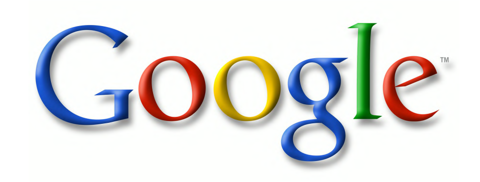






MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

DE BELGIQUE.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Archiviste de la Flandre Orientale; C. P. SERRURE, Professeur à l'Université; PH. BLOMMAERT, Docteur en droit; A. VOISIN, Conservateur de la Bibliothèque de l'Université; A. VAN LOKEREN, Avocat; à Gand.

AVEC LA COOPÉRATION HABITUELLE

De MM. F. DE REIFFENBERG, Conservateur de la Bibliothèque nationale, et A. SCHAYES, Employé aux Archives du royaume, à Bruxelles.

Année 1839.

GAND,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,

Vieille Citadelle, N° 48.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. H. Bormans, professeur à l'Université de Liége.
R. Chalon, président des bibliophiles belges, à Bruxelles.
E. Coomans, avocat, à Gand.
N. Cornelissen, membre de l'académie de Bruxelles, à Gand.
P. De Decker, directeur de la Revue de Bruxelles, à Gand.
H. Du Trieu, avocat, à Malines.
J. J. De Smet, membre de la Commission royale d'histoire, à Gand.
O. Delepierre, archiviste de la Flandre occidentale, à Bruges.
Fl. Frocheur, homme de lettres, à Bruxelles.
L. P. Gachard, archiviste-général du royaume, à Bruxelles.
J. Gauthier, propriétaire, à Bruxelles.
V. Goethals, conservateur de la Biblioth. de la ville de Bruxelles.
H. Helbig, à Liége.
Fr. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai.
F. Henaux, homme de lettres, à Liége.
J. Ketele, avocat, à Audenarde.
E. Lavallete, professeur à l'Université de Liége.
J. J. Lambin, archiviste de la ville d'Ypres.
F. H Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Ch. Morren, professeur à l'Université de Liége.
M. L. Polain, archiviste de la province de Liége.
C. Piot, avocat, à Louvain.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
E. Tandel, professeur à l'Université de Liége.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Fribourg (Bade).
J. F. Willems, membre de la Commiss. royale d'histoire, à Gand.

1

AR.

2

Æ.

3

AR.

4

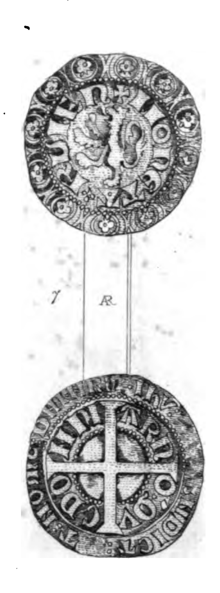
Æ.

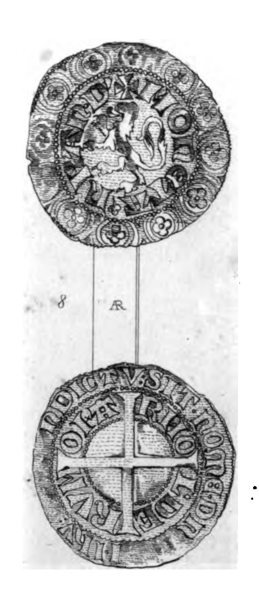
5

Æ.

6

Æ.





C. Onghena f.

SUR LES

Monnoies frappées à Rummen,

PAR

JEAN II, SIRE DE WESEMAEL.

1415-1462.

Tous les numismates qui recueillent les monnoies du moyen-âge ont pu faire la remarque que le nombre des barons ou seigneurs subalternes, autres que les comtes et les ducs, qui, en Belgique, ont exercé le droit de battre monnoie, est comparativement beaucoup petit que celui, qui, en France et en Allemagne, a joui de ce privilége. Jusqu'ici on n'a pas songé à en rechercher la cause, ni à étudier une question intéressante, non-seulement pour la numismatique, mais encore pour l'histoire politique de notre pays. Les bornes de cette notice ne nous permettront pas d'examiner les motifs pour lesquels, dans quelques-unes de nos provinces, les seigneurs ont conservé certains droits régaliens (1), entre autres celui de frapper monnoie, tandis que dans d'autres, telles que la Flandre et le Brabant, ils en furent dépouillés à une époque très-reculée. En attendant que nous y revenions plus tard, nous allons

(1) On appelle droits régaliens ceux dont la possession constituait la souveraineté. Tantôt ils étaient attachés aux terres mêmes, et cela de temps immémorial, tantôt ils étaient exercés en vertu de priviléges et de concessions. On peut consulter sur cette question : *Von Beust, Sciagraphia juris monetandi,* Leipzig, 1745, in-4°, et *Carrach, de Regali cudendi monetam,* Hallæ, 1749, in-4°.

prouver que les monnoies frappées par le sire de Wesemael, n'ont pas été fabriquées au village de ce nom, comme on l'a cru jusqu'ici.

Le savant Heylen est le premier, qui, dans son intéressante dissertation sur les villes et autres endroits des Pays-Bas, qui avaient un hôtel de monnoies aux XIVe et XVe siècles (1), ait parlé de celle du seigneur de Wesemael. Deux chartes imprimées dans le recueil de Van Mieris (2), lui en avaient revelé l'existence. Dans la première, qui est une ordonnance de la comtesse Jacqueline, en date du 13 novembre 1418, on assigne la même valeur aux blancs de Jean de Wesemael qu'aux blancs de Bourgogne. Les uns et les autres y sont portés à 4 gros. L'autre pièce du 21 juillet 1421, émanée de Jean de Bavière, mambour de Hollande, porte défense de recevoir dans toute l'étendue de ce pays le florin de Namur et l'agnelet de Wesemael (*die Namensche gulden noch Wesemaelsche Lammeken*).

Heylen rapporte en outre qu'il avait trouvé la mention d'écus (*schilden*), de l'alloi de 14 1/2 carats, et de 69 au marc, et que les agnelets, dont nous venons de parler, étaient de 69 au marc. Ceci, dit-il, m'a été pleinement confirmé par un manuscrit de M Gérard, dans lequel il est dit encore que le même sire de Wesemael avait fait frapper des florins du Rhin (*Rhynsche guldens*) de 14 1/2 carats d'alloi et de 74 pièces au marc (3).

(1) Ce mémoire est intitulé : *Antwoord van den H.[r] Heylen op het vraegstuk : Aen te toonen de steden of andere plaetsen der Nederlanden in de welke de respectieve souvereynen geldspecien hebben doen slagen, geduerende de XIV[e] en XV[e] eeuwen.* Brussel, 1787, in-4°. Voyez p. 11, 12, 126 et 127.

(2) *Groot Charterboek der Graaven van Holland,* IV, 505 et 644.

(3) Il serait permis de douter que l'expression *Rhynsche guldens* ne s'applique pas aux monnaies des seigneurs de Wesemael. Heylen n'aurait-il pas confondu ?

Les recherches de ce savant lui avaient fait connaître quatre espèces de monnoies, savoir 1° *en or*, les agnelets, les écus et les florins de Rhin, 2° *en argent*, les blancs. Il ignorait si toutes avaient été frappées par un ou par plusieurs seigneurs de Wesemael.

Un autre doute que Heylen ne put éclaircir, fut celui du lieu précis de la fabrication de ces espèces. Il avait cru que certains barons du Brabant et, entre autres, ceux de Wesemael, y avaient joui du privilége de battre monnoie nonobstant un article très-formel de la constitution de cette province, qui s'y opposait et dont nous parlerons plus tard. Cependant il paraît qu'il conserva quelques doutes à cet égard, même pendant l'impression de son mémoire; car dans la table raisonnée des matières à la fin du volume, il s'exprime ainsi à l'article Wesemael : *monnoies frappées à Wesemael*, ou ailleurs, *par les seigneurs de ce lieu.*

M. Lelewel, dans son savant ouvrage sur la numismatique du moyen-âge, a, d'après Heylen, placé le village de Wesemael, parmi les endroits des Pays-Bas qui avaient anciennement un hôtel de monnoies (1). La présente notice prouvera que cette localité y figure à tort et nous aurons peut-être ailleurs l'occasion de démontrer que telle autre ville, telle autre seigneurie devrait également, pour différents motifs, être rayée de la liste dressée par M. Lelewel (2).

(1) Vol. II, 296.

(2) Il est évident, par exemple, que jamais on n'a frappé monnoie à Wastines, village du Brabant wallon. M. Lelewel assigne à cette localité les petites pièces représentées sous les Nos 35 et 36, pl. XX de son atlas. Elles portent B A S T ou B A T I. L'explication de ces lettres reste encore une véritable énigme pour nous, et si nous n'étions embarrassés par celles qui portent B A T I, nous aurions aussi une conjecture à émettre. Nous prendrions les quatre lettres B A S T pour les initiales des quatre villes du Brabant, *Bruxella*, *Antwerpia*, *Sylva-Ducis*, *Thenæ*, qui auraient pu frapper une monnoie commune, tandis que Louvain, la capitale du duché, en frappait une pour elle seule. — Ces lettres désignent peut-être un nom d'homme ?

Heylen (1) paraît n'avoir jamais vu des monnoies du seigneur de Wesemael; par là il n'a pas été à même de nous donner des renseignements exacts ni sur le lieu, ni sur la date de leur fabrication. M. Lelewel lui-même (2) n'avait rencontré qu'une pièce de billon, qui apparemment était assez fruste, puisqu'il y avait lu *moneta de kunrns.* Plus heureux que ces auteurs, nous avons trouvé, lors de la vente du cabinet de feu M. le comte De Renesse, l'occasion de nous procurer à peu près toutes celles qu'il possédait, et par conséquent il nous est devenu possible de dire quelque chose de positif à leur égard.

Commençons par rechercher l'endroit où elles ont été fabriquées. Nous avons vu que l'opinion commune admettait que c'était à Wesemael.

Ce village situé à mi-chemin entre Louvain et Aerschot, était autrefois une des baronnies les plus célèbres du Brabant, parce que la dignité de maréchal héréditaire de ce duché s'y trouvait attachée. Cette seigneurie avait donné son nom à une famille qui figure dans notre histoire, dès l'année 1144, et qui, depuis lors, jusqu'à son extinction au XV[e] siècle, augmenta toujours en richesse et en puissance.

A l'aide des ouvrages de De Vaddere et de Butkens (3), nous aurions pu donner la liste à peu près complète des seigneurs de Wesemael; mais comme ce n'est pas en leur qualité de barons du Brabant, qu'ils exercèrent le droit de battre monnoie, et que d'ailleurs, il n'y a apparemment qu'un seul membre de cette famille qui ait joui de cette prérogative, cela devenait complètement inutile pour la question que nous traitons.

(1) Du moins avant la publication de son ouvrage.

(2) Voir les *Notes supplémentaires*, pag. 7, de ses *Observations sur le type, au moyen-âge, de la monnoie des Pays-Bas.*

(3) De Vaddere, *Traité de l'origine des Ducs de Brabant,* II. — Butkens, *Trophées du Brabant,* II, 125 et 127.

Malgré la haute importance de la terre de Wesemael et le rang élevé de ceux qui la possédaient, ce serait une erreur de croire que quelqu'un, autre que le duc ou les villes franches, en vertu de sa concession, ait jamais pu exercer, en Brabant, du moins depuis le XIIIe siècle, le droit de battre monnoie. Là, comme au comté de Flandre, les souverains avaient su de bonne heure enlever la plupart des droits régaliens au petit nombre de leurs grands vassaux qui s'en trouvaient en possession (1). Plus tard, les villes franches obtinrent le privilége de faire fabriquer la monnoie dans leurs murs. Dès lors nous voyons, en Brabant, les villes tellement jalouses de cette prérogative, qu'elles firent stipuler au prince que jamais il n'aurait permis à qui que ce fut de frapper monnoie dans toute l'étendue du duché, si ce n'est dans les villes et cela sur leur avis. Cette disposition se trouve énoncée de la manière la plus expresse dans la charte solennelle accordée au Brabant, en 1313, à l'avènement de Jean III. L'article 2 de ce pacte est ainsi conçu : *on ne frappera, ni fabriquera aucune monnoie, si ce n'est dans les villes franches, et cela après avoir pris l'avis desdittes villes, ainsi que celui du pays,* etc. (2).

Heylen avait connu cette clause si remarquable, et elle l'avait embarrassé. Il l'explique, en disant qu'elle paraissait ne pas s'appliquer aux barons du Brabant. Cette interprétation est tout-à-fait inexacte, et le savant académicien avait sans doute hésité lui-même à la donner.

(1) Il en fut tout autrement dans certaines parties de Belgique, telles que le pays de Liége, le comté de Gueldre, etc., etc.

(2) Voici l'article en entier : *Item, dat men noch slaen, noch maecken en sal, eenigh penninck in Brabandt, ten sy in vry steden, ende by rade van onse voorz. steden, ende ons landts, en desen penninck sal men werderen, ende houden in goeden poincten by rade des voorsz. steden, en des landts voorsz.* Voir le traité dans *Loovens, Practyke van procedeeren,* I, 32.

Depuis l'année 1313, la même défense fut souvent répétée, et il serait impossible de citer un seul seigneur qui jamais ait fait exception à la règle générale.

C'est donc hors du Brabant qu'il faut chercher une terre appartenant à la famille de Wesemael et à laquelle a été attaché le droit régalien qui nous occupe. Heureusement les monnoies que nous avons conservées, nous indiquent clairement le lieu de leur fabrication. Elles nous apprennent que c'est à Rummen, village de l'ancien pays de Liége.

Rummen, *Rumigny, Ruminis,* situé à trois quarts de lieue de St-Trond et à une lieue et demie de Léau, faisait partie du comté de Loos, et formait anciennement une seigneurie qui comprenait une étendue de quatre lieues. Au dix-septième siècle, cette terre était encore connue sous le nom de ville et hauteur de Ruminis.

Le jurisconsulte Robyns, qui a publié le recueil des édits de ce comté (1), avait déjà fait la remarque que Rummen avait eu, au XVe siècle, un hôtel de monnoies. Un passage d'un recueil de priviléges de la ville de St-Trond, lui avait appris cette particularité. Voici la traduction de cette citation curieuse : *le lundi avant la chandeleur de l'année* 1419, *il a été arrêté entre les magistrats de la ville et ceux du pays que personne, soit homme ou femme, ne pourra introduire dans la ville ou la franchise la monnoie que l'on frappe actuellement à Maestricht, sous peine de deux réaux et en outre la confiscation des espèces; la même défense s'étend à la monnoie tant d'or que d'argent* que l'on fabrique à Rummen; *ceux qui l'introduiraient ou la mettraient en circulation dans la ville ou la franchise, encourront la même peine* (2).

(1) *Statuta Lossensia,* p. 170, à la suite de *Mantelii historiæ Lossensis libri decem.*

(2) *Op maendach voor onsser vrouwen licht-dach anno* 1419, *is verdragen met heeren ende staet dat niemant, wye hy sy, wyff oft*

Voilà un témoignage bien formel en faveur de l'existence d'un hôtel de monnoies à Rummen, au XV[e] siècle, qui viendrait dissiper tous les doutes, si quelqu'un pouvait en conserver, après l'inspection des pièces gravées sur la planche qui accompagne cette notice.

Nous faisons observer ici en passant que les monnoies de Maestricht, dont il est également question dans le passage cité plus haut, sont celles frappées par les ducs de Brabant, dans la seigneurie de Vroenhoven, enclavée dans la ville prédite. Nous aurons apparemment l'occasion de nous en occuper plus tard (1).

Mais revenons à Rummen. Nous avons dit plus haut que cette terre était comprise dans l'ancien comté de Loos; cependant ce ne sont pas les comtes de Loos, comme l'a cru Robyns, mais des dynastes particuliers qui y avaient leur hôtel de monnoies.

Louis IV, comte de Loos, donna, en 1331, à Jeanne sa sœur, dame de Quaetbeeck, et à Arnoul fils de cette dernière la terre de Rummen (2). Cet Arnoul était fils de Guillaume d'Oreille ou de Hurle. C'est donc probablement à dater de cette époque que Rummen a dû avoir un hôtel de monnoies.

man, die moente oft gelt, dat men nu te Triecht sleet, in de stadt oft vryheyt bringen en sal, op die pene van twee realen ende 't gelt verloeren ende desgelycx van den gelde, gouwe en silvere dat men te Rummen sleet, *en sal oeck niemant bieden, noch bringen in de stadt oft vryeheyt op die selve pene.*

(1) Nous avons consigné dans le *Messager des Arts,* vol. VI p. 107, une erreur de M. Hermand, relativement à une monnoie de Maestricht. Cet article a été reproduit dans la *Revue Numismatique,* année 1838, p. 457.

(2) L'acte de donation se trouve dans Mantelius. — Il parait que déjà à une époque antérieure à l'année 1331, Rummen avait des seigneurs particuliers. Dans un ancien manuscrit appartenant à M. De Roovere de Roosemersch, de Bruxelles, à qui je dois ces renseignements, il est dit que, Guillaume de Montferrand, seigneur d'Oreille, qui mourut sans postérité, releva la dime de Rummen, en 1313, et que cette seigneurie appartenait, en 1329, à Jean de Montferrand.

Cet Arnoul est devenu célèbre, à cause de ses prétentions au comté de Loos. Voici son histoire en peu de mots. Thierri de Heinsberg, comte de Loos, étant mort sans enfants, Godefroi de Dalembrouck, son neveu et son héritier, vendit ses prétentions, en 1363, à Arnoul d'Oreille; ce seigneur descendait lui-même par sa mère, comme nous venons de le voir, des anciens comtes de Loos. Le chapitre de Liége, qui avait réclamé depuis plus de trente ans le comté de Loos, comme lui étant dévolu, faute d'héritiers directs, en revendiqua la possession. Arnoul d'Oreille, ayant fait quelques excursions et ravagé le pays, les Liégeois résolurent d'aller attaquer sa forteresse. Le siége du château de Rummen commença le 9 août 1365, et la place fut obligée de se rendre au bout de neuf semaines. Elle fut rasée de fond en comble, et le commandant, qui s'était défendu avec un courage héroïque, eut la tête tranchée. Ce désastre ruina le parti du prétendant, qui, dénué de secours, fut obligé de transiger, au bout de deux ans, avec ceux de Liége. L'évêque accorda à Arnoul d'Oreille, ainsi qu'à Guillaume de Hamale, son beau-frère, une rente viagère de 3000 florins, moyennant l'abandon de tous les droits qu'ils auraient pu faire valoir sur le pays de Loos.

Depuis lors le comté de Loos cessa d'avoir des seigneurs particuliers et fut définitivement réuni à l'évêché de Liége.

Malgré cette violente secousse, la terre de Rummen conserva ses dynastes, qui restèrent très-puissants, puisque, nonobstant les démêlés d'Arnoul d'Oreille avec ceux de Liége, ils avaient encore dans le siècle suivant le droit de battre monnoie. Le château de Rummen joua comme on voit un moment un rôle assez important, et les historiens ne manquent pas de détails sur les circonstances qui amenèrent sa destruction;

mais nous n'avons pu nous procurer des renseignements complets sur le sort ultérieur de cette terre.

Nous avons dit que c'est en faveur d'Arnoul d'Oreille et de sa mère Jeanne, dame de Quaetbeeck et fille d'Arnoul VI, comte de Loos, que la terre de Rummen fut détachée des autres possessions de la famille. Cet Arnoul qui, depuis lors, est surtout connu sous le nom d'Arnoul de Rummen, avait épousé une fille naturelle de Louis de Male, comte de Flandre, dont il n'eut pas d'enfants. Elle mourut en 1367.

Il existe deux gros frappés par ce seigneur, qui sont très-remarquables (1). Ils figurent sur notre planche sous les Nos 7 et 8.

Le premier, déjà cité par M. Lelewel (2), porte d'un côté, autour du lion, † MONETA RUMEN*sis*, et au revers : ARNO : QVC' DOMNI. N'est-ce pas *Arnoldi Quaetbeeck domini?* La seconde inscription est celle-ci : SIT NOME*n* D*omi*NI N*ost*RI IH*es*U XRI*sti* BENEDICTV*m*.

L'autre pièce n'est pas moins intéressante. Celle-ci porte autour du lion : † MONETA FRAN. D. — M. De Coster, de Louvain, qui en possède également un exemplaire dans son riche médailler, croit pouvoir y lire MONETA FRAN. B. Sur celui qui a servi à la gravure, les lettres, quoique bien marquées, ne laissent pas que de se lire assez difficilement.

Au reste, quelle que soit la version que l'on adopte, nous ne pouvons guères l'expliquer. Ces lettres se rapportent évidemment à l'une ou l'autre terre possédée par Arnoul de Rummen mais nous ignorons à laquelle.

(1) Ces deux pièces, ainsi que toutes celles représentées sur la planche, font partie de la collection de l'auteur de cette notice.

(2) *Observation sur le type des monnoies des Pays-Bas. Monnoie de Liége,* p. 14. — M. Lelewel a lu RUMED', mon exemplaire porte assez clairement RUMEN, quoique les lettres M et E soient liées ensemble, comme cela se voit encore sur d'autres pièces. Au revers, M. Lelewel a vu OVC' au lieu de QVC'.

Au revers, il y a : ARNO*ldi* DE RUMOI. et ensuite l'inscription ordinaire : SIT : NOME*n* : D*omi*NI : N*ost*RI : IH*es*U XPI*sti* BENEDICTV*m*.

Ainsi Arnoul d'Oreille frappa monnoie en sa qualité de seigneur de Rummen, et en celle d'une autre localité encore. Mais on ne pourrait guères soutenir qu'il a frappé ces pièces vers 1363, lorsqu'il était prétendant au comté de Loos, puisqu'on peut les faire remonter à l'année 1331, lorsqu'il reçut, conjoinctement avec sa mère, la terre de Rummen, ou du moins à l'époque de la mort de cette dernière, qui ne vecut pas long-temps après cette donation.

Nous ignorons si les successeurs immédiats d'Arnoul frappèrent également monnoie. Sa sœur, épouse de Jean, sire de Hamal, porta la terre de Rummen dans cette dernière famille, et l'histoire fait ensuite mention d'un Gérard Hane qui, en 1383, fit relief de cette seigneurie à l'évêque de Liége, Arnoul de Hornes (1).

Il s'agirait pour nous de savoir comment après l'extinction de l'ancienne famille de Rummen, leur héritage a passé à celle de Wesemael et de combler la lacune qui existe depuis l'année 1367 jusqu'à l'année 1417 environ. Nous aurions désiré, dans l'intérêt de la numismatique, de donner une liste complète des seigneurs de Rummen, qui tous peuvent avoir frappé monnoie, mais nous n'y avons pas réussi, toutes nos recherches à cet égard ayant été infructueuses.

Laissons donc le soin de remplir cette lacune à ceux qui sont plus versés que nous dans l'histoire généalogique de notre pays et passons directement à la famille de Wesemael.

Butkens nous assure que c'est Jean II de Wesemael qui acquit la terre de Rummen, mais il nous laisse ignorer s'il hérita ou s'il acheta cette seigneurie. L'autorité de

(1) *Délices du pays de Liége*, t. VI, p. 225, et *Mantelius*.

Butkens est ici du plus grand poids, d'autant plus qu'aucun témoignage historique ne vient la contredire, et que d'ailleurs Jean II est le seul dans sa famille qui semble avoir porté le titre de seigneur de Rummen.

Nous verrons plus tard pour quels motifs le comte de De Renesse, dans son catalogue, avait attribué quelques pièces à Jean I et les autres à Jean II.

Voici quelques particularités relatives à ces deux seigneurs.

Jean I de Wesemael, père de celui dont nous nous occupons principalement, avait été d'abord chanoine d'Utrecht, puis il devint seigneur de Wesemael, Westerloo, Falais, etc.; avoué de Duffel, maréchal de Brabant, etc. Il mourut en 1417, en laissant un fils unique, qui est

Jean II, dit *Mejonker Jan*, sire de Wesemael, de Westerloo, Falais, Fleron, avoué de Duffel, maréchal de Brabant. Il acquit le pays de Malines, Anderstat, Rummen. Il avait épousé Jeanne de Bouchout, vicomtesse de Bruxelles (1).

Quand ce seigneur succéda à son père, en 1417, il devait avoir atteint depuis quelques années sa majorité; car, déjà en 1415, il figure sous le titre de *Joannes, filius de Wesemael*, conjointement avec son père dans l'acte d'union, contracté entre les Brabançons et les Limbourgeois. Cette circonstance a pour nous une certaine importance, car elle sert à expliquer la différence des armoiries que nous remarquons sur les monnoies de Jean, et doit faire croire que ce seigneur était déjà en possession de la terre de Rummen avant de succéder à son père.

Jean II mourut en 1464 (2). Il était le dernier de sa famille. Son testament passé à Louvain, en 1462, nous a été

(1) Outre les auteurs déjà cités, on peut voir : *Huldenberghe, Geboortelinie der heeren van Mechelen*, p. 21.

(2) *Le Guide fidèle de Louvain.*

conservé (1). Dans cette pièce remarquable, il s'intitule : *Noble et puissant, seigneur temporel de Wesemael et de Phalais, de la terre de Malines*, etc., *maréchal héréditaire du pays de Brabant* (2). Par cet acte, il institue pour son héritier le duc Charles-le-Téméraire, de sorte que la seigneurie de Wesemael, ainsi que la plus grande partie de ses possessions, passèrent à la maison de Bourgogne. Quelques autres terres, qu'il ne possédait qu'en emphytéose, retournèrent à d'autres familles. Celle de Rummen fut apparemment du nombre.

Nous ferons remarquer en passant qu'un seigneur qui se plaisait à prendre des titres aussi solennels, a dû user largement des droits attachés à ses terres. Cela explique la grande variété des monnoies qu'il fit frapper.

Les monnoies de Jean II de Wesemael sont devenues aujourd'hui d'une rareté excessive. Je n'en ai rencontré ni en or, ni en argent, dans aucun des cabinets de Belgique que j'ai eu l'occasion de voir. Le cuivre même manque à un grand nombre de collections, quoiqu'il devrait être beaucoup plus abondant, parce qu'il avait une circulation plus générale qui n'était pas défendue par des ordonnances, comme celle des espèces d'or et d'argent.

Le cabinet de feu M. le comte De Renesse offrait une série des monnoies de Wesemael, composée de trois pièces d'argent et de sept de cuivre. J'ai fait, lors de la vente, l'acquisition de ces pièces, à l'exception d'une seule en argent et d'une en cuivre, qui n'ont pas été retrouvées. Depuis j'ai rencontré encore quelques pièces en cuivre.

Remarquons ici en passant que c'est d'après un système vicieux et qui ne peut pas être suivi par les numismates

(1) *Miræi*, Op. dipl., I, 458.

(2) *Nobilis et potens Joannes, dominus temporalis de Wesemale, de Phalais et terræ Mechliniensis*, etc., *marescalcus hereditarius in patria Brabantiæ*.

belges, que dans le catalogue de feu le comte De Renesse, les monnoies des seigneurs de Wesemael, ainsi que celles de Batenbourg, de Berg ('s Heerenberg), de Brederode, de Herstal, de Loos, de Reckhem, etc., etc., ont été enlevées aux Pays-Bas pour être classées sous la rubrique : *princes, ducs, comtes et seigneurs d'Allemagne*. S'il fallait retrancher de notre pays toutes les provinces qui, au moyen-âge, relevaient directement ou indirectement de l'empire, il ne resterait que le comté d'Artois et celui de Flandre (la Flandre impériale exceptée, dont Alost était la capitale et qui comprenait jusqu'à l'abbaye de St-Bavon, enclavée aujourd'hui dans la ville de Gand, et une partie de cette ville même).

Venons maintenant à l'énumération de toutes les pièces de Jean de Wesemael, tant de celles qui nous sont connues par les citations de Heylen, que de celles que nous possédons en nature.

Nos remarques sur les différentes pièces exposeront les motifs qui nous les ont fait attribuer toutes à Jean II, contrairement à l'opinion de M. De Renesse.

En or :

L'extrait du livre aux priviléges de la ville de St-Trond, rapporté plus haut, nous apprend qu'on frappait des monnoies d'or à Rummen, en 1419, mais il nous laisse ignorer les espèces.

Voici celles que nous connaissons:

I. Les agnelets.

Il en est fait mention dans l'ordonnance de Jean de Bavière, en date du 21 juillet 1421, publiée par Mieris. Ils étaient de 96 au marc.

II. Les écus (*Schilden*).

D'après le témoignage de Heylen, ils étaient de l'alloi de 14 1/2 carats et de 69 au marc.

III. Les florins du Rhin (*Rhynsche guldens*).

De 14 1/2 carats d'alloi, de 74 pièces au marc.

C'est encore d'après Heylen que nous citons cette espèce. Donnait-on quelque fois ce nom aux pièces seigneuriales frappées sur le pied des florins du Rhin, ou bien le savant académicien s'est-il trompé? C'est ce que nous ignorons.

Jusqu'ici on n'a pas retrouvé les monnoies d'or; venons à celles d'argent.

IV. Les blancs (*blanken*).

Il en est fait mention dans l'ordonnance de la comtesse Jacqueline, du 13 novembre 1418, que nous avons citée plus haut.

Nous possédons un exemplaire de cette monnoie qui figure sur la planche qui accompagne cet article, sous le N° 1.

Ce blanc porte d'un côté l'inscription : † IOHAN*ne*S : DE : WESEMA*le* : D*ominv*S : RVM*men*, et au milieu les armoiries de Wesemael, offrant, en langage héraldique, *un écu de gueules à 3 fleurs de lys, au pied posé d'argent, timbré d'un cercle d'or*. L'écusson est surmonté de trois lambels.

La présence de ces lambels, qui ne se remarquent pas sur toutes les monnoies, nous porte à croire que celles sur lesquelles ils se trouvent ont été frappées avant la mort de Jean I, c'est-à-dire, avant 1417. Le fils, qui en effet s'intitule ici simplement Jean de Wesemael, et non Jean seigneur de Wesemael, devait distinguer ses armoiries de celles de son père.

Au revers, on lit : † SIT : NOME*n* : D*omi*NI : BENEDIC-TV*m*, et dans le champ, il y a une croix, cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lys.

L'ordonnance de la comtesse Jacqueline, du 13 novembre 1418, ne fait mention que de cette seule pièce en argent; cela prouve déjà, en quelque sorte, que les deux monnoies qui suivent sont d'une date plus récente.

On est frappé de la ressemblance qu'offre celle pièce

avec les blancs français, du roi Charles VI (1380-1422). Le revers est tout-à-fait le même, et à l'avers, il n'y a que les lambels, le cercle autour de l'écusson et l'inscription qui constituent la différence.

C'est évidemment à dessein que le seigneur de Wesemael a imité d'une manière aussi servile le type français, afin que sa monnoie fut confondue avec la monnoie royale et eut cours au même taux.

Jean-sans-Peur (1405-1419) frappa aussi en Bourgogne des blancs à peu près pareils.

Le poids du blanc de Wesemael est de 2 gr. 8 mill., et équivaut à celui des blancs français. Le titre de l'argent est peut-être un peu inférieur.

V. Les *kromsteerten*.

Sous le N° 3 de notre planche, est représentée une de ces pièces qui, chez nous, sont assez généralement connues sous le nom de *kromsteerten* (Lions à la queue recourbée).

A l'avers, on lit : † IOH*anne*S : D*omi*N*v*S : DE : WESMALE : Z : PHAL*ais* (1). Au milieu : lion debout, avec écusson écartelé de Wesemael et d'une autre seigneurie.

Au revers : † MO*n*ET*a*. NOVA ROMANORVM : et au milieu une croix patée, cantonnée des lettres : F A L S, qu'il faut interpréter par Falais, ou *Falesium*.

Falais, Fallais ou Phalais, dont il s'agit ici, est une commune du pays de Liége, située sur la Méhaigne. Elle avait autrefois un château fortifié et entouré par l'eau de cette rivière. Guillaume I, seigneur de Wesemael, avait épousé, en 1325, Jeanne, dame de Falais ; c'est sans doute lui qui porta cette terre dans sa famille.

Cette pièce a été frappée après la mort du père de Jean II (1417), puisque celui-ci y prend les titres de seigneur de Wesemael et de Falais, tandis que sur le blanc il s'intitule

(1) On sait que le signe Z équivaut sur les anciennes monnoies à ET, et la lettre Z traversée d'une barre à ETC.

simplement Jean de Wesemael. On remarquera également l'absence des lambels et les mots *moneta nova*, qui prouvent que ce n'est pas sa première monnoie.

L'expression *moneta nova Romanorvm*, pour *moneta nova rumensis*, est assez curieuse. On croyait sans doute, au XVe siècle, que le château de Rummen devait son origine aux Romains. Des traditions pareilles sont attachées à un assez grand nombre de localités de notre pays.

Le poids de cette pièce, qui n'est plus à fleur de coin, est de 3 grammes 993 millièmes, c'est-à-dire précisément celui d'un *Kromsteert* de Flandre, qui a un peu souffert. Le titre de l'argent ne paraît pas tout-à-fait aussi bon.

Le type de cette pièce appartient évidemment à la Belgique. Nous le trouvons dans nos différentes provinces. En Flandre, sous Jean-sans-Peur (1405-1419); sous Philippe-le-Bon avant qu'il eut hérité le duché de Brabant (1419-1430), *Duby*, pl. LIV, n° 6. — En Brabant, sous Philippe de St-Pol (1427-1430). — En Hollande, sous Jacqueline et Philippe-le-Bon (vers 1428). *Alkemade*, pl. XXXI, n°s 1 et 2, et *Duby*, pl. LVI, n° 7 et 8. — A Liége, sous Jean de Heinsberg, (1415-1456). *De Renesse*, pl. XI, n° 3 (1).

Jean de Wesemael, qui avait d'abord imité le type français, copia plus tard un genre de monnoie très-connu en Belgique.

Les *Kromsteerten* avaient, si nous ne nous trompons, la valeur d'un double gros.

VI. Les *demi-kromsteerten.*

Nous n'avons trouvé aucune mention de ces pièces, mais de l'existence des *kromsteerten* ou doubles gros, on peut conclure à celle du 1/2 *kromsteert*, ou simple gros.

(1) La plupart de ces pièces font partie de notre collection; nous ferons connaître sous peu celles de Philippe de St-Pol, duc de Brabant, qui sont inédites et d'une très-grande rareté. Le catalogue de Leclercqz attribue par erreur un de ces gros à Philippe-le-Bon, sous le N° 40 p. 114.

VII. Une monnoie ainsi décrite au catalogue du comte De Renesse : à l'avers, † IOHS : DNS : DE : WESMALE : Z : PHAL. Écusson à trois fleurs de lys.

Au revers, † MO'ET—A : NOVA : — ROMAN—ORVM. Croix cantonnée de F A L E.

Cette pièce ne s'est pas retrouvée lors de la vente de ce cabinet, j'ignore ce qu'elle est devenue.

Elle s'explique suffisamment par tout ce que nous avons dit sur notre n° V.

L'avers est sans doute semblable à celui du n° 1 de notre planche, mais avec absence de lambels; et le revers, à celui du n° 3.

Venons maintenant au cuivre, qui sans être aussi rare que l'or et l'argent, n'est cependant pas commun.

VIII. A l'avers : † IOHAN*nes*· DE· WESEMA*le*. Ecusson à fleurs de lys, chargé de trois lambels.

Au revers : † MONETA· DE· RVMME*n*. Au milieu, croix patée.

Cette pièce figure sous le n° 2 de notre planche.

On y reconnait facilement une imitation de la monnoie des rois de France.

Une variété indiquée au catalogue de De Renesse, et que je possède, porte WESEMAL, au lieu de WESEMA. Elle est d'ailleurs d'une mauvaise conservation.

IX. † IOHAN*nes*· DE· WESEMA*le*. Écusson à trois fleurs de lys, mais sans lambels.

Au revers, † MONETA DE RVMME*n*, croix patée.

Cette pièce figure sur la planche sous le N° 4. Elle ne diffère du N° 2 que par l'absence des lambels. Elle est donc d'une date postérieure et a été frappée après la mort de Jean I.

On pourrait objecter que cette pièce porte simplement *Johannes de Wesemael*, au lieu de *Johannes dominus de Wesemael*, comme cela se voit sur les autres. Mais on se rappelera qu'en général on ne tenait pas à exprimer les

titres d'une manière solennelle sur la monnoie de cuivre, comme sur celle d'or et d'argent.

J'ai remarqué que le cuivre de Wesemael, avec l'écusson à lambels, est presque toujours moins bien conservé que l'autre. Est-ce l'effet du hasard? ou est-ce, comme je le pense, parce que réellement il est plus ancien?

X. Une pièce ainsi décrite au catalogue de De Renesse :

† IOH··· DE WESMA... Armes à cinq quarts.

Revers : MON—ETA D—E RV... Croix avec lion.

Elle n'a pas été retrouvée lors de la vente.

XI. A l'avers : † IOHAN*nes*· D*ominu*S· DE· WESEMA*le*. Armes à cinq quarts.

Revers : MONETA : NOVA : DE : RVME*n*. Croix cléchée et patée avec une fleur de lys au milieu.

Voyez le N° 5 de la planche.

J'en possède une variété, qui paraît tout-à-fait semblable à celle que je viens de décrire, si ce n'est que la fleur de lys du milieu de la croix s'y trouve remplacée par la lettre S. Cette pièce est malheureusement assez fruste pour le reste.

Sur une autre variété, il y a à l'avers : .... DE· WESEMALE, et au revers : MONETA· NOVA· DE· RVM. (1)

XII. A l'avers : ... HAN. DE. WES... Les armoiries à cinq quarts.

Au revers, croix patée traversant toute l'inscription. Par là elle diffère essentiellement des autres. Au milieu de la croix la fleur de lys.

Cette pièce étant malheureusement très-fruste, il n'est resté de l'inscription que les lettres D BE.

Jean de Wesemael imita pour les N°s XI et XII le cuivre de Philippe-le-Bon.

Voilà toutes les monnoies de Jean II de Wesemael que je suis parvenu à connaître.

(1) J'ai présumé que c'est celle indiquée au catalogue de De Renesse, sous le n° 27952; mais où le mot NOVA paraît avoir été oublié.

Le comte De Renesse ne possédait que des exemplaires assez mal conservés des N°s X à XII, y compris les variétés. Il a énuméré dans son catalogue quelques légères variétés de ces pièces; mais, avec la meilleure volonté du monde, nous n'avons pas toujours pu retrouver les lettres qu'il y avait lues.

Il a attribué à Jean I les pièces indiquées par nous, sous les nos IV, V, VII et VIII, et n'avait donné à Jean II que les nos XI et XII, avec des variétés de peu d'importance (1). Il paraît qu'il n'avait voulu laisser en général à ce dernier que les cuivres, à l'écusson à 5 cinq quarts. C'est donc la différence des armoiries qui paraît l'avoir induit en erreur.

Jean de Wesemael frappa des monnoies avant et après la mort de son père, arrivée en 1417; cela explique la différence des armoiries. Les nos 1 et 2 de notre planche sont de la première époque.

Il imitait alors le type français, que l'on trouve encore à la vérité sur le n° 4, postérieur à la mort de Jean I, mais la conservation momentanée de l'ancien système se

(1) Voici l'ordre exact dans lequel les numéros du catalogue de De Renesse correspondent avec ceux de notre notice et ceux de la planche qui l'accompagne.

Jean I.

N° 27944 du catalogue, à notre	N° IV.	Planche	N° 1.
27945 » »	VII.	»	—
27946 » »	V.	»	3.
27947 » »	IX.	»	4.
27948 Variété de.	IX.	»	—

Jean II.

27949 du catalogue, à notre	N° X.	»	—
27950 » »	XI.	»	5.
27952 Variété de.	XI.	»	—
27953 Autre variété de.	XI.	»	—

Je n'ai pu reconnaître le N° 27951. Les Nos 2 et 6 de notre planche ne faisaient pas partie de sa collection.

comprend pour le cuivre, auquel on attachait moins d'importance. D'ailleurs il était déjà essentiellement modifié par la suppression des lambels.

C'est après la mort du père, et sans doute vers 1430, qu'il adopta un nouveau type où il déploie tous ses titres. Alors il copia la monnoie de Philippe-le-Bon, qui était devenu duc de Brabant, et par conséquent son maître, et dont la puissance égalait pour lors celle du roi de France.

Nous avons énuméré jusqu'à douze monnoies différentes de Jean II de Wesemael, non compris quelques variétés de cuivre de peu d'importance, mais nous n'avons pas été assez heureux pour les rencontrer toutes. D'autres y réussiront, et ils trouveront sans doute encore des pièces nouvelles, car un seigneur aussi puissant que l'était Jean II de Wesemael, un seigneur qui tenait tant à étaler des titres pompeux et à imiter le roi de France et le duc de Bourgogne, doit n'avoir rien négligé pour la fabrication de sa monnoie et avoir fait frapper un système plus complet encore que celui que nous connaissons.

Résumons ici en peu de mots le résultat de nos recherches. Voici ce qu'elles nous ont appris :

Que le village de Wesemael, près de Louvain, figure à tort parmi les endroits qui autrefois avaient un hôtel de monnoies, puisque cette localité, en vertu de l'ancienne constitution du Brabant, ne pouvait pas en avoir.

Que le seigneur de Wesemael fabriquait sa monnoie au château de Rummen, dans l'ancien comté de Loos, où déjà dans le siècle précédent, Arnoul d'Oreille avait exercé la même prérogative.

Et qu'enfin il n'y a que Jean II de Wesemael qui ait pu frapper monnoie à Rummen, puisque d'après le témoignage de Butkens, que rien ne vient contredire, c'est lui qui le premier acquit cette seigneurie.

C. P. Serrure.

De la Peinture en verre.

Dans un numéro du journal l'*Émancipation*, du 11 juillet 1838, on annonçait qu'il est question de refaire à Ste-Gudule, à Bruxelles, plusieurs vitraux peints, et l'auteur de l'article proposait pour l'un des sujets à traiter, la copie de la Descente de Croix, de Rubens.

Nous applaudissons à une pensée qui tend à faire refleurir une branche importante des arts dans notre pays, et à y fonder, peut-être, une industrie productive, en même temps que cette industrie contribuerait à embellir nos plus beaux monuments de l'architecture fleurie des XIIIe et XIVe siècles. Depuis trop long-temps on semble avoir pris à tâche de cacher les fûts élancés et la mystérieuse ogive de nos églises, sous les capricieux rinceaux d'un style reproduit par la mode, et donnant pour soutien au code des institutions plébéiennes, le tabouret vermoulu de l'œil-de-bœuf de Versailles. Comme si l'on pouvait jamais avoir honte de ces monuments religieux, dont les formes emblématiques nous reportent, par un enchaînement d'idées non interrompues, à l'origine du culte chrétien, et qui, du sol où nous prions, nous ramènent aux temps les plus heureux du christianisme. D'ailleurs les cendres de ses aïeux, sur lesquelles le chrétien est agenouillé, ne lui commandent-elles pas le recueillement, comme tout ce qui l'entoure rappelle en lui l'enthousiasme

religieux qui anima ses ancêtres, et l'esprit de prière dont s'enveloppe tout homme cherchant Dieu. Sous ces voûtes d'où le génie normand fait descendre de si riches stalactites, le peuple ne va pas admirer avec quel art le sculpteur a fouillé un bouquet de houx; mais en élevant ses regards vers ces piliers qu'on ne saurait toiser qu'avec le pin élevé des forêts, il comprend que la terre n'est pour lui qu'une habitation passagère, il est involontairement saisi d'un sentiment poétique, qu'il doit à l'aspect de ces lieux pleins de grandeur et de majesté; car le soin impérieux de son existence de chaque jour, ne lui permet pas d'aller puiser ailleurs ces sentiments tout à la fois poétiques et religieux qu'il éprouve. On se donne tant de peine pour l'arracher à des habitudes grossières : ce livre de Dieu mis entre ses mains, serait bien plus efficace que nos réglements de police et toutes nos institutions philantropiques, qui parlent au soldat le langage de la peur, et cherchent vainement à frapper de crainte le prolétaire qui tient dans sa main calleuse, sa fortune du lendemain. Mais ce n'est pas impunément qu'on va tronquer le type de ce grand style de bâtisse : il n'est point indifférent que les parties de ces palais où les Titans eussent été à l'étroit, soient complètes, n'importe en quelle marqueterie; la vaste nef de l'église de Strasbourg, une plaine immense que borde un large fleuve, les Alpes brumeuses vues au détour de quelque vieille ville, produisent des effets d'une beauté sublime, comme tout ce qui est grand par sa masse, son uniformité, l'harmonie de ses proportions, la magie de ses effets de lumière; détruisez cette unité, jetez dans tout cela un cahos de détails incohérents, vous n'aurez qu'un imbroglio fatiguant, bon à amuser les enfants qu'on mène voir l'étable de Bethléem en cire. Et cependant le sentiment du beau s'est à tel point égaré, que la richesse de la demeure du Roi des Rois a fini par ressembler à

l'étalage d'un brocanteur. Des hautes vèrreries, ont disparu ces figures gigantesques d'empereurs et de princes empourprés, de saints et de chevaliers, couverts de rubis et de lapis, et auxquels les siècles avaient commis la garde de leur œuvre impérissable. A leur place, le vide, vide effrayant pour l'œil le moins exercé à apprécier la force d'un cube de pierres, à travers lequel une lumière irritante semble accuser la vanité de l'homme, qui veut tout voir à nu (1).

Sans doute une manie qui aujourd'hui fait rechercher tout ce qui est vieux, a, en partie, donné naissance au zèle de restauration qui croit pouvoir s'écarter enfin de la règle qu'on s'était imposée du jour où l'on commença à effacer le coup de marteau de l'Iconoclaste du XVIe siècle, pour perpétuer de génération en génération les barbares ajustements d'alors. Espérons que, venant en aide à un goût mieux raisonné, on ne verra plus le Saint des Saints drapé comme une alcove, lors même qu'on trouvera ailleurs des cabinets de jeu ressemblant aux baptistères du moyen-âge, et des boutiques de confiseurs et de bonbons, près desquelles on se croirait dans la cour des lions de Grenade. On comprendra un jour que la nef d'une église, étant faite pour contenir l'autel, il faut nécessairement que celui-ci participe au caractère du vaisseau dans lequel il se trouve, et qu'on ne peut considérer comme un meuble cet échafaudage de colonnes, qui du sol montent jusqu'à la clef des voûtes.

La pensée de remplacer par du verre teint les vitraux incolores, rendra à chaque bâtiment la quantité de lumière calculée lors de sa construction. Les plus anciennes églises, du style roman, ne présentent que de très-

(1) La fatigue qu'on éprouve dans certaines églises, depuis qu'il n'y a que du verre blanc aux fenêtres, est telle, qu'il y en a, comme St-Roch à Paris, où l'on a été obligé de placer des rideaux d'étoffe partout.

petites ouvertures; mais dès que les vides devinrent plus grands que les pleins des murs de clôture, il fallut songer à ménager le jour, et on employa le verre de couleur; cette combinaison tient donc essentiellement aux plans de l'architecte, et il est aussi important de ne pas s'en écarter que de relever un mur sur son alignement primitif.

Ce projet nous mène à l'examen de cette question : Qu'y a-t-il de vrai dans le préjugé que l'art de peindre en verre (1) a été perdu; cet art est-il compris comme il doit l'être, par ceux qui prétendent l'avoir réssuscité; peut-on espérer de voir renaître l'école du maître verrier, et l'idée de substituer à des cartons faits exprès pour lui des tableaux peints à l'huile est-elle bonne à suivre?

L'opinion que la peinture en verre se perdait, remonte déjà fort haut, et l'un de ceux qui l'accréditèrent, fut un certain Guillaume Trompe, d'Utrecht, qui répara les vitraux à Gouda, après l'ouragan de 1581 (2). Cependant on n'a point cessé de connaître la nature du verre dont on s'est anciennement servi; on n'a jamais ignoré les matières colorantes qui se mêlent à cette composition, ni par quels procédés on les y fait pénétrer. Plusieurs ouvrages décrivent minutieusement les procédés à suivre : ceux d'Antoine Neri, *Ars vitraria firenze,* 1612 ; du célèbre chimiste Hurkel, 1679, tous deux traduits par le baron d'Holbach (Paris, 1752); les écrits d'Hundigner de Blancourt, imprimés en 1697; ceux de Pierre Le Vieil, écrits en 1731, d'autant plus curieux que sa famille exerçait depuis près de deux siècles l'art de peindre en verre (son fils les publia en 1772); le *Journal économique* de mars 1787, et un article inséré dans la *Gazette d'Utrecht,* en

(1) En employant le terme de *peinture en verre,* nous suivons l'exemple de M. Brogniart qui a publié sur la matière d'intéressants mémoires, lus à l'Institut de France.

(2) Fiorillo, t. 2, pag. 483.

1773; les ouvrages du savant Langlois, du Pont de l'Arche, réimprimés tout dernièrement à Rouen; enfin les articles de l'Encyclopédie, et un mémoire lu à l'Institut de France, le 17 mars 1802, par M. Brogniart, sont les preuves écrites de procédés prétenduement perdus, qui remontent jusqu'à l'époque où ils étaient connus par une pratique constante. Au temps de Neri, il n'y avait pas un siècle qu'avaient été peints les vitraux de Gouda, réputés les plus beaux du monde (1); la chapelle de la Vierge à Ste-Gudule, à Bruxelles, ne fut achevée qu'en 1653 (2).

Van Diepenbeek, mort seulement en 1675 (3), était aussi peintre en verre; nous avons vu des armoiries, avec la date de 1709, dont les couleurs étaient aussi belles que celles d'aucuns vitraux anciens. Du vivant de Pierre Le Vieil, qui écrivit en 1731, il y avait encore un peintre verrier à Paris : il paraît cependant que cet art était alors arrivé, sur le continent du moins, à son plus infime degré d'abaissement, et vers cette époque, on ne fabriquait plus, ni en France, ni en Allemagne, de verre propre à la peinture en verre, ni teint en masse. Cependant en Angleterre, William Peckil et Robert Scolt Godfrey offrirent encore, en 1768, des ouvrages qui furent admirés; vers le même temps, on plaça à Oxford des vitraux dont on vantait la beauté. Cependant, en général, cette peinture n'offrait plus que des tons fades et monotones, qu'on étalait sur du verre incolore, et dont on peut voir des échantillons au Musée céramique de la fabrique de porcelaine, à Versailles.

Il y eut donc interruption réelle d'environ trois quarts de siècle dans la fabrique des maîtres en verrerie; il n'en

(1) Les peintures des fenêtres de l'église de Gouda, gravées par Boëtius, 1736.

(2) Sanderus.

(3) Fiorillo, t. 3, pag. 24.

existait plus: il fallait rechercher leurs procédés dans les ouvrages qu'ils avaient laissés. En 1804, un nommé Michel Frank, de Nuremberg, peignit sur verre des armoiries, puis des paysages, des sujets mythologiques; mais ce fut la restauration des vitraux de Ratisbonne, commencée en 1821, qui ramena entièrement la peinture en verre à son but primitif. Ceux qui s'en étaient occupés dans les temps modernes, avaient surtout voulu peindre de petits sujets, employer plusieurs couleurs sur le même panneau, pour éviter les plombs, dont l'effet paraissait peu agréable, sans cependant recourir aux émaux dont nous parlerons plus tard; on voulut aussi introduire dans cette peinture des nuances inconnues aux anciens; ce qu'on fit de plus remarquable en ce genre, furent les glaces peintes, exposées en France en 1829. Cependant les nouveaux vitraux, pour avoir voulu être supérieurs aux anciens, n'en présentaient pas l'éclat éblouissant; on restait d'accord qu'il y avait telles couleurs, les rouges, les verts entre autres, qu'on ne pouvait plus faire aussi belles qu'autrefois : les théories étant parfaitement connues, on comprit toute l'importance de la pratique, dans laquelle nous sommes restés inférieurs jusqu'ici. Presque dans tous les pays, se sont alors formés quelques artistes qui, faute de connaître ce qui avait été écrit et les essais tentés autour d'eux, ont cru avoir retrouvé un secret perdu, tandis qu'ils n'avaient que repris des travaux assez long-temps suspendus pour que la tradition des ateliers se soit entièrement éteinte. Cependant on a fait depuis à Sèvres et en Bavière, ainsi qu'en Suisse, de magnifiques vitraux avec les procédés des anciens et qui laissent peu de chose à désirer; quelques échantillons non moins beaux sont dûs à des artistes isolés, et sans contredit, une des productions les plus remarquables en ce genre, est la copie d'une ancienne verrerie par M. Dony, exposée au salon de Gand de cette année (1838).

Rien de plus simple que la manière de procéder pour faire un tableau à l'huile; dès qu'il s'agit d'en transporter le sujet en verre, le travail se complique singulièrement (1). Il faut un verre composé tout exprès, qui ait la dureté nécessaire pour pouvoir être exposé au feu de moufle, sans se gondoler : l'art de le teindre en masse demande des connaissances en chimie toutes particulières; il faut encore une grande pratique pour la fabrication des oxides métalliques colorants et pour les faire pénétrer dans les panneaux de verre. Quelques mots sur la marche tenue par les peintres verriers, ne seront pas inutiles pour faire comprendre en quoi consiste leur art, à ceux qui n'ont pas fait de cet art une étude spéciale et auxquels nous voulons prouver avec quelle facilité on peut le ressusciter.

La matière vitrée était connue des anciens ; ils en faisaient des vases de diverses formes, que nous avons trouvés dans les tombeaux, et qu'on voit dans presque tous les cabinets d'antiquités romaines. St-Jérôme en parle comme étant employée en carreaux, dans les fenêtres, déjà à la fin du IIIe siècle, *fenestræ quæ vitro in tenues laminas fuso obductæ erant.* Il en est ensuite question dans St-Grégoire de Tours (2); les fenêtres de St-Germain le Rond, aujourd'hui St-Germain l'Auxerrois à Paris, que brisèrent les Normands en faisant le siége de cette ville, étaient garnies de verre, suivant la Chronique d'Abbon; le pape Léon III, qui couronna Charlemagne à Rome, employa le verre dans la construction de St-Jean de Latran (3). Vasari nous dit que dans l'origine il était en forme d'yeux, *le finestre si facevaro in principio d'occhi bianchi, e con argoli bianchi,*

(1) C'est précisément à cause de cela que nous avons adopté, pour signifier la peinture ou la couleur pénétrée dans le verre, des termes qui ne peuvent convenir qu'à elle seule.

(2) De Gloria Martirum, l. I, c. 59.

(3) Anast. in Vit. Leon. III.

o por colorati. Cette sorte d'assemblage de morceaux circulaires se trouve représentée dans beaucoup de tableaux du XV[e] siècle : à Bruges, dans celui de Jean Van Eyck, et nous ne serions pas surpris d'en voir encore dans quelque vieille bâtisse. Les fenêtres supérieures de l'église de Bourges sont encore à compartiments circulaires; dans le milieu est un morceau de verre coloré. Les Italiens connaissaient très-anciennement le verre de couleur, qu'ils employaient pour la fabrication de la mosaïque. Au VII[e] siècle, l'art de teindre le verre passa en France, d'où il s'introduisit en Angleterre; il dût aussi de bonne heure pénétrer dans le midi de l'Allemagne, où nous avons des preuves qu'il fut employé plus d'un siècle avant que nous le voyons dans les monuments du nord. S[t]-Willefrid fit venir de France le verre qu'il employa à l'église de S[t]-Paulin d'York, et les missionnaires anglais qui convertirent le nord de la Germanie et la Frise, y importèrent sans doute, avec le culte nouveau, les arts qui pouvaient les aider à frapper l'imagination de ces peuples grossiers, pour y faire pénétrer quelques vérités; les effets magiques du verre coloré ne pouvaient être oubliés par ceux qui construisirent les premières églises chrétiennes. Long-temps on se contenta des assemblages qui représentaient une sorte de mosaïque de diverses couleurs unies, sans songer à tracer sur ce verre aucun dessin au moyen d'une couleur qui fit corps avec le fond sur lequel elle était appliquée.

Le monument le plus ancien où il soit parlé de la peinture en verre, est une lettre de l'abbé Gosbert de Tengersee en Bavière, 983 à 1001 (1); les moines furent les premiers peintres verriers, comme ils étaient aussi les plus habiles artistes dont nous admirons les ouvrages dans les

(1) Pes anecd. l. 6, et la plupart des auteurs qui ont traité de l'art de peindre sur verre.

manuscrits (1). Si les Allemands furent des premiers à s'exercer dans cet art nouveau, dont les productions excitaient l'admiration, ils furent ensuite dépassés par les Français et les Flamands, *in questi arte hanno lavorato i Francesi et i Flaminghi*, dit Vasari. Les plus anciens monuments qui nous soient restés de verres colorés et peints, sont les vitraux de St-Denis, du XIIe siècle; ce sont de simples contours, tracés avec une couleur noirâtre, qu'on faisait imparfaitement pénétrer dans le verre en chauffant celui-ci sur un lit de chaux; méthode vicieuse en ce que la chaux absorbe une partie des sels du fondant, mêlé à la couleur (2). Cependant Le Vieil parle encore de ce procédé, dont on m'a fait remarquer le défaut à la fabrique de Sèvres même; l'action du temps vient ensuite ajouter son effet à cette cause première de destruction, et il y a de ces vitraux dont la couleur se dissolvait à l'eau; il y en a même que j'ai entièrement dénaturés avec de l'acide hydrocloronitrique, à 26 degrés. Jusqu'au XIVe siècle, l'art fit peu de progrès, et le procédé technique resta le même. Les verres de cette époque, qui avaient jusqu'à cinq millimètres d'épaisseur, sont extrêmement gondolés; les figures ne tournent pas : seulement on aperçoit des hâchures, souvent en partie effacées, dans les plis des draperies. Le verre était teint en masse, en vert, bleu ou jaune et couleur lie de vin : c'était le ton de chair; mais ces couleurs acquirent plus de puissance au XVe siècle. Le rouge purpurin s'obtenait en étendant une couche de verre rouge sur un plateau incolore; aujourd'hui on le

(1) In prædicto monasterio omni divino dogmate erant eruditæ diversis usibus divini officii... necnon quod nostris temporibus valde mirum est, etiam scribendo et pingendo. *Vit. S. Harlindis et Reinulæ, act. ord. S. Benedict.*

(2) Le fondant est toujours un verre plus tendre que celui du panneau; il se compose de différentes manières. Voir l'article, dans l'Encyclopédie.

fait au moyen du tube du souffleur de verre. On était moins habile alors, d'où résultait un striage que Le Vieil attribue à l'effet de la brosse; il est cependant probable que ce défaut doit être attribué à d'autres causes : l'emploi de la brosse eût empêché que la couleur ne fût aussi riche et l'abbé Suger, qui en parle dans le compte rendu de son administration, qui se trouve dans l'histoire de cette abbaye par Félibien, le nomme *vitri vestiti,* verre revêtu ou doublé; ce qu'il n'eut pas dit s'il avait été peint à la brosse. Ce verre était beaucoup plus cher que d'autres; en 1689, il coûtait encore 35 sols le pied (1). On a cru ne pouvoir obtenir un beau rouge que par une dissolution d'or; c'était souvent le seul résultat des travaux de ceux qui cherchaient à faire de l'or avec de l'or, et il en existe à Munich plusieurs morceaux qui n'ont point d'autre origine. Cependant il est prouvé qu'avec le protoxide de cuivre, on arrive au même but; mais jusqu'à présent les fabriques de France n'ont point encore fourni de rouge aussi beau que celui qui vient de Bohème. On n'est point parvenu non plus à fabriquer du verre vert aussi foncé de ton, aussi velouté que celui des anciens, et la différence se fait surtout remarquer dans les restaurations de St-Denis et de St-Germain des Prés.

On ne dessina d'abord que des figures de petite proportion, les grandes figures à torsons et à bourges sont du XIIIe siècle; pour chaque partie qui avait une couleur différente, on prenait un morceau de verre de cette couleur teint en masse : le tout était réuni par des plombs, et l'ensemble du sujet arrêté dans un cadre de fer, fixé avec des clavettes au montant de la croisée : on pouvait démonter toute une croisée par parties et la nettoyer facilement. Dans les vitraux des siècles postérieurs, on n'a pas suivi

(1) *Speth die kunst in Italien.*

cette méthode, et il en est résulté que les verres coloriés sont tellement crasseux qu'on ne peut les nettoyer aujourd'hui sans en enlever la peinture ; on réussit le mieux avec de la potasse pour cette opération.

Dans les bordures, il se trouve dès le XII[e] siècle des morceaux où le bleu, le jaune, qu'on obtenait au moyen du bois pourri qu'on trouve en poudre dans les vieux arbres, et le noir sont appliqués sur le même morceau de verre, mais ces couleurs sont très-mal fondues ; on y remarque aussi des jours obtenus au moyen d'un grattage. Ainsi dès l'origine trouve-t-on la trace des perfectionnements obtenus plus tard dans la peinture d'émail, et celle de nos jours a plusieurs tons sur le même morceau.

Sous le rapport de l'art, ces premiers travaux sont assez grossiers : on jugerait mal par eux du talent des artistes de ce temps. Nous avons comparé les dessins des vitraux de S[t]-Denis avec le livre d'Heures de S[t]-Louis, qui est à la Bibliothèque royale ; non-seulement la proportion des figures n'y est point aussi ramassée, mais il y a telle figure dont le dessin est fort remarquable, celle de la femme entre autres dans la miniature des Plaies d'Égypte ; une autre où les draperies accusent parfaitement le nu. Il y a des draperies très-bien ombrées ; un groupe de lutteurs et un cheval offrent une certaine entente de l'anatomie dont on ne voit nulle trace dans les vitraux. Le MS. 2710 a plus de rapport avec les dessins de S[t]-Denis et de la Sainte-Chapelle : il est du XIII[e] siècle ; cependant il y a du mouvement dans les figures. Il y a des statues de ce temps, dont on rencontre facilement les plâtres maintenant, et qui ont un mérite réel ; mais les vitraux n'étaient considérés, ainsi que les statues à l'extérieur des églises, que comme un décor, où il ne fallait rechercher qu'un effet de masse. Sur des morceaux de verre, qui n'avaient que quelques pouces, on ne pouvait appliquer des teintes sans nuire à la

richesse de la couleur du verre teint en masse : dès-lors il fallut se contenter de simples contours, et nous venons de voir que ce n'étaient pas d'ailleurs les peintres les plus instruits qui s'appliquaient à ce genre de travail. Cependant ces vitraux ont un ton de couleur fort harmonieux, obtenu sans doute en partie par l'effet du temps qui a dépoli le verre à l'extérieur ; aussi a-t-on observé qu'il eut été à désirer que l'on eut dépoli les verres de l'église de Ratisbonne, et il serait à désirer qu'on ne négligeât pas ce moyen dans la restauration d'anciennes verreries, afin d'éviter un certain ton cru qui saute aux yeux à St-Denis.

Dans le XVe siècle, le talent du peintre en verre avait atteint un haut degré de perfection; seulement le verre est encore gondolé, mais les couleurs teintes en masse sont admirables et partout les ombres soigneusement indiquées. Pierre Le Vieil fait honneur à Jean Van Eyck de ce progrès (1); les Allemands ont admis cette tradition, qui ne remonte pas au-delà du XVIe siècle, et en général il est regardé comme l'inventeur des émaux, c'est-à-dire des verres doubles, comme nous avons dit qu'on fabriquait le verre purpurin, et à l'emploi desquels il aurait du moins donné beaucoup d'extension. L'auteur d'une notice traduite de l'anglais, insérée au *Mercure de France,* du mois de novembre 1836, dit que ce perfectionnement eut pour résultat de donner aux figures un relief qu'elles n'avaient pas ; que les peintures exécutées d'après ce système, au temps de Primatice et sous la direction de Jean Cousin, ne sont pas inférieures à celles d'Italie, et qu'elles ont plus de vivacité de couleur. Nous nous sommes donné beaucoup de peines pour savoir s'il existait quelque part des ouvrages de ce genre à attribuer à Jean Van Eyck ; on n'a pu rien nous indiquer à ce sujet. Le savant auteur de l'*Essai*

(1) De l'Art de la Peinture sur verre, pag. 30, Ire partie.

sur la peinture sur verre, avec lequel nous sommes entrés en correspondance à cet égard, mit à nous éclairer une obligeance dont nous le prions de recevoir ici nos remerciements; il n'avait acquis aucune preuve dans les recherches qu'il poursuit depuis longues années, que Jean Van Eyck ait peint lui-même sur verre : seulement il se rappelait avoir vu à Paris, il y a quelque vingt ans, un petit vitrail d'environ deux pieds en tous sens, représentant un prince et sa femme, tous deux debout, supérieurement vêtus, et supportant chacun d'une main un magnifique reliquaire; il n'y avait point de monogramme, seulement le millésime 1417. Les émaux incrustés dans les orfrois des manteaux, les pierreries de la couronne de ces personnages, firent, ainsi que le style et le caractère de cette composition, croire à tous les amateurs, que ce morceau ne pouvait être que de Jean Van Eyck : cette peinture a passé en Russie. Je ne pense pas qu'avec l'esprit de critique dont on use à notre époque, où l'on est parvenu à distinguer Jean Van Eyck de ses élèves, et même quelques-uns de ceux-ci entre eux, nous eussions pu assurer que ce vitrail, où ne pouvaient se trouver certains tons brunâtres qui, dans les teintes, font distinguer les ouvrages de Jean Van Eyck, fût réellement de la main de ce maître : nous avons comparé beaucoup de vitraux de la seconde moitié du XVe siècle, avec une grisaille fort connue de Jean Van Eyck, et il nous eût été fort difficile de dire que quelques-uns ne sont pas du même artiste. Nous n'avons point vu les vitraux faits au temps de Primatice et ne pouvons juger de l'effet des émaux dont on vient de parler; ils doivent être rares. Cependant un habile vitrier de Paris, occupé exclusivement de la restauration d'anciens vitraux, nous assura avoir plus d'une fois vu de ces sortes de vitraux, tant en bleu qu'en vert, comme en rouge, mais point d'autres couleurs. Peut-être n'ont-ils pas été employés pour les verreries d'église; ce que nous

3

serions portés à croire d'après l'observation de M. Brogniart, dans son Mémoire sur la peinture sur verre, où il dit, qu'ils n'étaient point nécessaires pour la peinture en grand, ce qui vient à l'appui de nos observations.

Pour atteindre toute la perfection dont est susceptible l'art du peintre verrier, il restait au XIVe siècle encore un pas à faire : c'était de donner plus de puissance aux ombres; on l'obtint en étendant un fond noir avant d'appliquer la couleur locale, appropriée au sujet, là où on voulait obtenir cette augmentation d'effet. On ne le pourrait sans cela, qu'en revenant plusieurs fois avec la même couleur sur la même pièce et en la faisant passer autant de fois au feu, ce qui en rendrait le prix fort élevé. Aujourd'hui ce fond noir s'applique à l'eau gommée; autrefois on employait une sorte de vernis, c'est ce qu'on nomme la peinture d'apprêt. On en remarque facilement l'emploi dans les beaux vitraux de la chapelle du St-Sacrement de l'église de Ste-Gudule, à Bruxelles, qui sont d'un certain Jean Ack, peintre d'Anvers, suivant Guichardin et Vasari (1), et non de Rogier, que nomme Sanderus.

Jusqu'ici nous avons vu que chaque partie du sujet peint en verre, était un morceau à part, teint en masse; c'est-à-dire que la couleur était mêlée à la pâte même du verre avant qu'on le soufflât; on le choisissait d'après le ton principal de sa couleur locale, et on étendait dessus les ombres à la brosse qui y pénétraient au moyen d'une récuisson : toutes ces pièces sont rejointes par des plombs. On voulut, tout en conservant la transparence du verre, qui se perd par la brosse, éviter les plombs d'un effet désagréable dans les vitraux de petite dimension : alors parurent les verres émaillés, connus sous le nom de verres suisses. Ce sont des tables de verre incolore, sur lesquelles on applique, au

(1) *Descrittione di tuti Paesi-Bassi,* p. 131.

moyen du feu et suivant un contour premièrement tracé, une ou plusieurs couches, les unes à côté des autres, de verre teint en masse, qu'on usait à la meule pour avoir une couleur plus ou moins intense, ou pour atteindre le fond. Aujourd'hui les émaux s'usent avec l'acide fluorique, les nuances se peignent à la brosse du côté opposé où ont été fixés les verres colorés. Ainsi une draperie bleue s'obtient en coulant d'abord du verre de cette couleur sur toute l'étendue qu'elle doit occuper; les plis et les ombres s'obtiennent avec de la couleur foncée sur le côté opposé : on applique ces couleurs au feu avec un verre alcalin, et elles ne pénètrent guère dans l'épaisseur du verre, y adhèrent seulement avec force et laissent à la surface souvent une certaine rudesse. Voulant sur le même panneau figurer un drapeau rouge avec une croix d'or, on coule du verre purpurin à l'endroit que doit occuper le drapeau; on use le milieu à l'émeri dans la forme d'une croix, et ayant ainsi mis à nu le fond incolore, on teint cette partie en jaune. On peut voir de très-beaux vitraux en ce genre au Musée céramique de Sèvres. Jamais cette méthode n'a été employée pour les grandes verreries, parce que les émaux sont sujets à s'écailler, seulement quelquefois pour des ornements et des armoiries, et les ouvriers dont on se servait, étaient si peu entendus qu'il leur arrivait d'user à la meule le côté incolore du verre, comme nous en avons vu des exemples aux verreries de Bourges.

Toujours pour éviter les plombs, on voulut ensuite peindre à la brosse différentes couleurs et toutes leurs nuances sur le même panneau; il est résulté de cette méthode, dans laquelle les Anglais se sont distingués, des peintures qui manquaient entièrement de transparence et de richesse de couleur. Nous l'avons déjà dit, il n'y a que le verre teint en masse dont on puisse espérer cet effet, qui est le principal mérite de la peinture en verre; il faut,

autant que possible, négliger les nuances pour ménager le ton de couleur du verre pur. C'est une attention que n'avaient pas toujours les peintres anciens des derniers temps; trop souvent ils couvraient toute une verrerie de leur brosse et n'offraient, avec beaucoup de saillie sans doute, que des tons terreux, reproche que l'on peut même adresser à quelques parties des beaux vitraux de la chapelle de la Vierge, à S[te]-Gudule.

La peinture en verre étant essentiellement une peinture à effets, qui a besoin de transparence, et ne supportant pas des nuances trop multipliées, qui détruisent la richesse de couleur du verre teint en masse, il s'ensuit qu'elle est peu propre à retracer les sujets de la peinture à l'huile, dont elle ne doit pas chercher à reproduire la dégradation des tons, les effets de perspective ni les couleurs indécises, et qu'elle ne peut nullement servir, comme la mosaïque, à éterniser le souvenir des ouvrages des grands maîtres, qui ont employé des toiles ou des panneaux. L'idée de la faire servir à cette fin, a été mise en avant sans que son auteur ait sans doute réfléchi à la fragilité du verre, dont la durée peut être détruite par la pierre lancée par le plus petit gamin. Il est une autre considération, nous paraît-il, qui doit empêcher de vouloir jamais copier pour un vitrail d'église, un tableau, quel qu'il soit; c'est que jamais on n'en trouvera qui ait été composé pour remplir l'espace d'une de ces immenses fenêtres d'église. Le sujet de la Descente de Croix, de Rubens, serait perdu dans les accessoires dont on devrait l'entourer. Il faut pour cela des compositions à part, des sujets de figures richement drapées, des fonds d'architecture où il y ait peu de perspective. On évitera la couleur de chair, qu'on n'obtiendra point par cette variété de nuances fondues l'une dans l'autre, qui en constitue le mérite, et font la principale étude du peintre à l'huile. Ainsi faudra-t-il toujours

renoncer à cette harmonie de tons, qui lui fait sans cesse sacrifier les entourages, dont le verrier tire toutes ses ressources : chez lui, le vert, le rouge, le bleu et le jaune s'entrechoquent avec toute la rudesse du langage, que nous aimons à entendre comme expression des mœurs de cette époque de transformation sociale, où cette peinture prit naissance. C'est moins une imitation fidèle de la nature qu'une sorte de représentation fantastique, dans laquelle on croit voir agir des personnages sans corps; la vue passe à travers, comme l'épée qui s'attaque à un fantôme, et au lieu d'ombres, ils projettent sur le parvis du temple les teintes mystérieuses de la Jérusalem céleste, dont les murs étaient d'or pur, transparents d'améthystes, de calcédoines et de toutes sortes de pierres précieuses.

L'art dont on redemande le rétablissement, doit être considéré comme un produit de fabrique, auquel le peintre vient prêter l'appui de son talent : le souffleur en verre fournit les tables teintes en masse; le chimiste fera le choix des oxides vitrifiables, qu'il livrera au peintre, et dirigera les feux de moufle; un ouvrier, qui ne doit pas manquer d'habileté et avoir des notions du dessin, réunira les diverses pièces dans leur entourage de plomb. Ce n'est donc pas des travaux d'un seul homme qu'on peut attendre des résultats d'une véritable importance. Il n'y a en Belgique ni fabrique, ni dépôt de verres teints, et aucun marchand n'en fera venir des assortiments, s'il n'est certain d'un débit qu'arrête le défaut de matière première. Les études du peintre d'histoire sont déjà assez multipliées pour qu'il lui soit difficile d'acquérir de l'habileté dans un laboratoire de chimie, en lui supposant même les connaissances théoriques nécessaires, mais qui ne suffisent pas. Ce n'est qu'autant qu'on aura en chimie des connaissances plus étendues, qu'on sera plus industrieux manipu-

lateur, dit M. Brogniart (1), qu'on obtiendra les plus belles couleurs et qu'on parviendra à les mieux fixer. Cette réunion de personnes concourant au même but, ne s'est pas formée jusqu'ici, malgré les circonstances favorables où la Belgique s'est trouvée depuis 1815; c'est cependant sur ce sol où les colonnes milliaires sont les tours des plus belles églises, où l'amour des pompes du culte est universel, où le sentiment religieux est un des caractères principaux de la nation, qu'une telle réunion doit se former, dès qu'aura été donnée une impulsion que nous voudrions contribuer à faire naître.

En un temps si fécond en prodiges dûs au développement de l'esprit d'association, il nous semble que c'est encore de lui qu'on doit attendre l'initiative à prendre. Le siége des opérations à fonder devrait être Gand ou Bruxelles, à cause des universités, près desquelles il serait plus facile de trouver les chimistes dont on a besoin. Les frais se borneraient à l'acquisition d'un petit local, pour l'établissement d'un feu de moufle, le laboratoire du vitrier et le magasin de verres; le traitement d'un chimiste et d'un ouvrier. On formerait un dépôt de verres teints des fabriques de Cherty ou d'Allemagne; peut-être que pour quelques qualités, ils seraient livrés au prix coûtant, ainsi que les couleurs. Le prix de cuisson de chaque pièce, calculé par pouces carrés, serait fixé de manière à prévenir les abus que pourrait faire naître un recours trop facile aux avantages qu'offrirait cette société. Dès que la fabrication aurait pris quelqu'extension, nous ne doutons pas que les frais de l'établissement, et les intérêts du capital à avancer par actions, ne fussent bientôt couverts. Nous espérons ce résultat, parce que le nombre d'églises auxquelles manquent des vitraux peints est considérable,

(1) Mémoire lu à l'Académie le 7 juin 1828.

et que le prix n'en doit pas être très-élevé. Une figure de quatre pieds de proportion, avec son encadrement en fer, coûtait à Sèvres, en 1836, environ 400 francs. Plus on acquerrera d'habitude, moins les prix seront élevés; on en était venu autrefois à des résultats qui peuvent étonner aujourd'hui : les vieilles croisées du Louvre, faites au temps de Charles V, roi de France, ne revenaient pas à plus de 11 à 12 francs de notre monnaie, vingt-deux sols d'alors, suivant Sauval.

Dans un pays aussi industriel, on s'affranchirait bientôt de l'obligation d'aller à l'étranger demander le verre coloré; on lui livrerait même le verre incolore propre à la peinture en verre, qu'on a tant de peine à se procurer maintenant : bientôt les artistes dont le talent n'a point atteint toute la perfection de l'art, ne seraient plus obligés d'aller chercher au-dehors, dans les ateliers de décor, une existence aisée ; ils viendraient se grouper autour des maîtres de l'école, qui leur fourniraient des cartons. En offrant à tous la faculté de faire recuire leurs vitraux peints, on obtiendra l'avantage de ne pas devoir recourir nécessairement, pour se procurer ces vitraux, à des artistes dont le mérite est quelquefois peu approprié au genre de travail qu'on voudrait leur confier, et ainsi l'École flamande ne peut manquer de redevenir la première dans cette peinture où elle a acquis jadis tant de renommée. A côté des ateliers d'une première société, pourquoi ne s'en formerait-il pas d'autres qui livreraient en concurrence, au commerce étranger, cette sorte de décor religieux, tout comme Lyon lui fournit les riches étoffes des ornements d'autels; les artistes étudiant dans nos académies seraient, pour ces établissements, des ouvriers tout trouvés, pour lesquels ce serait un encouragement à ne pas négliger l'étude des grandes compositions. Maintenant il suffit d'un homme auquel le patronage du clergé ne peut faillir dans un

semblable projet, qui veuille mettre ces idées à exécution, les compléter d'abord en y faisant entrer les détails qu'il nous était interdit d'aborder, dans l'ignorance où nous sommes des facilités locales à trouver dans une ville plutôt que dans une autre; le moment ne peut être mieux choisi: qui ne serait jaloux de restituer aujourd'hui à son pays l'une de ses gloires artistiques les plus brillantes? La réussite n'est-elle pas assurée, quand en même temps on s'adresse aux sentiments les plus intimes de la nation, et qu'on a déjà osé aborder l'idée d'achever la tour de la métropole archiépiscopale? (1)

E******.

Anvers, août 1838.

(1) Je n'avais pu me procurer, lorsque je m'occupais de cette notice, l'ouvrage de M. le baron de Reiffenberg sur la peinture sur verre dans les Pays-Bas. J'ai lu depuis ces curieuses recherches, auxquelles la plume de l'élégant commentateur de Barante a prêté tout le charme de son style, pour nous faire regretter davantage les belles verreries de nos églises emportées en pays étranger. C'est avec une complaisance amère qu'il se plait à énumérer une à une toutes ces pertes, que son goût éclairé lui a rendu plus sensibles, et qu'il déplore en homme aimant la gloire de son pays. A lui appartenait de lui restituer, dans l'invention de l'art de peindre sur verre, une part trop souvent réduite à la citation du verre de Jean de Bruges, et il l'a fait avec ce tact fin qui laisse arriver la vérité sans blesser les prétentions rivales, et doit nous faire espérer qu'il pourra quelque jour reprendre le fil de l'histoire de cette branche des arts d'imitation, qu'il croit rompu à jamais, et le rattacher aux siècles où venue d'Orient, elle s'est naturalisée parmi nous avec le christianisme.

Recherches

LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

SUR

QUELQUES ANCIENNES IMPRESSIONS DES PAYS-BAS.

En publiant, il y a très-peu de temps (1), la liste des ouvrages imprimés par notre célèbre Arend de Keyser, qui eut la gloire d'importer la typographie à Audenarde et à Gand, la perte d'une partie de notre manuscrit, nous a fait omettre deux opuscules fort rares, sortis des presses du même artiste : ce qui fait monter à dix le chiffre de ses impressions connues jusqu'ici. M. Du Puy de Montbrun, dans ses savantes *Recherches* (2), avait déjà indiqué exactement sept ouvrages publiés par Arend de Keyser: plus heureux que lui, nous avons eu presque toutes ces rarissimes éditions entre les mains, et nous avons cherché à les décrire avec tout le soin qu'il y eut mis lui-même, s'il se fut trouvé dans notre position. Voici les intitulés de ces deux précieux opuscules, qui serviront à compléter la liste de toutes les impressions connues d'Arend de Keyser :

(1) Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de l'Université et de la ville de Gand. Gand, Annoot-Braeckman, 1839; in-8° de 82 pag., avec une pl. gravée.

(2) Recherches bibliographiques sur quelques impressions Neérlandaises du XVe et du XVIe siècles. Leide, Luchtmans, 1836; in-8° de 98 pag., avec des planches xylographiques.



Tractatus de periculis circa sacramentum eucharistie contingentibus. Petit in-4°, sans date, de 12 pages non chiffrées; sur le frontispice, une figure gravée en bois, représentant la Sainte Cène.

Après ce titre, on lit à la seconde page : *Incipit tractatus de periculis que contingunt circa sacramentum eucharistie et de remediis eorumdem, ex dictis Sancti Thome de Aquino.* Souscription : *Explicit de suffragiis misse impressis Gandavi per Arnoldum Cesaris* (circa 1483).

Voici l'autre impression :

Tractaet van aliantie ende eendragticheyt tusschen die drie staten van den hertoghdom van Brabant ende die van Middelborch, Lutsenborch, Vlaenderen, enz. : souscription : *Ghedaen tot Ghent den eersten dach in mei* 1488. Petit in-folio, de 6 feuillets, à longues lignes, au nombre de 38 la page pleine; sans nom d'imprimeur et sans date, mais très-probablement de 1488.

Pour montrer que le dernier mot n'est pas encore dit sur notre Arend de Keyser, nous nous empressons de relever une erreur dont nous sommes seuls coupables et qui n'appartient nullement à M. Fr. Vergauwen, bibliophile instruit, qui a bien voulu nous aider de ses investigations particulières. Le *Liber domini Mancini de passione Domini,* n'est pas sorti des presses d'Arend de Keyser, comme nous l'avons écrit (1), mais bien de celles de son fils Pierre : ainsi donc nous serions parvenus à découvrir quinze impressions de ce typographe gantois, non compris le grand tableau avec les armoiries des nobles de Gand, pièce aussi précieuse qu'intéressante, qui fait partie du cabinet de M. l'architecte Goedtghebuer.

Nous appellerons en passant l'attention de tous ceux qui, comme nous, s'occupent d'études bibliographiques, sur

(1) Page 66 de nos *Recherches* déjà citées.

deux imprimeurs gantois, Simon de Cock et Judocus Petrus, de Halle, en Brabant. Nous avons déjà indiqué (1) une de leurs impressions de l'année 1513 : ils semblent avoir exercé leur art dans notre ville, même avant Pierre de Keysere, dont le premier livre avec date, connu jusqu'ici, remonte seulement à 1516.

Nous avons la douce jouissance de posséder dans notre petite collection particulière de raretés un mince in-quarto, dont l'énoncé va mettre en émoi tous les bibliophiles du département du Nord : c'est une grammaire latine, avec la date de 1518, imprimée à Cambrai, et dans laquelle l'on a fait l'emploi de quelques caractères grecs! Ainsi notre précieux in-quarto, qui ne porte malheureusement pas de nom d'imprimeur, reculerait de cinq ans pour Cambrai l'époque de l'introduction de l'imprimerie en cette ville, puisqu'il est plus vieux de cinq ans que le *Voyage de Jacques Le Saige*, auquel la plume facile et spirituelle de M. Aimé Le Roy a consacré un si charmant article dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*.

Voici la description de notre volume :

Rudimenta grammatices ad instituendos iuvenes non parum conducentia. — τελος. *Impressum Cameraci. Anno Domini.* M. CCCCCXVIII. Sans nom d'imprimeur, in-4° de 6 feuillets. Beaux caractères gothiques.

Sans chiffres ni réclames, signatures Aii.—Aiiii. Au-dessous du titre sont des armoiries, probablement de Cambrai : au bas de la page, ce distique :

Διστιχον.

Si me forte legat : studii compulsus amore
Parvulus. Emuncta nare latinus erit.

Au verso du titre, on lit : *sequitur alphabetum grecum :*

(1) Mêmes *Recherches*, page 67.

cette page est consacrée seule et exclusivement à la connaissance et à la prononciation des lettres grecques : cette dernière était, à ce qu'il paraît, très-différente de la nôtre. C'est ainsi, par exemple, que le ζ se prononçait *zita*, η *ita*, θ *thita*, υ *gny*, τ *taf*, etc. Après l'explication des diphthongues *propres* et *impropres*, suivent cinq règles pour la prononciation. C'est à quoi se borne tout ce que notre grammairien avait probablement à enseigner sur le grec.

Nous transcrirons le premier paragraphe du second feuillet : il nous fera connaître ce qu'on entendait alors par Grammaire :

Rudimenta Grammatices.

Quam artem profiteris? Grammaticam. Quid est Grammatica? Est ars recte loquendi. Recteque scribendi. Unde dicitur Grammatica? ἀπο τῶν γραμματῶν. *Hoc est a litteris. Latine enim interpretatur grammatica litteraria. Quot sunt partes grammatices? Quattuor. Littera, Syllaba, Dictio et Oratio.*

Le reste de la grammaire, où tous les préceptes se réduisent en questions et en réponses, est consacré au développement très-succinct de ces quatre grandes divisions, ce qui nous fait supposer que le maître devait donner bien des explications verbales.

Les caractères grecs employés dans cet opuscule sont assez semblables à ceux dont on se servait alors en Italie, et Cambrai est jusqu'à ce moment la première ville du Nord de la France, qui aura eu l'honneur de faire usage de ces caractères. On sait que chez nous l'immortel Thierry Martens, qu'Erasme, qui s'y connaissait, saluait du titre de premier typographe des Pays-Bas, s'était déjà servi de caractères grecs dans quelques-unes de ses éditions latines de 1501 et 1502, et qu'il eut la gloire d'y imprimer le premier livre grec, en 1513, et non en 1516, comme le prétendait Lambinet. Voyez notre note au

N° 4223, de la Biblioth. Hulthemiana, vol. I. La grammaire grecque de Luscaris, Milan, *per magistrum Dionysium Paravisinum*, 1476, in-4°, est regardée comme le premier livre imprimé en grec.

Si nous avions eu la faculté de comparer les caractères qui ont servi à l'impression de cet opuscule, avec ceux du voyage de Jacques Le Saige, peut-être reconnaitrait-on qu'il sort des presses de *Bonaventure Brassart demourant en la rue sainct Jehan empres la Magdelaine.*

Un haut fonctionnaire qui a laissé d'honorables souvenirs à Lille, M. le préfet Dieudonné, avait avancé, dans la *statistique*, exellente du reste, qu'il a donnée du département du Nord, en 1804, que la ville de Lille était la première de ce Département, qui eût eu l'honneur de posséder une imprimerie. Il citait à l'appui de son opinion le volume des poésies sacrées d'un poète lillois, *Francois Hœmus, Insulis apud Guilielmum Hammelin*, 1556. Depuis, de savantes recherches ont prouvé qu'on imprimait à Valenciennes en 1500 et à Cambrai en 1520, de sorte que Lille loin d'occuper le premier rang, n'en occupait plus que le troisième. Le peu de soin avec lequel les bibliographes et catalographes avaient transmis le titre de la première impression des poésies d'Hœmus, et d'autres observations qu'il serait trop long de rapporter ici, firent soupçonner que ce livre pouvait ne pas être sorti des presses lilloises. Des débats, aussi intéressants qu'instructifs, s'élevèrent à ce sujet dans la *Revue du Nord* et dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*. M. Duthillœul, bibliothécaire de Douai, fut le premier, si nous ne nous trompons, à émettre de doutes fondés sur l'authenticité de l'édition lilloise, qui fut défendue, mais avec beaucoup de réserve, par M. Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille et M. Dufaitelle, bibliophile à Calais. Mais la question resta indécise, faute de preuves.

Nous avons été assez heureux pour trouver, sous le n° **23,439**, dans le catalogue Van Hulthem, qui renferme tant de trésors bibliographiques encore inexplorés, la prétendue impression lilloise de **1556**, livre *introuvable*, comme l'appellent MM. Dufaitelle et Duthillœul. Nous allons en donner une description exacte, qui, nous l'espérons, ne laissera plus le moindre doute, aux bibliophiles les plus incrédules.

Francisci Hemi Insulani, sacrorum hymnorum libri duo. Ejusdem variorum carminum sylva una. Insulis apud Gulielmum Hamelin bibliopolam sub insigni hominis sylvestris. M.D.LVI. In-16, de 85 feuillets chiffrés au recto seulement.

Ainsi donc Guillaume Hamelin, qui demeurait à l'enseigne de l'*homme sauvage*, était bien libraire, *bibliopola*, et non imprimeur, et si les catalographes n'eussent pas omis cette désignation, imprimée au titre même, il y a long-temps que le procès eût été jugé; ils auraient fait épargner bien *de l'encre et du papier :* mais nous y aurions perdu les curieuses recherches auxquelles ce débat a donné lieu.

Nous savons maintenant que Guillaume Hamelin était seulement libraire; mais il n'est pas moins intéressant de connaître quel est enfin l'imprimeur de ce livre *introuvable*. C'est ce que nous apprend le dernier feuillet non chiffré, sur le recto duquel on lit ces seuls mots, imprimés en gros caractères St-Augustin, qui contrastent singulièrement avec l'exiguité des caractères italiques du texte :

Impressum Parisiis per Michaëlem Fezandat.

Il ne reste plus par conséquent le moindre doute : la première édition d'Hemus a été imprimée à Paris, par *Michel Fezandat*, et j'en demande bien pardon à mes amis, les bibliophiles lillois; leur ville cesse non-seulement d'occuper le troisième rang dans l'ordre chronologique de

l'introduction de l'imprimerie dans le département du Nord, mais elle est même rejetée jusqu'au commencement du XVIIe siècle, si l'on ne produit pas d'autre livre que celui cité par M. Duthillœul, comme la plus ancienne impression lilloise qu'il connaisse (1).

Quant à Michel Fezandat, il est bien connu : c'était un habile typographe qui imprima pour Jean Petit, François Regnault et Maurice de La Porte. Il avait pour marque la vipère qui s'attache, sans lui faire mal, au doigt de St-Paul, dans l'île de Malte, avec ces mots pour devise : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* (2) Le savant et infaillible bibliophile, Charles Nodier, cite, comme imprimé chez Michel Fezandat, le plus rare volume de la collection de Baïf (3), qui résulte de l'association de ce poète avec d'Herberay des Essars et Nicolas Denisot, surnommé le comte d'Alsinois.

Si nous donnons quelque étendue à ces notes, c'est que l'Hemus de 1556, ce petit volume, si rare qu'on en a révoqué en doute l'existence, fixera non-seulement un point important de l'histoire d'une des plus admirables découvertes de l'esprit humain, pour ce qui concerne son introduction dans la capitale de la Flandre française, mais procurera encore d'utiles renseignements à notre histoire littéraire et aux annales de la ville de Lille.

Nous ne nous arrêterons pas à relever les erreurs bibliographiques commises dans l'indication des ouvrages d'Hemus, par Valère André, Sanderus, Swertius, Paquot et

(1) *Les Châtelains de Lille, par Floris van der Haer.* A Lille, 1611, chez Christofle Beys, imprimeur-libraire, rue de la Clef, à l'image de St-Luc. In-4°.

(2) *Jean de la Caille, histoire de l'imprimerie et de la librairie,* p. 116.

(3) *Tombeau de Marguerite de Valois.* Paris, Michel Fezandat, 1551, in-8. A-N-iiij. *Voy. Mélanges tirés d'une petite bibliothèque.* Paris, 1829, pag. 265.

l'auteur du manuscrit de la Bibliothèque de Lille intitulé : *Auteurs et écrivains de Lille* (en latin) : ce travail nous conduirait trop loin. Plus heureux qu'ils ne l'ont été, puisque nous avons sous les yeux les trois volumes du poète lillois, nous allons nous efforcer d'en donner une description exacte et détaillée. Quant à des renseignements sur sa vie, on en trouvera suffisamment dans Paquot.

François Hemus, comme Ovide, ne paraît avoir écrit qu'en vers : dans toutes ses préfaces, dans toutes ses relations avec ses amis les plus intimes, comme le prouve la lecture de ses poésies, il dédaignait d'avoir recours à l'humble prose. C'était assez l'habitude de son temps et du siècle suivant, époque à laquelle la Belgique a produit tant de poètes latins.

Le premier livre des hymnes sacrées contient la paraphrase des sept psaumes de la pénitence et d'autres poésies analogues : le second, des hymnes en l'honneur des saints : dans le premier, on remarque une poème d'assez longue haleine sur la naissance du Christ, et dans le second un autre poème, adressé à une religieuse, et dont le sujet est l'éloge de la virginité.

Ses mélanges de poésies (*diversorum carminum sylva una*) qu'on pourrait appeler profanes, par opposition aux premières, commencent au feuillet 47, et la préface en est datée de Courtrai, 1er août 1554.

L'une des premières pièces de cette partie, et des plus importantes, est le poème sur l'incendie de Lille (1) en 1545, poème que Paquot croyait encore manuscrit, preuve

(1) L'historien le plus récent de Lille, M. De Rosny, consacre quelques lignes à ce terrible désastre, connu sous le nom de *grand feu de Lille*, et cite à ce sujet le titre du poème d'Hemus, *imprimé*, dit-il, *par Guillaume Hamelin*, *le plus ancien ou l'un de plus anciens imprimeurs de cette ville*. HISTOIRE DE LILLE, Valenciennes, 1837, in-8°, fig., pag. 166.

qu'il n'avait pas vu l'édition dont nous nous occupons, et dont il donne le titre, bien que d'une manière incomplète. Si la lecture des odes de François Hemus nous rappelle souvent le prince des lyriques latins, par de nombreuses imitations, ses hexamètres nous prouvent qu'il avait fait des vers admirables de Virgile une étude bien assidue, car il lui arrive parfois de lui emprunter même des vers entiers. C'était chose permise alors, et nous pourrions citer vingt poètes latins modernes qui sont dans le même cas. Du reste ses poésies accusent beaucoup de facilité, une érudition aussi variée qu'agréable et un goût qu'on ne rencontre pas toujours dans les écrivains de cette époque.

Ce poème d'Hemus a dû produire, lorsqu'il parut, beaucoup d'effet, si nous en jugeons par les vers qu'adressa à l'auteur son ami François Simon, poète lillois, et dont nous traduirons quelques distiques :

« Félicite-toi, charmante Lille, et envoie en même temps » tes félicitations à ton poète. As-tu jamais pu espérer une » telle gloire? Déjà ton renom est illustre, si l'on considère » ta bravoure militaire, tes exploits guerriers et tes im- » menses richesses; maintenant ce livre va parcourir rapi- » dement les contrées les plus lointaines pour y accroître ta » renommée. Ton malheur fut heureux; cet incendie n'est » plus déplorable, puisqu'un tel poème consacre le souve- » nir de tes pleurs, etc. »

Parmi les autres pièces de ces mélanges, les unes sont traduites du grec, telle que le *Dialogue de Vénus et de Cupidon*, les autres sont des poésies fugitives adressées à des amis, quelques-unes d'entre elles appartiennent au genre dit *érotique* et *bachique;* mais la justice exige que nous disions à la mémoire d'Hemus, qu'elles sont écrites avec un profond sentiment des convenances et qu'on n'y trouve pas un vers qui puisse blesser l'oreille la plus délicate. Une circonstance que Paquot n'a pas connue, c'est

4

qu'avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Hemus avait éprouvé le plus vif attachement pour une jeune et modeste courtraisienne, nommée Isabelle Villemeyne, à laquelle il consacra deux odes charmantes. Par la première, il lui fait naïvement l'aveu de son chaste amour : la seconde accompagne l'envoi d'un recueil de prières qu'il avait traduites pour elle du latin. C'est pour ainsi dire un tendre et vertueux adieu, dans lequel il lui dit qu'ils se retrouveront enfin dans un monde meilleur, puisqu'il ne leur était pas permis d'être unis en celui-ci :

Quando hic (nescio sorte qua sinistra)
Pertinaciter est negatum utrique.

Nous allons passer aux autres poésies d'Hemus, qui sont plus connues, quoique leur apparition dans les catalogues soit infréquente. Le premier exemplaire appartient encore à la bibliothèque Van Hulthem, devenue aujourd'hui bibliothèque royale, à Bruxelles; le second est de la collection de l'université de Gand.

Poemata Francisci Hœmi Insulani, ad reverendum Patrem D. Joannem Loaeum, Præpositum Eversamensem ; jam primum in lucem edita. Antverpiæ, ex officina Christoph. Plantini, M.D.LXXVIII. In-16 de 198 pages.

L'auteur du MS. de la bibliothèque de Lille, dont M. Brun-Lavaine nous donne l'extrait dans *la Revue du Nord,* février 1836, pag. 294, indique une autre édition qui serait publiée chez le même imprimeur, un an après, en 1579, édition inconnue à tous les bibliographes, et il omet celle de 1578, dont l'existence est bien réelle, puisque nous l'avons sous les yeux. Aussi ne balançons-nous pas à regarder comme une nouvelle erreur ce millésime de 1579; elle ne surprendra pas de la part d'un biographe qui néglige d'indiquer l'année de l'impression d'un livre dont il donne le titre, et qui confond un grand in-8° avec un in-16.

Notre volume contient :

1° Dix-huit pages, y compris le titre, de pièces préliminaires, parmi lesquelles une ode à la postérité (*Posteritati benevolæ*, pag. 8 à 16), dans laquelle le poète nous raconte toute sa vie. C'est là que Paquot a puisé les détails qui lui ont servi de matériaux pour son article biographique.

2° *Funebrium libri duo : prior ecclesiasticorum habet tumulos, alter laïcorum* (pag. 19-139).

3° *Miscellaneorum carminum liber primus sacra complectens* (pag. 140-204). — *Liber secundus complectens profana* (pag. 205-245). — *Liber tertius partim ethica, partim encomiastica complectens* (pag. 246-298).

Ce volume, comme l'indique le titre : *pœmata jam primum in lucem edita,* ne contient aucune des pièces qui ont paru dans l'édition de Paris, 1556.

Pœmata Francisci Hœmi, Insulani, jam tertio in lucem edita. Cortraci, apud Joannem Van Ghemmert, ad D. Martini, in tribus Columbis. M.D.C.XXX. In-8° de 282 pages, y compris 4 feuillets non chiffrés, pour la dédicace et trois pièces de vers adressées à Hemus, les deux premières par Guillaume De Steenhuyse, l'un de ses anciens élèves, la troisième par un médecin de Courtrai, Jean Stullius.

Comme il n'y a que 4 feuillets de liminaires, le texte devrait commencer pag. 9, tandis qu'il ne commence que pag. 17. La *réclame* du 4ᵉ feuillet indique cependant que l'exemplaire est complet, et que Jean Van Ghemmert, qui a imprimé d'abord le texte de l'auteur, a donné à la première page le chiffre 17, parce qu'il espérait probablement que les liminaires auraient occupé deux feuilles et non une seule.

Jean Van Ghemmert, que nous avons tout lieu de regarder comme le premier imprimeur de Courtrai, mais

qui avait déjà imprimé auparavant (en 1627), avait pour fleuron trois colombes, avec cette légende entre deux cornes d'abondance : ***Estote simplices sicut colombæ :*** au bas, les armes de la ville entre des livres ouverts.

L'on se tromperait fort, si l'on croyait, sur la foi du titre, que cette édition est la troisième des œuvres d'Hemus: elle n'est que la réimpression fidèle des poésies éditées chez Plantin, en 1578, moins les dix-huit feuillets de pièces préliminaires, dont plusieurs, l'ode entre autres à la postérité, méritaient assurément les honneurs d'une nouvelle édition. Cette erreur, commise par le magistrat de Courtrai (*senatus populusque Cortracencis*), qui a pompeusement dédié cette réimpression au très-noble seigneur Guillaume de Steenhuyze, conseiller du roi, etc., etc., provient de ce que l'édition de 1556, étant déjà devenue d'autant plus rare qu'elle avait été imprimée hors du pays, on a pu croire, faute de les avoir comparées, qu'elle était d'un contenu identique avec celle de Plantin.

Guillaume Hamelin, qui vendait à Lille, mais n'imprimait pas les poésies d'Hémus, en 1556, était déjà libraire dans la même ville et demeurait sur le marché au Blé, en 1539 : il faisait alors imprimer pour son compte chez un célèbre typographe gantois, Josse Lambert, dont nous avons rencontré le livre suivant, qui n'est cité à ce que nous sachions, par aucun bibliographe : ce livre, dont nous possédons une copie manuscrite, étant singulièrement intéressant sous le rapport historique, nous ne craignons pas d'en donner le titre en entier, quoiqu'il soit un peu long :

Sensuyvent les triomphantes et honorables entrées, faictes par le commandement du roy tres christien Francoys premier de ce nom, a la sacree Majesté Impériale Charles V. de ce nom tousiours auguste, es villes de Poictiers et Orleans. Avecque la harengue faicte par le

baillif Dorleans a sa dicte M. I. et la responce de sa dicte M. au dict Baillif.

Item le honorable recueil que luy feit le dict roi tres christien, a son entree du Chasteau de Fontayne Bleau. Lan M. D. XXXIX.

Item le complainte de Mars Dieu des bataylles sur la venue de Lempereur en France, par Claude Chappuys varlet de Chambre du roy. Le tout imprimé sur la copie de celles, lesquelles ont été imprimees à Paris, par prévilege du roi et diffences.

Item un epigramme de Clement Marot, sur la venue de Lempereur en France. On les vent a Lille par Guillaume Hamelin, Librayre demourant sur le marche au Blé, dudict Lille. Souscription : *Imprimé à Gand, pres lhostel de la ville par Josse Lambert, Lan* 1539. Petit in-8° de 32 feuillets.

Ce Joos Lambert, qui signait Lambrecht, quand il imprimait un ouvrage en flamand, était un homme fort remarquable, bien que nos biographes n'aient pas pensé à s'occuper de lui, injustice que du reste il partage avec bien d'autres encore : il fut tout à la fois philologue, grammairien, imprimeur et graveur : peu de typographes surpassaient en son temps la beauté de ses impressions, celles surtout de ses gravures, de ses empreintes de monnaies, et l'on sait avec quelle ardeur les bibliophiles belges et français recherchent ses ouvrages sur les monnaies. Nous avons recueilli sur Josse Lambert des renseignements que nous céderons avec bien du plaisir à la personne qui aurait le loisir de lui consacrer une notice biographique.

Un autre typographe gantois, également fort remarquable, mais à un moindre degré peut-être, est Henri van den Keere, éditeur du célèbre voyage en Orient du seigneur Joos van Gistele. Ce livre étant excessivement curieux, nous croyons devoir en examiner la forme avec quelque

attention : quant au voyage proprement dit, l'excellent article que lui a consacré M. Schayes, dans le *Messager des Sciences et des Arts*, anneé 1836, nous dispense d'en parler.

Voici la description de l'édition *princeps* de ce voyage dont nous devons la publication et l'impression au zèle de Henri van den Keere :

Tvoyage van Mher Joos van Ghistele, oft anders, texcellent groot, zeldsaem ende vremd voyage, ghedaen by wylent, Edelen ende weerden Heere, Mher Joos van Ghistele. In zynen levene riddere, Heere van Axele, van Maelstede ende van den Moere, etc. Tanderen tyd viermael voorschepene van Ghendt. Tracterende van veelderande wonderlicke ende vremde dynghen, geobserveerd over d'zee, in den landen van Sclavonien, Griecken, Turckien, Candien, Rhodes en Cypres. Voords ooc in den lande van Beloften, Assirien, Arabien, Egypten, Ethyopien, Barbarien, Indien, Perssen, Meden, Caldien ende Tartarien : met der gheleghentheden der zelver landen ende meer ander plaetsen, Insulsen ende steden, van Europen. — Te Ghendt, by Henric van den Keere, ghezworen drucker van 's conynghs, ons gheduchte Heeren Munten, M.CCCCC.LVII. Met gratie ende privilegie van vier jaren. In-4°, caract. goth.

Au titre est le fleuron de l'imprimeur, représentant un cadran solaire, au milieu duquel se trouve une tête de mort. Autour on lit : *Aenziet theynde*, *Van den Keeren.* Au verso, les armes de Messire Philippe de Liedekeercke, auquel l'ouvrage est dédié.

Le volume contient d'abord six feuillets, non cotés, de liminaires ; on y lit :

1° L'épitre dédicatoire de l'imprimeur (en français).

2° Un avertissement de l'imprimeur au lecteur (en flamand).

3° La liste des auteurs cités dans l'ouvrage.

4° La préface d'Ambroise Zeebout, prêtre, rédacteur de la relation du voyage.

Suivent 348 pages chiffrées de texte, à la fin desquelles on voit page 346, les armes de Josse van Ghistele, gravées en bois; page 347 et 348, une pièce de vers de Henry van den Keere, fils de Henri, à la louange de Van Ghistele, et enfin le privilége, daté de Bruxelles le 6 juin et le 5 août 1556.

Ce privilége accorde aussi à Henry van den Keere, la permission d'imprimer les ouvrages suivants, que nous n'avons jamais vus et que nous recommandons aux recherches de nos bibliophiles, le dernier surtout : *Commentaria Plutarchi Chœronis de esu carnium. — Item, ejusdem de superstitione. — Item, de complurium amicitia. — Item, Flores Terentie ex Heantontumerumeno, vernaculo Flandrorum idiomate.*

L'éditeur était un homme instruit, comme l'était à son époque, la plupart des imprimeurs : il paraît même qu'il s'était livré à la noble et pénible fonction d'instruire la jeunesse, car son épitre dédicatoire est ainsi datée : *A Gand, de nostre Escole Francoise, ce samedi XI de juillet l'an de grace M.D.LVI.* Il nous raconte, dans les termes suivants, comment l'envie lui prit de publier le voyage de Van Ghistele.

« Or est advenu, comme j'ai eu toutjours le cœur à » l'estude, et esté curieus de livres et bones lettres, que » cest yver passé soit tombé en nos mains le livre contenant » le discours de tres excellent, loingtain, rare et estrange » Voyage, de, feu bone memoire, Mon seigneur, Monsieur » Josse de Ghistelles, à qui Dieu absolve, Pere-grand de » ma Dame vostre espouse Marie, Dame des Fossez, et de » Heule, etc. En lisant lequel, j'y trouvai si bon goust et » saveur, tant à cause de la bone phrase et elegant stile

» (pour le temps qu'il fust escript) que pour la belle, ex-
» presse et ample déclaration des lieux y allégués : choses
» admirables et cas estranges y contenus, envie m'est prins
» de le mettre en lumière et imprimer. »

Il nous apprend ensuite qu'il avait l'intention de le traduire en francais : « Pour l'assurance de laquele (votre
» protection) je ne craindrais la dent de l'envieuse ver-
» mine, ains m'auseray advancer, pour l'edvenir, de le
» faire parler françois, si vous et le temps me le permettez,
» avec l'ayde du souverain seigneur et créateur de toutes
» choses. »

M. Schayes indique, au commencement de son intéressant article, une édition de cet ouvrage qui aurait été faite à Louvain, en 1530 ; c'est là évidemment une erreur, qu'il est important de rectifier dans l'intérêt de nos études bibliographiques, car cette édition n'a jamais existé. Nous nous étions d'adord livrés à des recherches pour la découvrir, car c'eut été une bonne fortune pour nous, et ne pouvant parvenir à arriver à notre but, nous nous sommes adressés à M. Schayes lui-même, qui a reconnu avec nous qu'elle n'existait pas. Au reste l'épitre dédicatoire de H. Van den Keere, de l'édition de 1557, prouve à l'évidence que l'impression de cette année est bien la première.

A. Voisin.


Ch. Onghena sc.

Tableau par Memling.

HAUTEUR, 00^{m} 25^{ct}; LARGEUR, 00^{m} 16^{ct}.

Tous les tableaux de Memling ne sont pas connus comme ceux de Raphaël, qui sont annotés, comptés et même dénomés jusqu'au dernier : quand le hasard en fait encore découvrir, échappés qu'ils sont comme par merveille aux dégoûtantes et vindicatives saturnales de nos dissentions religieuses du seizième siècle, ils ne nous apparaissent presque toujours que ternis, endommagés et qui pis est, souvent alors on les confie à des mains inhabiles, qui donnent à Van Eyck, ce qui revient à Memling et les travestissent d'une manière méconnaissable. Toutefois M. Warnkœnig vient de nous faire parvenir un petit tableau de l'un ceux que l'on peut nommer, à juste titre, les chefs de toutes les écoles de peinture : à part son mérite d'exécution, il est d'une conservation parfaite.

Ce tableau n'était pas isolé, mais il faisait le pendant d'un autre de la même grandeur, qui représentait la Sainte-Vierge, tandis que celui-ci nous offre Ste-Barbe. M. de Issel, de Fribourg, qui fut possesseur de ce tableau, pense qu'ils formaient les deux battants d'un petit autel. L'autre tableau était tout-à-fait gâté, soit par le temps, soit par la main inhabile de celui qui avait voulu le restaurer.

Ste-Barbe est en méditation, les mains jointes; son esprit s'est laissé entraîner à une profonde contemplation : les traits de sa figure sont empreints d'une austère gravité, et au mouvement de son manteau, on pourrait croire que primitivement elle était agenouillée.

Ce petit tableau porte tous les caractères du faire, du coloris, du dessin et de la manière de draper du maître : la tête et les mains sont traitées avec toute la candeur et la finesse si familières à Memling ; les formes du nez et surtout de la bouche, sont de la pureté la plus exquise : la couleur des chairs est veloûtée, c'est le type du coloris de ce maître. La chevelure, d'une teinte dorée, tombe en tresses légères sur ses épaules. L'arrangement des plis, qui ne laissent point ignorer de grâcieux contours, n'accusent point cette raideur si souvent reprochée aux maîtres des premiers siècles de la peinture à l'huile : la draperie surtout qui couvre le bras droit est d'une grâce accomplie. La conservation de ce tableau est rare ; à peine y a-t-il à relever une marque presqu'imperceptible sur la lèvre supérieure, mais le temps a fait disparaître l'azur du manteau qui pousse maintenant au noir. Le fond du tableau est orné d'un riche site montueux, qu'anime un pâtre jouant de la cornemuse : le ton et le feuillé de ce paysage est identique avec ceux que nous connaissons de ce maître ; le petit temple qui s'élève au troisième plan, semble une répétition de celui qui se voit sur le tableau de l'Apocalypse de Van Eyck, à l'église de S[t]-Bavon, à Gand. En somme, ce charmant tableau, tel qu'il est, ne déparerait point la plus belle galerie : maintenant il fait partie de la collection de M. Baer, conseiller à la cour d'appel à Fribourg. Avant lui, il appartenait à M. de Issel, de la même ville, qui l'avait acheté d'un ancien moine de l'abbaye de Salem (Salmansweiler), sécularisée en 1803, et dont les possessions forment aujourd'hui la propriété de S. A. le marcgrave, Guillaume de Bade, qui y réside en été. Cette abbaye possédait une riche collection de tableaux, et jusqu'à ce jour il en est resté quatre de l'école flamande du XV[e] siècle qui ornent les appartements du marcgrave.

LA

Confédération de Termonde,

OU

LE 4 OCTOBRE 1566.

D'inboorlingh is in zijne wiegh gehouden
En bakermat; hoe kan ik die voorby?
Al wort de melck der moeder niet vergouden
Van 't kint, dit streek ten allerminsten dy
Een klein bewijs van mijn genegentheden,
En groote zucht tot mijn geboorteplaets.
VONDELS *Maeghden.*

C'était en 1566 : une lettre écrite à la gouvernante Marguerite, par d'Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, sous la date du 26 août 1566, ayant été interceptée, les intéressés purent s'assurer, par leurs propres yeux, qu'on engageait cette princesse à dissimuler avec le prince d'Orange, ainsi qu'avec les comtes d'Egmont et de Horne; le roi Philippe ayant pris la résolution de les punir en temps et lieu, et cela, d'après les termes mêmes de la missive qui a été imprimée, *de manière à faire tinter les oreilles de la chrétienté, dût-il mettre en danger tout le reste de ses états.*

On annonçait en même temps dans cette lettre, ou du moins le bruit courait, qu'ivre du désir de vengeance, le roi s'apprêtait à venir châtier la Flandre, et marcherait à la tête d'une armée formidable.

Dans ces circonstances périlleuses, le prince d'Orange

ne perdit pas courage; il chercha un lieu sûr, dévoué à sa cause, où son parti pourrait s'assembler. Aucune ville ne lui parut plus propre à cette fin que Termonde. Une convocation en ces murs fut donc arrêtée, pour y délibérer sur les mesures à prendre; on choisit, pour s'y réunir, la maison de Jean van Royen, que nous croyons avoir été capitaine de la garde bourgeoise à cette époque. Chose remarquable! c'était dans cette même maison où Philippe avait logé quelques années auparavant, que maintenant on allait se coaliser contre son fanatique despotisme!

Voilà qu'en effet le prince d'Orange, ainsi que les comtes Louis de Nassau, d'Egmont, de Horne et de Hoogstraten, chevaliers de la Toison d'or (1), volent à Termonde; ils étaient suivis de quelques autres seigneurs, indiqués sous le nom de *partisans et conseillers d'Orange* (2). Outre la lettre écrite par d'Alava, le prince d'Orange leur en communiqua une de l'infortuné Montigny, alors envoyé à Madrid, dans laquelle ce dernier leur faisait connaître la colère mal cachée de Philippe.

On balança trois partis dans cette assemblée : le premier tendait à quitter le pays; le second à demeurer sur les lieux, puisque les secours de leurs compatriotes ne leur manqueraient pas au besoin pour repousser la force par la force. Le troisième parti qu'on proposa, fut de se confier à la clémence et à la justice du roi, qui en tout cas, ne s'oublierait jamais au point de porter aux seigneurs des Pays-Bas, une haine telle qu'il oserait méconnaître ses devoirs envers eux; car, comme lui, ils étaient chevaliers de la Toison d'or, et ils avaient plusieurs fois, au

(1) Consultez à cet égard : Strada, *de la Guerre de Flandre* (Paris, 1765); t. 1, p. 384 et 415.

(2) Oranjes aenhangers en mederaedsheeren. Voyez Chronyke van Vlaenderen, door Blootacker en Vernimmen (Brugge, 1727); in-fol. D. III, bl. 308.

prix de leurs biens et de leur sang, défendu la cause commune (1).

Un chevalier, modèle de l'ancienne loyauté chevaleresque, adhéra seul à ce troisième parti : ce fut Egmont.

A cause de l'opinion vacillante du héros qui tenait les forces de l'armée entre les mains, et que le peuple aimait comme un père, amour dont il fournit des preuves lors du martyre d'un homme plus brave que prudent, Strada (2) et d'autres auteurs, d'après lui, prétendent que cette assemblée eut lieu sans qu'on y prit aucune résolution; mais une chronique qui se distingue par une grande exactitude (3) assure que les confédérés y résolurent de s'insurger contre Philippe, et arrêtèrent d'invoquer à cet effet le secours de l'empereur Maximilien.

L'historien Van Meerbeke (4) dit également, que la lecture de la lettre écrite par l'ambassadeur d'Alava ou d'Aldava, leur fit prendre la décision de courir aux armes contre l'Espagne.

Burgundius (5) ne décide rien à cet égard, parce que quelques personnes qui avaient assisté à cette assemblée, ayant été appliquées à la torture par le duc d'Albe, l'avaient fortement compromise; mais elles s'étaient re-

(1) De Thou, Histoire universelle, t. V, livr. XL, p. 236. — Burgundius, Historia Belgica, lib. III, p. 401-407.

(2) T. I, p. 521.

(3) Chronyke van Vlaenderen, D. III, bl. 308.

(4) Chronyke van de gantsche wereld, Antw. 1620, in-fol. bl. 231.

(5) Pag. 407. *De quo plerique postea ab Albano torti, atrociora confessi sunt. Atque anceps quidem est conjectura. Quia hoc se mendacio liberâsse cruciatu, morientes testabantur. Nos aliorum judicio veritatem relinquimus. De cetero prope omnes scriptores mecum consentiunt.*

Burgundius du reste s'est trompé en fixant l'assemblée au 2 octobre. L'historien philosophique Schiller a copié en grande partie cet auteur dans le fait dont il s'agit.

tractées en mourant, et avaient confessé n'avoir porté leurs accusations, que pour être délivrées de la torture.

Bentivoglio pousse ses doutes plus loin : non-seulement il prétend que l'assemblée se sépara sans avoir pris aucune résolution, mais il dit encore que la lettre d'Alava qu'on intercepta, fut une fable inventée par le prince d'Orange. Van Meteren n'élève aucun soupçon sur la vérité de cette lettre, mais il glisse sur toutes les suites de cette assemblée.

Le prince d'Orange et le comte de Hoogstraten s'en retournèrent à Anvers, et aucun d'eux n'osa se rendre à Bruxelles, quoique différentes lettres les eussent engagés à venir assister au conseil. Egmont seul fit ici encore une exception.

La gouvernante Marguerite était instruite de ce qui s'était passé à Termonde, soit par des espions, soit par la trahison du comte de Mansfeld. L'imprudent Egmont avait écrit au comte en secret, pour lui communiquer qu'il savait, par la lettre lue à Termonde, que Philippe avait résolu d'abattre quatre têtes de seigneurs, parmi lesquelles se trouverait celle de Mansfeld. Egmont finissait par lui demander conseil comme à un ami intime. Le traître communiqua cette missive à Marguerite, et d'après l'avis de la gouvernante il répondit à Egmont, pour l'engager à se confier en la bonté royale. La gouvernante s'empressa d'envoyer les deux lettres à Madrid, et de recommander fortement à la cour l'odieux Mansfeld, qu'elle tâcha d'attirer entièrement à son parti, en lui prodiguant les éloges et les caresses. Elle voulut également apprendre de la bouche d'Egmont, quel avait été le résultat de l'assemblée de Termonde. Pour toute réponse, il lui montre une copie de la lettre d'Alava, et lui adresse les plus vifs reproches. Elle pâlit d'abord, mais se remet bientôt, et déclare hardiment que la lettre est supposée.

On put s'assurer bien vite, que la décision prise à Ter-

monde était insuffisante pour atteindre le but désiré. Peu de temps après cette assemblée, les membres qui y avaient concouru, se rendirent à Amsterdam, pour délibérer sur les moyens ultérieurs à mettre en œuvre.

Il fallait que la ferme résolution de s'insurger fut déjà prise, pour hasarder ouvertement ce second pas si plein de dangers.

Le prince d'Orange, dans son éloquente apologie contre l'abominable *factum* que Philippe lança contre lui, nie d'avoir assisté à cette seconde assemblée; ce qui nous porte à croire que sa présence y aura été moins nécessaire, à cause des déterminations déjà prises à Termonde.

En triant les archives de la ville de Termonde, nous avons eu le bonheur de découvrir le rapport fait par le Magistrat de cette ville au duc d'Albe, relativement à la célèbre assemblée. Nous pensons que cette pièce, écrite sur parchemin, était destinée à servir d'original; mais que les ratures, qu'on avait trouvé convenable d'y faire pour alléger l'inculpation, en ont empêché l'envoi.

Voici cette charte, écrite en un contexte, que nous avons ponctué et divisé pour en faciliter la lecture.

Nous Burghem^re^ et Eschevins de la ville de Terremonde, sçavoir faisons que, estans collegiallement assamblés avecq Christoffel De Rop, Lieutenant de Messgr. Joseph De Baenst chevallier, sgr de Melisont, Oostkerke, etc., grandtbailly de la dicte ville et pays de Terremonde, et les eschevins de l'année précedente, quinze cens soixante six.

Avons joinctement leu, communicquié et visité certains poinctz et interrogatz, à nous envoyez de la part de don Fernando Alvares de Toledo, duc d'Alve, lieutenant-gouverneur et capitain-général, pour ausquelz satisfaire et respondre avons certifié, attesté, certiffions et attestons par cestes, estre veritable que le Burghm^re^ de la dicte ville, de l'année précedente

la quattriesme jour du mois d'octobre (1) *en la mesme année, estant sur le marchié d'icelle ville, auroit veu entrer en l'hoterie de l'estoille trois personnes de cheval portans livreé; que lors se seroit addresschè à eulx leur demandant à quy ils estoient; quy luy respondoient qu'ilz estoient a Monsgr d'Egmont. Ce oyant leur demandoit où que icelluy Sgr estoit? Sur quoy luy firent responce qu'il approchoit la dicte ville, et que dedens une bonne demye heure il arriveroit. Ce entendu ledict Burghmaistre s'est incontinent trouvé au collegie et a icelluy donné à cognoistre la venue dudict Sgr. quy lors advisèrent comment ilz useroient vers ledict Sgr; portant la conclusion que le bailly, burghmaistre et deux eschevins, prins avecq eulx douze hallebardiers, quy estoient pour lors en solde de la ville pour la garde et assurance d'icelle, yroient au devant dudict Sgr. jusques à la porte nommée la porte de Bruxelles; ce qu'ilz feisrent. Et illecq aians arresté une demye heure seroit arrivée ledict Sgr., et après avoir faict et presenté les salutations a accoustume, le suyverent au logis de Monsgr.* de Paddeschoot (2) *et avant quilz pouvient*

(1) Burgundius (*Historia Belgica*, ad annum 1556 ab 1627, Antv. 1629), indique le 2 octobre : dans différents auteurs on trouve le 3 du même mois. Il est évident que c'est une erreur.

(2) Dans le volume du *Messager* de 1838, nous avons consacré un article à l'Église collégiale de cette ville, où nous avons émis l'opinion probable que c'était chez Jeau van Royen, seigneur de Paddeschoot (un endroit sous Hamme), que l'assemblée, de 1566, avait eu lieu. Notre opinion se trouve confirmée par cette partie du rapport. Voici la particularité qu'un vieillard, dernièrement décédé, M. De Wolf de cette ville, m'a communiqué relativement à la mort du seigneur de Paddeschoot. Il était capitaine de la garde bourgeoise et fit tendre des chaînes au pont de la Dendre, qui alors était en pierres, pour empêcher le passage de quelques séditieux qui voulaient se porter du marché aux Blés, dans la direction du Grand-Marché. Ceux-ci ayant brisé cet obstacle, le capitaine Jean qui s'était posté au coin de la rue menant à la Grande Place, fut occis. En mémoire du brave, la maison située du côté gauche, au coin du marché, en y arrivant de la rue du Chevalier, fut chargée d'allumer tous les huit jours un luminaire devant l'image de la Vierge.

Nous possédons les épitaphes relatives à la famille Van Royen, tirées d'un MS., porté sous le n° 167 *au catalogue des livres de M. Hye-Schoutheet, en son vivant secrétaire de la ville de Gand*, vendus en 1833. Voyez également Lindanus.

approchier ledict logis, estoit ledict Sgr. descendu de son cheval, et monté en hault en quelcque chambre; où que lors lesdictz bailly, burghmaistre et eschevins entendirent que les aultres Sgrs., assçavoir le prince d'Orainges, le conte de Hornes, et le conte de Hoogstrate y estoient aussy trestous en hault; lesquels Sgrs. lesdictz bailly, burghmaistre et eschevins attendoient une heure ou environ embas audict logis, qui lors descendirent et leur faisoient present du vin de la dicte ville, selon l'ancienne coustume. Et ce faict, chacun de la dicte ville se retiroit vers sa maison, et lesdictz Sgrs. se mectoient à table pour disner, où ilz ont faict rappeler lesdicts bailly, burghmaistre et eschevins, lors retirés. Et eulx retournans estoit ledict disner desjà fort advanché, et près à mectre la deserte : et illecq ayantz estez quelcque bon espace, se sont lesdictz Sgrs. relevez de la table, et aussy lesdictz de la ville; ce que voyant lesdictz Sgrs. exhortoient lesditz de la ville ne se bougier de la table, par ce quilz estoient venuz sur le tard; et quilz demourassent et feroient bonne chière avecq les gentilz hommes; à quoy lesdictz de la ville obeyrent, et estant debout, apres avoir entendu que le cincquiesme desdictz Sgrs. estoit le conte Loys, frère dudict prince d'Orainges, luy ont aussi presenté le vin de la ville, et virent les dictz Sgrs. par ensemble retirer et monter en hault dudict logis en quelque chambre à part (1), *les attendant le temps d'une heure et demye ou environ; quy lors sont* descenduz (2), *et bientost après montez à cheval, et partiz de ladicte, d'entre les deulx et trois heures dudict mesme après disner. Certiffions et attestons en oultre que lesdictz Sgrs. chascun de sa chascune seroient estez arrivez en ladicte ville au jour que dict est, environ une demye heure l'un apres l'aultre, avant le disner et avant les douze heures du midy; non scachans les villes particulièrement dont chascun desdicts Sgrs. seroit venu en ladicte ville; ny aussy avoir entendu pourquoy ladicte assemblée se faisoit, n'ayans aussi esté auparavant préadvertiz de leur venue. Certiffions et attestons pardessus qu'avons examiné*

(1) On a effacé dans le rapport les mots qui se trouvent ici en romain, pour y substituer ceux : *Sortir de la chambre.*

(2) On a barré le mot *descenduz* pour y suscrire le mot *revenuz.*

deuement sur serment en nos mains faict, la compaignie et mesnaige du Sgr. de Paddeschoot, les plus à propos et discretz; lesquelz ont declaré et affirmé et entre aultres le filz de la maison competement agie, que entre les huyet et noef heures audict jour devant disner sont esté illecq arrivez trois personnes boitez et esperonnez demandans si cestuy estoit le logis ou naguaires auparavant auroit esté logé la princesse de Portugale (1) *et ayant entendu que si, ont incontinent demandé après la cuisine disans que Monsgr. d'Egmont viendroit là disner avecq aultre compaignie, et que l'on leur administroit ce que fault pour service de la cuisine, comme lignes, estain platz et choses semblables : ce que fut faict, sans que quelcqu'un du mesnaige entroit depuis en la dicte cuysine, sans scavoir parquy et au nom duquel la provision ou despence se faisait; bien scachans toutes fois que lesdictz trois personnes dessus nommez achaptoient tout ce quil falloit pour ledict disner, et que lesdicts Sgrs. sont venuz audict logis, l'un après l'aultre, devant disner, après les dix heures, et devant les onze heures, et departiz entre les deux et trois heures après disner. Et n'ont entendu la cause de l'arrivée desdictz Sgrs, ny aussy d'où ilz venoient, comme aussy ils ignorent, sy lesdictz Sgrs. se seroient montrés sur les rampars, rues ou marchiés de ladicte ville. En tesmoing de verité nous les esschevins dessus nommez avons faict mectre le scel des causes de ladicte ville à ces presentes, le vingtcinquiesme january l'an mil cinq cens soixante sept.*

Ce rapport n'est ni signé ni scellé : nous avons déjà établi notre présomption à cet égard. Egmont ne fut arrêté que l'année suivante, et sa présence à la maison

(1) Quant à la maison de Jean van Royen, il nous paraît assez probable que c'était celle nommée ci-devant *la Cigogne,* alors tenante à l'hôtel-de-ville et que nous avons vu démolir. En effet, il y avait dans cette maison un appartement nommé *la chambre des princes*, qui a dû être destiné à recevoir les nobles étrangers. Or quelques années avant l'assemblée de 1566, Philippe II avait logé à la maison de Jean van Royen ; le maréchal de Biron en fit autant en 1583 ; et Albert, ainsi que sa fille Isabelle, étant venus visiter le pays en 1600, y logèrent également. (P. Salomons *'t aertsch Jubile van Dendermonde*, pag. 271 et 274).

de J. Van Royen fut un des griefs relatés contre lui au procès dressé sous l'influence du duc d'Albe.

On se trompe en prétendant que le prince d'Orange aurait adressé à Egmont, lors de son départ de Termonde, les mots connus : « Je prévois que ton corps sera le pont que les Espagnols fouleront aux pieds pour entrer en Flandre. » C'est au château de Willebroek, que cette triste prophétie fut adressée au malheureux comte.

Il ne conste pas seulement de l'endroit choisi pour une assemblée politique, que Termonde était attaché au parti d'Orange; cela est également prouvé par les événements qui suivirent cet assemblée. En effet, lorsque vers 1572, le comte Louis de Nassau se fut emparé de la ville de Mons, plusieurs villes abandonnèrent le parti du duc d'Albe, ou dûrent céder aux armes du prince d'Orange, entre autres Malines. Une troupe de 350 soldats, ennemis des Espagnols, se rendit de cette dernière ville à Termonde, où on les reçut avec joie. Quelque temps après, Mons fut repris par le duc d'Albe, et les soldats qui occupaient Termonde se virent obligés de quitter ses murs. Bientôt les Espagnols se portèrent sur Termonde : le Magistrat s'empressa d'envoyer trois seigneurs au duc vindicatif pour implorer son pardon; mais ce ne fut qu'après une forte opposition que les bourgeois de Termonde permirent aux lances espagnoles de pénétrer dans leurs murs. Aussi la ville ne fut pas seulement frappée d'une forte amende pécuniaire, mais comme Malines, elle fut livrée au pillage et à la dévastation (1).

La ville de Termonde ne perdit pas le souvenir de la confédération que nous venons d'esquisser. Elle n'attendait qu'une occasion favorable pour en renouveller la mémoire d'une manière éclatante.

Cette occasion se présenta.

(1) Lindanus, de *Teneraemonda,* p. 69 et alibi.

Le 11 mai 1823, jour où le roi Guillaume visita Termonde avec une solennité extraordinaire, on érigea un arc de triomphe devant la maison tenante à l'Hôtel-de-Ville, nommée la *Cigogne ;* car là se trouvait la chambre des princes (*Princenkamer*), où, selon la tradition, l'assemblée confédérative avait eu lieu. Sur cet arc de triomphe, se trouvait l'inscription suivante, de feu M. Périer :

GUILIELMO I.
TENERAEMONDA
LIBERTATIS. BELGICAE
INCUNABULA.

C'est-à-dire: *Érigé à Guillaume* I, *par la ville de Termonde, berceau de la liberté des Pays-Bas.*

De nouvelles constructions ont fait disparaître la vieille hôtellerie la *Cigogne*. Quelque temps avant la révolution, on avait formé le plan de placer dans le mur de l'hôtel-de-ville, qui aboutissait ci-devant à la Chambre des Princes, une pierre avec une inscription consacrée à rappeler le glorieux événement qui s'était passé sur les lieux. Nous n'avons pas encore renoncé à l'espoir de voir réaliser cette noble pensée; et nous formons le vœu qu'on n'emploie point une langue morte, pour rappeler aux citoyens ce grand souvenir, éminemment patriotique. Après tout, le peuple n'y perd rien quand on efface quelque inscription latine, comme on l'a fait récemment sur la façade du tribunal de Termonde, à cause de l'*auspice Wilhelmo.* Voici en attendant celle que nous proposerions :

TER GEDACHTENISSE
VAN HET BONDGENOOTSCHAP
DOOR PRINS WILLEM I
EN DE GRAVEN LODEWYK VAN NASSOUWEN, EGMONT,
HOORN EN VAN HOOGSTRATEN,
HIER TEGEN SPANJE GESLOTEN,
DEN IV OCTOBER MDLXVI,
DE STAD DENDERMONDE,
WIEG DER NEDERLANDSCHE VRYHEID.
MDCCC....

Gloire donc à Termonde! son nom peut rayonner dans les fastes de l'histoire.

Malgré M. De Smet qui, dans son *Histoire de la Belgique*, a traité l'immortel fondateur de la liberté batave, d'un manière peu affectueuse, pour ne rien dire de plus, nous admirons l'immortel Nassau. Malgré M. Le Mayeur, qui a tâché de défendre indirectement le *démon du Midi*, mais qui du moins n'a pas eu le tort de le faire en vers, nous abhorrons l'indigne fils de Charles V,

Ce roi qu'avec Tibère a rélégué l'histoire,
Tyran sans énergie, et conquérant sans gloire,

comme l'a dit un autre poète, qui a chanté les Belges en beaux vers.

Les mots : *Termonde fut le berceau de la liberté des Pays-Bas!* feront toujours palpiter notre cœur d'un noble orgueil.

Termonde, 1839.

Van Duyse.

Notice historique

SUR LE NOTARIAT BELGE.

L'institution du notariat se perd dans la nuit des temps. Cette profession était inconnue chez plusieurs peuples de l'antiquité. Il est certain que dans l'enfance du genre humain, les contrats n'étaient que de simples promesses, qui se faisaient en présence de quelques témoins, tel que ceci se pratique encore chez certaines nations du nouveau monde. Ces peuplades, lors qu'elles s'engagent à un acte quelconque, se rendent au lieu le plus fréquenté de leurs tribus; là elles traitent, elles conviennent, et elles interpellent ensuite les passants et les témoins de se souvenir de leurs contrats et d'en rendre témoignage au besoin.

La civilisation ayant peu-à-peu tiré l'humanité des siècles de ténèbres et de barbarie, cette sorte de simples promesses donna prise à la mauvaise foi, et l'on sentit la nécessité d'avoir des conventions plus sûres, que la mémoire des assistants; alors on eut recours à l'écriture. Au premier abord, les Phéniciens et les autres peuples marchands, en contractant, écrivaient eux-mêmes leurs engagements, et y apposaient leurs sceaux. Les *sceaux*, dont les parties se servaient alors, ainsi que ceux dont ils firent usage au moyen-âge, n'étaient pas des signatures comme aujourd'hui, mais seulement de simples appositions d'un

cachet particulier à chacune, ou d'un signe, ou d'une marque particulière.

Quelquefois aussi les parties écrivaient seulement au bas de l'acte dressé par l'officier public (comme ceci se pratiquait à Rome sous les Césars), qu'elles l'approuvaient, sans y tracer leurs noms.

La profession de notaire naquit donc, comme toutes les autres, du besoin de la société : quelques citoyens plus éclairés se constituèrent en officiers publics pour recevoir les actes, soit par l'appât du gain, soit par dévouement. — L'importance de leurs fonctions détermina les législateurs à leur donner des réglements particuliers. Ils furent déclarés officiers publics, mais l'Écriture sainte, les Pandectes et les lois grecques nous apprennent que leur intervention ne donnait aucun caractère de légalité aux actes qu'ils avaient dressés ; les contrats tiraient toute leur force de l'apposition des sceaux des parties, des témoins et des juges.

Les Argentiers d'Athènes et les Tabellions romains, étaient tenus de présenter les actes qu'ils avaient rédigés, au juge, qui y apposait le sceau public pour les rendre authentiques.

Dans l'empire romain, les officiers publics, chargés de recevoir les actes des citoyens, étaient des lettrés que les horreurs de la guerre avaient réduits en esclavage. Les Romains les nommaient *scribae*, parce qu'ils écrivaient ; *cursores* ou *logographi*, parce qu'ils écrivaient aussi vite que la parole ; *notarii*, parce qu'ils faisaient des notes ; *tabelliones* ou *tabellarii*, parce qu'ils écrivaient sur des tablettes.

Les Digestes désignent sous la dénomination d'*actuarii* ceux qui ne rédigaient que des contrats pour des négociations d'argent, tel que le dépôt, le prêt.

Il y avait encore à Rome une autre sorte d'officiers

publics nommés *actuarii*, attachés aux préfets et aux proconsuls; ceux-ci étaient chargés de recevoir les actes d'adoption, d'émancipations, de manumissions, les testaments et les donations à cause de mort.

Ils étaient tous officiers des magistrats; alors la distinction entre les greffiers et les notaires n'était pas aussi bien établie que de nos jours. Les mêmes officiers écrivaient les sentences et les actes.

Les notaires (*notarii*) écrivaient les notes et les remettaient aux tabellions, qui seuls avaient le droit de rédiger les actes sur ces notes. Cette nouvelle rédaction s'appellait *complectio contractûs*.

Les empereurs Honorius et Arcadius érigèrent les fonctions des notaires en charges publiques, que tout citoyen lettré devait exercer gratuitement à son tour.

L'envahissement de la Gaule belgique par les barbares, fit disparaître, chez nous, l'institution du notariat, jusqu'en **803**, que Charlemagne le rétablit.

Les Belges, à l'exception de ceux qui habitaient les bords du Rhin et de la Moselle, ne connaissaient de contrats que celui de l'*échange*.

Les Germains ignoraient l'usage de l'argent monnayé. Ils traitaient verbalement; mais ils assuraient leurs engagements personnels et mobiliers par des signes symboliques, soit pour les garantir, soit pour les consommer. Leur parole était inviolable, ils subissaient la mort plutôt que de la fausser; mais une fois fixés dans la Gaule belgique, et vivant au milieu des Romains, ils n'y rencontrèrent guères une loyauté réciproque, et sentant le besoin d'en assurer l'exécution, ils adoptèrent l'usage d'écrire leurs conventions, comme les autres habitants des Gaules.

Agathias nous apprend que ce n'est que vers le VIe siècle de l'ère chrétienne, que les Francs commencèrent à connaître les contrats et qu'ils les rédigèrent par écrit.



Dans l'ignorance de consacrer leurs relations habituelles par des actes écrits, même après qu'ils eurent acquis la connaissance de la plupart des contrats, ils les rendaient exécutoires par des formes symboliques : ainsi, pour faire la délivrance d'un fond, le vendeur jettait dans le giron de l'acheteur un gazon; pour opérer une cession de biens pour dettes, celui qui abandonnait ses biens ramassait une poignée de poudre, qu'il plaçait sur le seuil de la porte de son habitation, la face tournée vers l'intérieur de sa maison; il la jettait de la main gauche par-dessus les épaules de son plus proche parent. Après cette cérémonie, le cédant se mettait en chemise, prenait une canne en main, et sautait la haie de son enclos, après avoir fait serment par douze témoins, qu'il *n'avait pas un sou de plus qu'il n'avait offert.*

Ce fut Charlemagne, qui le premier investit les notaires du pouvoir d'imprimer à leurs actes un caractère d'autorité publique.

Il limita leurs attributions dans l'expédition des actes de jurisdiction volontaire et contentieuse. Dans un de ses Capitulaires de l'an 805, il les désigne sous la dénomination de *judices chartularii,* et oblige les évêques et les vassaux de la couronne d'avoir *chacun* un *judex chartularius*, mais ses Capitulaires ne furent point exécutés, et après sa mort, la Belgique replongée dans les ténèbres de la barbarie, oublia les projets de réforme conçus par ce grand prince.

Sous les règnes de nos souverains particuliers, les princes, les nobles et les hommes libres remettaient leurs actes de vente, de donation et autres sur les autels, où un prêtre venait les prendre et les déposait ensuite dans les archives de l'église.

Ces contrats étaient alors rédigés par les moines, qui exercaient à la fois les fonctions de notaire et d'avocat. On en assurait l'exécution par des signes symboliques,

tels qu'une bible, un chapeau, un cheveu, un gazon, etc., qu'on conservait dans les archives des églises avec le plus grand soin.

Ducange nous apprend qu'on les attachait même à l'acte, et qu'on les cachait en cas de danger, pour qu'un tiers ne put s'en émparer. Au moyen-âge, c'était dans une église, un monastère ou une abbaye, que les contractants se rendaient pour y passer un acte; le prêtre, après sa rédaction, le transcrivait sur un livre d'église et en déposait ensuite l'original dans les archives de la maison, pour les mettre à l'abri des ravages des guerres intestines. Il y avait dans chaque église, monastère ou abbaye un garde d'archives, qui était en même temps trésorier et secrétaire : une grande considération était attachée à ces fonctions; il délivrait en son nom les expéditions des actes dont la conservation lui était confiée. Il ne signait pas de son nom, comme aujourd'hui, les actes originaux, ni leurs expéditions; mais y apposait seulement le *signe de la croix*, et un sceau ou un cachet particulier en cire.

Louis IX, roi de France, fut le premier législateur qui établit l'uniformité de la profession des notaires et qui régla leurs attributions. Aussi nos cours et conseils souverains s'empressèrent, lors de leur érection, à prendre pour base de l'institution du notariat, les ordonnances de Louis IX.

Dès le XI[e] siècle, on rencontre en Belgique des officiers publics, chargés de recevoir les actes des citoyens; mais ils n'avaient aucun caractère d'autorité publique. Ils étaient, pour la plupart, attachés aux cours des nos princes, où ils remplissaient en même temps les fonctions de notaires et de secrétaires intimes (1).

Une instruction pour le conseil de Flandre, en date du

(1) Ces officiers étaient alors presque tous des moines.

17 août 1409, nous apprend que Maître Guyot de Boge est classé comme notaire parmi les membres du même conseil, et qu'il y est attaché comme substitut du chancelier de Flandre (*ad vicem cancellarii*).

Robert I, comte de Flandre, investit, en 1089, son chancelier (1) des fonctions de *maître des notaires du comte*. Le titre de chancelier de Flandre était attaché à perpétuité à la prévôté de St-Donat à Bruges; mais, en 1560, il fut réuni au nouvel évêché de Bruges, par Pie IV (2).

Le grand conseil de Malines, et les autres cours des provinces belgiques admirent aussi, dès leur érection, des notaires parmi leurs membres, et les assujettirent aux réglements de Louis IX.

Les notaires, reçus à une cour provinciale, avaient le droit d'instrumenter dans tout son ressort. Ils pouvaient même avoir deux résidences. Ils exerçaient souvent en même temps les fonctions de notaire et de procureur.

Personne ne pouvait être nommé notaire s'il n'était âgé de vingt-cinq ans, bon catholique, et s'il n'avait travaillé pendant plusieurs années chez un notaire. L'aspirant qui venait de recevoir sa provision du souverain, était tenu, avant d'entrer en fonctions, de prêter serment à la cour dans le ressort de laquelle il allait instrumenter.

A Malines, à Namur, à Mons, à Luxembourg et à Bruxelles, c'étaient les greffiers des cours où ils étaient admis, qui devaient présider leurs réunions, et légaliser leurs signatures; cette légalisation n'était nécessaire que lorsqu'on devait se servir de leurs actes dans le ressort d'une autre cour. — Sous l'ancien regime, pour qu'un

(1) Cancellarium nostrum et omnium successorum nostrorum.... perpetuo constituitur, eique magisterium *meorum notariorum* et *cappelnorum*, et omnium clericorum in curia comitis servientium potestatem concedimus. (Miraei, tom. I, pag. 359).

(2) Miraei, tom. I, pag. 187.

acte fût valable, il devait être passé en présence de deux témoins, signé par les contractants, les témoins et le notaire.

Les parties contractantes pouvaient signer l'acte, en y apposant *une croix;* mais les notaires et les témoins ne le pouvaient pas, sous peine de nullité.

Les témoins devaient être, pour ne point entraîner la nullité de l'acte auquel ils auraient assisté, âgés de vingt-trois ans accomplis et bons catholiques.

Le fisc s'était emparé de ces places et en avait fait une branche de finances. Un notaire avait-il rendu le dernier soupir, on mettait en quelque sorte sa place à l'encan, et on la vendait au plus offrant. Telle était la déplorable position où par leur cupidité, les Espagnols, et ensuite les Autrichiens, avaient mis l'institution du notariat.

L'électeur de Bavière, ayant, en 1704, besoin d'argent, supprima par un édit tous les notaires et en créa des nouveaux, à *charge de finances.* Il institua en titre de propriété, avec défenses de tous hommes de fiefs, aux bourgmestres et échevins des municipalités, de recevoir à l'avenir des contrats, nonobstant les dispositions des coutumes, qui le leur permettaient.

Cet édit, aussi injuste qu'inconstitutionnel, fut rapporté le 28 septembre 1706.

Un autre édit, du 10 décembre 1728, établit le *tabellionage,* qui n'a pu se maintenir qu'en quelques-unes de nos provinces.

Le gouvernement ne put même jamais le faire exécuter en Flandre; et les notaires, ainsi que les cours féodales, les magistrats des villes et les gens de loi des campagnes, furent réintégrés dans leurs fonctions de recevoir et de garder tous les actes, conformément aux coutumes et aux dénombrements des seigneuries.

Quelques seigneurs justiciers de villages nommaient aussi des notaires; mais ceux-ci ne pouvaient exercer que

dans l'étendue seulement de la justice qui les avait établis. Il n'existait aucune communauté entre eux, et ils n'étaient soumis qu'aux seigneurs qui les avaient nommés et à leurs tribunaux particuliers.

Les notaires apostoliques avaient été principalement institués pour la prise de possession des bénéfices et des autres actes ecclésiastiques. Ces charges étaient exercées par des hommes qui ne faisaient aucune profession du notariat ordinaire; cependant ils en usurpaient souvent les fonctions, ce qui donnait lieu à de fréquentes contestations entre eux et les notaires. Ils n'étaient soumis à aucune discipline et ne connaissaient point d'autorité supérieure pour leur régime; mais ils furent obligés, sous Joseph II (1785), de soumettre leur nomination au placet royal.

En cet état, est intervenue la loi du 29 septembre et 6 octobre 1791, qui a supprimé les notaires royaux et les autres, ainsi que la vénalité et l'hérédité des offices. Cette loi, rendue exécutoire en Belgique par la réunion de celle-ci à la France, est la première qui ait formé de toutes les classes de notaires un corps, sous la dénomination de notaires publics; mais elle était encore imparfaite et ne reçut son entière exécution que par la promulgation de la loi du 25 ventôse an XI, qui régit l'institution actuelle du notariat.

HILAIRE DU TRIEU.

Variétés historiques

SUR

LA DOMINATION FRANÇAISE EN BELGIQUE.

1792—1798.

Le trop fameux baron prussien Clootz qui, dans la révolution française, changea son nom de baptême contre celui du philosophe scythe Anacharsis, et s'intitula modestement l'*Orateur du genre humain*, envoya, en 1792, à Dumourier, conquérant de la Belgique, l'adresse suivante :

A Dumourier, vainqueur des Prussiens, des Hessois, des Autrichiens et autres rebelles.

Général du genre humain !

L'irlandais Ward et le prussien Gerresheim sont animés d'un zèle révolutionnaire. Leur bravoure égale la vôtre, et leurs talents dirigés par votre génie, seront funestes à la cause des rois. Amant de la victoire, vous allez *engendrer* les départements de l'Escaut, de la Lys, de la Meuse inférieure, de la Moselle inférieure, de l'Issel, des Bouches-du-Rhin, etc. C'est ce que vous souhaite l'orateur du genre humain.

Signé, ANACHARSIS CLOOTZ.

Le pauvre *orateur du genre humain* fut proscrit en 1794, par la faction Robespierrre, comme appartenant à celle

des Hébertistes, ultra-révolutionnaires et athées. Il périt sur l'échafaud le 23 mars 1794. En recevant son arrêt de mort, Anacharsis Clootz interjeta appel au tribunal du genre humain (1).

(1) J. B. Clootz, baron prussien, connu sous le nom d'Anacharsis Clootz, naquit à Clèves en 1755 et devint possesseur d'une fortune considérable, qu'il dissipa en peu de temps par son inconduite. Il était neveu du célèbre De Pauw, chanoine de Xanten et auteur des *Considérations philosophiques sur les Egyptiens, sur les Grecs et sur les Américains.* Un amour fanatique de la liberté et cette métaphysique subtile et nébuleuse qui plait tant aux Allemands, ébranlèrent fortement son cerveau. Longtemps avant la révolution française, dont il devint un des principaux coryphées, il avait donné de nombreux signes de folie. Le 19 juin 1790, Clootz se présenta à la barre de l'Assemblee nationale, suivi de plusieurs crocheteurs ramassés dans les ruisseaux de Paris et portant le costume de différents peuples des quatre parties du globe, qu'il eut l'impudence d'annoncer comme députés de toutes les nations, et il prit la qualité d'orateur du genre humain. Cette misérable farce, digne du Mardi-gras et que son auteur qualifia d'*ambassade* du genre humain, fut honorablement accueillie par l'assemblée et obtint les honneurs de la séance. Le 22 janvier 1792, Clootz adressa à l'assemblée législative une lettre qui commençait ainsi : « L'orateur du genre humain aux législateurs du genre humain, salut! » Le 12 août, notre maître-fou vint féliciter l'assemblée sur la journée du 10, dans laquelle le faible et bon Louis XVI avait été expulsé de son palais par une horde de bandits, nomma le roi de Prusse le Sardanaple du Nord et vomit les plus dégoûtantes injures contre l'impératrice de Russie et l'infortunée Marie-Antoinette. Le 27 août, il revint supplier l'assemblée de mettre à prix la tête du monarque prussien, du duc de Brunswick, et célébra la bravoure de Brutus Anckarström, assassin de Gustave III, roi de Suède. Il prononça à ce sujet un discours où il dit : « Charles Ier eut un successeur; Louis XVI n'en aura pas. Vous savez apprécier les têtes des philosophes, il vous reste de mettre à prix celles des tyrans; — mon cœur est français, mon ame est sans-culotte. » Il se déclara en même temps l'ennemi personnel de Jésus-Christ. Anacharsis Clootz fut élu député à la Convention, où il vota la mort du roi, au nom du genre humain, et il ajouta : Je condamne pareillement à mort l'infâme Frédéric-Guillaume (le roi de Prusse). Dans un ouvrage publié en 1792, Clootz pose en principe « que le peuple est le souverain du monde; que, de plus, il est Dieu; que la France est le berceau et le point de ralliement du peuple-Dieu; que les sots seuls croient à un Être suprême, etc., etc. » Clootz, devenu suspect à Robes-

---

Le Conseil exécutif provisoire de la répubique française prit, le 6 novembre 1792, l'arrêté révolutionnaire suivant, qui anéantissait l'article du traité de Westphalie par lequel la république des Provinces-Unies s'était assuré le monopole de la navigation sur l'Escaut et la Meuse :

« Le Conseil exécutif, délibérant sur la conduite des armées françaises dans le pays qu'elles occupent, spécialement dans la Belgique, un de ses membres a observé :

» 1° Que les gênes ou les entraves, que jusqu'à présent la navigation et le commerce ont souffertes tant sur l'Escaut que sur la Meuse, sont directement contraires aux principes fondamentaux du droit naturel, que tous les Français ont juré de maintenir.

» 2° Que le cours des fleuves est la propriété commune et inaliénable des habitants de toutes les contrées, arrosées par leurs eaux; qu'une nation ne saurait, sans injustice, prétendre au droit d'occuper exclusivement le canal d'une rivière, et d'empêcher que les peuples voisins qui bordent les rivages supérieurs ne jouissent du même avantage; qu'un tel droit est un reste des servitudes féodales, ou du moins un monopole odieux qui n'a pu être établi que par la force, ni consenti que par l'impuissance; qu'il est consé-

pierre, et traduit devant le tribunal révolutionnaire comme faisant partie de la faction des athéés, fut condamné à mort le 23 mars 1794. En allant au supplice, il apostropha Hébert pour l'empêcher de prendre des sentiments religieux dans ses derniers moments. Il demanda à être exécuté le dernier, « afin, dit-il, d'avoir le temps d'établir certains principes pendant que l'on ferait tomber les têtes de ses camarades. » La mort d'Anacharsis Clootz est un des crimes de la révolution française. L'humanité réclamait que l'orateur du genre humain fût enchaîné comme fou furieux et finît sa carrière dans un des cabanons de Bicêtre.

quemment révocable dans tous les moments, et malgré toutes les conventions, parce que la nature ne reconnaît pas plus de peuples que d'individus privilégiés, et que les droits de l'homme sont à jamais imprescriptibles.

» 3° Que la gloire de la république française veut que partout où s'étend la protection de ses armées, la liberté soit rétablie et la tyrannie renversée.

» 4° Que lorsqu'aux avantages procurés au peuple belge par les armées françaises (!), se joindra la navigation libre des fleuves et l'affranchissement du commerce de ces provinces, non-seulement ce peuple n'aura plus lieu de craindre pour sa propre indépendance, ni de douter du désintéressement qui dirige la république (!!!), mais même que les nations de l'Europe ne pourront dès-lors refuser de reconnaître que la destruction de toutes les tyrannies et le triomphe des *droits de l'homme* sont la seule ambition du peuple français.

» Le conseil frappé de ces puissantes considérations, arrête : que le général commandant en chef les armées françaises dans l'expédition de la Belgique, sera tenu de prendre les mesures les plus précises et d'employer tous les moyens qui sont à sa disposition, pour assurer la liberté de la navigation et des transports dans tout le cours de l'Escaut et de la Meuse. »

Ce décret bienfaisant resta long-temps illusoire, comme tous les decrets de la Convention et du Directoire qui n'ordonnaient point quelqu'acte de spoliation et de tyrannie, car alors les agents de l'autorité ne se montraient que trop zélés pour leur donner l'exécution la plus prompte et la plus complète. Lorsque Bonaparte, premier consul, visita, en 1803, la ville d'Anvers, il répondit aux discours d'apparat que lui adressèrent le conseil-général du département et celui de l'arrondissement : « J'ai parcouru votre ville, elle ne présente que des décombres et des ruines;

elle ressemble à peine à une ville européenne; j'ai cru me trouver ce matin dans une ville d'Afrique. Tout est à y faire; port, quai, bassin d'échouage... il faut enfin qu'elle mette à profit les avantages immenses de sa centralité entre le Nord et le Midi, de son fleuve magnifique et profond, et qu'elle devienne la cinquième ou la sixième ville commerçante du monde.... On porte à 20 millions les fonds nécessaires pour la confection de ces ouvrages : la guerre ne nous permet pas de vous les accorder, mais dès à présent nous ferons ce que nous pourrons; c'est à la ville et au commerce à nous seconder au moins par des avances.... il faut marcher avec le temps; il ne dépend pas toujours de nous d'accélérer sa marche. »

Après notre révolution de 1789 qui eut une si triste fin, l'empereur Léopold, faisant droit à tous les griefs élevés par les Belges contre son prédécesseur, les rétablit dans la plénitude de leurs anciens droits et priviléges. Mais tous ses efforts pour ramener avec l'oubli du passé, la paix et la concorde en Belgique, ne parvinrent point à triompher des passions et de la haine des partis. La prudence et la modération qui ont si souvent manqué aux Belges, leur faillirent encore dans cette occasion. La première invasion des Français même, pendant laquelle la Belgique gémit sous la plus horrible tyrannie qui apprit aux Belges le triste sort que leur réservaient leurs libérateurs républicains, ne fut point capable d'inspirer des principes plus sages aux principaux moteurs des troubles de 1787. La lettre suivante, écrite par le prince Charles d'Autriche, gouverneur-général des Pays-Bas, aux États de Brabant, offre à ce sujet un document assez curieux. Nous la transcrivons sur l'original encore inédit :

« Charles-Louis, archiduc d'Autriche, prince de Hongrie et de Bohème, etc., gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, etc., etc., etc.

» Très révérend, révérends pères en Dieu, nobles chers et bien amés. Le comte de Limminghe, l'un d'entre vos députés, s'étant permis en notre présence, dans une jointe que nous avions rassemblée en notre palais, à l'intervention de vos députés, le propos le plus révoltant et le plus contraire aux sentimens que tout bon sujet de Sa Majesté doit avoir, puisqu'il y a dit *qu'il préféroit de ravoir en ce pays les carmagnoles aux vexations actuelles;* nous vous faisons la présente pour vous dire que ne voulant plus nous exposer à être témoins de propos aussi indignes et d'ailleurs si peu compatibles avec la reconnoissance qui devoit être si générale de tout ce que Sa Majesté a fait depuis son avènement, pour le bien de ce pays et de votre province en particulier, ainsi qu'avec le respect qui nous est dû, nous désirons que vous arrangiez à l'avenir les députations que vous pourriez être dans le cas de nous faire, de manière que le comte de Limminghe susdit n'en soit plus. Et comme nous sommes persuadés que vos sentimens sont absolument contraires à ce que ce député a exprimé, nous vous prévenons qu'en portant le fait à la connoissance de l'empereur, nous en avons fait l'observation à ce monarque.

» A tant, cher révérend, révérends pères en Dieu, nobles, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde.

» Bruxelles, le 10 août 1793.

Signé, Charles-Louis.
Par ordonnance de S. A. R.,
Signé, L. C. Van de Velde.

Au bas était écrit :

Aux États de Brabant ou à leurs députés.

En 1794, M. de Metternich, ministre plénipotentiaire, réunit les députés des différentes provinces de la Belgique, et les exhorta de la manière la plus pressante à joindre leurs efforts à ceux de l'empereur pour triompher de l'ennemi, mais ses propositions furent accueillies avec la plus grande froideur. Dès-lors l'empereur, vivement irrité contre ses sujets belges, sur le dévouement desquels il avait cru pouvoir compter, résolut d'abandonner la Belgique. La perte de la bataille de Fleurus, où l'armée autrichienne n'avait opposé qu'une molle résistance, lui en offrit bientôt l'occasion. Ce qui prouve que cette retraite des Autrichiens fut en quelque sorte volontaire et préparée de longue main, c'est que depuis plusieurs mois on s'occupait sans relâche à faire transporter à Vienne les archives de l'état, les objets d'art et tous les effets appartenant au gouvernement.

Pour preuve de leur désintéressement et que l'unique but des républicains français était de ramener l'âge d'or chez tous les peuples, que les armes de la république venaient affranchir de la tyrannie des despotes, des nobles et des prêtres, nos libérateurs, dès leur seconde entrée en Belgique, en 1794, commencèrent par frapper dix-huit villes de cette contrée d'une imposition de plus de soixante millions de livres (602,908,75), somme sextuple de celle que produisaient annuellement les revenus de la Belgique entière! Bruxelles fut imposée à 5,000,000 de livres, Anvers à 10,000,000, Malines à 2,000,000, Liere à 500,000, Gand à 7,000,000, Audenarde à 500,000, Bruges à 4,000,000, Ostende à 200,000, Ypres à 1,000,000, Courtrai à 300,000, Louvain à 2,000,000, Namur à 5,000,000, Tournai à 4,000,000, Alost et Ninove à 4,000,000, Mons à 1,640,875 et Ath à 150,000 livres.

Depuis la promulgation de la loi du 19 fructidor an V, loi qui autorisait le Directoire exécutif à faire déporter tous les prêtres insermentés, jusqu'au 18 brumaire an VIII, 9422 arrêtés de déportation furent lancés contre les prêtres de la Belgique seule. Des ecclésiastiques assermentés ou mariés même, des paysans pères d'une nombreuse famille, dont tout le crime était d'avoir chanté au lutrin, des cuisiniers, des jardiniers, des brasseurs, des apothicaires attachés à quelque corporation religieuse, etc., etc., furent enveloppés dans cette proscription. On était emprisonné pour avoir fermé boutique le dimanche ou pour l'avoir tenu ouverte le jour de décadi. Le bel âge d'or, le gouvernement libéral, tolérant et éclairé que celui de la république française, qui heureusement ne trouve plus guère aujourd'hui de prôneurs que parmi les ignorants ou les hommes pervers.

Le Directoire porta l'arrêté suivant, en date du 18 vendémiaire an VI (1797) : « Le Directoire exécutif, ouï le rapport du ministre de la police générale; considérant que Jean-Henri Franckenberg, *se disant* archevêque de Malines, dans le département des Deux-Nèthes, a refusé, tant en son nom qu'en celui de son *prétendu* clergé, de se conformer à l'article 25 de la loi du 19 fructidor dernier, relatif au serment à prêter par les ministres du culte; considérant que son refus est fondé sur une doctrine subversive des bases fondamentales de toute association politique, en ce qu'il méconnaît la souveraineté du peuple, et que par son exemple, il a entraîné à la révolte contre les lois tous les prêtres de son arrondissement :

» Arrête, en vertu de l'article 24 de la loi du 19 fructidor dernier :

» Art. I. Le nommé Jean-Henri de Franckenberg, se disant archevêque de Malines, sera mis sur-le-champ en arrestation et déporté.

» II. Les scellés seront apposés sur ses papiers : ceux qui paraîtront mériter quelque attention, en seront distraits pour être remis entre les mains du juge-de-paix de l'arrondissement, qui en dressera inventaire et les remettra de suite au ministre de la police générale.

» III. Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme,

Le président du Directoire exécutif,

Signé, L. M. Reveilliere-Lepaux.

En vertu de ce décret inique, le cardinal-archevêque fut arrêté et conduit à Bruxelles le 20 octobre 1797. Il eut pour prison la ci-devant chambre des comptes, d'où il fut déporté, le 23 octobre, à Cologne.

Dans une lettre que l'archevêque écrivit au commissaire du Directoire près de l'administration du canton de Malines, pour rendre compte des motifs de son refus de faire le serment exigé il s'exprima avec beaucoup de dignité et de sagesse: « Citoyen commissaire, disait-il, la religion catholique, apostolique et romaine que je professe de tout mon cœur, et dont je suis un des premiers pasteurs, obligé de donner l'exemple aux autres, me défend positivement de prêter un serment de haine, soit que cette haine se rapporte à la personne d'un roi, soit qu'elle regarde l'état de la royauté même. Dans le premier cas, nous devons aimer notre prochain, quoiqu'il nous fasse le plus grand mal. Dans le second cas, la royauté étant bonne en elle-même et établie par Dieu même, elle ne peut être un objet de haine. Il ne nous est donc pas permis de haïr ni l'un ni l'autre, sans renoncer aux principes

du christianisme, moins encore de prendre Dieu à témoin d'une action qu'il nous défend rigoureusement sous des peines éternelles. Cette impossibilité, dans laquelle nous nous trouvons de pouvoir remplir ce qu'on exige de nous dans la présente circonstance, ne doit aucunement rendre notre fidélité suspecte. Car je me flatte que vous voudrez bien faire connaître au gouvernement, que ni moi ni aucun membre de mon clergé, n'aurons la moindre difficulté de promettre à la republique, même sous serment, s'il le faut, de ne jamais coopérer ni directement ni indirectement au rétablissement de la royauté en France, et que ledit gouvernement peut être entièrement assuré qu'il n'aura jamais des infractions à punir dans les prêtres et ne les trouvera en-deça de ses vues que lorsque la constitution et ses lois ne se trouveront pas conciliables avec les lois de Dieu et les préceptes de l'Évangile. Nous avons donné et donnerons pour tout le reste des preuves évidentes de notre soumission aux puissances auxquelles la divine Providence nous a soumis; et le clergé belgique s'est si sagement conduit jusqu'à cette heure, en souffrant avec patience la perte de tous ses biens, qu'on n'a guères jusqu'ici trouvé de quoi faire des plaintes contre lui. Salut et fraternité. »

Signé, Jean-Henri Franckenberg,
Archevêque de Malines.

Beaucoup de personnes se souviennent qu'il n'était bruit, en 1797, que de cette prétendue énergumène qui fut publiquement exorcisée dans l'église de Montaigu. Le docteur d'*Havelange*, recteur de l'université de Louvain, et les pères *Kerckhofs* et *Vliegen*, oratoriens, eurent beau couvrir de reliques la prétendue possédée, l'inonder de flots d'eau bénite et réciter le *nec te lateat, satane, exor-*

ciso te immunde spiritus, adjuro te, serpens antique, draco nequissime, et autres exorcismes du pastoral du diocèse de Malines, ils y perdirent leur latin, et Satan aurait fait long-temps la sourde oreille si l'arrêté suivant ne fut venu le mettre à la raison :

« Le Directoire exécutif, après avoir entendu le rapport du ministre de la police générale ;

» Vu différentes pièces, desquelles il résulte :

» Qu'une fille, prétendue possédée du diable, a été amenée de Louvain à la chapelle de Montaigu, département de la Dyle, pour y être exorcisée ; que cette scène ridicule a été la cause de rassemblements, dans lesquels les lois et la morale publique ont été impudemment violées.

» Que les nommés d'*Havelange*, recteur de l'université de Louvain, *Kerckhofs* et *Vliegen,* prêtres ex-oratoriens, ont été les instigateurs de cette jonglerie scandaleuse ; qu'ils se sont chargés du soin d'*exorciser* cette fille, qu'ils ont accompagné cette opération de mille momeries religieuses, et qu'ils ont débité que cette fille ne survivrait que deux ou trois jours à la sortie du diable.

» Considérant que ces trois ex-prêtres, en employant les moyens les plus honteux pour égarer le peuple et le remettre sous le joug du fanatisme, troublent l'ordre public et ne peuvent être considérés que comme des hommes très-dangereux, arrête ce qui suit :

» Les nommés d'Havelange, recteur de l'université de Louvain, Kerckhofs et Vliegen, ex-oratoriens, seront déportés en conformité de l'article 24 de la loi du 19 fructidor dernier.

» Le ministre de la police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme,

Le président du Directoire exécutif,
Signé, L. M. Revelliere-Lepaux.

Cet arrêté était daté du 28 vendémiaire an VI. La possédée fut enfermée comme folle, au couvent des Sœurs-Noires à Louvain. La leçon qu'on donna à Belzébuth fut sévère; aussi ne sachons-nous pas que depuis lors il se soit encore hasardé à venir faire de l'esclandre en Belgique.

Au mois de prairial de l'an VIII, la municipalité de Bruxelles prit un long et surtout un très-singulier arrêté, relatif à l'instruction publique et à la suppression de tout ce qui tenait à l'ancien ordre de choses, qui y était qualifié de *monstrueux édifice, élevé par l'ignorance et les préjugés.* Par cet arrêté, il fut enjoint à tous les instituteurs et institutrices de fermer leurs classes les décadis et jours de fêtes nationales; de mettre entre les mains de leurs élèves, comme base de la première instruction, les droits de l'homme et la constitution de l'an III; de ne se servir dans leurs écoles que du titre de *citoyen* et de *citoyenne,* et d'enseigner à leurs élèves la nouvelle division de l'année républicaine. Il était ordonné aux commissaires de police d'arracher les affiches où l'ancien calendrier serait accolé au nouveau, et celles des maisons à louer où se trouveraient les mots St-Remi, mi-mars, Noël, St-Jean, etc. Il était de même ordonné aux cabaretiers et marchands ayant des enseignes, portant des désignations telles que noms de saints, cardinaux, princes, etc., de les changer dans le délai d'une décade. L'usage des boulangers d'annoncer à certains jours la cuisson de leur pain par le son du cornet ou autres instruments quelconques, leur fut interdit *comme rappellant l'ancien ordre des choses;* il fut statué de ne tenir les marchés que les primidis, tridis, quintidis, septidis, nonidis de chaque décade, etc., etc. Le dernier article de cet arrêté ordonne le changement de noms de

plusieurs places, rues, hôpitaux et établissements publics. Cette métamorphose était des plus ingénieuses, et les noms nouveaux substitués aux anciens témoignent du bon sens et du génie poétique et philosophique des membres de cette sage municipalité. Le lecteur en jugera par cet échantillon :

PREMIÈRE SECTION.

Anciennes dénominations.	*Dénominations républicaines.*
Rue Sainte-Anne,	Rue de la Fécondité.
» des Petits Carmes,	» de la Jeunesse.
» de Notre-Seigneur,	» de la Vieillesse.
» des Minimes,	» de l'Amitié.
» de la Samaritaine,	» de la Prudence.
» de N. D. de Grâce,	» des Piquets.
» d'Enfer,	» du Vieux-Conte.
» du Paradis,	» de l'Olympe.
» de St-Pierre, près de la porte de Hal,	» du Cercueil.
Marché de la Chapelle,	Marché de la Pourvoyance.

DEUXIÈME SECTION.

Rue des Bogards,	Rue de J. J. Rousseau.
» des Alexiens,	» de la Révolution.
» du Curé,	» du Petit-Coq.
» de Notre-Seigneur,	» de Voltaire.
» du Diable,	» de la Malice.
» de Saint-Guislain,	» du Courage.
» des Visitandines,	» du Contrat social.
» des Brigittines,	» du dix Août.
Grande rue des Capucins,	» du Trésorier.
Petite rue des Capucins,	» du Travail.
Rue du Sacristain,	» de l'Adjudant.
» de Saint-Jacques,	» de Guillaume Tell.

TROISIÈME SECTION.

Rue des Moines,	Rue des Exclus.
Rempart des Moines,	Rempart Cisalpin.
Rue des Sœurs Noires,	Rue de l'Hospitalité.
» de N. D. du Sommeil,	» du Calendrier républicain.
» de Sainte-Catherine,	» du Commerce.
» des Chartreux,	» de l'Arsenal.
Place de Jéricho,	Place des Munitions.

QUATRIÈME SECTION.

Rue du Nom-Jésus,
» de Saint-Roch,
» du Samedi,
La rue du Curé, donnant dans celle du Quai aux Tourbes,
Celle du Curé, près de la rue Neuve,
Le cul-de-sac du Curé, dans la rue du Pont-Neuf,
La grande rue du Grand-Béguinage,

Rue de Mucius Scevola.
» de l'Oubli.
» de Solon.
» du Ratteau.
» du Copiste.
Cul-de-sac du Petit-Homme.
Rue de la République.

Treize autres rues de cette section reçurent le nom de rues du Peuplier, du Cyprès, du Bouleau, de la Serpette, de la Ruche, de la Bélette, du Maronnier, du Lillas, de la Pensée, de l'Accacia, du Muguet, du Sureau.

CINQUIÈME SECTION.

Rue de Saint-Pierre,
» de Saint-Hubert,
» des Capucines,
Petite rue des Dominicains,
Rue d'Aremberg,

Rue de la Clef.
» du Chasseur.
» du Sans-Souci.
Ruelle de la Démolition.
Rue d'Anneessens.

SIXIÈME SECTION.

Montagne de Sion,
» de Sainte-Élisabeth,
» des Oratoires,
Cul-de-sac de Berlaimont,
Place de Sainte-Gudule,

Montagne de la Gloire.
» de la Félicité.
» de la Philosophie.
Rue de l'Éducation.
Place du Beffroi.

SEPTIÈME SECTION.

Rue de la Magdelaine,
» des Douze-Apôtres,
» Terarcken,
» de Saint-Laurent,
» Notre-Dame,
Gance Saint-Roch,
Cour Saint-Roch,
Petite rue de la Magdelaine,
Rue des Paroissiens,
Longue rue de l'Écuyer,
Petite rue de l'Écuyer,
Rue de l'Impératrice,

Rue du Capitole.
» de la Démocratie.
» de la Postérité.
» des Droits de l'Homme.
» de la Renommée.
Ruelle de l'Innocence.
Cour de l'Innocence.
Petite rue du Capitole.
Rue des Amis.
» de la Réunion.
» du Télégraphe.
» des Républicains.

Rue de l'Empereur,	Rue du Peuple.
Plaine de la Cour,	Plaine de l'Égalité.
Rue Royale,	Rue de la Liberté.
» du Conseil,	» de la Loi.
» Ducale,	» de l'Égalité.
» d'Isabelle,	» de la Bibliothèque
» du Marquis,	» du Citoyen.
Place de la Chancellerie,	Place de la Vertu.

HUITIÈME SECTION.

Rue des Alexiens,	Rue de la Révolution.
» des Grands Carmes,	» de la Constitution.
» de Bavière,	» de la Fraternité.
Marché de Bavière.	Marché de la Fraternité.

Le 4 thermidor de l'an III, le représentant du peuple près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, Giroust, porta l'arrêté suivant :

« Considérant, que dans quelques communes les processions hors de l'enceinte des églises, ont donné lieu à des rixes indécentes entre gens de différents cultes,

» Arrête ce qui suit :

» Art. I. Il ne sera fait provisoirement aucune procession hors de l'enceinte des églises.

» II. Les commandants militaires tiendront la main à ce que l'ordre et la décence ne soient aucunement troublés dans l'exercice du culte. Le culte devant s'exercer dans l'intérieur des églises, et non dans les rues environantes, il ne pourra y avoir ni queues ni rassemblements aux portails, etc., etc. »

Quelques prêtres à Bruxelles ne s'étant pas conformés à cet arrêté, le citoyen Rouppe, alors commissaire du Directoire, adressa la lettre suivante aux curés de cette commune.

Bruxelles, le 12 germinal, l'an IV[me] de la république une et indivisible.

« Le commissaire du Directoire exécutif près de la municipalité de Bruxelles.

» Je suis surpris, citoyen, qu'au mépris des lois qui vous assurent le libre exercice de votre culte, dans l'enceinte de vos églises respectives, vous vous permettiez encore de porter processionnellement ce que vous appellez *votre bon Dieu.*

» Citoyen, votre désobéissance est coupable; votre *audace* est on ne peut plus répréhensible. Vous avez indignement abusé de la *douceur* d'un gouvernement *juste et humain* (!), et ce n'est qu'à votre opiniâtreté seule que vous devez attribuer les mesures de rigueur, qu'on pourrait être dans le cas de prendre contre vous.

» Chargé de la surveillance et de l'exécution des lois, je vous somme à vous conformer dorénavant au prescrit de l'arrêté des représentants du peuple, du 4 thermidor an III, publié dans cette commune le 5 du même mois, et à ne plus porter le viatique que caché et sans flambeaux, sonnette, baldaquin, surplis, queue ou suite de personnes, ou autre signe extérieur quelconque; vous prévenant que la moindre infraction au présent réquisitoire sera puni suivant toute la rigueur des lois et que, si par des gestes ou des signes quelconques, vous tâchiez d'attirer autour de vous des attroupements prohibés par la loi, vous serez responsable des suites et regardé comme perturbateur de la tranquilité publique.

» Salut et fraternité.

Signé, N. Rouppe (1).

(1) M. Rouppe, né dans le Brabant septentrional, se destina d'abord à l'état ecclésiastique. Il étudia en qualité de boursier au collège hollandais à Louvain. Sous-diacre et bachelier en théologie, il soutint dans une thèse publique, le 24 février 1794, l'indissolubilité du mariage, la pri-

Le 15 germinal suivant, le commissaire du Directoire adressa un second réquisitoire aux curés de Bruxelles, relatif aux enterrements accompagnés de cerémonies religieuses. Il était conçu dans les termes suivants :

Le commissaire du Directoire exécutif près de la municipalité de Bruxelles.

Au citoyen.... curé de la paroisse de....

« Citoyen, on m'a dénonce que quelques-uns de vos collègues ont osé prendre sur eux de ne pas se conformer à l'arrêté des représentants du peuple du 4 thermidor, ni au réquisitoire que je vous ai adressé, sous la date du 12 de ce mois : des prêtres en surplis, précédés d'une croix, ont paru hier, à trois heures de relevée, dans les environs du Parc, et le hasard a voulu qu'ils ne sont pas tombés dans les mains de la police.

» Citoyen, que ce soit la dernière fois que je me trouve forcé à vous rappeler au respect et à l'obéissance de la loi ! Ne vous avisez plus de faire des restrictions ridicules, en

mauté du pape, etc., etc. A la seconde entrée des Français, il quitta la soutane, fut nommé secrétaire de la nouvelle municipalite et exerça ensuite l'emploi de commissaire du Directoire exécutif à Louvain, puis à Bruxelles, où il s'attira l'estime général de ses concitoyens, qui lui offrirent, le 21 prairial de l'an VIII (1800), une médaille en or, à laquelle était jointe la lettre suivante :

« Les soussignés habitants de cette commune, au citoyen Rouppe, ci-devant commissaire du gouvernement près l'administration de la Dyle.

» Citoyen, la médaille que nos députés vous offrent, en vous remettant la présente, est un hommage que nous nous plaisons à rendre à celui qui a su concilier la philantrophie aux devoirs rigoureux que l'exécution des lois lui imposait l'obligation de remplir : à ces titres, elle vous est due, citoyen; veuillez l'agréer comme un bien faible gage de l'estime que nous et nos concitoyens vous avons vouée, et puisse son emblême vous rappeler notre gratitude aussi long-temps que nous conserverons le souvenir de vos vertus. Salut et attachement. »

Suivaient plus de 3000 signatures.

disant que l'arrêté des représentants, que mon réquisitoire ne vous ont pas défendu les enterrements cérémonieux qui prouvent que vous voulez maintenir l'inégalité jusqu'après la mort. Sachez que tout signe de culte extérieur, sous quelque dénomination que ce puisse être, est rigoureusement défendu hors de l'enceinte de votre église, dans laquelle seule vous avez le droit d'exercer vos fonctions, et les cérémonies de votre culte, sans que personne les puisse troubler.

» Appréciez finalement que, si par une opiniâtreté coupable, que je suis loin de vous supposer, vous osez encore contrevenir, de quelque manière que ce soit, aux dispositions susdites, ce ne sera plus avec des mots qu'on vous réduira à l'obéissance de la loi; non citoyen : je vous montrerai alors que je sais faire respecter l'autorité publique, et que la responsabilité qu'elle nous impose, n'est pas un mot vide de sens.

» Salut et fraternité.

Signé, N. Rouppe,
Commissaire du Directoire exécutif.

Suin, directeur des domaines nationaux dans la Belgique, sous le Directoire, cite dans un écrit curieux et devenu rare, intitulé *Désastreux effets de la contribution militaire,* une foule d'exemples de dilapidations commises dans la vente de ces domaines. Il rapporte entre autres que des propriétés appartenant au duc d'Arenberg, et confisquées pendant son émigration, furent adjugées et livrées pour 150,000 livres, quoiqu'elles en valussent plus de quinze cent mille! Le château de Moerbeeck, avec 450 arpents de terre, dont le produit annuel était de 36,000 livres, fut vendu pour 12,000 livres, une fois payées; de sorte que le capital était alloué pour le tiers du revenu d'une année.

Le château de Tamise, valant au moins 50,000 écus, fut acquis au prix de 1800 livres. L'hôtel du prince de Gavres à Bruxelles, estimé aussi 50,000 écus, fut aliéné pour 200 livres. Un autre hôtel à Gand, dont les meubles d'un seul appartement avaient coûté plus de 50,000 écus, fut vendu avec les meubles pour 6000 livres. On vendit pour 13400 livres, la ferme de Sommay, appartenant à l'abbaye d'Heylissem et valant au moins 250,000 livres. L'archevêché de Malines fut acquis au prix de 900,000 francs en bons, ce qui ne faisait qu'à-peu-près 8000 livres en numéraire. Le plomb seul des bâtiments valait davantage. Nous ajouterons que le refuge de l'abbaye de Vlierbeeck à Louvain, vaste bâtiment, construit en pierre de taille et entouré d'un grand jardin, fut vendu pour 800 francs! Ces faits et une foule d'autres de ce genre que nous passons sous silence, donnent une idée du génie financier ou de la probité des *faiseurs* de cette époque déplorable.

Peu de personnes se rappelent que c'est le fameux Cambacères que les amis des arts doivent, en quelque sorte, accuser d'avoir été le moteur de la plupart des actes de vandalisme commis pendant la révolution en France et en Belgique. Ce futur archi-chancelier de l'empire fit décréter par le conseil des cinq-cents, le 25 ventôse de l'an V (1797), *la vente de tous les bâtiments nationaux qui ne tenaient pas à des propriétés rurales ou ne servaient pas à leur exploitation*. Ce n'est que depuis l'adoption de cette loi funeste, digne plutôt des barbares du Ve siècle que des législateurs d'un peuple civilisé de la fin du XVIIIe, que commença véritablement la destruction de cette foule d'églises, d'abbayes, de châteaux et autres monuments qui ornaient le sol de la France et de la Belgique, et dont nous déplorons encore journellement la perte; c'est alors qu'on

abattit les châteaux de Marly, de Sceaux, de Choisy, de Chantilly, dont la conservation avait cependant été décrétée par la Convention nationale, la cathédrale de Cambrai, l'abbaye de St-Bertin à St-Omer, l'abbaye de St-Amand, l'église de St-Nicaise à Reims, l'abbaye de Villers, près de Nivelles, et nombre d'autres édifices non moins remarquables. On alla jusqu'à mettre en vente pour la démolir la superbe église de N. D. à Anvers! Il se forma alors des compagnies de démolisseurs, connues sous le nom caractéristique de *bande noire*, nouvelle espèce d'industriels toisant les édifices nationaux pour en vendre les débris, estimant les monuments publics non par la beauté de leur architecture et le génie des artistes qui les avaient élevés, mais d'après la quantité de plomb, de pierres et de bois qui entrait dans leur construction. Les législateurs auteurs de la loi du 25 ventôse, braves et honnêtes avocats ou propriétaires, ayant le bon sens de ne voir dans les sculptures de Jean Goujon, de Germain Pillon, du Puget, de Houdon, etc., et dans les temples et les palais que des pierres taillées, ne refusaient point de partager le gâteau avec les citoyens de la bande noire, témoin l'honorable Crétel, futur ministre de Napoléon, qui acheta et fit démolir la belle Chartreuse de Dijon.

L'arrêté du Directoire exécutif, en date du 5 brumaire an VI, qui ordonnait la séquestration et la vente des biens, maisons presbytérales et églises des cures non desservies dans les neuf départements et de celles où le culte serait exercé par des prêtres insermentés, ne fut pas moins funeste aux beaux-arts que la loi du 25 ventôse. D'après cet arrêté, tous les ornements et les objets d'art que renfermaient les églises, furent vendus à vil prix; plusieurs de ces édifices même furent démolis.

Lorsqu'à la fin du siècle dernier, une grande partie de la Belgique poussée au désespoir, tenta de secouer le joug de fer que lui avaient imposé les Français, les insurgés de Salm, au pays de Liége, envoyèrent en 1798, la sommation suivante aux villages voisins, pour les obliger à prendre les armes :

« L'armée de Jésus-Christ. Pour combattre contre la république, nous invitons et nous ordonnons à toutes les communes de la Vaux-Chavagne à se rendre à Salm et sommons Grand-Mesnil et tous les environs d'alentour et Grand-Mesnil à sommer la commune de Mormont, et Mormont tous les environs, ci-devant terre de l'Empire, pays de Stavelot, pays de Liége, pour se rendre à Vieux-Salm, ou si non, s'ils ne se rendent pas sur-le-champ pour avoir les ordres des généraux, ou s'ils ne se rendent pas en-déans les vingt-quatre heures à Vieux-Salm, ils seront punis d'être hâchés et brulés, tant filles et enfants que capables et non-capables de porter les armes.

» Fait au quartier-général à Salm, le 10 brumaire, an VII. »

Le lecteur voudra bien nous dispenser de tout commentaire tant sur le fond que sur le style de cette pièce. La lettre suivante prouve que les insurgés avaient cherché à intéresser l'Autriche à leur cause. Cette lettre fut écrite par le prince Charles, généralissime des armées autrichiennes, à une personne qui occupa une place distinguée au congrès belge pendant la révolution de 1789, et qu'il nous est défendu de nommer ici :

« Monsieur, j'ai exactement reçu la lettre par laquelle vous me faites part de l'exécution d'un plan tendant à seconder le succès de la bonne cause et les armes de Sa Majesté impériale dans les Pays-Bas. Je m'empresse d'a-

bord de vous charger de témoigner aux deux chefs occupés de la formation du corps des Belges, toute la satisfaction que m'inspire leur zèle pour le service de Sa Majesté. Vous voudrez bien de plus leur déclarer, que non-seulement je regarde la levée et le service de ce corps, comme d'un intérêt immédiat et majeur pour l'avantage de la cause commune et de nos opérations militaires, mais même qu'aussitôt qu'il sera en état d'être utile, je me propose de correspondre et de m'entendre avec ses chefs, sur les moyens de combiner ses mouvements avec ceux de mon armée. Veuillez donc assurer ces messieurs qu'en conséquence je donne mon approbation à ce projet et à toutes les démarches qui pourraient tendre à le faire réussir. Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous offrir tous mes remerciments pour votre zèle et votre empressement à me faire connaître un objet aussi important. J'y joins avec plaisir l'assurance des sentiments distingués, avec lesquels je suis, etc.

» Signé, CHARLES.

« **Au quartier-général de Douau-Eschingen, le 8 octobre 1799.** »

A. G. B. SCHAYES.

Analyses critiques d'Ouvrages.

VERHANDELING OVER DE NEDERLANDSCHE DICHTKUNST IN BELGIE, *sedert hare eerste opkomst tot aen de dood van Albert en Isabella, door* F. A. Snellaert, *doctor in de Geneeskunde. Bekroond door de koninklyke Academie van wetenschappen en fraeie letteren te Brussel, in de zitting van den* 7 *mei* 1838. Brussel, Hayez, 1838. In-4°, bl. 288.

> Das Franzœsische ist den Belgiern nur aufgeklebt, um frueher oder spaeter, wie ein moderner schlechter Kalk-Sueberwurf von der schoenern gothischen Struktur ihres Grundcharakters wieder abzufallen.
>
> WOLFGANG MENZEL.

La langue flamande est, sans contredit, un des éléments les plus forts de notre nationalité : c'est par elle que le présent et le passé se touchent et se lient; les faits héroïques de nos ancêtres ont été célébrés en flamand, et dans les grandes crises politiques, ce fut dans cette langue que retentirent les chants de vengeance qui précédèrent maintes fois la délivrance de notre patrie du joug étranger.

Opprimée depuis plus d'un siècle par un gouvernement étranger, la Belgique était tombée dans un état de marasme moral; la langue nationale était négligée, et pendant toute cette période, aucun auteur de quelque nom ne surgit parmi nous; l'influence française s'étendait de plus en plus, et dédaigner le flamand fut bientôt de mode. Le gouvernement, au lieu de réprimer cette tendance perni-

cieuse, suivit l'impulsion générale en introduisant le français dans l'administration, et maintenant un parti s'élève, qui voudrait étendre davantage encore ce système, et qui semble avoir pris à cœur d'opprimer, d'extirper, s'il est possible, la langue du pays.

La nation qui se laisse dépouiller de sa langue, perdra bientôt la mémoire de son origine, et, comme le jouet des peuples voisins, elle rampera à la voix du premier conquérant qui paraîtra à ses frontières.

C'est un des devoirs les plus sacrés d'un gouvernement de réagir de toutes ses forces contre la marche de la nation, faussée par l'influence morale d'une nation voisine; c'est à lui de prendre sous sa protection la langue et la littérature nationales, et d'en encourager la culture par tous les moyens qui sont en son pouvoir, car la faveur qu'on accorde à l'étude d'un idiôme étranger ne sert qu'à corrompre l'esprit national.

La langue flamande, ose-t-on nous dire, n'a point de force civilisatrice. Cependant notre patrie possède une littérature ancienne qui ne le cède en rien à celle des plus grands peuples, et dans l'époque actuelle même, les ouvrages qui paraissent ici en flamand, l'emportent, tant sous le rapport du mérite que sous celui du nombre, sur tout ce que les Wallons font chez nous en français. Aussi M. Fred. Thiersch, dans son ouvrage *sur l'état actuel de l'instruction publique dans les parties occidentales de l'Allemagne, en Hollande, en France et en Belgique,* pense plus sensément et avec plus de justesse de l'avenir de la nationalité belge : « Mon séjour à Gand, dit-il, m'avait appris à connaître le centre d'une activité qui, prenant sa source au fond même de l'ancien esprit des Flamands, a commencé à raviver les racines de leur antique nationalité, et à développer de la même manière l'industrie, les sciences et les arts. Gand, comme chef-lieu de la Flandre, a, par-là même, une

importance plus particulière et plus haute pour l'avenir de la Belgique, même sous le rapport politique, que celle que Bruxelles a dans le Brabant. A Bruxelles, tout ce qui est indigène, tout ce qui tient à l'ancien esprit de la population, se trouve envahi ou remplacé par l'esprit étranger ou par celui de la nouveauté; et si, le royaume réussit, placé qu'il est sur la grande limite de la nation romane et de la nation germanique, à se créer un esprit et une civilisation particulière, ce ne peut être que par le développement de ce qu'il y a de national et d'indigène dans les deux Flandres et par la prépondérance que cette partie du pays pourra acquérir sur l'influence des autres provinces plus françaises ou plus allemandes. » D'autres, au contraire, regardent notre langue comme une langue morte, dont la culture peut, pendant un certain temps encore, être utile aux écrivains français pour leur mettre sous la main les documents de notre histoire. « Que l'idiôme flamand se cultive, dit M. Van Hasselt, pour l'intelligence de notre histoire, de notre passé, des choses qui ne sont plus, des hommes qui ne sont plus. Qu'il se cultive pour aider à compléter tout ce qu'il y a d'incomplet encore dans les connaissances que nous possédons sur ces magnifiques annales des Flandres et du Brabant, si obscures encore à plus d'une de leurs pages. Qu'il se cultive pour donner à tous ceux qui s'occupent d'études historiques en Belgique, la clef de Van Heelu et de Van Velthem, de Melis Stoke et de Van Maerlant. » On refuserait bientôt toute gloire littéraire à notre pays, et on y serait déjà venu si l'histoire n'était là pour constater notre richesse en fait d'ouvrages littéraires et d'œuvres poétiques de tout genre.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis que M. Willems publia l'histoire de la littérature flamande. Witsen Geysbeek et Hofman von Fallersleben suivirent ses traces et firent connaître plusieurs de nos anciens auteurs, par la

publication d'importants poèmes. Maintenant, en même temps que M. Mone, archiviste-général à Carlsruhe, fait paraître en Allemagne une revue de notre littérature (*Uebersicht der Niederl. Volksliter. alterer zeit*), M. Snellaert, médecin à Gand, publie dans le mémoire, dont nous donnons le titre en tête de cet article, une œuvre mieux conçue, qui, en même temps qu'elle nous donne une idée générale des différentes époques, est encore entraînante sous le rapport du style, et très-agréable à la lectur.

L'écrit de Mone n'est que l'esquisse d'un plus grand ouvrage; il nous donne les titres des productions littéraires, décrit les manuscrits, mais il effleure le contenu et se contente de transcrire les premiers et derniers vers. Le mémoire de M. Snellaert est un tableau raisonné, dans lequel la vie des poètes et les aventures des héros qu'ils célébraient dans leurs chants sont retracés avec des couleurs aussi vives que vraies. Les événements politiques, les mœurs de nos ancêtres et l'influence qu'ils eurent sur notre littérature, y sont décrits de main de maître.

L'ouvrage est divisé en trois périodes. Dans la préface, l'écrivain nous donne une idée des règles de prosodie, suivies par nos poètes du moyen-âge, et jette un coup-d'œil sur les auteurs qui fleurirent avant le siècle de Maerlant. « La poésie avant Maerlant, dit-il, était l'image de la chevalerie; elle était errante comme elle. Pour abréger les longues soirées d'hiver, elle était assise au coin du feu dans la grande salle du château; sa voix mélodieuse y consolait la jeune fille ou célébrait les tournois et hauts faits des guerriers; pendant l'été, quand les champs reverdissaient et brillaient des couleurs les plus variées, elle errait avec la châtelaine par les campagnes et les sombres forêts, ou de château en château elle cherchait de nouvelles aventures et les illustrait dans des chants pleins de

grâce et de force. Cette vie errante nous retrace l'esprit de cette époque : les chevaliers habitaient les forts dont le pays était hérissé, et les princes eux-mêmes résidaient ordinairement dans l'un ou l'autre de leurs châteaux et ne tenaient que rarement leur cour dans les villes. » Aussi est-il à présumer que presque tous nos romans de chevalerie appartiennent à cette période, et existaient avant le temps de Maerlant, avant le XIII[e] siècle. Maerlant fut chez nous le premier poète didactique, il critiquait vertement cette poésie descriptive et romantique; et voulait instruire autant que plaire par ses poésies: c'est à lui que nous sommes redevables de la première chronique rimée; il traduisit aussi la Bible et composa un grand nombre d'ouvrage, sur la morale, l'histoire naturelle et la religion.

A la page 63, il parle du poème du Renard : « Quel poème, dit-il, peut être comparé à celui du Renard? Les nations voisines élèvent avec orgueil leurs meilleures poésies; nous ne craignons pas de comparer notre poème allégorique avec tout ce qu'ils ont de meilleur et dont ils sont les plus fiers. Quel tissu de fines intrigues! Quelle variété de caractères dans les acteurs, qui sont maintenus jusqu'à la fin dans leur véritable jour! Renard est le type de l'intrigant; Isegrim, qui lui est opposé, pense que la justice et la raison ont toujours leur cours; quel chagrin ne conçoit-il pas quand il voit que la vérité la mieux établie doit le céder au mensonge émiellé! Le roi qui connait les flatteurs et les estime à leur juste valeur, est disposé à donner une bonne leçon aux méchants, le roi perd tout son courroux à la voix de Renard, qui lui apprend qu'il a entravé l'exécution d'un coup d'état, et en parlant de bijoux et de trésors cachés, il désarme la reine qui ne songe qu'à sa toilette. Avec quel art, ne s'insinue-t-il pas dans la bonne grâce de Brun et de Tibert dont il connait le faible? Le poète nous peint sous

ses véritables traits Courtois le flatteur, qui ne parle que français. Qui ne rit point des mésaventures de Belyn? Grimbert est un exemple de bonne foi et d'amitié inviolables. » — La langue et le style nous prouvent que le poème a été composé à diverses époques par différents auteurs. M. Willems a démontré que la première partie (les 3394 premiers vers) a été écrite vers le milieu du XII[e] siècle, et il attribue le reste à Guillaume Utenhove, prêtre à Ardenburch, qui vivait dans le XIII[e] siècle.

La première période du Mémoire s'étend jusqu'au XV[e] siècle, et l'auteur, après avoir parlé du poème flamand des Niebelungen, dont M. le professeur Serrure vient de trouver un nouveau fragment, passe en revue les romans du cycle de Charlemagne et d'Arthur, et nous donne en raccourci le contenu des principaux: de Charles et Elegast, de Floris et Blancefleur, Renaut de Montalban, Maugis, Lancelot, Walewein, Fergut, etc. Cette matière, dont chaque chapitre mériterait une dissertation particulière, n'a été traitée que superficiellement, car le cadre qu'on avait imposé à M. Snellaert était trop rétréci pour contenir tous les détails sur les œuvres littéraires de ce siècle si riche en productions poétiques. Il serait à désirer que l'Académie de Bruxelles mit au concours comme sujet d'un mémoire spécial, la vie et les écrits de l'un ou l'autre de nos grands écrivains, ou une époque ou une branche de la littérature, afin qu'un écrit particulier de chaque poète, de chaque époque, nous mît à même de connaître avec plus de justesse les chants des siècles passés et les faits héroïques de nos ancêtres. Le tableau que M. Snellaert nous met sous les yeux, nous donne une idée générale de chaque époque, mais il est loin de nous faire connaître tous les auteurs, et toutes les compositions dont notre littérature peut à juste titre s'enorgueillir.

Le second chapitre contient la seconde période, qui

commence au XVe siècle et s'étend jusqu'au XVIIe. Notre langue perdit, sous le gouvernement des princes bourguignons, sa pureté, et notre littérature sa vogue et sa richesse. A la cour on parlait le français, et cet exemple pernicieux s'étendit dans les villes de Flandre. Ce fut alors aussi que les chambres de rhétorique s'élévèrent et que les drames allégoriques et les refrains philosophiques furent transplantés de France en Belgique. — Durant la troisième période (1584-1632), les lettres se relèvent de nouveau; à la voix d'Ymmeloot, on quitta la route que suivait la France, et une meilleure prosodie, qui est restée jusqu'à nos jours, fut introduite; Olivier de Wree, Guillaume Van den Nieuwelant, Poirters écrivaient une langue plus douce et plus pure. Mais Daniel Heins et Van Zevecote dominaient cette époque, tant sous le rapport de l'élévation des idées que sous celui du rythme et de la pureté du langage. Jacques Van Zevecote naquit à Gand, vers 1596, et Willems le regarde comme le prince des poètes belges; l'écrivain de ce mémoire le place comme poète lyrique à côté de Hooft, et pense qu'une édition des œuvres complètes de Zevecote et de Heins manque à la gloire de notre pays.

Nous finirons cet article en transcrivant quelques lignes de la post-face, qui retracent d'une manière forte, mais juste, l'avenir de nos provinces flamandes et font connaître les sentiments patriotiques dont l'auteur est animé. « Vers le XVIIe siècle, le joug étranger opprima de nouveau le peuple des Pays-Bas méridionaux. Durant un certain temps encore, la Belgique eut quelques Bardes dignes de son antique splendeur, mais la barbarie couvrit bientôt de ses noires ailes le pays découragé et énervé, et l'obscurité la plus épaisse régna durant un siècle entier. Le temps s'éclaircit depuis de plus en plus, et maintenant l'avenir se fait voir sous de plus brillantes couleurs. Voulons-nous

fonder un état sur des fondements stables, c'est sur la langue du pays qu'ils doivent reposer. La cultiver et l'illustrer nous délivrera de l'esclavage moral, sous lequel nous sommes encore courbés. Non, nous ne pouvons nous rallier à la France. Il ne peut exister entre la Belgique et ce pays que des traités de bon voisinage. La France doit perdre tout espoir de nous conquérir. Et quels moyens avons nous de nous élever au yeux des étrangers, si nous méprisons nous-mêmes la langue de nos ancêtres, si nous ne possédons nous-mêmes la conscience de notre force et la dignité d'une nation? Ou bien, veut-on que nous nous courbions sous le sceptre français, que nous adoptions la langue et les mœurs de cette nation ennemie? A cette proposition je vois les Flamands tressaillir d'indignation! Non, nous sommes, par notre langue et par le sang, Germains d'origine, et tout ce qui est national chez eux, l'est chez nous. Aussi l'Allemagne nous tend les bras comme à des descendants de la même famille, tandis que la France nous traite avec mépris et nous regarde comme une branche bâtarde. Comprenons ces marques d'amour et de mépris. Ce sont les expressions d'un sentiment intime, dont les nations aussi bien que les particuliers sentent l'impulsion. Soyons comme autrefois Germains de la souche flamande, soyons Belges! »

Ph. Blommaert.

Oudvlaemsche Gedichten der XII[e], XIII[e] en XIV[e] Eeuwen, *uitgegeven door Jonkheer* Ph. Blommaert. *Gent,* 1838; *Hebbelynck, groot* 8°, *p. VI en* 128 (sur deux colonnes).

M. Philippe Blommaert est un de nos philologues qui ont rendu le plus de services à la littérature flamande. Chaque année, le *Letterkundig Jaerboekje,* dont tout le monde aime à apprécier l'esprit et la rédaction, contient de cet écrivain quelques pièces de poésie, quelques ballades qui sont toutes empreintes d'un profond caractère de nationalité. Sous sa plume facile et agréable, la tradition populaire revêt toutes les formes d'un drame palpitant d'intérêt. En 1834, ce jeune littérateur entra en quelque sorte dans la carrière, en publiant *Liederick de Buck,* poème en trois chants, dans lequel il raconte en vers pleins de charmes les aventures romanesques du premier forestier de Flandre, cette Saga si connue, dont la véritable origine se perd dans la nuit des temps. Dans la même année, il faisait paraître avec MM. Willems, Serrure, Van Duyse, etc., un recueil périodique sous le titre de *Nederduitsche Letteroeffeningen.* Cet ouvrage, spécialement destiné à la langue et à l'histoire de la Flandre, a malheureusement cessé trop vite d'exister.

En 1836, il publia pour la première fois le *Théophilus,* ce mystique et bizarre poème flamand du XIV[e] siècle, qui semble renfermer l'idée première du *Faust,* de Goethe. Il y joignit trois autres productions poétiques de la même époque, qui ne manquent ni d'originalité ni de verve, et enrichît ce volume d'observations grammaticales, d'annotations et d'un glossaire. Cet ouvrage fut suivi d'une intéressante histoire des Chambres de Rhétorique de Gand (*Beknopte geschiedenis der Kamers van Rhetorica, te Gent*), à laquelle il annexa plusieurs documents inédits, concernant l'organisation, la comptabilité, etc., de ces assemblées qui donnent si bien la mesure du développement intellec-

tuel de nos villes au moyen-âge. La rédaction du ***Belgisch Museum*** doit aussi à M. Blommaert plusieurs articles, qui tous ont pour but, la défense de la langue flamande et l'histoire de la littérature.

Nous allons nous occuper de la dernière publication de M. Blommaert, dont le titre se trouve en tête de cet article.

L'éditeur a réuni en un volume cinq vieux poèmes flamands, qui n'avaient jamais vu le jour et qui se trouvaient transcrits dans un MS. de la bibliothèque Van Hulthem. (Cat. Hulth. t. V, N° 192).

Nous dirons un mot de chacune de ces productions, en y joignant les particularités qu'émet M. Blommaert dans les petites préfaces dont il les fait précéder.

I. *De Trojaensche Oorlog*. (La guerre de Troie.)

Ce poème a 1305 vers. L'idée de l'origine troyenne, attribuée aux Francs depuis les temps les plus anciens engagea de bonne heure les poètes du moyen-âge à s'en emparer pour rehausser la dignité de la nation à laquelle ils appartenaient. Peu-à-peu l'histoire de cette grande épopée militaire fut altérée dans son ensemble, des traditions chevaleresques vinrent promptement s'y mêler, et, l'imagination des poètes aidant, il se trouva bientôt que l'admirable œuvre de Virgile ne fut plus reconnaissable : histoire, géographie, noms propres, tout se ressentit de cette confusion de faits homogènes et étrangers. La lecture du *Trojaensche Oorlog*, convaincra quiconque de la vérité de cette assertion. La *saga* qui prétend que nous descendons des Troyens, est une des plus anciennes qui existent. Nous ferons remarquer que l'on peut consulter à ce sujet avec fruit deux excellentes dissertations de M. Mone dans l'*Anzeiger*, 1835 : *Ueber die Franken*.

Le roman en vers dont nous nous occupons ici, appartient au cycle classique; *Seger* (1) *Dieregodgaf* en est

(1) En français : *Sohier Dieudonné*; en latin : *Sigerus Deodatus*.

l'auteur. M. Blommaert pense que ce poème fut traité originairement en flamand et que ce n'est pas une traduction d'un vieux roman français.

Nous nous abstenons de donner l'analyse de cette production, où, autour de l'histoire grecque, viennent se grouper une foule d'incidents inventés par le poète. Nous nous contenterons de dire que ce poème est divisé en cinq parties.

1° La fête de Troie ; 2° le parlement (!) de Troie; 3° le combat d'Hector et d'Achille; 4° Hector volant au secours des combattants; 5° la mort d'Hector. — L'éditeur fait suivre ce roman rimé de deux fragments du même roman publiés par M. Ackersdyck, l'un contenant 739 vers, l'autre 370.

II. *De Borchgravinne van Vergi.* (La Châtellaine de Vergy.)

Voici ce qu'en dit M. Blommaert dans la préface : ce poème fut écrit au commencement du XIVe siècle, et terminé le 24 mai 1315. Un poème français, traitant le même sujet, fut publié par Barbazan, et contient 960 vers. Le fond de ce roman n'a rien de commun avec la sanglante tragédie qu'écrivit Dubelloy sous le titre de Gabrielle de Vergy; l'histoire qui donna lieu à cette dernière, arriva près de St-Quentin en Vermandois, tandis que la scène de notre poème se passe en Bourgogne, près de Dijon; il s'agit ici simplement d'une intrigue amoureuse entre une châtelaine de Vergi et un chevalier de la cour de Bourgogne. Ce roman a 1125 vers.

III. *Dit syn Seneka leren.* (Ce sont les Maximes de Sénèque.)

C'est une ancienne traduction d'un recueil latin intitulé : *Excerpta quædam e libris Senecæ.* Le poète flamand a traité cette matière en forme de dialogue, entre un père et un fils. Parfois le traducteur amplifie le texte original, parfois il y intercalle des réflexions qui lui appartiennent ;

on remarque aussi ça et là qu'il y a mêlé des idées et des façons de voir qui sentent le pays où il était né. Les maximes de Sénèque contiennent 780 vers.

IV. *Korte Rymkronyk van Braband.* (Courte Chronique rimée de Brabant.)

Cette chronique qui a 365 vers, M. Blommaert l'a publiée d'après le MS. qui appartenait au savant Kluit; au bas de chaque page, il a soin de marquer les variantes qu'il a rencontrées dans le texte de cette chronique qui se trouve dans le MS. de Van Hulthem.

V. *Reis van Sinte Brandaen.* (Voyage de St-Brandaine).

Sous le rapport de la bizarrerie de conception et de l'imagination qui préside partout à ce roman rimé de 2198 vers, il est difficile de trouver quelque chose de plus singulier que le voyage de St-Brandaine.

La légende de St-Brandaine existe dans toutes les langues de l'Europe. C'est un des plus anciens poèmes flamands que nous possédions. M. Willems pense qu'il appartient au XIIe siècle. Ce roman étant la partie la plus intéressante du volume, nous ne pouvons nous empêcher d'en donner ici le sujet d'après M. Blommaert.

« Saint-Brandaine lut un jour des choses si singulières » qu'il n'y put croire et jeta le livre au feu. La même nuit » lui apparut un ange qui lui ordonna de quitter sa patrie » et de s'embarquer pour aller voir de ses propres yeux, » les merveilles auxquelles il n'avait point voulu ajouter » foi, pour en écrire ensuite lui-même la relation et pour » refaire ainsi le livre qu'il avait brûlé. Saint-Brandaine » obéit, approvisionne un vaisseau pour 9 années et s'em- » barque avec son chapelain et quelques moines. Après » avoir erré une année, sans avoir touché la terre, ils arri- » vèrent à une grande forêt et s'empressèrent d'y descendre. » A peine avaient-ils mis le pied sur l'île, qu'ils s'aperçu- » rent que c'était un immense poisson. Aussi se hâtèrent-

» ils de remonter sur leur vaisseau ; le grand poisson se » mit à leur poursuite et porta un coup si violent au navire » qu'il manqua le renverser. A peine échappés à ce pre- » mier danger, ils aperçurent un monstre marin à moitié » homme, à moitié femme ; une prière du Saint les en » délivra bientôt........ Ils se dirigent vers l'Orient et voient » une belle église qui s'élève sur un rocher. Il y a là sept » moines à qui une colombe et un corbeau apportent la » nourriture. Puis nos voyageurs entrent dans la mer *sau- » vage*. Ils y trouvent au milieu des flots un rocher, sur » lequel un homme est assis, seul depuis 99 ans : le Saint » lui demande son nom? C'est un roi de Cappadoce, il a » épousé sa sœur, qui lui a donné deux fils ; il a tué l'un de » sa main, la foudre a écrasé l'autre. Après ce forfait, il est » allé demander son pardon au pape ; une tempête en- » gloutit son navire, tous ses compagnons périssent, lui seul » échappe sur ce rocher.... Plus tard St-Brandaine arrive » dans une contrée fertile ; il y trouve le trou de l'enfer, » d'où sortent des cris sinistres et étranges ; il se penche » au-dessus de l'abyme et demande au prince qui règne en » ce lieu, qui est là? Une voix lui répond : les parjures, » les femmes injustes, les échevins prévaricateurs, les » traitres, etc., sont plongés dans ce gouffre. Après plu- » sieurs aventures où le diable et l'*auri sacra fames* jouent » un grand rôle, St-Brandaine rencontre un dernier débri » de Sodome, de Gomorre et de Boga, un malheureux » pécheur que Dieu a condamné à errer éternellement en » mer, assis sur un gazon.

» Enfin un immense poisson entourra leur vaisseau, et » ils naviguèrent encore 14 jours dans le cercle que for- » mait ce poisson, lequel tenait sa queue dans la gueule. » Alors ils jetèrent l'ancre, St-Brandaine demanda à son » chapelain Noé, s'il avait eu soin de tout écrire. Le cha- » pelain répondit affirmativement. Nos voyageurs débar-

» quèrent, et le livre contenant toutes les merveilles qu'ils » avaient vues, fut déposé sur l'autel de Ste-Marie. »

Tel est le sujet sommaire de ce poème, qu'on pourrait classer parmi les histoires incroyables de Palephate. On y retrouve partout des idées qui appartiennent à l'Edda, et nous ne serions pas étonné que le poète, en composant cette œuvre bizarre, eut pris pour modèle l'Apocalypse de St-Jean, dont le voyage de St-Brandaine paraît avoir emprunté la forme descriptive. Le savant Goerres prétend que cette légende repose sur d'anciens mythes bretons; il la considère comme une sorte d'antique *Divina Comoedia*, qui a peut-être donné à Dante la première idée de son livre.

Quoiqu'il en soit, M. Blommaert fait remarquer que ce n'est pas ici la traduction du vieux roman français, publié par M. A. Jubinal, et qu'il y a même peu de ressemblance entre ces deux productions poétiques.

La langue des cinq ouvrages rimés dont nous venons d'entretenir le lecteur, se distingue par une grande pureté grammaticale et une absence presque générale de mots empruntés au français ou au latin; aussi faut-il dire que ces productions appartiennent à la bonne époque de la littérature flamande.

Une liste ou glossaire des vieux mots termine cet intéressant volume, qui est imprimé avec cette exactitude philologique à laquelle la science attache tant de prix.

En finissant cet article, nous ajouterons un mot encore : nous regrettons que l'éditeur ait été si sobre de notes; dans la *Chronique rimée de Brabant*, cette lacune se fait surtout sentir. A la place des variantes du MS. Van Hulthem, nous eussions mieux aimé de voir au bas des pages quelques explications des passages difficiles, quelques interprétations des noms propres altérés et rendus méconnaissables par le poète. Les connaissances de M. Blommaert eussent été ici au lecteur d'un grand secours.

Jules De Saint-Genois.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahr 1305, von L. A. Warnkœnig. Dritten Bandes Zweiten Abtheilung. Tübingen, 1839; in-8°, p. VI et 244.

[Ce volume, dont le texte paraîtra dans le courant de l'année, contient un choix de chartes, divisé en chapitres : 1° Freilassungsacte; 2° Urkunden betreffend Schutz-oder Altarhörige (*tributariae personae*); 3° Urkunden betreffend die Rechtsverhältnisse von Submansores; 4° Urkunden über Ministerialitätsverhältnisse, besonders von Villici, Schulteti und Majores; 5° Die ältesten criminalregister des klosters St. Pieter bei Gent; 6° Ausgewählte urkunden betreffend das Gerichtswesen in Flanderen, etc.]

Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de l'université et de la ville de Gand, par le bibliothécaire A. Voisin. Gand, 1839; in-8°.

[Ce volume contient des notices sur Arnoud et Pierre De Keyser, premiers imprimeurs de Gand, et sur la liste des ouvrages imprimés par eux.]

Réception solennelle faite par la ville de Malines, à S. Em. révérendissime Mgr. le cardinal Sterckx, le 23 octobre 1838. Malines, 1838; in-8°, p. 36.

Essai sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Belgique, par V. A. Waille. Bruxelles, 1838; in-8°.

Additions et corrections à la notice sur les archives de la ville de Malines, de Monsieur L. P. Gachard, archiviste du royaume de Belgique. Insérée dans son ouvrage intitulé *Collection de Documents,* etc. Troisième volume. — Première partie. Malines, 1838; p. XX et 128, in-12.

Naedere opzoeking der gevoelens van nog andere schryvers nopens de oude geschrevene chronyken, legenden der heyli-

gen en hedendaegsche historien-fabelschryvers, dienende tot staving onzer voorafgaende Naspeuring van de gevoelens der schryvers van de XVIe en XVIIe eeuw. In druk uytgegeven ten jaere 1837. Malines, 1838; 46 pag. in-12.

[On doit ces deux publications à M. Gyseleers-Thys, archiviste de Malines.]

De l'Industrie en Belgique. Sa situation actuelle. Causes de décadence et de prospérité. Par M. N. Briavoinne. Bruxelles, Soc. nat. pour la prop. des bons livres, 1839; 2 vol. Tom. Ier, p. 450.

[Cet ouvrage est très-curieux et très-exact pour l'état actuel de l'industrie en Belgique; mais les époques antérieures y sont à peine effleurées et le système politique des deux Artevelde y est mis sous un faux jour. L'erreur historique, qu'en moins d'une année (1379) 1400 meurtres furent commis à Gand, se retrouve dans cet écrit, quoique M. le professeur Lenz en ait démontré toute la fausseté dans un article placé dans les *Nouvelles Archives historiques* (t. I, p. 95), intitulé : *Recherches sur l'état moral de la Flandre au XIVe siècle.*]

Dictionnaire géographique du Luxembourg, par Ph. Van der Maelen. Bruxelles, 1838; pag. 282 et 210 in-8°.

Histoire de la religion catholique en Brabant, et en particulier à Bruxelles, par le P. C. Smet; traduit du flamand par M. l'abbé Tiron. — Bruxelles, Soc. nat. pour la propag. des bons livres, 1839; in-8°, p. 387.

Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes, par M. F. V. Goethals, tome IVe. Bruxelles, 1838; in-8°, 374 p.

Carte topographique des frontières belges et hollandaises, par le général-major Van Gorkum. Bruxelles, Établissement géographique, 1839; 12 feuilles.

Carte topographique des rives de l'Escaut occidental et du canal de Gand à Terneusen, par Gheldolf. Ibid., une feuille grand monde.

Carte des poldres et des forts des deux rives de l'Escaut, par H. Le Hon, officier d'infanterie. Ibid., une feuille grand colombier.

Géographie de la Belgique, par J. B. Bivort et A. Winkell. Mons, Manceaux-Hoyois, 1839; in-12.

BIOGRAPHIE.

Herzog Albrecht der Beherzte, Stammvater des K. Hauses Sachsen. Von Dr. F. A. von Langenn. Leipzig, Heinrichs, 1838.

[Cette biographie se rattache à l'histoire de notre patrie. Albert de Saxe était général en chef de l'armée allemande, dans la guerre que l'empereur Maximilien fit dans les Flandres (1489-1491). Plus tard il devint gouverneur de Frise et mourut à Embden en 1500.]

LITTÉRATURE.

De Leeuw van Vlaenderen, of de Slag der gulden Sporen; door Hendrik Conscience, schryver van het Wonderjaer en der Phantazy. Antwerpen, 1838; 3 deelen in-8°, pag. 206, 194 et 190.

[Nous publierons un compte-rendu de cet ouvrage.]

Richilde, ou Épisodes de l'histoire de la Flandre, au XIe siècle, par Coomans aîné. Gand, L. Hebbelynck; 2 vol. gr. in-12, pag. 200 et 207.

Le même ouvrage, grand in-4°, imprimé sur deux colonnes. Gand, Hebbelynck, 1838; 2e édition, p. 128.

[Cette édition de luxe renferme 10 lithographies, exécutées avec soin par MM. J. Coomans, De Block, J. Jacops, Melzer et Correns. Ce roman historique embrasse tout le règne si agité de la comtesse Richilde. M. Coomans y a traité quelques épisodes avec autant d'exactitude que d'intérêt. Il a surtout tiré un parti remarquable de l'existence des populations sauvages qui habitaient alors le pays de Ghistelles. Ce sujet entièrement neuf, occupe une grande partie du livre de M. Coomans.]

Le Livre des Salons, recueil littéraire, artistique et fashionable. Bruxelles, 1839; in-8°.

[Une livraison par semaine.]

Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie sa femme, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Université d'Iena, par O. L. B. Wolff. Paris, Brockhom; Leipzig, Weber, 1839; in-8°, XIV et 214 pag.

[La jolie légende de Gilion de Trasignies, qui fut connétable de France sous St-Louis, se retrouve dans l'histoire des comtes de Mansfeldt et de Gleichen. Elle avait inspiré, au dix-septième siècle, un assez méchant roman. M. Baron, dans sa *Mosaïque belge*, en a tiré une nouvelle piquante, mais peut-être écrite avec une caus-

ticité trop moderne. Cependant l'original restait toujours enfoncé dans la poussière des bibliothèques. Seulement feu M. le comte de St-Genois en avait donné un extrait dans les *Pairies du Hainaut,* et M. Wolff en avait publié à la suite de ses chansons populaires, un autre extrait reproduit par MM. Serrure et Voisin, à la fin du *Livre de Baudouin.* M. Wolff, philologue connu par son goût et par son savoir, vient d'en mettre au jour le texte entier. Il a dédié son livre au duc de Saxe-Altenbourg, comme protecteur éclairé de l'Université d'Iena, et à M. le baron de Reiffenberg, comme homme de lettres, cultivant la littérature du moyen-âge.]

Prijsverzen op de dood van Egmont, bekroond door het Rhetorijk van Sotteghem. Gent, Vanderhaeghen-Hulin, 1839; in-8°, p. 40.

[Les poèmes couronnés sont de M. Pr. Van Duyse et de Mme Van Ackere, née Marie Doolaghe.]

Nederduitsch Jaerboekje voor het jaer 1839. Gent, Vanderhaeghe-Maya; 250 pag. in-12.

[Cet annuaire poétique contient des pièces de vers de MM. Ledeganck, Van Duyse, Rens, Blieck, Blommaert, De Laet, Vervier, Conscience, Mme Van Acker, etc.]

Genoveva van Braband. — Historie van Godfried van Bouillon. — Het Kasteel van Gaesbeek. — Het Leven van de H. Gudula. — Het Leven van de H. Alena. — Een belgisch Huysgezin voor J. C. — Eeuwige Grondregelen of Meditatien. — De Legende der broeders Van Eyck. — De Legende van den H. Albert van Luyk. — De Vlaemsche Robinson. Brussel, Maetschappy ter versprey-ding van goede boeken; 1838, in-32.

[Ces dix petits volumes forment la 1re série de la collection des livres populaires en flamand, dont la Société pour la propagation des bons livres a entrepris la publication. Ce sont toutes traductions du français.]

Le Bourgeois de Gand, ou le Secrétaire du duc d'Albe, drame en cinq actes et en prose, par M. Hippolyte Romand. Bruxelles, 1838.

Les deux Cousins, ou les Suites de l'Éducation, comédie en trois actes et en vers, dédiée à S. A. S. le prince héréditaire de Saxe-Cobourg-Gotha, par P. Bergeron, professeur à l'université libre, etc., etc. Bruxelles, Parent, 1839; in-8° de 68 pages.

[Cet ouvrage, imprimé aux frais de l'auteur, n'est pas dans le commerce.]

Iets over Ferguut. Leyden, Hazenberg, 1838; in-8°.

[C'est une analyse critique de ce roman du cycle d'Arthur, composé par un poète flamand du XIII[e] siècle, et publié récemment par le professeur L. G. Visscher.]

Gent, dichtbespiegeling, door M[r] Prudentius Van Duyse. Gent, Vanderhaeghen-Hulin, 1839; 8 pag. in-8°.

Napoléon en Belgique et en Hollande, en 1811, par Charlotte De Sor. Bruxelles, Hauman, 1838; 2 vol. in-18.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue belge, 5[e] année, janvier et février. Liége, Jeunehomme, 1839.

[Cette livraison contient un article fort important sur la bataille de Steppe, par M. Polain; — un travail tout d'actualité sur l'état de l'instruction publique en Belgique, par M. De Haut; — une chronique pleine de mouvement et de chaleur, par M. A. Van Hasselt, etc., etc.]

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Cinquième année. Bruxelles, 1839; 148 p. in-12.

[Cet annuaire contient des notices biographiques sur G. Mol, par A. Quetelet; sur J. P. Minkeleers, par Ch. Morren; sur Richard Courtois, par le même; sur F. J. Raynouard, par le baron de Reiffenberg; et sur Jacques Goethals-Vercruysse, par A. Voisin.]

Belgisch Museum, 2[e] deel, 4[e] aflevering. Gent, Gyselinck, 1838.

[Les principaux articles de cette livraison sont : 1° les chambres de rhétorique de Furnes et des environs, par Ph. Blommaert; — 2° droits de la langue flamande au XIX[e] siècle, par J. F. Willems; — 3° charte flamande du roi de France, de 1385; — 4° notice biographique sur Sidronius Hosschius, et la traduction de la belle élégie *Au Sommeil,* par Pr. Van Duyse; — 5° une pièce de poésie : Richesse et Pauvreté, par C. J. Bogaerts; — 6° un article sur J. Van Maerlant, et sur le lieu de sa naissance, la ville de Damme, par J. F. Willems.]

Revue de Bruxelles, livr. de février. Bruxelles, 1839.

[Cette livraison renferme : 1° Une Conjuration en 1568, par le baron J. de Saint-Genois; — 2° Migrations des Flamands au XII[e] siècle, par G.; — 3° Huit jours à Newcastle en 1838, par Ch. Morren; — 4° Belgique et Pologne, par P. De Decker; — 5° un morceau de poésie, par V. H.; — 6° articles étrangers.]

Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles, pour l'an 1839, par le directeur A. Quetelet. Bruxelles, Tircher; in-16.

Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, n° 2. Bruxelles, Hayez, 1838; in-8°.

[Ce N° renferme des communications faites par MM. Scheidweiler, Stas, Quetelet, De Smet, De Reiffenberg, De Saint-Genois, Roulez.]

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins, t. II; N°s 1 à 6. Bruxelles, 1838 et 1839, Hayez; in-8°.

ÉCRITS POLITIQUES ET PAMPHLETS.

Staetkundigen catechismus voor het belgisch volk. Gend, in-8°, p. 35.

Zamenspraken der Dooden over de rechten des volks, gegrondvest op het natuerrecht van den mensch, door Simplicius Publicola. Gent, by C. Van Goethem, 1839; in-8°, p. 55.

Lettre au comte de Seneft-Pilsach, envoyé extraordinaire d'Autriche à La Haye et à la conférence de Londres, par L. F. De Robiano de Borsbeeck. Bruxelles, 1839; in-8°.

La Lumière portée dans les ténèbres de la banque de Belgique, dédié aux capitalistes belges, français, allemands et hollandais, par P. H. Pauw, de Gand. Bruxelles, librairie belge-française; 1838, in-12, p. 68.

Aux vrais Belges et aux Doctrinaires, par l'abbé Peurette. Bruxelles, De Mat, 1838; in-18, pp. 21.

Les Masques arrachés, par De Frenne, avocat. Bruxelles, 1839.

Aenspraek tot het vlaemsche volk, gedaen door Hendrik Conscience, op den vlaemschen Schouwburg te Antwerpen, den 6 february 1839. Antwerpen, L. J. De Cort; in-8°, p. 12.

Des vingt-quatre Articles et du Luxembourg, par F. Dubois, président du conseil provincial du Luxembourg, in-8°.

Lettre de bonne année à la conférence de Londres, par le baron de Bacilly. Tournay, Massart, 1839; in-8°.

Aux Armes! Aux Armes! ou la Honte et la Servitude; extraits d'une seconde édition de la brochure intitulée : Aux peuples de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, de la

Belgique, etc., augmentés de réflexions sur la jésuitocratie et le doctrinarisme; par l'abbé Peurette. Bruxelles, J. De Mat, 1839; in-8°.

De l'honneur national à propos des vingt-quatre articles, avec cette épigraphe : *Beati pacifici quoniam filii Dei vocabuntur,* Math. V, 9. Bruxelles, Muquardt, 1839; in-8°, 15 pag.

Question politique, lettre à M. Thiers, par un pair de France, relative aux affaires actuelles de la Belgique. Bruxelles, Muquardt; 1839.

MÉDECINE.

Considérations critiques sur la phrénologie et la cranioscopie, par F. J. Mathyssens. Bruxelles, Soc. encycl., 1839; 59 pag. in-12.

Mémoires de la Société de Médecine d'Anvers, 1838-1838. Anvers, J. B. Heirstraeten, gr. in-8° à 2 col., XVI et 68 p.

ARCHITECTURE.

Projet de communication entre le Marché aux Herbes et la Montagne aux Herbes potagères à Bruxelles. Bruxelles, Hauman, 1838; in-8°, 12 p., avec une vue et un plan gravés.

Plan du palais de justice à construire à Bruxelles, dressé par T. F. Suys, architecte du roi. Bruxelles, impr. du *Moniteur Belge*, 1838; in-fol., 6 pages de texte et 7 planches.

[L'auteur vient de faire de grandes modifications à ces plans.]

Plan du quartier Léopold, dressé par M. Suys, en exécution de l'art. 4e des statuts de la Société civile pour l'agrandissement et l'embellissement de la capitale de la Belgique. Bruxelles, 1838; 1 feuille plano.

SCIENCES JURIDIQUES.

Code de l'Organisation judiciaire en Belgique, ou Recueil, par ordre chronologique, de toutes les lois, décrets et ordonnances qui, depuis 1789 jusqu'en 1838, ont été rendus sur cette matière; accompagné de notes, etc., par Ch. L. Lefevre. Bruxelles, Société typographique belge, 1839; gr. in-8°.

Dictionnaire de Droit commercial, par L. M. de Villeneuve et G. Massé, augmenté en Belgique des modifications introduites dans cette partie de la législation. Ibid., gr. in-8°.

Traité de l'Action publique et de l'Action civile, en matière criminelle, par M. Mangin. Édition mise en rapport avec la législation belge. Ibid., 1re livr., gr. in-8°.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Indicateur belge, ou Guide du commerce et de l'industrie pour 1839. Bruxelles, Beauhard-Rinche, in-8°.

Exposé historique des finances du royaume des Pays-Bas. Bruxelles, De Mat, 1838.

Sur le Droit différentiel, par M. J.-C. Cassiers. Bruxelles, De Mat, 1838.

Le Répertoire administratif du Hainaut, par J. B. Bivort, et précédé d'une notice, par Delecourt. Mons, Leroux, 1839; gr. in-8°.

ASCÉTIQUE.

Meditatien op het lyden en de dood van Jesus, voor den vasten, door H. M. Schellens, pastor te Borgt-Loombeek. Mechelen, by P. J. Hanicq, 1839; in-8°, p. 450.

Eerste en tweede Verslag van het belgische en buytenlandsche bybel-genootschap. Voorgedragen den 4 april 1837 en den 3 april 1838. Brussel, Hodd, 1839; 70 pag. in-8°.

Uytlegging van de twaelf artikelen des Geloofs, een leesboekje voor kinderen, door J. Pieters. Malines, Hanicq, 1838; 72 pag. in-18.

Een Maend van Jesus, of de Maend van January toegewyd aen Jesus-Christus en geheyligd door meditatien van iederen dag der maend, uit het fransch. Ibid., 400 pag. in-8°.

GRAMMAIRE.

Cours de prononciation de lecture à haute voix et de récitation, d'après les grammaires les plus estimées, par un professeur (Fred. H.), 2e édit. Tournai, Casterman, in-12, p. VI et 182.

[Ouvrage d'une utilité reconnue, qu'il serait heureux de voir adopter

dans les établissements d'instruction publique. Nous félicitons l'auteur de cet ouvrage d'avoir comblé par cet important et minutieux travail la lacune qui existait dans cette partie si essentielle de l'éducation.]

Grammaire flamande, adaptée à la grammaire française de Noël et Chapsal, par Ch. Van der Vorst. Louvain, Van Linthout, 1838; in-12.

OUVRAGES DIVERS.

Traité complet sur les causes d'explosion des machines et chaudières à vapeur et sur les moyens et mesures propres à prévenir désormais les explosions, avec le texte annoté et commenté de l'ordonnance ministérielle promulguée dans le *Moniteur Belge* du 4 décembre 1838, sur la police des machines à vapeur en Belgique, par D. Tack. Bruxelles, Jamar, 1839; in-8°.

Catalogue des livres rares et précieux de la Bibliothèque de feu M. Lammens, première partie. Gand, 1839; in-8°, de VI et 406 pag.

[Il contient 6000 numéros. En tête se trouve une notice biographique sur M. Lammens.]

L'École dominicale considérée comme base fondamentale du bonheur de la classe ouvrière, par Melchior J. C. Kramp. Anvers, 1838; 141 pag. in-8°.

Notice sur un voyage horticole et botanique, en Belgique et en Hollande; par M. Raffeneau-Delile (Alire). Montpellier, 1838; in-8° de 72 pages.

[Extrait du Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault et orné de cinq planches, dont deux représentent les serres de M. le sénateur Hendrickx, près de Gand; la troisième, les serres et l'orangerie de l'Université de la même ville, et la quatrième, les serres de Louvain. L'auteur donne des détails très-curieux sur les jardins botaniques de Bruxelles, Gand, Liége, Anvers, Louvain et sur plusieurs collections particulières.]

Guide des officiers, sous-officiers et soldats de la garde civique, revu et augmenté de l'uniforme des gardes. Bruxelles, J. De Mat, 1839; in-12.

Analyse des Bulletins

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

6e Bulletin. — *Séance du 3 novembre 1838* (1).

Il est donné lecture d'un arrêté royal qui nomme membre de la commission, en remplacement de M. Warnkœnig, M. Dumortier, membre de la chambre des représentants et de l'Académie.

Parmi la correspondance que le secrétaire fait connaître, M. le marquis de Fortia annonce qu'il publie en ce moment Hugues Metellus, précédé d'une longue introduction sur la Lotharingie;

M. Francisque Michel promet d'envoyer sous peu une notice de quelques manuscrits en vers et en prose relatifs à l'histoire de Tournay. Il ajoute qu'il termine le second volume de ses chroniques anglo-normandes, ainsi que son édition du *Roman de Foulques Fitz-Warin;*

M. Lucien De Rosny, en mettant au jour des *Nouvelles recherches sur les rois de l'Epinette*, y joindra une *Notice sur la fête des forestiers à Bruges;*

M. Fréd. Wolf, secrétaire de la Bibliothèque impériale de Vienne, fera parvenir incessamment un *Essai sur les lois françaises et anglaises du moyen-âge et sur leurs formes primitives;*

M. Jules Desnoyers, secrétaire de la société de l'histoire de France, fait savoir que cette société, sur la proposition de M. Guérard, membre de l'Institut, a arrêté la publication d'une nouvelle édition de Philippe de Commines, dont on rétablirait le texte, et qui serait en outre éclaircie par l'adjonction

(1) Ce 6e Bulletin complète le 2e volume des comptes rendus de la Commission.

de pièces importantes conservées à la Bibliothèque royale et dans les archives du royaume ;

M. A. Lacroix, archiviste de la province du Hainaut, a envoyé à M. De Reiffenberg, pour son *Recueil de documents sur le Hainaut,* une notice historique extraite d'un mémorial des anneés 1402-1432, relative aux différends de Jean de Bavière, évêque de Liége, et de Guillaume, comte de Hainaut, son frère. Il y joint divers manuscrits héraldiques de son cabinet particulier, dont il pense qu'on pourrait tirer quelques extraits (1).

M. De Reiffenberg, qui vient de visiter les archives communales de Mons, y a vu un tableau, formé en 1774, d'après des documents plus anciens, sur l'ordre des États du Hainaut, par le greffier Dumont. Il est intitulé : *Nobilis Hannoniæ comitatus Descriptio,* et contient, avec des légendes, les armoiries coloriées de toutes les villes, bourgs, pairies, seigneuries et nobles de la province. M. De Reiffenberg se propose d'en faire prendre une copie pour en orner ses *Monumenta ad Hannoniæ historiam spectantia.*

M. L. De Maslatrie, de l'école des Chartres, a examiné le MS. latin, N° 5440, de la Bibliothèque royale de Paris, renfermant les *Annales Acquicinctenses.* La feuille de garde offre la note suivante :

« *Ex MS*to. *S. Petri Gandavi.*

» Annales quidam maxime Belgici et de terra sancta ab » anno MCXLV ad annum MCCLXXXVIII.

» Annales Acquicinctensis monasterii. Sunt in hoc codice » multa quæ ex codice Acquicinctino edita sunt ab Auberto Miræo » in auctariis ad chronicon Sigeberti nimirum ab anno MCLXIII » usque ad annum MCCXXV. Sed tamen sunt istic variis in locis » multa quæ non exstabant in auctario Acquicinctino. »

Le MS. a 278 pages. La partie publiée par Le Mire ne commence qu'à la page 28 et ne va que jusqu'à la page 224. Il y a donc au commencement du MS., 27 pages inédites et à la

(1) M. Lacroix achève en ce moment un inventaire analytique des archives de Mons. Il est un des éditeurs du recueil que fait imprimer la société des bibliophiles de la même ville, et qui a pour objet la célèbre Jacqueline de Bavière.

fin 54 pages. Ces parties non publiées, ainsi que les leçons qui différeront du texte de Le Mire, seront insérées dans le *Recueil sur le Hainaut*, suivant la résolution déjà prise dans la séance du 28 octobre 1834.

M. De Reiffenberg dépose sur le bureau une description d'un manuscrit dont l'acquisition a été proposée à la Bibliothèque royale :

« Généalogie ou descente de la noble et anchiene maison » de L'hermite, recopilié, curieusement recerchée et extraicte » de divers autheurs, papiers et documens, par *Nicolas de* » *Campis*, dict *Bourgoigne*, roy d'armes de Sa Majesté Cath. » Philippe II, roy des Espaignes et successivement de son fils » Philippe III, et parachevée l'an MDCII. » Grand in-fol., pap., orné d'une multitude d'armoiries coloriées, de portraits, sceaux et autres dessins, etc.

L'auteur, Nicolas Deschamps, était né à Maubeuge. Il suivit en Espagne le cardinal de Granvelle, qui lui fit obtenir l'emploi de roi d'armes, du titre de Hainaut, puis de Brabant et enfin de Bourgogne. En 1586, il fut envoyé par le roi aux Pays-Bas, pour porter l'ordre de la Toison d'or à plusieurs seigneurs. Il mourut à Valladolid le 9 mai 1604.

Deschamps dédie son travail, qui paraît être fait avec un soin extrême, à Jean l'Hermite, gentilhomme de la chambre de Philippe II et de Philippe III; il s'étend dans cette dédicace sur l'ancienneté reconnue de sa maison et sur celle de ses armoiries *de Sinople, au dizain ou patenotre d'or, enfilé et houppé de même, mis en chevron, accompagné de trois quinte feuilles d'argent percées, deux en chef et l'autre en pointe;* armoiries qui se trouvaient, dit-il, au chef de Jérusalem, sur une médaille possédée par le roi d'Espagne, qui en fit cadeau à Jean l'Hermite, en 1597. Elle portait pour légende *Numus peregrinorum,* et représentait le blason d'Albert l'Hermite, patriarche de Jérusalem, en 1206. L'empreinte se voit au revers du 222e feuillet.

Après cette dédicace, le savant roi d'armes entre en matière et se borne à remonter à Pierre l'Hermite, dont il donne le *vray pourtraict,* ainsi que celui de Godefroid de Bouillon. La vie de Pierre l'Hermite d'Amiens, est extraite mot à mot

d'un manuscrit, authentiqué, en 1505, par quatre hommes de fief du Hainaut. On y lit qu'il épousa Béatrice de Roussy dont il eût la postérité, qui a déjà été déduite dans un précédent bulletin (1).

Cette vie est suivie d'un seconde biographie du même personnage, par Guillaume de Tyr et plusieurs autres écrivains.

Deschamps, sur le témoignage de quelques auteurs, attribue à Pierre l'Hermite l'invention du chapelet.

A ce long morceau d'histoire succèdent plusieurs listes des croisés de renom avec leurs armoiries; les noms des princes et seigneurs qui furent à la bataille de Poitiers, en 1356 : parmi eux, on remarque Jean de Lalaing; les seigneurs et chevaliers assiégés dans Audenarde par les Gantois, en 1380, etc., etc.

Il est peu de généalogies dressées d'une manière plus complète et qu'on ait tâché de rallier plus étroitement à l'histoire. Toutefois celle-ci n'y trouverait pas de faits nouveaux, du moins de ceux qui lui appartiennent par leur importance. Il a donc fallu que la Bibliothèque royale renonçât à cette acquisition, puisque l'utilité et la valeur du manuscrit n'étaient pas proportionnées au prix considérable qu'on en demandait.

M. E. Gachet, ayant à faire un voyage dans le Hainaut, a saisi cette occasion pour recueillir des renseignements sur les documents historiques qui concernent cette province. Parmi les notes qu'il a remises à M. De Reiffenberg, chargé de travailler sur le Hainaut, et qui roulent sur les archives de S[te]-Waudru, sur les archives provinciales, sur celle de la commune de Beaumont, sur le cartulaire de S[t]-Denis en Broqueroie, etc., le bulletin transcrit la pièce suivante :

« Extrait de l'inventaire des titres et papiers autrefois déposés aux archives du château à Boussu et actuellement au château de Beaumont. » (Suit la description qui occupe 26 pages d'impression).

M. le baron Jules de S[t]-Genois écrit que parmi les extraits

(1) Voyez page 343 du volume de 1838.

du compte des recettes et des dépenses de Guy de Dampierre, il a trouvé encore un nouveau rôle contenant les dépenses et les recettes faites par *Makiaus*, pendant le voyage de Guy de Dampierre en Sicile, depuis le lundi après la Toussaint (3 nov. 1270) jusqu'au mardi après la Chandeleur (4 février) même année (1271). La suite du prince était fort nombreuse. Outre une foule de grands seigneurs qui la composaient, on y voyait son barbier, son pannetier, son bouteillier, son huissier, son intendant des menues dépenses, son argentier, son fauconnier, son aumônier, son tailleur, etc. Parmi tous ces personnages, se trouve *Adan-le-Menestrel,* qui accompagne partout Guy de Dampierre, à Palerme, à Messines, à Cosensa, à Catane, à Mont-Réal. D'après ce compte, il paraîtrait que chaque personne recevait des mains de *Makiaus* une certaine somme proportionnée aux besoins de chaque jour, qu'on appelait *gages*. Ainsi, le jour qu'*Adan-le-Menestrel* partit de Palerme pour Messines, on lui donna V sols VIII deniers, à Messines il reçut VI sols VIII deniers, à Catane XX deniers.

Le comte Guy semble avoir affectionné particulièrement les ménestrels; il entretenait avec eux une familiarité qui est à elle seule un beau titre d'éloges pour ce prince si diversement jugé par les historiens. Arrivé de Palerme à Calabouton (?) le lundi après Noël, au soir, nous voyons que *fu là cele nuit, et lendemain disna avoec les menestrels.* A cette occasion, il dépensa pour sa cuisine XI lib. XIII sols I denier; pour le pain, CV sols; pour le vin, IIII lib. V sols; pour l'appartement où ils dinèrent XV sols.

Ces renseignements semblent au premier abord être de peu d'importance; cependant lorsque toutes ces particularités éparpillées se réunissent ensuite pour expliquer la vie d'un homme, on ne peut les négliger, surtout quand cet homme est *Adenez-le-Roy.*

M. De St-Genois, saisit cette occasion pour faire connaître que son *Inventaire des chartres de Rupelmonde* est achevé maintenant jusqu'à l'an 1300, et que cette première série contient à peu près mille pièces différentes (chartes, diplômes, lettres, bulles et rôles). Parmi ces pièces, il en est une grande quan-

tité qui concernent la lutte si célèbre des d'*Avesnes* et des *Dampierre,* et la situation financière de la Flandre pendant cette période du moyen-âge.

La seconde série comprendra toutes les chartes et autres documents (des dépôts de Rupelmonde) d'une époque postérieure. Le nombre en est estimé à 1500. L'ancien dépôt des Comtes est excessivement pauvre pour la partie bourguignonne, ainsi que pour l'époque subséquente. Il n'y a peut-être pas 100 pièces des comtes après Marguerite de Male et Philippe-le-Hardi.

Cette lettre est suivie d'un nouveau rapport de M. le docteur Coremans sur les archives allemandes :

Depuis son dernier rapport, il a inventorié au-delà de 500 liasses, et restant fidèle à l'ordre adopté précédemment, il consigne de la manière suivante ce qu'elles offrent de plus saillant :

§ 1. *Réforme religieuse et époque de Charles-Quint.*

Le nombre des volumes reliés s'élève à présent à 15, et ils vont jusqu'en 1552 : mais des recherches postérieures ont encore fait retrouver un grand nombre de pièces intéressantes relatives au même sujet :

1° Papiers concernant ce qui s'est passé à la diète de Ratisbonne, en 1532, et surtout à l'égard du concile-général;

2° Une suite de documents sur la réforme et sur d'autres sujets, écrits de la main de Viglius; un traité sur la fondation et les progrès de la cour impériale de Spire, par le même.

En outre, les pièces concernant les différents épisodes historiques, auxquels se rapportent les volumes de la collection de documents sur la reforme, se sont notablement complétées. Elles forment 5 à 6 volumes de supplément à la collection précitée.

D'autres documents de la même époque ont été réunis et méritent d'attirer l'attention. Ce sont des pièces concernant les affaires de la Hongrie, les guerres et les négociations avec les Turcs, l'ambassade de Gérard Weltwick à Constantinople, en 1544. Enfin des papiers touchant le voyage du chevalier

de Balbi, envoyé, en 1530, près du roi de Perse, pour le porter à déclarer la guerre aux Turcs en même temps que l'empereur. Ces papiers sont curieux.

§ 2. *Guerre de trente ans.*

Les documents relatifs à cette période se sont augmentés d'un très-grand nombre de liasses, de correspondances et d'autres pièces qui jettent un grand jour sur les événements majeurs. Tous les principaux personnages d'alors se montrent à nous avec leurs passions, leurs espérances, leurs talents, leurs vertus et leurs défauts.

Plusieurs lettres de Wallenstein sont venues se joindre à celles déjà rassemblées. Cependant sa dernière lettre originale est toujours celle du 28 novembre 1632, écrite un an et deux mois avant sa mort. Dans un rapport précédent, en parlant des Wallons commandés par un De Mérode, l'adjudant fidèle de Wallenstein, il a été remarqué que la Belgique, sous le rapport militaire comme sous le rapport diplomatique, avait pris une part très-remarquable à la guerre de trente ans, que la gloire du duc de Friedlant fut en partie celle des Belges. Cela est plus vrai encore de Tilly, un des plus illustres capitaines de l'Europe moderne, qui nous appartient et dans l'armée duquel les Belges jouaient un rôle principal.

§ 3. *Histoire des Pays-Bas.*

Des documents importants sont venus se joindre à ceux déjà énumérés dans les précédents rapports, touchant le célèbre traité de fédération qui, en 1548, rattacha les destinées des Pays-Bas à celles de l'Allemagne, et surtout touchant son exécution jusqu'en 1700. Ban de la pragmatique sanction de Charles-Quint, formant de toutes les provinces des Pays-Bas l'état du cercle de Bourgogne, première transaction diplomatique reconnaissant la nationalité de nos provinces, pierre fondamentale de tous les actes et traités postérieurs, dérivés de cette nationalité. Ce traité restera toujours mémorable pour nous.

La correspondance du conseiller de la Neuve-Forge, notre ambassadeur à la diète de Ratisbonne pendant tout le der-

nier quart du XVIIe siècle, s'est augmentée d'une douzaine de liasses. Elle offre aussi, sur la question des relations des Pays-Bas avec la Belgique, les données les plus précieuses De la Neuve-Forge, durant tout le temps de son ambassade, ne cessa de défendre, avec la plus grande énergie, le droit de toutes les provinces à l'aide et protection de l'Allemagne, et il prophétisait la chûte de l'empire, du jour où il renoncerait au cercle de Bourgogne, prophétie qui s'est complètement réalisée.

Une multitude de documents relatifs à l'histoire de la Belgique sous le gouvernement de la reine Marie de Hongrie, s'est réunie à ceux indiqués antérieurement. Les correspondances de la reine Marie forment à présent une suite intéressante et riche en renseignements remarquables de tout genre. Ceci se rapporte aussi aux pièces de celles du duc Philibert, de la duchesse de Parme, du duc d'Albe, du grand commandeur Requesens, du duc de Parme et du comte de Mansfeld. La correspondance d'Albert-le-Magnanime avec les gouverneurs des Pays-Bas, depuis 1557 jusqu'en 1579, a encore acquis une nouvelle valeur par la découverte d'une suite de réponses faites par ces gouverneurs aux lettres du duc. Ces réponses donnent des détails sur les événements qui se passaient aux Pays-Bas, et qui, rapportés par un duc d'Albe ou un Don Juan d'Autriche, ont de l'importance. Il a été joint à cette correspondance plusieurs lettres confidentielles du roi Philippe II, à son ami intime de Munich sur la situation des Pays-Bas, en 1566 en 1567, et les mesures qu'il avait été forcé de prendre pour rétablir l'ordre dans ces provinces. La duchesse de Parme semblait avoir douté de l'opportunité des aveux faits dans une des lettres du roi Philippe, et elle l'avait retenue à Bruxelles. Le roi mentionne cette circonstance dans une autre lettre et entre dans de nouveaux détails sur les affaires des Pays-Bas.

Les liasses du règne de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, se sont très-considérablement accrues; on ne croit pas qu'il puisse exister une collection de documents donnant un tableau plus fidèle du caractère politique et diplomatique de ce temps. Une de ces liasses renferme des renseignements tout-

à-fait inconnus touchant le constructeur d'une œuvre souvent admirée, de la machine hydraulique de Bruxelles. Ce constructeur est un Allemand, nommé Maître Georges Muller, d'Augsbourg, qui a aussi construit à Bruxelles deux pompes, l'une dans le labyrinthe et l'autre dans les écuries de la cour.

Les documents de l'époque de l'archiduc Léopold-Guillaume et plus encore de celle de l'électeur de Bavière, Maximilien Emmanuel « *le roi bleu* » vainqueur des Turcs, se sont augmentés de plus de moitié.

M. Coremans mentionne enfin une liasse contenant des lettres confidentielles, écrites par les ministres de l'empereur à Londres et à La Haye, concernant les négociations du fameux traité de la Barrière; ces lettres sont pleines d'intérêt.

§ 4. — *Histoire d'Allemagne.*

Dans les liasses nouvellement inventoriées, plusieurs contiennent des documents remarquables qui se rapportent exclusivement à l'histoire d'Allemagne. Les révélations piquantes sur les cours des empereurs Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II, se sont complétées par la découverte de nouvelles correspondances, entrant aussi en des détails importants sur les démêlés des princes de la famille d'Autriche, au commencement du XVII[e] siècle. Une quantité d'autres correspondances nous initient aux affaires politiques de l'Allemagne. Dans la seconde partie du XVII[e] siècle, ce sont celles du baron de Metternich, du baron de Landsa (1675-1680), du baron Goesse, notre résident à Berlin (1667-1708), etc., etc.

M. Gachard a adressé le rapport suivant (par extrait), daté de Dijon, le 29 octobre 1838, pour être mis sous les yeux de la commission.

« Je vous annonçais dans ma dernière lettre que je partais pour Aix, où l'on m'avait assuré qu'il existait des correspondances du cardinal de Granvelle.

» J'y ai en effet trouvé 4 vol. gr. in-folio, intitulés *Manuscrits de Granvelle;* mais j'ai reconnu qu'ils n'offraient qu'une copie d'une faible partie des documents conservés à Besançon.

Deux de ces volumes contiennent ce que l'abbé Boisot a appelé *l'Apologie de l'empereur Charles-Quint;* c'est un recueil de mémoires, de lettres, d'instructions diplomatiques ou de traités, relatifs aux différends que fit naître la rivalité de Charles-Quint et de François I, etc. Dans toute cette affaire, la conduite de François I ne se montre pas, il faut bien en convenir, sous un jour aussi brillant que les écrivains français ont voulu le faire croire, etc.

»Dom Berthot avait pour l'*Apologie de Charles-Quint* une estime particulière : il se trompe au reste lorsqu'il dit que la plupart des pièces dont elle se compose sont *originales*. C'est aux archives de Bruxelles que s'en conservaient les originaux ; malheureusement on leur fit prendre, en 1794, le chemin de Vienne où ils sont restés.

»Les deux autres volumes intitulés *Manuscrits de Granvelle,* renferment des dépêches adressées par Charles-Quint à ses ambassadeurs en France, dans les années 1531-1535, et quelques lettres envoyées au cardinal, écrites par lui-même. Ce que j'y ai trouvé de plus intéressant, c'est une lettre du cardinal à l'empereur Maximilien II, datée de Besançon, le 8 mai 1564, et une lettre de Viglius au cardinal, écrite de Bruxelles le 9 du même mois, toutes deux relatives à sa retraite en Bourgogne. Vous savez que nos historiens attribuent cette retraite à un ordre de Philippe II, et qu'ils en font un sujet de mortification pour Antoine Perrenot : vous allez voir par les extraits de ces lettres, que son départ de Bruxelles fut tout-à-fait volontaire et que le roi n'y donna qu'à regret son consentement.

»J'étais instruit que la bibliothèque d'Aix possède un recueil volumineux des correspondances de Peiresc, et j'avais conçu l'espoir d'y trouver des lettres de Rubens, qui entretenait avec ce savant des relations suivies. Mon attente n'a pas été trompée. Dans l'un des volumes de cette correspondance, côté RS, il y a dix-sept lettres de notre grand peintre : toutes sont en italien.

»Dans sa correspondance avec Dupuy, que j'ai fait copier à Paris, Rubens s'occupe principalement des affaires politiques et militaires de son temps. Les lettres conservées à Aix,

offrent un intérêt supérieur; l'ami de Peiresc et de Valarés y traite des questions d'archéologie qui lui étaient familières tout autant que celles qui se rapportaient aux beaux-arts : il y parle de ses ouvrages et de lui-même.

» Le bibliothécaire d'Aix, M. Rouard, m'a obligeamment promis qu'il chercherait une personne capable de transcrire correctement le texte italien de ces lettres.

» Après les manuscrits de Granvelle et les correspondances de Peiresc, la bibliothèque d'Aix ne renferme plus que deux ouvrages qui aient quelque intérêt pour la Belgique : le 1er est une chronique de Tongres et du pays de Liége, jusqu'à l'an 1531, et l'autre est une relation détaillée de la bataille, du siége et de la prise de St-Quentin.

A mon passage par Lyon, je n'ai pas négligé de visiter la bibliothèque de cette grande ville. Il existe un catalogue imprimé en 3 vol. in-8°, des manuscrits qu'elle possède. Les ouvrages qu'il renseigne sont au nombre de 1518; mais tout au plus pourrait-on citer deux ou trois manuscrits qui aient rapport à la Belgique.

» Les archives des ducs de Bourgogne, dont l'examen m'occupe ici (Dijon) depuis 8 jours, n'ont pas pour nous l'importance de celles des mêmes princes, conservées à Lille.

» Il s'en faut cependant que les Bénédictins qui ont compulsé les archives de Dijon, aient fait connaître toutes les pièces qui offrent de l'intérêt. J'en ai déjà recueilli un bon nombre qui leur ont échappé, et ma liste se grossit chaque jour. Je suis surtout heureux de la trouvaille d'une dizaine d'actes sur les débats que fit naître le mariage de Jacqueline de Bavière avec le duc de Glocester, débats qui occupent une place si marquante dans la vie agitée de cette aventureuse princesse.

» Ici comme à Lille, on trouve réunies aux archives propres des ducs celles de la chambre des comptes. J'ai remarqué dans ces derniers, une série de comptes des recettes et des dépenses générales de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, qui précède et complète la collection de Lille. Elle s'étend jusqu'à l'année 1423.

» J'avais infructueusement recherché à Lille les comptes de

la chambre aux deniers ou des dépenses de l'hôtel des ducs, dans lesquels étaient indiqués journées par journées les séjours de ces princes. Les archives de Dijon en renferment une quinzaine, qui appartiennent aux règnes de Philippe-le-Hardy et de Jean-sans-Peur. Je n'ai pas hésité à entreprendre le dépouillement de l'itinéraire des deux princes dans les comptes ci-dessus mentionnés. C'est un travail dont le fruit me dédommagera de la peine qu'il m'aura coûté.

» Je terminerai par quelques mots sur la bibliothèque de Dijon. Ce dépôt est riche de 500 manuscrits. Dans ce nombre il en est un seul qui a de l'intérêt pour nous : c'est une chronique de l'abbaye de Villers, qui commence à la fondation du monastère en 1147, et fini à la mort du 46e abbé, Mathias Hortebeek, arrivée en 1568.

» Ce manuscrit in-4° sur papier, provient de la maison de Citeaux, de laquelle relevait, comme on sait, l'abbaye de Villers.

» Je compte partir sous peu pour Paris, où j'achèverai les travaux que j'ai commencés cet été dans les bibliothèques. »

M. le chanoine De Smet lit une notice *sur la Chronique de Baudouin de Ninove.*

« Peu intéressante dans les premiers temps, où l'auteur ne fait que transcrire Sigebert de Gembloux, cette chronique acquiert une importance majeure en se rapprochant de l'époque à laquelle l'auteur entreprenait ce travail. Aussi Aubert Le Mire, Kluyt, André Du Chesne et plusieurs autres écrivains y ont puisé largement et avec confiance. Elle demeura toutefois manuscrite jusqu'à ce que Ch. Louis Hugo, abbé d'Estival, en Lorraine, et évêque de Ptolemaïde, entreprit de la publier et crut par là rendre un service signalé aux lettres. Il l'inséra dans le recueil intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta historica et diplomatica,* 2 vol. petit in-fol., le 1er sorti des presses d'Estival, 1725; le 2e de St-Dié, 1731. Mais Foppens a tort d'écrire que l'ouvrage de Baudouin de Ninove se trouve dans le 1er volume, et M. Warnkœnig, qui copie cette erreur, n'avait pu voir sans doute le recueil de l'abbé Hugo.

» Convaincu, par sa propre expérience, de la rareté de ces *monumenta*, M. Warkœnig se proposait de donner une place à la Chronique de Baudouin de Ninove, parmi les chroniques de Flandre, publiées par la commission, et nous nous sommes rangés de son avis d'autant plus facilement qu'un hasard heureux nous a mis entre les mains l'original même de la chronique, qui vient de passer dans la bibliothèque de M. F. Vergauwen, membre de la chambre des représentants, déjà riche en incunables et en manuscrits importants pour l'histoire du pays.

» Ce manuscrit original provient de l'abbaye de Ninove où l'on a eu soin de noter sur un des feuillets de garde que l'auteur, en copiant d'une manière trop servile Sigebert de Gembloux, s'est rendu complice de son injustice envers Grégoire VII et Pascal II. C'est un petit in-4°, écrit sur parchemin d'une main ferme, avec des majuscules de couleur et quelquefois ornées d'arabesques. N'ayant pu le collationner encore avec l'édition d'Hugo, j'ignore s'il est reproduit avec exactitude dans les *Sacræ monumenta antiquitatis;* mais il est sûr que le copiste s'en est tenu strictement au travail du diacre Baudouin, et n'a tenu aucun compte de celui de ses continuateurs, puisque la chronique finit dans l'édition de St-Dié, à l'an 1294, avec la mort de Jean V, duc de Brabant.

» Après cette date, on lit dans le manuscrit des vers composés par maître Gilbert de Outre. Le même écrivain raconte ensuite la naissance d'un monstre à deux têtes, qui eut lieu au commencement de 1299, dans la paroisse d'Aygem, et une autre main ajoute la triste fin d'un sire d'Enghien, pris et mis à mort en 1358, par le frère du comte de Hainaut.

» Après ces faits détachés, se trouve la suite des abbés de Ninove, écrite de la même main que la chronique jusqu'à l'administration de Jean de Hartoux, et successivement continuée par différents auteurs jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Les courtes notices qu'on y trouve, ne sont pas mal faites; elles sont substantielles et présentent quelquefois des traits intéressants : il nous sera aisé de les conduire jusqu'à la destruction de cette belle abbaye.

» Nous espérons que la chronique de Baudouin de Ninove, ainsi complétée, sera bien accueillie des savants qui s'intéressent à nos publications. »

M. De Ram prend la parole à son tour pour communiquer deux notices, l'une sur un inventaire des chartes du comté de Namur, l'autre sur des sermons de Sully, évêque de Paris, au XIIe siècle.

I. *Inventaire des chartes du comté de Namur.*

M. Gachard a donné dans ses *Analectes belgiques*, tome I, p. 225-246, une notice des principaux titres que contient le chartrier de Namur, rédigé vers la fin du dernier siècle par l'avocat Pierre François Motteau, greffier du magistrat de cette ville. Le marquis du Chasteler avait dans sa bibliothèque un autre *inventaire des chartes du comté de Namur,* volume in-folio, rédigé en 1621; l'extrait suivant que nous avons trouvé dans un recueil manuscrit d'Adrien Heylen, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Tongerloo, nous a paru digne d'intérêt, puisqu'on y remarque également l'indication de plusieurs documents qui n'ont été connus ni du P. de Marne ni de Galliot.

Cet inventaire se compose de vingt chapitres, dont chacun est précédé d'un sommaire et renferme l'analyse d'un nombre de chartes, distinguées par des numéros. On lit au commencement du manuscrit : « Cestui inventaire ou repertoire at » esté doublé par charge de Jehan Polchit, conseiller et pro» cureur général de Sa Majesté, au pays et au comté de » Namur, en l'an 1621, pour au futur demeurer au comptoir » de l'office fiscal, à la meilleure direction des affaires de » Sa Majesté. Signé, G. Polchit. 1622. »

(Suivent les sommaires des XX chapitres et l'analyse d'un grand nombre de chartes.)

II. *Sermons de Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en* 1196.

M. Daunou a recueilli dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XV, pp. 149-158, les détails relatifs à la vie et aux écrits de ce prélat, célèbre par le zèle qu'il a montré durant 36 ans, pour la construction de la cathédrale de Paris.

La traduction française de ses sermons, que l'on croit avoir été faite de son temps, ou du moins au commencement du XIIIe siècle, est un monument remarquable du langage de cette époque. L'abbé Le Beuf, dans ses *Recherches sur les anciennes traductions en langue française*, a fait connaître, d'après un manuscrit conservé dans la bibliothèque du chapitre de Sens, un sermon presque entier, avec le commencement d'un autre. M. Daunon en a transcrit quelques lignes, à la suite desquelles il a ajouté un fragment extrait d'un manuscrit de Saint-Victor.

M. le professeur Bormans, de Liége, a découvert dernièrement, sur deux feuillets de parchemin, une instruction morale qui renferme peut-être le langage de Maurice de Sully, lorsqu'il parlait au peuple. Ces feuillets étaient collées dans l'intérieur de la couverture de la *prima pars operum sancti Ambrosii episcopi Mediolanensis*, in-4°, sans indication de lieu ni d'imprimeur ; mais avec une *Epistola prœmialis de F. Conradus Leontarius Mulbronnensis,* qui finit par ces mots : *Ex arta valle ultra Basileanum birsam XII kal. sept. anno D.MDVI.*

L'écriture des deux feuillets est de la fin du XIIIe siècle, ou certainement du commencement de 1300. Sur les trois premières colonnes se trouvent des sermons en latin, avec la souscription : *Expliciunt sermones Mauritii episcopi Parisiensis;* une partie de la troisième colonne et les cinq suivantes renferment l'instruction, qu'on va lire transcrite par M. Bormans, avec indication des leçons douteuses et des lacunes.

(Suit l'instruction qui roule sur les péchés capitaux, les commandements de Dieu, etc). Au bas, une main beaucoup plus récente, mais pourtant antérieure au XVe siècle, a mis : *Liber conventus fratrum sancte crucis Huyensis Leodensis Diœcesis.*

Suite de la notice de divers manuscrits concernant l'Histoire de la Belgique. Indications analytiques de quelques publications nouvelles. (Communiqué par le baron de Reiffenberg).

Cette notice indique quelques manuscrits qui se trouvent 1° à Vienne, dans les bibliothèques Eugénienne et Hodendor-

fienne ; 2° à Rome, dans la bibliothèque du Vatican ; 3° à Coblence, dans celle du Gymnase et de la ville ; 4° à Bruxelles, dans le cabinet de M. De Roovere, d'où il en a déjà été indiqué un grand nombre dans les précédents bulletins ; 5° à Mons, dans la bibliothèque de la ville, d'où c'est également une suite, et 6° à Malines, chez le libraire De Bruyn.

Quant aux publications nouvelles, elles se trouvent pour la majeure partie annoncées dans les bulletins bibliographiques du *Messager*.

Une table de matières, avec quelques additions et corrections, termine ce 6° bulletin, qui complète le second volume du compte rendu des séances de la Commission d'histoire. (Il se vend au prix de 6 francs chez Berthot, libraire à Bruxelles, et chez Techener, à Paris).



Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Fonts baptismaux de Saint-Germain, à Tirlemont. — Quoique d'une création toute récente, le Musée d'Antiquités à Bruxelles renferme déjà un assez grand nombre d'objets remarquables, parmi lesquels une châsse en vermeil du XI[e] ou du XII[e] siècle et les fonts baptismaux dont nous donnons ici le dessin, méritent particulièrement l'attention de l'archéologue et de l'historien des arts en Belgique, la première comme offrant probablement le plus ancien ouvrage de ciselure et d'orfévrerie, les seconds comme le plus ancien ouvrage de fonte d'une date certaine, existant aujourd'hui dans ce royaume. Les fonts baptismaux, qui proviennent de l'église paroissiale de Saint-Germain à Tirlemont (1), sont en cuivre et portent le millésime de 1149. Leur forme indique qu'à cette époque, le baptême par immersion était encore d'usage chez nous. Ils ont un demi-mètre trois centimètres de profondeur sur un demi-mètre sept centimètres de largeur à l'ouverture. La face extérieure du vase est partagée horizontalement en deux zônes par une bande ou côte, sur laquelle on a tracé l'inscription suivante : CRISTUS, FONS VITE, FONTEM CONDIDIT ISTUM UT, NISI PER MEDIUM MISERI, READMUS (2) AD IPSUM ; et plus bas : VERBO ACCEDENTE AD ELEMENTUM. La zône supérieure est occupée par un bas-relief, représentant quatorze niches ou arcades à plein cintre, soutenues par de petites colonnes torses ; chacune desquelles con-

(1) Nous félicitons le gouvernement d'avoir fait l'acquisition de cet antique et curieux monument, et nous espérons qu'il continuera à montrer le même zèle pour les objets qui intéressent si vivement notre archéologie nationale.

(2) Pour *redeamus*. *Note de la Réd.*



Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Fonts baptismaux de Saint-Germain, a Tirlemont. — Quoique d'une création toute récente, le Musée d'Antiquités à Bruxelles renferme déjà un assez grand nombre d'objets remarquables, parmi lesquels une châsse en vermeil du XI[e] ou du XII[e] siècle et les fonts baptismaux dont nous donnons ici le dessin, méritent particulièrement l'attention de l'archéologue et de l'historien des arts en Belgique, la première comme offrant probablement le plus ancien ouvrage de ciselure et d'orfévrerie, les seconds comme le plus ancien ouvrage de fonte d'une date certaine, existant aujourd'hui dans ce royaume. Les fonts baptismaux, qui proviennent de l'église paroissiale de Saint-Germain à Tirlemont (1), sont en cuivre et portent le millésime de 1149. Leur forme indique qu'à cette époque, le baptême par immersion était encore d'usage chez nous. Ils ont un demi-mètre trois centimètres de profondeur sur un demi-mètre sept centimètres de largeur à l'ouverture. La face extérieure du vase est partagée horizontalement en deux zônes par une bande ou côte, sur laquelle on a tracé l'inscription suivante : CRISTUS, FONS VITE, FONTEM CONDIDIT ISTUM UT, NISI PER MEDIUM MISERI, READMUS (2) AD IPSUM ; et plus bas : VERBO ACCEDENTE AD ELEMENTUM. La zône supérieure est occupée par un bas-relief, représentant quatorze niches ou arcades à plein cintre, soutenues par de petites colonnes torses ; chacune desquelles con-

(1) Nous félicitons le gouvernement d'avoir fait l'acquisition de cet antique et curieux monument, et nous espérons qu'il continuera à montrer le même zèle pour les objets qui intéressent si vivement notre archéologie nationale.

Note de la Réd.

(2) Pour *redeamus.*

tient un groupe ou une figure isolée, le baptême du Christ dans le Jourdain par Saint-Jean, le Christ à la croix aux deux côtés de laquelle se voient les figures à cheval de Longin perçant les flancs du Sauveur et d'un soldat qui lui présente le fiel et le vinaigre, dans un petit vase attaché au bout d'un bâton, l'Ascension du Christ, l'Agneau divin, les Évangélistes, les apôtres Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André, et une figure debout devant un prie-Dieu, sur lequel est étendu un livre (peut-être le Christ au jardin des Oliviers). Ce bas-relief est d'un dessin et d'une exécution on ne peut plus barbares. La zône inférieure n'a pour ornement qu'une espèce de rinceau gravé en creux d'une manière très-grossière. Cette partie inférieure du vase est partagée perpendiculairement par quatre côtes, sur lesquelles on lit les mots qui suivent : ANNO DOMINICE INCARNATIONIS M° C° QUADRAGESIMO NONO, REGNANTE CONRADO (1), EPISCOPO HENRICO II (2), DE....ANTE (3), MARCHIONE SEPTENNI GODEFRIDO. Ces fonts reposaient sur un socle, des deux côtés opposés duquel sortaient à mi-corps la figure d'un lion et celui d'un griffon, ou plutôt de deux monstres d'un style plus barbare encore que la sculpture du reste de ce monument. Sur la croupe du premier était assis un homme les pieds placés dans les étriers, tenant une coupe dans une main et levant l'autre vers le ciel. Le second porte un ange ou génie aîlé, ayant les bras étendus. Ces deux figures existent encore, mais le socle a disparu. Ce dernier était placé sur une base octogone en pierre et décorée à chaque angle d'une tête de lion en bronze. Les fonts baptismaux que nous venons de décrire ainsi que ceux de Termonde et de Zedelgem (4), sont, sans contredit, les plus anciens monuments de ce genre qui existent en Belgique; ils témoignent l'un et l'autre de la profonde décadence dans laquelle la sculpture et l'art du dessin étaient tombés aux XIe et XIIe siècles.

A. G. B. SCHAYES.

(1) C'est l'empereur Conrad III, mort en 1152.

(2) Évêque de Liége.

(3) Nous n'avons pu lire en entier ce mot en partie fruste, peut-être est-ce *dominante*.

(4) Voyez le *Messager des Sciences et des Arts*, 1re série, 1825, p. 437, et 2e série, 1838, p. 233 et suiv.

Société d'Émulation a Bruges. — Une société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale vient de se former à Bruges. Les membres fondateurs sont MM. l'abbé C. Carton, directeur de l'institut des Sourds-Muets et des Aveugles, *président;* P. De Stoop, pharmacien, *trésorier;* Edmond Veys, docteur en droit, *secrétaire;* l'abbé J. O. Andries, membre de la chambre des représentants; F. De Hondt; F. Van de Putte; J. Octave Delepierre, archiviste de la province; et Bogaerts, professeur. Le réglement de cette société que nous insérons ici, á été arrêté et approuvé par le comité, le 16 janvier 1839 :

Art. 1. La société a pour objet :

1° La recherche, l'analyse et la publication en entier ou par extrait, dans un écrit périodique, des chartes et diplômes, des anciens titres, des cartes et plans du moyen-âge, etc., propres à éclaircir l'histoire de nos Comtes en particulier et celle de notre province en général.

2° La recherche et la publication intégrale ou par extrait, des anciennes chroniques, des mémoires ou recueils historiques, inédits ou trop peu connus.

3° La description des anciens monuments et des objets d'art de la Flandre occidentale.

4° La biographie des personnes nées dans la province et qui se sont illustrées par leurs talents, leurs productions ou leurs services.

Art. 2. La société ne fera tirer les ouvrages qu'elle publiera qu'au nombre de 125 exemplaires, qui tous seront numérotés et signés par le président et le secrétaire.

Art. 3. La société est composée de vingt-cinq membres effectifs.

Art. 4. Les huit premiers membres fondateurs forment le comité directeur.

Art. 5. Les membres du comité directeur doivent résider à Bruges.

Art. 6. Le comité directeur remplace, à la majorité des deux tiers des voix, les membres démissionnaires ou décédés.

Art. 7. Le comité est tenu de pourvoir au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires, dans le délai d'un

mois, à partir de la date du décès ou de la démission. Avant d'avoir satisfait à cette condition, le comité ne sera plus compétent pour prendre aucune décision.

Art. 8. Le comité directeur désigne les ouvrages à publier et les publie sous sa responsabilité.

Art. 9. Le comité élit à la majorité des voix et pour le terme de six années, un président, un secrétaire et un trésorier. Il nomme aussi les membres effectifs.

Art. 10. Il y aura annuellement une séance générale dans la première quinzaine de septembre; le comité directeur y rendra compte de sa gestion.

Art. 11. Les membres, réunis en séance générale, autoriseront, s'ils le jugent convenable, le comité directeur à proposer, dans le courant de l'année, une ou plusieurs questions sur un point de l'histoire provinciale, et ils distribueront des prix ou médailles, s'il y a lieu.

Art. 12. Les ouvrages envoyés en réponse aux questions proposées par la société, seront jugés en une séance extraordinaire de tous les membres effectifs, sur un rapport de trois membres du comité.

Art. 13. L'assemblée générale ainsi que le comité peuvent nommer des membres honoraires.

Art. 14. Le nombre des membres honoraires ne pourra excéder celui des membres effectifs.

Art. 15. Le titre de membre honoraire sera accordé de préférence, aux personnes qui contribueront par leurs écrits, ou par la communication de pièces inédites ou rares, à l'éclaircissement de notre histoire.

Art. 16. Les membres effectifs s'obligent à une rétribution annuelle de 25 francs, exigible dans le premier trimestre de chaque année.

Art. 17. Les membres effectifs seuls ont droit à un exemplaire de tous les ouvrages que publiera la société. Ces exemplaires seront tirés sur papier de choix.

Art. 18. Sera considéré de plein droit comme démissionnaire le membres qui, après deux invitations par écrit du trésorier, faites à quinze jours d'intervalle, sera resté en défaut de payer le montant de la rétribution.

Art. 19. Le comité et les membres réunis en séance générale s'interdisent toute discussion politique.

Art. 20. Le comité directeur se mettra en communication avec les autres sociétés savantes et négociera l'échange des publications.

Fait et approuvé par le comité, à Bruges, le 16 janvier 1839.

Le Président,
L'abbé C. Carton.

Le Secrétaire,
Edmond Veys.

Poème de Foppens sur Anderlecht. — M. J. Gautier, propriétaire à Bruxelles, a eu l'obligeance de nous communiquer un poème latin inédit de D. X. Foppens, qu'il a tiré d'un de ses manuscrits, contenant l'éloge du chapitre de l'église de St-Pierre à Anderlecht; nous nous empressons de l'insérer ici (comme document d'histoire) avec la note que M. Gautier a bien voulu y joindre :

« Cette chronique a été écrite, dit-il, par D. X. Foppens; elle est en tout semblable, pour le papier et l'écriture, à la Chronique de Bruxelles du même auteur, qui se trouve à la bibliothèque de Bourgogne. Elle fut composée vers l'an 1757, et contient 114 vers latins avec deux titres, nous allons la transcrire littéralement, sans nous arrêter aux fautes qui peuvent s'y trouver, laissant à d'autres le soin de les corriger. Premier titre :

ConCorDIa saLUberrIMa inter decanum
et capitulum insignis ecclesiae
collegiatae sancti petri anderlechtensis, juxta bruxellam,
gratulatorio carmine exhibita reverendo adm. ac
ampliss. domino d. dominico xaverio foppens,
bruxellensi, presbytero, j, u, l. ejusdem ecclesiae colleg.
canonico ac decano, in die ineundi reditus ad residentiam
julii
anno MDCCLVII.

Anderlechtensis Volt CarMen.

Ad Bruxellensis praeclara Paraecia muros
Anderlechta jacet; quae jus civile colonis
Attribuit : regnatque illic purissimus aër ;
Rident prata, agri frumento semper abundant.
Hic Zennae fluvius, prius atque interfluit Urbem,
Prata agrosque rigat, sic miscens utile dulci.

Lactiferae vaccae producunt pingue Butyrum,
Quod pro deliciis toto celebratur in orbe,
Et sibi praeberi vellent cum Caesare reges.

Pagi nomen habet : sed adaequans oppida multa.
Insignes aedes hortis ornantur amoenis ;
Undique concurrit jucundus, et advena et hospes.
Conspicitur sancto sacrata ecclesia Petro,
Inclyta structuris, veterique decore capitulo,
Cujus principium Bruxella antiquius urbe,
Bisque novem praebendati numerantur in aede :
Regia majestas hoc partim, urbisques senatus
Nominat; ast plures proprio dat jure toparcha.

Tu quoque Praesidium praebes, sanctissime Guido,
Guido Brabantinae non infima gloria gentis.
Anderlechta dedit lucem, viditque bubulcum,
Custodem coluit Lakensis virginis aedes.
Tum peregrinantem suscepit Roma, decani
Anderlechtensis quondam socium Wonedulphi.
Felicem tandem morientis in aede decani
Suspexit finem, conservat et ossa sepulti.

Patrono eximio nunc terque quaterque beata,
Cujus honorarunt miracula plura sepulchrum,
Cujus et amplificant anathemata plurima cultum.
Cessat [laus superis] fatalis cursus equorum.
Nec tamen inde minus veneratum turba Patrinum.
Haec Auderlechtae descriptio pura localis.
Subsequitur nostri narratio vera capitli.

Hic servire Deo, regnare est; gloria nostra
Laetari in Domino, concordem ducere vitam,
Officiumque chori cum majestate tueri.
Non hic insoliti fastus, odiosave regnat
In clero levitas, sibi quam gens Gallica praefert.
Dicimus hisce : vale, procul hinc, procul este profani.
Aurea simplicitas, quam nos docuere parentes,
Hic sedem fixit : nec in hoc concedimus ulli :
Lautius esto alibi, sed non est laetius usquam.
Gascônent alii, seu Galli, sive Walones;
Contenti nos sorte humili, ridebimus omnes.

Sed nunc tempus adest, quo te, venerande Decane,
Versibus aggredimur, tibi prospera cuncta voventes

Regina Hungariae praesenti aestate Decanum
Veldenum abripuit, nostri qui gloria coetus.
Sed non eripuit, quando ad majora vocavit.
Et Petri, ad Petri non est inglorius aedes
Transitus; ad Grudios dum migrat ab Anderlechtâ.

Hic modo pro meritis, Grudiorum clarus in urbe
Praepositus, matris quoque cancellarius almae.
Amisisse virum rara virtute decorum,
Ingratum nobis, non absque dolore fatemur.
Attamen est ratio miscendi gaudia luctu,
Dum sit translatum, plures comitantur honores.
Servit et ad nostrum promotio tanta decorem.

Regina Hungaridum victricibus aucta trophoeis,
Deque Borussorum furibunda gente triomphans,
Inclyta Belgarum mater, cui fausta precamur,
Te successorem Veldeni e corpore nostro.
Foppenium, gratum nobis dedit esse decanum.
Notus eras pridem, confratrum verus amator,
Hinc quoque deliciae nostrae, coetusque voluptas.

Ferre jugum Domini teneris assuetus ab annis,
Anderlechtanâ tu præbendatur in aede,
Ferme octo lustris sacra munia complevisti;
Sedulus officiis nocturnis atque diurnis;
Atque domus Domini satagens curare decorem,
Vincula amicitiae, per quae concordia regnat,
Sollicitus servare, animo velut omnibus unus.

Tum cantor, rectorque chori, pietate et amore
Fervidus ac zelo plenus, quaecumque subisti
Munia, saepe etiam viris superantia vestras.
Adde, quod ex zelo, bis denis circiter annis
Ut plebi utilior fieres, multosque juvares,
Sponte subintrasti sacramentale tribunal,
Omnibus assistens, seu sanis, seu moribundis.

Robore fortis eras, nulloque affecta dolore
Mens, accincta novos ardebat adire labores:
Quando Viennensi noviter diplomate, noster
Designatus eras, clero applaudente, decanus.
Ast, Deus a cujus dependent omnia nutu;
Confringens cedros Libani ceu fusile vitrum,
Prostravit vegetum: morbusque apoplecticus acer
Percutit in puncto brachiumque pedemque sinistrum.

Cogimur infandum versu renovare dolorem!
Triste malum, quo non hodie communius ullum!
Ecquis ab hoc casu liber, juvenisve senexve:
Dum sunt membra hominum tenui pendentia filo?
Qui sequitur Christum, qui quaerit regna polorum,
Discat ferre crucem, patienter ferre dolores.
Hinc te detinuit lecto patientia, vincens
Ipsum etiam fortem, divinis subdita jussis.
Lenta redire solent, tali deperdita fato.

Sed Deus ille bonus, qui percutiendo, salutem
Dum vult, restituit moestis, solamina praebens,
Nec nimium affligi potitur quos diligit; ipse
(Ut sperare licet) votis precibusque rogatus,
Restituit vires, et quae sunt perdita, reddet.

Quando isthaec desunt, erit acceptanda voluntas.
Nec tibi deficient nostro de corpore amici,
Consilio, auxilioque vices supplere parati,
Prisca valetudo donec sit reddita tuto.
Ista tibi ex animo sincero, et voce vovemus,
Chare Decane; preces non desistemus ad astra
Ingeminare Deo, per quem bona cuncta petenda:
Donec te vegetum promptumque ad munia reddat.
Et pro praeterito luctu concedat avitam
Corporis atque animi, fuerat prout ante, salutem,
Ut te longaevos liceat spectare per annos,
Floreat et nostri felix concordia Coetus,
Anderlechtane primaria Gloria terræ.

Voici le second titre qui se trouve à la fin :

FINIS CHRONICAE DECANO sUo, oLIM
CANTORI DoMINICO FOPPENS, LAETANTER
OFFERUnt CONFRATRES.

BAGUE DU XIIIe SIÈCLE. — Un orfèvre de Gand acheta, dans les derniers mois de l'année 1838, une bague d'or qu'un paysan avait deterrée à Melle, village à une lieue de cette ville. Cette bague porte une triple inscription en très-beaux caractères, qui paraissent avoir été émaillés autrefois. Ces lettres qui remontent au XIIIe siècle, se suivent sans aucune interruption et sans aucun signe qui puisse faire supposer qu'il y ait des mots écrits par abréviation.

Voici les deux lignes qui se trouvent à la partie extérieure de cette bague.

† NOC*r*SOVDICVRONLE*t*SICI
† WOVDEMIENTSHERTSCEUR*t*ILIEN.

A l'intérieur se lisent les lettres suivantes :

† WANTNIENMEVSALAEHHARESTERGAL

Cette dernière inscription est parfaitement conservée, de manière qu'il n'y a aucun doute à former sur la lecture des lettres; mais dans les deux premières lignes, les lettres *r, t* et *t*, imprimées en italiques, pourraient peut-être se lire autrement.

Les lettres se déchiffrent assez facilement sans que l'on trouve cependant le sens qu'elles peuvent offrir. Cette inscription est-elle en français, en anglais ou en flamand? Quelques lettres prises isolément forment des mots flamands du XIII[e] siècle, telles sont *want, nie, woude-mi, hert, sceurt-i, lien, noch, soud-i*. Mais malgré cela, nous ne sommes pas parvenus à leur donner un sens suivi. Il est à remarquer encore qu'il existe une espèce de rime entre le milieu et la fin de chaque ligne *soudi, sici, mien, lien, sal, gal*. Cette inscription se compose donc apparemment de six vers. Ou peut donner ici carrière aux conjectures. Le graveur a-t-il fait usage de l'écriture mystérieuse, si commune au moyen-âge, qui consistait tantôt dans la substitution d'une lettre à l'autre, tantôt dans la suppression de quelques lettres?

Nous laissons à d'autres le soin d'expliquer le sens complet de cet assemblage de lettres qui paraît si bizarre.

Cette bague appartient aujourd'hui à M. le professeur Serrure.

Antiquités romaines, a Audenarde. — En creusant un puits dans la basse-cour d'une auberge appelée *den Switzer*, à Audenarde, l'on a trouvé le 3 septembre 1838, à dix ou onze pieds de profondeur dans la terre, huit grands pots de terre-cuite, retournés sur leur orifice. Des ouvriers ignorants en ont brisé six, croyant qu'ils contenaient de l'argent; mais il n'en est sorti qu'une poussière grisâtre, mêlée de petits os calcinés.

Il est à croire que ces pots étaient autant d'urnes cinéraires, renfermant les ossements réduits en cendre de quelques morts. Deux de ces vases sont conservés en entier. Leur forme et la nature de la poterie indiquent qu'ils appartiennent à l'époque de la domination romano-germanique dans nos contrées. Toute cette partie de la Flandre orientale jusqu'au-delà de Renaix, est extrêmement curieuse pour l'archéologie de la première période de notre histoire. Les nombreuses découvertes en antiquités qu'on y a faites depuis quelques années, ne sauraient trop attirer la sollicitude des hommes instruits.

Passage Lemonnier a Liége. — Le 24 janvier dernier, eut lieu l'inauguration du passage Lemonnier, à Liége. C'est une galerie vitrée, de 160 mètres de longueur sur 4 de large, et 8 de hauteur. Des deux côtés s'étend une ligne splendide de magasins qui ne tarderont pas à être ouverts. Le passage est dallé en asphalte Au second étage, se trouve une grande et belle salle, destinée à un bazar. Mais le café de la Rotonde surpasse tout le reste en luxe et en élégance : on dirait un palais des Mille et une Nuits. Ses décors sont de la plus grande richesse et d'un goût exquis. L'escalier en spirale est en fer de fonte, les marches en sont à jour; rien n'en égale la grâce et la légèreté. Cette galerie sera éclairée au gaz.

Galerie vitrée a Bruxelles. — Un édifice semblable à celui dont nous venons de parler, mais exécuté sur des proportions plus vastes et avec une plus grande magnificence encore, est sur le point d'être élevé à Bruxelles; il consistera en une galerie vitrée, longue de plus de 700 pieds, large de 30 et d'une élévation considérable. Elle communiquera du Marché aux Herbes à la rue des Bouchers, et de cette dernière à la Montagne aux Herbes potagères. Les façades de la galerie donnant sur ces différentes rues déploieront un grand luxe d'architecture. Celle faisant face au Marché aux Herbes, sera décorée de statues et bas-reliefs et de trois rangs de pilastres doriques, ioniques et corinthiens, couronnés par une balustrade. Au rez-de-chaussée, un magnifique péristyle, formé de huit colonnes doriques, donnera accès à la galerie pavée en

mosaïque, et offrant des deux côtés une longue suite de brillants magasins, ornés de marbre, de bronze et de glaces. En un mot, ce monument effacera par sa richesse architecturale et d'ornement, tout ce qui existe aujourd'hui en ce genre à Londres et à Paris, où les édifices de cette espèce ne sont pas rares, comme on sait. L'arrêté royal qui autorise l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de tous les terrains nécessaires pour la construction de la galerie couverte, est daté du 6 février. Les travaux devront être terminés dans l'espace de quatre ans, aux frais de MM. Hauman et J. De Mol, auteurs du projet.

Passeport de l'année 1349 (1350). — Après avoir condamné la fameuse secte des Flagellants, si célèbre par les cruautés qu'elle exerça sur les Israélites, le pape Clément VI annonça un grand et solennel jubilé à Rome pour l'année 1350. A cette occasion, il y eut un concours immense de pélerins dans la ville de Saint-Pierre. La Flandre ayant eu à souffrir plusieurs grandes calamités publiques, ne resta pas en arrière de la ferveur générale : beaucoup de fidèles de ce comté se rendirent à Rome, afin d'obtenir de Dieu la fin des maux qui désolaient leur patrie et le pardon des péchés, dont ces maux paraissaient être le châtiment. Nous publions ici un passeport, donné à cette occasion, par Louis de Male à quelques-uns de ces pélerins.

Lettre de tesmoignage des gens alans à Romme, qu'ils sont de bonne condition et renommée.

« Nous Loys, etc., faison savoir à tous que comme mestre » Jehan Honin, sire Gerars de Munte, sire Jehan d'Osterzele, » tout prestre, Bernard le Pape et Margriete de Munte, seur au » devant dit sire Gerart de Munte, aient très-grande affection » de visiter et acquerre les grands pardons qui ores sont à » Romme-le-Grand, si comme on dise, Nous tesmoignons de » vray, selonc le bonne information que nous en avons euwe » de plusieurs chevaliers, escuiers et bourgoys de notre pays » de Flandres, asquels Nous adjoustons plainc foy, que lesdictes » personnes sont bonne loyale gent de bonne fame et renom-

» mée et de bonne vraye vie et conscience ce que tousjours ont » esté, bon, vray obéissant à nous et nos prédecesseurs et sont » encore pour quoy nous prions à tous seigneurs, castelains, » prevos, gouverneurs, baillis, justichiers, gardes de passages » et destroys, leurz liex-tenant et autres quelconques, asquels » ces lettres seront monstréez, que il et chascun d'eaux as » dessusdictez personnes ne facent ne seuffrent estre faiz » griefz, moleste, ne domage aucun en corps, ne en biens, » ains les lessent et facent passer pasivlement par leurs pas- » sages et destroys sans empecement aucun, quant en ce faisant » cascun de vous tant pour Dieu comme à nostre prière que » Diex et Nous vous en sacent gré, et que Nous en soions remis » à vous et cascun de vous. En tesmoing, etc., donné à Bruges » le second jour de jenvier l'an xlix (1349, nouv. st. 1350).

» Par Monseigneur le conte present Monseigneur de Rassi- » ghem, Vous et Franchois Sloeve. (*Signé*), H. Vliederb. (Henri » Van der Vliederbeke). »

Cette curieuse pièce est copiée d'un Registre aux Résolutions du temps de Louis de Male, comte de Flandre. On voit que les passeports ne sont pas d'une origine aussi récente qu'on le croirait bien.

Association pour favoriser les Arts en Belgique. — Il vient de se former à Bruxelles une association nationale, dont le but éminemment utile, est de favoriser le progrès de l'art: peinture, sculpture, dessin, gravure, musique, poésie, architecture. Elle publiera un recueil intitulé la *Renaissance,* chronique des arts et de la littérature, qui paraîtra deux fois par mois avec planches et vignettes. La direction de cette société est composée de MM. le prince de Ligne, président; le marquis de Beauffort, A. De Wasme-Pletincx, vice-présidents; A. Van Hasselt, secrétaire; E. Laurent, trésorier. Toutes personnes qui voudront faire partie de cette association, seront admises en prenant une action de vingt francs, qui donne droit: 1° à un exemplaire du journal la *Renaissance;* 2° à un numéro, qui vaudra au tirage au sort des objets acquis par la société, et qui gagnera à la fin de l'année, soit un tableau, soit une lithographie, soit un livre, soit une gravure. Cette association, qui est placée

sous le patronage de la Société des Beaux-Arts, achètera, autant qu'elle le pourra, des ouvrages envoyés par les artistes belges aux expositions; elle fera chaque année des expositions permanentes, et s'occupera de placer les productions des artistes; elle leur commandera des travaux, si ses moyens le lui permettent; elle contribuera à entretenir et à restaurer les monuments publics de l'art ancien en Belgique; elle se fera l'intermédiaire entre les artistes, les amateurs d'albums ou de tableaux, les fabriques d'églises, les établissements et les particuliers qui désirent des ouvrages d'art.

Lambert Massart a Paris. — Le feuilleton du journal français *la Presse,* en date du 26 février dernier, est consacré à notre habile musicien Lambert Massart. Ce feuilleton, écrit d'une manière piquante, est de M. Henri Berthoud, de Cambrai, qui depuis long-temps a reçu ses lettres de bourgeoisie dans le monde littéraire de Paris. Aussi est-il digne d'un Parisien, qui ne croit pas que le reste du monde vaille la peine qu'on en parle d'une manière exacte. D'abord Massart est représenté comme un gros Flamand blond et rose, et ce portrait est à la fois trop chargé et trop poétique; ensuite on nous montre, en 1823, Massart enfant, jouant au cheval fondu avec le prince Oscar de Suède. Or, si j'en crois l'*Almanach de Gotha,* le prince Oscar, né le 4 juillet 1799, avait, en 1823, environ vingt-quatre ans; il se maria de plus cette année même, et il ne semble pas que ce soit l'âge de jouer au *cheval fondu* avec de gros *Flamands* de Liége. L'anecdote peut donc passer pour apocryphe, et nous espérons que les biographes futurs ne la recueilleront pas dans leurs compositions.

De R.........c.

Beffroi de Gand. — La campanille qui couronne le Beffroi, étant sur le point d'être démolie, parce qu'elle menace ruine, nous faisons des vœux pour qu'elle soit reconstruite d'après le plan primitif, déposé à l'hôtel-de-ville. Les journaux avaient annoncé qu'on aurait suivi le plan de l'architecte Crul; mais ce projet étant d'un très-mauvais goût, nous sommes persuadés que l'on n'en fera pas usage.

Épitaphes anciennes. — Avant que les Iconoclastes de 1566 eussent détruit le couvent des Chartreux, à Roygem, faubourg de Gand, il y avait dans l'église de ce couvent quelques épitaphes fort anciennes; nous en transcrivons ici quelques-unes d'après un recueil d'épitaphes du XVI[e] siècle, appartenant à M. J. De S[t]-Genois.

1° Sur une tombe en cuivre, on lisait l'inscription suivante de 1321 :

Ex digna gente Gandensi stirpe potenti
Simon erat natus Wilhard hic tumulatus.
Prudens, pacificus, morosus et ore pudicus,
Lucens antistes studiose legerat artes.
Scriptura tritus erat ac in jure peritus
Slusæ curatus et ibi populo bene gratus,
Plures præbendas habuit quod non reprehendas,
Inde sacerdotes septem capiunt sibi dotes;
Dotans Gandenses, fundavit Cartusienses
Quos illuc duxit precibus, quorum sibi luxit
M.C. ter, duplex, X. I. (1) *quater ipse ceduples* (?)
Sit sibi meta vitæ, conceptio sanctæ Mariæ.

2° *Hier light begraven Michiel de Cock, cnape was van de camere ende botelier veele jaeren ons edels heeren grave van Vlaenderen Lodewyck van Maele, die starf int jaer* 1408, *den xiij december.*

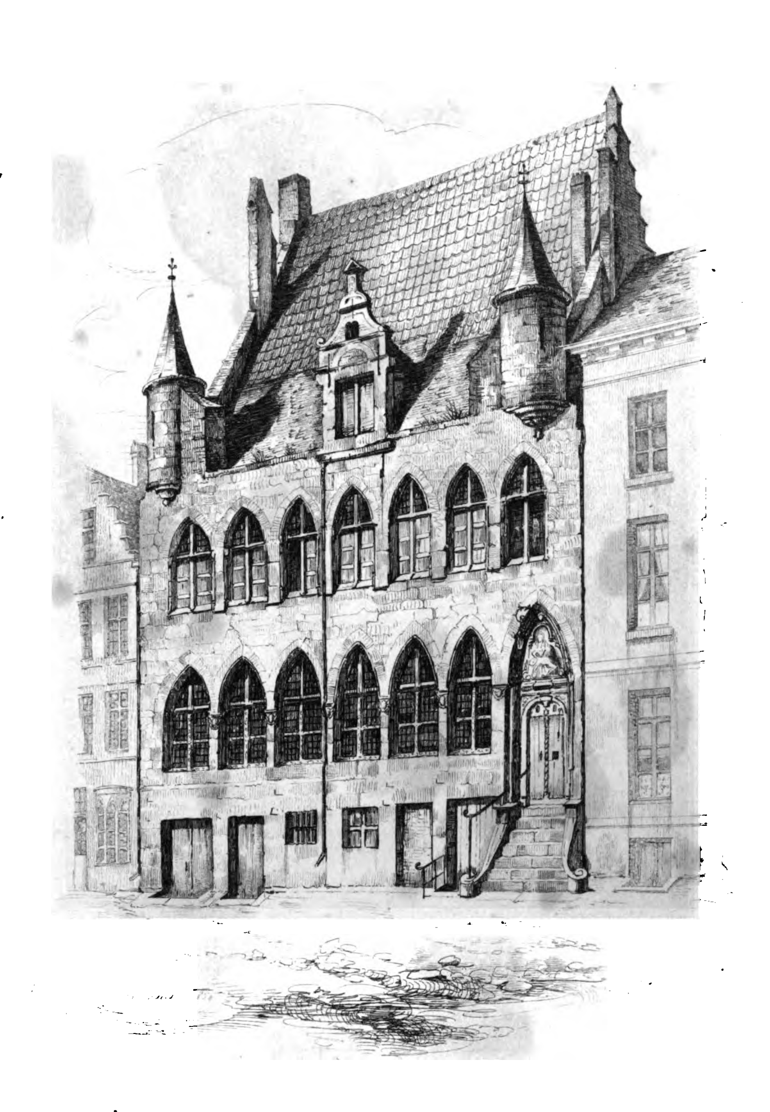
3° *Jacet hic Nicolaus Wyt in tempore domini Ludovici piæ memoriæ boni comitis Flandriæ, castellanus de Beveren* XXXIV *annis, specialis benefactor fratrum istius heremi, qui obiit a°* 1412, *ultima die mensis augusti. Anima ejus per misericordiam Dei regnat in pace.*

4° *Hier light begraven Reynier de Kempe, die starf int jaer ons Heeren* 1397, *den* 25 *october, bidt voor de siele. Hier light begraven Jo[e] Cecilie van Vaernewyck, Reyniers Kempens wyf was, die starf int jaer* 1400.

5° *Anno Domini* 1331, *in octava sanctorum Innocentium, obiit Hugo de Most; anima ejus requiescat in pace.*

Dans cette église se trouvaient encore plusieurs épitaphes des familles Steelant, Massemen, Onredene, Halewyn. Les fenêtres étaient en verres peints et portaient les armoiries de beaucoup de nobles Gantois.

(1) Anno 1321.



Utenhovensteen.

. . . . . Communia Gandaviorum
Turritis domibus, gazis, et gente superba

BRITO, *Philipp.*

Ce ne serait point le chapitre le moins curieux de l'histoire de Gand que celui qui contiendrait la description des anciennes maisons, qui s'élevaient jadis dans l'enceinte de cette ville. Le nombre de ces vastes habitations à créneaux et à tourelles, qu'on désignait sous le nom de *steen* ou de *hof,* y était très-grand. Les plus considérables étaient : la *grande Ameide,* rue aux Vaches; le *Serbraemsteen,* que Ryhove habitait au XVI[e] siècle, et dont M. De Saint-Genois a donné une description dans le roman historique d'*Hembyse;* le *Sanderswal,* plus tard la Cour du Prince, où naquit Charles-Quint; la maison d'*Artevelde;* la cour de *Ravestein,* près l'église de S[t]-Michel; la maison aux tourelles (*het huis metten torens*), rue des Champs; la cour d'Egmont ou de Fiennes; la cour de Wacken; la maison de Hembyse; le *Gerardsteen,* qui sert aujourd'hui de caserne aux pompiers, et la maison d'Utenhove (*Utenhovensteen*), Marché du Vendredi.

De tous ces anciens manoirs, trois seulement ont conservé leur caractère primitif, leur première construction, qui date d'une époque reculée : ce sont la grande Ameide,

le Gerardsteen et la maison d'Utenhove, dont la façade était restée intacte jusqu'à nos jours (1).

Le Marché du Vendredi était autrefois le centre de la cité, le *forum* de la ville, où les corporations armées s'assemblaient dans les dangers imminents qui menaçaient la patrie, soit que le prince eut méconnu les droits de la nation, ou qu'une armée ennemie approchât des frontières. Là se faisaient aussi les inaugurations des comtes de Flandre, où en présence des magistrats et du peuple, ils juraient le maintien des priviléges, des lois et coutumes établies.

L'aspect de cette place est bien changé depuis l'époque où les nombreuses armées d'Artevelde la couvraient; elle était beaucoup plus grande alors qu'elle n'est aujourd'hui, car le carré de maisons, adossé à l'édifice dit Salle de la Collace (2) (*Collatie-solre*), n'existait pas, et l'église de Saint-Jacques dominait cette vaste étendue. Quelques grandes maisons s'élevaient à l'entour, parmi lesquelles M. Diericx, dans la description détaillée qu'il nous a donné de la ville, distingue le *Hogerkuis,* la Maison des Corroyeurs (*Hudevetterssteen*), celle du prélat de St-Bavon, des Marchands de toiles (*Lijnmakerssteen*), et des Horlogers (*Hurmakerssteen*).

Là s'élevait aussi la maison d'Utenhove, dont nous donnons ci-joint le dessin. La façade à fenêtres gothiques et à

(1) Au moment où nous imprimons cette notice, nous entendons tomber les derniers vestiges de l'*Utenhovensteen*. Nous ne savons comment qualifier cet acte de vandalisme qu'on ne saurait trop flétrir. La Commission des Monuments s'était adressée à la régence de Gand pour demander la conservation de ce curieux monument, unique dans son genre en Belgique. Mais quelque facile qu'eût été pour notre administration communale de s'épargner un acte de destruction, indigne de notre siècle, elle n'a rien fait pour arracher l'*Utenhovensteen* à une démolition certaine. Puissent le *Beffroi,* la *Maison des Bateliers*, etc., ne pas éprouver bientôt un sort semblable ! *Note de la Rédact.*

(2) On nommait *Collaces,* les assemblées générales des corporations et des notables de la ville.

tourelles, porte le caractère du XIVe siècle. Le terrain, où cette maison est construite, touche par-derrière à la Lys, et a une issue dans la petite rue latérale, dite *Zuivelstege;* il est à présumer que tout ce carré, où quelques maisons furent bâties depuis, formait l'enclos de cette demeure. Les caves spacieuses, et les voûtes en ogive, sont soutenues par des colonnes rondes, dont les chapiteaux sont ornés de fleurs de trèfle. Six marches conduisent dans la maison; le dedans a subi bien des changements; il n'a rien retenu de l'époque primitive de sa fondation; la division intérieure, faite apparemment en cloisons de bois, a disparu totalement. Un large escalier en pierres de taille mène au premier étage, qui consiste en une grande salle de sept croisées. Au second étage on découvre la charpente du toit, qui repose du côté de la façade à dix pieds de distance du mur, sur deux arcs en ogive, soutenus par une colonne massive, qui a ses fondements dans le souterrain. On prétend qu'anciennement des créneaux s'élevaient entre les deux tourelles, et qu'une galerie en plate-forme était établie entre le toit et le mur antérieur. Le tableau de Mr P. Goetghebuer, représentant la ville de Gand, peint en 1534, ne laisse plus aucun doute à cet égard, car on distingue fort bien que le couronnement de la maison était en forme de créneaux.

Le document le plus ancien que nous trouvions sur ce *steen,* est un acte de vente de 1450, par lequel Jean Utenhove cède tous les droits qu'il a sur cette maison, à Jacques Utenhove, son oncle; nous transcrivons ici le contrat en entier (1) :

« *Kenlic, etc., dat Jan Utenhove, F^{s} Jans, aen de Vrindachmarct commen es, etc., ende heeft vercocht Jacop Utenhove, zinen*

(1) Archives de la ville de Gand, cahier des actes et contrats des échevins de la Keure, reg. 1448, 1449, 1450, f° 32 v^{so}.

oem, al zijn deel ende recht, dat hy heeft in de huusinghen hier naer verclaerst, te wetene, den grooten Steen *an de Vrindachmaerct, 't huus in de Veltstrate, daer die vorseide Jacop Utenhove, nu ter tijt inne woont, ende de* Cancelrie (1), *in de Volderstrate, metten husekins in den Paddenhouc, met allen den ghelaghen ende aysementen, dier toebehoren, van voren tot achter, eertvast ende naghelvast, metten erven, denselven iij husen toebehorende ende anclevende. De groote Steen an de Vrindachmaerct, ende 't huus in de Velstrate, vry huus ende erve zijnde, van den welken huuse ende erve de selve Jan Utenhove, in also verre als hy inne gherecht es, was wettelik ontuut, onthuust ende onteerft, ende de voornoemde Jacop Utenhove, wasser toeghedaen, wettelic inne ghehuust ende gheerft, als in zijn vry proper huus ende erve, ende de wettelike waerscip wasser af belooft, ende weder bevolen, alsoo 't behoorde. Dese coep is ghedaen omme de somme van 44 ponden, te betalen 22 p. gr. te Lichtmisse eerstcommende, ende 22 pond. gr. te Lichtmisse, anno* 51 *daernavolgende, versekert, etc. Actum* 6 *maii anno* 50 (1450). »

Par acte du 12 août 1476, Jean Utenhove, fils de Jacques, vendit à Lievin Van Biervliet, pour une somme de 8 livres, une partie de terrain avec une porte, ayant issue dans la rue dite *Zuivel-stege* (2).

L'*Utenhovensteen* appartenait, au XVIe siècle, à la corporation des Merciers, et lors de la confiscation effectuée par Charles-Quint, après les troubles de 1539, cette maison fut vendue, le 16 décembre 1542, aux sieurs De Hertoghe et Gérard De Cleerc, pour la somme de 56 *livres* 18 *solz de gros, net argent, par-dessus toutes charges de rentes et vins desfalcquiez* (3). Durant les troubles du XVIe siècle,

(1) C'est la même maison qui appartenait, au XVIe siècle, à Jean Van Hembyze.

(2) Archiv. de la ville de Gand, *Jaer-register*, p. 134

(3) Nous insérons ici l'acte qui contient toutes les maisons des corporations existantes à cette époque, et les prix pour lesquels elles ont été

plusieurs séances du conseil des dix-huit et des notables y furent tenues; les pièces du rez-de-chaussée servaient de corps-de-garde. Le magistrat de la ville, qui avait cette

vendues. — Cet acte se trouve aux Archives de la ville de Gand, au registre intitulé: *Den rooden boeck met de riemen*, F, f° 93 v°, et le conservateur, M. *Van Duyse*, a eu la complaisance de nous en remettre une copie :

« Charles, par la divine clémence, empereur des Romains, tousiours auguste, roi de Germanie, de Castille, de Léon, de Grenade, d'Arragon, etc.

» A noz bien amez Ydrop de Waerhem, nostre conseillier et procureur-général de Flandres, et Josse Van den Hecke, recepveur de nostre extraordinaire de Flandres, ou Josse Laue, son commis, salut!

» Comme pour satisfaire à plusieurs adommagiez de sainct Bavon, tant à cause de leurs maisons abatues pour l'érection de nostre nouveau chasteau à Gand, que aultres de leurs rentes, qu'ilz ont euz sur icelles maisons, selon les priseries et rachapts d'icelles; aussi pour pluisieurs aultres satisfaire et récompenser de leurs deuz, nous avons donné charge par noz lettres, vendre les maisons, aians esté aux mestiers de Gand, à nous devoluz par confiscation, par-dessus celles qui par nous ont esté baillées en récompense aux prevost et chanoines de sainct Bavon, et à aultres particuliers, et est de par vous en ce faict telz debvoirs, que plusieurs d'icelles sont vendues après pluisieurs cryées, et solempnitéz y requises, net argent par-dessus toutes charges de rentes et vins desfalcquiéz en la sorte et manière que s'ensuyt. Premiers la maison qui fut des *Bollenguiers*, à la somme de 187 livres 6 solz de groz. La maison des *Mosniers*, 50 livres ung sold 6 deniers groz. La maison du mestier, nommé en thioys *Schipmakers*, 39 livres 18 solz de groz. La maison des *Tisserans de drap*, sur le Coutre, nommé la Cleppe, 18 livres 7 solz six deniers groz. Quatre petites maisons ayans par-cydevant estez à la tierce ordre, que occupèrent lesdicts tisserans de drap; asscavoir, la première, nœuf livres seize solz de groz; la seconde, 10 livres 14 solz 11 deniers gros, huict deniers parcsis; la tierce maison, 5 livres 12 solz 9 deniers gros, et la quatriesme maison, 10 livres 18 sols de groz. La maison du mestier des *Frutiers*, 53 livres 6 solz de groz. Lestampe de verjus aians esté audict mestier des Frutiers, 5 livres 17 soldz de groz. Encoire une aultre maisoncelle venant desdits Frutiers, estant située en une ruelle derrière saint Nicolas, nommé In 't Nieusteixken, huict livres 18 solz de gros. La maison des *Cuvelliers*, 99 livres 10 solz de groz. Une petite maisoncelle venant desdictz Cuveliers, seize livres 8 soldz de groz; encoires une petite maisoncelle venant desdicts Cuveliers, 15 livres 18 solz de groz. La

maison en location, en fit l'acquisition, le 5 mai 1576, pour la somme de 500 livres. Elle fut revendue dans la suite, et passa en 1839, à M. Van der Gote, qui la dé-

maison des *Corroyeurs,* 19 livres 11 solz de groz. La maison en thioys *Stoeldraeyers,* 25 livres 14 solz 10 deniers demy groz. La maison des *Coureurs de cuyr noir,* 26 livres 9 solz de groz. La maison des *Mesureurs de bled,* 53 livres 19 solz six deniers groz. La maison des *Coureurs de cuyr blanc,* 54 livres 4 solz de groz. Une aultre maison, venant du mestier des *Avaleurs* (1) *de vin,* parce qu'elle est chargée près autant qu'elle vailloit, net 36 solz six deniers groz. Une petite maisoncelle où que demourait ung relieur de libvres, venant aussy desdicts Avaleurs de vin, 6 livres 12 solz nœuf deniers groz. La principale maison des *Krentelleurs et Tisserans de toille,* 97 livres de groz; une petite maison venant dudict mestier, ouquel leur varlet demourait, 8 livres 17 solz de gros. La maison des *Vieswariers* (2), 69 livres 5 soldz de gros. La maison des *Brasseurs,* avec les appartenances, 303 livres 3 solz 4 deniers groz, d'iceulx osté 52 livres de groz, que ont esté ordonnéz pour satisfaire aux povres de leur maison de derière, demeure net deux cent cincquante-ung livres trois solz 4 deniers groz. La maison des *Tapisseurs,* 97 livres 19 solz de groz. La maison des *Merchiers,* avec les appartenances, vendue en deux marchiez, 56 livres 18 solz de groz. La maison des *Porteurs au sacq,* 11 livres 8 solz de groz. La maison des *Tordeurs d'huyle,* 162 livres 17 solz de groz. Encoires une aultre petite maison venant desdictz tordeurs d'huyle, située auprès de l'esglise de sainct Nicolas, 45 livres 18 solz de groz. La maison des *Poissonniers,* sur le Marchié au poisson, 9 livres 15 solz 4 deniers groz. Une maisoncelle vers oost de la chapelle des *Fevres,* venant desdictz Fevres, 8 livres 13 solz de groz. Une aultre petite maisoncelle aussy venant desdicts Fevres, 8 livres 18 solz de groz. La salle desdicts Fevres, 9 livres 16 solz de groz. Encoires une maisoncelle venant desdits Fevres, 17 livres 13 solz de groz. La principale maison des *Couturiers,* 61 livres 18 solz de groz, par-dessus 20 solz de gros de rente héritière, au rachat du denier seize, que ont esté retenuz sur icelle maison. Une aultre petite maison, venant desdicts Couturiers, 20 livres 2 solz 6 deniers groz. Une petite maison, venant des *Couvreurs de tieules,* située auprès du Groenenbriel, 13 livres 18 solz de groz. Une petite maisoncelle, venant du mestier des *Orfèvres,* située en une ruelle derrière le Werregaren, 18 livres 6 solz de groz. La maison des Bogaerde, ayant esté auxdicts tisserans de drap, vendue en

(1) Déchargeurs; *avaler* signifiait *descendre.*
(2) Frippiers.

molit la même année; il l'a acquise pour la somme de 40,025 francs.

Il serait à désirer que ces anciens monuments, témoins

trois partyes, à charge de par l'acheteur d'une partie démolir et abbatre une grande tour, deux cent vingt-trois livres ung sold de gros.

» Montans ensamble lesdictes vendicions à la somme de 1930 livres 5 solz 6 deniers groz, deux deniers paresis. Et que pour le présent restent seulement à vendre les principales maisons, que souloient appertenir aux mestiers des *Machons,* des *Tanneurs,* des *Orfèvres,* nommé le Sampson, et des *Wijnmeters,* et aultres quatre petites maisoncelles, que soulloient estre au mestier des *Carliers,* le plupart d'icelles grandement chargiez de rentes. Et pour ce que ce ne serait nostre profyt retenir lesdictes maisons parce qu'ilz sont fort chargiez, comme dict est, et aulcuns d'iceulx tendans à ruyne. Aussy que les acheteurs, ayans acheté les dessus dictes aultres maisons à leur sceurté, désirent estre de nostre part asseuréz de leurs dicts achaptz, et adheritéz en iceulx comme de tout rapport nous a esté faict. Si est il que nous ayans les vendicions de toutes les dessus dictes maisons pour aggréables, par l'advis et délibération de nostre très chiere et très amée seur la royne douaigiere de Hongrie, de Bohème, etc., pour nous régente et gouvernante en noz pays de par-deçà, vous avons de rechief commis, ordonné et auctorisé, commectons, ordonnons et auctorisons par ces présentes, les trois, les deux ou l'un de vous en particulier, qui mieux vacquier y pourra, pour exposer et mectre à vente les dessus dictes maisons, encoires à vendre, le tout selon et en la manière, que ont esté vendues les aultres dessus dictes maisons, ou aultrement ainsy que verrez estre à faire, pour nostre plus grand proufyt. Et dabondant comparoir pardevant noz eschevins de la kuere de Gand, landtheeren et tous aultres juges et justiciers, que besoing et requis sera, et illec en nostre nom faire deshéritance, cession et transport aussi avant que besoing soit, tant desdictes maisons et héritages y appartenans, par vous vendues que des dessusdictes, encoires à vendre au proufyt des acheteurs promettre garant en nostre nom.

» Et au surplus passer toutes aultres recognoissances et œuvres de loy, en tel cas requises et nécessaires, pour la seurté d'iceulx acheteurs, leurs hoyrs, ou ayans cause, saulf toutesfois par vous recepveur respondre, et faire compte et reliqua des deniers en venans, là et ainsy qu'il appartiendra à nostre proufyt, promectant en parolle de prince d'avoir pour agréable, ferme et estable à tousjours ce que par vous, ou l'un de vous, en ce que dessus desja est faict, et encoires sera faict, passé et besoingnié, comme si nous mesmes faict l'eussions. Car ainsi nous plait il. Donné en nostre ville de Louvain, le 4e jour d'octobre l'an de grace 1542,

de notre gloire passée, et qui portent le cachet de grandeur dont cette époque, le siècle d'Artevelde, était empreinte, fussent conservés, et que le gouvernement prit des mesures pour les préserver de toute dégradation; la façade de la maison des Merciers n'était pas moins belle qu'élégante, et pour l'histoire de l'art, c'était un monument des plus curieux.

PH. BLOMMAERT.

de nostre empire le xxiij^e^, et de nos règnes de Castille et aultres le xxvij^e^. Soubzescript par l'empereur, et signé *Verreyken*. Et icelles lettres scellées en cyre rouge, sur simple queue de parchemin.

» Et au dors desdictes lettres estait escript :

» Les chiefs trésorier-général, et commis des domaines et finances de l'empereur nostre sire, consentent en tant qu'en eulx est, le contenu ou blancq de cestes, estre fourny et accompli tout ainsy par la mesme forme et manière que Sa Majesté le veult, et mandé estre faict par icelles escript soubz les seings manuelz desdictz chiefs trésorier-général et commis, le xxiiij^e^ jour d'octobre 1542, soubszigné : Philippe de Lannoy, Ruffault, et Claissone. »

Bibliothèque manuscrite

DE

LA VILLE DE BRUGES.

En 1830, le savant Gustave Hœnel publia à Leipsig un catalogue des livres manuscrits des bibliothèques de France, de Suisse, de Belgique, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal.

Dans cet ouvrage, fruit d'immenses recherches, la bibliothèque publique de Bruges est portée comme renfermant 2700 imprimés, et 480 manuscrits dont il donne les titres.

Le travail de M. Hœnel jouissant d'une réputation méritée sous bien des rapports et faisant autorité, je crois qu'il est nécessaire de rectifier les erreurs dans lesquelles il est tombé pour ce qui concerne Bruges, d'autant plus que tout récemment M. Voisin s'est servi des renseignements de l'ouvrage allemand, en y ajoutant pleinement foi.

La bibliothèque publique de Bruges renferme passé les 10,000 volumes, formant plus de trois mille articles, dont en ce moment se refait le catalogue dans un nouvel ordre. Dans les 480 articles manuscrits (nombre d'ailleurs inexact et qui doit être porté à 536), cités par Hœnel, sont oubliés la plus grande partie des ouvrages historiques que je vais indiquer, en entrant dans quelques détails puisés en partie dans des notes laissées par M. Scourion, ancien bibliothé-

caire, notes dont j'ai eu l'occasion de vérifier par moi-même toute l'exactitude.

Le plus grand nombre de manuscrits proviennent de la ci-devant abbaye des Dunes; aussi traitent-ils pour la plupart de matières théologiques. Les écritures en général en sont belles. Les plus anciennes sont du XII[e] siècle.

1° Un des plus précieux, quoiqu'il soit écrit sur papier, est le recueil des comptes de la confrérie dite de S[t]-Jean l'Évangéliste, à Bruges, dont les membres étaient des écrivains, des copistes de livres, des enlumineurs, des imprimeurs, etc. Le premier de ces comptes est de 1454, et le dernier de 1523. On voit par celui de 1456 à 1457, au folio 13 verso, qu'avant la publication du fameux *Psalmorum codex,* de Mayence, le premier livre imprimé qui ait paru avec date certaine, il y avait déjà à Bruges, et parmi les membres de ladite confrérie, une famille dont le nom patronimique était *De Printere,* c'est-à-dire l'imprimeur (1). Il est à présumer que c'était la profession d'imprimeur avec des planches gravées sur bois, qui avait fait donner à Bruges le nom de De Printere à une famille.

Les autres articles qui méritent le plus d'attention parmi les manuscrits historiques de notre bibliothèque, sont les suivants :

2° *Liber de naturis rerum,* sur vélin, de la fin du XV[e] siècle, et orné d'un grand nombre de miniatures curieuses.

3° *Chronicon Monasterii S. Bertini,* sur papier, écriture du XV[e] siècle. Cette chronique a été publiée par D. Martène, au tome 3 du *Thesaurus Anecdotorum;* mais l'éditeur bénédictin passe sous silence le fait concernant le personnage connu sous le nom de Papesse Jeanne, qui se trouve

(1) L'abbé Ghesquière a essayé de prouver, dans un article de l'*Esprit des Journaux,* juin 1779, page 237, que dès 1445, douze ans avant les premières éditions de Mayence, avec date, on vendait à Bruges des livres imprimés et qu'on en faisait même commerce.

raconté tout au long dans notre manuscrit. Ce passage aura sans doute été omis comme fabuleux.

4° *Vincentii Bellovacensis speculum doctrinale*, superbe écriture du XVe siècle, sur vélin. Ce livre est orné de miniatures, dont plusieurs sont de nature à paraître au moins singulières dans la copie d'un ouvrage théologique du chapelain de St-Louis.

5° Un cahier en papier d'une loterie tirée à Bruges en 1445, et dans laquelle a mis la veuve de Jan Van Eyck, ce qui pourrait servir à fixer la date du décès de cet illustre artiste brugeois, et prouve d'ailleurs combien les loteries sont anciennes en Flandre (1).

6° Un Missel sur vélin, d'une très-belle écriture du XVe siècle, dans lequel sont posées diverses propositions théologiques, entre autres que six mille messes suffisent pour délivrer une ame du purgatoire, lors même que sans ce secours, elle aurait dû y rester jusqu'à la fin du monde.

(1) L'*Encyclopédie méthodique* ou Dictionnaire des Jeux, qui fait suite au tome 3 des *Mathématiques*, prétend, page 148, que l'usage des loteries nous est venu d'Italie. On y avance que c'est sous le doge Erizzo qu'elles ont commencé. Mais le doge n'est entré en fonctions qu'en 1646. Donc notre registre de la loterie tirée à Bruges et au profit de la ville, en 1445, prouve l'inexactitude de l'assertion des Encyclopédistes. D'après cette antériorité de deux siècles, il paraît que c'est dans la Belgique que les loteries auraient pris naissance, et que de là elles seraient passées en Italie, en France et en Angleterre. M. Noël, dans son nouveau Dictionnaire des Inventions, admet aussi que les loteries seraient venues d'Italie. Mais les mots *lot* et *loterie*, qui appartiennent à la langue teutonique, n'ont été introduits que fort tard dans les langues italienne et française. Ce qui semblerait prouver que c'est d'ici que sont parties les loteries, c'est que déjà, avant la fin du XVe siècle, celle de Bruges fut l'occasion d'un cas de conscience sur la licitité de ces moyens, que les villes et ensuite les états employèrent pour se procurer des bénéfices. Dans la dernière des *Questions quodlibitiques* du docteur en théologie Jean Briard, vice-chancelier de l'université de Louvain, dont l'ouvrage a été imprimé en 1527, long-temps après sa mort, l'on voit la solution de cette question, soulevée à l'occasion de ce qui se pratiquait à Bruges.

7° *Summa pauperum in legibus à Magistro Vacario.* On sait que ce légiste anglais vivait au milieu du XIIe siècle. Ce manuscrit est sur vélin et d'une écriture du XIIIe siècle. On ne connaît que cinq copies de cet ouvrage, qu'on a fait imprimer depuis à Leipsig.

8° *Ordonnance de la Toison d'or.* Beau manuscrit du XVe siècle, sur vélin.

9° Plusieurs anciens livres de prières en latin, en français et en flamand, écrits sur vélin et ornés de belles miniatures, d'encadrements et d'arabesques. Quelques-uns remontent au XIIIe siècle. Ce sont des dons faits à la bibliothèque par M. le chevalier de Schietere de Lophem.

10° *Annales de la ville de Bruges et du Franc jusqu'à l'année* 1763. Un volume in-folio de 1009 pages, d'une écriture très-lisible. Cet ouvrage est à-peu-près en français celui qui a été imprimé en flamand en cette ville, d'abord en deux volumes petit in-8°, sans nom d'auteur en 1738, et depuis en 3 volumes en 1765, avec le nom de l'auteur Charles Custis, ancien échevin de la ville. Les deux éditions sont intitulées : *Jaerboeken der stad Brugge.* La première finit à l'année 1700 et la seconde va jusqu'en 1765, qui est celle de l'impression par Joseph Van Praet, imprimeur du territoire du Franc.

11° *Chronycke van den lande ende graefschepe van Vlaenderen, gemaeckt door Jo. Niclaeys Despaers* (sic), *poorter en inboorlynck der stede van Brugghe, bacelier in die rechten.* 2 vol. in-folio, écrits sur papier et d'une lecture difficile. Le tome 1er a 709 pages et une table des noms-propres. Le tome 2e a 572 pages et une table.

Cette chronique commence à l'an 405 et finit au 12 octobre 1492. Le deuxième volume s'ouvre par le règne de Jean de Bourgogne, en 1405.

N. Despars fut bourgmestre des échevins de la ville de Bruges, en 1578 et 1584. Il est décédé en 1597. Son épita-

phe dans la chapelle de l'hospice de la Poterie, dont il était tuteur, porte qu'il était : *nobilis vir litteris, et armis clarus, necnon antiquitatis indefessus indagator.*

C'est abusivement que son nom est écrit Despaers, au titre de la copie que nous avons de sa chronique. Divers monuments irrécusables prouvent que son nom est Despars.

M. De Jonghe, professeur à l'Athenée de Bruges, fait en ce moment imprimer cette chronique. Il est à regretter qu'il n'ait pas accompagné cette publication de quelques notes historiques, surtout comme elle contient des faits entièrement neufs, qu'il eut été bien curieux de comparer à ce que rapportent les autres historiens. M. Goethals, conservateur de la bibliothèque de Bruxelles, a donné une biographie de Despars dans ses *Lectures* sur l'histoire littéraire de la Belgique.

12° *Chronyke van Vlaenderen,* commençant comme suit : *Dit is de tafle van der Corniike* (sic) *van Vlaenderen ende van der forestiers ende princhen, te weten, VI forestiers ende XXVII graeven van Vlaenderen,* etc. Suit la table de 4 feuillets à deux colonnes, puis : *Hier beghint de Cornycke van Vlaenderen.... Anno Domini* 621, *in dien tyd dat Deus Dedit was paaus van Roome.* 238 feuillets, écrits à deux colonnes, finissant *in loumant LXV* (1465). Écriture du XV[e] siècle, in-folio assez grand.

L'auteur raconte à la page 79 verso, l'histoire d'après laquelle le comte Baudouin, empereur de Constantinople, qu'on croyait avoir perdu la vie, à la suite de la bataille d'Andrinople, avait été fait prisonnier et envoyé comme esclave en Syrie, où on lui faisait labourer la terre; que des marchands d'Allemagne, étant venus à passer auprès de lui, il comprit leur langage et se fit connaître à eux; qu'ils le rachetèrent et l'emmenèrent jusqu'à Cologne; que de là il envoya un message à la comtesse Jeanne, sa fille, pour lui annoncer son retour, et que dans quatorze jours il

serait à Lille; que Ferrand, l'époux de Jeanne, le fit arrêter et pendre à un arbre, à un demi-mille de Lille, *daer nu 't klooster van Markette staet.*

Au folio 79 verso, à l'année 1234, il est dit que Jeanne étant décédée, fut enterrée au couvent de Marquette, qu'elle avait fondé ou fait construire. Le texte ajoute: *Men wille zegghen dat in dat clooster daer den hooghen autaer staet, dat daer een boom stont van te vooren, daer de goede graeve Boudin, keyser van Constantinopel, aen ghehangen was.*

Pas la moindre observation pour décharger Jeanne ou son mari de cette grave inculpation!

Dans la chronique de Despars, il existe une explication très-probable de ce mystère historique, au sujet du Baudouin mort chez les Bulgares, et de celui qui sous ce nom fut pendu près de Lille.

13° *Cronicke van Vlaenderen.* Elle commence comme suit: *Int jaer ons Heeren* 613, *doe was paus te Roeme Deus Dedit, en Eraclius was keyser van Rome, en Lotharius de Groote; coninc Cilperich suene, was cueninc van Vranckeryck, in desen tyd was een edelman in Bourghonen geheeten Salvaert, en hy was prinche van Dygon, etc.*

Petit in-folio, papier de la grandeur d'un in-4° ordinaire. Écriture en deux colonnes, du XVI[e] siècle. L'ouvrage finit: *den* 23[sten] *dach van koymaendt anno LXXVIII* (1478). Ce volume de 410 feuillets, contient surtout beaucoup de détails sur ce qui se passa à Bruges et renferme un assez grand nombre d'armoiries coloriées, et plusieurs miniatures peintes à l'aquarelle.

14° *Nauwkeurige beschryving van het land van den Vryen* (c'est-à-dire du Franc ou du Franconat de Bruges), *inhoudende een kort verhael.... van alle de privilegien, octroyen, transactien, appointementen, enz., enz., van de jaere* 863 *tot den jaere* 1551, *te saemen vergadert uyt ver-*

scheyde en autentique registers, etc., by d'heer en meester Adriaen Baltyn, licentiaet in beide de rechten, greffier van de caemer ende pensionaris's landts voornampt, anno 1604.

In-folio de 135 feuillets, écriture du XVIIe siècle, sur papier. Cet ouvrage, dont nous avons inséré un abrégé dans le *Messager des Sciences et des Arts*, année 1838, est un exposé historique de l'état politique du Franc de Bruges. M. Warnkœnig en a tiré grand parti dans son histoire des Flandres.

Ce manuscrit mérite la confiance, parce que l'auteur a travaillé sur les chartes et autres documents qu'il avait sous les yeux. Il indique presque toujours, à la fin de chaque article, les chartes sur lesquelles il se fonde et les cartulaires où elles se trouvent transcrites.

15° *Wet der stede van Brugghe, beghinnende van den jaere* 1391 *en vervolghende toe den jaere* 1767 *en voorder.*

Après l'énoncé nominal et par année de tous les membres du magistrat de cette ville, depuis 1331 jusqu'en 1771, suit une petite chronique intitulée : *Ghedinckweerdighe gheschiedenissen binnen en omtrent Brugghe vooren ghevallen, en volgens de jaeren dat de selve ghebeurt syn aengeteekent.*

Ce croquis de chronique commence à l'année 565 et finit le 3 août 1773. Papier, in-folio. La chronique comprend 45 feuillets.

16° *Nauwkeurighe beschryvinghe van de oude ende hedendagsche ghestaethede van de edele ende vermaerde stadt Brugghe in Vlaenderen, door heer ende meester J. P. Van Maele.*

Ce volume format in-4°, écrit sur papier, ne traite que des particularités de la ville de Bruges. L'auteur est mort curé de la commune de Vladsloo, en 1735.

17° *Levens der graeven van Vlaenderen ofte kort begryp der zelve, wanneer sy aen de regeeringe syn gekomen,*

kunne huwelycke en kinders, kunne dood en begraefplaetsen, met kunne grafschriften en epitaphien, by een versamelt door Petrus Ledoulx, konstschilder ten jaere 1808, *tot Brugghe in Vlaenderen.*

Ouvrage de peu de mérite pour le style, mais orné des dessins coloriés de toutes les statues en pierre des comtes de Flandre, qui décoraient autrefois la façade de l'hôtel-de-ville, et dont il ne reste plus que les niches.

Nous avons reproduit ces statues par la lithographie, d'après les dessins de M. De Vigne, dans nos *Annales de Bruges.*

Le texte du manuscrit qui vient d'être cité, comprend 274 pages petit in-folio, d'une écriture très-lisible. Il finit à l'année 1793.

18° *Chronica Monasterii S. Andreæ apostoli juxta Brugas, ordinis Benedicti, scripta ab Arnulphio Goethalsio, ejusdem monasterii.*

L'ouvrage est dédié à Jean Asset, abbé de ce monastère depuis 1534 jusqu'en 1554. Il ne s'étend que jusqu'à l'année 1504.

Nous avons publié (1) la presque totalité de cette chronique curieuse et jusqu'aujourd'hui inédite, dont M. Jules Van Praet, actuellement secrétaire du roi, avait traduit deux ou trois chapitres à la suite de son travail sur l'origine des communes. Gand, 1829.

19° Un volume in-folio, écrit sur parchemin, écriture du XVe siècle, contenant les chroniques suivantes :

1° *Chronicum abbatum Vituriensium.* 46 pages, commençant à l'année 1147 et finissant en 1333.

2° *Gesta virorum illustrium monasterii Vituriensis.* 92 pages, finissant à l'année 1380.

3° *De origine monasterii Viridis Vallis in Zoniâ.* 54 pages, finissant en l'année 1435.

(1) Chez Van de Casteele. Bruges, 1839 ; 1 vol. in-8°.

4° *Primordiale monasterii canonicarum regularium Rubeæ-Vallis in Zoniâ.* 86 pages, finissant en 1475.

5° *Tractatus de origine monasterii Septem Fontium.* 18 pages.

A la fin du volume on lit cette note : *Emptis à dominis dunensibus* 12 *florenis à Carolo van Brusel, bibliopolâ Brugensi, anno* 1614.

20° *Wetten der stede van Brugghe, beginnende van den jaere* 1322, *door J. A. Kerchove, priester, anno* 1670.

Continué ensuite par d'autres plumes jusqu'en 1792; 3 vol. in-folio sur papier.

Ces fastes consulaires de la ville de Bruges contiennent beaucoup d'annotations historiques, la plupart d'un intérêt local.

21° *Versaemelinge van alle de sepulturen, waepens ende blasoenen die gevonden worden in alle de kercken binnen de stad van Brugghe, door M. Ignace de Hooghe;* 1789. 6 vol. in-folio, écrits sur papier et ornés d'une quantité considérable de dessins très-bien coloriés.

C'est une collection d'un haut intérêt sous les rapports historique et héraldique.

22° *Incipit prologus Ardensis ecclesiæ presbyteri Lamberti super Ghisnensem historiam et Arnoldum de Ghisnea.* In-folio, papier, 104 feuillets, écriture du XVIe siècle.

Cette chronique de Lambert d'Ardres finit à l'année 1200. Elle se trouve imprimée dans la collection de J. P. Ludwig, intitulée : *Reliquiæ manuscriptorum*, in-8°, Francof., t. 8, page 369; mais ce recueil, assez répandu en Allemagne, ne se voit guère en Belgique. Nous n'avons pu comparer notre manuscrit avec l'imprimé.

23° *Alle de wetten der stad Brugghe sedert het jaer* 1250, *als mede het gedenkweerdigste dat er op yder jaer is voorgevallen, door Pieter Ledoulx, raed, schepen en hooftman der selver stadt.* 2 vol. in-folio, de l'écriture de l'auteur.

24° Description historique de l'église collégiale et paroissiale de St-Sauveur à Bruges.

Idem de l'ancienne église de Ste-Walburge, démolie dans l'année 1780.

Idem de l'érection du couvent des jésuites.

Idem de l'église paroissiale de St-Jacques.

Idem des églises paroissiales de St-Gilles et de Ste-Anne.

Idem d'un grand nombre de couvents et hôpitaux, par M. Patrice Beaucourt.

Petits opuscules détachés, format in-4°, sur papier.

25° Recueil des inscriptions et armoiries de toutes les tombes, épitaphes, sépultures, qui se trouvaient encore, en 1691, dans l'église cathédrale à Bruges, tirés des manuscrits de M. Corneille Gaillaert, et des mémoires de M. Casetta, chanoine de cette église.

26° *Verzaemeling van d'epitaphien ende grafschriften liggende in de kercken der vrouwe cloosters, zoo abdyen als andere, mitsgaders hospitalen en capellen der stede van Brugghe , by een vergadert door Mher Ignace de Hooghe.*

27° Description historique de l'église de St-Donat, et de l'ordre de la Toison d'or, créé en cette église en 1432, et un recueil d'inscriptions sépulcrales.

Idem de l'église de St-Basile ou chapelle du Saint-Sang, par Beaucourt.

Tels sont les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Bruges qui concernent l'histoire de la Belgique ou plutôt de la Flandre particulièrement, et dont pas un n'est cité par M. Hœnel.

Quant aux autres qui ont également été oubliés et qui portent le chiffre de 480 à 536, ce sont pour la plupart des ouvrages théologiques, qui feront partie du catalogue raisonné général des manuscrits que nous préparons, et dans lequel seront rectifiés quelques autres erreurs de moindre importance qui se sont glissées dans le travail du savant Allemand.

OCTAVE DELEPIERRE.

De l'existence de l'Ogive

DANS

LES MONUMENTS DES TEMPS LES PLUS RECULÉS.

Rechercher l'origine de l'ogive serait un travail inutile; apparemment existait-elle avant que les hommes fussent en état de rédiger leurs annales. Plusieurs opinions ont été émises sur la question de savoir dans quel pays on employa d'abord l'ogive: les uns soutiennent que ce fut dans le Nord de l'Europe; que l'emploi de l'arc en tiers-point y provint de la nécessité d'élever les toitures, pour les opposer avec avantage aux pluies et aux neiges du climat; que l'exhaussement des toits, qui exigeait l'exhaussement des voûtes, donna naissance à l'arc à ogive. D'autres écrivains prétendent, au contraire, que l'ogive fut primitivement employée dans l'Orient. C'est pour jeter quelque lumière sur cette intéressante question que nous allons indiquer un grand nombre de monuments de long-temps antérieurs au XIIe siècle, où l'arc en tiers-point se trouve clairement formulé. Toutefois qu'on ne s'attende pas à voir sur ces monuments l'ogive élégante et élancée telle que nous l'admirons dans nos beaux monuments gothiques des XIIIe et XIVe siècles : nous n'avons cherché à constater sur ces monuments qu'un fait, l'existence de l'arc ou du cintre, dont les lignes forment une pointe aigue par leur inter-

section diagonale. Que cet arc se soit diversifié dans ses contours, qu'il se soit relevé en spirale par le haut, qu'il se soit évasé vers le milieu pour se retrécir sur les impostes, il n'en est pas moins certain que c'est un arc en tiers-point, mais diversement modifié. Venons aux faits (1).

C'est dans l'Indoustan que l'on voit les plus anciens monuments où l'arc en ogive se trouve tracé : la pagode de *Jagrenat,* située vers le haut de la côte d'Orixa, est le plus ancien temple du pays; la tradition lui prête une antiquité toute fabuleuse : il aurait onze mille ans de date! Sa tour (haute de 340 pieds), qui surmonte une des entrées, est formée de divers étages, soutenues par des colonnes, qui sont couronnées par des arcs en ogive, relevés par le haut (2).

La pagode de *Chedambaram* ou *Chalambron,* située au même endroit, est faite sur le même plan ; ses voûtes sont en ogive : on dit que ce temple existe depuis cinq mille ans (3). La plupart des plus anciens temples de *Pagahm,* dans le royaume d'Ava ou l'empire des Birmans, ont un dôme cintré, surplombant une lourde bâtisse, dans laquelle est placée l'image de *Gaudma* assis. « Quatre passages de *forme gothique* conduisent sous ce dôme; » ce sont les expressions du major Michel Symes dans sa relation (4).

Le même voyageur dit plus loin (5) : « Les ruines de Mavalipouram, le Maliarpha de Ptolémée, ville détruite de-

(1) Il eut été intéressant d'avoir pu placer sous les yeux des lecteurs tous les monuments que nous allons passer en revue : mais le cadre du *Messager* s'oppose à ce qu'un article soit accompagné d'un trop grand nombre de gravures.

(2) Voyez *Histoire et Essai sur l'Indoustan,* par Legoux-Deflaix, 1807; tome I, pag. 118, pl. II.

(3) V. ibid., pag. 118 et 120.

(4) Relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava ou l'empire des Birmans. Paris, 1800; tome II, pag. 112.

(5) Ibid., tome III, pag. 234.

puis plusieurs siècles, est connue sous le nom des sept pagodes : leur architecture diffère totalement de celle qu'on voit dans les temples des idoles, qui ont été bâtis depuis : ces derniers sont tous dans le goût égyptien, ayant des tours pyramidales, des portes sans cintre et des toits plats. Mais l'architecture des pagodes de Mavalipouram approche beaucoup de la gothique. L'espèce de voûte qui la couvre n'est pas régulièrement cintrée, *mais composée de deux portions de cercle tronqué, qui en se réunissant par le haut, forment une pointe*. L'origine et la décadence de cette ville se perdent dans la nuit des siècles : ce que les Brahmes en disent est puisé dans le poème de *Mahabharit,* mais leurs récits sont enlacés de tant d'événements fabuleux, qui ne se rattachent à aucun fait historique avéré, qu'il est impossible d'en tirer aucune induction propre à fixer l'époque de la fondation de ces monuments. » Quoique cette description ne soit point accompagnée de plans ou de vues, il n'en résulte pas moins évidemment que la voûte de ces monuments ne soit en ogive (1).

Les célèbres grottes de *Karli,* situées sur la route de Bombay à Poonah, aux Indes anglaises, portent aussi des traces évidentes de l'ogive (2). Ces grottes sont creusées dans le roc à une élévation d'environ trois cents pieds au-dessus

(1) Tous les écrivains font la description la plus pompeuse de cet endroit. La montagne, disent-ils, vue d'une certaine distance, offre l'aspect d'un édifice antique et majestueux : vers la base on remarque une pagode d'un seul bloc ; elle parait avoir été taillée dans un rocher détaché. Un peu plus loin, il y a un groupe de figures humaines en bas-relief : un escalier tournant conduit au haut de la montagne à un autre temple creusé dans le roc : dans d'autres endroits on trouve divers morceaux de sculpture qui ont rapport à la mythologie hindoue, tels qu'un éléphant de grandeur naturelle, des pagodes, etc. Il a fallu des siècles pour tailler et creuser tant d'objets étonnants. Voyez *Recherch. Asiat.*, tome I ; *Daniell Antiquities of India,* pl. I et II.

(2) Voyez *Views in the East, comprising India, Canton, and the shores of the red sea, etc., by captain Robert Elliot,* 1831.

de la mer. Les portes d'entrée sont surmontées d'ogives, légèrement relevées en spirale : un vaste cintre surhaussé et entouré d'une platte bande, qui s'élève en pointe vers le milieu, couronne ce magnifique péristyle, dont les parois sont couvertes de bas-reliefs en ronde bosse (1).

L'intérieur d'une des caves d'Ellora, nommée *Bisma Rurm,* a complètement une forme ogivale : la roche est taillée en rainure, et offre l'image de la charpente d'un navire. Au fond du temple, une énorme divinité hindoue est assise sur une espèce de trône, dont le sommet se relève légèrement en tiers-point.

Les relations des voyageurs nous ont manqué pour continuer des recherches à l'égard de l'ogive, sur l'antique territoire de l'Asie : *Kanage,* au confluent du Gange et du Kalini, *Mathra, Bendrabad, Hastinapour, Audeh,* sur la Dewa, et son vaste temple nommé Swergedrari, *Sumboul, Prag* ou *Allahabbad, Gajah, Gour, Ruttumpour, Kalberge* ou *Ahssenabad,* capitale du plus ancien royaume indou, connu sous le nom de Décan, *Seringham, Maduré,* la Modura de Ptolemée, capitale il y a deux mille ans de la dynastie des *Pandys,* toutes villes de l'Indostan de la plus haute antiquité et remarquables par les pagodes, les ruines des palais et d'autres monuments, doivent offrir, à

(1) En avant des rochers où ces grottes sont creusées, on a taillé un parvis d'environ cent pieds quarrés. Sur la gauche se trouve une colonne haute de 25 pieds sur 11 pieds de diamètre : son sommet a la forme d'une cloche où sont sculptés trois lions couchés : la colonne correspondante du côté opposé a été enlevée, pour y bâtir un petit temple dédié à la déesse Bowannée (divinité bramine). Un vestibule précède les salles : trois énormes éléphants sont taillés en haut-relief sur les côtés des parois. Les salles s'étendent à 126 pieds de profondeur, sur une largeur de 46 pieds anglais ; elles sont élevées de 50 à 60 pieds. Un rang de colonnes polygonales règne autour des salles : les chapiteaux forment un tambour, surmonté d'éléphants, portant sur le dos trois personnages : tout y est d'une exécution parfaite. Ces caves sont de construction Bhouddiste.

n'en pas douter, plus d'une trace de l'arc en tiers-point. Les énormes ruines de palais, de colonnades de marbre et de pierre, d'inscriptions taillées dans le roc, de ponts avec des arches voûtées, qui se rencontrent dans l'île de Ceylan, nous présenteraient aussi le même caractère d'arc (1).

(1) Il est digne de remarque que l'on rencontre un plus grand nombre de ces magnifiques grottes, dans un petit territoire sur les côtes du Malabar, autrefois occupé par les Mahrattes, que dans aucune autre partie de l'Inde. Les caves d'*Eléphanta*, de *Kenera*, d'*Amboli*, quelques autres dans l'île de Salzette, celles de *Karli*, d'*Ellora* et de *Kiokan*, se trouvent toutes sur le territoire Mahratte. Jusqu'ici on n'est pas parvenu à fixer l'époque de la construction de ces étonnantes excavations : les savants anglais, qui s'occupent de recherches asiatiques, tombent d'accord pour dire que ces grottes sont antérieures à l'expédition d'Alexandre-le-Grand aux Indes. Au reste, voici ce que nous avons lu à ce sujet dans un ouvrage périodique, intitulé *le Grand Livre, journal de bibliographie, de littérature, etc.*, 3e année, 2e série, n° 4, 15 novembre 1835, page 73 : Le révérend *Stevenson de Poonah,* auteur de la grammaire Mahratte, rapporte qu'il passa près d'un an à s'enquérir auprès des naturels du pays de la clef des inscriptions qui se trouvent dans les cavernes de *Karli* : après des recherches infinies, il fit la collection de tous les alphabets dont on se sert sur la côte occidentale de l'Inde : l'alphabet *allahabad* donna une direction convenable à ses études et le mit bientôt en état de lire quelques-unes des inscriptions de Karli.

Parmi les inscriptions, qu'il est parvenu à déchiffrer, se trouve la suivante, taillée sur la façade du temple :

« Où le vieux démon avide de meurtre, au pouvoir immense, à la voix » hennissante, rodait jadis frénétique au milieu de l'horrible monde des » diables destructeurs, là dans le cours de l'année 101e de *Shalivahana,* » fut construit le divin ermitage, ennemi de l'enfer, etc., etc. »

M. Stevenson pense pouvoir tirer, entre autres, la conséquence suivante de l'interprétation de ces inscriptions : qu'il y a seize siècles et demi que ce temple a été creusé. L'inscription votive, gravée sur la colonne en face du temple (dont nous avons parlé plus haut) paraît de la même époque que les statues sculptées, et quoiqu'un peu effacée, la partie où se trouvent les caractères numériques et quelques lettres placées avant et après sont heureusement dans un état parfait de conservation. Bien qu'il ne soit pas authentiquement établi que l'érection de ces monuments date du siècle de Shalivahana, toutefois le nom d'un de ses successeurs, désigné par le titre non-équivoque de dominateur de Shavras, qu'on lit sur une colonne voisine, ne permet pas de conserver le moindre doute sur ce point.

Les Pélasges, dont on ignore l'origine, mais qui s'établirent dans le Péloponèse dix-huit siècles avant notre ère, nous ont laissé une idée positive de leur architecture dans les ruines de Tirynthe, de Mycènes, de la citadelle Larina d'Argos et de l'édifice que l'on croit avoir été la trésorerie d'Atrée. Les ruines des murailles de Tirynthe, fondée quinze siècles avant notre ère et saccagée 466 ans avant J.-C., offrent encore aujourd'hui d'énormes pierres superposées et qui ne sont pas équarries. Au sud de la ville on voit aussi des galeries qui, dans leur état actuel, ont douze pieds de haut; elles sont formées d'énormes blocs de pierre : les portes ou fenêtres qu'on y remarque et qui communiquaient à d'autres constructions qui ont disparu, sont en ogives (1).

Le tombeau ou la trésorerie d'Atrée à Micènes (fondée et saccagée à la même époque que Tirynthe) est un monument architectonique très-curieux. Pausanias l'a vu et en a rendu compte : les murailles diffèrent de celles de Tirynthe, en ce qu'elles sont formées de polygones irréguliers, taillés et ajustés avec art. Toutes les portes sont surmontées de fenêtres *coniques*, idée primitive de l'ogive (2). L'expression dont se sert Platon (400 ans avant J.-C.), quand il parle du monument à élever au premier magistrat qui aura bien mérité de la patrie, est digne de remarque. « Sepulchrum, dit-il, illi sit *fornix longior* ex pulchris lapidibus. » Platon ne semble-t-il pas indiquer une voûte en tiers-point?

La porte de l'Acropole d'Arpino, patrie de Marius et de Cicéron, est encore d'origine pélasgique : elle ne forme pas un angle, mais bien une ogive élancée, bâtie en grand

(1) Voyez l'*Univers pittoresque*, Grèce, planche 5.

(2) Voyez la planche 7 du même ouvrage.

Il existe à Paris, à la bibliothèque Mazarine, une collection de soixante monuments pélasgiques, exécutés en jaspe colorié et faits d'après les dessins de Dodwell.

appareil (1). Si le défaut de livres ne nous eût empêché de pousser nos recherches plus loin, nous croyons que nous eussions trouvé des traces fréquentes de l'arc en tiers-point dans les ruines des nombreuses villes bâties dans l'espace de terre compris entre le Tibre, l'Anio et le Liris, et dont le caractère pélasgique est constaté par le témoignage d'Hérodote, de Strabon, de Denys d'Halicarnasse, de Pline et de Pausanias.

Nous indiquerons en outre d'autres ouvrages grecs et romains, où l'ogive a été mise en œuvre :

A Tusculum, la voûte d'un aqueduc.

A Tarquinie, une chambre sépulcrale.

En Sardaigne, près de Ploaghe, un des monuments dits Nuraghes.

A Seffrech, dans la Cyrénaïque, les ruines d'un cimetière antique.

A Catane, l'entrée et la voûte d'un tombeau situé dans le jardin du couvent de Santa-Maria-in-Jesu (2).

Ces deux dernières constructions, qui doivent être attribuées à des Grecs, offrent le système de l'arc aigu avec des claveaux, employés non pas comme une simple déviation du mur perpendiculaire, mais comme l'arc qui offre le plus de solidité.

Baalbeck, la ville du soleil, *la merveille du désert,* bâtie par Antonin, porte des traces évidentes et bien arrêtées de l'ogive sur ses murailles gigantesques : pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter les yeux sur la vue générale du petit temple, prise de l'Ouest, dans le *Voyage en Orient,* par Léon De Laborde. Paris, 1839.

(1) On a donné un dessin de cette porte dans le *Magasin pittoresque,* année 1834, vol. 2, page 327.

(2) Voyez le discours de M. Hittorff et les auteurs qu'il cite à l'appui, rapporté dans l'ouvrage intitulé *Congrès historique Européen,* t. II, p. 388.

L'Egypte nous en offre aussi des exemples : nous invoquerons les galeries qui forment la partie postérieure du Ramesseum à Thèbes, et les tombeaux près Nagadéh, dans la haute Égypte (1).

Le Mexique a conservé dans ses forêts vierges des monuments, dont aucune tradition n'est venue révéler les fondateurs, et qui portent des traces évidentes de l'arc ogival : entre autres l'entrée d'une galerie souterraine dans le voisinage de la colline de Xochichalco, près d'Antequera, est construite dans ce style (2). Dans un autre ouvrage sur le Mexique (3), nous avons trouvé un pont dont l'arche est complètement ogivale : il est situé au village indien nommé Chihuitlan, à une lieue de Tchuantepec.

Au premier abord, l'emploi de l'ogive dans des monuments d'une antiquité si reculée, peut causer de l'étonnement ; mais il cessera si l'on observe que « l'emploi des voûtes et de leurs arcs fut le premier degré de perfectionnement dans l'art de bâtir.... que la manière dont ce perfectionnement fut mis en œuvre, démontre et sa haute antiquité et surtout la nécessité de la forme demi-sphéroïdale et de l'arc aigu, lors de l'origine des voûtes et des arcs ; que la construction des premières voûtes et des premiers arcs n'étant autre chose qu'une supperposition d'assises de pierre placées horizontalement les unes sur les autres, de manière à dévier de la perpendiculaire pour arriver par un rapprochement progressif à la rencontre du centre ; qu'il dut en résulter la forme demi-sphéroïdale pour les voûtes, et pour les arcades celles d'arcs aigus ; que

(1) Voyez l'*Histoire de l'expédition française en Égypte*, Atlas, tome Ier, planche 55.

(2) Voyez le magnifique ouvrage intitulé *Antiquités mexicaines, etc.*, planche 197.

(3) *Voyage pittoresque dans les deux Amériques*, publié par A. D'Orbigny, planche 457.

l'invention et la forme des voûtes s'expliquent donc tout naturellement par le moyen d'efforts graduels, auxquels le principe de la construction des murs élevés perpendiculairement sert de base; que c'est de là que provient la cause de la préexistence de l'arc aigu dans la plus haute antiquité, avant l'emploi du plein-cintre. » La justesse de cette remarque, faite par M. Hittorff, sera facilement appréciée et n'exige pas de commentaire.

Le sentiment inné du beau, la pureté et la simplicité des formes, fit bientôt oublier aux Grecs et aux Romains que l'arc en tiers-point avait préludé à leurs travaux; l'uniformité des lignes et la courbe régulière du plein-cintre obtint d'eux une constante préférence. Aussi pendant une longue suite d'années perd-on les traces des monuments, soit dans l'Occident, soit dans l'Orient, où l'arc en tiers-point ait été mis en pratique. Ce ne fut qu'au VIIe siècle de notre ère que l'usage universel s'en introduisit de nouveau en Orient. A cette époque (610 ans après J.-C.), Héraclius régnait à Constantinople : on était arrivé à une de ces phases qui transforment la face du monde. Déjà l'Occident était sous la dépendance de peuplades conquérantes, et à l'Ouest l'Arabe se mettait en marche pour la conquête du monde. Mahomet avait été assez habile pour réunir par les liens d'un nouveau culte toutes les tribus arabes, divergentes d'opinions religieuses. Ce culte, qui était enté sur le vieux culte des Mages, du Judaïsme et du Christianisme, et se rattachait à celui du patriarche Abraham pour caresser quelques vieux souvenirs nationaux, ce culte, dis-je, fit emploi, du premier moment qu'il érigea des temples à l'Éternel, de l'arc en tiers-point. La mosquée que Mahomet érigea à la Mecque, servit de type à toutes celles que l'Islamisme fit bâtir depuis. L'emploi de l'ogive a-t-elle été reprise par réminiscence d'anciennes constructions où elle avait été pratiquée? ou n'a-t-elle été que la suite de la déca-

dence dans laquelle les arts étaient tombés alors? question qu'il est difficile de résoudre, faute de données certaines. Malheureusement le temple primitif de la Mecque, tel qu'il fut bâti par Mahomet, n'existe plus; il a été réparé à tant de reprises, sous tant de sultans, qu'il n'était plus qu'un monument moderne, lorsqu'en 1626, il fut presque totalement détruit, ainsi que la Ka'aba, par une terrible inondation (1), et aucun voyageur, antérieur à cette époque, ne nous en a conservé un souvenir architectonique exact.

Cependant cette perte est moins à regretter, puisque plusieurs monuments formulés sur celui-ci, sont parvenus jusqu'à nous, presque conservés intacts par le fanatisme musulman. Omar, qui succéda en 634 à Aboubeker, beau-père de Mahomet, parvint à s'emparer de Jérusalem, qui s'était défendue valeureusement contre ses armes. A cette époque, il ne restait plus pierre sur pierre du temple de Salomon : même paraît-il que l'espace qu'il occupait avait été abandonné par les chrétiens (2). Saïd-ebn-batrik, historien arabe, raconte que le calyfe s'adressa à Sophronius pour savoir quel serait le lieu le plus propre de Jérusalem pour y élever une mosquée; le patriarche lui indiqua les ruines du temple de Salomon. Omar en fit donc déblayer les terres et il découvrit une roche où Dieu avait parlé à

(1) Voyez *Voyage en Arabie*, par Burchardt, tom. I, p. 134.

(2) Le temple de Salomon fut détruit par les Syriens, 600 ans avant la naissance de J.-C. : après les soixante-dix ans de la captivité du peuple de Dieu, Josué et Jozobabel le relevèrent. Hérode l'Ascalonite rebâtit en entier ce second temple : pendant neuf ans, onze mille ouvriers y travaillèrent constamment. Enfin, à la prise de Jérusalem par Titus, la deuxième année de Vespasien, on le détruisit de fond en comble. Les Hébreux, d'après l'idée qu'on peut s'en former sur la relation de l'Écriture sainte, et la description de Josèphe du premier et du second temple, avaient le goût du sombre et du grandiose dans leurs édifices, mêlé à un engouement pour les petits détails et les ornements recherchés; mais ils n'avaient aucune connaissance des ordres.

Voyez M. De Châteaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Jacob : la nouvelle mosquée en prit son nom Gâma-el-Sakhra, et fut aussi vénérée que celles de Médine et de la Mecque. Quelques années plus tard, en 685, le calyfe Abd-êl-Melck agrandit ce temple, et pour ruiner le parti d'un prétendant à son trône, il fit de Jérusalem la ville du pélérinage, ce que Mahomet avait déjà songé de faire : alors la Gâma-êl-Sakra remplaça la *Ka'aba* (1). Enfin le successeur d'Abd-êl-Melck, le calyfe Oualyd (708 à 705) couvrit cette mosquée d'un dôme : dans la suite, les Croisés la convertirent en église chrétienne, et Saladin la rendit à sa destination première.

Il est impossible de dire quelle est l'architecture de cette mosquée à l'intérieur : il y a peine de mort contre tout chrétien qui y entrerait, même s'il mettait seulement le pied sur le parvis qui l'environne.

Ce parvis, autrefois la place du temple, est visible par une fenêtre de la maison de Pilate : M. De Châteaubriand, dans son *Itinéraire*, en fait une description détaillée (2), et dans un ouvrage intitulé : *la Terre sainte et les lieux illustrés par les apôtres* (3), on voit une planche qui donne

(1) La Ka'aba est un temple qui se trouve dans l'enceinte de la mosquée de la Mecque : long-temps avant Mahomet, la Ka'aba était un objet de vénération pour les Arabes, qui venaient y faire le *touaf* (pélérinage). Ce temple qui doit son origine, sinon à Abraham (opinion fondée sur des traditions assez explicites) représentant le dogme de l'unité de Dieu chez tous les peuples sémitiques, du moins à un personnage revêtu d'un caractère de sainteté, ce temple, dis-je, était le centre du culte religieux des populations, qui, ainsi que les Hébreux, n'en admettaient qu'un seul pour toute la nation. Au dire de Burchardt (*Voyage en Arabie,* t. I, p. 129), les hommes et les femmes étaient obligés d'y paraître dans un état de nudité complète. Ce temple était orné d'un grand nombre d'idoles et de statues : quand Mahomet s'en empara, il renversa lui-même ces figures ; dans le nombre il y en avait qui représentaient des anges, Abraham, et la vierge Marie, tenant sur les genoux Jésus le Messie.

(2) Voyez t. II, pag. 368, édit. de 1811. Paris.

(3) Voyez page 32.

une vue exacte de cette mosquée : c'est le système ogival qui fut employé dans sa construction octogonale, toutes les arcades y sont à double courbure (1).

Amrou, général du calyfe Omar, le même qui enleva Jérusalem à l'empereur Héraclius, fit la conquête de l'Égypte en 639. A peine s'était-il rendu maître de cette riche province qu'il songea à élever un palais à l'islamisme : il le conçut sur de larges dimensions et à l'instar de la mosquée de la Mecque. Ce fut à Fostât, près du Caire, qu'il en fixa l'emplacement, à l'endroit même d'un antique pyrée persan, ruiné depuis l'ère d'Alexandre. Les dernières colonnades de Memphis servirent de support aux voûtes de la mosquée, qui forme une vaste enceinte de péristyles, ayant sur un côté six rangs de colonnes et sur les autres deux ou trois rangées. Dans ce vaste monument on ne trouve aucun indice apparent de richesse dans les ornements, tant vantée par les écrivains arabes ; mais l'ensemble du plan est d'une grandeur imposante. L'architecte emprunta aussi aux édifices romains pour son embellissement : des chapiteaux corinthiens, des bases et des piédestaux y ont été ajustés comme par hasard, pour atteindre une élévation de cinq mètres : à cette hauteur s'élèvent les arcades en pierre bien appareillées : ces arcades sont aigues, formées de deux courbes ; c'est l'ogive d'une forme peu élégante, il est vrai, mais elle y est nettement dessinée : ce temple fut bâti de 639 à 645 de notre ère (2).

En 677, le patriarche Yohannâ fit construire à ses frais, à Alexandrie, l'église de St-Marc l'Évangéliste, nommée

(1) D'après Guillaume de Tyr, les inscriptions anciennes, sculptées au-dedans et au-dehors de cet édifice, attestent qu'Omar fut son fondateur.

(2) Voyez les Monuments du Caire, dessinés par Coste. Paris, 1837-1838, planche I.

él-qsamchâ par les Arabes : si cinq siècles et demi plus tard elle n'eût été détruite, elle aurait pu nous fournir un intéressant spécimen d'architecture. La comparaison entre le style monumental chrétien primitif et celui de l'islamisme aurait peut-être pu établir plus d'un point de relation entre eux! l'emploi subit de l'ogive aurait peut-être pu s'expliquer? Les Arabes n'ont employé l'arc en tiers-point que comme ils se sont servis des colonnes et chapiteaux romains et égyptiens, c'est-à-dire en adoptant l'usage qu'en faisaient les peuples conquis par eux? Car si l'on considère d'abord l'isolement dans lequel le Mahométan s'était placé par son fanatisme, qui lui défendait tout emprunt aux autres peuples, et ensuite si l'on songe qu'à l'époque de l'établissement de l'islamisme, la culture de l'art ancien se perdait partout, on se trouvera fort embarrassé pour rattacher le système de construction des Arabes, qui surgit tout d'un coup, à tout autre système architectural quelconque.

Cependant il existe encore à Alexandrie une ancienne basilique, sous l'invocation de St-Athanase, qui peut nous mettre quelque peu sur la voie du style architectural primitif chrétien. Cette église était autrefois primitive (nous suivons ici mot à mot la description qu'en donne l'histoire militaire et scientifique de l'expédition française en Egypte); elle a conservé le nom du saint auquel elle était consacrée. Son enceinte forme un parallélograme, entouré de quatre rangs de colonnes dans la partie du fond, de deux rangées sur chaque côté, et d'une seule dans la façade d'entrée : les colonnes antiques de marbre portent des arcs qui soutiennent un plancher et forment un portique couvert, dont les trois murailles et le pavé sont revêtus de mosaïque en marbre... Au milieu on voit un petit pavillon octogone qui renfermait le monument précieux dans lequel on a reconnu le sarco-

phage d'Alexandre-le-Grand (1). Cette description est accompagnée d'une planche, qui représente cette antique basilique : tous les arcs en sont recourbés à-peu-près en fer à cheval. Cet exemple, isolé il est vrai, pourrait nous faire soupçonner que les chrétiens des premiers siècles auraient bien pu avoir fourni aux Arabes les premiers éléments de leur type architectural ; car bien souvent au commencement de l'hégyre, ce furent des artistes chrétiens qui présidèrent aux travaux de calyfes. La reproduction, par le dessin, des monuments musulmans des différentes époques et des différentes parties de l'Orient, serait un travail du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art ; un tel travail ferait apprécier la part d'influence des monuments *anti-islamiques* sur l'art de bâtir de l'Arabe, et on saurait s'il a fait quelque chose d'original. Toutefois il nous paraît très-probable que la bataille de *Kadesia,* dans l'Irak, gagnée par Omar en 636, et qui décida du sort de l'empire persan, dût avoir aussi une grande influence sur les arts chez les Arabes. Quand ils s'emparèrent de *Madain*, ancienne capitale de la Perse, la grandeur de cette ville, la magnificence de ses édifices, leur luxe intérieur, dut vivement les frapper. Et ne pourrait-on pas dire que c'est sous la puissante impression des somptueux édifices des *Cosroës,* qu'Omar fonda la ville de Bassora, à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, et celle de Coufa, et qu'il fit bâtir ses mosquées à Jérusalem et ailleurs ? Car, malgré leur mépris pour les nations qui n'avaient pas adopté leur croyance, les Arabes ne laissaient pas cependant de les consulter : Omar ne s'adressa-t-il pas aux Perses pour savoir de quelle manière ils computaient le temps ? il n'est donc pas improbable que les vainqueurs des Perses aient puisé chez ces

(1) Ce chef-d'œuvre du ciseau grec se trouve au *British Museum*, à Londres.

derniers les principes de leur art de bâtir : et peut-être en trouvera-t-on une preuve dans un genre de construction dont ils ont fait un grand usage, genre exclusivement réservé aux tombeaux de leurs princes? je veux dire des voûtes sphériques ou dômes. En effet, il est certain que dans toutes les provinces de l'Orient où l'Arabe a étendu sa domination, on trouve des monuments bien antérieurs à l'islamisme, couverts de dômes ou de *tops :* en Perse, les pyrées ont cette forme, voire même les tombeaux; le célèbre mausolée de Nakshi-Roustam en offre un exemple remarquable (1). Quant à ce genre de monuments, on peut admettre comme positif que les Arabes l'ont emprunté aux Perses.

Quelques écrivains ne veulent fixer la naissance de l'architecture arabe, proprement dite, qu'au règne d'Oualyd, sixième calyfe ommiade (705-715). Le goût plus épuré de ce prince fit adopter la coupe élégante et hardie du minaret, qui ne tenait ni de la gravité égyptienne, ni de la régularité grecque. Le dogme religieux des Arabes eut une influence directe sur leur genre d'ornement : la loi de Mahomet interdisant toute représentation de figures d'hommes et d'animaux, les architectes arabes exercèrent leur riante imagination à multiplier et à combiner de mille manières les diverses sortes de plantes, de fleurs et de feuillages de leur contrées, et ils en couvrirent leurs monuments.

Quoiqu'il en soit, ce prince embellit son empire d'un grand nombre de beaux édifices; il fit bâtir à Damas des maisons d'asile, des caravensérails, le *Bimaristan,* hôpital qui servit de modèle au Moristan du Caire, et la magnifique mosquée de Damas, connue sous le nom de Mesged-ên-Naby, sur l'emplacement occupé par l'église de St-Jean, que les

(1) V. le voyage de L. De Bruyne, et celui de Sir Ker-porter, *Porters travels in Georgia, Persia, Babylonia,* etc., vol. I, p. 515.

chrétiens avaient conservée jusqu'à cette époque. Au XIe siècle, cette mosquée était regardée comme une des merveilles du monde : ce temple fastueux ne coûta pas moins de quatre-vingt millions. Oualyd fit aussi embellir et agrandir les monuments de la Mecque, de Médine et de Fostât.

En 702, le gouverneur de l'Egypte, Qorrah-ben-cheryk, éleva à Fostât un temple nommé depuis *El-gâmé-êl-atyq* (ou la vieille mosquée) ; il est inutile de dire que cette mosquée dût être construite sur le modèle et à l'instar de celles bâties par son maître. Nous ne connaissons, reproduits par le dessin, aucun des monuments élevés par ce prince : la chose est d'autant plus regrettable que les historiens s'accordent à dire que les mosquées d'Oualid ont servi de type aux constructions élevées depuis par les Musulmans.

Après la mort d'Oualyd, l'intendant des finances de l'Egypte, Asâmah, fit reconstruire le nilomètre de Heloûan à la pointe méridionale de l'île de Roudah, en 715. La colonne nilométrique, qui existe encore aujourd'hui au centre de ce monument, est la même qu'Asâmah fit élever ; la forme particulière des caractères koufiques que l'on y remarque, concourt à confirmer cette opinion. En 814, le calyfe El-Mamoum le releva de ses ruines : l'inscription placée dans le Méqyâs au-dessus de l'entrée intérieure de l'aqueduc, et les deux autres qui règnent le long de la frise, autour du bassin nilométrique, doivent être attribuées à cette époque. Le calyfe El-Motaouakel, en 847, restaura aussi le Méqyâs : les inscriptions du midi et du côté occidental de la frise du bassin, y ont été placées par ce prince : enfin, en 1092, El-Mostan-ser-b-illah le répara aussi et y ajouta une mosquée. Depuis cette époque, le Méqyâs ne subit plus aucun changement important. Lors de l'expédition française en Égypte, il conservait encore sa forme primitive : elle est quadrangulaire, quatre

arcades supportent le bâtiment, trois sont pratiquées dans les murs mêmes du bassin et immédiatement placées au-dessus des colonnes, qui soutiennent la galerie intérieure, et la quatrième est prise dans le massif de la première portion de l'escalier : ces quatre arcades sont en tiers-point (1).

Nous nous sommes étendus un peu plus longuement sur le Méqyâs, non parce qu'il est un des ouvrages les plus importants des calyfes, soit par ses inscriptions et son usage, soit par les diverses époques de l'histoire des Arabes auxquelles il se rattache; mais par la raison que quelques écrivains, contrariés qu'ils étaient dans leur système par l'existence de l'ogive à cette époque, et ignorant d'ailleurs qu'elle eût été employée dans des monuments bien plus anciens, se sont plu à ne regarder le Méqyâs, comme une construction moderne. Cependant on ne peut nier que ces quatre grandes arcades ogivales n'aient été construites de 705 à 847.

Le calyfat de Yézid (720 à 724) se fait remarquer par une de ces guerres de destruction qui furent si funestes aux arts : sur la prédiction d'un juif, ce prince donna l'ordre par tout son empire d'effacer les peintures des églises, soit sur bois, soit à fresque, et même celles qui se trouvaient sur les vases sacrés et sur les ornements d'autel. Cette stupide profanation fut mise à exécution par des Arabes et des Juifs : dans quelques endroits ces misérables ne s'entendant pas, en vinrent aux mains, et la lutte aboutissait d'ordinaire à la destruction de l'église.

Une carrière plus brillante pour les arts s'ouvrit à l'avènement de Haroun-êl-Rachyd: le faste et la magnificence des anciens monarques persans présida à tous les

(1) Voyez le grand ouvrage sur l'Égypte, t. 15, *État moderne,* p. 1, planche 23, et les *Monuments du Caire,* par Coste ; planche 60.

édifices qu'il fit élever. Ce fut le prince le plus célèbre de l'islamisme: contemporain de Charlemagne et célèbre comme lui, il porta la gloire musulmane à son apogée.

Bagdad (1), fondée en 762, par El-Mansour-ben-Mohammed, reçut de ce prince ses principaux embellissements : non-seulement il en agrandit les palais, les colléges et les autres monuments publics, mais il fit en outre étendre cette royale résidence de l'autre côté du fleuve et réunir les deux parties de la cité par un pont de bateaux. Un seul des monuments bâtis par ce prince nous est connu, c'est le monument de *Zobiédé,* son épouse favorite; il est bâti en briques, surmonté d'un cône, sa forme est octogonale. Les ouvertures qui découpent ses huit côtés sont couronnées d'arcs en ogive. On trouve cet édifice dans Ker-porter

(1) Cette ville, résidence des calyfes, est située en-deçà du Tigre, sur les ruines de Ctésiphon et de Séleucie. A peu de distance de là on voit encore debout deux des plus anciens monuments du monde : le premier offre une masse compacte, bâtie de briques séchées au soleil, qui semble avoir supporté une construction plus élevée, propre en même temps à un observatoire et à un temple ; genre d'édifice que l'on pourrait tout aussi bien attribuer aux Chaldéens qu'à tout autre peuple adonné au culte de Bélus et à celui des astres. Cette masse imposante se nomme *Akarkouff;* les débris qui l'entourent, même à une distance assez éloignée, font croire qu'il existait jadis une ville en cet endroit ; la Genèse parle d'une cité, au pays de *Shinar,* non loin de Babel, nommé *Accad :* mot qui a quelque affinité avec Akarkouff.

Le second monument est bien autrement digne de notre attention : c'est la tour de *Babel.* Cette montagne artificielle fut bâtie par Nemrod, dans la plaine de Shinar, à-peu-près deux siècles après le déluge. Dans la suite elle servit de base au temple de Bélus, élevé par Nabuchodonozor six cents ayant J.-C. Niebuhr avait aperçu cette imposante ruine, sans qu'il pût en approcher. De retour dans sa patrie, ce célèbre voyageur se crut en droit d'avancer l'existence de la tour de *Babel;* mais on le traita de visionnaire. Depuis les investigations de M. C. J. Rich, résident anglais à Bagdad, sont venus confirmer ce que Niebuhr en avait dit : aujourd'hui *Ker-porter,* dans son Voyage en Perse, a dissipé l'ombre de doute qui pouvait encore planer sur l'existence de cette tour. Cette imposante ruine se

(planche 67, tome II); le même voyageur rapporte qu'il existe aussi dans la ville de *Hillah*, située à l'ouest de Babylone, une mosquée nommée Mesched-Esshems, bâtie dans le même style, et qu'il regarde comme fort ancienne.

Le fils de ce prince célèbre, El-Mâmoûm, soutint dignement le nom de son père; il releva, comme nous l'avons vu plus haut, le Méqyâs et y ajouta des constructions considérables.

En 870, sous le calyfat de El-Motamed-ala-alah, *Ahmed-ben-Touloun* devint gouverneur de l'Egypte : à Fostât il fit construire un nouveau palais sur un point élevé, et il distribua aux chefs sous ses ordres des parties de terrain à l'entour, à charge d'y bâtir. Bientôt une nouvelle ville y surgit comme par enchantement, ornée de mosquées, de bains et d'autres monuments d'utilité publique. La princi-

nomme *Birs-Nimrood:* elle s'élève de 235 pieds anglais au-dessus de la plaine. La tour, de forme carrée, est bâtie en briques cuites au four : elle est fortement lézardée : le ciment, qui est entremêlé de brins de paille, est si dur qu'il fut impossible à Ker-porter, soit de disjoindre les briques qu'il unissait, soit de l'enlever des briques, avec lesquelles il ne faisait qu'une masse compacte. Cet énorme piédestal, qui sert de base à la tour de Nabuchodonozor, et qui forme les restes de la tour de *Babel,* est maçonnée avec des briques, seulement *séchées au soleil:* le ciment est composé de bitume, mêlé avec de la paille hâchée d'après la coutume des Chaldéens : dans le massif de la maçonnerie, on a pratiqué des ouvertures pour y faire circuler l'air, afin de conserver les briques dans un état de siccité parfaite : le résultat a répondu à l'attente de l'architecte. Cette masse imposante, à laquelle tant de siècles ont porté peu d'atteinte, défie la main destructrice des hommes; les débris qui l'entourent semblent en avoir été détachés par le feu du ciel et sont, pour ainsi dire, vitrifiés. Quand Ker-porter alla visiter ces ruines pour la deuxième fois, trois énormes lions se reposaient sur leurs débris : ils étaient là pour vérifier la prédiction d'Isaïe, qu'un jour Babylone aurait servi de repaire aux bêtes fauves ! V. le même vol. p. 387.

Voyez Ker-porter, t. II, pag. 310 et suiv., ainsi que les planches qui sont en regard et représentant la tour de Babel. Voyez aussi : « *Second memoir on Babylone, containing an inquiry,* etc. London, 1818. »

pale mosquée qu'il y fit bâtir subsiste encore aujourd'hui, c'est la *Gamê-êbn-Touloun :* il ne reste plus de traces ou du moins que de très-vagues, des autres constructions élevées par ses ordres.

Ce fut un chrétien qui présida à tous ces travaux : Touloun ne permit point que l'on employât des colonnes de marbre dans sa mosquée; l'architecte appuya donc ses portiques sur des pilliers en briques, construits carrément, et fit résulter la beauté du monument de son ordonnance, qu'il imita, selon les uns, de la mosquée de la Mecque et selon les autres de celle de Samarrah, et peut-être, ce qui est très-vraisemblable, ne suivit-il que le plan des églises primitives de sa religion. Touloun détermina lui-même la forme d'un minaret indépendant de la mosquée : l'entrée principale fut percée presqu'en face de ce minaret. Trente-trois petites fenêtres, aussi hautes que larges, formaient comme un attique au-dessus des portes. Leurs trente-trois ouvertures répondaient, deux à deux, à dix-sept arcades ou entre-colonnements dans les galeries intérieures. Son plan offre une grande cour carrée de 90 mètres de côté : trois côtés de la cour sont à deux rangs de nefs; celui du sanctuaire en a cinq. Tout son système architectural est en tiers-point, et il existe un certain rapport dans la hauteur et la largeur des nefs et des arcades. Ce temple, ainsi que celui d'Amrou, offre l'architecture arabe primitive dans toute sa pureté et exempte d'une foule de détails inutiles, dont elle fut surchargée dans la suite. Cette mosquée fut inaugurée en 879 de l'ère chrétienne (1). Nous ignorons si l'aqueduc et la fontaine que Touloun fit ériger sous la conduite du même architecte chrétien, existent encore : ce même prince avait déjà fait bâtir, en 873, une mosquée

(1) Voyez la planche 7 et 8 de l'ouvrage sur le Caire, par M. Coste, et la planche 31 du grand ouvrage sur l'Egypte.

nommée *Gamâ-Tennour*, sur le mont Moqatâm, endroit auquel la tradition avait affecté une sanctification antérieure.

A-peu-près un siècle plus tard, en 970, Djouhar, lieutenant du calyfe Êl-Moezle-dys-illah, fit le tracé de l'enceinte du Caire. Il y bâtit un palais calyfal et un autre pour lui-même. A l'arrivée de son maître, il jeta les fondements de la *Gamâ-el-azhar*, aujourd'hui le temple métropolitain de cette capitale. Son sanctuaire est composé de neufs rangs de nefs ou travées : l'édifice est soutenu par 380 colonnes en marbre et porphyre, avec des bases et des chapiteaux enlevés à des édifices romains. Les arcades des deux principales portes d'entrée sont soutenues par plusieurs petites colonnes, dans le style des portes de nos églises du XV[e] siècle. Son ordonnance se rapporte à celle d'Amrou : les arcs d'entre les colonnes sont formées par une ligne brisée en quatre lignes droites et de trois angles, les fenêtres sont à arc aigu et les portes d'entrée sont surmontées d'arcades à plein-cintre (1).

La mosquée *El-Hakim* est l'ouvrage du sultan fatémite Abou-el-Mansour ; déjà du temps de l'expédition française en Egypte, elle était tombée en ruines : cependant alors les piliers, quelques arcades et les minarets subsistaient encore ; elle fut bâtie de l'an 996 à 1020 : c'est toujours le même système ogival qui a présidé à sa construction (2). Cette mosquée semble flanquée par la porte *Bâb-el-nasr*, percée dans la vieille enceinte du Caire : l'époque de sa fondation remonte au règne d'El-Mostan-ser-b-illah, de 1036 à 1094.

Le calyfe Barkauk fonda, en 1149, la mosquée qui porte son nom, elle se trouve encore dans un état de conserva-

(1) Voyez Coste, planches 17 et 8.

(2) Voyez le grand ouvrage sur l'Égypte, pl. 27, fig. I et pl. 28, volume 18, page 309, note 4.

tion parfait. Elle est bâtie en pierres de taille et surmontée de dômes, dont les ornements, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont travaillés avec beaucoup de recherche et de goût. Cet édifice, tout-à-fait de style ogival, semble avoir été bâti d'un seul jet : il offre, par l'accord qui règne dans sa disposition et dans sa décoration, un bel exemple de la seconde époque de l'architecture arabe, où l'art et la science ont établi une espèce de système et de goût particulier à ce peuple (1). M. Coste observe qu'en général ces ornements sont composés de feuilles, qui affectent toujours les diverses combinaisons de la forme qu'on donne à la *fleur de lis du blason*, qui est celle du lotus des anciens Egyptiens. Cette remarque, dit-il, n'est peut-être pas sans intérêt pour ceux qui cherchent l'origine de la fleur de lis, qui ne parut point sur les armes de France avant les Croisades. La mosquée de *Él-faka'aâny* date de 1150 à 1154, celle de *Melik-el-nalih* remonte vers 1160 : tous ces monuments sont supportés par des arcades de forme ogivale.

Vers cette époque (1175), Saladin, d'illustre mémoire, jeta les fondations de la citadelle du Caire et fit élever un palais dans son enceinte, connu sous la dénomination de palais de Joseph, de Yousouf prénom de Saladin. Ce palais contient trente-trois colonnes de granit monolithes; elles n'ont pas été destinées pour ce monument, le diamètre n'est pas le même pour toutes; les chapiteaux diffèrent entre eux, le galbe approche plus du type corinthien que d'aucun autre. Ces colonnes sont de granit rouge et supportent des arcades en ogive; les frises sont couvertes d'inscriptions arabes à lettres gigantesques : aux angles du plafond sont des ornements en bois disposés en forme d'encorbeillement.

(1) V. Coste, pl. 10, 11, 12, 13 et 14.

Le 4e volume de l'*État ancien* du grand ouvrage sur l'Egypte, page 67, et un mémoire de M. A. Lancret, sur quelques parties de l'architecture des Arabes, inséré dans le 18e volume de l'*État moderne* du même ouvrage, p. 508, contiennent plusieurs remarques précieuses sur ce monument: on y avance que le plan du divan de Joseph représente celui des églises chrétiennes de la haute Égypte, qu'on peut en dire autant des arcades et du reste de l'élévation. On s'y demande si c'est une église convertie en mosquée par Saladin? ou bien si c'est un architecte chrétien qui fut chargé de sa construction, et qui aurait emprunté le style des édifices de sa religion? que cette dernière supposition n'est pas impossible, vu surtout que le sanctuaire n'est pas tourné vers l'Orient; mais que, quoiqu'il en soit, aucun édifice musulman ne ressemble plus aux églises d'Egypte que ce monument.

Arrivés à l'époque des Croisades, il devient inutile de pousser plus loin l'énumération de monuments où l'ogive fut employée comme style. La nomenclature qui précède des édifices des temps les plus reculés jusqu'au XIIe siècle, qui tous se trouvent dans l'Orient et exclusivement, fournit la preuve que l'ogive a existé de temps immémorial dans les contrées orientales du monde, non comme accident, mais comme type architectural. L'histoire établit donc par une suite non interrompue d'édifices, un chaînon qui lie nos monuments gothiques à ceux de tous les peuples, de toutes les croyances et de tous les siècles! Et il est assez remarquable que les plus anciens peuples du monde sont partis de l'ogive pour atteindre au développement de l'arc circulaire, tandis que les peuples du moyen-âge ont suivi une marche inverse pour arriver au zénith de leur sublime architecture.

En présence de ces faits, nous ne devrions invoquer l'opinion d'aucun écrivain qui s'est occupé de cette ques-

tion : cependant avant de finir cet article, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler au souvenir de nos lecteurs ce qu'en a dit M. De Châteaubriand, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem :* je cite d'après l'édition de Paris de 1811, époque qui met cet illustre voyageur hors de toute atteinte de partialité en faveur d'aucune des opinions émises sur cette question. A la page 378 du tome 2, il dit : « Je crois apercevoir dans l'architecture égyptienne, si pesante, si majestueuse, si vaste, si durable, le germe de cette architecture sarrasine, si légère, si riante, si petite, si fragile : le minaret est l'imitation de l'obélisque, les moresques sont des hiéroglyphes dessinés au lieu d'hiéroglyphes gravés. Quant à ces forêts de colonnes qui composent l'intérieur des mosquées arabes et qui portent une voûte plate, les temples de Memphis, de Dendéra, de Thèbes, de Méroué, offraient encore des exemples de ce genre de construction. Placés sur la frontière de Metzzaïm, les descendants d'Ismaël ont eu nécessairement l'imagination frappée des merveilles des Pharaons : ils n'ont rien emprunté des Grecs qu'ils n'ont point connus, mais ils ont cherché à copier les arts d'une nation fameuse qu'ils avaient sans cesse sous les yeux.... J'incline donc à croire que toute architecture est sortie de l'Egypte, même l'architecture *gothique :* car rien n'est venu du Nord, hors le fer et la dévastation. Mais cette architecture égyptienne s'est modifiée selon le génie des peuples : elle ne changea guère chez les premiers Hébreux, où elle se débarrassa seulement des monstres et des dieux de l'idolâtrie. En Grèce, où elle fut introduite par Cécrops et Inachus, elle s'épura et devint le modèle de tous les genres de beautés. Elle parvint à Rome par les Toscans, colonie égyptienne ; elle y conserva sa grandeur ; mais elle n'atteignit jamais la perfection comme à Athènes. Des apôtres, accourus de l'Orient, la portèrent aux barbares du Nord ; sans perdre parmi ces

peuples son caractère religieux et sombre, elle s'éleva avec les forêts des Gaules et de la Germanie; elle présenta la singulière union de la force, de la majesté, de la tristesse dans l'ensemble et de la légèreté la plus extraordinaire dans les détails. Enfin elle prit chez les Arabes les traits dont nous avons parlé; architecture du désert, enchanté comme les oasis, magique comme les histoires contées sous la tente, mais que les vents peuvent emporter avec le sable qui lui servit d'abord de fondement, etc.»

Si l'on place l'opinion de M. De Châteaubriand, émise à une époque où l'on traitait de barbare tout ce qui ne guindait pas la raideur grecque ou romaine, en regard avec les faits que nous venons de constater, il est impossible de nier, à moins de pousser le scepticisme jusqu'au ridicule, que l'ogive ne soit née dans l'Orient.

A. V. L.

Notice

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ANVERS.

L'origine de cette bibliothèque paraît remonter à l'époque de l'établissement de l'imprimerie en cette cité, par le célèbre Thierry Martens, en 1476. Dans un registre de la ville, cité par Papebrochius et Dierexsens, Antw. Christ. Nasc. tom. III, pag. 247, il est fait mention d'un jurisconsulte qui légua sa collection de livres à Anvers, pour augmenter la bibliothèque publique. Ce jurisconsulte était le secrétaire Guillaume Pauwels, et nous sommes heureux de pouvoir faire connaître le catalogue de sa collection, encore inédit, et dont nous devons la communication à l'obligeance du savant ami, M. J.-F. Willems (1). Ce cata-

(1) *Aengaende den boeken die meester Willem Pauwels, wilen pensionnaris der stad van Antwerpen, derselver stad in testamente beset heeft.*

Allen den ghenen dic dese letteren zelen zien oft horen lesen, borgermeesters ende schepenen der stad van Antwerpen, saluyt!

Doen cont ende kennen openbaerlic dat wy van here Cornelis Den Hont, priester, Costene Van Halmale, ende Pieteren De Bot, als executuers van den testamente wylen meester Willems Pauwels, advocaets doen hy leefde der voirs. stad, gehadt endc ontfangen hebben ende ons by hen dueghdelijc achtervolgende den inventaris dacr op gemacct ende

logue est d'autant plus intéressant qu'il pourra fixer l'époque de l'impression de plusieurs ouvrages, sur lesquels on ne pouvait former que des conjectures, et montrer de quoi se composait alors la bibliothèque d'un jurisconsulte belge.

Ainsi donc la bibliothèque d'Anvers existait déjà, au moins en 1480 : elle était placée à la Maison-de-ville, et on

hier na geinsereert van stucke te stucke gelevert sijn de boeke desselfs wylen meester Willems, die hy in ende met synen testamente deser vores. stad goedertierlyke gegeven ende gemaect heeft om die te leggen in een camer tot behoef ende gebruke der pensionaris ende secretaryseu ende clercken der stad dienende sonder die wech te leenen, te vercoepen oft te verthierene. Ende mids desen, achtervolgende der condicien in de voirs. makinghe toegevoeght, soe ontlasten wy in den name ende van wegen der voirs. stad dien voirgenoemden wylen meester Willem, sine weduwe ende executuers ende alle andere des quitancie behoevende van al tghene des hy ten tyde van sinen overlidene inder voirs. stad gehouden mocht sijn. Den inventaris voergekeurt volght hier na ende es desen.

Inventarium librorum quondam magistri Wilhelmi Pauli legatorum opido Antwerpiensi et in sua domo repertorum.

Primo decretum cum apparatu.
Item decretales.
Sextus Clementine, Panormitanus super quarto et quinto decretalium, parvum volumen : omnes simul in pressura et papiro.
Codex in pergameno.
Digestum vetus in pergameno, cujus processus est per litteras.
Digestum inforciatum in papiro impressum.
Digestum novum in papiro cujus processus est per magna capita.
Instituta glosata.
Alia instituta scripta in papiro sive glosi.
Lectura Bartoli in papiro scripta super novem libros codicis.
Ejusdem lectura scripta super prima parte digesti veteris.
Lectura ejusdem super secunda parte ff veteris.
Duo volumina Bartoli super digesto novo.
Casus breves Bartoli super codice.
Practica Ferrariensis scripta in papiro.
Alvarotus super feudis in papiro, non ligatus.
Summa Tancreti sive glosa in pergameno.
Tractatus Panormitani impressus de ordine judiciorum.

ignore comment elle fut dispersée. On voit encore dans Dierexsens qu'on en institua une nouvelle en 1505; elle eut apparemment le sort de la première, dans les troubles et les scènes de destruction dont Anvers fut le théâtre, plus que toute autre ville de la Belgique, pendant les guerres du XVIe siècle.

Dans les premières années du siècle suivant, époque à

Singularia Ludovici de Roma super quinto decretalium, impressa in papiro.
Tractatus clausularum in contractibus rescriptis, etc.
Appod (?) solitarum editus per dominum Vitalem de Cambanis.
Catholicon in papiro et pressura.
Biblia in papiro et pressura.
Ysidorus ethymologiarum.
Laurentius de Valla.
Vegeitus de re militari scriptus.
Terrentius cum commento Donati impressus.
Tractatus de clade magnae Troyae in papiro scriptus.
Valerius Maximus scriptus, sed non completus.
Commentum Valerii Maximi in pressura.
Epistolæ familiares Tully.
Epistolae et exordia Gasparini.
Tulius de officiis in pressura.
Epistolae Karoli in lilio.
Epistolae Senecae ad Lucillum scriptae in papiro.
Declamationes Quintiliani.
Salustius in Lucium cum aliis tractatibus.
Speculum regium et principum.
Paradoxa Tulii de senectute.
Eneas de duobus amantibus cum aliis tractatibus in uno volumine.
Rethorica Cyceronis cum praeceptis et Eleganciis Gasparini.

In orconden van welken dinghen hebben wy borgermeesters ende scepenen voirs. der voirs. stad segel ten saken dese letteren doen aenhangen.
Gegeven int jaer Ons Heeren duysent vier hondert ende tachtentich, na costume van scriivene shoefs van Camerijck, op ten vijften dach van aprille vore Passchen.

Collationnata cum originali littera concordat.

BOSTYN.

laquelle les arts de la paix commençaient à refleurir aux Pays-Bas, on forma une troisième collection de livres, qui fut placée d'abord à la galerie de la Bourse et transportée, en 1663, à l'Hôtel-de-ville, où elle a été conservée jusqu'à ce jour.

Le savant chanoine Aubert Le Mire en fut le premier bibliothécaire et probablement aussi le fondateur; il en a publié, en 1609, le catalogue qui est devenu d'une très-grande rareté (1). François Swertius, son ami, dont le nom est également connu dans l'histoire littéraire de nos provinces, participa à ce travail. La préface qui est très-courte, mais qui paraît avoir servi de cadre à la dissertation que publia plus tard Sanderus, ne nous fournit malheureusement aucune particularité littéraire ou bibliographique, intéressante pour la Belgique. Elle nous apprend seulement, après nous avoir fait rapidement passer en revue les plus grandes bibliothèques anciennes et modernes et les hommes qui en furent les créateurs, que les Anversois, stimulés par d'aussi beaux exemples, songent enfin sérieusement à établir chez eux un dépôt des connaissances humaines : car « c'est là, ajoute-t-il, le seul ornement qui semble manquer à leur ville, qui est la plus belle de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. » Cet éloge paraît un peu exagéré, car Anvers était alors bien déchue de sa splendeur, depuis les troubles du XVI[e] siècle.

Cette bibliothèque ne contenait alors que trois cent cinquante-deux ouvrages, la plupart en latin et quel-

(1) Bibliothecæ Antverpianæ primordia. Aubertus Miræus, Bruxellensis, canonicus et bibliothecarius Antv. colligendo publicabat. Antv., apud Davidem Martinum, 1609; grand in-4° de 24 pages, non compris le titre et la préface qui occupent deux feuillets. *Catalogue de la Bibliothèque Van Hulthem*, vol. 4, pag. 6, n° 22,578. Cet ouvrage est si rare, qu'il n'a pas été connu de Paquot. Voyez ses *Mémoires*, I, 143.

ques-uns en grec : on y remarque la belle Bible d'Arias Montanus, qui sortait des célèbres presses de Plantin et qui avait été donnée à la bibliothèque par le magistrat d'Anvers. Il est assez remarquable qu'on n'y trouve aucun livre moderne, soit flamand, soit français : les savants en *us* de cette époque ont sans doute craint de déroger à leur dignité, en introduisant dans ce sanctuaire de la science, les langues vulgaires, qui, dans d'autres pays, avaient cependant déjà fait des progrès notables et produit des ouvrages pour lesquels on abandonne aujourd'hui les Grecs et les Romains.

Le Mire divise son catalogue méthodique en quatre sections principales; car nous ne parlerons pas de ses subdivisions. Ce sont :

La théologie.

La jurisprudence.

La médecine.

L'histoire.

Cette dernière partie est la plus riche : après elle vient la théologie; quant à la jurisprudence, elle ne compte que quatre ouvrages; la médecine n'en a pas d'avantage.

Cette bibliothèque paraît avoir été fondée plutôt par la générosité des habitants de la ville que par la munificence de l'administration communale, qui ne figure dans les dons que pour la bible d'Arias Montanus, dont il a déjà été fait mention. Aubert Le Mire, qui en fut le donateur le plus généreux, a eu soin d'ajouter après chaque ouvrage le nom de celui qui en avait enrichi la bibliothèque naissante. Si tous les conservateurs de dépôts publics avaient cette attention, leurs collections, il n'y a pas de doute, s'accroîtraient plus rapidement : car s'il est des hommes qui aiment à cacher leurs bienfaits, combien ne s'en rencontre-t-il pas d'autres qui sont flattés de voir leur générosité mise au grand jour. Cette remarque, au reste, trouve

plus rarement son application chez nous que chez d'autres peuples plus méridionaux.

Parmi les autres bienfaiteurs de la bibliothèque d'Anvers, dont Le Mire nous a conservé le nom, tels que Laurent Beyerlynck, chanoine de la cathédrale de Notre Dame, le doyen Jean Del Rio, Jean Gevaert, chanoine et official, le chevalier Antoine Berchem, le bourgmestre Nic. Roccoxe, l'ami de Rubens; Jacques Marchant, l'auteur de la *Description de la Flandre;* Jean Hovius; Jean Brant, secrétaire de la ville; Emanuel Ximènes, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne; Jean Happaert, trésorier de la ville; Louis Nonius, Antoniotti Sivori, consul de Gènes à Anvers, etc., on remarque surtout François De Sweert ou Sweertius, qui devait lui-même posséder une grande bibliothèque, si l'on en juge par les précautions qu'il impose à ceux qui la visitent, comme l'indique l'inscription qu'il y avait fait placer (1). Cette inscription, écrite en latin du temps d'Ennius, comme si celui du siècle d'Auguste était à dédaigner, accuse le mauvais goût de l'auteur, Prosper Stellart, moine de l'ordre de Saint-Augustin. Nous n'en citerons qu'une partie :

Quisquis es
Hanc legem lege,
Herus et hæres edico tibi:
Musarum Apollinisque sacer hic locus,
Multis clausus, paucis reclusus;
Si cum paucis vivis, sapis.
Adesto, inesto.

Quoscumque libros, qualeisvecunque
Spectabis inibi, libere
Tangito, legito.

(1) Swertius, *Athenæ Belgicæ,* p. 55, et M. De Reiffenberg, *Archives de Philologie,* tome I.

Impressi nei perturbantor:
MSS. nei tanguntor;
Adtentare secus
Capital esto.

Visi, lective, electi, placitive
Nei rogantor, nei efferantor,
Importunus si sies
Exesto, abito.

Lors de la destruction des couvents, à la fin du XVIII[e] siècle, elle fut considérablement augmentée par les bibliothèques de ces établissements : jusqu'à cette époque, elle ne s'était accrue que par des présents, parmi lesquels ceux de Plantin et de ses successeurs occupent la première partie. En 1803, quelque temps après l'abandon qui en fut fait par le gouvernement français, la bibliothèque centrale, composée en grande partie des dépouilles des couvents, fut transférée à l'hôtel-de-ville, et augmenta encore l'ancienne collection qui fut ouverte au public le 1[er] frimaire an XIV (21 novembre 1805). Dès lors, la ville y alloua de temps en temps de petites sommes pour les acquisitions : ensuite le crédit alloué devint régulier, et jusqu'en 1836 fut porté à 1200 francs par an. Celui de 1837 fut de 2000 francs, et en 1838 il fut de 3600 francs. Tous les hommes instruits espèrent que le conseil communal sentira la nécessité de maintenir au moins ce dernier crédit, afin de mettre la bibliothèque d'Anvers à même de satisfaire aux besoins du public, surtout sous le rapport des beaux-arts, des voyages, du commerce et de l'histoire, et de la littérature des Pays-Bas.

Ce dépôt littéraire possède beaucoup d'ouvrages de théologie : cependant comme les acquisitions ont toujours été faites pour la faculté d'histoire, cette partie est maintenant la plus riche et forme en général le tiers de la collection.

La bibliothèque d'Anvers compte actuellement 14,000

volumes imprimés, et seulement 26 manuscrits. Si les renseignements que nous avons recueillis ne sont pas erronés, elle ne possédait plus en 1809 que 1500 volumes, ce qui ferait croire qu'elle avait éprouvé de grandes pertes : en 1826, ce nombre s'était déjà élevé à 6000.

L'école flamande, dont l'Académie d'Anvers est la pépinière, brille en ce moment d'un nouvel éclat. Les magistrats de cette ville qui, à diverses époques ont accordé de si nobles encouragements aux artistes et aux hommes de lettres, rendraient, nous en sommes certains, un immense service aux peintres de cette école et à leurs nombreux élèves, en leur fournissant, pour leurs études historiques et de costumes, des ressources bibliographiques que ceux-ci cherchent envain dans le dépôt d'Anvers et qu'ils ne trouvent parfois qu'à Bruxelles ou à Gand.

M. Mertens, conservateur actuel de cette Bibliothèque, en a rédigé avec soin un bon catalogue qui facilite les recherches et empêchera le retour des dilapidations que cet établissement a éprouvées autrefois et sans lesquelles il devrait compter 25 à 30,000 volumes, comme plusieurs autres villes, même de second ordre dans notre pays. Car par sa population la ville d'Anvers occupe le troisième rang en Belgique, tandis que par sa bibliothèque elle tient à peine le sixième rang.

A. Voisin.

Le Fils bourreau de son père.

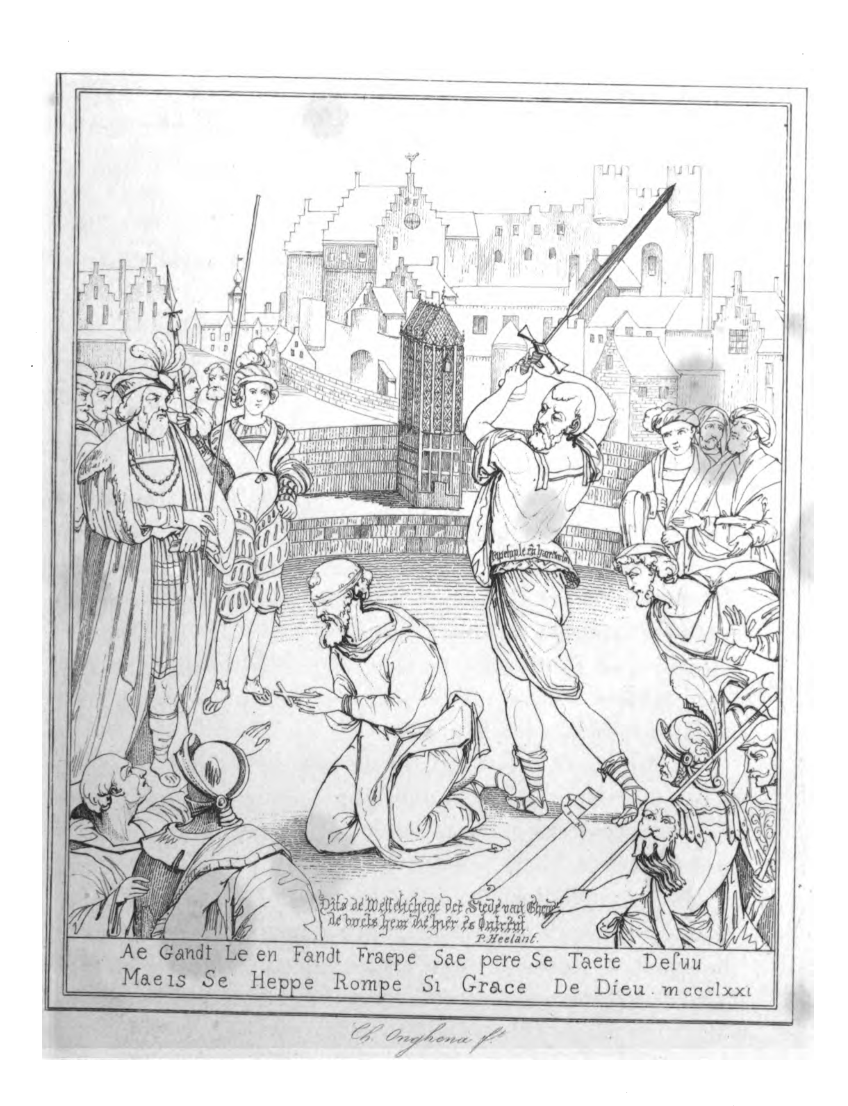
Discite justitiam moniti, et non temnere Divos.

Jusqu'à ce jour la Belgique a dû regretter de ne posséder aucun recueil des récits populaires, qui se sont conservés par la tradition, ou qui se trouvent consignés dans divers écrits. Ces récits auxquels les Allemands donnent le nom de *sagen* (1), pour les distinguer des légendes, reposent assez généralement sur des fictions merveilleuses; souvent elles peignent avec des traits fort caractéristiques l'époque à laquelle on les rapporte : elles sont de l'histoire pour le peuple; espérons que le moment n'est pas loin où une main habile les réunira en faisceau; espérons que sous ce rapport la Belgique n'aura plus à envier un *Grimm* à nos savants voisins, les Allemands.

En attendant, voici le fruit de nos recherches au sujet d'une *saga* nationale, d'autant plus remarquable qu'elle a donnée naisssance à des monuments d'art, dont un encore nous est resté.

Voici comment quelques-uns racontent la chose. En 1371, deux gentilshommes de la Flandre s'étaient révoltés contre leur prince, Louis de Male. Ils furent condamnés à mort; mais le prince promit la vie à celui des deux qui pourrait

(1) En flamand *sage, zage* (*zegging*) signifie récit populaire, traditionnel.



Ae Gandt Le en Fandt Fraepe Sae pere Se Taete Desuu
Maeis Se Heppe Rompe Si Grace De Dieu. mccclxxi

Ch. Onghena f.t

se résoudre à décapiter son compagnon d'infortune. Le fils, cédant aux instances de son père, entreprit de remplir l'office de bourreau : il lève le bras pour frapper l'auteur de ses jours, mais le glaive tombe brisé à ses pieds. D'autres versions ajoutent que l'enfant dénaturé en reçut une blessure mortelle.

C'était là un beau thème pour notre Vaernewyck, qui ne demande pas mieux que d'amuser, à tout prix, son bénévole lecteur, et que l'on voit toujours à l'affut des choses mirifiques et singulières, arrivées depuis l'heure de la création jusqu'à l'instant où il tient la plume : on est un peu surpris de le voir glisser sur l'aventure de 1371; voici comme le naïf chroniqueur en parle :

« En 1370 (style ancien), on plaça au Pont des exécu-
» tions le père et le fils en métal, en éternelle mémoire du
» fils qui y décapita son père (1). »

La poitrine du fils portait une lame avec cet écriteau :

DITS DE WETTELICHEDE DER STEDE VAN GHENDT;
DIE BOETS (*betere*) HEM DIE HIER ES ONTRENT (2).

P. HEELANT.

(1) Anno XIII hondert LXX werden op die Hooftbrugge ghestelt den vader, ende den zone van metale, in eeuwighen memorie daer den zone den vader onthoofde. *Historie van Belgis*, Ghendt, 1574, in-folio, bl. 123.

Hooftbrugge est la syncope de *Onthoofdbrugge;* aussi Meyerus le designe-t-il par *Pons capitalis*. On y exécutait avec le glaive les bourgeois de Gand, convaincus d'avoir perpétré certains crimes, déterminés par les lois de leur commune, par exemple, ceux qui avaient commis un viol; tandis que les autres criminels étaient exécutés entre les balustrades du château (*tusschen baillen*). Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* I, 457.

(2) Version qui nous paraît préférable à celle donnée par d'autres :

« *Die boets waerachtig ghebuerde hier omtrent.* »

Nous serions portés à croire que le nom de P. Heelant est celui de l'auteur du distique.

Sous la figure du père, on lisait ces mots en gaulois :

AE GANDT LE EN FANDT FRAEPE SAE PERE SE TAETE DESUU.
MAEIS SE HEPPE ROMPE SI GRACE DE DIEU (1).

Ce monument exista jusqu'à la fin du dernier siècle. Ces Vandales, qui voulaient effacer le dernier vestige du passé, dussent-ils subir l'exécration des siècles à venir, les révolutionnaires français de 1794, enlevèrent ces figures de bronze, qui, comme le dit Diericx, en rappelant la punition d'un fils dénaturé, inspiraient l'horreur du crime. Dignes rivaux des iconoclastes de 1578, qui abattirent la statue en bronze de la Vierge placée du côté opposé, ils brisèrent le monument historique de leur marteau cupide et destructeur.

Le tableau destiné à conserver ce souvenir populaire, échappa aux mains de la bande noire. Il pend à la chambre de la chapelle de notre Hôtel-de-ville, aujourd'hui la salle de l'état civil. Cette toile intéressante, qui paraît appartenir au XV[e] siècle, offre une composition remarquable pour l'époque à laquelle on peut l'attribuer. Le regard s'attache d'abord aux deux criminels : le père, à qui un religieux adresse les dernières exhortations, a les yeux légèrement bandés ; le fils tient le bras levé, et le glaive a déjà presque entièrement perdu sa lame. D'un côté se trouve le comte, près du bailli, la baguette de justice à la main, et près de quelques gens

(1) Le tableau de l'Hôtel-de-ville, outre les inscriptions flamande et wallone, porte sur le ceinturon du fils-bourreau les mots : *Ripeluple ende hare* MCCCLXXI. Nous ne tenterons pas d'expliquer cette ligne, toute faite pour préparer des tortures aux Saumaises futurs.

Le Pont des exécutions et les figures en question se trouvent reproduits dans la *Flandria illustrata,* Col. 1941, I, 149. Nous ferons remarquer en même temps que Sanderus, en écrivant AE GANDT LE ENFANT FRAPPE SAE PERE SE TA ET DES NU, au lieu de SE TAETE DESUU, c'est-à-dire, *sur sa tête,* a donné une version tronquée.

de sa suite ; du côté opposé, des spectateurs regardent pleins d'anxiété, non loin de quelques gens de guerre. Sur le pont, on aperçoit la maisonnette où se trouvait placée une Madone : le château des Comtes se dessine dans le lointain (1).

Cette aventure singulière est entourée de trop d'authenticité pour qu'elle puisse donner lieu à des doutes, quant au fond de la chose. Le siècle auquel on rapporte l'événement était barbare : c'est dire assez que sa justice était bizarre et cruelle. La justice pénale n'est-elle pas la mesure de la civilisation chez les peuples? Louis de Male, par un caprice de prince, ne relevant que de son bon plaisir et peu humain d'ailleurs, a voulu peut-être jouir d'une lutte déchirante entre l'amour paternel et l'amour filial, et s'assurer par lui-même lequel des deux triompherait; peut-être aussi a-t-il cedé à l'usage de faire exécuter des coupables par leurs complices; raffinement de cruauté digne d'une justice fantasque. Adrien Beyer, pensionnaire de Rotterdam, ne nous dit-il pas qu'anciennement, il arrivait quelquefois aux juges d'exécuter eux-mêmes leurs sentences, et qu'en Espagne, en Italie et en Allemagne, on donnait souvent la vie sauve à celui d'entre plusieurs condamnés qui consentirait à servir de bourreau aux autres (2). Ne voyons-nous pas, un siècle plus

(1) Cette toile, haute et large d'environ 10 pieds, se trouve placée au-dessus de la porte d'entrée de la salle désignée, et fait partie de la boiserie, qui fut confectionnée en 1779. Il existe aux archives de la ville une *liste des tableaux se trouvant dans la ville de Gand*, en date du 3 septembre 1777, dressée par P. L. Spruyt, premier professeur de l'Académie de peinture. Cette notice fort intéressante ne parle pas du tableau du fils-bourreau.

(2) *Musée des Familles*, Paris 1833, in-4°, p. 30, où à l'appui de ce qui précède on parle de notre *saga*. *Quid juris*, si plusieurs criminels ambitionnaient l'office momentané de bourreau? Tiraient-ils à la courte paille comme les juges parfois dans des cas difficiles ?

tard, le comte Charles de Valois infligeant une punition de ce genre à ses pages, qui s'étaient amusés à lutter entre eux : leur très-grâcieux seigneur, pour les punir de cette espiéglerie qu'il avait trouvée trop forte, en fit enfermer trente-six dans un endroit bien clos; et les ayant fait dépouiller de tous leurs vêtements, il arma chacun d'eux d'une verge, dont ils devaient se fustiger l'un l'autre à toute outrance, jusqu'à ce que le noble justicier leur ayant dit : Assez, gentils pages, ils eussent à répondre : Grand merci, mon Seigneur! (1).

Un Augustin de cette ville, Ignace De Dycker, qui publia, à Cologne, en 1646, des poésies latines, a consacré quelques vers à la *saga* que nous venons d'examiner. Les voici :

Carcere dum pater et natus cohibentur eodem,
Et manicis iisdem compedibusque sedent,
Pœnaque damnatis compar cervicibus instat
(Fecerat una pari crimine pœna reos);
Solaque restaret feriendi colla voluntas,
Qui gladium vellet stringere nemo fuit.
Ipse etiam genitor ferro submittere collum,
Ultimaque a sævo maluit ense pati,
Sanguine quam nati dextram violare paternam;
Non potuit patris non meminisse pater.
Exuerat, vitæ studio, sed viscera natus,
Ut licuit vitam extendere morte patris.
Atque truci collum messurus cuspide, librat
Sævus inhumana tela cruenta manu.
Mitius ingrato mox fractum (res nova!) ferrum
Corruit attonitos judicis ante pedes.

L'intéressant manuscrit *Bouck van memorie der stadt*

(1) *Chron. van Vlaenderen*, door Wyts, Blootacker en Vernimmen; II, 411.

Ghendt, conservé aux archives de la Flandre orientale, et qu'on peut regarder comme la source d'une foule de notions remarquables sur cette ville, ne parle pas de ce récit populaire (1).

P. Van Duyse.

---

(1) Nous n'ajouterons qu'un mot à cette notice : M. Van Duyse a obtenu la médaille d'or au dernier concours de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, pour un poème en langue flamande, qui retrace avec verve et élégance cette sanglante histoire. Le *Gentsche Vaderbeul* vient de paraître.

Note de la rédaction.

Notice

SUR LES

ARCHIVES DU CHATEAU DE RUPELMONDE.

Nos ancêtres attachaient un grand prix à la conservation de leurs archives; ils punissaient des peines les plus sévères ceux qui avaient osé y porter une main impie. On connait le supplice auquel fut soumis Liévin Pyn, accusé d'avoir violé le secret du Beffroi, en 1540.

Comme tous les grands feudataires du moyen-âge, les comtes de Flandre avaient aussi leurs archives particulières, privées et publiques. Depuis les temps les plus reculés, ils les conservaient dans deux châteaux forts. Ils avaient choisi à cet effet, pour la Flandre flamingante, Rupelmonde; pour la Flandre wallonne ou française, la forteresse de Lille (1).

C'est seulement à dater de l'avénement de la maison de Bourgogne qu'on trouve quelques renseignements certains sur la *trésorerie des Chartes de Flandre*, comme on l'appelait alors, à l'occasion de la création de la chambre des comptes, à Lille, en 1385 (1386) par Philippe-le-Hardi; les archives qui existaient dans cette ville furent réunies

(1) Warnkönig, *Histoire de la Flandre*, I, 8.

à la nouvelle institution. On y transporta de Rupelmonde un grand nombre d'actes, de cartulaires, et d'autres documents (1).

Le premier personnage à qui il semble qu'ait été confiée la garde des archives de Flandre, avec le titre de *trésorier des chartres,* est Jacques de Libaufosse, secrétaire du comte Louis de Male, en 1357. C'est ce qui semble constaté par une quittance en français de cette même année, par laquelle Jean Hardi reconnait avoir reçu plusieurs titres et papiers des mains de Libaufosse (2). Avant cette époque, tout porte à croire que les secrétaires des comtes étaient en même temps gardes de chartes.

En 1387 nous trouvons Pierre Blanchet, conseiller et maître de requêtes de l'hôtel, et Thierry Gherbode, conseiller du duc, investis des fonctions dont nous nous occupons. La même année ils dressent un inventaire de toutes les pièces confiées à leurs soins, d'après les 153 layettes où elles étaient contenues et qui toutes portaient un signe particulier. Blanchet semble avoir cessé de vivre en 1399; car de cette époque à 1421, on ne rencontre que Thierry Gherbode seul. M. Le Glay donne des renseignements curieux sur ce dernier, dans sa notice sur les Archives du département du Nord (3). Jean de la Kethulle, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, succède à Gherbode; il meurt en 1433. Il est remplacé par Georges d'Oostende, secrétaire du duc de Bourgogne. En 1485, nous trouvons Gerard Numan secrétaire des ordonnances de l'empereur Maximilien, et de 1482 à 1488, Barthelemy Trottin. Il est probable que ces deux personnages exerçaient les fonctions de gardes des chartes

(1) Ibid., 9.
(2) Archiv. Fland. orient., Rupelm.
(3) Notice sur les Archives du département du Nord; Lille, 1839, grand in-8°, pag. 15 et 16.

ensemble. Car nous retrouvons encore Gerard Numan, comme secrétaire et audiencier de Philippe-le-Beau, en 1489 (1). Au dernier succède Philippe Haneton, premier secrétaire audiencier de l'empereur et de l'archiduc Charles. Ils ont pour remplaçant, en 1515, Guillaume de le Walle d'Axpoele, conseiller de l'empereur. Pendant qu'il était garde-chartres, Jean de Sauvage, seigneur d'Escaubecq, desservit pendant dix ans cette place pour et au nom de G. de le Walle. Celui-ci mourut en 1540. Il eut pour successeur au château de Rupelmonde, l'audiencier Pierre Verreycken. Après lui vint Viglius de Zuichem. La nomination d'un homme aussi éminent que Viglius au poste de garde des chartres, prouve l'importance que l'on attachait autrefois aux archives. Après avoir donné sa démission de cette place, il devint garde-chartres de Hollande. Il fut remplacé par Hermès de Wynghene, maître des requêtes du conseil privé, à qui Philibert de Bruxelles avait été chargé de la part de l'empereur, par acte du 15 avril 1551, de remettre les archives de Rupelmonde. Il paraît qu'après la retraite de Viglius, ce fut ce Philibert de Bruxelles qui remplit l'emploi de garde de chartes par *interim*.

Après les troubles de 1566, les Archives de Rupelmonde furent transportées à Gand. On les placa d'abord dans une des salles du Beffroi, ensuite à l'Hôtel-de-ville. Nous trouvons dans les registres aux résolutions des États de Flandre (2), une résolution du 19 juin 1581, portant que les quatre membres sont informés que les chartes, monuments et letrages du pays, deposés auparavant au château de Rupelmonde, sont maintenant transportés à Gand sur la demande des États, et qu'ils sont dans le plus grand

(1) Ibid., pag. 16 et 17. — Gachard, Inventaires, I, 203.

(2) Commençant au 22 janvier et finissant au 22 novembre 1581. — Archives de la Flandre orientale.

désordre par suite de ce déplacement. C'est pourquoi ils décident de les faire visiter et inventorier au plus tôt. A cet effet, ils adjoignent maître Jean Bellechiere à maître Gérolf van der Haghe, trésorier desdits chartres. Ils autorisent en même temps le magistrat de Gand de commettre un ou plusieurs autres pour les assister dans cette opération. D'après Diericx, la translation des Archives de Rupelmonde à Gand n'eut lieu qu'en 1582, par ordre du duc d'Alençon, que les mécontents avaient appelé au comté de Flandre. Louis Heuriblocq, alors conservateur de ce dépôt, fut chargé de les transporter, conjointement avec le bailli van Pottelsberghe, Gérolf van der Hage et deux échevins de la keure de Gand.

Nous pensons qu'il ne s'agit ici que des documents laissés à Rupelmonde, et dont Heuriblocq avait conservé la garde.

Il semble qu'à cette époque beaucoup de documents importants avaient été enlevés de la trésorerie des Chartres. Car en 1581, les communes du pays de Waes font connaître aux États de Flandre que les *priviléges, archives, cartulaires* et *monuments,* concernant cette partie de la Flandre, se trouvent à Anvers entre les mains de particuliers qui avaient été échevins dans le pays de Waes. Comme d'après les anciens priviléges nationaux, il est défendu de transporter ou de laisser dans une autre province, les archives qui intéressent le comté, les États, par leur résolution du 12 avril 1581, décident qu'ils se joignent à ceux du pays de Waes et à ceux de la ville de Gand, afin de réclamer les documents, pour la restitution desquels on a déjà tenté plusieurs démarches sans résultats (1).

Lorsqu'un peu de tranquillité eut été rendue à nos

(1) Archives de la ville de Gand, lettres détachées.

provinces, si long-temps en proie aux horreurs de la guerre, le roi Philippe II commit, par acte du 30 mars 1594, Jean d'Amman, écuyer échevin de Gand, pour recevoir des mains de Jean Stercke, conseiller au conseil de Flandre et maître des comptes à Lille, ainsi que Screvel van Driel, aussi conseiller au même conseil, tous les registres, chartes, inventaires, etc., concernant la Flandre, qui naguères avaient fait partie du dépôt de Rupelmonde et qui se trouvaient à cette époque encore placées, partie dans la Maison-de-Ville de Gand, partie dans le Beffroi et dans une chambre de la cathédrale, au-dessus de celle du chapitre. Un local, destiné à servir de trésorerie des chartes, avait été disposé au château élevé par Charles-Quint. C'est là que Jean d'Amman fut chargé de faire transporter ces précieux documents. Par acte du même jour, le roi Philippe II nomma Jean Stercke et Jérôme de Brabant, son conseiller en Flandre, pour remettre et délivrer à Jean Richardot, conseiller du conseil d'État et privé, président d'Artois, récemment nommé trésorier ou archiviste des chartes de Flandre, les archives de Rupelmonde et pour en dresser avec ce dernier un nouvel inventaire. Empêché de vaquer à ce travail, Jérôme de Brabant est remplacé par Screvel van Driel, par acte du 29 novembre 1595. Les procès-verbaux, commissions et autres actes contenant ces détails, sont transcrits dans l'Inventaire de l'an 1600, dont nous parlerons plus bas.

Il semble cependant que le local du nouveau château était peu propre à servir de trésorerie des Chartes; car il fut ordonné, en 1595, au magistrat de Gand de faire transporter au Beffroi les *chartes de Sa Majesté*; voici la lettre que M. Gachard a eu l'obligeance de nous communiquer à ce sujet :

A noz tres-chiers sires et espeaulx amys les eschevins et conseil de la ville de Gand (1).

Tres-chiers sires et espeaulx amys, se trouvans les chartres, de sa majesté concernans le pays et conté de Flandres en lieu mal propre au chasteau de Gand, nous avons advisé de pour la conservation d'iceulx, les en retirer et les mettre à la tour du Belfroy de ladicte ville, ou aussy entendons faire dresser l'inventaire desdictes chartres, vous ayans bien voulu faire ceste advertence, afin que donnez ordre que ledict Belfroy puist doresenavant à ce servir, et que les clefz soient delivrez aux commissaires ayans charge dudict transport et inventarisation, et si daventure ladicte inventarisation ne se puist faire commodement audict Belfroy, par faulte de cheminée ou aultre incommodité, ne veuillez delaisser en ce cas d'accomoder lesdicts commissaires dune bonne chambre à la maison eschevinale de ladicte ville. Atant tres-chiers sires et espeaulx amys, notre Seignieur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles au bureau des finances du roy, le 20 de novembre 1595. D. V.

Les chief tresorier général
et commis desdictes finances,
Signé, CROONENDAELE.

Tout porte à croire qu'il ne fut pas donné suite à cet ordre. Car les chartes continuèrent à rester deposées au nouveau château.

A dater de cette époque, un voile épais couvre les destinées des archives de Rupelmonde. Il est à supposer que classées et inventoriées avec ordre dans le nouveau château de Gand, elles n'ont plus eu de fonctionnaire spécialement chargé de veiller à leur conservation.

Les Français s'étaient emparés, en 1678, de la citadelle de Gand; il parait que la trésorerie des chartes eût considérablement à souffrir de cet événement. C'est ce que

(1) Advertentien, decreten, keure 1595.

nous apprend une déclaration de Jacques Stalins et de Louis Spanoghe, conseillers au conseil de Flandre. Nous ferons remarquer ici que J. Stalins avait remplacé Antoine van der Piet, qui avait dans le principe été nommé avec L. Spanoghe, pour ce travail. Après que l'armée française eut évacué la ville de Gand, en 1679, ils furent commis tous deux le 19 août de la même année, par le duc de Villa-Hermosa, alors gouverneur-général des Pays-Bas, pour aller visiter les archives du nouveau château. Ils y trouvèrent un effrayant désordre et des lacunes des plus déplorables. Ils parvinrent cependant à en reclasser une partie d'après l'ancien inventaire de 1387. Ils en firent une nouvelle copie et se contentèrent de placer un T (1) en marge à chaque pièce qu'ils avaient retrouvée.

En 1716, il fut de nouveau question d'enlever les archives du château de Gand et de les placer dans un lieu plus convenable; nous publions ici les lettres adressées à ce propos par le gouvernement au magistrat de Gand. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Gachard, pour qui feu M. l'archiviste Parmentier les avait copiées aux archives de la ville.

Messieurs,

Voicy une lettre de Sa Majesté au sujet des archives qui sont au chateau de Gand, afin d'avoir une autre place propre, comme par ladite lettre à laquelle je me referre, et suis en tout respect,

Messsieurs,

De Vos Seigneuries,
Très-humble et très-obéissant serviteur,
Signé, J. A. De la Tour.

Bruxelles le 18 janvier 1716.

(1) Ce qui signifie *trouvé*.

L'Empereur et Roy en son conseil d'Estat.

Chers et bien amés . . . . Aiant veu votre représentation du 14 de ce mois au sujet du transport des papiers, registres, documents et archives en notre ville de Gand, nous vous faisons cette, pour vous ordonner de nous sugérer une place ou lon pourroit placer les papiers en question, et si notre grand bailly ou vous, avés eu cy-devant, conjointement le gouverneur du chateau et le president de notre conseil en Flandres, chacun une clef des caisses ou coffres où lesdits papiers ont esté gardés cy-devant. A tant chers et bien amés, notre Seigneur vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles le 16 de janvier 1716. Cor V[t].

Signé, J. H. Le Roy.

—

Messieurs,

J'ay l'honneur de remettre à Vos Seigneuries le décret en marge de la requête et pièces accusées au sujet des opérateurs, dont l'official de la secrétairie s'estoit mespris, m'aiant dit lorsque la résolution fut prise, qu'elle regardoit les archives au chateau de Gand, c'est que je cru autant plus facillement que je n'avoit advertance ny de l'une ny l'autre affaire.

On nous dit icy que nous sommes à la veille de plusieurs changemens, cependant tout va encore à l'ordinaire, je suis en tout respect,

Messieurs,

De Vos Seigneuries,
Très-humble et très-obéissant serviteur,
Signé, J. A. De la Tour.

Bruxelles le 30 janvier 1716.

—

Messieurs,

En conséquence de celle qu'il a pleu à Vos Seigneuries me faire le 28 du pasé, j'ay recommandé les deux encloses à Monsieur le conseiller Van der Haghen au sujet des archives enlevez du chateau de Gand, et me rendre plusieurs fois prez

dudit seigneur pour y avoir expédition, ou du moins scavoir son intention, puisque la requeste et retroactes à ce sujet, estoient resté sous luy, dez le tems du comte de Kinigsegg, comme je l'en ay fait resouvenir, et luy donné explication de ce qui s'estoit pasé, et qui estoit de ma connoissance; de sorte qu'il s'agist, que ledit seigneur doit même faire la recherche et reproduction desdites retroactes, puisqu'il n'y a personne qui se mesle de ses papiers, et c'est qui cause cette longue nainerie quoy que je fasse, au reste j'ay reconnu par le discours sur la matière, que ce seigneur ne s'empresse la dessus, et qu'il retombe sur son premier sentiment, qui est que pour decider une affaire pareille, qui est jusques à la, il y deveroit avoir un conseil reglé, cependant, il a eu la bonté m'assurer de faire recherche desdites papiers, et de les examiner pour veoire si par la joincte il y poura estre deliberé, qui est la chose, ou elle en est, et à quoy je travaille: dont cette pour gouverne.

J'ay l'honneur d'estre en tout respect,

Messieurs,

De Vos Seigneuries,

Très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, J. A. De la Tour.

Bruxelles le 12 juillet 1717.

Il n'y a icy rien de particulier.

Nous croyons que c'est à la suite de cette négocation que les archives de l'ancien château de Rupelmonde furent déposées au Vieux-Bourg. Elles y furent placées dans une salle appelée *chambre fiscale*.

De 1717 à 1765, il n'est plus fait mention de l'ancienne tresorerie des chartes. A cette époque le comte de Neny, fils du comte Patrice de Neny, chef président du conseil privé, fut chargé par l'Impératrice de visiter les archives de Rupelmonde et de faire un rapport à ce sujet. Malheureusement ce rapport, qui doit avoir été fort interessant, ne se trouve pas aux archives générales du royaume. En 1770, le celèbre jurisconsulte Pfeffel vint examiner

ces titres au nom du roi de France, avec le conseiller de Wynants. Ce dernier, autorisé par le gouvernement autrichien, délivra à Pfeffel, sous récépissé, un grand nombre de pièces réclamées par la France. On eut le bon esprit de laisser des copies des documents transmis. Diericx rapporte la liste des chartes données au commissaire du roi Louis XV (1). Le gouvernement français restitua en même temps quelques pièces qui intéressaient la Belgique. Cet échange fut profitable aux deux pays.

Les bâtiments du Vieux-Bourg ayant été vendus, en 1779, au sieur Brisemaille pour en faire une fabrique, les chartes de Rupelmonde furent déposées dans une salle du couvent des Jésuites, supprimé en 1773, et devenu d'abord le siége du conseil de Flandre et ensuite du tribunal civil. C'est là que Diericx les vit en 1812. « Elles étaient dans un état pitoyable, dit-il, servant de » pâture aux rats et aux souris. »

A cette époque il fut question de transporter ces pièces à l'hôtel de la préfecture. M. le préfet Faipoult, qui fit tant et de si bonnes choses pour le département, chargea MM. Hellebaut, avocat, et Wallez, bibliothécaire de la ville, du transport de ces archives à la préfecture et de la rédaction d'un nouvel inventaire (2). Ce travail fut commencé; mais nous ignorons pourquoi il ne fut pas achevé. Dans l'entretemps, ce qui restait de la trésorerie de Rupelmonde fut laissé au tribunal de première instance, enfermé sans ordre et sans soins dans un grand nombre de layettes ou caisses de bois de chêne (3), qui, la plupart, portent

(1) Ibid., note 1. — Warnkönig, I, 10, et note 1.

(2) De Bast, Recueil des Antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre, pag. 459-461.

(3) Ibid.

encore sur leurs couvercles des suscriptions de la fin du XIVe siècle, écrites à l'encre.

En 1830, les derniers débris du précieux chartrier de Rupelmonde furent remis à M. L. de Bast, alors archiviste de la province, par Mr Van Maelsaecke, greffier du tribunal de première instance qui parapha toutes les pièces delivrées.

M. L. de Bast commença alors un premier triage et classa provisoirement les chartes par ordre topographique.

D'après ce qui précède, on voit que la *trésorerie des chartres de Rupelmonde* fut soumise à bien des vicissitudes. Les richesses qui la composaient ont diminué dans une proportion effrayante, depuis 1387 jusqu'à ce jour. Le chanoine de Bast estimait à un huitième ce qui restait des anciennes Archives des Comtes. Aujourd'hui le nombre des pièces, encore conservées dans ce dépôt, est de 1936; elles sont enfermées dans 120 cartons. Nous avons classé les chartes de Rupelmonde d'après l'ordre chronologique, de 1193 à 1560. Elles se répartissent par siècles de la manière suivante :

De 1193 à 1299	— 986
De 1300 à 1399	— 620
De 1400 à 1499	— 230
De 1500 à 1560	— 100
	1936

Les 986 pièces, qui embrassent l'époque de 1193 à 1299, sont inventoriées, numérotées et analysées.

Parmi les documents des XVe et XVIe siècles se trouvent tous les grands traités, accords et autres actes politiques, conclus par la maison de Bourgogne et Charles-Quint avec les puissances étrangères. En vain chercherait-on dans cette nombreuse collection quelques éclaircissements sur les deux Van Artevelde, sur la guerre de Gavre, sur la captivité de Maximilien, sur la réforme et les premiers troubles du XVIe siècle. Quant aux documents du XIIIe siè-

cle, ils donnent des notions curieuses sur l'état financier de la Flandre, sur la vie privée et politique des comtes, sur les priviléges accordés aux villes, etc. On y peut puiser de précieux renseignements sur la guerre des d'Avesnes et des Dampierre.

Parmi ces pièces se trouve encore une foule de comptes, d'enquêtes civiles et criminelles, de sentences, etc.

Outre les documents que nous venons de décrire, il y a aussi une collection de papiers, qui ont également fait parti du dépôt de Rupelmonde. Ce sont des minutes de lettres, des copies, des mémoires, des rapports, etc., écrits en flamand, en français, en latin, en espagnol, en italien ou en allemand, au XV[e] siècle et au commencement du XVI[e]. Le nombre de ces pièces peut s'élever à environ 500. Dans cette collection il y a plusieurs lettres écrites en caractères de convention, dont jusqu'ici nous n'avons pas encore pu trouver la clef. Comme ces documents se rapportent au temps de l'élection de Charles-Quint, en qualité d'empereur, ils pourraient bien être relatifs à ce grave événement. Depuis que les restes du chartrier de Rupelmonde ont été transportés dans le local actuel, il a encore été acquis environ 100 pièces qui appartiennent nécessairement à cette catégorie.

Nous croyons qu'il n'est pas sans utilité de faire connaître les travaux entrepris autrefois pour le classement du chartrier de Rupelmonde.

Il n'existe pas de trace d'inventaire des chartes de Flandre avant 1387. Cette même année, comme nous l'avons vu, le duc Philippe chargea Pierre Blanchet et Thierry Gherbode, gardes des chartes, de confectionner un répertoire de toutes les pièces confiées à leur surveillance (1). En 1515 il fut dressé un nouveau répertoire, contenant

(1) L'original de cet inventaire n'existe pas aux Archives.

24 différents inventaires. On en fit aussi en 1524, 1540 et 1549. En 1552, Hermès de Wynghene copia l'inventaire de 1387, auquel il eut soin de joindre les différentes commissions des gardes-chartres de Rupelmonde. Le duc d'Albe ordonna, en 1569, de faire un nouveau répertoire des chartes de Flandre.

Lorsque la trésorerie fut transportée au château de Gand, par les soins de D'Amman et de Richardot, on inventoria les pièces existantes. Les titres retrouvés furent marqués d'un T sur la marge du registre. On fit la même chose sur l'inventaire de 1679, dressé par Stalins et Spanoghe; ces deux derniers répertoires ainsi que celui de 1552, sont conservés en original aux archives. Une copie de ces inventaires se trouve aux archives générales à Bruxelles. L'inventaire de 1679 (1) forme un vol. in-folio de 405 feuillets, d'une belle écriture. D'après les indications placées en marge, on voit que plus des 3/4 des chartes ne furent pas retrouvés. Qu'on juge du désordre apporté dans la trésorerie du nouveau château de Gand! Bien que depuis cette époque il y a encore bien des pièces qui se soient égarées, nous en avons cependant retrouvée encore parmi celles marquées d'un T. Nous ferons remarquer que beaucoup de pièces enlevées lors de la conquête en 1678, se trouvent maintenant aux archives du Départemet du Nord, à Lille.

En 1769, il fut dressé un nouvel inventaire des chartes de Rupelmonde, qui étaient alors réparties en 83 layettes et quelques sacs (2). Nous n'avons pas retrouvé aux archives l'inventaire de ces mêmes pièces, entrepris par MM. Hel-

(1) En voici le titre : *Inventaire des chartres, titres et documens trouvés en la trésorie des chartres de Flandre au nouveau château de Gand, après l'évacuation de ladite ville par les armées de France*, en 1679.

(2) Diericx, II, 523 en note.

lebaut et Wallez, en 1812, par ordre du préfet Faipoult. M. Lambin, archiviste de la ville d'Ypres, a publié dans le *Messager des Sciences*, année 1838, t. VI, pag. 256-270, deux extraits d'inventaires des chartes de Rupelmonde très-curieux : le premier énumère les documents concernant la ville d'Ypres qui reposaient au château de Rupelmonde; le second contient la mention des copies des différentes pièces levées par les quatre pensionnaires Borluut, Groote, Lyndt et De Aula, députés de la part des quatre membres de Flandre; ces extraits semblent avoir été faits l'un en 1534, l'autre en 1552 ou 1569.

Les trois inventaires anciens que nous possédons, admettant une classification qu'il est impossible d'adopter encore, ne nous ont été d'aucune utilité dans l'*Inventaire analytique général des chartes des Comtes, du dépôt de Rupelmonde*, que nous avons entrepris; ils ne peuvent servir qu'à nous faire déplorer davantage les grandes pertes que la *trésorerie des chartres* a éprouvées depuis le XIVe siècle. Comme nous l'avons dit, c'étaient autrefois les personnages du plus haut rang qui étaient chargés de la garde des archives. En acceptant les fonctions de trésoriers des chartes, ils se faisaient ordinairement remettre par leurs prédécesseurs un inventaire des titres qui allaient être confiés à leurs soins. Ils faisaient un recolement sur cet inventaire et tenaient note des augmentations, des soustractions et des changements survenus dans le dépôt (1).

Si nous nous sommes étendus si longuement sur les archives de Rupelmonde, c'est qu'elles forment véritablement le noyau du dépôt d'archives historiques qui est placé sous notre garde.

Jules De Saint-Genois.

(1) De Bast, ibid., 459.

Anciens Registres

DES

MONNOIES DE BELGIQUE.

L'histoire monétaire des différents pays a fait, dans les derniers temps, des progrès immenses par la découverte et la publication de nombreuses espèces inconnues jusqu'à ce jour. Il reste cependant un travail à faire qui pourrait dissiper l'obscurité qui règne encore sur un grand nombre de points de cette partie de la Numismatique. Ce ne sont pas, il est vrai, les personnes qui se bornent à former des collections et à réunir des suites, qui peuvent exécuter convenablement un travail aussi important, il semble plutôt réservé à celles qui se trouvent à la tête des dépôts d'archives ou qui ont fait une étude spéciale de la diplomatique et des antiquités du moyen-âge.

Nous voulons parler notamment du dépouillement et de la publication des chartes, diplômes, comptes et autres documents qui sont relatifs aux monnoies. La plupart de ces pièces sont encore inédites. Ce n'est cependant qu'en les consultant que l'on peut connaître d'une manière précise, soit la valeur, soit le nom de telle ou telle pièce. En s'appuyant sur des documents de cette nature, on ne court pas risque de se perdre dans des conjectures inutiles. Le

traité de Le Blanc sur les monnoies de France, doit sans doute une grande partie de l'autorité dont il jouit, à l'usage qu'a fait l'auteur de documents officiels, surtout depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à l'époque à laquelle il s'est arrêté.

Si ceux qui s'intéressent à l'histoire monétaire, voulaient se livrer au travail que nous venons d'indiquer, on pourrait, pensons-nous, le diviser de la manière suivante :

1° Il faudrait recueillir et publier les passages les plus intéressants de chartes et de chroniques, dans lesquelles il est fait mention de telle ou telle monnoie. On pourrait remonter à une époque très-reculée, et les diplômes émanés des rois tant de la première que de la seconde race fourniraient des renseignements assez nombreux.

2° Il s'agirait de faire imprimer un *Codex numismatico-diplomaticus*, dans lequel on réunirait soit pour une province, soit pour tout un pays, les chartes, ordonnances, édits, etc., qui traitent de la fabrication des monnoies, qui défendent la circulation de telle ou telle espèce, qui ordonnent l'établissement ou la translation des hôtels de monnoies, ou l'organisation des cours de monnoies, etc.

En faisant des recherches dans les différents dépôts d'archives, on découvrirait de nombreux documents, à partir du Xe siècle jusqu'au XVIe, qui répandraient le plus grand jour sur une foule de points encore obscurs ou tout-à-fait inconnus jusqu'ici.

L'auteur de cet article possède déjà un grand nombre de chartes relatives à la monnoie de Flandre, il se propose de les augmenter encore et de les livrer à la publicité.

3° Enfin il faudrait dépouiller et analyser les comptes de monnoies.

C'est sur ce dernier point que nous voulons attirer, pour le moment, l'attention des savants belges.

Ce travail, nous l'avouons, serait excessivement long et

fastidieux, puisqu'il faudrait feuilleter et extraire un très-grand nombre de volumes, tous manuscrits, et qui sont très-souvent d'une écriture assez difficile. Mais aussi, une fois l'analyse faite, quelle satisfaction de posséder, en quelque sorte, une histoire monétaire officielle, de pouvoir dire d'une manière positive l'époque laquelle on a commencé de fabriquer telle monnoie, de pouvoir préciser non-seulement les dates auxquelles on frappa monnoie dans telle ou telle localité, mais de pouvoir indiquer jusqu'au nombre des pièces qui ont été frappées et de connaître toutes les particularités relatives à leur fabrication. Il ne faudrait plus renouveller sans cesse des calculs sur le poids et la valeur intrinsèque des pièces, émettre des conjectures sur leur nom, tout cela serait dorénavant établi d'une manière certaine.

M. Gachard, archiviste-général du royaume de Belgique, a indiqué dans un rapport (1) adressé, en 1836, à M. le ministre de l'intérieur, les registres des monnoies qui se trouvent conservés aux archives du royaume. Dans ce rapport il s'était borné à dire que ces registres appartenaient à quinze villes des Pays-Bas. Il avait ajouté la remarque que de ces quinze villes, six seulement avaient été citées par Ghesquière comme ayant des hôtels de monnoies (2).

M. Gachard, n'ayant pu s'étendre dans son rapport sur les registres qui nous intéressent et s'étant borné simplement à indiquer d'une manière très-sommaire les villes auxquelles ils appartiennent, nous nous sommes adressé à M. A. G. B. Schayes, commis de première classe aux ar-

(1) Ce rapport a été reproduit dans le *Messager des Sciences et des Arts,* année 1836, pag. 230 et suiv.

(2) M. Gachard, au lieu de citer Ghesquière, aurait pu avoir recours aux mémoires de Heylen et de Groebe, tous deux couronnés par l'Académie de Bruxelles, dans lesquels on trouve une liste bien plus complète que celle fournie par Ghesquière.

chives du royaume, pour avoir un inventaire de ces registres. C'est à son obligeance que nous devons les renseignements qui suivent :

INVENTAIRE DES COMPTES DES MONNOIES, CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU ROYAUME, A BRUXELLES.

Brabant.

LOUVAIN . . *Six registres,* comprenant les comptes des monnoies frappées dans cette ville, pendant les années 1410, 1429 à 1431, 1466 à 1478.

VILVORDE. . *Un registre* de l'année 1417.

BRUXELLES. . *Vingt-sept registres,* des années 1419 à 1421, 1434 à 1437, 1592, à 1593, 1616 à 1695, 1712 à 1713, 1744 à 1745, 1766 à 1772, 1772 à 1779.

» *Un registre* de l'année 1601, intitulé : « État et relevé de la première boëte de Cornelis Van Liebeck, maître particulier de la monnoie de Bruges, de l'or et de l'argent qu'il a fait travailler et monnoyer à la monnoie de Bruxelles.

ANVERS. . . *Quarante registres,* des années 1405 à 1406, 1474 au 3 juin 1488, 5 janvier 1489 au 26 janvier 1581, 24 septembre 1584 au dernier mars 1606, 1608, 1609, 1616 au dernier juin 1636, 12 mai 1637 au 16 avril 1642, 1647, 1648, 1652, 1661 à 1682, 1685 à 1690, 1692 à 1707, 1711, 1712, 1743 à 1746, 1749 à 1753.

En 1753, la monnoie fut supprimée à Anvers et transportée à Bruxelles.

M. Verachter, archiviste de la ville d'Anvers, qui recueille avec un soin particulier tout ce qui est relatif à l'histoire monétaire de sa ville natale, a eu le courage de compulser et d'analyser ces registres. Ce travail, qui lui a coûté plusieurs mois, lui a fourni les notions les plus exactes sur la monnoie d'Anvers.

ANVERS et BRUXELLES. *Un registre,* d'octobre 1576 à octobre 1578, comprenant la monnoie d'Anvers et celle de Bruxelles.

MALINES. . . *Un registre* des années 1485, 1488 et 1489.

BOIS-LE-DUC. *Cinq registres,* comptes de 1581 à 1584, 1589 à mars 1594, mars 1595 à 1604, 1606 à 1609, 1614 à 1619, 1621 à 1624.

Limbourg.

MAESTRICHT . *Neuf registres,* des années 1418, 1419, 1500 à 1535, 1542 à 1564, 1566 à 1580, 1582 à 1598, 1601 à 1621, 1624 à 1629, 1631 à 1632.

Gueldre.

NIMÈGUE. . . *Un registre* de la monnoie battue au duché de Gueldre, de 1474 à 1475.

Voici l'intitulé de ce compte : « Compte Adrian de Lokere, maistre particulier, de la monnoye d'or et d'argent, faicte et forgée aux nom et armes de mon très-redoubté et souverain seigneur, monseigneur le duc Charles, duc de Bourgoigne, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, etc., en sa dicte duchié de Gheldres, selon et ensuivant l'instruction, etc. (du 25 décembre 1474 au 4 février 1475 (vieux style).

Dans les lettres de commission jointes à ce compte, Adrien de Lokere est nommé « en l'office de maistre particulier de nostre dicte monnoye de Gheldres. » Thierry de Brakele est établi garde de la monnoie, et Huchon de Maubeuge, contre-garde. Ces lettres sont datées du 15e jour de novembre 1474.

On lit dans le compte, à l'article *Dépenses :* « Au dit maistre particulier Adrian de Lokere, lequel à l'occasion de ce que mon dit seigneur n'a point de monnoye en sa ville de Nymmèghe, où il avoit ordonné de la tenre, a loué une maison en icelle ville pour V liv. X s. gros par an, en la présence de ladicte garde, etc. »

NIMÈGUE et ARNHEM, 1480 à 1482; ARNHEM, NIMÈGUE et ZAUTBOMMEL, 1482 à 1484.

NIMÈGUE, 1544 à 1567, 1569 à 1574, 1585 à 1591.

Luxembourg.

LUXEMBOURG. *Cinq registres,* de 1502 à 1504, 1616 à 1617, 1632 à 1644.

Flandre.

BRUGES . . . *Vingt-huit registres,* comptes des monnoies de Flandre, battues en la ville de Bruges, 1454 à 1458, 1467 à 1481, 1485, 1486, 1490 à 1507, 1510 à 1518, 1520 à 1523, 1527 à 1571, 1574 à 1592, 1600 à 1613, 1618 à 1624, 1627 à 1650, 1652 à 1663, 1665 à 1705, 1709, 1712, 1713, 1745, 1749 à 1753.

Hainaut.

MONS . . . . *Deux registres,* de 1581, 1582, 1584 à 1587.

Tournaisis.

TOURNAI. . . *Cinq registres,* 1490 à 1491, 1498 à 1501, 1577 à 1600, 1604 à 1623, 1628 à 1643, 1645 à 1658.

Les comptes de l'année 1498 commencent au 18 juin et vont jusqu'au 22 mars 1501; ils ont été rendus par Gui Lombart, maître particulier de la monnoie de Tournai.

Il y a six comptes pour ces années. Voici le titre du premier : « C'est le compte d'une boëste de la monoye de Tournay de deniers d'or, escuz au soleil à XXII carats et ung VIIIe, à ung VIIIe de carat de remède de LXX deniers de poix au marc de Paris, qui ont cours pour XXXVI sols III deniers pièce, fait en achat par Guy Dimenche, dit Lombart, maistre particulier de ladicte monnoye, Rasse Barat tenant le compte d'icelle, dont ont esté faictes plusieurs délivrances du XVIIIIe jour de juing mil CCCC IIII^xx dix-huict, que la première délivrance fut faicte, jusques au XIIe de mai exclud mil CCCC IIII^xx dix-neuf, en laquelle boëste avoit XXI deniers d'or desdicts escuz, qui sont

IIII^{m} II^{c} d'iceulx escus poisent LX marcs d'or achaté, marc d'or fin VII^{xx} X liv. III sols IIII deniers. »

On ignorait, pensons-nous, que les rois de France, Charles VIII et Louis XII, eussent fait frapper monnoie à Tournai. Il ne sera sans doute pas difficile de reconnaître les écus au soleil, qu'ils ont fait battre dans cette ville.

Namur.

NAMUR . . . *Un registre,* 1421 à 1426, 1428 à 1433, avril 1497 à avril 1499, octobre 1500 à juin 1504, 1513 à 1515, 1527, 1528.

Voici l'indication de tous les registres des comptes de monnoies conservés aux archives du royaume. Nous ignorons s'il en existe encore dans d'autres dépôts. Apparemment que ceux de Liége sont conservés aux archives de cette province.

On remarquera l'absence des registres de Daelhem, au Limbourg, où les anciens ducs de Brabant et ensuite Marie de Bourgogne, vers 1480, firent battre monnoie.

Les registres de Gand manquent également : toutes les recherches faites jusqu'ici, tant à Gand qu'à Bruxelles, n'en ont rien fait découvrir; c'est une perte fâcheuse, car il a eté fabriqué dans la capitale de la Flandre un très-grand nombre de monnoies, et cela à des époques très-intéressantes de notre histoire. Les amateurs se rappèleront les pièces frappées pendant la minorité de l'archiduc Philippe-le-Bel, et les démêlés de Maximilien avec les Flamands, celles frappées pendant et après le règne éphémère du duc d'Alençon, etc., etc.

C. P. SERRURE.

Tour communale

DE LA VILLE DE GAND.

—

1183.

Si dans la plupart des villes du Nord de la France, les communes n'ont été instituées ou légitimées qu'à la suite de violentes commotions politiques, et après des luttes acharnées entre le peuple et le suzerain, il n'est pas constant qu'en Flandre elles doivent leur création aux mêmes secousses. Les Comtes plus éclairés, plus raisonables sur leur intérêts réels, se gardèrent bien d'anéantir les traces qui se perpétuaient encore chez nos ancêtres, de la vieille démocratie germanique : peut-être même augmentèrent-ils de leur propre mouvement les priviléges municipaux, pour échapper aux terribles conséquences d'une lutte de principes, pour ne pas mettre en contact le droit divin et le droit non moins sacré du peuple. D'ailleurs l'expérience leur avait appris que sous l'égide de la liberté, l'industrie et le commerce prenaient tous les jours un essor plus vaste, que le bien-être de leurs concitoyens tournait à leur avantage, et qu'ils trouvaient chez eux, en maintes

circonstances, appui et assistance. Nos annales fournissent des preuves irrécusables que les communes flamandes ont été les plus puissants auxiliaires de leurs comtes contre les empiètements des rois de France, et que plus d'une fois les communes flamandes scellèrent du sang le plus pur de leurs enfants, leur reconnaissance pour les institutions libérales concédées par leurs comtes. Les graves difficultés qui se sont élevées quelquefois entre ces princes et leurs sujets, ont eu moins pour objet le principe constitutif de la commune en lui-même, que la violation du pacte fondamental.

Des détails ultérieurs sur les droits politiques de nos communes seraient oiseux, quant au sujet que nous avons à traiter ici : nous nous contenterons de constater une seule des prérogatives du droit de commune, celle d'élever un monument en commémoration de l'établissement de leurs droits politiques, en un mot, pour en prendre acte. Aucun écrivain n'a contesté qu'une des prérogatives les plus immédiates de l'institution d'une commune, ne fût le droit de construire un *Beffroi*, et d'y suspendre un bourdon, prêt à réunir les citoyens au moindre danger. C'est dans ce sens que plusieurs édits des rois de France, ont été portés : lorsqu'en 1331, Philippe VI supprima la commune de Laon, il fit mentionner dans son ordonnance « que les cloches qui furent de la commune jadis de Laon, le deux qui sont à la tour que l'on suelt dire le Beffroi..... soient appliquées à notre profit, et défendons que ladite tour ne soit appelée *Beffroi.* »

Les lettres du roi Jean, données en décembre 1363, permirent aux échevins et à la commune de Dourlens de garder la tour de Beauval, pour y faire *Beffroi* et y tenir prison.

Dans les coutumes d'Amiens et d'Artois, on désigne par Beffroi la tour où l'on met la *ban-cloche,* campana banalis,

c'est-à-dire, la cloche destinée à convoquer les habitants d'une ville. La charte d'affranchissement de St-Valery, octroyée en 1376, par Jean, comte d'Artois, contient la disposition suivante : « Item, nous avons donné et accordé eschévinage, *ban-cloche* grande et petite, pilori, scel et banlieue aux maire, échevins et commune de St-Vallery. » L'étymologie du mot Beffroi est controversée par les lexicographes : les uns le font dériver de *béer*, regarder, et de *effroi*; les autres le considèrent comme un mot corrompu, et qu'il est simplement employé pour *effroi*. Roquefort pense que ce mot a été emprunté par les croisés aux Arabes, qu'il doit être pris dans le sens de cloche qui servait à sonner l'alarme, et que dans la suite on l'appliqua à la tour même où le bourdon se trouvait : cette dernière explication s'adapte bien au but de son institution.

Jadis ces Beffrois étaient assez nombreux, chaque *commune* était fière d'en posséder un; mais la manière ordinaire de les bâtir (souvent en bois) et l'impatience de les voir terminés, étaient cause de leur décadence prématurée. Les Gantois non moins jaloux de leurs priviléges, mais plus soigneux et plus prévoyants que leurs contemporains, voulurent ériger un monument plus durable et plus en rapport avec l'importance de leur cité et leurs richesses : ils jetèrent les fondations d'un monument colossal, qui pût annoncer au loin la puissance de leur commune et en transmettre le souvenir intact à leurs descendants. Ce fut en 1183 qu'ils se mirent à l'ouvrage. Siger, châtelain de Gand, en fit jeter les fondations : le plan original de ce monument se trouve encore aux archives de la ville; autrefois il reposait dans la layette T, n° 20, du coffre de fer.

Ce dessin, d'un état parfait de conservation, est tracé à l'encre de chine sur de la peau de vélin, et rehaussé en

quelques endroits d'azur et de cinabre : il est haut de 2m,20 et large de 0,40 (1).

On lit au dos *dbeweerp van den Beelfroete*, et en caractère plus petit : *Sigerus castelanus Gandensis me fondavit anno MCLXXXIII, III kal. maii.*

Au premier abord on croirait que ce plan, qui fut exécuté à peu près de point en point jusqu'à la corniche, se trouve à l'abri de toute contestation, que son authenticité ne peut être mise en doute; loin de là, une controverse assez acerbe s'est élevée entre M. le chanoine De Bast et le chevalier Diericx. De Bast fut le premier qui fit usage de ce plan, comme pièce probante; son authenticité lui parut irréfragable. Diericx, au contraire, blessé dans son amour-propre et mu par des préventions purement politiques, qui souvent servirent de prétexte aux contradictions incessantes qu'il opposait au chanoine, regarda cette pièce comme apocryphe, parce qu'elle n'avait jamais été avouée par les agents de la commune, fait qu'il déduisait de ce qu'elle n'est ni signée ni paraphée par les magistrats, et ensuite, il fondait son grand argument, sur ce que à l'époque de 1183, il n'y avait pas à Gand de châtelain du nom de *Siger!*

Mais fallait-il bien le concours *par écrit* de la commune dans la permission d'élever un monument, qui n'était que la conséquence d'une concession de priviléges octroyée par le comte? Si ce plan (car *beweerp* ne signifie autre chose que projet, que plan soumis à une décision quelconque), venait de la part du comte, il équivalait, seul, à la permission donnée par une charte; mais si ce projet avait été présenté par la commune même, où est la preuve qu'il n'ait pas été accompagné d'une demande signée ?

(1) Voyez le N° 1 de la planche.

Et c'est cette dernière version qui est la plus admissible, car le *beweerp* en idiôme flamand, en regard avec le *Sigerus castellanus Gandensis me fondavit,* ne me paraît être que le consentement donné par le comte ou son *lieutenant* d'élever un *Beffroi,* sur la demande faite directement par les agents de la commune. Et est-il venu dans l'idée de quelqu'un que les plans originaux de notre hôtel-de-ville, d'après lesquels la partie existante a été exécutée, soient supposés parce qu'ils ne sont signés par aucun échevin? je ne puis l'imaginer.

Maintenant j'arrive à l'argument de Diericx, qui au premier abord présente plus de réalité : en 1183, dit-il, il n'y avait point de châtelain à Gand du nom de *Siger,* mais un *Roger,* qui était en même temps châtelain de Courtrai. Ce Roger épousa en secondes noces Marguerite, fille d'Arnould, comte de Guines, qui lui assura sa vie durant *la charge de châtelain de Gand;* en 1187, il la remplissait encore. La fille de ce même Roger, Petronille de Courtrai, épousa *Siger,* fils d'Arnould, comte de Guines, qui reçut pour dot de son beau-père *la charge de châtelain de Gand.* Il signa en cette qualité, conjointement avec son beau-père, qui prenait le titre de châtelain de Courtrai, un diplôme en 1198, et seul, une charte de 1199. Ces faits, je les admets comme constants : mais à quelle époque ce mariage eut-il lieu? C'est-ce que Diericx n'a pas prouvé, et il est plus que probable que ce mariage fut célébré bien antérieurement à 1198, car nous voyons que Siger signa, comme témoin, avec son beau-père et ses beaux-frères, plusieurs chartes en faveur de l'abbaye de St-Bavon, à Gand, dont une est de 1192, par laquelle Baudouin IX fait cadeau d'une petite rente à cette abbaye, et où Siger signe comme châtelain de Gand. En 1189, dans une charte de donation de Philippe d'Alsace, il signe *S. Sigeri Gandavensis* : dans une charte du même

comte de 1187, il s'intitule *Siger de Gant,* et son beau-père Roger y prend le titre de châtelain, sans plus; ses fils Arnould et Giselbert y apposèrent aussi leur signature. Enfin dans une autre charte de Philippe d'Alsace, de 1183, il signe à côté de Roger, châtelain, *Sigerus de Gant.* Ces pièces se trouvent aux archives de la Flandre orientale, et fournissent la preuve qu'un châtelain du nom de *Siger,* existait à Gand à une époque antérieure à celle indiquée par Dierickx: châtelain, qui peut avoir jeté les fondations du Beffroi, dont le projet ou le plan lui avait été présenté par la commune de Gand.

Si ce plan eut été exécuté dans son entier, le Beffroi de Gand aurait offert, par l'ensemble et l'élégance de ses proportions, un des édifices de ce genre, les plus remarquables de l'Europe : ses sveltes clochetons, entourés de légères galeries découpées à jour, lui auraient donné un aspect tout-à-fait aérien : la grande fenêtre trilobée est d'une richesse de composition peu commune, et ces animaux fantastiques, qui devaient orner ses côtés, auraient concouru à en augmenter la légèreté! Et que l'on veuille y faire attention, la façon des ornements, des dessins qui découpent les galeries, des pinacles enjolivés d'une manière si délicate, dénotent parfaitement l'époque à laquelle il faut faire remonter ce dessin. M. De Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales* (1), détermine les caractères du style ogival primitif, depuis 1160 environ jusqu'à 1300, en ces termes : 1° les *trèfles* à *feuilles arrondies ;* la première galerie en donne un exemple : 2° les *quatre-feuilles,* qui diffèrent des trèfles en ce qu'elles ont quatre lobes au lieu de trois, forment le dessin de la galerie *supérieure* et d'une partie de la grande fenêtre; 3° les *fleurons cruci-*

(1) V. cet ouvrage 4e partie, p. 233, chapitre 9, et Atlas, pl. 55, fig. 2, 3, 4, 5.

fères, ou les quatres feuilles à *pétales lancéolées,* ornent la toiture; 4° *les trèfles* à *feuilles aigues et lancéolées,* surmontent les meneaux de la grande fenêtre; 5° les *pinacles,* espèces de pyramides trop peu élevées pour pouvoir les confondre avec les clochetons : les quatre angles de la corniche en soutiennent de forme hexagone, du dessin le plus délicat.

M. De Caumont a observé, et on peut s'en rapporter à lui, qu'à cette période, un changement remarquable s'est opéré dans l'entablement des grands édifices par l'addition des *balustrades.* On commenca, au XIIe siècle, à couronner les corniches de rampes en pierre, et dès le commencement du XIIIe, ces balustrades deviennent l'accessoire ordinaire des corniches qui terminent les murs principaux à l'extérieur. Les balustrades peuvent aider à reconnaître l'âge des monuments, à cause des modifications successives de leurs formes. Celles qui prédominent au XIIIe siècle, sont portées sur des arcs ogivés ou sur des arcs trilobés, tantôt à colonnes, tantôt sans colonnes, quelques-unes sont ornées de trèfles et de quatre feuilles (1). Ces observations détaillées sur la balustrade, se rapportent littéralement à la première galerie du Beffroi; de plus longs détails sont inutiles.

Les fenêtres sont étroites et allongées dans l'architecture ogivale primitive; comme elles ressemblent en quelque sorte à un fer de lance, les antiquaires anglais leur ont donné le nom de *lancettes* (2). Les fenêtres du Beffroi ont tout-à-fait ce caractère. Il y a encore une autre particularité à annoter sur les caractères généraux de cette architecture ogivale primitive, c'est que presque toujours au XIIIe siècle, les tours ont été couronnées par des flèches octogones,

(1) Même volume, p. 247, 248, pl. 46, fig. 11, 12 et 14.
(2) Ib., p. 251, pl. 46, fig. 16, 18.

tandis qu'antérieurement les tours de construction romane étaient le plus souvent terminées par une pyramide à quatre pans, comme le toit du Beffroi.

Ainsi le caractère général de l'art, au XIIe siècle, vient à l'appui de l'authenticité du plan de *Siger*, que deux autres faits viennent d'ailleurs corroborer ; d'abord l'opinion de Sanderus, qui dit : *Anno* 1171 *à Sigero Vilain castellano gandavensi conditam quorumdam scripta tradunt*, et en second lieu que c'est vers cette époque que la commune de Gand reçut pour la première fois une sanction écrite.

Toutefois nos autres historiens se contrarient sur la date de l'époque de la fondation du Beffroi : Sanderus, qui adopte l'opinion de Gramaye, pense que ses fondations furent jetées en 1313, et qu'il ne fut achevé qu'en 1380, « *fastigio anno* 80 *sequente imposito.* » Vaernewyck recule la fondation de quelques années ; il pense qu'il fut bâti avant le XIVe siècle, du temps des trente-neuf, sans qu'il en connaissse le fondateur. Ces diverses opinions ne peuvent être regardées comme des contradictions : quelques explications vont le prouver. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de doute sur la date de la fondation du Beffroi : il est facile de comprendre, quelle que fut la puissance de la commune, qu'un monument à construire sur les vastes proportions que Siger avait projetées, demanderait un temps assez long. Survinrent les débats sanglants, qui s'élevèrent dans la suite entre les comtes de Flandre et la commune ; les deniers publics durent nécessairement en souffrir et les travaux traîner en longueur. Ces travaux, commencés et abandonnés à diverses reprises, peuvent avoir donné lieu aux opinions divergentes des écrivains, sur la date précise de la fondation du Beffroi. Et pour m'en assurer davantage, j'ai parcouru les comptes de la ville de Gand pendant le XIIIe siècle. Malheureusement ces comptes ne commencent qu'à l'année 1314 et finissent

à 1392, et leur continuité est souvent encore interrompue; j'en ai extrait ce qui regarde les travaux exécutés au Beffroi : ces diverses annotations m'ont semblé trop curieuses pour ne pas les mettre sous les yeux de mes lecteurs (1).

(1) Les voici :

(Les années 1314 et 1316 ne mentionnent aucune dépense relative à ce sujet : les années 1315, 17, 18, 19 et 20 manquent).

— An. 1321. De cost van den werke ant Beelfroet an *den drake* te brekene ende an den burneput.

..... Item M[ter] Janne Van Haelst die voer te Doornyck omme steene te copene te zienre teire en van 28 urden (charetées).

Item M[ter] Janne van 650 voete winkelen, 53-10-0.

Item van den selven steenen uten scepe te doene ende te slepene vor 't Beelfroot, 4-17-8.

Item Sente Claren van 't crane die men daer cocht ende van voerne tot vor 't Beelfrot, 21-6-0.

Item Janne Versaren van 12 sperren ten stellingen en van 2 gangen daer men de steene mede uten watre... (manque), 7-0-0.

Item Gelnote den amman van een nieuwen reepe aen den crane, 10-0-0.

Item van den selven steene uten scepe te doene en te slepene vor 't Beelfrot, 8-5-0.

Item Janne Kerspeele van *Antonien* van 3385 voete ordunen, 271-0-0.

Item van 250 voeten winkelen, 20-0-0.

Item van 1 nauve (navée) wercsteene, 16-0-0.

Item van 1 halve nauwe bolisch, 8-0-0.

Item van 100 voeten listen, 16-13-4.

Item van 500 voeten stapsteene, 0-9-40.

Item Kerspele gheleend up veinsterwerk van den Belfroete 7 pond groote, maeken 280 pond.

Item van al desen steene uten scepe te doene en te slepene ant Belfroit, 46 sch.

Item Arnould van Roybrouc van 66 voederen steenen talne in den ouden spikere, 55 sch.

Item Segere van Everghem van 45 voederen van den selven, 37 schll. 6 den.

Item van Mesine Spuurs van 135 mudden calx, 75-4-0.

Item Lievine Sloven van 280 en 16 1/2 mudden calx, 139-17-0 ende 12-16-8.

Item Balin van Eckerghem van 4 1/2 mudden calx.

Les détails qu'on vient de lire au renvoi, me font croire que les travaux du Beffroi n'ont été repris que vers 1321 : c'est à cet effet qu'on fit alors l'acquisition d'une grue et de cables. Les pierres dont on se servit, vinrent des carrières de Tournay et d'Antoing (couche de

Item van 4 nieuwen zaeken daer men calc inne haelde, 0-13-0.

Item Andreas den gareelmaker van 19 gareelen, 40-10-0.

Item Bertrame van sinen dienste van calke ende gareelen tontfane binnen dese jare, 9-13-4.

Item Woutre Pillinc den smed van smedewerken an den crane, an de cupene, an eemers, an eene ketine, an den burneput, van pondewerke, van arnasse van 2 merien die trocken an dengien van ustalene ende slepene van 1 yserne ketene aen den reep van den arethe, van yserinnen antboomen van steenhaken....

Item van 4 grooten hankers die legen int Beelfroit en 5 yserine balke in de veinstere van haken en spikingen (somme mise en total avec d'autres objets).

Item van een zeem vate daermen 2 cupen afmaecte van andren cupen, eemers, tinen, berien, steenberien, tijnbome, outine hamers, nieuwen cordewagene, van bastinen linen, van leederen, van een wielkine ten engiene, van twee sciven van smerre ende olien an den crane, 13-14-0.

Item van huren van een engiene, 3-5-0.

Item en van den huus te rumene dat uppe Beelfret boven viel, 4-12-8.

Item 5 garsoenen van savele te delvene in den drake van oute ende tichelen scoene te makene ende te dragen uten den drake tote in de halle ende van den kelre in den drake te rumene, 0-42-4.

Item van havessceden die men dede den werklieden van den Belfrote ende Amerkine die de merien pleght te mennene.

En résumé on ajoute : « 'T gonne van dat d'ontfangers hebben utegegeven van den wercke dat binnen dese jaere is gheworcht ant Belfort, 2161-8-1. »

— Anno 1322. Après quelques mots effacés on lit : « Belfroite van de drakene te brekene etc., » et après quelques annotations pour dépenses, achat et transport de pierres, on continue :

Item Meester Van Haelst van sinen taswerke van den Belfroite binnen seven maenden naer alf oest, 8-6-6 grote, maken 355 pond.

Item Meester J. Van. (sic) 94 dagen die hy heeft ghewrocht ant Belfroit, elken dag 3 grote tornois dat comt 47-6-8.

Item Meester J. Van Aelst die voer sondag voor S. Pieterdagh en S. Pauwels te Vliedersele omme 8 witte wilde steene de repsen af te ma-

Basecq); on fit cependant emploi de pierres de *Vliedersele*, village situé au pays d'Alost. Les travaux furent poussés avec vigueur en 1322 et 1323, et deux années plus tard, ils étaient assez avancés pour que l'on put placer sur la tour la *ban-cloche* : en 1327, on paya la dépense pour la

kene van den verwelve te sienre teere ende van dat de steene costen ende van bringene te Ghend, 8-0-0.

(Ce Jean Van Aelst, maître-ouvrier, travailla durant 7 mois au Beffroi).

Item Kerspeele van Antonien van 320 voeten cleenre ordune, 29-10-0.

Item van 740 voeten groot ordune, 59-0-50.

Item van 136 winkelen, 10-16-8.

Item van 310 vten stapsteene, 5-10-0.

Item van 50 wildene....

Item van desen steene ute te doene en 's koningsteene van 61 naveen, 18-6-8.

(Les mêmes dépenses, pour livraison de matériaux etc., et pour journées, se répètent pendant toute l'année, semaine par semaine.)

— Anno 1323. (On a côté à cette année les journées de travail, la livraison de matériaux, comme briques, pierres, fer, etc., pendant 15 semaines, et s'élevant à 3834-0-0).

— Anno 1324. Item van den werke dat ghewrocht es binnen dese jare aen de *banclocke* ant Beelfort ende an den zetel daer de banclocke hanct, 690-11-6.

— Anno 1325. Item van den werke ant Beelfroet, an dalle, an scepenhuus van der keure en van ghedeele, 70-16-7.

— Anno 1326. Nihil.

— Anno 1327. Some van den werke dit ghewrocht es ant Beelfort mettren veinstren, 185-16-1.

(Dans un double du compte de cette année, ces ouvrages sont spécifiés : « Some van de werke ant Beelfort te deckene en de veinstren te makene, 185-16-1. »

— Anno 1328. (On a émargé pour le Beffroi, y compris les travaux exécutés à la halle et l'hôtel-de-ville, 255-16-5.)

— Anno 1329, 30, 31 et 32. Nihil.

— Anno 1333. Somme van den werke ant Beelfroit van den craene afte doene, 46-6-11.

— Anno 1334. Somme van den werke dat ghewrocht es binnen desen jare an de berders te makene daer men naer hauwen sal steenen an de molen van 't Beelfrot, 4-5-0.

— Anno 1335. Nihil.

couverture d'une partie de la toiture, et il paraît qu'en 1333 tous les grands travaux étaient achevés, puisque l'on descendit la grue. Les dépenses côtées à l'année 1334, nous induisent à croire que les pierres de taille étaient posées sur l'ouvrage à peu près en brut, et qu'on les

— Anno 1336. Somme van den werke dat binnen desen jare ghewrocht es ant Beelfort metten stoffen van den steene diere ghecocht sijn, en daer de roketiers van 3 roken vele gheit up ebben ende die si leveren al te metten werke..... 9461-12-9.

— Anno 1337. Somme van den wercke dat ghewrocht es ant Beelfort mits den steene diere toeghecocht sijn en mits den taschwerke datter ghehouwen es omme op te settene van den avant pryse *gergoelen* dat men heet gotieren ende manne diere staen en staen sullen, 2479-89.

— Anno 1338. Somme van den wercke omt Beelfroit ende berne camere met dat hun gheleent es upleveren, 199-17-4.

— Anno 1339. Somme van den wercke an den stoel daer de ban-clocke in hanget, 26-0-0.

— Somme van den wercke an de stoel daer *scepene*-clocke ende de weercclocke in hanghen, 39-2-9.

— Annis 1340, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 1352, 53, 54, ne mentionnent aucune dépense. Les années 1350 et 1351 manquent.

— Anno 1355. Somme ant Beelfroit, 90-11-1.

— Anno 1356. Nihil.

— Anno 1357. Van den wercke ant Beelfroit, 5-4-5.

— Anno 1358, 59, 60, 61 et 62. Nihil.

— Anno 1363. (On travailla long-temps cette année au Beffroi; mais les travaux consistèrent surtout en travaux d'achèvement et de réparation pour la feraille, etc.

On y mentionne une dépense pour l'objet suivant: « De cost van den wercke an de loegien daer de wachters in legghen up Sinte Niclaes turre. »

— Anno 1364. Nihil.

— Anno 1365. Van den Beelforte ende kameren uit wulhuus, 55-5-10. (On ne spécifie rien.)

— Anno 1366. Van den wercke an de halle ant Beelfoert en ant garenhuus, 199-8-7. (Sans détails.)

— Anno 1367, 1368. Nihil

— Anno 1369. Wercken ant wulhuus Beelfroit 385-5-7.

— Anno 1370 à 1371. De cost van den clocke an Beelfort ende huurclocke in de 11ste maend

façonnaït ensuite : d'ailleurs c'était une manière de travailler adoptée dès le temps les plus reculés. En 1336 et 1337, on exécuta encore des travaux considérables, surtout d'embellissement pour les gargouilles et les statues qui devaient orner la tour.

En 1339, on parle des dépenses faites pour la cloche dite des *échevins, schepene-clocke*. Durant les vingt-quatre ans qui suivent, les travaux furent presque nuls : en 1363, on travailla long-temps au Beffroi, mais ce ne fut que pour son entretien ; je dois fixer l'attention des lecteurs sur la dépense portée en compte cette année, pour les réparations faites aux cabines des veilleurs de nuit, qui se tenaient à cette époque sur la tour de St-Nicolas.

A ce que je sache aucune pièce ne fait mention, avant 1370, d'une cloche intitulée *huur-clocke*, littéralement *la cloche à heures* ; ne serait-ce pas à cette année qu'on devrait rapporter le premier établissement d'une horloge à la tour? Au reste, en 1376 et 1377, on dépensa des sommes considérables, pour ce temps, à cause de cette même cloche ou horloge.

Diericx, au vol. 2, p. 61, de ses *Mémoires sur la ville de Gand*, prétend que la plus ancienne pièce où il soit

.... (La livraison de quelque sapins et d'autres bois.)

— Anno 1372. Van der hallene ende Beelfroet, 37-7-9.

— Anno 1376. Van den Beelfoorte en huureclocke, 9664-0-14.

— Anno 1377. Dit sijn de coste van den wercke binnen dese jare elc ghesommeert op 't sine.

Eerst van den Beelforte ende huurclocke, 14394-11-11.

Van den drake, van den appele ende van den huese, 2322-0-0. (On n'entre dans aucun détail.)

— Anno 1380. Item van der huerclocke, 0-11-8.

— Anno 1381. Nihil.

— Anno 1382. An d'huurclocke, 3 sch.

— Anno 1386, 89, 90 et 92. Nihil. (Les autres années du XIIIe siècle manquent.).

parlé du Beffroi, est un acte de l'an 1376. Le fait que je viens de citer, prouve que c'est une erreur : j'ai fait faire des recherches infinies aux archives de la ville pour retrouver cette pièce, qui contient plusieurs détails intéressants, mais dont quelques passages ont été mal copiés : elles ont été infructueuses, elle ne se trouve pas au registre indiqué. Au dire de Diericx, cet acte contiendrait la soumission de *construire à neuf la partie supérieure qui menaçait ruine.* Je n'y lis rien de pareil ; je vois dans la copie qu'il en donne (vol. 2 de ses *Mémoires*, p. 61, note 1), que certains Jean et Nicolas Van Akerne s'obligent vis-à-vis de la ville de Gand à suspendre la cloche à heures, et à construire la toiture de la manière déterminée dans l'acte même ; « *alse van der kuer-clocken hanghene boven int Belfroit, ende eene cappe te maeckene in der manieren hier naer verclaert.* » Il est vrai que plus loin on mentionne qu'il faudra employer « *den ouden stoel als soo verre als profitelic es,* » mais il n'en résulte pas que la partie supérieure menaçât ruine et bien moins qu'il existât un toit. Il est facile de se rendre compte de l'erreur dans laquelle Diericx est tombé, si l'on considère qu'il n'avait pas connaissance des comptes de la ville, d'où il résulte évidemment qu'à la date de 1376, la tour du Beffroi n'était pas encore achevée.

Cet acte contient quelques explications sur la forme de la toiture, qu'il est bon de signaler : elle était divisée en deux parties, dont la plus élevée formait un tube octogone, haut de 28 pieds et large de 21. Chaque pan du toit devait avoir une lucarne ou fenêtre, et il fallait que le toit fût très-large, car il était exigé qu'on le construisît de manière à ce que les eaux pluviales pussent tomber au-delà des murs extérieurs, « *ende ghehulaet waeteren ten hutersten cante van den mure.* » Pour la main-d'œuvre, les frères Van Ackerne n'avaient demandé

que trente-huit livres de gros. Selon le manuscrit intitulé *Boek van memorien der stad Gend* (aux Archives de la Flandre orientale), ce ne fut qu'en 1380 que la toiture du Beffroi fut achevée. A cette époque cependant, tous les travaux n'étaient pas finis, car en 1410 et 1411, il fut fait un accord avec Jan Van der Donckt pour plusieurs ouvrages de maçonnerie, évalués à la somme de 110 livres de gros; il fallut également faire des échafaudages. Cette année, plusieurs sommes sont portées en compte pour la ferraille, la livraison de briques, leur transport sur la tour, etc., et pour ouvrages exécutés à la charpente en dehors de la tour. En 1413, on fit des réparations à l'horloge, *an 't orloy up 't Beelfroet.* En 1451, les échevins acquirent de l'abbé de St-Pierre une cloche, pour le Beffroi: elle fut payée à raison de trente-deux escalins par cent livres, payables en trois termes. Cette cloche était celle dont on se servait pour le couvre-feu et pour l'appel à l'ouvrage. Jusqu'à l'année 1455, les comptes ne parlent que de frais d'entretien; on mentionne, cette année, quelques frais de réparation pour la demeure de l'horloger, qui se trouvait au Beffroi (1). En 1457, Boudin Van Witteveld reçut dix escalins pour des écussons (aux armes de la ville) qu'il fit et plaça sur le toit au-dessus du cadran, et l'on avança quelqu'argent à Jean Van Wechelen sur l'entreprise qu'il avait faite de construire une *nouvelle horloge* et un nouveau cadran (2). L'année suivante, le même Boudin Van Witteveld, *peintre,* reçut cinq escalins pour avoir peint en rouge la nouvelle horloge, et l'on paya

(1) De cost up 't Beelfroit in thuus daer de orloymeester wont.....

(2) — Anno 1457. Item ghegheven en betaelt Meester Janne Van Wechelen, op zyn werc dat hy ghenomen heeft te makene, te wetene, een nieu orloy ende eenen wysere ten orbuere van deser stede, van grooten en dicten naer 't begryp en verclaers van eene bewerpe daer af zynde van elken 100 ponden ghewicht, 27 sch. 9 den. (Comptes de la ville).

Jean Van Wechelen pour l'horloge qu'il avait faite et qui pesait 7822 livres, sur le pied marqué dans la note, et en outre il reçut deux livres et demi pour un nouveau marteau qu'il fit à l'usage de l'horloge (1). Enfin le peintre Van der Meersch reçut six livres pour avoir exécuté des blasons sur le toit, au-dessus d'un des cadrans, et un ouvrage en peinture représentant les quatre évangélistes.

Quoiqu'il n'entre pas ici dans mon sujet de parler du dragon qui surmonte la tour, nous ne pouvons passer sous silence quelques passages des comptes de la ville où il est parlé d'un monument quelconque, intitulé *Draeke*, dragon. On en fait surtout mention à l'année 1321 et 1377 : si l'on se tenait rigoureusement à la signification du mot dragon, *Draeke*, si on l'isolait, on pourrait supposer que ces dépenses ont été faites pour le dragon qui surmonte le Beffroi. Mais si l'on ne fait pas abstraction des circonstances qui l'accompagnent, il est impossible de se méprendre sur la signification réelle de ce mot : or, on parle de démolition du *Draekene*, du sable qu'on avait enlevé au *Draekene*, de tuiles qu'on devait en extraire; cela

(1) — Anno 1458. Item ghegheven bi laste alboven Boudin Van Wittevelde, schildere, van den nieuwen horloge deser voermelde stede toebehoorende, te schilderne root, van zynen dienste en werke aen den 15 decembre anno 58, 5 schell.

Item ghegheven ende betaelt Meester Van Wechelen, ter causen van den nieuwen horloge ende eenen wysere die hem ten orbure van der stede ghemaekt van grootten en dicten naer 't begryp van eenen bewerpe daer afzijnde, weghende 't voorzeyde horloge met die er ancleeft 7822 pont....

Item gegeeven ten beveelen van scepenen den vornoemden Meester Janne Van Wechelen, van eenen nieuwen hamere te leverne om te makene dienen ter huereclocke ant Beelfroyt, weghende 245 pont, te 2 den. komt 2 p. 10 den.

Item Blaise Van der Meersch, schilder, van drien schilden van wapenen te makene up 't scaelgedak an 't Beelfroyt boven den wysere ende van den makene de schilderie van den selve wyze metten vier evangelisten ende diener ancleeft, in 't gheele 6 pond.

peut-il s'appliquer au dragon, à ce monument fantastique? Certainement non, et la preuve évidente en est fournie par ces mêmes comptes; car, en l'année 1321, on paie les intérêts du capital dû pour achat d'une maison et terrain nommée le Dragon (1). Cette maison était située en face de la maison échevinale, rue Haute-Porte.

Le même vague entoure donc toujours l'origine de notre dragon, et les pièces qui auraient répandu quelque jour sur son origine, ont apparemment disparu. La seule mention que nous ayons rencontré et qui se rapporte directement au dragon, est de l'année 1445; la ville paya alors à Nicolas Van der Meersch la somme de douze livres de gros pour dorer le dragon; à Jean Borchman, dix livres de gros pour *réparations* au Dragon, *van den Draeckene te vermakene,* et trente-deux livres à Jean De Bysere, et à Nicolas Butsaert pour le descendre et le remonter (2).

Les comptes postérieurs de la ville ne mentionnent plus que des dépenses pour entretien du Beffroi : en 1441, Jean De Schepper fit plusieurs projets pour élever sur le Beffroi trois guérites pour les veilleurs, *wacht-hussekens.*

Ce mot ne peut être pris dans un autre sens, car à la date de 1442, le receveur de la ville porte en compte certaine somme pour la bâtisse d'une nouvelle chambre au Beffroi.

(1) — Anno 1321. Utegegeven van husen ende erve dat de stede heeft ghecocht.

T'eersten ghaven d'ontfangers S. Symons Papen kindren van huse ende erve dat men hiet in den Drake ende van 50 schell. parasyse tjars die de steden hemlieden sculdigh was elcs jars evelicke staende. 55 ponden groote maken 2200 ponden (payements).

(2) Item Claes Van der Meersch van zynen taschwercke van den verguldene van den vaenkins ende draecke op 't Beelfroyt, van der leveringen ende hanghedade, 12 pond groote.

Item Janne Borchman van den drake te vermakene, 10 pond groote.

Item Janne De Bysere ende Claeyse Butsaert van den selven draeke op ende af te doene, 32 pond groote.

En 1543, les réparations qu'on dut faire à la toiture de la campanille, furent achevées : elle était plus élevée que l'ancienne et telle qu'on la voyait à l'année de la date de la confection du manuscrit, où ce fait se trouve consigné (1). Ce même manuscrit rapporte qu'en 1552, le carillon subit des changements (2).

En 1684, le Beffroi se trouvait dans un état de dégradation si avancé que les magistrats y firent exécuter des travaux importants. *Liévin Crul,* prêtre et architecte, reçut ordre de faire le dessin du Beffroi, tel qu'il existait alors, nous l'avons reproduit au n° 2 de la planche: la vue est prise du côté qui fait face à la place du Lion d'Or. On peut se convaincre par son inspection qu'on suivit le plan de Siger dans sa distribution extérieure, à une légère différence près, jusqu'à la corniche. La partie supérieure est une lourde imitation du plan primitif, et à l'exception des quatre clochetons, elle est bâtie en bois, et n'offre aucun caractère architectural bien arrêté : il n'y avait point de galerie au-dessus de la corniche ni sous le carillon, et au lieu d'une flèche, la campanille était surmontée d'une poire. Des blasons entouraient le cadran de l'horloge, qui était beaucoup plus petit que celui que nous y voyons maintenant, et au-dessus de ce cadran il y

(1) Item in dit jaer ende scependom van Gillis De Baenst was de cappe van 't Beelfroet ghedaen ende hooge gheresen ghelijc men die nu siet ende de draeke al nieuwe verghult ende weder op ghestelt.

Item in die voornoemde jaer, was de clocke ghenaemt Roelandt opghewonden int nieuwe werk op sente Baerbelen dach ende 't nieuwe voorslach dat schoene om hooren en spelende opt voornoemde voorslach veele scone... liedekens naer den tijd van de jaere.

(2) Item in dit jaer ende scependom voornoemd, in de maent van april, was doen maeken een nieuwe accort op de weckers van den huereclocke opt Beelfroet, ende in elcken weckere doen maeken eenen clepele, ende was by den selven scepenen geordoneert dat men telken sondaegh ende helichdagghe daer op beyhaerden souden van den 12 hueren tot den een hueren op de noene.

avait une ouverture, dont les parois étaient découpées par des colonnes en faisceau. A cette époque, on songea à bâtir la partie supérieure en pierre; il semble même que l'ordonnance en avait été portée le 5 février 1685 : Crul fut chargé d'en faire un plan, qui se trouve aussi aux archives de la ville; d'après son évaluation, la main-d'œuvre et les matériaux n'auraient coûté que 1780 livres de gros. Cet architecte reçut cinquante livres de gros pour ses deux dessins et pour l'inspection qu'il avait prise du Beffroi (1). Le projet de Crul n'eut point de suite, quoiqu'à cette époque nous rencontrions un projet d'adjudication, pour la livraison de dix pilastres en pierre de Baleghem ou de Hautem; en septembre 1689, on descendit le dragon.

Au XVIIIe siècle, la charpente du Beffroi se trouvait dans un très-mauvais état: en 1726, il fallut établir de nouveaux tréteaux pour les bourdons, et d'après l'inscription qui se trouve sur l'un des sommiers, cet ouvrage fut exécuté par le maître charpentier Speelman, et coûta 600 livres. Mais ces réparations partielles n'avaient porté qu'un demi-remède au mal; car, en 1771, les magistrats songèrent à faire au Beffroi des travaux assez considérables, pour que l'autorité souveraine crut devoir y intervenir. La démolition de la campanille était déjà entamée, quand les magistrats reçurent de la part du prince Charles Alexandre de Lorraine, le 14 août 1771, une lettre par laquelle il leur demandait compte des

(1) Comptes de la ville, 1684 à 1685, folio 168 v^so. Betaelt aen heer Livinus Crul, pb^re, de somme van vyftich ponden grooten over syne devoiren ende diensten ghedaen int visiteeren van het Belfort ende het maeken van twee modellen van den selven torre, eene (lapune) ende dandere op de maniere hoe den voornoemden torre opghemaekt soude mouten worden *in steen,* volghens d'ordonnantie van den 5 feb. 1685 en quittantie....

(Leveren en maeken, in alles 1780-0-0).

démolitions qu'on avait l'intention de faire au Beffroi, s'enquérant du plan d'après lequel la restauration serait faite et de l'avis des différents architectes consultés à cet égard; entre-temps le prince fit arrêter tout ouvrage ultérieur. Par suite de cette missive, non-seulement on consulta les architectes de la ville de Gand, mais même ceux de Bruges et d'Alost. Les architectes T'Kindt, Simoens, Malfeson, Maelcamp, Vispoel, de Gand, De Wynsdun, de Bruges, et d'autres personnes de l'art, constatèrent l'état de la tour. Ils crurent qu'il fallait attribuer les crévasses (assez légères) que l'on remarque à l'une des fenêtres, à ce que l'échafaudage qui supportait les cloches, était appuyé avec ses jambes de force sur des corbeaux faisant corps avec les murs, et que par les efforts qu'il fallait faire pour la mise en branle des cloches, les murs s'étaient quelque peu disloqués; ils constatèrent en outre que la maçonnerie en pierres de taille, faite d'après l'ancienne méthode, était excellente et le mortier de la plus grande dureté, mais que le mauvais état de la charpente exigeait la démolition de la campanille. Ces experts s'assurèrent en même temps que la partie supérieure de la tour avait été frappée par la foudre, et qu'une partie de la toiture sous le dragon avait pris feu.

Le 22 août, ces avis furent transmis au prince de Lorraine, et les magistrats portèrent à sa connaissance que ce ne fut que sur le rapport d'experts qu'ils avaient résolu, le 3 août, de faire démolir la poire au sommet de la tour et d'enlever le dragon; que cette démolition était exécutée de moitié au reçu de la lettre de S. A., mais que cette démolition ne devait aller que jusqu'à la *lanterne* où sont suspendues les cloches du carillon. Là-dessus intervint la permission du prince de faire les travaux nécessaires pour la conservation de la tour, sous la direction de l'architecte T'Kindt.

Depuis cette époque, la forme de la tour est restée la même; en 1815, on fut forcé de rebâtir un de ses angles qui menaçait ruine. Ce fut l'architecte Van de Capelle que l'on chargea de cette besogne.

A défaut de date précise de la construction du Beffroi, les ornements qui entourent ses fenêtres à lancettes, révéleraient l'époque de leur construction et prouveraient en même temps que l'on y employât un temps assez long, et que sans perdre de vue le plan primitif, les architectes y ajoutèrent les ornements adoptés par l'art de l'époque où ils vivaient : en effet, nous avons vu sur le plan primitif les fenêtres à lancettes privées de tout ornement, tandis que le Beffroi offre ces mêmes fenêtres ornées de voussures canelées, et soutenues par des colonnes appliquées sur les parois des ouvertures; caractère distinctif des fenêtres du XIIIe au XIVe siècle (1). Quelques-unes de ces fenêtres existent encore du côté de St-Bavon et de l'hôtel-de-ville; les autres sont ou claquemurées ou tout-à-fait défigurées par des réparations subséquentes.

L'aspect de cette tour est imposant par sa masse (2): la maçonnerie est en grand appareil, les pierres sont de la couche de Basecq, le ciment de la meilleure qualité, et aucune trace de décrépitude n'apparaît encore sur ses murs noircis par les siècles. Quelques écrivains prétendent que la tour est plus large du haut que du bas : cette erreur, car c'en est une, provient d'un passage de Vaernewyck, que l'on a mal interprété. Cet écrivain ne prétend pas que le bâtiment lui-même soit plus large du haut que du bas, mais uniquement que la corniche dépasse le mur de trois pieds : ses termes sont explicites (3).

(1) Voyez De Caumont, 4me partie, pag. 251, pl. 56, n° 18.
(2) Voyez le n° 3 de la planche.
(3) Voyez Varnewyck, *Historie van Belgis*, p. 228, tome II.

Il existe encore une des statues, qui ornaient autrefois les angles de la tour; elle se trouve posée au-dessus de la corniche, mais il est impossible d'en saisir le caractère.

Le rez-de-chaussée qui a une issue du côté de la rue de S[t]-Jean, est couvert d'une voûte, ainsi que la salle qui est au-dessus, où l'on entre du côté opposé; ces deux places n'ont aucune communication directe. La voûte de cette dernière est portée par huit voussures, qui prennent naissance à un mètre de terre, et peuvent s'élever de 7 à 8 mètres; les murs y sont de l'épaisseur de 2[m],20. C'est dans l'une de ces salles qu'était le *secret,* lieu où l'on déposait les chartes et priviléges des Gantois (1).

L'escalier en spirale se trouve dans l'angle droit, qui fait face au Marché au Beurre, il a 236 marches; de là il prend une direction oblique jusqu'à la première galerie. En somme, du bas à la troisième galerie, on compte 386 marches, hautes de 16 centimètres, ce qui fait à peu près 62 mètres d'élévation; et à partir de ce point jusqu'au sommet du dragon, il peut y avoir 10 mètres, ce qui en tout, donnerait à la tour une élévation de 72 mètres ou 242 pieds de Gand.

L'intérieur de la tour est divisée en plusieurs étages; au-dessus de la seconde salle voûtée, se trouve celle nommée la *forge,* et plus haut la chambre des sonneurs. En cet endroit le diamètre de la tour, à partir du Marché

(1) Ce fut en 1400 qu'on y transféra les chartes; en 1432, on en dressa un nouvel inventaire: à cet effet, deux commissaires nommés par les échevins, joints aux deux grands doyens et à un certain nombre des plus notables bourgeois, s'y rendirent le 26 juin. Cet inventaire fut renouvelé le 10 juillet 1525, ainsi que le 9 août 1532. En 1539, les trois clefs du *secret* furent remises entre les mains de trois chefs-doyens de corporations, et le 28 août de la même année, on mit à mort, après une horrible torture, Liévin Pien, échevin durant l'année 1538, parce qu'il avait donné accès au secret.

au Beurre vers la rue St-Jean, est de 13m,90, et du côté de St-Bavon vers St-Nicolas, il n'est de 11m,90. Du côté de St-Bavon, le mur est le plus épais, il a 2m,50, tandis que des autres côtés, il varie de 2 mètres à 2 mètres 12 centimètres.

On voit que l'intention primitive des architectes était de réunir les quatre clochetons par une voûte : huit corbeaux ont été placés dans les murs, où l'on a maçonné des rainures assez profondes pour y recevoir les voussures de la voûte. Enfin les angles sont fortement liés entre eux, par les pierres qui donnent naissance aux quatre clochetons, de manière que le plafond présente une forme octogonale. A la chambre de l'horloge, derrière les cadrans, les murs ne sont épais que d'un peu plus d'un mètre, et l'on y remarque encore parfaitement l'espèce de fenêtre, qui surmontait le cadran dans le dessin que nous en a laissé l'abbé Crul. Cette ouverture est large d'un mètre trente-huit centimètres; elle est entourée de voussures fortement entaillées sur les parois, et qui forment une espèce d'avant-corps. Le mur sur lequel les cadrans actuels sont placés, est de construction très-moderne.

L'état de la charpente en général est mauvais, et exigera des réparations considérables d'ici à peu de temps, toutefois sans qu'il semble nécessaire de devoir penser à une démolition complète, comme le bruit en a couru dans le public. Ce serait un acte de vandalisme gratuit et inutile! les frais énormes qu'occasionnerait cette démolition, dépasseraient de beaucoup la somme qu'exigerait la reconstruction de la partie supérieure du Beffroi. Ces motifs doivent rassurer les amis des arts et des anciennes institutions de la patrie contre un pareil attentat, qu'on ne pourrait envisager aujourd'hui comme un simple acte de barbarie indigne de notre époque,

mais comme une stupidité qui ne trouverait son pendant que dans la destruction de cette antique demeure des seigneurs d'Utenhove, si bénévolement octroyée, et contre laquelle vient de protester la chûte de frêles murailles, indignes qu'elles se sentaient de remplacer des murs qui, pendant six siècles et demi, bravèrent les intempéries de nos climats !

A. V. L.

Analyses critiques d'Ouvrages.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DES MUSICIENS ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA MUSIQUE, *par* F. J. Fétis, *maître de chapelle du roi des Belges, et directeur du Conservatoire de Bruxelles.* Bruxelles, Leroux, libraire-éditeur, t. I-IV, 1835-1837, gr. in-8°.

L'Africain Martianus Capella que Grotius commenta à l'âge de quatorze ans, et qu'il se garda bien, sans doute, de relire, une fois parvenu à l'âge mur, a réservé à la musique un chapitre où l'on a cru long-temps que toutes les finesses de l'art étaient *encloses,* mais qu'un écolier qui aurait suivi seulement huit jours les leçons de M. Fétis, regarderait en pitié. Ce chapitre, destiné, entre autres, à recommander le langage des sons mesurés, ne vaut pas, suivant moi, ce qu'en dit le maître de M. Jourdain : *La guerre ne vient-elle pas d'un manque d'union entre les hommes, et si tous les hommes apprenaient la musique, ne serait-ce pas le moyen de s'accorder ensemble et de voir dans le monde la paix universelle?* Voilà pourquoi l'on aura appelé *conservatoires* les écoles musicales, attendu qu'elles sont des moyens de conservation et d'harmonie. Si cela est, et j'incline à le croire, aujourd'hui que la paix est une nécessité impérieuse, absolue, inexorable, aujourd'hui qu'il n'y a que la concorde qui puisse nous sauver,

ô mes amis, apprenons tous la musique et, pour la bien savoir, courons vite chez M. Fétis.

Je ne dirai pas que M. Fétis est un de nos habiles musiciens, comme on dit de MM. tel et tel qu'ils sont de nos meilleurs poètes, de nos savants les plus profonds, attendu que le vague et la banalité de ces éloges, n'expriment rien et font mal au cœur; mais je ne craindrai pas d'affirmer qu'il n'y a pas en Europe d'écrivain qui possède mieux que M. Fétis la littérature et la théorie de la musique et qui en ait mieux étudié l'histoire et les moindres particularités curieuses. Ajoutez à cela que M. Fétis est un homme d'esprit et de goût, jugeant aussi bien d'un poème que d'une partition, d'une question de philosophie et d'histoire que d'une difficulté de contre-point, et que grâces à son rare talent d'observation et à son commerce journalier avec les premiers artistes et gens de lettres de tous les pays, il s'est fait une provision d'aperçus, de remarques et d'anecdotes, capables de défrayer cinq ou six académies.

Je voudrais, pour moi, pouvoir imprimer la conversation de M. Fétis et que ma mémoire me reproduisît fidèlement les traits heureux qui assaisonnent ses récits. Je serais certain d'en composer un bon livre qui ferait son chemin dans le monde, sans lettrines, lettres tournures, fleurons, vignettes ni autres illustrations, parce que tout ce luxe me semble un peu puérile, ensuite parce que la mode de ce clinquant littéraire sera bientôt passée; enfin, motif peut-être plus solide, parce que je serais tenté de crier à ceux qui se font imprimer :

Avant d'être illustrés, soyez d'abord illustres.

D'ailleurs, Monsieur Racine et Monsieur Despréaux (ainsi parle-t-on dans la *Revue de Paris*) ont été à la postérité sur papier commun, dénué de culs-de-lampe et d'intercalations gravées, tandis que le plus beau vélin et les plan-

ches d'Aliamet et de Longueil n'ont pu préserver de l'obscurité Dorat et ses pareils. Tony Johannot et Madou sauront-ils mettre d'autres médiocrités à couvert des mépris de l'avenir?

Revenons à M. Fétis que de tels mépris n'atteindront jamais. En lisant ses ouvrages, on s'aperçoit qu'il remonte constamment aux sources, qu'il n'écrit pas sur ouï-dire, que ses moindres assertions, il va les chercher scrupuleusement dans les originaux et qu'il a voué un culte particulier à l'érudition allemande. L'Allemagne est, en effet, la terre classique du savoir, et la France commence à y faire des incursions fréquentes. Mais les Français, après s'être demandé jadis si un Allemand pouvait être un homme d'esprit et avoir affecté un dédain charmant pour tout ce qu'on pensait au-delà du Rhin, entraînés par une de ces réactions si fréquentes chez eux, semblent donner dans un excès contraire, en feignant d'admirer tout ce qui est d'origine germanique et en offrant leur propre gloire en holocauste à leurs estimables voisins.

La *Biographie universelle des Musiciens* est un livre qui tient à la fois de l'Allemagne et de la France; de l'Allemagne, par l'étendue, la solidité, l'exactitude des recherches; de la France, par l'élégance de la forme, la méthode et l'économie. Cet ouvrage suppose une lecture immense et une étonnante capacité d'appréciation. Les gens du monde qui, avant tout, veulent être amusés, apprendront avec plaisir qu'un grand nombre des articles qu'il renferme, indépendamment du mérite bibliographique et musical, attachent par l'intérêt des détails et la fidélité des portraits.

Quand M. Fétis mit au jour son mémoire sur l'ancienne musique belge, lequel n'était qu'un embryon de l'ouvrage considérable qu'il poursuit maintenant avec tant de zèle et au prix de tant de sacrifices, j'eus l'impertinence de lui

adresser une lettre (1) toute farcie de renseignements dont il n'avait pas cru devoir faire usage. M. Fétis, dans la préface de sa Biographie, s'est contenté de répondre poliment que je m'étais trompé sur tous les points, ce qu'il prouvait doctement, en établissant que j'avais pris *cythara* pour une *guitare*, au lieu d'un *luth* (2).

M. Fétis a parfaitement raison : *cythara* est bien décidément un *luth*, et je ne sais où j'avais la tête en m'imaginant non pas lui apprendre, mais lui rappeler quelque chose. M. Fétis aurait pu me punir plus sévèrement, il ne l'a pas pas fait et je l'en remercie. Voyez pourtant, son indulgence m'a gâté. Comme ces écoliers que la douceur de leur maître rend plus audacieux, je retombe dans une faute première, et compulsant mes notes, je vais essayer d'ajouter quelque chose à son travail.

Ce rôle de la mouche du coche me plaît, quoique j'en sente la nullité. Si je me trompe encore, M. Fétis voudra bien m'absoudre; je lui promets au surplus, foi d'homme d'honneur, de ne plus dire que *cythara* est une *guitare!*

Je débute par la Belgique, rien de plus naturel : *à Belgis principium,* et je cherche dans la *Biographie des Musiciens* les noms d'Arnold et de Fernand, qui tous deux appartenaient à la Flandre. Je ne les y trouve pas, et pour y suppléer, je consulte un manuscrit de Custis, inti-

(1) Elle a été insérée d'abord dans le *Recueil encyclopédique belge,* et tirée à part à une douzaine d'exemplaires, puis elle a reparu avec des changements à la suite du *Dimanche*. M. Delmotte a daigné la citer souvent dans sa Notice sur Roland De Lattre.

(2) Pag. CCXXIV de cette même préface, M. Fétis semble trouver mauvais que j'aie appelé Erycius Puteanus *De Put,* mais j'ai tiré cette orthographe des manuscrits originaux de l'auteur, qui devait savoir comment s'écrivait son nom. C'est du reste une véritable vétille. Dans une dissertation sur *l'Amour des Belges pour les livres,* publiée par la Société des Bibliophiles de Belgique, j'ai redressé ce que j'avais avancé sur Louis Van Walbeke, quoique M. Fétis se borne à signaler la traduction vicieuse de *cythara*.

tulé *Fama Brugensis*, et j'y lis, au tome I, page 66, ce qui suit :

« Olaus Nicasius ARNOLDI, *religiosus cœnobii Dunensis, musicus fuit excellens, qui anno* 1476 *publicavit opera quœdam musicalia* 8 *vocum, quœ Caroli Pugnaci, Belgarum principi dedicavit. Obiit* 1472, *in cœnobio de Ravensberga, diœcesis Andomarensis.* »

Tome II, p. 182 : « Joannes FERNANDUS, *Brugensis,* Caroli FERNANDI *frater, poeta et musicus stipendiarius Caroli VIII, Gallorum regis, apud quam maximo in pretio fuit, scripsit carmine horas S. Crucis et compassionis beatœ Virginis, Parisiis excusas; — de S. Joanne Baptista librum unum; — Orationes, epistolas et epigrammata varia, teste Trithemio.* » Ce Jean Fernand n'avait pas, au reste, été négligé par A. Le Mire ni par Paquot; celui-ci mentionne aussi son frère Charles (1).

M. Fétis n'en est encore qu'à la fin de la lettre G; il n'oubliera pas que Sanderus parle de HUCBALD, moine de St-Amand, et de *Philippe* HERTOG, dans ses *Scriptores Flandriœ* (2), et que Sweertius et Foppens ont consacré quelques mots à *Corneille* VERDONCK, comme Tombeur (3) à *Jean* VAN DER ELST, qui a un article dans son livre.

Celui d'Adenez peut facilement se compléter maintenant, grâces aux publications récentes de MM. P. Paris, Francisque Michel, Van Hasselt et de quelqu'un que je n'oserais nommer.

Imperialis rapporte que Juste-Lipse, auquel j'aurais été charmé de mettre en main un rebec ou une flute douçaine, avait une si forte aversion pour la musique, que la symphonie lui causait une mécancolie extrême (4).

(1) Miræi *Elogia,* p. 111 ; Paquot, 11, 102, 104.
(2) Pag. 79 et 140.
(3) *Prov. Belg. S. Augustini,* p. 144.
(4) Vigneul-Marville, 11, 82.

Jean Van Loe, prieur d'Evergem, dédia à *Jacques* Slu-perius, d'Herzele, son poème de Sainte-Cécile, patrone des ménétriers. Cette dédicace se lit dans les poésies mêmes de Sluperius (Anvers, 1575) avec quelques autres pièces en vers et une lettre en prose (1). Dans cette dernière, Sluperius reçoit l'honorable qualification de *Summus musicorum patronus*.

L'épître en vers contient ce passage :

Te duce, mellifluos sacra modulantur in æde
Et resonant cantus organa nostra procul,
Te sine phonascus nihil est, symphonia friget
Nec fluit e rauco gutture dulce melos.

Un autre versificateur latin, Wallius, dont les poésies ont paru également à Anvers en 1657, adressa à *Antoine* Biesbroecq un poème (2) : *Territorii Cortracensis summo magistratui ab actis*, MUSICÆ ARTIS CULTORI, SODALITII S. CÆCILIÆ PRÆFECTO CREATO.

Georges d'Halewin (sa grammaire latine n'est pas une chimère, quoique M. Van Hulthem l'ait présumé) avait écrit sur la musique, au rapport de Sanderus (3).

Dans le *Thesauri principum...paralipomena* d'Eytzinger, auteur dont j'ai fait le sujet d'un mémoire pour l'Académie, on trouve un morceau intitulé : *In tabulas musicas Gerardi* Nodiani *Arnhemiensis carmina Eytzingeri, Cornelii Valerii Ultraj. et Joannis Pampelii* (4).

Antoine Meyer, neveu de l'historien, avait, suivant Paquot (5), laissé en manuscrit : *Responsio pro musica, coram natura judice.*

C'était un grand musicien qu'Albert de Louvain, soixante-

(1) Pag. 310-315.
(2) Pag. 94-96.
(3) *De Gandav.*, p. 46.
(4) Pag. 383-384.
(5) Pag. 11, 37.

troisième évêque de Liége, dont Gilles d'Orval raconte l'histoire romanesque (1).

Si je mets le pied en France, je m'aperçois que DESCOTEAUX a été passé sous silence. Et pourtant DESCOTEAUX poussa la flûte allemande au plus haut point de perfection, ainsi que la prononciation du chant, suivant les règles de la grammaire et la valeur des lettres. Ce musicien, qui florissait sous la Régence, obtint cet éloge de Marais (2) : suivant la clef des *Caractères*, La Bruyère a voulu peindre Descoteaux, en crayonnant son amateur de tulipes.

Pierre GUEDRON, plus favorisé que lui, a obtenu une mention assez longue de M. Fétis. Ce Guedron est nommé plusieurs fois dans la *Confession de Sancy*. Il paraît que ce n'était pas seulement un compositeur et un chanteur, mais encore un convertisseur. Nicolas Rapin, dans son élégie sur la mort du poète Desportes, où il introduit à l'enterrement de cet auteur tout ce qu'il y avait à Paris de personnes considérables dans les lettres et les beaux-arts, dit :

Et cum Malducto, GUEDRO, *cantore venis* (3)

Ce vers a de plus l'avantage de conserver le nom du chanteur Mauduit.

Guedron est cité dans la *Confession* avec DU COURROY, qui a une bonne notice dans le recueil de M. Fétis. Guill. Du Peyrot, auteur des *Antiquités de la chapelle et oratoire du roi de France* (4), dit qu'il était sous-maître de chapelle du roi Henri IV. Le *Perroniana* le loue fort, ce qui a donné occasion à l'éditeur du *Journal de Henri III* (5)

(1) *Hist. litt. de la France*, XVIII, 434.
(2) *Journal* dans la *Revue retrospective*, mars 1837, p. 438.
(3) Opera, Paris, 1610, in-4°, pag. 49.
(4) Paris, 1645, I, 483.
(5) Cologne (Bruxelles, Foppens), II, 296.

de soupçonner que Du Courroy était un des gens employés par Du Perron à mettre en musique les paroles qu'il rimait pour en faire des airs de cour, avant l'année 1596.

Clément Marot nous a transmis le nom de *Michel* Hult, joueur de flûte du cardinal de Lorraine. Je prends la liberté de le recommander à M. Fétis; voici ce qu'en écrit le poète de Madame Marguerite :

> Lors ton Michel n'a eu teste endormye,
> Ains est couru veoir la solemnité,
> Et a sonné à fluste et chalemeye,
> Tout à ton loz, honneur et dignité, etc.

J'omets le reste du *Chant pastoral à Monseigneur le cardinal de Lorraine, qui ne pouvoit ouyr nouvelles de Michel* Hult, *Parisien, son joueur de flustes.*

Si j'en avais le loisir, j'extrairais de Clément Marot quelques autres mentions de musiciens.

Marais, invoqué tout-à-l'heure, parle d'une famille de musiciens, du nom d'Ytier, qui pendant 300 ans y exerça son art. Le dernier était mort en 1722 et, selon Marais, il y en avait un autre du temps de Villon (1). Il est vrai que dans le grand testament, Villon laisse un legs à *Maistre Ythier, Marchant.* Le Duchat est persuadé que *Marchant* est le nom et non pas la profession du personnage, et il n'en fait pas un musicien (2).

Ces notes décousues ne sont déjà que trop longues. Je les terminerai par une petite nouvelle littéraire, c'est que parmi les acquisitions que j'ai faites en octobre 1829, à la vente de la bibliothèque de l'abbaye du Parc, j'ai acheté un manuscrit du XII[e] siècle, contenant divers ouvrages de médecine en vers et en prose; à la fin est le

(1) *Journal, Revue retrospective,* fév. 1837, p. 314.
(2) OEuv. de F. Villon, La Haye, 1742, p. 6, 101, 189.

traité de Ribaretus *de pulsibus*, lequel est suivi d'un hymne :

Eya gaudeat ecclesia
Fidelium nova mater, etc.

lequel est accompagné de la musique en notation saxonne. Il est probable qu'elle est l'ouvrage d'un moine belge. J'en appelle à M. Fétis. Oh! si je n'avais pas traduit *cythara* par *guitare!*

Le baron De Reiffenberg.

1° De Leeuw van Vlaenderen, *door H. Conscience*. Antwerpen, 1839 (3 vol. in-8°).

2° Richilde *ou* Épisodes de l'histoire de la Flandre, au onzième siècle, *par Coomans, aîné*. Gand, 1839 (2 vol. in-8°).

Aucune production littéraire n'est plus propre à l'illustration de l'histoire que le roman historique. Et si une série d'ouvrages de ce genre, au style chaleureux et aux formes dramatiques, dont les sujets seraient pris dans les annales de notre pays, existait chez nous, ils contribueraient singulièrement à répandre la connaissance de l'histoire nationale dans toutes les classes éclairées, et à entretenir des sentiments de patriotisme et d'indépendance.

Walter Scott releva, aux yeux de l'Europe entière, l'Écosse presqu'inconnue avant lui. Sa patrie semble reprendre sous sa plume magique, l'éclat des époques héroïques, dont il nous a laissé des tableaux si ravissants.

La Flandre compte déjà quelques écrivains, qui ont traité des sujets nationaux avec succès, et grâce à leurs

écrits, plusieurs de nos héros ne sont plus ensevelis dans l'oubli; déjà les noms de De Coninck, Artevelde, Hembyze, qui défendirent si courageusement l'étendard de la Flandre, font vibrer le cœur de tout Belge.

Parmi les romans historiques belges, le *Lion de Flandre*, de M. Conscience, occupe sans contredit une première place. Ses deux premiers ouvrages (*Het Wonderjuer* et *Phantazy*) lui avaient valu beaucoup d'honneur, mais le *Lion de Flandre* qu'il vient de publier, l'emporte de loin en mérite sur ses productions antérieures. Aussi le sujet est-il des plus beaux. Il nous retrace cette belle époque où la Flandre surgit à la voix de De Coninck et de Breydel, et refoule les soldats de la France au-delà des frontières que leur esprit d'usurpation leur faisait franchir.

Le plan de l'ouvrage est très-heureux. Les faits historiques y sont, pour ainsi dire, conservés intacts; et l'intrigue amoureuse, qui n'est ici qu'une partie accessoire, est empreinte d'un délicieux parfum de poésie. Le premier volume contient le voyage du comte Guy, de Winendale à Compiègne, lorsqu'il va réclamer contre l'emprisonnement de sa fille Mathilde; le comte de Flandre et sa suite y sont retenus prisonniers, et le roi de France s'avance à la tête d'une forte armée dans la Flandre; il fait son entrée à Bruges. Dans le second volume sont décrites les exactions des Français dans tout le pays, mais principalement à Bruges, où De Coninck et Breydel se mettent à la tête du parti flamand. Les *Clauwaerts*, ou partisans du comte, s'emparent du château de Male; Chatillon sévit contre eux et veut se maintenir par la force. Les Flamands patriotes quittent la ville de Bruges, et s'assemblent sous l'étendard de Flandre que de De Coninck a planté à Ste-Croix, où l'élite de la nation se réunit. Les phalanges flamandes défont l'armée française et s'em-

parent de la ville; Chatillon échappe à peine aux dangers de cette journée. Le troisième volume nous retrace la levée de troupes du roi de France, dont l'armée commandée par le duc d'Artois, s'avance de nouveau vers nos frontières. Les Flamands marchent à sa rencontre, et dans le champ de Groeninge, près de Courtrai, se livre cette bataille à jamais mémorable, qui délivra notre patrie du joug étranger.

L'intrigue amoureuse, dont les chapitres servent de point de repos entre les scènes de guerre et de carnage, peut se resumer en ceci : Adolphe de Nieuwland, écuyer du comte Guy, est épris de la jeune Mathilde, fille de Robert de Béthune, mais il est loin d'oser lui déclarer ses sentiments, surtout dans les circonstances où la famille de Dampierre se trouve actuellement. Dans une dispute de Robert et de Chatillon, il prend le parti du premier, et provoque Gui de Saint-Pol en combat singulier. Adolphe reçoit des blessures dangereuses; il est transporté dans le château de Winendale, où pendant le voyage du comte vers Compiègne, il est laissé aux soins de Mathilde, qui devient à son tour amoureuse du chevalier courageux. Surviennent diverses aventures. Après avoir été faite prisonnière par les Français, et délivrée dans la prise du château de Male par Breydel, Mathilde se trouve à l'abbaye de Groeninge, lors de la bataille des Éperons d'or, où Adolphe se distingua. Celui-ci finit par recevoir de Robert de Béthune, en récompense de son héroïsme, la main de sa bien-aimée.

Le style de l'auteur est très-soigné, mais c'est surtout dans les descriptions qu'il déploie ses plus grandes forces. Il peint admirablement les sites pittoresques, les antiques châteaux, les ruines et les vastes forêts de notre Flandre! Où trouver dans notre langue des narrations plus serrées, des récits plus exacts de tournois, de chasse et de combats? Le caractère des personnages y est conservé jusqu'à la fin:

la dignité, la résignation, dans le vieux comte Gui; le courage et la droiture de chevalier, dans Robert de Béthune; l'enthousiasme du patriote-guerrier dans De Coninck.

Soit qu'il décrive ou mette ses personnages en scène, descriptions ou dialogues étincellent d'esprit et de force; sa diction est toujours analogue au sujet qu'il traite, soit que la vengeance l'anime ou que les sentiments les plus tendres du cœur l'agitent.

Le second roman, dont nous donnons le titre en tête de cet article, est de M. Coomans. Il retrace une époque de notre histoire, qui n'est pas moins intéressante que celle que M. Conscience a choisi. Au moyen-âge, deux centres de mouvements, deux peuples énergiques habitaient des pays limitrophes sur les bords de l'Océan, la Flandre et la France. Ces deux provinces servaient de limites aux deux grandes races qui couvrent l'Europe, la race germanique et la race romane. La France menaçait, depuis l'usurpation d'Hugues Capet, les limites germaniques; mais la Flandre, les couvrant de son large bouclier, était parvenu à les faire respecter. Sous l'époque romaine, la Belgique et la Germanie avaient subi le joug des Romains; sous les rois francs, la Gaule et l'Italie courbèrent le front. Mais depuis le morcellement de l'empire de Charlemagne, les nations romanes voulurent de nouveau s'étendre vers le Nord. Ce fut au XI[e] siècle, du temps de Richilde, que ce froissement se fit d'abord sentir.

Richilde, comtesse du Hainaut, après la mort du comte Baudouin, son époux, voulut, en qualité de tutrice de ses enfants, retenir les rênes du gouvernement de la Flandre, malgré les dernières volontés du comte, approuvées par les états des deux pays, qui avaient choisi Robert le Frison pour gouverner la Flandre pendant la minorité

du jeune comte Arnould. Richilde employa tous les moyens pour étendre son pouvoir, envoya ses administrateurs dans le pays et ne respecta point la décision des états. La Flandre se ligua contre son gouvernement despotique, et confia le pouvoir à Robert le Frison. Richilde réunit ses feudataires, et soutenue par l'armée de France, que commandait le roi lui-même, elle s'avance vers les frontières de Flandre. Dans deux mémorables combats, livrés les 21 et 22 février 1071, les armées françaises furent défaites, et l'indépendance de la Flandre assurée. Nous transcrivons ici la page 145 du second volume, où l'auteur dépeint avec l'élégance du romancier et la véracité de l'historien les batailles de Bavinchove et de Cassel, batailles aussi glorieuses pour notre pays, que celle de Courtrai, quoique les détails en soient moins connus, et les héros de cette journée aient été moins célébrés : « Pendant que Richilde réussissait à entraîner la France tout entière dans une lutte que sa tyrannie avait rendue nationale, de personnelle qu'elle était dans le principe, Robert ne restait pas inactif. Il fortifiait les villes, soulevait les campagnes, exerçait et encourageait les troupes, et se retranchait dans son quartier-général de Cassel, où il formait barrière contre l'invasion. Décidé à se maintenir sur ce point, qui était comme les Thermopyles de la Flandre, il fit réparer les murs de la ville et creuser des fossés semi-circulaires, garnis de tours de distance en distance. Ces travaux bien défendus devaient présenter à l'ennemi des obstacles presqu'insurmontables. Mais Robert ne bornait pas ses soins à la défensive. Il savait que les causes populaires exigent des succès prompts et décisifs : il avait l'ambition d'attaquer l'ennemi et l'espoir de le vaincre. Les milices, s'inspirant de son audace, n'attendaient que le signal du combat. Tout ce que la Flandre comptait de preux chevaliers, de courageux bourgeois et de braves

paysans était réuni sous la bannière de ce prince. Nous ne ferons pas l'énumération des villes et des districts qui avaient fourni leur contingent à l'armée nationale, parce qu'il est vrai de dire que le moindre hameau y comptait ses représentants. Nous nous bornerons à conjecturer avec les chroniqueurs que toutes ces forces réunies montaient à environ 15,000 hommes, y compris les Anglais d'Edgard, quelques centaines de Hollandais venus de la Zélande, et les Indépendants de Ghistelles, qui, à cette époque, pouvaient encore être regardés comme étrangers, tant à cause de leur origine danoise que de leurs mœurs sauvages. Un capitaine moins audacieux que Robert n'aurait peut-être pas songé à opposer ce petit nombre de combattants à des forces quadruples : mais après avoir calculé toutes les chances, il vit, avec le coup-d'œil du génie, que le triomphe était possible, et dès-lors il résolut de livrer bataille. Il comprit comme par instinct que si la gloire des grands conquérants pouvait se décomposer, on y trouverait plus de bonheur et d'audace que de talent et de prudence.

» Le 22 février, avant le lever du soleil, les chefs flamands se réunirent sous une vaste tente adossée aux murailles de la ville presqu'au sommet du mont. Ils y trouvèrent le prince, qui avait passé la nuit à combiner ses moyens d'attaque, de compagnie avec Boniface, Albert, Herman, Wulfrid et Joseph de Knesselaere, ses amis intimes.

» Les chefs électrisés par une courte allocution se séparèrent à la hâte pour exécuter le plan arrêté. Lambert de Bailleul et Baudouin de Nevele se mirent à la tête de la cavalerie, forte de 800 hommes, et allèrent se placer aux deux ailes du champ de bataille. Albert, Henri de Loo et Herman, entourés de 150 gentilshommes armés de toutes pièces, se postèrent au centre, en avant d'un corps de trois

mille archers. Derrière ceux-ci vinrent se ranger 2000 piquiers, soutenus par cinquante cavaliers nobles, sous la conduite de Wulfrid. Un corps de 3000 hallebardiers occupa l'extrême droite, où Robert se rangea avec Joseph de Knesselaere, Gratien d'Eecloo et Boniface de Cassel. Les Indépendants, conduits par Otton, acceptèrent volontiers la mission de commencer l'attaque. Edgard et ses Anglais, appuyés à la montagne, formèrent une espèce de corps de réserve, destiné à secourir ceux qui faibliraient les premiers. Ces préparatifs achevés, Robert cria d'une voix terrible : *en avant!* A ces mots répétés par les chefs, les Flamands s'ébranlèrent et descendirent la montagne au pas de course. En moins de cinq minutes ils atteignirent l'ennemi. . . . .

» Tous ces mouvements furent exécutés avec une promptitude si audacieuse que les Français n'eurent pas le temps de se mettre en mesure d'en empêcher le succès. Eustache de Boulogne et Guillaume d'Osbern, qui seuls regardaient l'expédition comme sérieuse, s'étaient aperçus de bon matin de l'activité qui régnait dans le camp opposé; mais ils l'attribuèrent à des projets de retraite. Instruits des faibles ressources de Robert, ils ne soupçonnèrent pas un instant chez ce prince la résolution de présenter le combat à une armée formidable qui comptait dans ses rangs la meilleure cavalerie de l'Europe et des milices aguerries par des campagnes glorieuses en Normandie et en Gascogne. Ils se rendirent auprès du roi, où ils trouvèrent Richilde, l'évêque de Paris et quelques seigneurs de la cour. Ils annoncèrent que les Flamands se disposaient à se retirer. Cette nouvelle parut chagriner vivement Philippe, qui allait reprocher au comte de Boulogne de n'avoir pas attaqué la veille, lorsqu'un officier vint avertir le général que les Flamands avançaient au lieu de battre en retraite. L'incrédulité, puis le désordre et la

terreur succédèrent à ce rapport véritable. Aussitôt le tambour bat, le clairon sonne, on crie aux armes! Les seigneurs montent à cheval et parcourent les rangs des soldats étonnés. Les uns s'éveillent tout engourdis de froid; les autres, abîmés de fatigue, s'efforcent de se réunir dans le tumulte. Une partie de la cavalerie rassemblée à la hâte se précipite en avant du front de bandière; d'Osbern, de Coucy et Philippe d'Arcq en tête soutiennent le premier choc. Ces guerriers sauvent l'armée d'une déroute complète, car les sauvages de Ghistelles et les archers d'Albert ont déjà envahi le camp. Le choc est horrible! Les assaillants font des prodiges de bravoure. Mais ils sont arrêtés devant le rempart d'acier que présente la cavalerie française. En vain les Indépendants jetant arcs et flèches, y pénètrent-ils pour couper les jarrets des chevaux; en vain les gentilhommes flamands chargent-ils trois fois cet escadron immobile : d'Osbern et les siens résistent à tant d'efforts. Dans l'entretemps les Français s'arment, s'assemblent et font face à leurs adversaires; mais ils ne peuvent profiter de l'avantage du nombre, parce que les Flamands, serrés en épaisses colonnes, n'offrent qu'un front étroit. Cet ordre de bataille aurait été fatal à ces derniers si les Français avaient pu les envelopper et les attaquer de flanc et sur les derrières. Il n'en arriva pas ainsi. Comme si la surprise avait paralysé leurs mouvements, les troupes du roi et de Richilde restèrent en place, se contentant de combattre et de mourir avec courage. Elles se maintinrent trois heures sur la défensive. Après avoir éprouvé des pertes immenses, elles firent un effort pour tourner l'aile droite des Flamands. Robert qui combattait en cet endroit, se précipita avec quelques chevaliers dans un vide que ce mouvement opéra sur la première ligne. Il renversa l'infanterie picarde et pénétra jusqu'à la cavalerie qui entourait le roi. Edgard jugea que le succès de la journée

dépendait de cette action hardie : il s'élança à la tête des Anglais sur les pas de Robert. L'attaque fut exécutée avec tant d'à-propos et de vigueur, que les Picards ébranlés entraînèrent dans leur fuite et les troupes qui s'étaient détachées du corps de bataille pour envelopper l'aile droite, et la garde de Philippe. Ce prince ne songea pas à résister plus long-temps. Il tourna bride; sans s'inquiéter du sort réservé à l'élite de son royaume, que sa légèreté et la cupidité de ses courtisans avaient immiscée dans une querelle étrangère, il prit la route de St-Omer. La retraite honteuse du roi entraîna celle de toute l'aile gauche. Robert, vainqueur de ce côté, pouvait à son tour cerner le reste de l'armée. Mais le lion de Flandre était moins heureux sur un autre point. Les cavaliers de Lambert de Bailleul avaient plié devant les Hennuyers, qui écrasaient le centre, où les archers d'Albert et les piquiers de Wulfrid perdaient sans cesse du terrain. Richilde, d'Osbern et le comte de Boulogne inspiraient à leurs troupes une ardeur invincible; le jeune Arnould lui-même paraissait être devenu homme tout-à-coup; renversé deux fois de cheval, il s'était relevé deux fois pour se jeter au-devant de sa mère. La présence de Richilde surtout, son maintien guerrier, ses éloges, ses reproches, les flèches qu'elle lançait elle-même, faisaient une loi aux moins braves de ne pas fuir la mort quand une femme la bravait. La mêlée était générale en cet endroit : enfin, après une résistance héroïque, Albert, son fidèle Otton, Wulfrid, Henri de Loo, Lambert de Bailleul et deux ou trois cents autres braves, allaient succomber au nombre. Déjà les Hennuyers crient triomphe! Déjà les Flamands ne leur répondent plus que par les imprécations que leur arrache la rage ou la douleur. Tout-à-coup le bailli de Cassel se présente avec une partie de l'aile droite victorieuse : Gare! gare! Flandre au Lion! et il passe sur les blessés et

les cadavres, se jette sur l'ennemi, l'arrête, l'épouvante, le force de reculer. Les Flamands, un moment abattus, reprennent courage; Albert rallie ses amis et se précipite à pied contre les Hennuyers que le bailli décime en face. La bataille change subitement d'aspect : les troupes de Richilde, assaillies avec une ardeur inouïe, lâchent pied. Le plus grand nombre se replie sur le camp, derrière Bavinchove; la comtesse, son époux et ses fils, soutenus par un millier d'hommes, prolongent seuls la lutte. La bataille est perdue. D'Osbern n'en doute pas. Mais il a fait son devoir : la retraite ne saurait le déshonorer; il saisit les brides des chevaux d'Arnould et Baudouin et ordonne aux siens de le suivre : on obéit. Richilde est entraînée par la foule, tandis que les Flamands continuent à frapper sans quartier. Cependant notre héroïne crie aux siens de rester : elle veut combattre encore. Son regard de feu se promène avec indignation sur l'armée française, plus nombreuse encore que celle du vainqueur. Elle accuse tout le monde de lâcheté, le roi, Eustache, de Coucy, d'Osbern, ses fils mêmes qui l'abandonnent! Alors, toute à sa fureur, elle déchire les flancs de son coursier et s'élance contre les cavaliers de Boniface de Cassel : — Fuyez, misérables, et que ma mort soit pour vous une cause éternelle de honte et de regrets.... mais les armes sont baissées devant la comtesse, et son coursier, éventré par le sauvage Sigurd, l'entraîne dans sa chute. Aussitôt on s'empresse autour de Richilde, on lui arrache son poignard, on l'entraîne dans les rangs et de là dans la ville. Cette capture importante fit cesser le combat à l'aile gauche; au centre, les deux partis, comme par un accord tacite, avaient reculé chacun sur ses retranchements. Que se passait-il à l'aile droite? Qu'était devenu Robert? Ce prince, enivré d'un premier succès, et instruit de la fuite du roi, s'était mis à sa poursuite avec le peu de ca-

valiers qui purent le suivre. Il marcha sur les traces de Philippe jusque sous les murs de St-Omer. Plusieurs fois il fut sur le point de l'atteindre et de compléter sa victoire par la prise du monarque. Arrivé aux portes de St-Omer il se vit si près de Philippe qu'il lui cria : Arrêtez. Mais les portes s'ouvrirent, et elles se refermèrent quand le roi les eut franchies. Au même instant parut le comte de Boulogne à la tête des fuyards. Robert comprit alors toute la gravité de son imprudence : il s'efforça en vain de la réparer. Les derniers venus l'entourèrent et le conduisirent dans la ville, où il fut confié à la garde des habitants. Philippe ne s'arrêta qu'à Renti, à trois lieues de St-Omer et à cinq de Cassel. »

Le même jour Richilde fut échangée contre Robert le Frison, et le lendemain se livra la bataille de Cassel, décrite à la page 161 : « Au moment du Richilde, réparaissant au milieu de sa troupe, était portée en triomphe sous la tente des comtes Arnould et Baudouin, de bruyants *vivat* retentissaient à l'autre bout du camp. C'était le roi Philippe qui ramenait les fuyards. A voir les transports de joie auxquels se livrait l'armée, on eut dit qu'elle fêtait le retour d'un monarque victorieux ! Personne ne paraissait se ressouvenir des événements de la veille, dans lesquels Philippe avait joué un rôle si peu digne de son rang. Ses courtisans poussaient la flatterie plus loin encore : caracolant à l'envi autour du roi, quelques-uns osaient le féliciter du courage qu'il avait déployé en se précipitant sur les pas des fuyards pour les reconduire sur le champ de bataille. Philippe était trop vaniteux pour mépriser les éloges, et il avait l'esprit trop borné pour décerner l'adulation de l'insulte. Il sourit à toutes ces hypocrites démonstrations et feignit un grand désir de prendre sa revanche contre les Flamands. Cette velléité guerrière excita des applaudissements plus sin-

cères. Les troupes crièrent unanimement : *Aux armes!* En ce moment Richilde reparut sur son coursier, accompagnée de ses fils, de son époux, et de l'élite des Hennuyers. Elle joignit sa voix à celle de la multitude : le roi ordonna la reprise des hostilités. A ce signal les Français s'ébranlent et vont se ranger en ligne devant les retranchements de l'ennemi. Richilde et les Hennuyers sollicitent l'honneur d'ouvrir l'attaque. Ils marchent vers Cassel, à la droite de Bavinchove; les troupes françaises s'élancent sur la gauche de ce hameau pour assaillir les Flamands sur tous les points à la fois. Le choc est terrible. Les Flamands cèdent et se replient sur la ville. Aussitôt leur camp est envahi par les archers de Guillaume d'Osbern ; Eustache de Boulogne, Richilde, de Coucy, Hoël et Robert de Normandie le suivent avec les Français et les Hennuyers réunis. Déjà s'élèvent des cris de victoire.... Mais Robert n'est pas vaincu. L'habile guerrier a retenu l'ardeur des siens et les a fait reculer de quelques certaines de pas pour attirer les assaillants au pied du mont Cassel, où, serrés les uns contre les autres, entre des fossés et des ruisseaux gouflés par l'orage, ils ne peuvent faire usage de leur cavalerie redoutable. Cette tactique produit un autre résultat : les bataillons français sont en désordre : les chevaux écrasent les fantassins, qui se blessent et s'étouffent.... Flandre au Lion! s'écrie alors Robert, et les Flamands faisant volte-face, tombent sur les Français étonnés comme une troupe de loups, qui a long-temps guetté une caravane, fond sur elle dans une vallée étroite. Pas d'ordre dans l'attaque ni dans la défense, pas de pitié chez les uns, pas de merci pour les autres? Les Flamands frappent avec fureur, leurs ennemis expirent avec courage! La boucherie dura jusqu'au soir; le combat avait commencé le matin à 10 heures. Enfin, après mille efforts pour ressaisir l'offensive, après mille essais pour rompre les

bataillons flamands et enlever les retranchements de la montagne, les Français, partout repoussés, prennent la fuite. Comme la veille, Philippe en donne le signal et se jette à bride abattue sur le chemin de St-Omer. Comme la veille aussi, les troupes de Richilde tiennent le mieux. Elles s'assemblent près de Bavinchove et y combattent encore deux heures après la retraite de leurs alliés. Les Flamands les entourent, les pressent, les exterminent. La victoire est complète : plus un seul homme ne répond aux échos qui répètent au loin : Triomphe! Flandre au Lion! »

PH. BLOMMAERT.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Saggio storico e politico sulla rivoluzione Belgia, dei Sr Nothomb. Terza editione, accrescinta di note e susseguita da un' appendice. Traduzione dal francese del D^{re} Bald^{re} Tirelli, da Modena. Liégi, U. Desain, 1838; in-18 de XVI et 521 pages.

Les Gestes des ducs de Brabant. De Brabantsche Yeesten, of Rijmkronijk van Braband, door Jan De Klerk, uitgegeven door J. F. Willems, lid der koninglyke Academie van Brussel. Brussel, M. Hayez; 1839. In-4°, p. LXIX et 901.

[Cette publication est précédée d'une introduction curieuse sur l'auteur et les manuscrits de cette chronique; à la page 605 se trouve le *Codex diplomaticus,* contenant des chartes des ducs de Brabant jusqu'à l'an 1350, au nombre de 200, toutes inédites.]

Cronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen, gemaect door J^r Nicolas Despars, van de jaeren 405 tot 1492; voor de eerste mael in het licht gegeven door J. De Jonghe, doctor in de letteren en wijsbegeerte, hoogleeraer by het Atheneum te Brugge, enz. Brugge, 1839.

[Cet ouvrage se publie par livraisons; la treizième vient de paraître, contenant les pages 353-512 du second volume, où il est traité principalement du règne si agité de Louis de Male.]

Histoire parlementaire du traité de paix du 19 avril 1839, entre la Belgique et la Hollande, contenant, sans exception, tous les discours qui ont été prononcés dans les chambres législatives belges; précédée d'une introduction, des rapports, documents diplomatiques, etc., etc., et suivie des pièces relatives à la signature et aux ratifications du traité. Bruxelles, Mary-Muller, 1839; 2 forts volumes in-8° de 700 pages.

Histoire des ducs de Bourgogne, par De Barante, augmentée d'un grand nombre de notes, par M. Marchal, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale. Bruxelles, Grégoir, Wouters et Ce, 1839. (L'ouvrage aura dix volumes in-8°, ornés de 10 gravures).

[Nous ne concevons pas cet engoûment de quelques-uns de nos savants pour la reproduction répétée de cette œuvre de Barante, qui fourmille d'erreurs sur notre histoire, qui tronque les noms, altère les caractères des personnages et rend les faits méconnaissables lorsqu'on les compare avec les sources. En prenant les notes de MM. De Reiffenberg et Gachard et celles que M. Marchal joindra à son édition, on aurait reconstruit une histoire des ducs de Bourgogne entièrement neuve. Pourquoi toujours copier les autres. Faisons nous-mêmes. Le nom seul des éditeurs susmentionnés suffit pour prouver que nous sommes capables de tenter l'entreprise.]

Jean l'Aveugle, roi de Bohème, comte de Luxembourg, marquis d'Arlon; Esquisses biographiques, par P. A. Lenz. Gand, Annoot, 1839; 98 pag. in-8°, avec une lithographie.

[Nous devons des remercîments sincères à M. le professeur Lenz pour avoir retracé la vie de ce Jean l'Aveugle, dont le nom eut naguères tant de retentissement et que notre insouciance d'aujourd'hui condamne presqu'à l'oubli. Tous les détails de cette intéressante biographie reposent sur des faits authentiques; M. Lenz ne manque jamais d'indiquer ses sources.]

Histoire du Limbourg, suivi de celles des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de l'abbaye de Rolduc, par M. S. P. Ernst, curé d'Afden. Publiée avec notes et appendices et précédée de la vie de l'auteur, par Ed. Lavalleye. Tomes I, II et III. Liége, Collardin, 1837-39.

[Cet ouvrage formera 6 volumes.]

Promenades historiques dans le pays de Liége, par le docteur Bovy. Liége, Collardin, 1839; 2 vol. in-8°, avec pl.

La Joyeuse-Entrée de Ferdinand de Bavière, par M. L. Polain. Liége, Jeunehomme, 1839; 24 pag. in-8°.

Het beclaech van joncheer Jan Van Hembyze, gedicht der XVIe eeuw, uitgeg. door Ph. Blommaert. Gent, by D. J. Vanderhaeghen-Hulin, 1839. In-8°, p. VIII et 60.

Dagverhael van den oproer te Antwerpen, in 1659, uitgeg. door C. P. Serrure. Gent, by D. J. Vanderhaeghen-Hulin, 1839. In-8°, p. XIX et 48.

[Les deux ouvrages qui précèdent sont publiés par la société des Biblio-

philes flamands. Cette société, qui vient d'être fondée à Gand, a pour but la publication d'anciens documents en langue flamande; les ouvrages qui paraîtront successivement, sont 1° une chronique de Flandre, d'après un manuscrit du XVe siècle; 2° la guerre de Grimberge, poème du XIVe siècle.]

Recherches historiques sur les voies d'écoulement des eaux des Flandres, à l'occasion du projet de loi relatif à la construction du canal de Selzate à la mer du Nord, par l'abbé J. O. Andries. Bruges, Félix De Pachtere, 1839; in-8° de 102 pages, avec une carte.

[Ce travail, aussi utile que curieux, présente un aperçu très-complet sur l'historique des tranchées, canaux, écluses, etc., construits naguères pour l'écoulement des eaux de la Flandre. Nous désirons que cette importante brochure détermine la législature à faire creuser enfin le canal de Selzate.]

LITTÉRATURE.

Bloemen myner lente, door C. Ledeganck. Gent, by Vanderhaeghen-Hulin, 1839. In-8°, p. IV et 158.

De Gentsche Vaderbeul, romance, aen welke de gouden eerepenning is toegekend door de Maetschappy van schoone Kunsten te Gent. Gent, by D. Vanderhaeghen-Hulin, 1839. In-8°, p. VIII et 12.

La Voix d'une jeune Ame, par Benoit Quinet. Bruxelles, 1839; 122 pag. in-12.

Lofspraek der polders, door C. Du Villers, pastor van Middelburg, in Vlaenderen. Gent, C. J. Van Ryckegem, 1839; in-8°, p. 22.

Robert de Vries, historisch tafereel uit de XIe eeuw, door J. B. C(*oortmans*). Gent, 1839; 22 pag. in-8°.

Keus van dicht- en prozastukken, of Tael- en letterkundige Verzameling. Kortryk, 1839; in-8°.

[Deux livraisons viennent de paraître et contiennent des pièces de littérature en prose et en vers de MM. E. D'Haene, P. J. Renier et Mussely-Boudewyn.]

Poésies morales en français, en flamand et en latin; par S. M. Coninckx. St-Trond, 1839; 68 pag. in-12.

[L'auteur, qui était d'un grand âge, est mort le 14 avril 1839.]

Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien I[er], durant son mariage avec Marie de Bourgogne, translatée du flamand en français pour la première fois, et augmentée d'éclaircissements historiques et de documents inédits, par Octave Delepierre, archiviste de la Flandre occidentale. Bruxelles, 1839; pag. XI et 480 in-8°.

Wevers-Almanak voor het jaer O. H. J. C. 1839. Uitgegeven door de vaderlandsche lijn-maetschappy. Brussel, 1839.

Elba und Waterloo. Ein historischer Roman von Ferdinand Stolle. Leipzig, bei Eduard Meisner, 1838; 3 vol.

Legende der heylige Waldetrudis, gravin van Henegouwen en patroners der stad Bergen. — Het leven van Rubens. — Krijgsdaden der Belgen. — De monik Robert, geschiedenis der XII[e] eeuw. — Bemint uwe vyanden. — De Almoes. — Het leven van Justus-Lipsius. — Salviati of de Vergiffenis. — Bemint elkander. — Leven van Karel den Vijfden. Brussel, Maetsch. ter verspreyding van goede boeken, 1839; in-32.

[Ces dix petits volumes forment la 2[e] série de la Bibliothèque populaire en langue flamande, publiée par la Société pour la propagation des bons livres.]

Antoine, ou le Blasphémateur converti, épisode belge, par l'abbé Th. Normand. Bruxelles, De Mat, 1839; in-32.

Den kleynen Telemachus, of kort begryp van de lotgevallen van Telemachus, zoon van Ulysses. — Le petit Télémaque, avec une double traduction, l'une conforme au génie de la langue flamande avec le texte français en regard; l'autre, littéraire et interlinéaire, conforme au génie de la langue française; par l'abbé Olinger. Bruxelles, Deprez-Parent, 1839; in-12.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliotheca Gandavensis. Catalogue méthodique de la bibliothèque de l'Université de Gand; précédé d'une histoire de cette bibliothèque, et suivi de tables de noms d'auteurs, etc., publié par le bibliothécaire Aug. Voisin. — I[er] vol. Jurisprudence. Gand, C. Annoot-Braeckman, imprimeur de la ville, 1839; in-8° de LXXXII et 394 pages, plus deux feuillets non chiffrés pour le titre et la dédicace et une gravure au trait.

[Ce catalogue qui se trouve aussi en vente à Bonn chez Marcus, et à

Paris chez Techener, contient : 1° des *recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de Gand*, avec des renseignements sur Arend De Keyser, Simon De Cock et Judocus Petrus De Halle, ainsi que sur Pierre De Keyser, premiers imprimeurs de cette ville et jusqu'ici fort peu connus, pag I-LXXXII. — 2° Le catalogue des livres de jurisprudence, contenant 4359 numéros, pag. 1-338. — 3° La table alphabétique des noms d'auteurs, traducteurs, commentateurs, etc., pag. 339-368. — 4° La table des ouvrages anonymes, pag. 369-386. — La table des divisions du catalogue méthodique, pag. 387-394.

Ce catalogue qui sera utile aux hommes de science, s'imprime aux frais de la ville de Gand : il est le premier que publie une bibliothèque en Belgique.]

VOYAGES.

Voyage en Hollande et en Belgique, sous le rapport de l'instruction primaire, des établissements de bienfaisance et des prisons dans les deux pays, par Ramon de la Sagra. Paris, impr. de Mme Husard, 1838; 2 vol. in-8°.

Le Voyage à Surinam, description des possessions neérlandaises dans la Guyane, par P. J. Benoits, orné de cent dessins pris sur nature par l'auteur, lithograph. par Madou et Lauters. Bruxelles, Société des Beaux-Arts, 1839; in-folio, 1re livr.

MÉDECINE.

Rapport fait au conseil central de salubrité de Bruxelles, sur les révaccinations, par MM. les docteurs Eigot et Rieken. Bruxelles, société typographique belge, 1839; broch. in-8°.

Notice sur les travaux de Van den Zande, docteur en médecine, professeur de physiologie et de l'art des accouchements à l'Ecole de médecine, médecin de l'hôpital Ste-Elisabeth d'Anvers, etc., etc., par C. Broeckx. Anvers, Ve J. B. Heirstraeten, 1839; in-8° de 43 pages.

[Cette notice a été lue à la quatrième séance solennelle publique de la Société de médecine d'Anvers, le 17 décembre 1838, et imprimée par ordre de cette société.]

Dissertation sur la vie en général et en particulier sur la vie humaine, par P. Haan, docteur en médecine, chirurgie et accouchements. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1839; 100 pag. in-8°.

Considérations critiques sur la phrénologie et la cranioscopie, par F. J. Matthyssens. Bruxelles, Soc. encyclogr., 1839; 59 pag. in-12.

Précis élémentaire de médecine légale, extrait des meilleurs ouvrages généraux et spéciaux de médecine légale, suivi des lois, arrêtés et réglements de police médicale et de police sanitaire, par F. J. Mathyssens. Anvers, Heirstraeten, 1837; 2 vol. in-18, pag. 459 et 610.

BEAUX-ARTS.

La Galérie Van den Schrieck. Louvain, Ickx et Geets, 1839; in-8°.

Anatomie appliquée aux Beaux-Arts, à l'usage des académies de dessin, sculpture et peinture, par E. J. Verhaes, professeur à l'académie de dessin et d'architecture de Termonde, en français et en flamand. Bruxelles, établissement géograph., 1838; in-folio de 24 pages non chiffrées et avec 24 planches lith.

Description historique du Panthéon de Rome, par T. F. Suys, architecte des palais et bâtiments royaux. Bruxelles, Hayez, 1838; 4 pages de texte, à deux colonnes, non compris le titre, et orné de 25 pl. lithographiées.

Les Délices de Spa et de ses environs, description nouvelle, illustrée de douze vues, dessinées d'après nature par Th. Fourmois. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts, 1839; 34 pages in-4°, avec dix lithographies.

Bydragen voor de kunstgeschiedenis en kunstkennis der oudheid, door F. A. Spyers, doctor in de wysbegeerte en letteren, leeraer aen het stads Atheneum te Gent, enz. Gent, D. J. Vanderhaeghen-Hulin, 1839.

[La seconde livraison vient de paraître, de p. 33 à 64.]

Scènes de la vie des peintres de l'Ecole flamande et hollandaise, par Madou. Bruxelles, Société des Beaux-Arts, 1839.

[Ce magnifique ouvrage paraîtra par livraisons; il y en aura dix. Les deux premières sont sorties; les peintres, dont la vie a offert une esquisse dans cette publication, sont Van der Meulen, Brouwer, Craesbeke et Teniers. Les notices sont écrites par MM. De Stassart, De Reiffen-

berg, Cornelissen, etc. Sous le rapport du texte, de l'exécution des planches et de la typographie, les scènes de la Vie des Peintres ne laissent rien à désirer.]

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES.

Mémoires couronnés par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; tome XIV, Ire partie. Bruxelles, Hayez, 1838; in-4°.

[Ce volume contient : un mémoire sur la poésie flamande en Belgique, par M. F. Snellaert, pag. 288; — de l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique, par E. Del Marmol, pag. 69.]

Mémoires de la Société de médecine d'Anvers. 1837-1838. Anvers, Heirstraeten, petit in-4°, p. XV et 67.

ARITHMÉTIQUE.

Nieuwe Verhandeling over de tiendeelige rekenkunst, zynde het werk verrykt met 1400 vraegstukken om door de leerlingen opgelost te worden naer het fransch, van J. C. en F. B. B., door Willem Van West. Brussel, Nat. Maetsch. ter verspr. van goeden boeken. In-8°.

SCIENCES JURIDIQUES.

Manuel d'histoire du droit romain, par T. J. Smolders. Louvain, Van Linthout, 1839; Ire partie, page 205.

ÉCRITS POLITIQUES ET PAMPHLETS.

De la politique du moment en Belgique, suivie de la question de la dette hollandaise. Bruxelles, Soc. encyclogr.; 1 vol. grand in-8°.

Adresse au peuple belge. Bruxelles, Soc. nation. (fév. 1839); grand in-8°.

Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député (19 février 1839). Bruxelles, Hayez.

Les traîtres démasqués, ou les turpitudes des ministres et hauts fonctionnaires de la Belgique, suivi du bon Curé de cam-

pagne; pamphlet à l'occasion des 24 articles et des roueries de la banque hollandaise. 2e édition. Bruxelles, Brismé; in-8°.

De la liberté de l'Escaut, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture, l'industrie et le commerce. Bruxelles, Hayez, 1839; in-8°, 56 pag.

Le général comte Belliard. Bruxelles, librairie militaire de J. B. Petit; in-8°, 28 pages.

Un mot aux Belges, par l'honorable W. L. Wellesley. Bruxelles, Méline, 1839; in-8°, 124 pag.

A Léopold, roi des Belges. 2e lettre. Paris, imp. de Terzuolo; in-8° d'une demi-feuille.

[Signée De Potter et datée du 29 janvier 1839. La 1re lettre remonte à sept ans.]

De la destitution de M. le baron de Stassart, par Louis Labarre. Bruxelles, Géruzet, 1839.

De la Banque anglo-belge, ou Examen des conséquences dangereuses qui seraient résultées de cet établissement pour le commerce et l'industrie, par P. H. Pauw, de Gand. Brux., Masure, 1839; in-8°.

De la question de l'Escaut, ou Examen du droit de péage stipulé par l'article 9 du traité des 24 articles, avec les moyens d'y faire face sans achat ni imposition générale sur le pays, par le même. Ibid., in-12.

De la neutralité de la Belgique et de l'armée, par le major du génie Laurissard-Fallot. Bruxelles, J. De Mat, 1839; in-8°.

De la liberté de l'Escaut, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture, l'industrie et le commerce. Bruxelles, Hayez, 1839; in-8°.

La Belgique militaire et indépendante. Bruxelles, Hayez, 1839.

Des crises financières et de la réforme du système monétaire, par Chitti. Bruxelles, Méline, 1839; in-8° de 140 pag.

Quelques considérations sur le péage de l'Escaut. Anvers, mai 1839; in-8° de 23 pag.

Esquisses biographiques des principaux fonctionnaires tant civils que militaires de la Belgique, par Aug. Holvoet. Brux., chez l'auteur, 147 pag. in-18.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, revue trimestrielle, publiée par MM. J. B. D'Hane, administrateur inspecteur de l'Université de Gand; F. Huet, P. A. Lenz et H. G. Moke, professeurs à la même université. Gand, Annoot. Tome II, 2e livraison.

Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, publiées par les soins des membres du comité directeur. T. I, N° 1. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1839; in-8°, pag. XII et 104.

[La société publiera quatre cahiers par an. Le numéro I contient : les keures de Furnes (1240) et du village de Ter Piete (1265), par F. V. — Recherches historiques sur l'origine et la nature de la société dite confrérie de l'Ours blanc à Bruges, par F. V. — Charte de Marie de Bourgogne, de l'an 1476 (en flamand), par Octave D. — Notice sur les anciens sceaux de la ville de Bruges, par Edmond Veys. — Notice biographique sur le P. Ferdinand Verbiest, missionnaire à la Chine, par l'abbé C.]

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Nos 5 et 6. Bruxelles, Hayez; in-8°, avec 3 pl. col.

[Ces Nos contiennent entre autres des communications historiques de MM. De Reiffenberg, Gachard, E. Gachet; différents rapports sur les mémoires envoyés au concours de 1839, etc.]

Revue de Bruxelles, publiée par MM. A Dechamps et P. De Decker; avril et mai. Bruxelles, De Mat, 1839, in-18.

[Ce recueil, auquel ne coopèrent que des écrivains de notre pays, continue à s'occuper avec sollicitude de la Belgique. Voici les principaux articles de la livraison d'avril : Coup-d'œil sur le mouvement religieux et intellectuel en Allemagne. — La légende de St-Lambert. — Caractères des diverses époques sociales. — Le Château de Maldegem la loyale. — Questions de politique extérieure, etc. — La livraison de mai contient : Une leçon de M. Ahrens, par Tits. — Voyage du P. Bergeron et du P. Molinet, par Gachard. — L'action sociale des papes, jugée par les écrivains protestants, par J. Moeller. — Une Nuit blanche, par Coomans. — Biographie de Ch. Van Berghem, secrétaire de l'archevêque de Malines, par F. V. Goethals. — Sous le titre de *Miscellanées*, se trouvent les nouvelles les plus importantes de la religion, du commerce, de l'industrie, de la science, de l'histoire, des arts, de la littérature, de l'instruction publique. Des analyses critiques, une chronique politique, un bulletin bibliographique terminent les livraisons.]

Belgisch Museum, 3e deel, Ire aflevering. Gent, Gyselynck, 1839; in-8°.

[Cette livraison est ornée de trois lithographies. Elle contient des articles, sur les chambres de rhétorique de Courtrai, par F. Snellaert; — sur l'uniformité de la prononciation chez les anciens écrivains des Pays-Bas, par J. David; — sur Liévin Mehus, par F. Speyers; — quelques communications importantes de M. Willems, etc.]

Annales et bulletins de la Société de Médecine de Gand, année 1839. Gand, Gyselynck.

La Renaissance. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts. In-folio, avec planches et vignettes.

[Cette publication se publie deux fois par mois : 6 numéros ont paru, ornés de belles lithographies; ils contiennent des articles sur le Beffroi de Gand, sur Schotel, sur Mindert Hobbema, sur la décadence de l'art en Italie, etc.]

Annales de la Jurisprudence belge, ou Recueil des arrêts de la cour de cassation et des cours d'appel du royaume, par MM. Sanfourche, Laporte et Colmant. Bruxelles, 1839.

[Il paraît une livraison tous les mois.]

Journal historique et littéraire. Liége, P. Kersten, 1839; 1re, 2e et 3e livraisons du tome IV.

Revue belge, publiée par l'association nationale; 5e année, mai. Liége, Jeunehomme, 1839.

[Articles de cette livraison : la Joyeuse-Entrée de Ferdinand de Bavière à Liége, par M. L. Polain. — Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour, par J. J. Altmeyer. — Villes, paysages allemands, par Eug. Poulet. — Everard T' Serclaes, chronique brabançonne, par Ph. L.]

GRAMMAIRE.

Dictionnaire wallon-français, dans lequel on trouve la correction de nos idiotismes vicieux et de nos wallonismes, etc., par L. Remacle. 2e édition, augmentée de plus de cent mille mots. Liége, Collardin, 1839; 18 livraisons in-8°.

OUVRAGES DIVERS.

Manuel des Organistes de la campagne, par l'abbé T. Normand. Bruxelles, De Mat, 1839.

Grondregels en pligten der vaders en moeders, door Claude Arvisinet. Brussel, Maetschappy ter verspreyding van goede boeken, 1839.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, tombés dans le domaine public. Bruxelles, Deprez-Parent, 1839.

Essai d'une nouvelle méthode d'enseignement simultané mutuel, français-flamand. Bruxelles, Soc. nat. pour la propag. des bons livres, 1839; petit in-8°.

Histoire populaire de la révolution française, par Théodore Juste. Bruxelles, Jamar, 1839; in-18.

[Avec une jolie lithographie de Madou.]

Géographie élémentaire à l'usage des écoles primaires et moyennes, second cours, par Pieterz et Mauvy. Bruxelles, Deprez-Parent, 1839; in-12.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour l'année 1839, orné de deux lithographies représentant le collége des théologiens, dit du Saint-Esprit et le portrait de feu le professeur P. Van Esschen. Louvain, Van Linthout et Van den Zande; in-18.

Analyse des Bulletins

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

TOME III. — 1er BULLETIN. *Séance du* 15 *décembre* 1838.

Il est donné lecture de l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur qui règle les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, ordonnée par l'arrêté royal du 8 décembre 1837 :

Art. 1. Ces travaux se feront sous la direction de la Commission royale d'histoire.

2. La commission désignera aux personnes qui y seront employées, les ouvrages dont chacune d'elles aura à faire le dépouillement.

3. Les conservateurs des différentes bibliothèques de l'état seront invités par le département de l'intérieur à confier, pour un temps limité et sous reçu auxdits employés, les ouvrages dont le dépouillement leur aura été assigné.

4. Ce dépouillement se fera d'après les règles suivantes :

5. Toutes chartes, diplômes, lettres patentes, lettres missives, ordonnances, instructions, commissions, réglements et autres actes imprimés, qui concernent soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités, dont elle est actuellement composée, seront repris et analysés.

6. L'analyse de chaque pièce formera la matière d'un bulletin séparé, écrit sur une carte.

7. Chaque analyse, toujours conçue en français, sera à la fois claire, concise et complète, c'est-à-dire, qu'elle contiendra les noms des parties agissantes ou contractantes, avec

leurs dignités essentielles et l'objet qu'elles se proposent, ou bien le sujet principal de l'acte, lorsqu'il renfermera plusieurs articles différents. — En tête sera indiquée la date de la pièce dans la langue qui y est employée, et avec toutes les circonstances qui s'y rapportent. — Ce bulletin se terminera par l'indication, entre paranthèses, de l'ouvrage d'où la pièce aura été extraite, ainsi que du volume et de la page où elle se trouve, et enfin de l'édition dont on se sera servi, lorsque plusieurs en seront connues.

8. Les personnes employées au dépouillement recevront une indemnité, fixée provisoirement à *quinze centimes* par bulletin. — La commission pourra proposer, en outre, de leur accorder des gratifications supplémentaires, proportionnées à l'intelligence et à la capacité dont elles auront fait preuve, ainsi qu'à la difficulté du travail qu'elles auront exécuté.

9. Tous les trois mois chacune d'elles remettra à la commission, rangés dans l'ordre chronologique par volume, et accompagnés de la liste détaillée des ouvrages dont ils présenteront le dépouillement, les bulletins formés par elle. — L'indemnité à laquelle elles auront droit à raison du nombre de bulletins formés et remis, leur sera immédiatement payée.

10. Des dispositions ultérieures détermineront le mode et les principes, d'après lesquels tous les bulletins devront être assemblés, coordonnés et révisés, pour en former la table chronologique générale, destinée à être livrée à l'impression.

Le secrétaire fait l'analyse de la correspondance.

M. le comte De Montalembert annonce qu'il s'efforcera d'introduire l'usage d'un compte rendu, semblable aux bulletins de la commission, dans les comités créés à Paris, par le gouvernement français, pour recueillir et mettre au jour les monuments inédits de l'histoire de France.

Le ministre de l'intérieur autorise la commission à échanger ses publications avec celles de l'Académie royale d'histoire de Madrid; et à cette occasion, M. le chev. d'Antoine y Layas, chargé d'affaires d'Espagne, exprime son désir de favoriser, autant qu'il est en lui, les relations littéraires de la Belgique avec sa patrie.

Le comte De Lalaing, notre chargé d'affaires à Madrid,

demande une note des manuscrits et objets d'arts précieux, que l'on pourrait réclamer, comme ayant été jadis transportés de Belgique au-delà des Pyrénées.

M. L. De Malastrie, au nom du directeur du *Nouvel Écho du Monde savant,* demande l'échange de cette publication contre le bulletin de la commission, par qui cette proposition est accueillie avec plaisir.

MM. Gabriel Peignot et Du Sommerard s'empresseront de fournir à la commission tous les renseignements qui seront en leur pouvoir, le premier pour l'histoire de Bourgogne, le second pour celle des arts en général.

Deux lettres écrites de Gorcum par M. G. G. Vreede, qui s'occupe de l'histoire diplomatique des Pays-Bas, ont pour but d'obtenir des renseignements sur l'implacable ennemi de Barneveld, l'ambassadeur de Hollande à la cour de France, *François Van Aerssen,* fils du greffier des États-généraux, *Corneille Van Aerssen,* autrefois pensionnaire de la ville de Bruxelles.

M. Vreede voudrait avoir des détails précis sur la naissance et les premières années de Van Aerssen, afin de pouvoir juger à fond de la position où cet homme d'état s'est vu placé dès sa jeunesse. On s'éclairerait jusqu'à un certain point sur cette recherche, en remarquant que sa famille tenait à celles *d'Ysselingen, Estourneel, Wielandt,* etc., qui appartiennent à la Belgique.

« Il y a, dit M. Vreede, nombre d'autres Belges qui ont consacré leurs talents à la cause des Provinces-unies, et dont le » nom vivra à jamais dans l'histoire de la diplomatie ; tels sont » Jacques Van Maldere, Noël De Caron, seigneur de Schoonewale, Liévin Calvart, Marnix, etc. En Belgique comme en » Hollande, on pourrait de part et d'autre se communiquer » tout ce que les bibliothèques, archives et collections privées » contiennent d'intéressant, et cette réprocité bienveillante ne » serait peut-être pas un des moyens les moins puissants pour » applanir les difficultés que la politique a fait naître, etc. »

M. Du Faitelle fait parvenir à la commission un numéro de l'*Industriel Calaisien,* du 10 novembre 1838. On y lit que ce littérateur a apporté un grand nombre de preuves en faveur de la relation que fait Froissard de la prise de Calais, par

Edouard III, et du dévouement d'Eustache de S[t]-Pierre, révoqué en doute par Bréquigny et par M. Clovis Bolard, dont la Société des Antiquaires de la Morinie a couronné le mémoire.

M. X. Heuschling met sous les yeux de la commission plusieurs extraits des *Mémoires inédits sur l'histoire du Luxembourg,* par l'abbé Tillot, mort en 1750, et le père Bonaventure, capucin : ces extraits seront examinés, et, s'il y a lieu, on y reviendra dans le bulletin.

M. Serrure vient de faire une découverte qui n'est pas sans importance pour la littérature du Nord en général, et pour celle de la Flandre en particulier : c'est un second fragment d'un texte des *Nibelungen,* qui renferme la plus grande partie de la 17e aventure : *Comment Siegfried fut pleuré et mis au tombeau.*

L'écriture de ce fragment est de la fin du XIIIe siècle (vers 1280), et a appartenu au volume dont M. Serrure possédait déjà un feuillet, qui a été publié dans les *Anzeiger* de M. Mone à Carlsruhe, ensuite dans le journal pour la littérature allemande de M. Van der Haghen, à Berlin, et tout récemment par M. Meyer, à Groningue.

M. Em. Gachet qui, pour un recueil que l'on forme en Angleterre, a extrait des archives du royaume diverses pièces relatives à Marie Stuart, adresse à la commission les documents suivants, qui concernent les Anglais réfugiés en Belgique, vers l'année 1570 :

Lettre du duc d'Albe au roy, touchant les Anglais réfugiés par deçà. D'Anvers le 14e de février 1570.

Dans cette lettre (que le bulletin copie en entier) le duc d'Albe rend compte au roi, d'après la charge que Sa Majesté lui avait donnée d'assister les seigneurs et gentilshommes anglais réfugiés par deça, pour le fait de la religion catholique, de la manière dont il a jugé le plus convenable de régler ces secours, qu'il a assignés sur la recette des confiscations, etc.

Suit une copie de l'ordonnance (que le bulletin donne aussi textuellement), par laquelle il est enjoint à Martin Van den Berghe, trésorier de l'épargne du roy, et commis à la recette

générale des confiscations, de payer et distribuer par mois sur la recette desdites confiscations aux seigneurs, gentilshommes et pensionnaires d'Angleterre ci-dessous dénommés, réfugiés par deçà pour le fait de la religion catholique, la somme de 700 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandres, la livre. Savoir :

A la comtesse de Noorthumberland,	100	écus par mois.
A Charles Nevell, comte de Westmeland,	50	—
A Milord d'Alles,	50	—
A Christoffle et Cutbert Nevell,	40	—
A Agremond Ratelif,	30	—
A Richard Norton, l'ancien,	18	—
A Frances Norton, son fils aîné,	18	—
A Sampton Norton, son autre fils,	10	—
A Thomas Marckinfild, chevalier,	8	—
A George Chamberlayne,	6	—
Fait ensemble	330	écus de 40

patars pièce.

Fait à Anvers le 5 febvrier 1570.

M. De Smet fait la communication qui suit :

« Le parchemin était souvent rare au moyen-âge et toujours assez cher, les religieux qui s'occupaient à transcrire des livres ou à composer des chroniques, en usaient avec beaucoup d'économie, et, comme chacun sait, ils se servaient de plusieurs moyens à cet effet. Effacer les caractères des manuscrits, quelquefois plus utiles que ce qu'ils allaient y substituer, et préparer ainsi un travail pénible à ceux qui nous révèlent les mystères des Palimpsestes, n'était pas à la vérité la méthode la plus ordinaire ; mais le plus souvent ils avaient recours aux marges, aux interlignes et même aux feuillets de garde d'ouvrages plus anciens, et mainte chronique importante a été trouvée là.

» Je n'ai donc pas eu lieu d'être surpris en découvrant des notes chronologiques dans une Bible manuscrite *in membranis,* qui a appartenu à la bibliothèque de l'abbaye de Floreffe, et qui maintenant fait partie de celle de M. F. Vergauwen, à Gand. Ce précieux ouvrage en deux vol., gr. in-fol., est enrichi

de miniatures exécutées avec autant de soin que de goût, et passait à Floreffe pour avoir été fait au XIe siècle; on assure même qu'un feuillet de garde, arraché du livre lors de la destruction de l'abbaye, indiquait le nom du peintre qui avait *illustré* l'ouvrage à cette époque. Malgré cette tradition, nous avons raison de croire que les deux volumes n'ont été terminés qu'à la fin du XIIe siècle, ou même au commencement du XIIIe. Le caractère de l'écriture et le terme où s'arrêtent les notes écrites de la même main, nous semblent des preuves assez solides pour rejeter la prétention à une plus haute antiquité.

» Le texte même de la bible et des prologues ordinaires de St-Jérôme, est précédé par différentes tables chronologiques et généalogiques; c'est sur les marges des premières que se trouvent des notes, dont on pourrait former une chronique. Malheureusement l'auteur ne se borne pas aux événements du pays, et ne donne presqu'aucun détail; cependant il fournit quelques faits relatifs à l'histoire du pays de Liége et de Namur, et en les confrontant avec Sigebert de Gembloux et les auteurs publiés par Chapeauville, je me suis convaincu qu'il ne les a point copiés.

» J'ai cru qu'il était utile d'en insérer ici un fragment, etc. (ce fragment occupe 4 pages dans le bulletin, et en voici quelques exemples :)

An. MC. Godefridus dux moritur in Jerusalem. Guibertus papa obit, Rainerus qui est Pascalis, succedit.

MCIX. Cometes apparuit.

MCXXVII. Carolus comes Morinorum, Brugias ante altare, et eadem die Guilielmus, comes Sedernensium, interficiuntur.

MCXLVII. Fames valida et eclipsis solis.

MCLXXX. Terra motus per Coca, etc., etc.

M. le comte Coghen écrit au président, en date du 14 décembre, que, conformément à l'intention qu'il avait déjà manifestée, il met à la disposition de la commission une somme de 2000 francs, à décerner en prix à l'auteur du meilleur travail historique, en réponse à une question dont le donateur laisse le choix à la commission.

Celle-ci arrêtera dans la prochaine séance le programme du concours.

M. De Gerlache donne lecture d'un nouveau rapport de M. Gachard, daté de Paris le 11 décembre 1838. En voici l'extrait :

« Depuis mon retour dans cette capitale, j'ai repris les travaux que j'avais commencés cet été dans les archives des affaires étrangères et à la bibliothèque du Roi. J'ai visité aussi les bibliothèques de l'Arsenal, de l'Institut, de Ste-Géneviève et Mazarine.

» Je vous donnerai d'abord quelques détails sur les derniers établissements dont je n'ai pas eu encore l'occasion de vous parler :

» La bibliothèque de l'Arsenal, par le nombre et l'importance des ouvrages manuscrits qu'elle renferme, tient le premier rang après la bibliothèque royale. Ainsi pour ne citer que les livres qui ont rapport à la Belgique, on trouve à l'Arsenal :

» La chronique rimée de Philippe Mouskes, que M. De Reiffenberg a éditée, d'après un texte plus ancien.

» L'histoire de Gilles De Chin de Berlaymont, en vers, et le livre de Baudoyn, comte de Flandre, et de Ferrant, fils du roi de Portugal, qui ont déjà été signalés à la commission par M. De Malastrie.

» Le chevalier délibéré, poème d'Olivier De la Marche, où il raconte la funeste bataille de Nancy : il en existe des éditions faites à Seudan et à Paris, mais elles fourmillent de fautes.

» Un poème de Georges Chastelain, intitulé : *Louenge à la Vierge*, qui n'est pas cité au nombre des productions de cet écrivain dans l'article que lui a consacré la Biographie universelle.

» Une histoire très-curieuse « du vaillant chevalier monseigneur Jehan D'Avennes, conte de Pontyeu, de son fils le » conte Jehan, de son biau-filz Thibault de Dommert et du » preu et vaillant turcq le Souldan Salhadin, qui d'eulx et de » leur lignie descendy, » composée par Jean Duquesne.

» La collection de documents historiques que possède la bibliothèque de l'Arsenal, n'est pas d'ailleurs sans importance, même pour ce qui concerne notre pays. Sans parler des chroniques et recueils dont il existe ailleurs plus d'une copie, j'y ai distingué :

» Une chronique de France, de Flandres et d'Angleterre, commençant en 1296 et finissant en 1370, « mise au net par » David Aubert, clerc, l'an de grace 1459, par le commande-» ment de très-hault, très-excellent et très-puissant prince » Philippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne, etc. »

» Une chronique de France et de Hainaut, écrite en langue rouchi ;

» Une chronique du Hainaut, commençant à la fondation de Trèves, 1250 ans avant la fondation de Rome ;

» Le journal des voyages de Charles-Quint, par Van den Esse, qui est déjà connu de la commission ;

» Des mémoires pour servir à l'histoire des ducs de Bourgogne de la 1re et de la 2e race;

» Une excellente copie du discours de Gaspard De Colligny, sur ce qui se passa, durant le siége de Saint-Quentin, par l'armée Hispano-Belge, en 1557 ;

» Enfin un recueil des pièces concernant le cartel et le défi, adressés par François I à Charles-Quint, copiées en 1746, sur les originaux qui reposaient à cette époque aux archives de l'état à Bruxelles.

» La bibliothèque Mazarine contient un millier de manuscrits; mais rien qui soit de quelque intérêt pour nous, autant que j'ai pu en juger par un examen rapide, fait avec un des conservateurs, car il n'y en a pas de catalogue.

» A la bibliothèque de Ste-Geneviève, le récit d'un voyage fait en Belgique, en 1682, par le père Dumolinet, de l'ordre des Écoliers du Val, est presque le seul manuscrit qui ait fixé mon attention : on y lit des particularités sur les mœurs du temps qui m'ont paru mériter d'être recueillies.

» La bibliothèque de l'Institut possède, outre les manuscrits de Godefroy, au nombre de 550 volumes environ, des documents historiques parmi lesquels j'ai remarqué :

» Une chronique de Hainaut, depuis la destruction de Troie jusqu'à l'année 1467, où elle paraît avoir été écrite;

» La chronique métrique composée par Martin Cottignies, contenant les événements arrivés en France et en Flandres, depuis l'an 1390 jusqu'à l'an 1440.

Des mémoires et remarques sur l'histoire des ducs de Bour-

gogne, tirés des actes de la chambre des comptes de Dijon, par le maître des comptes, Bauyn;

» Une belle copie faite au XVe siècle, de l'ouvrage de Guillaume Filastre, sur la Toison d'or;

» Une relation de la retraite de monsieur duc d'Orléans, en Flandre, en 1632, où j'ai puisé quelques notions intéressantes sur l'état de la Belgique à cette époque.

» Il me serait impossible, M. le président, à moins d'entrer dans des détails qui me mèneraient trop loin, de vous donner même un aperçu des résultats des recherches auxquelles je me suis livré à la bibliothèque du Roi; je dois me contenter de vous dire que, à l'heure qu'il est, j'y ai parcouru, dépouillé et analysé au-delà de 200 manuscrits, contenant des chroniques, des mémoires, des chartes, des lettres, des relations et des négociations diplomatiques, enfin des documents de toute sorte, relatifs à notre histoire nationale. Au milieu de cette masse de matériaux historiques, l'époque sur laquelle j'ai recueilli surtout des choses neuves et curieuses, est celle où brillèrent nos deux illustres ducs Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardy, et c'est aussi l'époque la plus dramatique et la plus glorieuse peut-être des annales de la Belgique. Je vous annonçais, dans ma première lettre, la découverte d'une série de documents, inédits sur l'insurrection des Gantois, à laquelle put seule mettre fin la défaite de Gavre, ainsi que de lettres des habitants de Liége à Louis XI, écrites dans le temps de leurs démêlés avec les princes de Bourgogne; depuis, j'ai trouvé bien d'autres pièces qui répandent du jour sur ces mêmes événements.

» J'ai vainement cherché à la bibiothèque du Roi, des documents qui auraient jeté de vives lumières sur les causes, l'origine et le développement de nos troubles civils et religieux au XVIe siècle.

» J'ai eu l'honneur de vous dire que les correspondances des envoyés de France à Bruxelles, conservées au dépôt des affaires étrangères, formaient environ 200 volumes. Toute cette collection mériterait d'être compulsée et dépouillée, mais pour l'analyser, il faudrait pouvoir disposer de cinq à six mois. Obligé, comme je l'étais, par les occupations

variées, entre lesquelles devaient se partager ici mes moments, de restreindre mon examen à quelques parties de cette volumineuse collection, j'ai cru devoir donner la préférence d'abord aux lettres des années 1780 à 1790, qui comprennent le règne si agité de Joseph II, et la révolution brabançonne; depuis j'ai parcouru les correspondances de plusieurs autres années, notamment celles de 1626 à 1632, où je me flattais de trouver d'amples éclaircissements sur la conjuration qui fut formée sous Philippe IV, pour soustraire la Belgique au joug de l'Espagne. Mes recherches pour cet objet n'ont pas été heureuses (1).

» Dans le cours de ces dernières recherches, j'ai recueilli des particularités à la fois intéressantes et neuves sur les dégoûts que la cour de Madrid suscita à l'infante Isabelle, pour déterminer cette princesse, si justement chérie des Belges, à résigner le gouvernement des Pays-Bas, qu'elle conserva néanmoins jusqu'à sa mort. D'autres particularités non moins curieuses, sont celles qui ont trait à la part que prit Rubens aux négociations de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. La réunion de ces documents à ceux dont je vous ai précédemment entretenu, formera un ensemble de matériaux, dont pourra tirer parti celui qui voudra refaire la vie du plus célèbre de nos peintres.

» Je pourrais vous parler encore de plusieurs manuscrits contenant des pièces diverses que j'ai examinées au dépôt des affaires étrangères; mais cette lettre est déjà bien longue : je la terminerai donc, etc. »

Le baron Jules de S[t]-Genois adresse à la commission une lettre relative aux comptes de Guy de Dampierre, dont il lui a soumis des extraits, il y a quelques mois, en émettant l'opinion qu'*Adam le Ménestrel* devait être sans doute le fameux *Adenez Le Roi*, protégé en titre du duc de Brabant; mais une lettre de M. Paulin Paris, semblant

(1) M. Gachard a trouvé depuis dans un des volumes de la correspondance de Bruxelles, qu'il n'avait pas encore parcouru à l'époque où il écrivait ce rapport, des documents du plus haut intérêt sur la conjuration de 1632.

prouver d'une manière irrécusable qu'il s'agit dans les extraits publiés, non pas d'*Adenez Le Roi,* mais bien d'Adam De la Halle, plus connu sous le nom caractéristique du *Bossu d'Arras,* M. De St-Genois s'estime heureux de pouvoir se ranger à l'avis de M. P. Paris, et il espère que la commission voudra bien accueillir cette rectification dans l'intérêt de la vérité historique.

M. De Reiffenberg fait quelques remarques verbales:

« Les rapports de notre collègue M. Gachard, dit-il, nous ont fait connaître les travaux commencés à Besançon, pour la publication d'une partie des papiers du cardinal de Grandvelle. Tandis que M. Gachard ne pouvait avoir accès à ces archives, qu'il était chargé de consulter pour recueillir des notions purement relatives à la Belgique, nous nous empressions de fournir des éléments au travail de nos voisins.

» En 1835 et 1836, le département de l'Instruction publique en France, outre divers documents tirés des archives du royaume, emprunta à notre bibliothèque royale, les deux porte-feuilles que nous avons indiqués dans le volume précédent et qui n'ont pas encore été restitués.

» On vient encore d'envoyer à M. De Salvandy, un manuscrit in-folio de 128 feuillets, formé de lettres originales adressées au cardinal de Grandvelle, par plusieurs personnes. A ces lettres il faut joindre des instructions du 4 juin 1574, pour Don Pedro de Avila, marquis de Las Navas, ambassadeur de Rome, signées *Yo el rey,* et contre-signées Vargas; comme ce volume sera sans doute dépouillé, je m'abstiens d'en faire l'analyse et ne le signale ici que pour mémoire. »

M. De Reiffenberg ajoute qu'il a entre les mains la copie de la chronique d'Anchin, dont M. De Malastrie a bien voulu se charger. Les 23 pages du commencement et les 55 dernières du manuscrit de Paris, sont inédites, ainsi qu'on l'a dit. Les *Monumenta Hannoniæ* contiendront de plus toutes les variantes de quelque valeur, qui se trouvent entre le manuscrit et le texte imprimé d'Aubert Le Mire, avec un assez bon nombre d'additions, dont quelques-unes sont longues et intéressantes. Il est à remarquer que la chronologie des deux textes diffère beaucoup.

La commission décide qu'elle demandera au ministre communication des rapports de M. Kreglinger, que, par une mesure digne de sa sollicitude pour les lettres, il a envoyé en Allemagne, afin d'y visiter les bibliothèques et dépôts d'archives, et d'y rechercher les documents relatifs au pays.

Une lettre de Paris de M. l'abbé Lacordaire, donne avis que monseigneur l'archevêque de Paris, voulant seconder les Bollandistes Belges dans leurs efforts pour la publication de la fin des *Acta Sanctorum*, vient de nommer une commission, chargée de recueillir tous les documents propres à cette vaste entreprise.

Suite des Inventaires de Manuscrits relatifs à la Belgique. — Publications récentes. — Ventes publiques.

(Communiqué par le baron De Reiffenberg.)

A *Vienne*, en 1836, on a entrepris un catalogue des manuscrits de la bibliothèque impériale. Le savant E. Endlichir s'est chargé des *Codices Philologici Latini*, la seule partie qui ait encore paru, *Vindobonæ*, 1836, in-4°, de X et 401 pages, avec 3 planches.

Comme il arrive qu'un manuscrit contient plusieurs pièces souvent très-disparates, cette division peut être consultée avec fruit, même par les personnes qui se livrent à l'étude de l'histoire du moyen-âge.

A *Leipsig*, M. E. G. Neumann, bibliothécaire de la ville, a commencé en 1837, et continue en ce moment le catalogue des manuscrits conservés dans le dépôt commis à sa garde. Ce travail n'est encore arrivé qu'à sa 3e livraison; en voici le titre : *Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ senatoriæ civitatis Lipsiensis*, in-4°, 2 col., I-III livr., pp. 1-278, 9 pl. lithogr.

Aux pages 52, 107, 138 et 141, se trouvent quelques articles qui peuvent concerner la Belgique.

A *Dresde*, M. Ch. Falkenstein, premier bibliothécaire du roi de Saxe, vient de publier avec antidate, un livre intitulé : *Beschreibung der kœniglichen offentlichen Bibliothek zu Dresden*. Dresden, 1839, in-8° de IV et 887 pp.

La section réservée aux manuscrits a beaucoup d'étendue; mais il s'y trouve peu de choses qui soient de nature à intéresser nos provinces.

A *Paris*, le docteur A. Marsand a fait imprimer en 1835, à l'imprimerie royale, un catalogue raisonné des manuscrits italiens de la bibliothèque du Roi. M. Guizot ayant exhorté l'auteur à poursuivre des explorations dans les autres bibliothèques de Paris, M. Marsand a donné, en 1838, un second tome; l'ouvrage complet est intitulé : *I manoscritti italiani dele regie Bibliotheche di Parigi.*

A *Dijon*, dans les archives du Grand-Hôpital, se trouve un manuscrit in-folio, relatif à la fondation des hôpitaux du S[t]-Esprit dans cette ville, ainsi qu'à Rome. M. G. Peignot vient de donner une description détaillée et très-curieuse de ce manuscrit, exécuté vers les années 1460-65, et composé en tout de 60 feuillets de parchemin, dont 22 sont couverts de miniatures, où figurent Philippe-le-Bon et la duchesse sa femme.

Pour les *publications récentes*, voir les bulletins bibliographiques du *Messager des Sciences et des Arts*.

Sous le titre le titre de *Ventes publiques*, le bulletin indique le catalogue des vieux livres et manuscrits, délaissés par M. Ph. Parmentier, archiviste de la ville de Gand, et en signale particulièrement quelques articles.

Post-scriptum. Au moment où s'achève l'impression du bulletin, M. Le Glay, archiviste du département du Nord, fait parvenir à la commission un volume intitulé : *Analectes historiques* ou *Documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature*, Paris et Lille, 1838; in-8°, de 268 pages.

Cet intéressant volume est la réalisation du projet que nous avions annoncé. Il se divise en trois parties : *Histoire littéraire*, *Histoire des mœurs*, *Histoire civile*. La première contient des lettres de J. Le Maire, de J. F. Foppens, etc.; la seconde, des documents neufs sur les gages et appels de bataille; la troisième, une lettre importante de Charles-Quint, à propos de la captivité de François I, etc.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Pierre sépulcrale a Postel. — Dans une excursion que nous fîmes dans la Campine, il y a quelque temps, nous fûmes frappés de la beauté d'un monument sépulcral qui se voit encore aujourd'hui dans l'ancienne abbaye de Postel, située à l'extrémité de la Campine et aux confins de la mairie de Bois-le-Duc (1). Cette pierre, dont nous donnons la lithographie ci-jointe, est un morceau d'art d'une exécution très-remarquable, et c'est sans doute à ce titre qu'il a échappé à la destruction.

Ce monument, de marbre bleu et blanc, a 228 centimètres de longueur sur 128 de largeur.

Il a été élevé à l'honneur du septième abbé de Postel, Jérôme de Raveschot. Ce prélat, qui appartenait à une des plus anciennes familles de la ville de Gand, et qui était allié aux familles les plus illustres de la Flandre, était fils de messire Robert de Raveschot, seigneur de Voorde et de dame Marie Catherine Standaert (2). Après avoir été curé de Luycx-Ghestel

(1) On peut voir sur l'abbaye de Postel, *Foppens historia episcopatus Sylvæducensis,* pag. 235; mais surtout *Heylen, historische Verhandelingen over de Kempen,* page 48, ainsi que les ouvrages cités par cet auteur.

(2) La famille Standaert a produit un grand nombre de personnages distingués. Voici quelques extraits de la généalogie des Standaert :

Léonard Standaert, capitaine intrépide, au service de la république de Hollande (*Généalogie de la famille Van der Noot,* par Azévédo).

Maximilien Antoine Standaert, membre du magistrat sénatorial de Louvain (*Divæi, Rerum Lovaniensium,* p. 12, 39 et 87; *Item Appendice,* p. 110 et 111).

Pierre Standaert, soixante-neuvième abbé de la célèbre abbaye de



RAVESCHOOT
HASTRICHT
GENDT
MALSEN
SCHELLART
MALSEN
SALLANT
WYCK
STANDAERT
BOECOP
ÆUSARD
BAREL
SCHOMBEREN
BOECOP
ENGUERRAND
WYNBERGEN
INCERTUS CANO CRAS
D. O. M.
HIC CONDITUS JACET
REVERENDUS ADM. AC AMPLISSIMUS DOMINUS
DOMINUS HIERONIMUS RAVESCHOOT DE CAPELLE
HUJUS CŒNOBII ABAS SEPTIMUS
ÆTATIS ANNO 68
COADJUTORIÆ SIMUL AC PRÆLATURÆ 24
VIR NOBILIS AC HUMILIS
ECCLESIAM DE LUYCKXGESTEL ANNIS 17
BONUS PASTOR REXIT.
CRAS INCERTUS CÆCINIT
HODIE CERTUM ADIIT
TOTUM SE FRATRIBUS IMPENDIT
ILLI REPENDANT
PIAS AD DEUM PRECES
UT
REQUIESCAT IN PACE
OBIIT 7º FEBRUARII 1726.
MORS SCEPTRA LIGONIBUS ÆQUAT.

pendant dix-sept ans, il devint, en 1703, coadjuteur de l'abbé de Postel, Grégoire Sichmans, auquel il succéda l'année suivante (1).

Nous ferons observer en passant que c'est par erreur que ce prélat est appelé Jean de Raveschot dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant* (t. II, p. 108).

Il est réellement fâcheux qu'il n'existe pas de Musée central dans lequel on puisse réunir les débris de nos anciennes églises, de nos anciens couvents, qui ont quelque mérite sous le rapport de l'art. La révolution française a sans doute porté un coup terrible à tous nos monuments religieux, mais la génération actuelle n'est pas assez soigneuse pour recueillir les restes, qui se trouvent çà et là et qui tous les jours courent risque de se perdre ou d'être détruits.

Continuatio chronici contracti ecclesiæ Parchensis. — Nous devons à l'obligeance de M. Th. De Jonghe, de Bruxelles, la communication de la pièce suivante. C'est une continuation de la chronique abrégée de l'abbaye de Parc (2). Elle est du savant professeur de l'ancienne université de Louvain, J. B. Van de Velde.

St-Pierre-lez-Gand, primat de Flandre, prince de Camphin, etc., mort le 1er décembre 1759.

Jacques Bernard Standaert, gouverneur de la chambre des pauvres de la ville de Gand, l'un des fondateurs de la maison de Force et de l'hospice de St-Antoine dans la même ville, mort le 18 août 1799.

(1) Hellin, dans le *Supplément à l'histoire de l'église de St-Bavon*, p. 257, parle de cet abbé; mais il se trompe, pensons-nous, en disant qu'il ne fut curé de Luycx-Ghestel que pendant sept ans, puisque l'épitaphe porte dix-sept. Hellin nomme au nombre des seize quartiers *Sallaert, Hansart, Engneren,* au lieu de *Sallant, Ausard, Enguerrand.*

On remarquera que sur la planche ci-jointe, par une distraction du lithographe, le mot *abbas* a été écrit *abas.*

(2) *Chronicon contractum insignis ecclesiæ Parchensis ordinis præmonstratensis juxta muros Lovanienses. Lovanii, apud Petrum Aug. Denique prope Academiam;* 1726, *pp.* 21 *in octavo, auctore R. D. Hieronymo de Waersegghere,* 35 *abbate hujus monasterii.*

Rev. adm. ac ampl. Dom. Alexander Slootmans, S. F. D. F. trigesimus sextus abbas illi (1) *canonicá electione subrogatus est, vir non dignitate tantum, sed omni etiam virtutum conspicuus. Natus in pago de Wilryck, diocesis Antverpiensis, primo in abbatia Floreffiensi S. T. lector postulatus fuit, deinde Lovanii* prioris vacantiorum (2) *officio decoratus, mox cathedræ theologicæ in monasterio admotus est. Postea per annos XII sacellani regii munere in Fura Ducis functus, exinde præpositus sanctimonialium vallis S. Catharinæ prope Bredam eligitur ac mortuo siquidem duobus post annis Rev. adm. Dom. Hieronymo de Waerseghere, a serenissimá Belgii gubernatrice Maria Elizabetha ad abbatialem dignitatem nominatus anno* 1730, *et* 8 *maii subsequente eádem exornatur : tum ab Eminentissimo Domino Thomá Philippo, cardinale de Alsatiá, archiepiscopo Mechliniensi* (*a quo sacris infulis decoratus fuerat*) *constituitur archidiocesis Mechliniensis judex synodalis, deinde circariarum Brabantiæ et Frisiæ vicarius generalis creatur, demum statuum Brabantiæ deputatus, raro exemplo octodecim annis munere illo invicto animi fortitudine et constantiá perfunctus est, tandem hydropisi correptus, vitam cum morte commutavit anno* 1756, *octava maii, ætatis* 76, *regiminis* 26. *Eique successit :*

Rev. adm. ac ampl. Dom. Ferdinandus de Loyers, ex pastore de Corbeeck-over-Loo, trigesimus septimus abbas Parchensis, natus in castro de Chaltain, diocesis Namurcensis, qui primum vicarius in Wackerzeele, ac dein in Werchter, tum cellarius, et postmodum abbatiæ provisor constituitur, tandem fato functo rev. adm. Domino Alexandro Slootmanno, a suis omnium votis in abbatem electus, et ad eam dignitatem ab Augustissimá et

(1) *R. D. Hieronymo de Waerseghere, mortuo die* 3 *martii* 1730. (L'auteur de la chronique abrégée.)

(2) On appelait à l'Université de Louvain *Vacantiarum priores*, ceux d'entre les bacheliers qui proposaient les premiers arguments contre les thèses du baccalauréat. Ils étaient ordinairement au nombre de trois ou quatre, et leurs fonctions duraient un an. V. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines.* Louvain, 1765, in-folio, I, p. 179, en note.

Apostolicá Imperatrice Reginá Maria-Theresia nominatus anno 1756. *Nominatum die* 13 *septembris ejusdem anni installavit rev. ac ampl. Dom. Joannes Baptista Sophie, abbas Grimbergensis ac Brabantiæ ac Frisiæ circariæ vicarius generalis, sacrisque infulis decoravit die* 26 *ejusdem mensis Eminentissimus Dom. Thomas Philippus, S. R. E. cardinalis de Alsatiá, archiepiscopus Mechliniensis. Fuit disciplinæ regularis quam maximus zelator, ecclesiam magnificentissimis decoravit ornamentis, variasque etiam domus ædificavit pastorales. Tandem post regimen sex annorum vivere desiit anno* 1762, *mensis februarii die* 15, *ætatis* 56. *Eique suffectus fuit:*

Rev. adm. ac ampl. Dom. Franciscus Generé, Lovaniensis S. T. J. anno 1721 *natus, ex administratore bonorum nobilissimæ abbatiæ Magni Bigardii Monialium, ordinis S. Benedicti, propre Bruxellas, trigesimus sextus abbas Parcensis ab Augustissimá Imperatrice Reginá Mariá-Theresiá die* 3 *junii* 1762 *nominatus, die* 10 *augusti ejusdem anni ab Eminentissimo archiepiscopo Mechliniensi sacris infulis decoratus est. Mox statuum Brabantiæ deputatus per octo circiter annos munere illo non minima cum laude perfunctus est. Plures ab abbatiá Parcensi dependentes ædificavit aut restauravit ecclesias, nonnulisque tabulis monasterii sui templum decoravit. Bruxellis diem obiit supremum* 12 *septembris* 1778, *ætatis* 67, *religiosæ professionis* 38, *sacerdotii* 34, *regiminis vero* 17. *Successit in locum defuncti:*

Rev. adm. et ampl. Dom. Simon Wouters, S. Th. B. F., natus in pago de Werchter, trigesimus nonus abbas Parcensis.

Les renseignements qui suivent sont de M. Th. De Jonghe :

Le dernier abbé du Parc fut Simon Wouters, bachelier formé en théologie. Il avait été auparavant lecteur en théologie dans son abbaye, puis administrateur spirituel de l'abbaye du Grand Bigard, près de Bruxelles. Il fut installé le 14 mars 1779, et reçut la mitre des mains de l'archevêque de Malines le 21 du même mois. Il entra aux États de Brabant, en qualité d'abbé du Parc, le 20 avril suivant. Il fut nommé député desdits États, au mois de mai 1784. Il s'y distingua par la violence de son opposition aux réformes de Joseph II,

qui supprima l'abbaye du Parc, en mars 1789 (1). Ce prélat mourut le 23 novembre 1792 (2).

Melchior Nysmans lui succéda la même année. Il gouverna l'abbaye du Parc jusqu'à l'époque de l'entrée de l'armée française dans les Pays-Bas. Il se retira alors en Allemagne, et accompagna le cardinal de Frankenberg à Emmerich et à Bocholt. Après avoir émigré pendant plusieurs années, il rentra dans sa patrie en 1802, après le concordat. Ce prélat mourut le 17 décembre 1810.

(1) Son portrait a été gravé par J. Chevillet, en 1790, dans le *Recueil des portraits de nos seigneurs les États de Brabant qui ont assisté à l'assemblée générale, tenue à Bruxelles depuis le* 17 *avril* 1787 *jusqu'au* 5 *décembre de la même année, avec un appendice contenant les portraits de MM. les abbés des abbayes pour lors vacantes, ainsi que de MM. les chefs du troisième membre du tiers-état de l'an* 1789, *etc., gravés d'après les dessins originaux d'André Bernard de Quertenmont, peintre et directeur de l'Académie belgique des Beaux-Arts à Anvers, et membre ordinaire de l'Académie électorale de Dusseldorf.* Anvers, 1790, aux dépens de l'auteur.

V. les brochures intitulées :

1. *Het recht van den natuer van de volkeren van de H. Roomsche kerk ende van de civiele wetthen, geschonden door de actuele afschaffinge van de abdye van Perck by Loven, enz.* 1789, p. 42.

2. *Relaes van het tyrranig gedrag en wilkeurige bestiering van den zeer Eerweerden Heer Simon Wouters, geweezen prelaet van de afgeschafte abdye van Perck, ten opzigten van zyne onderhoorige religieusen.* 1789, in octavo, p. 18.

3. *Requeste met ses stukken annex door de heeren religieusen der abdye van 's Heeren Perck by Loven, gepresenteerd aen die seer eerweerden edele Heeren Staeten van den lande en hertogdomme van Brabant, in hunne generale vergaderinge gehouden te Brussel, op den* 18 *dag der maend junii* 1789. *Gedrukt in Brabant, by Jan Baptist Van Werchter, vaderlandschen drukker,* p. 31, in octavo.

Nysmans avait été curé à Notre Dame-au-Bois (*Jesus Eyk*), près de Bruxelles, cure qui dépendait de l'abbaye du Parc.

(2) Il y avait à cette époque à l'abbaye du Parc, outre l'abbé, 47 religieux, dont 27 étaient employés hors du monastère, dans les cures qui en dépendaient. Les dignitaires étaient l'abbé, le prieur, *le circator*, le sous-prieur, le prévôt, le camerier (*camerarius*), le lecteur et le proviseur.

Dans l'église du Parc, on voit encore aujourd'hui le tombeau des abbés, construit au commencement du XVIIIe siècle par l'abbé Alexandre Slootmans. La Mort, en marbre blanc, sortant d'un sarcophage de marbre noir, soutient une table de marbre noir où sont inscrits les noms des abbés qui ont successivement régi ce monastère. La Foi et l'Espérance, de grandeur naturelle, accompagnent ce tombeau. Trois petits génies ailés, dont un représente la Charité, et les deux autres portent la mitre et les ornements pontificaux, voltigent au-dessus de la Mort. Au centre, le Temps déroule une chaîne d'écussons où sont les armoiries de tous les abbés. On y lit l'inscription suivante :

D. O. M.
MEMORIÆ
ADMODUM RR. AC AMPLL. DD. ABBATUM
HUJUS MONASTERII

I. SIMON PRÆFUIT 10 ANNIS OB. 1142. 27 FEB.
II. PHILIPPUS PRÆFUIT 23 ANN. RESIGNAVIT 1165.
III. THOMAS, ETC.
XXXVI. ALEXANDER SLOOTMANS. P. 26. OB. 1756. 8 MAII.
XXXVII. FERD. DE LOYERS PRÆF. 5. OB. 1762. 15 FEBRUARII.
XXXVIII. FRANC GENERÉ PRÆF. 16. OB. 1788. 12 SEPT.
XXXIX. SIMON WOUTERS PRÆF. 14. OB. 1792. 23 NOV.
XL. MELCHIOR NYSMANS PRÆ. 18. OB. 27 DEC. 1810.

R. I. P.

L'écusson des deux derniers abbés est vide. D'après un tableau conservé encore aujourd'hui dans l'ancienne salle du chapitre, ils doivent être : Io Simon Wouters, d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile d'argent; IIo Melchior Nysman, d'azur à trois étoiles d'argent, chargé en abime d'un écusson d'argent, à cinq fleurs de lys de gueules.

PARTICULARITÉS SUR LA VILLE DE BRUXELLES. — A l'occasion de la construction projetée du passage St-Hubert à Bruxelles, nous ferons remarquer que d'après les plans adoptés, une partie de la maison du ci-devant métier des Orfèvres doit être sacrifiée; cette maison nommée *le Miroir,* n'étant pas sans quelque intérêt historique, nous pensons qu'il ne sera pas

hors de propos d'en faire mention ici. Elle fut élevée vers l'an 1696, par ordre de la corporation des orfèvres; mais ceux-ci, n'ayant pu subvenir aux frais de construction, furent obligés de former une loterie, et distribuèrent le bas de leur bâtiment en cinq habitations différentes, qui étaient les cinq premiers prix; elles existent encore aujourd'hui.

Le métier des orfèvres était l'un des plus anciens de la ville de Bruxelles, on ignore même son origine; toutefois il est certain que vers l'an 1200 il demeurait un membre de cette corporation au lieu dit Cantersteen; leurs priviléges furent souvent renouvelés et confirmés par les souverains du pays.

Leurs armoiries ou marques distinctives étaient trois coupes d'or, sur fond d'azur; on les voit encore sur le fronton du bâtiment, de même que leur devise : *Omnibus Omnia,* et la date de sa construction, M. DC. XCVI.

Cette maison était surmontée autrefois de statues et autres ornements, qui n'existent plus aujourd'hui.

Un membre de cette corporation, Jean Jacobs, fonda un collége à Bologne, vers l'an 1650, en faveur de jeunes Bruxellois dont les parents exerçaient la profession d'orfèvre (1).

La tour du Miroir, ancien bâtiment qui renfermait les priviléges des bourgeois et les archives de la nation de Notre-Dame, était adossée à la maison des orfèvres, et en faisait partie; cette tour, ayant été fortement endommagée par le bombardement de l'armée française en 1695, tomba le 7 novembre 1696, vers trois heures de l'après-midi, et entraîna dans sa chute deux autres maisons voisines.

On trouva dans ses ruines plusieurs coffres renfermant les priviléges et franchises accordés aux habitans par le gouverneurs du pays. Les bourgeois ayant eu connaissance de cette découverte, il se fit une fermentation, qui occasionna l'émeute connue sous la dénomination de *Spiegelgasten*, c'est-à-dire, compères du miroir.

Les neuf nations formant le corps de la bourgeoisie de cette

(1) On peut voir sur la fondation Jacobs à Bologne, le *Messager des Arts* de 1834, p. 41-49.

(*Note de la Rédaction.*)



ville, assemblées, ordonnèrent que ces pièces fussent imprimées et publiées en un recueil, sous le titre de : *den Luyster ende Gloire van het Hertoghdom van Braband*, etc. Ils allouèrent 5000 florins pour les frais d'impression; 2000 florins furent remis au sieur Van de Putten pour les avances qu'il avait faites (1).

Ce recueil qui contient trois titres, français, espagnol et flamand, fut dédié et présenté au roi d'Espagne Charles II, par les doyens Pierre Van den Putten, Antoine du Pré, et François 't Kindt. Le compilateur en fut Jean-Baptiste Ansems, d'une ancienne famille praticienne de cette ville (2), prêtre, protonataire apostolique, notaire royal, et recteur de la chapelle Ste-Anne, rue de la Montagne. Il avait une si belle voix que l'électeur de Bavière passant un jour devant cette chapelle, pendant qu'il chantait, l'ayant entendu, en fut si émerveillé qu'il le fit venir à sa cour, et le fit son aumônier; mais il fut bientôt renvoyé à cause de sa mauvaise conduite. Il était aussi très-grand partisan des priviléges du pays; on rapporte qu'un jour les doyens des nations, ayant été invités à un dîner au *Moulin de St-Michel*, au Canal, Ansems se rendit deguisé à la rue Haute, y arrêta un petit garçon qui allait, portant au bout d'un bâton, les attributs de son métier, à St-Gilles; il lui dit qu'il avait quelque chose de mieux à y placer et y ajouta l'écrit suivant, se retira et changea de costume, afin de n'être pas reconnu :

Onse dekens syn uyt schikken,
Om beter te connen knikken;
Op den Molen van S. Michiel,
Terwyl ik gaen naer S. Giel.

(1) M. Gachard a donné quelques détails intéressants sur le *Luyster van Brabant*, dans ses *Documents inédits concernant les Troubles de la Belgique*. Bruxelles, 1838, p. LVII.

(*Note de la Rédaction.*)

(2) Dans un manuscrit relatif aux anciens magistrats de Bruxelles, qui m'appartient, on trouve un Henri Ansems, échevin vers l'année 1263 et suivantes, de la tribu de Caudenberg. Il portait d'or au lion naissant de gueules, à la face d'azur, accompagnée de deux tours d'argent.

Tout le monde lut cet écrit; le garçon fut arrêté, mais ne put indiquer l'auteur.

Le *Luyster van Braband* fut supprimé avant son entier achèvement, par ordre du conseil de Brabant, et Ansems fut enfermé au Treurenberg (1). Mais l'avocat fiscal de Brabant, Ringler, en avait enlevé quelques exemplaires; il en donna à ses amis. On imprima secrètement ce qui manquait, à savoir ce qui est en caractères plus petits, à la fin de chacune des trois parties. Les exemplaires de ce recueil se trouvent facilement, mais sont rarement complets.

Sources : 1° Le manuscrit des magistrats de Bruxelles, 2° Fragments manuscrits inédits du conseiller de Brabant, Del Marmol, etc., etc.

J. Gautier.

Nécrologie. — Joseph Paelinck. — Joseph Paelinck naquit le 20 mars 1781, à Oostacker, petit village situé sur la rive droite du canal qui conduit de Gand à Terneuzen. Son goût pour la peinture se manifesta de bonne heure; de même que tous les grands artistes, il sut vaincre les difficultés que lui offrait sa position pour embrasser une carrière conforme à ses penchants. Ses parents, quoique simples cultivateurs, s'aperçurent bientôt du génie de leur enfant; on résolut de l'envoyer à l'Académie de peinture à Gand. Les progrès rapides que fit en peu de temps le jeune Paelinck, lui attirèrent bientôt des protecteurs zélés et puissants. Il quitta l'Académie de Gand pour se rendre à Paris, où il entra à l'école de David.

Les ouvrages de Joseph Paelinck se ressentirent toujours des excellentes leçons de ce grand maître; la plupart de ses tableaux se distinguent par une grande correction de dessin, par le charme de la composition, et par une rigoureuse application des traditions historiques. Paelinck remporta le premier prix de peinture, lorsque l'Académie de Gand mit au concours *le Jugement de Paris*. Ce succès fut suivi de beau-

(1) Prison de Bruxelles qui n'existe plus depuis 1760, elle servait à renfermer les détenus pour dettes; on peut en voir le dessin dans *Butkens, Trophées du Brabant*.

coup d'autres qui rendirent bientôt le nom de Paelinck célèbre à l'étranger.

Il peignit peu de temps après pour l'église cathédrale de St-Bavon : *Sainte Colette recevant des mains du magistrat de Gand, le diplôme pour l'établissement de son couvent.* Paelinck fit également à Paris le portrait de l'impératrice Joséphine qui se trouve probablement encore au salon de la Société des Beaux-Arts; plusieurs commandes de ce genre lui furent faites immédiatement après qu'il eût achevé ce portrait; Paelinck remplissait les fonctions de professeur à l'Académie de Gand, lorsqu'il éprouva le désir de voir l'Italie; la ville lui accorda une pension de trois ans, afin de subvenir aux frais de ce voyage.

C'est à Rome que Paelinck paraît avoir peint les tableaux les plus remarquables; ce fut en cette ville qu'il acheva, pour le palais Quirinal, *les Embellissements de Rome par Auguste,* et qu'il peignit son admirable tableau de *l'Invention de la Sainte-Croix.* Le peintre a saisi dans cette composition le moment où Saint-Macaire, afin de reconnaître la vraie croix de celles qui avaient été trouvées à Jérusalem par l'impératrice Hélène, les présente à une mourante qui se ranime au contact de la véritable. Un grand nombre de figures ornent ce tableau; on y voit la mère de la malade, et plusieurs autres personnes dont la physionomie indique bien l'étonnement qu'elles éprouvent à la vue de ce miracle. *L'Invention de la Sainte-Croix* se trouve encore dans l'église de St-Michel à Gand.

Paelinck a fait hommage à l'église d'Oostacker d'*un Christ* à la croix, en présence de la Ste-Vierge, de St-Jean, et de la Magdelaine.

On doit encore à ce peintre un grand nombre de tableaux, dont les principaux sont: *une sainte Famille, une Madone; un Vieillard romain,* qu'il fit pour sa réception à la Société royale des Beaux-Arts : à son retour d'Italie il peignit à Gand *une Suzane au bain,* qui fut envoyée à Londres.

Les portraits que fit Paelinck de la famille de Nassau, lui valurent la protection du roi des Pays-Bas, qui lui accorda de grands honneurs.

On range encore parmi les tableaux les plus remarquables de Paelinck : *la Belle Anthia, des Ephesiaques,* de Xénophon, pour lequel l'Académie de peinture de Gand lui décerna le grand prix et une médaille d'honneur.

Son tableau : *les Disciples d'Emaüs,* est également considéré comme un des excellents ouvrages de ce peintre.

La préférence que le public semble avoir accordée depuis 1830 à la nouvelle école de peinture, qui se signale toutefois en Belgique par quelques belles œuvres, paraît avoir influé d'une manière fâcheuse sur la santé de Paelinck. Admirateur passioné des anciens maîtres, il ne put voir sans chagrin le peu de cas que le public sembla faire de leurs partisans.

Le roi Léopold se chargea de réparer cette injustice, en nommant Paelinck chevalier de son ordre. Cette distinction honorable ne parvint point cependant à adoucir entièrement son chagrin.

Il se renferma en lui-même et ne lutta que faiblement contre les envahissements de la nouvelle école.

Les funérailles du peintre d'Oostacker ont eut lieu dans la petite église d'Ixelles. Les professeurs de l'Académie de peinture de Bruxelles ont rendu les derniers devoirs à leur collègue; plusieurs artistes distingués de la capitale figuraient dans le cortége.

M. Alvin, secrétaire de l'Académie, a rappelé en peu de mots la belle carrière fournie par Paelinck, et ses titres à la gloire.

Ce discours a fortement ému les assistants; chacun d'eux en se retirant se souvenait du malheureux Gros, qui, par suite d'un chagrin semblable à celui de Paelinck, se donna la mort.

Concours de l'Académie de Bruxelles. — Voici pour la classe des lettres, le programme des questions proposées pour le concours de 1840, par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Première question. *Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière* (en 1684) *à l'ancienne constitution liégeoise; et quels furent les résultats de ces*

changements sur l'état social du pays de Liége, jusqu'à l'époque de sa réunion à la France?

L'Académie désire que cet exposé soit précédé, par forme d'introduction, d'un tableau succinct, historique et critique de l'ancien gouvernement liégeois, sans toutefois que l'auteur soit tenu de remonter au-delà du règne d'Albert de Cuick.

Deuxième question. *Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la Mer Baltique?*

Troisième question. *Quel a été l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier?*

Quatrième question. *Vers quel temps l'architecture ogivale, appelée improprement gothique, a-t-elle fait son apparition en Belgique? quel caractère spécial cette architecture y a-t-elle pris aux différentes époques? quels sont les artistes les plus célèbres qui l'ont employée, les monuments les plus remarquables qu'ils ont élevés?*

Cinquième question. Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués, qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou negligés. Ces traités sont non-seulement précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, mais contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.

L'Académie demande donc qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique.

L'Académie propose, dès à présent, pour le concours de 1841, les questions suivantes :

Première question. *Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVIIe siècle? Quelles étaient les*

matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques?

Deuxième question. *Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, sous les trois périodes bourguignone, espagnole et autrichienne, jusqu'en* 1794, *en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix.*

L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs, jusqu'à la maison de Bourgogne.

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français ou flamand, et seront adressés, franc de port, avant le 1er février 1840, à M. *Quetelet,* secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répèteront dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant à cet effet au secrétaire perpétuel.

Fait à Bruxelles, dans la séance du 7 mai 1839.

Pour l'Académie :

Le secrétaire perpétuel,

QUETELET.

Notice

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE,

A BRUXELLES.

« .... La plus riche et noble librairie du monde.... »
DAVID AUBERT, 1443.

L'origine de ce vaste dépôt de manuscrits, si précieux pour l'histoire et la littérature de la Belgique, remonte à la fin du XIV[e] siècle. C'est Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui doit en être regardé comme le véritable fondateur. Ce prince affable et généreux à l'excès, grand protecteur des lettres et des arts, était instruit et curieux de bons livres, pour l'acquisition desquels il fit des dépenses très-considérables : il appela à sa cour, *grands clercs, orateurs, translateurs, indiciaires, escripvains,* comme on disait alors, pour satisfaire son goût et enrichir sa *librairie* (1).

M. Peignot, dans son intéressant opuscule où il publie les divers inventaires de Bourgogne, rapporte que Philippe conclut un marché avec les frères *Manuels,* à vingt sols (2)

(1) C'est ainsi qu'elle se trouve désignée dans les anciens inventaires de Bourgogne.

(2) Le marc d'argent flottait dans ce temps-là entre 5 livres 16 sols et 6 livres 8 sols. Ainsi les 20 sols par jour équivalaient à 9 fr. de notre monnaie actuelle, et les 600 livres données à Durand, à 5,400 fr. Les 400 écus d'or, dont il est question plus loin, valaient à peu près 6000 fr., et les 600 écus, 9000 fr.

par jour, pendant quatre ans, pour *parfaire les ystoires* (1) *d'une très-belle et très-notable bible par iceulx commencé; et six cents livres furent données à maistre Jehan Durand, son physicien* (médecin) *pour employer es escriptures et perfection d'icelle bible.*

Paul Donnedieu, Dyne et Jacques Raponde, libraires lombards, établis à Paris, vendirent au duc plusieurs livres. Donnedieu fit, à sa demande, deux grands *Antiphoniers enluminer et florir d'azur et de vermillon*, pour la somme de fr. 990-90 c.

Dyne Raponde lui céda, en 1399, *un Tite-Live enluminé de lettres d'or et d'imaiges*, pour le prix de 500 livres. Un livre de la *Propriété des choses*, lui coûta 400 écus d'or. Il eut de Jacques Raponde, moyennant 600 écus (9000 fr.) *une bible française très-bien ystoriée, armoriée de ses armes, garnie de gros fermeaux d'argent dorés.* Le même Raponde lui bailla, en 1400, un livre appelé la *Légende dorée*, pour 500 écus d'or (7,500 fr.), *ystoriée de belles ystoires à chascun son ystoire, armoyé aux armes de Philippe, et couvert de veluiau en vermeil teint en graines et ung bel estui garny d'une tresse de soye à deux mordans, armoyés aux armes du duc.*

C'est aussi par les ordres du duc Philippe-le-Hardi, que la très-savante Christine de Pisan (2) composa l'histoire

(1) Ce dernier mot signifie ici dessins, images.

(2) Cette femme poète, née à Venise, était fille de Thomas de Pisan, natif de Bologne, qui s'était acquis une grande réputation par son savoir dans l'astrologie. Christine suivit son père à Paris, en 1368, où le roi Charles V l'avait fait venir; elle épousa dans cette même ville, à l'âge de 15 ans, Étienne Castel. Mais s'étant trouvée veuve à 25 ans et chargée de trois enfants en bas-âge, elle trouva au milieu de sa douleur, sa consolation dans les lettres, ayant composé un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers.

On trouve le portrait de Christine de Pisan, dans son livre de la *Cité des Dames*, qui repose à la Bibliothèque de Bourgogne. Elle est assise sous un dais, la tête penchée sur la main gauche, et le coude appuyé

de Charles V (roi de France), comme elle le dit elle-même dans le premier chapitre de cette histoire.

Voici ses propres expressions, qui donneront une idée du style français (1) dans ce siècle où l'aurore de la littérature commençait à poindre.

« ... *Pour ce moy Christine, femme soubz les ténèbres d'ignorance au regard du clerc entendement, mais douée de don de Dieu et nature, en tant comme desir se peut estendre en amour destude suivant le stile des primerains* (anciens) *et devanciers nos edifieurs en meurs redevables à present par grace de Dieu et sollicitude de pensée, emprons* (entreprends) *nouvelle compillation en stile prosal et hors le commun ordre de mes autres passés, à ce meue, par prince monseigneur le duc de Bourgogne Philippe, filz de Jehan, par la grace de Dieu roy de France, par lequel commandement ceste euvre ay emprise* (2), *suppliant sa*

sur un bureau. Elle a le visage rond, les traits réguliers, le teint délicat et assez d'embonpoint; ses yeux sont fermés, et elle parait sommeiller. Une robe bleue, brodée d'or par le bas, et doublée de feuille morte, s'ouvre sur le sein et laisse entrevoir un corset pourpre brodé d'or.

(1) Maître Brunetto Latini, de Florence, qui vivait, selon M. Legrand d'Aussy, vers 1260, rend hommage à la langue française en disant au commencement de son livre du Trésors qui parle de la naissance de toutes choses, et se trouve coté n° 11,100 à l'inventaire de la Bibl. de Bourgogne.

« ... *Et se aucuns demandoit por coy chis livre est escris en romains solonc le langaige de France puisque nos sumes ytalien. Jé déroie que che est par deux raisons. L'une que nos somes en France. L'autre por che que li parleir franchois est plus delitable et plus commune à tous langaiges...* » (C'est-à-dire répandue chez plus de nations).

Ainsi long-temps avant le Dante, qui est réputé pour le père de la littérature italienne, notre langue (car nous parlons comme les Français, le même langage des vastes contrées des Gaules), était celle des hommes placés aux sommités de la grande société européenne.

(2) M. De Laserna s'est trompé, en disant dans son Mémoire historique sur la Bibliothèque de Bourgogne (Brux. 1809), que la *Vie de Charles V* avait été composée pour Philippe-le-Bon. Il est évident que Christine de Pisan désigne dans cette dédicace, le duc Philippe-le-Hardi, fils de Jean-le-Bon, roi de France, et non son petit-fils, le duc Philippe-le-Bon.

digne et vertueux humilité que le defaut de la faiblesse de mon sçavoir soys suppleye, visant moy non instruite de science... »

Plusieurs autres ouvrages commandés par le duc de Bourgogne, attestaient son goût, et le désir de ne composer sa librairie que de bons livres. Elle fut encore augmentée des livres assez nombreux qu'il eut de la succession de Louis de Male, comte de Flandre, mort en 1384, et dont il avait épousé la fille. Celle-ci était selon le témoignage d'un auteur contemporain, « ... *la plus noble dame alors vivant et la plus riche seulle possesseresse de crestienté. Elle venait directement par femme de la lignée Charlemaine*... (1). »

M. Peignot, a publié l'inventaire de la librairie de Bourgogne, fait après la mort de Philippe-le-Hardi, en 1404. Il a pour titre : *Inventoire des livres et roumans de feu monseigneur* (Philippe-le-Hardi), *à qui Dieu pardonne, que maistre Richart le Conte, barbier de feu mon dict seigneur, a euz en garde, et içeux ont été baillés à Franchequin de Blandelze* (2). Cet inventaire renferme les titres de 59 volumes. Mais nous ferons remarquer que dans un autre inventaire qui fait suite au précédent et rédigé en 1405, le nombre de volumes est beaucoup plus considérable; le récolement s'élève dans celui-ci à 117 manuscrits; il est question dans cet inventaire, il est vrai, des livres de la duchesse Marguerite de Flandre, veuve de Philippe-le-Hardi, morte à Arras, le 16 mars 1405.

Jean-sans-Peur, en héritant, en 1404, des riches possessions de Philippe-le-Hardi, hérita aussi de son goût pour

(1) Voir le MS. nº 9949, de l'inventaire de la Bibliothèque de Bourgogne.

(2) Ce Franchequin a été préposé, par ordre de Jean-sans-Peur, fils et héritier de Philippe-le-Hardi, à la garde de tous les biens-meubles portés dans l'inventaire.

les lettres, mais sa vie orageuse (1) ne lui permit pas de donner autant de soin que son père à l'augmentation de sa librairie. Cependant on y trouvait plusieurs livres qui portaient son nom, soit dans le prologue ou dédicace, soit comme lui ayant été donnés en présent, ou exécutés par ses ordres : il acheta de Pierre Linfol, libraire de l'université de Paris, pour 150 écus d'or (2,250 fr.) un livre en français, nommé *Valère-le-Grand.*

Mais il était réservé à Philippe-le-Bon, successeur de Jean-sans-Peur, en 1419, de surpasser son père et son aïeul et tous les princes de son siècle, par son goût pour les lettres et son amour pour les livres, malgré les terribles catastrophes qui signalèrent une trop grande partie de sa carrière.

Ce prince, durant son long règne, quitta rarement l'heureuse Flandre, où tous les genres de talents et d'industrie étaient encouragés; il augmenta constamment une collection protypographique destinée à dépasser par sa richesse, les limites que le siècle semblait avoir posées.

C'est ici que commence une ère nouvelle pour la bibliothèque de Bourgogne, car ce n'est qu'à partir du règne de Philippe-le-Bon, qu'elle prit véritablement un essor remarquable.

Du premier abord, nous voyons ce grand prince recher-

(1) Ce prince qui fut assassiné sur le pont de Montereau, le 10 septempre 1419, par ordre du Dauphin (Charles VII), était, selon l'auteur du MS. n° 9949. « ... *Moult honnourant les sages et vertueux, grant justicier, homme apte à la guerre, amant les povres et les riches, gardant de oppression. Icelluy entre ses autres frères vainquit en bataille les Lyegois en leur pays, et moult ama et soustint la couronne de France, dont et par envie de la diligence qu'il en fit. Il fut soubz umbre de paix et amour mandé à Monstreau* (Montereau), *où il fut le hoir de la couronne present, murdrierement occis après qu'il avoit regenté ses pays dont les subjectz lamoient chierement lespace de quinze ans.* »

cher les livres avec passion; rien ne lui coûtait pour satisfaire ce goût. Aussi avait-il pris pour principe cette maxime : *L'éducation du souverain est la source du bonheur d'une nation.*

Guidé par cette noble émulation du génie, il reconnait l'indispensable nécessité de transmettre à ses enfants le goût des sciences (1).

Véritable fondateur de la monarchie des Pays-Bas, il fut incontestablement le plus grand prince de son siècle, le rival et peut-être même le supérieur du roi de France, son suzerain. — On n'a pas oublié que Guillaume Paradin fait dire à Philippe-le-Bon, dans une grande assemblée : « ... *Je vueil bien que chacun sçache, que si j'eusse voulu, je fusse roy* (2). »

Il était homme de belle stature, s'écrie un auteur contemporain, *hault et droit, aiant face assurée comme un lyon et joieuse en toute modération. Oncques homme à son honneur ne toucha qu'il ne s'en vengast* (3).

Arrière-petit-fils de la branche de Valois, il avait hérité de l'amour des lettres, qui illustra les rois Jean-le-Bon et Charles-le-Sage et les ducs Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, ses ascendants. Mais il contribua beaucoup plus qu'eux à la renaissance des lettres, en rallumant le flambeau des arts dans nos belles provinces, en prodiguant l'or, l'outremer et les plus parfaites miniatures pour leur embellissement, et en ordonnant la traduction en langue française des meilleurs classiques.

(1) On sait que le nombre des bâtards reconnus par Philippe-le-Bon, était de dix-neuf (et non de dix-sept, comme le disent la plupart des Généalogistes). Ils tenaient un rang à sa cour.

(2) Annales de Bourgogne, édition de Lyon, 1566, pag. 883.

(3) Ce passage est extrait d'une généalogie inédite, faite pour Philippe-le-Bon. Cotée n° 9949 de l'inventaire de la Bibliothèque de Bourgogne, ainsi que nous venons de l'indiquer plus haut.

La plupart de ces manuscrits qu'on admire encore aujourd'hui dans la bibliothèque de Bourgogne, sont presque tous sur vélin; la beauté de leur écriture et la quantité d'ornements dont ils sont décorés, les rendent infiniment précieux; leurs anciennes reliures, à en juger par celles que l'on voit encore, étaient généralement en velours de diverses couleurs, garnies de coins, de clous et de fermoirs d'argent doré (1); tout ce luxe d'ornements nous semble indiquer, que rien de ce qui pouvait rendre un livre précieux, n'avait été épargné par le duc Philippe-le-Bon.

C'est à ce prince que la Belgique est redevable de ses premières collections scientifiques, d'où jaillirent les lumières des connaissances humaines, qui avec celles parties d'Italie après la prise de Constantinople, en 1453, devaient au XVe siècle, éclairer la civilisation.

Après avoir bien organisé sa librairie, il établit à Bruxelles un atelier de calligraphie, et il nomma directeur de cette école des beaux-arts, le savant David Aubert, de Hesdin. Cette nouvelle institution eut, dès son origine, un parfait succès; les nombreux chefs-d'œuvre qu'elle produisit sont admirés avec enthousiasme par nos érudits du XIXe siècle : les Belges peuvent, à juste titre, revendiquer l'honneur de ces productions nationales.

Le duc Philippe-le-Bon, pour avoir dans sa librairie des ouvrages de toutes les sciences, appela à sa cour, des médecins, des mathématiciens, des jurisconsultes, des théologiens, des poëtes, des romanciers, des chrysographes et des tachygraphes, qu'il récompensa généreusement, et qu'il encouragea noblement par son estime, valeur plus précieuse que l'or et l'argent. « Oui! nous dit Olivier de la

(1) Les miniatures paginales des manuscrits nos 9235 et 11129, corroborent entièrement cette allégation. On y voit des volumes reliés dans ce genre.

Marche, « ... *Nul ne s'en alloit de luy qu'il ne fut bien recompensé* (1). »

L'histoire littéraire du moyen-âge nous a conservé les souvenirs des grands écrivains qui s'illustrèrent dans la carrière des belles lettres : n'est-ce pas alors que Georges Chastelain, Martin-le-Franc, Monstrelet, la Marche, Philippe de Comines et tant d'autres, marchèrent en avant dans la littérature de cette époque?

Philippe-le-Bon, après la réunion de toutes les provinces belgiques sous sa domination, concentra au palais de Bruxelles, les librairies des comtes de Flandre et des ducs de Brabant, ses prédécesseurs (2).

(1) Liv. I, pag. 494.

(2) M. Barrois, de Lille, dans son exeellent ouvrage sur les librairies protypographiques, des fils du roi Jean (impr. à Paris, en 1830), signale l'existence aux archives de Dijon, de trois inventaires des bibliothèques de Bourgogne.

Je dis, bibliothèques, car il est notoire que le duc Philippe-le-Bon, avait, vers 1430, trois dépôts littéraires en Belgique, un à Bruges, un à Gand et un à Bruxelles.

Le premier de ces dépôts, selon l'inventaire cité par ce savant, renfermait déjà en l'année 1467. 1037 MSS.

Celui de Gand était moins considérable, et ne dépassait pas, selon l'inventaire fait en 1485, le nombre de. . . . . 21 »

Le dépôt de Bruxelles, dont l'inventaire fut confectionné deux années plus tard que le précédent, constatait la présence de . . . . 746 »

Si nous additionnons le nombre de volumes de ces trois librairies, nous trouvons . . . . 1804 MSS.

Ce chiffre est considérable et pouvait constituer une riche librairie. Eh, bien ! ces trois librairies du duc Philippe-le-Bon furent centralisées au palais de Bruxelles, antérieurement à l'annee 1443, puisque David Aubert, écrivain contemporain, affirme que la librairie de Bourgogne, en cette même année 1443, était la plus riche du monde. Cet auteur, comme on voit, ne parle ici que d'un seul et unique dépôt littéraire existant.

Les dates postérieures de la rédaction de ces inventaires (à la mort de Philippe-le-Bon) font présumer que ces diverses librairies, après leur

Ces anciens princes avait également aimé les lettres, et ils composèrent même des poésies, tandis que les autres monarques de l'Europe ne se livraient guères alors qu'à des projets de bataille et de destruction.

Ces librairies étaient assez considérables, et ne prouvent pas, comme les autres dépôts littéraires, la pénurie des manuscrits à cette époque.

La maison de Bourgogne, selon le témoignage des auteurs contemporains, s'était élevée à un si haut degré de splendeur qu'elle faisait ombrage à toutes les cours de l'Europe et en était l'admiration.

Philippe-le-Bon, au dire d'Olivier de la Marche, *était le plus riche prince de son tems,..... il fut si renommé que tout le monde en disait bien* (liv. I, pag. 494).

On se formera une idée exacte de cette splendeur, lorsqu'on saura que le duc Philippe entretenait à sa cour sept cent quatre-vingt-douze serviteurs; ce nombre paraîtra peut-être exagéré, mais nous nous rapportons à des documents authentiques qui se trouvent à la chambre des comptes à Lille, et qui sont cités dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne.

On peut croire qu'à partir de cette époque, si brillante pour notre pays, la Belgique devait être placée au premier rang parmi les grands états européens.

En effet, il est démontré de la manière la plus incontestable, qu'elle était, eu égard au temps, supérieure à

jonction à la cour de Bruxelles, ne cessèrent de former des collections séparées et sous les noms de leur séjour primitif.

M. Barrois a transcrit, avec une religieuse fidélité, le texte de ces inventaires en faisant imprimer en belles lettres gothiques les *Commencemens et diffinimens de chacun d'iceulx volumes.* Nous aurions désiré qu'il se fût montré moins avare de notes, et qu'autant qu'il lui eût été possible, il eût désigné les manuscrits qui subsistent, ainsi que l'endroit où on les conserve, quoiqu'ils soient en majeure partie dans la bibliothèque de Bourgogne.

l'empire Britannique actuel, comparé au reste de l'Europe (1).

La bibliothèque de Bourgogne, dès cette élévation du duc Philippe-le-Bon, s'accrut d'une manière remarquable; car alors, le chemin du progrès lui fut largement ouvert par l'impulsion donnée aux études, et on peut dire qu'à partir de cette période, elle tint le premier rang parmi les belles collections littéraires. C'est alors aussi, que des hommes éclairés se firent un devoir de transmettre à la postérité l'état de splendeur de cette bibliothèque.

Si nous nous rapportons au témoignage d'un écrivain contemporain, c'était la plus riche bibliothèque du monde. Voici ce que dit David Aubert, dans sa Chronique abrégée des Empereurs, reposant à la bibliothèque de Bourgogne. « ... *Très-renommé et très-vertueux prince Philippe, duc de Bourgogne, a dès long-temps accoutumé de journellement faire devant luy lire les anciennes histoires; et pour estre garny d'une librairie non pareille à toutes autres, il a dès son jeune eaige eu à ses gaiges plusieurs translateurs, grands clercs, experts, orateurs, historiens et escripvains, et en diverses contrées en gros nombre diligemment labourans tant que aujourd'hui, c'est le prince de la chrestienneté, sans réservation aucune, qui est le mieux garny de*

(1) La Bourgogne, l'Artois, les comtés de Réthel et de Nevers étaient alors réunis à nos provinces.

Le roi de France, Jean-le-Bon, après la fameuse bataille de Poitiers, en 1356, fut conduit à Londres comme prisonnier du roi d'Angleterre. Son fils, qui est notre Philippe-le-Hardi (on sait qu'il reçut ce surnom à la même bataille de Poitiers, n'étant âgé de 15 ans; sa conduite fut digne d'admiration), l'accompagna dans sa captivité; c'est en récompense de cette bienveillance que son père lui donna le duché de Bourgogne et le titre de premier pair de France. L'union de Philippe avec la comtesse Marguerite de Flandre, devint la base du premier fondement de la maison de Bourgogne, destinée à réunir sous sa domination toutes les provinces belgiques. C'est sous Philippe-le-Bon, comme on sait, que cette agglomération eut lieu.

authentique et riche librairie, come tout se peut pleinement apparoir : et combien que au regard de sa très-excellente magnificence, ce soit petite chose, toutes fois en doit-il estre perpetuelle mémoire, à celle fin que tout se mirent en ses hautes vertus. »

On peut consulter aussi la Chronique de Naples, par le même David Aubert, faite en 1443, et qui se trouve actuellement à la Bibliothèque du roi, à Paris, dont le passage analogue a été rapporté par M. De Laserna, dans son Mémoire historique sur la Bibliothèque de Bourgogne.

Nous pourrions encore ajouter à la louange de Philippe-le-Bon et au passage véridique de David Aubert, dont le témoignage est ici d'une autorité préponderante, les paroles d'Olivier de la Marche lorsqu'il s'exprime à propos du trépas du duc Philippe.

Il mourut, dit-il (liv. I, pag. 494), *le plus riche prince de son tems, il laissa quatre cens mille escus d'or comptans, soixante mille marcs d'argent en vaisselle courant, sans les riches tapisseries, les bagues, la vaisselle d'or garnie de pierreries et sa librairie moulte grande et moulte bien estoffée* (fournie) *et pour conclusion il mourut riche de deux millions d'or en meubles seulement, et pour la seconde extime, il mourut le plus large et le plus liberal duc de son tems...*

Philippe-le-Bon, après avoir été le protecteur des sciences pendant un règne glorieux de trente-sept ans sur toute la Belgique, mourut à Bruges, en 1467.

Charles-le-Téméraire, son fils légitime, lui succéda dans ses vastes états ; ce prince, de même que son père, avait le goût des sciences, et il attira à sa cour les gens de lettres et les personnes distinguées par leur savoir, qu'il encouragea d'une manière très-libérale : c'est sous son règne, que l'imprimerie fut apportée à Alost, en 1473, à Louvain, en 1474, et à Bruges, Anvers et Bruxelles, en 1476.

Il fit transcrire, pour son usage particulier, la Cyropédie de Xénophon. On prétend que c'est la lecture de ce même livre qui le rendit si entreprenant dans les guerres. Quoiqu'il en soit, nous aimons à le croire par les paroles de Philippe de Comines, lorsqu'il dit dans son édition d'Elzévir, à la page 361. « *Il désiroit grande gloire, qui estoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nul autre chose et eust bien voulu ressembler à ces anciens princes, dont il a esté tant parlé après leur mort...* » Eh, bien! le héros de l'ancienne Grèce, dont parle Xénophon, était propre à enflammer le cœur du duc Charles; Vasque de Lucène, traducteur de la Cyropédie, semble aussi nous dire que ce prince bourguignon prit pour modèle le grand Cyrus, voici ce qu'il rapporte : « *Quand aulcuns orront lire ceste histoire du premier Cyrus translatée par moy de latin en françaıs. Ensemble quand ils regarderont la très grande similitude de sa vie, meurs et conditions aux vostres, je me doute qu'ils ne pensent que je ne laie point translatée, mais faicte et composée pour deux choses. La première adfin de vous complaire en approuvant tous vos fais et vos affections parceque de tout poins ressemblez ceulx de Cyrus qui certes fut roy très glorieux et de grant renom. —La seconde adfin de faire apparoir que les statuts et ordonnances dudit Cyrus estoient de plus grant rigueur et austerité que ne sont les vostres... tout ainsi quant vous vous mirerez en ce livre et vous vous y verrez face en face* (avec Cyrus) *il vous doit estre en pris et en joye inestimable...* (1) »

Le duc Charles-le-Téméraire, à l'exemple de Scipion

(1) Ce texte, nous l'avons transcrit fidèlement d'après l'original qui se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, nº 11703. — M. Marchal, dans un bulletin de l'Académie de Bruxelles (12 octobre 1833), donne quelques détails sur cette Cyropédie qui est traduite sur le texte latin du Pogge, par Vasque de Lucène.

Ce savant académicien fait aussi comparaison des deux textes, du Pogge et de Philelfe.

l'Africain et de Lucullus (1), n'avait jamais quitté sa Cyropédie; il est très-probable qu'il l'avait avec lui dans ses bagages lorsqu'il fut défait à Morat. Ce précieux manuscrit que l'on croyait perdu et dont M. De Laserna regrettait vivement la perte, vient d'être réintégré dans le précieux dépôt d'où il était primitivement sorti.

C'est S. M. la reine, qui après l'avoir fait acquérir dans une vente publique à Paris, en a fait don à la bibliothèque de Bourgogne.

Après la mort tragique de Charles-le-Téméraire, arrivée sous les murs de Nancy en 1477, les rênes de l'état tombèrent dans les mains d'une jeune personne de vingt ans, Marie de Bourgogne.

Il fut facile à Louis XI, qui depuis long-temps cherchait le moment favorable pour anéantir la Maison de Bourgogne, dont la puissance lui faisait ombrage, de s'emparer de l'Artois, de la Bourgogne et des autres apanages qui avaient été cédés par son bisaïeul à Philippe-le-Hardi. Une chose assez singulière et qui mérite d'être rapportée ici, c'est que ce roi ignorait, dans le principe, que le duché de Bourgogne fût reversible à la couronne de France, à défaut d'héritiers mâles. Louis XI, en apprenant la mort du duc Charles, éprouva une telle joie que son caractère dissimulé ne lui permit pas même d'en cacher les transports. Après s'être emparé de la Bourgogne, il y nomma pour gouverneur-général, Georges de la Trémouille, seigneur de Craon, son premier chambellan, et dans l'ivresse de sa joie, lui donna tous les meubles et joyaux du feu duc, qui étaient en la maison de Dijon (2).

(1) Voyez De la Mothe Levayer. — Historiens grecs et latins.

(2) MM. Peignot et Barrois ont également publié la liste des livres, compris dans l'inventaire du 16 mars 1477, rédigé par ordre de Louis XI à Dijon, après la mort de Charles-le-Téméraire.

Mais il est à remarquer que ces deux savants bibliophiles français sont ici en contradiction : M. Peignot désigne les titres de quatre-vingt-un

Mais parlons de l'époux de l'héritière de Bourgogne, qui fut Maximilien, archiduc d'abord, ensuite empereur, et voyons quelle face prend la bibliothèque de Bourgogne sous son gouvernement.

Le règne de ce prince fut funeste à ce riche dépôt littéraire, qui éprouva des pertes considérables. Ce monarque mesquin et mauvais financier, engagea et même abandonna quelquefois à des Lombards et à des Juifs, les pierres précieuses des couvertures de manuscrits, et les volumes eux-mêmes : pour comprendre celà, il faut se ressouvenir qu'autrefois les livres se posaient à plat sur des pupîtres et des lutrins, ils y étaient souvent enchaînés.

C'est de cette époque que proviennent les livres de Bourgogne, qui sont dans les bibliothèques en Allemagne, en France et en Suède (1).

L'archiduc Philippe-le-Beau, et surtout sa sœur Marguerite d'Autriche, née à Bruxelles le 10 janvier 1480, eurent dès leur enfance un goût décidé pour l'étude. Ils rétablirent les désordres qu'avait causés leur père à la bibliothèque de Bourgogne, en acquérant la plupart des manuscrits de cette riche librairie qui se trouvaient éparpillés et en y ajoutant les plus précieuses éditions *princeps* qui paraissaient alors. On peut dire, que Marguerite d'Autriche fut pour la Belgique, ce que François I[er] fut pour la France.

Cette princesse, si célèbre dans le monde littéraire du XVI[e] siècle, gouverna nos provinces sous la minorité de

volumes, et M. Barrois en parlant du même inventaire, n'en signale que vingt-huit : cette différence est notable, et l'une des deux listes est fautive, bien qu'elles paraissent être rédigées toutes les deux d'après l'inventaire original.

(1) La bibliothèque de Stockholm possède un magnifique manuscrit de la Cyropédie de Xénophon, provenant de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne. Celle de Lyon renferme également celui de la *Répartition du Pécheur*. Voyez le n° 1105 du catalogue MS. de cette bibliothèque, par M. Delandine.

son neveu Charles-Quint. Elle était remarquable, pour me servir ici de l'expression de M. De Laserna, par son esprit, sa gaieté et ses malheurs; la musique fut, sous son gouvernement, portée à un degré de perfection jusqu'alors inconnu.

Simple régente de quelques provinces, ajoute le même savant, elle fit plus par son zèle et par son amour pour les progrès des arts, que de grands monarques malgré l'étendue de leurs moyens.

Plusieurs savants d'une haute réputation s'attachèrent à elle, on compte le célèbre Erasme de Rotterdam, Corneille Agrippa, Jean-le-Maire des Belges, Remacle de Florennes, Pierre de la Rue, Josquin de Prés et Jean Molinet : ce dernier fut son bibliothécaire.

On voit encore aujourd'hui à la bibliothèque de Bourgogne trois livres de musique, dans lesquels on trouve quelques chansons composées par Marguerite d'Autriche : souvent elle s'amusait à faire des rimes et des vers où l'on remarque de la naïveté et des saillies d'esprit; c'est ainsi qu'on trouve dans le troisième volume de la *Fleur des Histoires*, n° 9258, qui a servi à son éducation, ces deux lignes rimées écrites de sa main :

Penses à moi, ma cousine,
C'est Margot qui fit la rime.

On peut croire que sous la régence d'une princesse aussi amie des belles-lettres qu'elle le fut, la bibliothèque de Bourgogne ne devait rien laisser à désirer. Aussi, s'accrut-t-elle considérablement à cette époque, tant par des imprimés que par des manuscrits : parmi les manuscrits qu'elle légua à ce riche dépôt, nous citerons celui qui renferme les *basses-danses* notées en musique, que l'on dansait à la cour brillante de cette princesse.

La complainte qu'elle fit à la cour de France pour Maximilien son père, à l'époque où elle était fiancée au Dauphin (Charles VIII), est connue de nos littérateurs.

Néanmoins, nous en extrayons quelques vers, afin de donner à juger à nos lecteurs de la littérature de cette époque.

I.

Moy Marguerite, de toutes fleurs le chois,
Ay esté myse an grand vergier franchois...
Pour demourer croistre, et chanter ainchois
Que fusse grande, empres la fleur de lis.
Là ay receu tous biens, et tout esbanois,
Là ay veu joustes, danses et tournois;
Que ces grandz biens me sont prins et fallis,
Pas n'en doivent les miens estre jolis.

II.

Je yay esté noblement arousée,
Plus de dix ans de très noble rosée.
Cuidant estre royne, et espousée
Au Roy Charle, et corone portée.
Mais bien parchoy que me suis abusée,
Par quoy doy estre, en mon cuer dolorée,
Car de par luy, ay esté refusée.
Et sy ma fait, hors du vergier oster,
Pour une aultre en mon lieu bouter.

III.

O vous, dames, damoiselles et pucelles,
Vous bourgeoises, gentile damoiselles.
Vous marchandes riches, et toutes celles
A marier, prenez cy exemplaire;
Mirez vous-y et lisez mes libelles,
N'alliez pas vos faces qui sont belles,
A hommes nulz, qui vous soient rebelles;
Comme de moy est fait, dont me doit desplaire,
Mais puisque à Dieu plaist par raison me doit plaire.

Après la mort de Marguerite d'Autriche *la gente demoiselle* (1), arrivée à Malines en 1530, Charles-Quint

(1) Chacun sait que cette princesse fut fiancée, pour la troisième fois, à Jean, fils de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon. Le vaisseau sur lequel elle était pour passer en Espagne, fallit périr par la violence de la tempête. On dit que ce fut dans cette occasion qu'elle composa son épitaphe en ces termes :

Ci gist Margot la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

accablé du poids de sa vaste domination, donna pour gouvernante aux Belges, Marie d'Autriche, sa sœur, reine douairière de Hongrie. Cette princesse était digne de marcher sur les traces de Marguerite, sa tante; comme elle, elle eut soin d'augmenter la bibliothèque de Bourgogne, en faisant apporter de Hongrie plusieurs manuscrits, dont deux extrêmement précieux, qu'elle avait hérités de feu son mari Louis II, mort à la bataille de Mohatz contre les Turcs.

Ces manuscrits avaient été confectionnés pour le célèbre Mathias Corvin, roi de Hongrie (1), auquel avait succédé Ladislas VI, roi de Hongrie et de Bohème et père du dit Louis.

Le premier de ces deux manuscrits est un Missel, écrit sur vélin; c'est un chef-d'œuvre de calligraphie. M. le conservateur nous a fait connaître l'histoire de ce magnifique manuscrit : il nous sera permis en profitant de cette bienveillante communication, de lui exprimer ici tous nos remercîments : M. Marchal réunit deux qualités également essentielles dans un bibliothécaire, *l'obligeance* et *l'instruction*.

Ce livre fut fait par ordre de Mathias Corvin, à Florence, en 1485, comme l'atteste la suscription du titre : *Actaventes de Actaventibus de Florentia, hoc opus illuminavit A. D. M.* CCCC LXXXV.

Le portrait du roi et de Béatrix d'Arragon, sa femme, sont en style numismatique d'or, au bas du verso du feuillet 411. A la partie supérieure du texte et dans d'autres endroits çà et là en ce volume, sont les insignes de la Maison de Bourgogne et de la Toison d'or.

Il y a au commencement du texte deux pages en regard,

(1) Ce monarque avait à Bude un très-belle bibliothèque, qu'il enrichit des ouvrages les plus curieux et des MSS. les plus rares; on dit qu'il savait presque toutes les langues de l'Europe : sa cour était le rendez-vous des plus excellents peintres d'Italie.

de la plus grande magnificence; dans le lointain et en perspective, on découvre la ville de Bude; on y lit sur pourpre : *Incipit ordo Missalis secundum consuetudinem Romanœ Curiœ.*

Au canon, il y a deux autres pages aussi en regard, dont l'une représente le Calvaire. On reconnaît que Rubens s'est inspiré sur ce livre pour composer un de ses plus précieux tableaux : il y a par entourage, au milieu de l'or et des plus riches arabesques, toute l'histoire du Nouveau Testament et le Jugement dernier.

Selon l'usage pour les Missels, il y a deux autres grandes miniatures; l'une commence le *proprium sanctorum* et représente le Christ appelant S[t]-Pierre et son compagnon au lac de Capharnaüm, pour les faire pêcheurs d'hommes; l'autre, à la Toussaint, représente les Elus dans la gloire céleste.

Depuis Charles-Quint, ce livre servait, aux inaugurations des ducs de Brabant; on voit aux deux pages des miniatures du canon, l'empreinte bien reconnaissable de la main d'Albert et de celle d'Isabelle qui firent serment sur ce volume, le 26 novembre 1599. La cérémonie avait lieu en plein air, par un temps neigeux, ces pages et quelques autres endroits portent les marques du décalque de la peinture occasionné par l'humidité. C'est sans doute un souvenir, le bibliothécaire Miræus l'a attesté sur une des pages du volume : *super his Evangelys seu missali Albertus et Isabella, Belgarum principes, suum juramentum solemniter fecerunt* 1599.

Auprès de cette attestation, il y a celles des inaugurations de Philippe V, le 21 février 17   ; du marquis de Prié, pour Charles VI; de Marie-Thèrese, le 20 avril 1744; de Joseph II, le 17 juillet 1781. Plusieurs de nos contemporains ont vu la dernière cérémonie, qui était celle de François II, en personne, le 23 avril 1794.

Ce manuscrit fut enrichi en Belgique par de nouvelles miniatures, entre autres d'une quantité de portraits qu'on regrette de ne pas connaître; l'école flamande voulut lutter dans ce beau livre avec l'école italienne, l'on ne sait à laquelle des deux on doit donner la préférence; car la richesse des arabesques, des camayeux, des insignes est variée avec un art tellement admirable, que nos peintres d'aujourd'hui tenteraient en vain de l'imiter.

Tels sont les détails que l'on peut donner succinctement sur ce manuscrit très-connu.

Une notice sur ce Missel se trouve rapportée par M. l'abbé Chevalier, dans l'ancien recueil des Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tom. 4, pag. 493 et suiv.

L'autre manuscrit de Marie d'Autriche, qui était en quelque sorte la contre-partie de celui-ci, est à la bibliothèque de l'Escurial, à Madrid; c'est un magnifique Évangéliaire à lettres d'or et appelé par cette raison, le *Livre d'Or*. Il fut donné à Philippe II, par Marie, sa tante.

En compensation de cette perte, il existe à la bibliothèque de Bourgogne, un manuscrit, qui peut servir de comparaison à celui de l'Escurial. Comme celui-là, il mérite à juste titre d'être appelé le *Livre d'Or*. C'est un Psautier, petit in-folio, sur parchemin, d'un exécution vraiment magnifique, écrit en lettres d'or et bleu dit *outremer;* la confection de ce beau MS. a dû coûter une somme immense. Il est d'une belle conservation, et l'or des caractères, quoique saillant, n'a rien perdu de sa fraîcheur. Ce livre est orné d'un grand nombre de miniatures croisées en colombier, sur fond d'or, d'azur ou de pourpre, ces deux derniers fonds sont fleurs de lis d'or; elles paraissent être du XIIIe siècle et ne se rapportent point au texte des psaumes: on peut en conclure qu'elles sont tirées d'un autre ouvrage et qu'à cause de leur bonté, et du prix de l'or et de l'outremer, on les a intercalées dans le Psautier.

L'écriture est sur deux justifications, alternativement d'or et d'outremer. Les armoiries de Flandre et de Nevers, qui sont apposées aux nombreux iconismes de ce livre, sont la preuve irréfragable qu'il appartenait au comte Louis de Male ; les armoiries d'Artois, de Bourgogne-Flandre, démontrent qu'il a été ensuite la propriété du duc Philippe-le-Hardi, son gendre. Ce précieux manuscrit forme aujourd'hui le n° 9961 de l'inventaire de la bibliothèque de Bourgogne.

Charles-Quint, dans une grande assemblée des États-Généraux, tenue à Bruxelles le 25 décembre 1555, remit à son fils, Philippe II, toutes les provinces belgiques.

Il ne nous appartient point de juger ici le règne de ce prince (qui était d'ailleurs né et élevé au cabinet de Madrid, parmi les Espagnols), par les atrocités qu'il fit commettre sur nos ancêtres (1), mais par le goût héréditaire des sciences et du travail qui, depuis deux siècles, avait élevé si haut nos princes bourguignons.

Pendant les quatre années qu'il résida aux Pays-Bas, il prit un soin particulier de sa librairie; il fit rassembler tous les manuscrits épars qui se trouvaient dans plusieurs villes, pour enrichir sa bibliothèque à la cour de Bruxelles. C'est alors que Viglius fut nommé, par une patente du roi, le 12 avril 1559, trésorier et garde de la dite bibliothèque. Ce citoyen vertueux et savant, qui se concilia l'estime des deux partis pendant les troubles du règne de Philippe II, fit rédiger l'inventaire de ce riche dépôt pendant les années de 1577 à 1579 (2); nous devons

(1) Dans une notice sur *les Gueux à l'Hôtel de Culembourg*, imprimée en 1838, j'ai fait connaître le caractère de Philippe II, à l'égard des Belges.

(2) M. Voisin s'est donc trompé dans sa notice sur la bibliothèque de Bourgogne (*Revue de Bruxelles, juin* 1839), lorsqu'il fait remonter la rédaction de cet inventaire, à l'époque de la mort de Charles-le-Téméraire.

justifier le mérite intrinsèque de cet inventaire, parce qu'il fait connaître à la République des lettres, la richesse de l'ancienne librairie de Bourgogne à cette même époque.

Elle renfermait alors.	958 MSS.
Et.	683 imprimés.
Ce qui formait un total de.	1641 volumes,

nombre assez considérable; mais l'on doit remarquer qu'elle avait été plus nombreuse sous le duc Philippe-le-Bon.

Cet inventaire est encore inédit; un employé de cet établissement, M. Van Beveren, en fait la transcription. Nous avons lieu d'espérer que l'impression n'en sera pas indéfiniment ajournée.

La bibliothèque de Bourgogne s'accrut considérablement sous Philippe II, mais pendant les troubles et les guerres intestines, ce dépôt fut presque stationnaire. Il reprit pourtant son antique splendeur sous le règne réparateur de nos bons archiducs Albert et Isabelle, en 1598. On doit dire avec justice, que leur règne fut pour la Belgique, ce que le siècle de Philippe et d'Alexandre fut pour la Grèce, et celui d'Auguste pour Rome.

Le savant Bruxellois, Aubert Le Mire, appellé Miræus selon la mode de son temps, fut leur bibliothécaire. C'était un digne successeur de David Aubert et de Viglius; il jouissait de toute la confiance des archiducs; il fit un inventaire vers l'an 1612 : cette pièce, transportée à Paris en 1794, n'a pas encore été restituée.

Les règnes du cardinal-infant, de Léopold et de l'électeur de Bavière, furent également favorables à la bibliothèque de Bourgogne.

Pendant le cours de cette période, un édit de l'an 1595, renouvelé en 1684, ordonna aux libraires de déposer à la Bibliothèque royale deux exemplaires, bien reliés en cuir, de tous les ouvrages qu'ils feraient paraître. afin d'obtenir

le privilége. Ces édits, rappelés de nouveau en 1755, furent abrogés par la loi française de 1793, au détriment de la bibliothèque de Bruxelles et au bénéfice de celle de Paris. En l'année 1817, une nouvelle loi des états-généraux unis fut également préjudiciable aux Belges; car sur cinq des exemplaires dont le dépôt était prescrit au ministère, il y en avait deux pour la bibliothèque de La Haye et rien pour Bruxelles : mais aujourd'hui qu'une nouvelle bibliothèque royale des imprimés est fondée, nous devons réclamer toute la bienveillance du ministère pour la remise en vigueur de ces anciens édits.

Revenons à l'époque de l'incendie de la cour en 1731; il fut funeste à la bibliothèque de Bourgogne; plusieurs manuscrits devinrent la proie des flammes, les autres furent relégués dans les souterrains de la chapelle du palais, où ils restèrent, pour ainsi dire oubliés jusqu'en 1746.

La richesse manuscrite était réduite, par cette catastrophe, à 527 volumes (1).

L'incendie avait été si violent pendant une semaine entière, que selon le rapport de Foppens, dans ses Annales de Bruxelles, les brandons s'élançaient jusqu'auprès de l'eglise du Sablon : c'est aussi dans cet incendie que furent brûlées les archives de Bourgogne.

Le maréchal de Saxe, commandant supérieur de l'armée française, s'étant rendu maître de Bruxelles en 1746, trouva dans les souterrains de la chapelle du palais, le dépôt des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, dont le lieu de cachette était même ignoré de la plupart des habitants de Bruxelles. Il fit enlever un grand nombre de ces manuscrits que l'on transporta à Paris.

La faible partie des volumes qui restait encore, fut transportée à son tour de la Vieille Cour en 1754, à la

(1) Francquen, catalogue inédit de la Bibliothèque de Bourgogne, 1731.

grande salle carrée (bâtie en 1625 par ordre de l'infante) dans la rue d'Isabelle, et mise sous la garde de Wouters, chanoine de Lierre.

Cet édifice occupait l'emplacement de l'escalier de la bibliothèque et une partie de la rue.

Jusqu'en 1772, la bibliothèque de Bourgogne servait uniquement à l'instruction et au délassement du gouverneur-général; mais le bon prince Charles de Lorraine, dont la mémoire sera éternellement chère aux Belges, la fit ouvrir au public. Alors elle prit un nouvel essor littéraire par les dons qu'on y faisait et par les achats de manuscrits précieux.

Le prince Charles avait pour ministre le savant Cobentzl, qui le seconda parfaitement, qui fut le créateur de l'Académie des Sciences et qui mit à la disposition de ce corps littéraire la bibliothèque de Bourgogne, pour travailler à l'histoire nationale.

Une mort presque subite emporta Cobentzl avant d'avoir vu l'ouverture de la bibliothèque au public.

Le prince de Starhemberg, successeur du comte de Cobentzl, continua le même système, mais avec moins de zèle.

Elle eut encore à souffrir une seconde invasion française, qui vint la spolier de nouveau en 1794 (les manuscrits enlevés par le maréchal de Saxe, avaient été restitués en 1770); des commissaires firent transporter à Paris presque tous les manuscrits, sans laisser aucun récépissé. Mais le gouvernement français les restitua en 1815: la plupart de ces volumes revinrent de la capitale du monde civilisé, avec une riche reliûre en maroquin rouge, marquée au chiffre de Napoléon.

La bibliothèque de Bourgogne éprouva des pertes notables pendant les deux translations opérées par la France en 1746 et 1794.

On s'est peu ressenti des suites de la première translation, qui avait été faite avec exactitude par le savant Godefroi; quelques volumes seulement furent oubliés involontairement, et la restitution en eut lieu en vertu du traité du 16 mai 1769.

Mais le second enlèvement sous la république française, fut plus nuisible; il donna lieu à des plaintes, les commissaires français se refusèrent de dresser l'inventaire des objets, qu'ils appelaient *les conquêtes de la victoire*.

Le 22 novembre 1815, le gouvernement des Pays-Bas envoya à Paris des Belges, délégués pour recueillir les manuscrits et les autres monuments littéraires et scientifiques enlevés en Belgique.

Cette mission délicate présentait d'autant plus de difficultés, qu'il fallait choisir les manuscrits de Belgique et sans inventaire, parmi les 100,000 volumes manuscrits qui existaient alors dans la bibliothèque nationale à Paris.

On peut croire que dans une telle confusion de richesses littéraires, plusieurs manuscrits auront échappé à la révision faite par les préposés belges. En effet, ceux qui ont visité la bibliothèque royale à Paris, ont dû remarquer un *Froissart* magnifique, comme aussi un *Quinte-Curce*, la *Grandeur de Marie*, le *Flavius-Joseph*, et plusieurs autres beaux manuscrits enlevés à la Belgique sous la république française.

Il nous semble qu'une demande émanée de la part du gouvernement belge, au cabinet des Tuileries; suffirait pour réclamer ces volumes; car, en toute justice, ces manuscrits appartiennent à la Belgique, puisqu'ils ont été enlevés par ordre des représentants de la république française.

Belges, faisons valoir nos droits, et espérons que le gouvernement français daignera satisfaire à cet acte d'éviction.

Pendant la réunion à la France sous le Directoire exécutif, des commissaires venaient souvent inspecter les

dépôts de la Belgique; comme l'on craignait de nouvelles translations, M. le conservateur De Laserna s'entendit avec M. Gérard, archiviste de la chambre des comptes, pour soustraire à leur rapacité le peu de manuscrits qui étaient restés. On les cacha dans les fardes de la chambre des comptes, ce qui se fit pendant la nuit et avec facilité, parce que la bibliothèque avait été replacée dans l'hôtel actuel des Travaux publics, après la démolition de la salle de la rue d'Isabelle, en 1795; la chambre des comptes était à l'hôtel actuel des Finances, bâti exprès pour les archives, et que l'on détourna de sa destination en 1821, je ne sais pour quelle raison.

Après la spoliation de la bibliothèque de Bourgogne, en 1794, le savant M. De Laserna rétablit une autre bibliothèque, par le soin qu'il prit de faire déposer dans le bâtiment de l'ancienne Cour à Bruxelles, tous les livres, qui provenaient de la suppression des maisons religieuses. Cette bibliothèque devint celle de l'Ecole centrale, qui depuis cette époque se trouve placée dans les mêmes locaux.

L'ancienne bibliothèque de l'École centrale a été partagée en 1810: les livres imprimés furent donnés par l'empereur Napoléon à la ville de Bruxelles; les manuscrits, avec ceux qui revinrent de Paris en 1815, restèrent à l'État. Ce dernier dépôt forme aujourd'hui la véritable bibliothèque de Bourgogne.

C'est ainsi que se séparèrent les manuscrits de Bourgogne des impressions, qui devinrent la propriété communale de cette ville: cette mesure déchargeait le trésor impérial, sans préjudicier à l'utilité publique; c'était fort bien aussi long-temps que la ville n'était qu'un chef-lieu de département, mais aujourd'hui qu'elle est la capitale d'un royaume, il y aurait peut-être de l'équité à revenir sur cette mesure, en prenant des arrangements libres et volontaires avec la ville; est-il juste qu'elle soit chargée

d'une espèce de servitude, en fournissant la communication de ses livres au gouvernement? A-t-elle les moyens de faire des acquisitions pour s'élever au niveau de la bibliothèque royale actuelle? Je parle uniquement dans l'intérêt de l'utilité publique et de la splendeur nationale.

M. van Hulthem (1), dès l'année 1813, avait succédé à M. De Laserna, lorsqu'au mois de mars 1827, un incendie, provenant de la négligence des ardoisiers, faillit détruire en entier le palais du Musée. Le feu se manifesta pendant qu'ils étaient allés dîner. M. Van Hulthem était alors à Gand, il avait emporté les clefs avec lui, il fallut briser les portes des armoires pour jeter les manuscrits par les fenêtres.

C'est après cette catastrophe que M. Van de Weyer, bibliothécaire de la ville, fut nommé conservateur de la biblothèque de Bourgogne.

Au mois de février 1830, l'emploi de conservateur de la bibliothèque de Bourgogne fut supprimé.

M. Lortye, secrétaire archiviste de l'état à Bruxelles, et M. Marchal, employé provisoire aux dites archives, eurent ordre de reprendre ce dépôt et de le réunir aux archives de l'état : ainsi les *Saints-Pères*, les *Bibles* et les *Libri precum*, allaient faire partie des actes diplomatiques?

Ces messieurs tardèrent à remplir cette mission désagrable, jusqu'à ce qu'au mois de juillet suivant, le prince royal de Wurtemberg étant à Bruxelles avec le prince d'Orange, M. le bourgmestre de Wellens informa M. Marchal, que ces hauts personnages voulaient visiter la bibliothèque de Bourgogne. MM. Lortye et Marchal renvoyèrent cet avis à M. Van de Weyer qui en avait encore le dépôt.

(1) Ce riche particulier, mort à Gand, en 1832, a laissé aux amis des sciences, une belle et nombreuse bibliothèque, qui a été acquise, comme on sait, par le gouvernement.

Une missive d'improbation pour avoir tardé d'exécuter l'arrêté de reprise, leur fut envoyée par l'administrateur Van Ewyck, et dès lors cette reprise eut lieu le 19 du même mois. La révolution, dont les résultats furent la séparation de la Belgique de la Hollande, éclata peu de temps après.

Après un intervalle de dix mois, la bibliothèque de Bourgogne fut réorganisée par un arrêté du régent, M. le baron Surlet de Chokier, du 24 avril 1831; elle était destinée, par cet arrêté, à devenir la base d'un Musée historique, à renfermer des livres, des médailles, etc., etc.

M. Marchal, intendant-général des provinces Illiriennes sous l'empire, fut nommé conservateur par ce même arrêté. Cet estimable compatriote qui tient un rang distingué parmi les savants, trouva en entrant en fonction, tous les manuscrits gisant pêle-mêle par terre, dans la salle du dépôt. Il eut le courage de les reclasser et de les déposer dans des armoires convenablement appropriées à cet effet. Il fit la réouverture de la bibliothèque de Bourgogne au public, le jour même de l'arrivée du roi Léopold en Belgique.

M. Marchal met en ce moment la dernière main à la rédaction du catalogue de ces précieux manuscrits. Ce grand ouvrage de plusieurs mille lignes d'impression ne peut manquer d'attirer l'attention et mériter à son modeste auteur, l'estime et la reconnaissance de tous les bibliographes éclairés; car il sera en quelque sorte l'étalage d'un proême de toutes les connaissances humaines, que dis-je? il fera connaître à la face des nations nos richesses littéraires (1).

(1) La confection d'un catalogue des manuscrits offre plus d'une difficulté, celle de la bibliothèque Harleienne, des MSS. en Angleterre, a demandé dix années de travail à ses infatigables collaborateurs: cette difficulté, consiste, non-seulement dans l'écriture et ses nombreuses

La nation peut être fière de posséder dans sa capitale, la bibliothèque de Bourgogne; ce riche dépôt renferme actuellement 20,000 ouvrages distincts (exclusivement manuscrits) (1). Plusieurs de ces précieux ouvrages sont encore inédits. Nous citerons entre autres la fameuse collection des *Acta Sanctorum,* du 16 octobre au 31 décembre. C'est sans contredit, la plus précieuse collection agiographique de l'Europe. Il ne s'agit pas seulement ici des miracles de la Vie des Saints, mais d'une foule de découvertes historiques et archéologiques, qui font de cette collection une mine inépuisable de trésors pour notre histoire nationale.

On avait réuni à cette bibliothèque, avant notre révolution de 1830, par les soins de M. Duguiole, alors grand référendaire au ministère de l'intérieur, ce recueil immense et précieux des Bollandistes de l'abbaye de Tongerloo.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux savants agiographes, que le gouvernement, dont les vues d'en-

abréviations, mais dans la grande diversité de matières que chaque MS. renferme; on est donc obligé de repasser tous les MSS. feuillet par feuillet; ce travail aussi long que fastidieux, est cependant indispensable pour la classification du catalogue par ordre de matières.

Oui! a dit M. Beuchot, on ne connaît pas assez les difficultés que présente l'histoire littéraire de la bibliographie à ceux qui la cultivent. Les travaux de ce genre sont pénibles, minutieux, sans éclat, sans gloire, sans profit aujourd'hui. Ils sont cependant utiles, et l'on doit tenir compte à leurs auteurs des veilles nombreuses et des recherches immenses que leur coûtent souvent ces ouvrages.

(1) Je dis vingt mille ouvrages distincts, car la chose la plus remarquable d'un manuscrit, c'est la nature de son contenu; une bible par exemple, renferme quelquefois des documents historiques, contemporains de l'écrivain; de simples Heures contiennent souvent des aventures chevaleresques ou des pièces satyriques, tandis qu'une chronique commençant à la création du monde se termine quelquefois par un journal d'étroite localité.

couragement sont si justement appréciées par les amis des sciences, a déjà donné un subside à la nouvelle société des Bollandistes de Bruxelles, pour la continuation de l'impression de cet ouvrage.

Ce riche dépôt littéraire renferme également d'excellents classiques grecs et latins, dont quelques-uns ont échappé au sac de Constantinople en 1453 ; on voit sur l'un de ces MSS., la signature du fameux Chalchodplis. Il y a aussi quelques livres arabes, hébreux, turcs, persans et irlandais.

Le plus ancien que nous ayons remarqué, est un *Sancti Cæsarii opera;* c'est un traité ascétique, comme l'indique son titre, par conséquent peu intéressant pour la science. Mais sous le rapport de son ancienneté, il est extrêmement précieux, et il paraît remonter au milieu du VII[e] siècle, sous le règne du roi Dagobert I[er].

Dans plusieurs autres anciens manuscrits, on remarque des Palimpsestes antérieurs à cette époque.

Nous ne prétendons pas entrer ici dans des détails sur l'importance d'un grand nombre de ces manuscrits, nous aimons mieux laisser au jugement des connaisseurs, le soin d'en apprécier le mérite.

Un véritable honneur à rendre à nos productions littéraires, ce serait d'encourager les écrivains à faire déposer leurs minutes dans la bibliothèque de Bourgogne. Mais il faudrait régler par des dispositions quels seraient les ouvrages dignes d'y être admis, et donner l'assurance aux auteurs que, pendant leur vie entière, la bibliothèque se considèrerait uniquement comme consignataire de leurs écrits, qu'ils pourront à leur gré les retirer, pour les modifier, les améliorer, pour les faire copier ou imprimer en tout on en partie.

La bibliothèque de Bourgogne surpasse tous les autres dépôts littéraires pour la beauté, et nous *osons le dire,* la

profusion des miniatures; leur belle exécution rappele le pinceau de Van Eyck et de Hemling et donne une haute idée du talent des *miniatores* du moyen-âge : leurs peintures, d'une délicatesse extrême, présentent une foule de détails touchés avec esprit, des draperies bien jetées, dont les étoffes décèlent une finesse et une fermeté de pinceau admirable; des intérieurs habilement ménagés, une merveilleuse multitude de figures, dont les expressions sont aussi naturelles que variées, et même, ce qui est plus rare, des preuves de l'entente de la perspective. Quant au costume, il est plein d'anachronismes; on voit que le peintre a constamment substitué son siècle à ceux qui l'avaient précédé, et qu'il a reproduit ce qu'il avait sous les yeux, au lieu de s'en rapporter à la tradition ou à son imagination. Le catalogue de la bibliothèque de Bourgogne, par M. Marchal, offrira à ses lecteurs des copies fidèles de plusieurs de ces belles miniatures (1). Une observation inspirée par l'inspection de toutes les figures, c'est que lorsqu'elles ont été dessinées, la barbe n'était de mise ni parmi les séculiers, ni parmi le clergé (2) et que les femmes relevaient leurs cheveux de manière à les cacher entièrement sous le bonnet pointu, recouvert d'une large gaze empesée, de forme carrée ou triangulaire, dont leur tête était parée. La poulaine (3) revient partout, et l'affection de pousser le ventre en avant paraît avoir été une des grâces à la mode parmi le sexe.

(1) La confection de ces vignettes est confiée à M. Debrou, artiste dont le talent et l'habileté nous font espérer le plus heureux résultat.

(2) Histoire des révolutions de la barbe des Français. Paris, Ponthieu, 1826, pag. 25.

(3) Souliers fort pointus, et dont la pointe s'allongeait en proportion de la qualité de la personne qui les portait ; cette pointe était longue de six pouces pour les particuliers, d'un pied pour les gens riches et de deux pieds pour les princes. (Voyez Roquefort, Gloss. de la lang. rom., 2.)

La célèbre bibliothèque de Bourgogne, dont nous venons de retracer toutes les vicissitudes, est actuellement située au palais de l'ancienne Cour. Le local se compose de deux belles et grandes salles, dans lesquelles se trouvent les armoires fermées à clefs, contenant les manuscrits.

La première salle en entrant, qui fait face à la porte d'entrée de la galerie des tableaux, est celle de la *Reine Louise*. C'est de là que l'on jouit sur la ville et la campagne, d'une des plus belles vues que l'on puisse imaginer.

On remarque dans cette même salle, une inscription dans laquelle l'histoire de cette bibliothèque est contenue succintement, mais clairement; la voici :

CETTE ANTIQUE BIBLIOTHÈQUE ROYALE,
FORMÉE DES LIBRAIRIES QUE LES DUCS DE BOURGOGNE AVAIENT CRÉÉES,
POUR L'INSTRUCTION ET LE DÉLASSEMENT DES PRINCES DE LEUR SANG.
AUGMENTÉE PAR CHARLES-QUINT, PAR ALBERT ET ISABELLE,
RENFERMANT DES MANUSCRITS PRÉCIEUX DE DOUZE SIÈCLES,
TRANSPORTÉE EN PARTIE A PARIS EN 1746, RESTITUÉE EN 1770.
ENLEVÉE DE NOUVEAU EN 1794, RENDUE EN 1815;
RÉDUITE AUX MSS.; RÉUNIE AUX ARCHIVES EN 1830 PAR LE ROI DES P.-BAS.
RÉORGANISÉE ET RÉOUVERTE AU PUBLIC, EN 1831, ELLE S'EST TRÈS AUGMENTÉE:
ELLE EST RÉUNIE A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, CRÉÉE EN 1837.

Mais c'est dans l'autre salle, celle de *Marie-Thérèse*, que l'on doit admirer les vitraux peints, qui font face à la cour du Musée. Le plus grand, celui qui se trouve superposé à la partie supérieure de la fenêtre, représente l'imitation d'une inscription tumulaire à la mémoire de nos meilleurs princes; aux quatre coins, sont les armoiries du royaume de Belgique, de Bourgogne, d'Autriche et d'Espagne, en souvenir de ces diverses dynasties qui régnèrent sur nos provinces.

A la partie inférieure de la même fenêtre, sont deux médaillons en ovale, aux armoiries de Bourgogne et au chiffre du roi régnant; ils sont mis dans un encadrement

à ogives, afin que la fenêtre soit en harmonie avec la grande verrière et les médaillons.

Ces beaux vitraux ont été confectionnés par M. Capronier, en 1832.

C'est dans cette même salle que l'on voyait jadis les portraits des ducs de Bourgogne, enchâssés dans de sombres boiseries. Cette chronologie artistique se composait des portraits suivants :

1° Louis de Male, comte de Flandre, qui régna de 1346 à 1384; — 2° Marguerite de Brabant, de 1347 à 1368; — 3° Philippe-le-Hardi, de 1384 à 1404; — 4° Jean-sans-Peur, de 1404 à 1419; — 5° Philippe-le-Bon, de 1419 à 1467; — 6° Charles-le-Téméraire, de 1467 à 1477; — 7° Marie de Bourgogne, de 1477 à 1482; — 8° Maximilien, de 1477 à 1482; — 9° Philippe-le-Beau, de 1482 à 1506; — 10° Charles-Quint, de 1506 à 1555; — 11° Philippe II, de 1555 à 1598; — 12° l'archiduc Albert, de 1598 à 1621; — 13° l'infante Isabelle, de 1598 à 1633; — 14° le prince Charles, de 1744 à 1780; — 15° Marie-Thérèse, de 1740 à 1780; — 16° Cobenzl, ministre en 1770; — 17° Joseph II, de 1780 à 1790.

Il y a lacune, comme on voit, dans cette série chronologique. Neuf de ces portraits sont anciens; les modernes sont dûs aux pinceaux habiles et exercés de nos jeunes artistes : MM. Diez, Storm, Van Hyck, Delvigne, Philippekin et Mlle Fanny Corr.

Ces tableaux sont actuellement placés dans la salle supérieure de ce dépôt.

La bibliothèque de Bourgogne s'est enrichie considérablement sous le gouvernement actuel ; les achats des manuscrits qui se font chaque jour, ont augmenté ce dépôt à un tel *maximum* que les armoires sont presque devenues insuffisantes.

Pour suppléer à ce défaut d'emplacement, on établit

au-dessus des armoires et dans les deux salles une galerie, dont l'élégante simplicité répondra à la majesté du dépôt.

Nous ajouterons que cette bibliothèque n'a jamais été si florissante que depuis la révolution de 1830.

On ne peut contester que cette antique librairie de nos anciens princes bourguignons, ne soit aujourd'hui l'un des ornements de la capitale. Elle transmettra à la posterité l'amour des Belges pour la culture des sciences.

Les régnicoles et surtout les étrangers y viennent puiser, chaque jour, des renseignements précieux sur toutes les branches des connaissances humaines.

Parmi les augustes personnages qui l'ont honorée de leur visite, nous citerons : LL. MM. les reines des Français et des Belges, LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et le prince de Joinville.

En terminant ici notre narration sur la bibliothèque des ducs de Bourgogne, nous devons féliciter le gouvernement d'avoir fait, en 1836, l'acquisition de la précieuse collection de livres du savant bibliophile Van Hulthem.

Cette heureuse acquisition, devenue le corollaire du précieux dépôt des manuscrits de Bourgogne, est destinée à former dans la capitale du royaume, une bibliothèque digne de la nation, à l'instar des autres établissements de ce genre qui existent dans les principales capitales de l'Europe.

C'est en posant le fondement de ce nouvel édifice littéraire, que les Belges seront appelés à ouvrir de nouveau, à la face des nations, les belles et fécondes pages de leurs annales.

La Belgique, cette terre classique des beaux-arts, vivra désormais en état libre et indépendant, au milieu de l'Europe, sous l'égide du bonheur, fruit de la paix, si utile aux nations.

Nous ne remplirions pas exactement la tâche que nous

nous sommes imposée, si nous passions sous silence la collection ethnographique, composée de costumes, d'arcs, de flèches, de carquois, de berceaux, de pirogues, de sandales et de chevaux empaillés, qui ne se recommande pas moins à l'attention de l'archéologue.

Cette collection ethnographique, qui faisait autrefois partie du Musée de Bruxelles, se trouve aujourd'hui reléguée dans une salle supérieure de la bibliothèque de Bourgogne.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur donner ici une description succincte de chacun de ces objets.

1° *Un habit de cour,* ayant appartenu au roi d'Angleterre, Charles II.

On sait que ce malheureux prince, après la mort tragique de son père Charles I[er], fut poursuivi par Cronwel, l'usurpateur du gouvernement.

Le jeune Charles II, pour échapper à ses mains sanguinaires, vint se réfugier sur notre continent : Paris et Bruxelles devinrent les séjours favoris de ce noble et infortuné monarque, qui devait, après onze années de calamités passées sur une terre étrangère, remonter sur le trône de ses prédécesseurs.

2° *Le manteau de Montézuma,* empereur du Mexique, entièrement confectionné en plumes rouges : ces plumes remarquables sont superposées les unes aux autres.

3° *L'arc* et *les flèches* empoisonnées, renfermées dans un carquois, à l'usage des Esquimaux. L'arc surtout est supérieurement bien travaillé.

4° *Le berceau de l'empereur Charles-Quint.* Ce berceau est sans contredit l'un des objets les plus précieux de nos antiquités nationales : une preuve irréfragable qu'il a appartenu à Charles-Quint, c'est qu'on y aperçoit encore les traces des armoiries de cet empereur.

5° *Une pirogue en cuir.* Elle provient, selon la tradition la plus commune, des sauvages du Mexique; sa longueur

mesure 5 mètres et 56 centimètres. Elle est remarquable surtout en ce qu'elle ne peut contenir qu'un seul homme.

C'est au moyen de ce batelet que les naturels détruisent les vaisseaux marchands, en plongeant dans la mer et en faisant filtrer l'eau dans la câle du vaisseau, à l'aide d'un instrument tranchant.

6° *Une paire de sandales* et *un bouclier en bois,* parfaitement conservés.

7° *Le cheval empaillé de l'infante Isabelle,* lorsqu'elle fit son entrée à Bruxelles, lequel elle monta aussi au siége d'Ostende en 1604. Il est de race andalouse et le même qui, par sa nuance, a donné le nom à la couleur Isabelle : ce cheval a porté une selle de 200,000 florins, garni de diamants et de rubis.

8° *Le cheval empaillé de l'archiduc Albert,* qui lui sauva la vie au long siége d'Ostende, de 1601 à 1604, où il reçut une balle dans le poitrail.

Ce cheval morave est remarquable par sa petite taille; il conserve encore aux pieds ses fers primitifs.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails sur le mauvais état de conservation de ces objets; leur existence seule nous rappelle une foule de souvenirs historiques.

Un cabinet d'objets d'antiquités existait déjà à Bruxelles dès le règne de Marguerite d'Autriche; car Albert Durer, contemporain de cette princesse, raconte dans son Voyage en Belgique (1), qu'il a vu à la cour de Madame Marguerite deux chambres toutes remplies d'objets provenant du pays d'or (Amérique).

Parmi ces objets, figuraient certainement le manteau de Montézuma et la pirogue que nous venons de mentionner.

(1) M. Van Hasselt a donné l'analyse et la traduction du Voyage d'Albert Durer en Belgique : *Revue de Bruxelles,* mois de décembre 1838 et janvier 1839.

La *Revue encyclopédique,* qui s'imprimait à Bruxelles il y a quelques années, a inséré dans un de ses derniers N^{os} (si ma mémoire est fidèle) une liste des objets d'antiquités que l'on conservait dans la grande écurie du palais à Bruxelles. Cette liste ne fait point mention des objets que nous venons de rapporter, à l'exception cependant des deux chevaux.

Une autre revue périodique, l'*Artiste,* avait adressé dans le temps, à l'autorité chargée de la direction des beaux-arts, quelques questions relativement aux objets d'antiquités que devait posséder le Musée de cette ville.

Les objets d'antiquités dont parle l'*Artiste,* sont précisement ceux qui se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de Bourgogne (1).

Cette revue réclamait avec raison, contre l'insouciance marquée que l'on montre pour ces richesses historiques, dont les autres nations sont si fières et à la conservation desquelles elles consacrent des fonds considérables.

Florian Frocheur.

(1) Nous devons dire que la présente rédaction était déjà achevée, lorsque nous apprîmes que ces objets avaient été réunis à ceux du Musée d'Antiquités.

Manuscrits autographes

DE

M. LAMBIN,

ARCHIVISTE DE LA VILLE D'YPRES.

Après M. Gyseleers-Thys, archiviste de la ville de Malines, M. Lambin peut être regardé comme le Nestor des archivistes de la Belgique. Il a consacré toute sa vie à recueillir des documents sur l'histoire nationale, et principalement sur celle de la ville d'Ypres, son lieu natal. Le nombre des renseignements qu'il a réunis est immense. On jugera de l'activité de ce savant aussi consciencieux que modeste, lorsqu'on saura qu'il a composé trente-deux manuscrits, qui formeraient plus de cinquante volumes in-8°, et qu'il a écrit de sa main environ quatre-vingt volumes de toutes dimensions. Les archives municipales, auxquelles il est préposé depuis tant d'années, ont été explorées par lui dans les moindres détails. On sait que ce dépôt est un de ceux qui sont classés avec le plus de soin, d'ordre et de méthode, et pour être fidèles à la vérité, il faut le dire, tout l'honneur en revient

à M. Lambin, qui depuis quarante ans, s'est en quelque sorte cloîtré dans ses occupations archéologiques.

M. Lambin a bien voulu nous communiquer la liste des différents ouvrages qui forment son précieux fond de bibliothèque manuscrite. Nous ne pensons pas blesser sa modestie en la publiant dans notre recueil; nous croyons d'autre part que ce sera rendre un service véritable à nos lecteurs en leur faisant connaître quels précieux travaux nous laissera M. Lambin après sa mort. Puisse-t-il dès à présent en avoir assuré la conservation. La ville d'Ypres qui vient d'ériger une bibliothèque, déjà même reconnue par le gouvernement, sera probablement, nous le pensons du moins, instituée légataire des nombreux MSS. dont nous nous occupons.

§ I.

Ouvrages et Recueils de sa composition.

N° 1.

Armoiries décrites d'un grand nombre de familles, principalement de la province de Flandre, extraites de quelques manuscrits inédits et de plusieurs ouvrages estimés. Ce recueil contient 220 pages grand in-8°.

N° 2.

Additions à la *Notice historique des anciennes institutions littéraires de la Belgique, connues sous le nom de Chambres de Rhétorique*, insérée au Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne, de M. Laserna-Santander, imprimé à Bruxelles, en 1809. Ces additions classées dans l'ordre alphabétique, sont pour la plupart extraites des archives de l'ancienne chambre dite d'Alpha et Oméga, à Ypres, et contiennent en deux volumes, à peu près 300 pages in-8°.

N° 3.

Additions à la notice intitulée : *État des villes de la*

Gaule belgique, avant le douzième siècle, avec des recherches étymologiques sur l'origine de leurs noms, de M. F. Grigny, médecin (d'Ypres). Ces additions faites, surtout sous ce dernier rapport, en ce qui concerne la plupart des villages de la Flandre occidentale, sont susceptibles d'augmentations. In-8° de 173 pages.

N° 4.

Extraits d'un registre en parchemin, rélié en bois et couvert en cuir, intitulé : *Chest li livres de toutes les keures de le vile d'Yppre.* Ces extraits sont composés des plus anciens statuts du magistrat d'Ypres, tels que de 1206, 1213, 1278, 1286, 1287, 1288, 1291, 1294, 1295, et contiennent 44 pages in-8°.

N° 5.

Tafel van alle de familienaemen der personen die meer of min, regtstreeks of anderzins, uitgeschenen hebben geduerende de staetsomwenteling van Vlaenderen, ten jaere 1789, begrepen in het werk getiteld : *Dits die excellente Print-cronike van Vlaenderen,* 41 bladzyden in-12. — (Table alphabétique des noms de famille de ceux qui, plus ou moins, directement ou indirectement, se sont distingués pendant la révolution de 1789, extraits de l'ouvrage intitulé : *Dits die excellente Print-cronike van Vlaenderen,* 41 pages in-12°.

N° 6.

Chartes émanées des rois d'Angleterre, déposées aux archives d'Ypres, et qui concernent les anciennes relations commerciales entre ce royaume et la Flandre, et dont M. Lambin a formé des copies littérales et authentiques pour la commission des Records, à Londres, qui s'occupe de la recherche des actes relatifs à l'histoire d'Angleterre, de 48 pages in-8°.

N° 7.

Verzaemeling van de grafschriften die ten jaeren 1798 en 1799, nog in wezen waeren in de prochiekerken, kloosters, kapellen, godshuizen en op de kerkhoven binnen Ypre, waeronder verscheidene die in oude tyden aldaer en in de kerken van de voorsteden gevonden wierden, met afbeeldingen van de wapenschilden, en verrykt met alphabetische tafels der familienaemen, 4 vol. in-4°, inhoudende ontrent 2000 bladz. — (Recueil des épitaphes qui existaient encore à Ypres en 1798 et 1799, et parmi lesquels il en est plusieurs qui se trouvaient jadis dans les églises des anciens faubourgs de ladite ville, avec beaucoup d'armoiries faites à la plume, des annotations généalogiques et des tables alphabétiques des noms des familles, 4 vol. in-4°, contenant à-peu-près 2000 pages.

N° 8.

Verzaemeling van de voornaemste vryheden en voorregten, vergund door de graven van Vlaenderen en andere vorsten aen de inwooners van Ypre, sedert het begin der 12e eeuw, 4 deelen in-4°, inhoudende te zamen, met de alphabetische en jaerwyzende tafels, 496 bladz. Zeer aenbelangend voor de plaetselyke geschiedenis der middeleeuwen. — (Extraits des cartulaires de la ville d'Ypres, ou recueil des documents les plus importants, contenant les concessions de priviléges et franchises faites aux habitants d'Ypres par les comtes de Flandre et d'autres souverains, à compter du 12e siècle, 4 vol. in-quarto, contenant ensemble, avec les tables alphabétiques et chronologiques, 496 pages. Très-intéressant pour l'histoire locale du moyen-âge.

N° 9.

Vernieuwingen van de wethouders en raeden der stad Ypre, van 1366 tot 1791, met het vervolg tot heden, en

voorgegaen door de naemlyst van de schepenen der zelfde stad van 1196 tot 1365, met eene verhandeling over de eerste instelling dezer magistraten en de veranderingen in de wyze van vernieuwing ingevoerd, 3 deelen in-4°, inhoudende ontrent 800 bladeren. — (Renouvellements des magistrats et conseillers d'Ypres, de 1366 à 1791, avec la suite jusqu'à ce jour, précédés d'une liste nominative des échevins de ladite ville, de 1196 à 1365, et d'une notice sur l'institution de ces magistrats et les changements introduits dans le mode de leur élection, 3 vol in-4°, grand format, contenant à-peu-près 800 pages.

N° 10.

Tydrekenkundige en alphabetische naemlyst van alle de familien begrepen in de twee eerste deelen van het handschrift onmiddelyk hiervooren, in-4°, groot formaet, van 98 bladz. — (Table alphabétique et chronologique des noms de famille contenus dans les deux premiers volumes de la collection indiquée immédiatement ci-dessus, in-4°, grand format, de 98 pages.

N° 11.

Proeve van onderzoekingen op de aloude aenstelling, het gezag en de voorregten van de kasteleinen en burggraven van Ypre, verrykt met eene geslacht- en geschiedkundige lyst van degenen die met deze waerdigheid zyn bekleed geweest, en met eenige onuitgegevene bescheeden, in-4° van 250 bladz. (Essai de recherches sur l'institution, l'autorité et les prérogatives des châtelains et des vicomtes d'Ypres, enrichi de la liste généalogique et historique de ces dignitaires et de plusieurs documents, la plupart inédits. En portefeuille, 250 pages in-4°, grand format.

N° 12.

Aenbelangende bescheeden raekende de kerken, kloosters, godshuizen, kapellen, scholen en andere stichtingen

binnen Ypre, met aenteekeningen die de voornaemste historische gebeurtenissen der zelfde stad kunnen ophelderen, en ook met alphabetische tafels, 2 deelen in-4°, het eerste inhoudende 101 bladz., het tweede niet voltrokken. — (Documents intéressants relatifs aux églises, couvents, hôpitaux, chapelles, écoles et autres établissements en la ville d'Ypres, avec des annotations qui peuvent servir d'éclaircissements à quelques évènements historiques de la localité et des tables alphabétiques des matières, 2 vol. in-4°, le premier contenant 101 pages, le 2° non achevé.

N° 13.

Geschiedkundige onderzoekingen op de aloude aenstelling van den voogd en de schepenen en raeden der stad Ypre, en de opgevolgde veranderingen in de jaerlyksche vernieuwing ingevoerd, verrykt met geloofweerdige bescheeden en de wetten der Yprelingen, bevestigd door Philips van Elsatien, in 1171 of 1174, en met eene lyst van de voogden van 1366 tot 1791, in-4°, van 68 bladzyden, ten jaere 1814 in druk uitgegeven. — (Recherches historiques sur l'institution de l'avoué (bourgmestre), des échevins et des conseillers de la ville d'Ypres, enrichies de quelques documents inédits; avec un détail des changements introduits dans le renouvellement annuel de ces magistrats, les lois et coutumes des Yprois, confirmées par Philippe d'Alsace, en 1171 ou 1174, et une liste des avoués de 1366 à 1791. Cet opuscule de 68 pages in-4°, a été publié en 1814.

N° 14.

Un volume contenant : 1° Un coup-d'œil historique sur les émeutes et troubles qui jadis ont eu lieu à Ypres; 2° une dissertation sur les monuments consacrés à la mémoire de nos aïeux; 3° l'origine, le progrès et la décadence de

la manufacture de draps à Ypres, en tout 72 pages in-4°.

N° 15.

Verzaemeling van grafschriften in de kerken van eenige steden en dorpen van het Nederland te vinden, met geteekende wapenschilden en eene tafel der familienaemen, 91 bladz. in-4°. — (Recueil d'épitaphes qui existaient jadis dans les Pays-Bas, enrichi d'armoiries faites à la plume et d'une table alphabétique des noms de famille, de 91 pages in-4°.

N° 16.

Lyst van een aenmerkelyk getal boeken van alle slach en formaten, binnen Ypre gedrukt sedert het jaer 1546, tydstip van het invoeren der drukkery aldaer, en voorgegaen door de naemrol der genen die er het beroep van drukker hebben uitgeoefend; in-4°. Niet voltrokken. — (Catalogue d'un grand nombre de livres en tout genre et format, publiés à Ypres, depuis l'an 1546, époque de l'établissement de la première imprimerie en cette ville, précédé d'une liste de tous ceux qui y ont exercé la typographie; in-4°. Non achevé.

N° 17.

Coup-d'œil historique et critique sur les priviléges et franchises concédés par nos anciens comtes, aux principales villes de la Flandre, suivi de quelques annotations sur les chambres de rhétorique en général et sur l'origine et la décadence de celles qui ont existé à Ypres, de 61 pages in-4°. Ce coup-d'œil a été inséré dans les Annales belgiques des Sciences, Arts et Littérature, livraison du dernier trimestre de 1817.

N° 18.

Verzaemeling van verscheidene bescheeden raekende de stad Ypre en haere inwooners, getrokken uit de ar-

chiven, en inhoudende, onder ander, twee oorspronkelyke opene brieven van Gui van Dampierre, van 1297 en 1298, by welke gezien wordt dat er alsdan te Ypre geld gemunt is geweest; de deelneming der Ypreling in de unie van Utrecht, in 1579; de overgave van Ypre, aen den hertog van Parma, in 1584, enz. 49 b. in-4°, boven den index. — (Recueil de plusieurs titres relatifs à la ville d'Ypres et à ses habitants, extraits des archives de ladite ville, et contenant, entre autres, deux lettres patentes de Gui de Dampierre, de 1297 et 1298, qui prouvent qu'alors il a été fabriqué de la monnoie à Ypres; l'adhésion des Yprois à l'union d'Utrecht, en 1579; la reddition de la ville d'Ypres au prince de Parme, en 1584, etc., de 49 pages in-4°, non compris la table chronologique des matières.

N° 19.

Annotatien getrokken uit de registers van resolutien van het magistraet van Ypre, of memoriael van geschiedenissen en aenteekeningen raekende de koninklyke en prinselyke gilden, en stukken van verscheiden aert, getrokken uit de staetsschriften der zelfde stad, met eene inleiding en eene alphabetische tafel, in-4°, van 57 bladzyden. — (Annotations extraites des registres aux résolutions des magistrats d'Ypres, ou Mémorial d'évènements historiques; on y a ajouté tout ce qu'on a découvert d'intéressant sur les confréries royales et autres, ainsi que plusieurs documents inédits concernant l'histoire locale, avec une introduction et une table des matières. 57 pages in-4°.

N° 20.

Nieuwe vrucht van ledige uren, of bundel van verscheidene stukken en aenteekeningen die kunnen dienen tot opheldering van eenige punten van geschiedenis, getrokken uit de archiven van Ypre : onder deze stukken

bevinden er zich die van veel belang zijn. In-4° van 98 bladzyden, onbegrepen de alphabetische tafel. — (Recueil de plusieurs documents et d'annotations qui peuvent être utiles pour l'éclaircissement de quelques points de l'histoire de la ville d'Ypres et qui ont été extraits de ses archives : parmi ces documents il s'en trouve qui sont d'un intérêt majeur. In-4° de 98 pages, plus une table alphabétique des matières.

N° 21.

Diplômes inédits concernant les affaires de la ligue hanséatique en Flandre, qui se trouvent dans les archives de la ville d'Ypres, enrichis d'un précis historique de ces documents qui sert de table, 136 pages in-4°.

N° 22.

Revue succincte des annales de la ville d'Ypres, de 805 à 1827, en feuillets, in-4°.

N° 23.

Mémoire en réponse aux questions proposées par la société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, sur la halle aux draps et l'église de Saint-Martin, à Ypres, couronné en 1833, enrichi d'un grand nombre de notes, d'additions et des plans de ces deux monuments antiques, in-4° de 72 pages.

N° 24.

Vervolg van de geschrevene jaerboeken van Ypre, verzaemeld door Pieter-Martinus Ramaut, in 8 deelen kleen in-folio. Dit vervolg beginnende met het jaer 1781, en loopende tot heden, 2 deelen zelfde formaet, inhoudende te zaemen 562 bladz. — (Continuation des annales manuscrites d'Ypres, recueillies par Pierre-Martin Ramaut, en 8 volumes petit in-folio. Cette continuation date du mois de juin 1781, jusqu'à présent; 2 volumes même format, contenant ensemble 562 pages.

N° 25.

De stad Ypre verheerlykt door haere hoogbaillius, of geslacht- en geschiedkundige lyst van de ridders en edellieden die met deze waerdigheid bekleed zijn geweest, van 't jaer 1096 tot in 1794, verrykt met eene historische inleiding en eene alphabetische tafel der familie naemen, en versierd met de geteekende wapenschilden derzelfde hoogbaillius. In groot folio, 62 bladz. — (La ville d'Ypres illustrée par ses grands-baillis, ou liste généalogique et historique des personnes qui ont été revêtues de cette dignité, depuis l'an 1096 jusqu'en 1794, grand in-folio de 62 pages, enrichie d'une introduction historique, dés armoiries des grand-baillis, faites à la plume, et d'une table alphabétique des noms de famille.

N° 26.

Extracten getrokken uit de registers van publicatien gedaen van wege het magistraet van Ypre, van 1524 tot 1610, en inhoudende, onder meer ander, inlichingen op de prysfeesten der rederykers die aldaer gegeven zyn geweest, en ook op de vergaederingen en predikatien der herdoopers, enz., 58 bladz. in-folio. — (Annotations historiques sur plusieurs points de l'histoire locale d'Ypres, extraites des registres de publication des ordonnances des magistrats de la dite ville, de 1524 à 1610, contenant, entre autres, des renseignements importants sur les concours des chambres de rhétorique qui ont eu lieu à Ypres; les prêches des anabapistes, etc., etc., in-folio, 58 pages.

N° 27.

Beeldstormery binnen Ypre, in 1566, of aenteekeningen getrokken uit twee registers van informatien en interrogatien gedaen door den voogd en de schepenen, aengaende het prediken der herdoopers, de beeldstormery, enz., in-folio, 44 bladz. Zeer aenbelangend voor

de plaetselyke geschiedenis. — (Notions relatives aux excès commis à Ypres et dans les environs, en 1566, par les iconoclastes ; extraites de deux registres d'informations et d'interrogatoires faits par le magistrat, de 44 pages in-folio. Intéressant pour l'histoire locale.

N° 28.

De kasteleiny van Ypre verheerlykt door haere baillius, of geslacht- en geschiedkundige lyst van de ridders en edellieden die met deze waerdigheid bekleed zyn geweest, van 't jaer 1367 tot in 1794, verrykt met eene korte beschryving van dezelfde kasteleiny, en eene tafel der familie-naemen, en versierd met de geteekende wapenschilden derzelfde baillius, 49 bladz. in-folio. — (La châtellenie d'Ypres illustrée par ses baillis, ou liste généalogique et historique des personnes qui ont été revêtues de cette dignité, depuis l'an 1367 jusqu'en 1794, in-folio, de 49 pages, avec une courte description de cette châtellenie, les armoiries des baillis, faites à la plume, et une table des noms de famille.

N° 29.

Curiosités de la ville d'Ypres, en français et en flamand, extraites des annotations historiques déposées aux archives de cette ville, contenant un détail de tout ce que l'histoire de la localité offre de plus intéressant; cahier de 16 pages in-folio. On présume que ces annotations ont été recueillies par Sanderus, auteur de l'ouvrage intitulé *Flandria illustrata.*

N° 30.

Extraits des comptes des trésoriers de la ville d'Ypres, des années 1280 à 1402, en ce qui concerne l'histoire locale et générale, les usages et les coutumes alors en vigueur, etc. Ces extraits, composant un volume de 326 pages in-folio, non compris la table des matières, ren-

ferment des détails intéressants que l'on chercherait vainement ailleurs. Une partie des mêmes extraits a été insérée au Messager des Sciences et Arts de la Belgique, 1836, pag. 181 et suiv.

N° 31.

Tableau historique des chartes et autres documents les plus importants concernant la ville d'Ypres, et qui sont déposés dans les archives de la régence, divisé en deux séries, la première contenant ceux émanés depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort de Gui de Dampierre, en 1305, et la seconde composée de ceux qui datent depuis cette dernière année jusqu'au règne de Charles II, en 1467, contenant tout ce qui peut contribuer à éclaircir quelques points de l'histoire locale.

N° 32.

Glossarium van menigvuldige verouderde waelsche, fransche en vlaemsche woorden, voorkomende in handschriften en bescheeden van de 12e, 13e, 14e, 15e en 16e eeuwen, rustende onder de archiven van Ypre, in-folio, van 312 bladz. — (Glossaire contenant une multitude d'anciens mots wallons, français et flamands, que l'on rencontre dans des manuscrits et documents des 12e, 13e, 14e, 15e et 16e siècles, déposés aux archives d'Ypres, de 312 pages in-folio. Il serait inutile de faire remarquer que ce glossaire, fruit de plusieurs années de recherches, peut être utile.

§ II.

Copies faites par M. Lambin de manuscrits d'autres auteurs et de documents historiques et inédits.

N° 33.

Geusianismus Flandriæ Occidentalis, auctore rev. patre Carolo Wynckio, s. theol. licent. ord. ff. Prædicatorum

priore conv. Yprensis. Extrait seulement ce qui est arrivé de plus intéressant à Ypres et dans ses environs, du manuscrit appartenant à M. Goethals-Vercruysse, de Courtray, 32 pages in-8°.

N° 34.

Relation du siége de la ville d'Ypres, par les Anglais et les Gantois, en 1383, extraite d'un fragment du manuscrit de la chronique de Froissard, qui, en 1584, appartenait au duc d'Arschot, et en 1618, à Jean De Lichtervelde, et qui traite des évènements de 1379 à 1389. Cette relation contient 24 pages in-8°.

N° 35.

Cort verhael van 't ghonne binnen de stadt van Ypre en daer omtrent ghepasseert es de religie angaende tzydert juny 1566 tot ontrent half ougst 1567, confirmerende in eenighe pointen den heesch van den procureur-generael jeghens den grave Egmondt, door een onbekende schryver, 95 bladz., in-8°. — (Relation succincte de tout ce qui est arrivé à Ypres et dans ses environs, et qui a rapport à la réformation, depuis le mois de juin 1566 jusques vers la mi-août 1567, et confirmant, en quelque manière, les conclusions prises par le procureur-général à charge du comte d'Egmont, par un auteur inconnu, in-8° de 95 pages.

N° 36.

Note secrète sur le bombardement d'Ypres, en 1793, par M. Jean-Boniface Rabaut, copiée sur la note autographe de l'auteur, 19 pages in-8°.

N° 37.

Conspiration arrivée à Ypres, du temps de Jacques Van Artevelde et en après, ou articles de l'accusation portée contre Pietre Le Vroede, Clays De Ketelare,

Alard Lodebuc et Jehan Pinc, prévenus de complicité dans l'assassinat du grand-bailli De Persenare ou Prysenare, en 1363. Ces articles copiés du document original déposé dans les archives de ladite ville, avec un avis servant d'introduction et une table alphabétique, in-8° de 22 pages.

N° 38.

Diplômes et autres documents anciens déposés en la chambre des comptes à Lille et qui intéressent ou la ville d'Ypres ou ses habitants; extraits de l'ouvrage intitulé *Monuments anciens* de M. le comte de Saint-Genois, 53 pages in-4°, compris la table des principales matières.

N° 39.

Geschiedenissen voorgevallen zoo wel in Vlaenderen als elders, en naemelyk binnen Ypre, van het jaer 1366 tot 1443, naer het oorspronkelyk handschrift (van Olivier van Dixmude), en inhoudende ook eenige byzondere aenteekeningen die er naderhand bygevoegd en aen het einde van dit afschrift gesteld zijn; verrykt met eene voorrede, waer in den naem van den auteur van het oorspronkelyk handschrift wordt bekend gemaekt; eene lyst van de verouderde woorden; en ook met eene alphabetische tafel der voornaemste voorvallen, in-4° van 312 bladz. Dit handschrift is, ten jaere 1835, in het licht gegeven onder den titel van *Merkwaerdige Gebeurtenissen,* enz. — (Évènements qui ont eu lieu tant en Flandre qu'ailleurs, et nommément à Ypres, depuis l'an 1366 jusqu'à l'an 1443, copiés d'après le manuscrit (d'Olivier van Dixmude), qui contient aussi quelques annotations historiques qui y ont été ajoutées plus tard, et qui sont portées à la suite de cette copie, qui est enrichie d'une préface, dans laquelle il est prouvé que van Dixmude est l'auteur du manuscrit, ainsi que d'une table alphabétique

des principaux évènements ; in-4° de **312** pages. M. Lambin a publié, en **1835**, le dit manuscrit de Van Dixmude, sous le titre de *Merkwaerdige Gebeurtenissen*, enz.

N° 40.

Geschiedenissen voorgevallen zoo wel in Vlaenderen als elders en naemelyk binnen Ypre, van het jaer **1443** tot **1479**, en kunnende dienen tot vervolg van het voorgaende handschrift, getrokken uit hetgene van Pieter van de Letuwe, in zynen tyd schepen en raed van kamer derzelfde stad ; verrykt met eene voorrede en met eene alphabetische tafel der byzonderste gebeurtenissen daer in verhandeld, **142** bladz. in-4°. (Évènements qui ont eu lieu tant en Flandre qu'ailleurs et principalement à Ypres, depuis l'an **1443** jusqu'à l'an **1479**, manuscrit qui peut servir de suite à celui immédiatement ci-dessus. Extrait de celui de Pierre van de Letuwe, en son vivant échevin et conseiller de ladite ville, enrichi d'une préface et d'une table alphabétique de ce qui est arrivé de plus intéressant. in-4° de **142** pages. C'est de ce volume que M. Lambin a extrait, en **1813**, les lettres patentes et missives de Charles-le-Téméraire, qui forment le manuscrit qui suit, et qui ont été publiées, en partie, par M. Gachard, quelques années plus tard.

N° 41.

Lettres patentes et missives de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne et comte de Flandre, extraites du manuscrit immédiatement ci-dessus, enrichies d'une table chronologique de ces documents, dont les originaux n'existent point, au moins, dans les archives d'Ypres, et d'un index alphabétique des matières, in-4° de **77** pages, sans les tables.

N°. 42.

Wethouders van Veurne-Ambacht, van **1491** tot **1585**,

en van de stad en kasteleiny van Veurne, van 1586 tot 1653, verrykt met eene alphabetische tafel van alle de familie-naemen daer in voorkomende, 150 bladz. in-4°. — (Magistrats de Furne-Ambacht, de 1491 à 1585, et de la ville et châtellenie de Furnes, de 1586 à 1653, collection de 158 pages in-4°, enrichie d'une table alphabétique des noms de famille.

N° 43.

De Croonike van Vlaender, inhoudende het leven van alle de forestiers ende graven, hoe zy gheregiert hebben het lant ende hoe zy ghestorven zyn en waer zy begraven zyn, in corte verhaeld, beghinnende met Liederyck de Buck tot Philippus ons gheduchtich heere, 1563. Voor dezen titel staet : deesen naervolghende bouck ofte Croonike was ghemaect by Augustyn van Hernighem, int jaer ons Heeren duust vyf hondert ende vier en tsestich, 1564. In-4° van 116 bladz. — (Chronique de Flandre, contenant la vie de tous les forestiers et comtes, leur règne, leurs décès et les lieux où ils ont été inhumés, par forme d'abrégé, commencant à Lideric de Buc et finissant au règne de Philippe, notre souverain seigneur, 1563. Avant le titre on lit : le présent livre et chronique a été composé par Augustin van Hernighem, en l'an de notre Seigneur mil cinq cent et soixante quatre. In-4° de 116 pages.

N° 44.

Cy comence listoire de la destruction du bon roy Richart dEngleterre, jadis filz du prince de Galles, depuis lan mil iij^{c} iiij^{xx} et xvj, jusquez a l'an mil iij^{c} iiij^{xx} xix; copié sur le manuscrit déposé aux archives d'Ypres, en caractères du 14e siècle. 67 pages in-4°.

N° 45.

Sy apres sensieut le veage que a fait Charles de Luxembourg, Sr. de Beaufremez, capitein des villes et grant

chateau de Lesecluse, soux monsr. le comte de Gavres Sr. de Fiennes, par charge et au nom de mon dict Sr., au conté de Bourgogne, aulx obseques et funerailles de feu très noble et de recommandée memoire très hault prince Philbert de Chalon, prince dOrenge, etc., qui rendit lame a Dieu le tiers jours daoust mil v^{c} trente, d'après le manuscrit incomplet, 91 pages in-4°.

N° 46.

Abrégé chronologique de l'histoire de la ville d'Ypres, copié d'après le manuscrit autographe de M. le chanoine Le Couvreur, qui paraît en être l'auteur, 136 pages in-4°, enrichi par le copiste d'une table alphabétique des principales matières, contenant 29 pages, en tout 165. Cet ouvrage n'est point aussi exact qu'on aurait pu le désirer; il renferme aussi des répétitions inutiles et des contradictions que l'auteur aurait pu éviter s'il y eut porté plus d'attention.

N° 47.

Uittrek van een handschrift van Augustin van Hernighem, in 1590, te Ypre, warandeerder van het koorn, behelzende eenige aenbelangende geschiedenissen, welke in Vlaenderen, en byzonderlyk te Ypre, van 1572 tot 1591, hebben plaets gehad, 153 bladz. in-4°. M. Mallebrancke, pastor van Loo, en eenen van de geleerdste oudheidkundigen van het Nederland, bezat vyf boekdeelen der handschriften van onzen historieschryver. — (Extrait d'un manuscrit d'Augustin van Hernighem, en 1590, égard des grains, à Ypres, et qui contient quelques évènements importants qui ont eu lieu en Flandre, et particulièrement à Ypres, de 1572 à 1591, in-4° de 153 pages. M. Mallebrancke, curé de Loo, et un des antiquaires les plus érudits des Pays-Bas, possédait jadis cinq volumes en manuscrits de Van Hernighem.

N° 48.

Stichting van de abdy van Voormezeele, by Ypre, met de levens en daeden van haere abten, van 't jaer 1068, tot haere afschaffing, in 1796, en eene korte opgave van de voorregten aen deze abdy verleend door de pausen en de graven van Vlaenderen, enz., getrokken uit haere overgeblevene en onuitgegevene archiven, 56 bladz. in-4°. — (Fondation de l'abbaye de Voormezeele, lez Ypres, avec la vie et les gestes des abbés, de l'an 1068 jusqu'en 1796, époque de sa suppression, et une courte notice des priviléges accordés à cette abbaye, par les papes et les comtes de Flandre, etc. Extrait de ses archives inédites, in-4° de 56 pag.

N° 49.

Liste des présidents et conseillers du grand conseil, depuis sa résidence à Malines, ordonnée par Philippe d'Autriche, surnommé le Beau, roi d'Espagne, le 22 janvier 1503. Copiée d'après celle rédigée en 1787, par M. Philippe-Jacques van Provyn de Pollinchove, alors secrétaire de sa majesté audit grand conseil, et enrichie d'une table alphabétique des noms desdits présidents et conseillers; de la liste des capitaines de cercle aux Pays-Bas et des noms des membres du comité ecclésiastique, institué par l'empereur Joseph II, en 1786, 116 pages in-4°.

N° 50.

Liste de tous les documents, de quelque nature qu'ils soient d'une date antérieure à la deuxième moitié du XIIIe siècle, écrits en français, et qui existent dans les archives de la ville d'Ypres, suivie d'une autre liste des diplômes, lettres et autres actes des rois de France, ainsi que des documents semblables émanés d'autres princes et personnages, mais concernant des évènements relatifs à

l'histoire de France, et qui se trouvent dans les mêmes archives; in-4° de 23 pages.

N° 51.

Extraits des trois volumes des Généalogies des familles les plus notables de la province de Flandre, dressées et écrites par messire Jean-Louis De Joigny de Pamele, prêtre, chanoine gradué du membre de Térouane, en la cathédrale d'Ypres (mort le 21 novembre 1697), 260 pag. in-folio, grand format. Le manuscrit de M. De Joigny appartenait, en 1814, à M. le comte De Peellaert, à Bruges. Il est enrichi des armoiries peintes en couleurs et contient des renseignements très-précieux pour l'histoire des familles.

N° 52.

Register van de Leenen gehouden van het burggraefschap van Ypre, vernieuwd door M. Pieter-Philippus Cardinael, greffier van dit leenhof en intendent van Z. E. den marschalk-prins van Iseghem, burggrave van Ypre, met eene opgevolgde curieuse beschryving van de tollen toebehoorende aen dit burggraefschap, 84 bladz. in-folio. — (Registre des fiefs relevant de la cour féodale de la vicomté d'Ypres, renouvellé par M. Pierre-Philippe Cardinal, greffier de ladite cour féodale et intendant de S. E. le maréchal prince d'Isenghien, vicomte d'Ypres, avec une description curieuse de tous les tonlieux appartenant à cette vicomté. In-folio de 84 pages.

N° 53.

Table générale des Recherches des antiquités et noblesse de Flandres, par Philippe De L'Espinoy, écuyer, seigneur de Térouane (imprimées à Douay, chez la veuve de Marc Wyon, 1632), précédée de l'indication des erreurs et omissions commises dans l'impression de l'ouvrage, 29 pages in-folio.

Nous avons été admis à voir les manuscrits autographes qu'on vient de citer, et nous pouvons assurer qu'il est impossible de mettre à de tels travaux plus de correction et d'exactitude. Chaque manuscrit est prêt à être mis sous presse. Déjà quelques-uns comme l'*Olivier van Dixmude*, ont vu la lumière. Nous souhaitons de grand cœur que les recherches historiques de M. Lambin soient un jour publiées.

Parmi toutes ces élucubrations scientifiques, il en est peu qui présentent autant d'intérêt que le n° 32. Ce glossaire de vieux mots français, flamands et wallons serait d'une grande utilité. Le soin, la patience, l'esprit de critique qui ont présidé à ce minutieux travail sont une garantie de l'importance qu'offrirait cette publication; nous engageons fortement l'auteur à le faire imprimer. Nous ne nous étendrons pas davantage sur le mérite du catalogue que nous publions; il suffira de jeter un coup-d'œil sur le titre de chacun des ouvrages qu'il fait connaître.

D.

Influence de la Réforme

A LOUVAIN.

S'il est vrai, comme le dit Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, que la religion exerce de l'influence sur les lois, et par conséquent sur la civilisation, il faut aussi que les lois et la civilisation exercent, à leur tour, une influence bien prononcée sur la religion. Cette vérité nous est démontrée à l'évidence par l'histoire et par l'expérience journalière.

Le catholicisme, dont les cérémonies les plus pompeuses, les plus imposantes, étaient nées pendant le moyen-âge, s'adaptait parfaitement bien aux esprits de l'époque; c'est alors que cette religion donna l'élan à la civilisation; c'est alors que le catholicisme fut le foyer des arts : ses temples majestueux, ses nombreuses et augustes cérémonies devaient nécessairement appeler à leur secours la poésie et les arts (1).

Léon X, ce grand protecteur des arts, avait bien compris l'esprit du catholicisme, mais il n'avait pas

(1) « Moïse et Homère, le Lyban et le Cythéron, Solyme et Rome, Babylone et Athènes ont laissé leurs dépouilles à nos autels. » (Chateaubriand, Esp. du Christianisme, pag. 5 chap. 2).



saisi l'esprit de son siècle (1). Poète, il comprit la poésie, il encouragea les beaux-arts, mais ne se laissa pas entraîner par les idées qui se développaient dans le Nord de l'Europe, depuis la renaissance des lettres et l'invention de l'imprimerie (2). La Belgique se ressentit également de cette influence, et Louvain, qui avait embrassé avec enthousiasme la doctrine de Tanchelin (3), suivit également le mouvement général imprimé par Luther (4). D'ailleurs les Louvanistes paraissaient avoir eu à se plaindre des évêques de Liége, dans le diocèse desquels leur ville était comprise: « *Leodiensis episcopi jugum, quod extra omnem rationis orbitam premeret, sæpius excutere conati sunt Lovanienses* (5). »

On connait l'anecdote piquante rapportée par M. De Reiffenberg, au sujet de *l'auto-da-fé* des écrits de Luther, dressé au Grand-Marché, vers 1521 (6). Cela seul prouve quelle effervescence devait régner dans les esprits à cette époque. Charles-Quint, outre ses édits sévères contre la doctrine des hérétiques, en publia un spécialement pour la ville de Louvain. Cette pièce importante et qui voit ici le jour pour la première fois, nous montre, à l'évidence, que la réforme exerçait à Louvain une influence bien grande. Voici cette pièce :

Carle by der gratien Gots Roomsch keyser, etc., onsen en geminden den borgmeestren, schepenen ende raedt onser

(1) Voir à ce sujet Varillas, Anecdotes de Florence, l. 6, p. 253; et Jovis in Vita Leonis X, l. 3, p. 188.

(2) Voir au sujet de sa poésie : Paul Jove Elog. cap. 82, p. 191; la Sage de Spelte; David Blondel, etc.

(3) Année 1113.

(4) Divæus Annal. Lov., l. 1, p. 5. « Anno 1115, Andoverpos ac Lovanienses potissimum infecerat. »

(5) Divæus, Rerum Lov., l. 1, cap. 6.

(6) Reiffenberg, Archives philolog., l. 1, p. 44.

stadt van Loven, salut. Alsoo wy by andere onse brieven van placcaerte van de date vyftien dagen in october, in t'jaer 1529*, op ende aengaende de extirpatie, punitie ende correctie van de secten Luterianen ende andere geprohibeerde ende heretique secten, allomme gepubliceert, de kennisse ende judicature van de genen die bevonden souden worden contrarie onsen verboden ende placcaerte gedaen, oft eenige quaede oft valsche opinien en doctrinen tegens onse Heilige Kerken geloove ende tegen d'ordonnantie van Onse Moeder de Heylige kerk geleert, gesustineert, oft andersins gesproken, oft vuyt gegeven hebbende, gecommiteert hebben gehadt seeckeren commissen vuyt onsen Raede van Brabant, om daer inne sommierelijck ende sonder langen train van processe te procederene. Ende want t'onser kennissen gecomen is, dat onsen meyer van Loven onder syne bedrieve ende officie geapprehendeert ende aengestast heeft eenige poorteren ende ingesetene onser voornoemde stadt van Loven, als seer besmet wesende van de secten Lutherianen, ende tegen onse voornoemde verboden ende placcaerten gedaen hebbende, ende alsoo gevallen in de penen in de selve onse brieven van placcaerte begrepen, daer tegen wy onsen voornoemden meyer belast ende bevolen hebben met alderdiligentie, navolgende onser voornoemde brieven van placcaerte, te procederen. Wy desen aengesien, betrouwende volcomentlijck uwer wijsheyt en stichtheyt ende discretien, ende overmits dat den voornoemden onser commissen, mits andere occupatien, niet gelegen en is tot t'geene des voornoemd is, te verstaene, V ende elcker gerichte besundere hebben gecommitteert, ende comitteren by desen de kennisse ende judicature van de saecken van de voornoemde ende andere lutheriaensche ende suspecte heritique persoonen, die onsen voornoemden meyere van Loven, binnen onser voornoemde stadt van Lovene, oft elders binnen synen bedrive*

bevinden, ende aentasten sal, nyettegenstaende dat wy de kennisse ende judicature van de voornoemde ende gelycken saecken by onse brieve van placcaerte den voornoemden onse comissen hebben gecommitteert gehad; V daeromme ordinerende ende seer ernstelijck bevelende by desen, dat gy ter instantie ende gevolge van den voornoemden meyere inder voornoemde ende andere gelycken saecken sommierlijck ende sonder ordinaris oft langer treyn van processe (in andere saecken voor V geobserveert) procedeert en doet procederen, ende partyen daerinne cort, onverthogen recht ende expeditie van justicien administreert, alsoo gy naervolgende onser voornoemde brieven van placcaerten ende in goede justicien, tot conservatie van onsen Heiligen Kersten Geloove sult bevinden behoorende alder vuegen ende manieren, alsoo onsen voornoemde placcaerte mogen ende behooren te doen, nyettegenstaende eenigen costumen onder t'dexele van de poirterien onser voornoemde stadt van Loven, souden willen oft mogen allegeren, oft pretenderen ter contrarien, ende sonder prejuditie van de selve costumen ende stadt rechten in andere saecken, ende dit al tot onsen wederroepen, ende van des te doene, en des daer of gependeert wy V volcomen macht, authoriteyt ende sunderlijck bevel geven by desen. Ontbieden voorts ende bevelen allen anderen onsen, ende onsen vasallen oft der smalre heeren, rechten, justicieren ende officieren ende dieneren binnen onser meyereye van Loven geseten, dat sy V dit doende erstelijch verstaen ende obedieren, ende den voornoemden onsen meyer van Lovene in t'apprehenderen ende aentasten van de voornoemde hereticquen ende lutheriansche persoonen alle hulpe ende assistentie doen, soo verre sy des van hem versocht worden. Want ons alsoo gelieft. Gegeven in onser stadt van Brussele, XVI daeghen in meerte, in t'jaer Ons Heeren 1534, *nae costume ons s'hoffs van Brabant ende van on-*

ser keyserrycke t' XV, ende van Castilien t' XIX (1).

Je ne dirai rien de l'illégalité de cet acte, qui violait les privilèges et coutumes de la ville; mais cela importait peu à Charles : il devait poursuivre ses plans de politique. Charles était d'autant plus intéressé à en agir de la sorte envers Louvain, qu'il devait soustraire l'université à la contagion générale : l'exemple des bourgeois aurait pu devenir funeste aux étudiants.

C'est ainsi que déjà, en 1526, on avait sévi rigoureusement envers quelques bourgeois : « *Anno* 1526 *den* 4 *january, soo stonden te Lovene op 't schavot ses mans ende twee vrouwen die onder hun lieden, gelijck hun voorhouders wel over tachtich jaren gehouden hadden een kettery, dat sy lieden gheen werck en maeokten van het Heylich Sacrament, maer aen hun lieden lijff en heeft men niet gedaen, maer sy lieden sijn verbonden in groote dingen op hun lijff* (2). »

La première effervescence passée, Louvain devint tranquille, et même cette ville fut regardée comme la plus catholique des Pays-Bas. Cela n'avait rien d'étonnant; Louvain se trouvait dans la misère (3), et ses habitants dépendaient entièrement des nombreux couvents que cette ville renfermait et de son université, que le gouvernement avait su s'attacher. Car, lorsque Jean Molanus proposa à l'université, réunie au chapitre de St-Pierre, de recevoir comme sur-intendant de la garde de la ville Maximilien de Cotereau, seigneur de Glabbeke, elle déclina sa compétence. Ensuite il lui proposa de prêter le serment de fidélité au prince d'Orange et de le reconnaître comme

(1) Archives de la ville de Louvain, Chartes litt., N° 35.

(2) Antw. Chron.

(3) Dans l'acte que le magistrat adressa, en 1523, à Charles-Quint, pour obtenir l'autorisation nécessaire pour canaliser la Dyle, il est dit que c'est la seule planche de salut pour une ville, dont les habitans devaient émigrer, poussés par la misère.

gouverneur du Brabant; elle refusa nettement. Dans une nouvelle assemblée, le sire de Cotereau proposa de recevoir une garnison étrangère dans la ville; l'université déclara que cela ne la regardait pas, et pria le magistrat de laisser partir ceux de l'université dans le cas où Louvain recevrait une garnison (1).

Malgré cette réponse, deux compagnies d'Ecossais vinrent à Louvain pour y garder les remparts. Cette entrée était favorisée par Cotereau, les deux frères chevaliers Van den Tempele, et par quelques autres bourgeois partisans du prince d'Orange. Cependant la majeure partie des bourgeois, qui avaient repoussé le prince d'Orange lorsqu'il se présenta devant la ville, en 1572 (2), fut très-mécontente de ce changement. Aussi lorsque les Ecossais apprirent la victoire de Don Juan, ils quittèrent tranquillement la ville, de crainte d'être attaqués par les bourgeois. Don Juan remercia aussi les Louvanistes de leur fidélité, et leur promit les bonnes grâces du roi. Louvain fut dès lors favorisé : un nouveau conseil du Brabant y fut établi, ainsi qu'un conseil d'état et une cour féodale. Les Jésuites et les Récollets, chassés d'Anvers parce qu'ils n'avaient pas voulu prêter le serment de fidélité au prince d'Orange, furent envoyés par Don Juan à Louvain. Arrivés aux portes de la ville, ils y furent reçus par le gouverneur avec une escorte de 400 cavaliers et fantassins (3).

(1) Les parents en général n'aimaient pas le voisinage des soldats pour leurs enfants qui étudiaient à l'université de Louvain ; ils les retiraient tous, bien que la garnison fut espagnole : « *Lovanii vero cum essem, undique ad me de præsidio hispanico querelæ allatæ sunt, et sane non parum inde Academia Lovaniensis jacturam patitur, cum liberos senos parentes, ob militum consortium inde avocent.* »(Epist. Viglii ad Hopperum ; epis. 88, 6 sept. 1569).

(2) V. Gramaye, Lovanium, p. 4.

(3) Tassis, Coment. de tumult. Belg. l. 4, § 34 ; De Thou, l. 69.

L'université, à laquelle l'existence de la ville était si intimement liée, fit plus que tout le reste (1) : « Sembla- » bles roberies et destructions se firent en la ville de Gand, » Malines et a l'entour d'icelles; et desoient les rebelles » qu'ils feroient le mesme a Louvain et a Bruxelles a la veue » de son alteze; mais la bonne provision que fut mise par » son alteze a Bruxelles, où elle feit capitaine le comte de » Mansfelt et a Louvain par *les docteurs de l'université* et » gouverneur de la ville qui empêcheirent qu'ils ne purent » leur intention (2). » Philippe II eut soin aussi de purger la bibliothèque de l'université. Il commanda au frère Barth. Carr. De Miranda, de passer dans les Pays-Bas pour y visiter les bibliothèques et particulièrement celle de Louvain (3).

Depuis lors Louvain devint la ville la plus catholique, Albert et Isabelle la dotèrent d'un grand nombre de couvents pour stimuler le zèle et la piété de ses habitants; aussi ce n'est pas sans motif que Parival, dans sa Description de Louvain, fait un éloge pompeux de la *piété, bonté et dévotion* des Louvanistes.

C. Piot, *avocat.*

(1) Je traiterai particulièrement de l'influence de ces nouvelles doctrines sur l'université.

(2) J. Hopperus, Recueil et Mém. des troubles des P.-B. du roy, 4e partie, c. 3, *des pilleries, feux et destruction*, etc. Hoynck, t. II, p. 2.

(3) Rec. des act. et par. mem. de phil. t, p. 105.

SUR

Lucas de Leyde et Christophe de Cologne.

Un des peintres les plus distingués de notre pays est Lucas de Leyde, né dans la ville dont il porte le nom, en 1494 et mort en 1533; son père s'appelait *Huigens Jacobszoon.* Il était aussi graveur, et Vasari en dit : *Sono le compositioni delle storie di Luca più osservati secondo l'ordine del arte che quelle d'Alberto* (Albert Durer). Cet éloge d'un étranger, qui avait sous les yeux tout ce que l'Italie avait produit de mieux, et la comparaison avec les productions si belles du chef de l'Ecole allemande, nous donnent la mesure du mérite réel de Lucas de Leyde. Cependant ses ouvrages en peinture sont tellement rares que nous aurions peine à en citer dans notre pays dont l'authenticité fût hors de contestation. En offrant de temps en temps à nos lecteurs les traces de quelques tableaux de notre ancienne Ecole, nous nous attacherons surtout à faire choix de ceux qui peuvent offrir un type ou point certain de comparaison. Le tableau de Lucas de Leyde, dont on voit le dessin ci-contre, se trouve à Cologne et porte le monogramme connu du peintre, qui est la première lettre de son nom. Il est d'une parfaite conservation; le dessin en est correct, aucunement tourmenté, et la couleur, suave, manque cependant un peu de vivacité; mais elle a bien ce ton ivoire et


Onghena

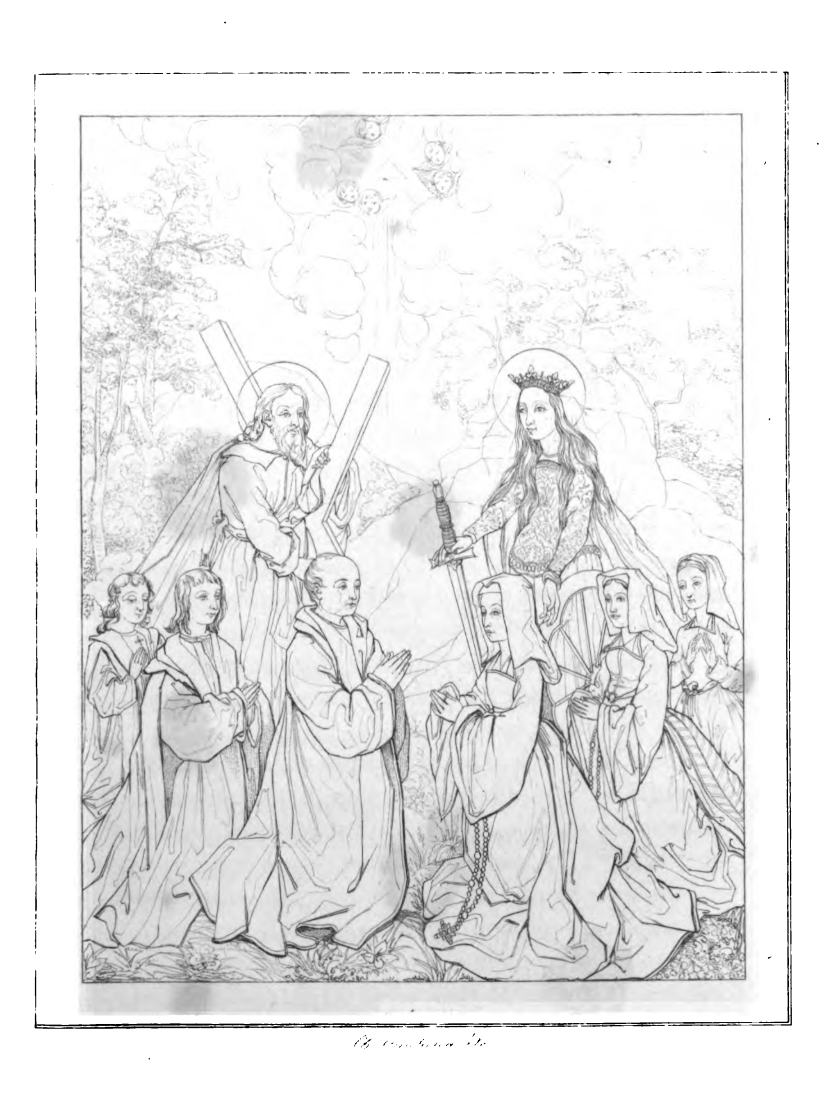
la transparence particulière à Lucas de Leyde; les draperies, largement jetées, ont plus de profondeur dans les plis qu'on n'en remarque dans d'autres ouvrages du même maître. Combien n'est-il pas à regretter que le tableau qui se trouve à l'hôtel-de-ville de Leyde, représentant le Jugement dernier, ait subi, dès 1604, une restauration maladroite, à laquelle il faut attribuer le peu de relief des figures, dont presque partout les glacis ont disparu; cependant, comme l'authenticité de ce tableau est constatée par Van Mander, il est bon à étudier pour connaître la manière du peintre, très-reconnaissable à ses ombres, souvent si claires qu'elles semblent une ébauche, et aux touches plattes et larges de ses lumières principales. Cette grande composition offre une multitude de groupes où l'on ne retrouve pas ces attitudes forcées des temps gothiques, et malgré l'opinion rapportée plus haut, il nous semble que sous le rapport de la composition, Lucas de Leyde reste non-seulement au-dessous d'Albert Durer, mais qu'il est surpassé même par Quentin Matsys, mort avant lui, et par Jean de Maubeuge, son contemporain, qui avaient tous deux plus de fermeté dans le pinceau et dessinaient avec non moins de correction que le peintre de Leyde.

Les Allemands ont sur notre peintre une opinion toute différente de la nôtre, et croient reconnaître ses ouvrages dans quelques tableaux qui ne ressemblent en aucune façon à ceux que nous venons de citer. Il y en a plusieurs dans les galeries du roi de Bavière, tous attribués à ce peintre, à cause de leur parfaite analogie avec deux tableaux faisant partie du cabinet de feu M. Lievenberg, à Cologne, et à l'égard desquels M. Fochem avait recueilli une tradition qui les attribuait à Lucas de Leyde. Mais l'un de ces tableaux avait été donné à l'église des Chartreux de cette ville, en 1501; il ne pouvait donc être de notre peintre, à peine âgé alors de sept ou huit ans. Ces tableaux

sont très-beaux, tant pour le dessin que par la manière de traiter les couleurs. Il suffit cependant d'un léger examen pour leur trouver un ton plus sec, une couleur moins ivoire qu'aux tableaux avec lesquels nous les comparons : les physionomies des personnages du peintre de Cologne sont oblongues, celles de Lucas de Leyde sont toujours rondes; les chairs sont décolorées chez l'un, surtout dans les tableaux de petite dimension, et au contraire très-animées dans les tableaux du cabinet Lievenberg, dont l'auteur fondait toutes ses teintes avec un soin que n'employait pas Lucas de Leyde. Mais notre peintre l'emportait sur celui-ci dans l'art de la composition; il groupait parfaitement ses figures, et l'artiste de Cologne suivait encore la raideur du style bizantin, plaçant ses figures devant une draperie, ce qui caractérise tout-à-fait l'époque des Van Eyck. Cela seul eût suffi pour les classer dans une époque beaucoup antérieure au temps où vécut Lucas de Leyde, si on n'avait persisté à vouloir y reconnaître ce peintre, à défaut de savoir à qui attribuer ces tableaux.

Un hasard heureux a confirmé notre jugement, en nous apprenant le nom du peintre des ouvrages faussement attribués à notre école.

Nous avons dit que ces tableaux, représentant l'un St-André et Ste-Catherine, et l'autre St-Thomas à Rome, avaient été donnés à l'église des Chartreux de Cologne, en 1501; ce fut par un nommé Binch, qui mourut le 8 juin de cette année, suivant une ancienne chronique, qui nous apprend que ces tableaux étaient *ceux des autels*. Ils ornaient effectivement les autels qui étaient *sous l'orchestre,* et une autre chronique dit qu'en 1485, un frère-lai, nommé Jean, paya 105 pièces d'or pour les tableaux de ces autels : cela ne nous apprend pas encore le nom du peintre; mais en 1471, toujours suivant la même chronique, le tableau de l'autel des Saints-Anges avait été peint par



Maître Christophe, et même antérieurement, le 24 septembre 1443, un certain De Goch avait fondé l'autel de la Passion et payé 280 marcs d'argent pour ce tableau.

Malheureusement le tableau des Saints-Anges n'existe plus, mais on connaît le nom du peintre colonais qui vécut à l'époque où les tableaux furent donnés, et qui peignit pour les Chartreux, chez qui ils se sont trouvés. Si ce n'est là une preuve irrécusable, c'est du moins une grande probabilité, et elle a paru suffisante aux hommes les plus instruits, à Cologne, pour abandonner l'opinion ancienne et inscrire dans leurs catalogues le nom d'un artiste remarquable, ignoré jusqu'ici de ses compatriotes.

Nous sommes redevables de ces renseignements sur ces tableaux de Cologne à notre estimable ami, M. Du Noël, conservateur du Musée de Cologne, et nous y attachons d'autant plus de prix qu'il est du petit nombre d'hommes dont les connaissances ne se croient point affranchies des règles d'une saine critique, dès qu'il s'agit d'apprécier des objets d'arts appartenant chez nous au temps de la Renaissance. Parent du propriétaire de ce beau cabinet, que tous les souverains ont admiré à Cologne, et que la mort vient d'enlever, nous déplorerons avec lui une perte que les arts sentiront vivement. M. de Lievenberg avait élevé dans sa collection un monument aux arts de sa patrie; nous avons eu occasion de faire remarquer, dans d'autres articles, combien étaient intimes les rapports de caractères entre l'école de Cologne et celle de notre pays, jusqu'au temps des Van Eyck. Dans les ouvrages de Christophe, contemporain des peintres de Bruges, nous voyons quelle marche suivit celle-ci lorsque nous prîmes une autre route, qui devait nous conduire plus tôt à l'imitation de la nature : autant par ce motif que parce que le peintre colonois a été confondu avec Lucas de Leyde, nous avons cru pouvoir présenter à nos lecteurs un trait du tableau de chacun des deux peintres.

Deux Rois de France

EN MÊME TEMPS.

Charles IV, dit le Bel, mourut le 31 janvier 1328. Edouard III, roi d'Angleterre, petit-fils, par sa mère Isabelle, du roi Philippe-le-Bel, prétendait à la couronne de France. Il avait pour concurrent Philippe de Valois, auquel il causa beaucoup d'embarras. Celui-ci n'était que neveu de Philippe-le-Bel, et son droit fut cependant jugé le meilleur par les pairs et les barons du royaume, parce qu'il était du sang de France par les mâles; d'ailleurs de tous temps les femmes étaient exclues de la couronne, aussi bien que ceux qui n'y pouvaient prétendre que par elles; comme il était arrivé à la mort de Philippe-le-Bel, qui laissa trois fils, Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, et Isabelle, épouse d'Edouard II. Louis Hutin succéda à son père et mourut après un règne très-court, laissant une fille et la reine enceinte; elle accoucha d'un garçon qui ne vécut que quatre jours, et Philippe-le-Long, frère de Louis Hutin, monta sur le trône, à l'exclusion de Jeanne, fille de son prédécesseur.

Ainsi Edouard ne pouvait faire valoir ses prétentions à la couronne de France, attendu que la loi salique s'y opposait formellement, mais il ne conserva pas moins le

désir, ou plutôt l'ambition de faire revivre ses prétendus droits.

Excité par Robert d'Artois, qui avait été banni pour une fourberie criminelle, et s'étant attaché tous les princes belges, à l'exception du comte de Luxembourg et de Louis de Créci, qui restait toujours uni à la France, Edouard entreprit, en 1337, la guerre pour parvenir à son but. Deux années plus tard (1), par le conseil de Jacques Van Artevelde, chef des Gantois, ou plutôt protecteur de la Flandre, et qui peu après fut victime de la haine de la populace de Gand, il prend, pour engager les Flamands dans son parti, le titre de roi de France, et marque l'an 1339 comme le premier de son règne, tandis que Philippe VI occupait le trône. Mais il ne se borna point à s'arroger ce titre chimérique, et à écarteler les armes de France avec celles d'Angleterre; il fit plus, car, après avoir engagé les Flamands à se déclarer contre la France (ce qu'ils firent d'autant plus volontiers qu'ils se rappelaient avec peine le démembrement de la Flandre wallonne et la cession qu'ils avaient été contraints de faire, en 1312, des villes de Lille, Douay, Béthune, et de quelques autres places), il agissait en souverain de ce vaste empire, et en exerçait le pouvoir comme s'il y eût porté le sceptre.

En effet, Edouard, ayant égard à la loyauté, à l'obéissance et aux services qui lui avaient déjà été rendus par les

(1) Ce fut vers ce temps, et pendant que les armées des deux rois ne négligaient rien pour se nuire réciproquement, que les Anglais et les Flamands pillèrent la petite ville d'Armentières, mais ils furent incontinent défaits près de Marquette. Dans cette rencontre, les comtes de Suffolck et de Salisbury furent faits prisonniers par les Français, comme aussi le premier échevin et le châtelain d'Ypres, qui avaient assisté à ce pillage, avec beaucoup d'habitants armés de cette ville : il y eut un grand nombre de Flamands qui y furent tués ou blessés. *Annales manuscr. d'Ypres.*

habitants des bonnes villes de Gand, Bruges et Ypres et par le commun pays de Flandre, et aux promesses de fidélité qu'ils lui avaient faites, comme roi de France et leur légitime souverain et seigneur, affranchit le comte de Flandre, ainsi que ses sujets (qui cependant ne partageaient point les sympathies de leur prince), de tous liens, soumissions et obligations envers le pape, ainsi que de toutes sentences d'excommunication, de suspension et d'interdit, et de toutes peines et servitudes que ledit comte, ses héritiers et successeurs, les nobles, les habitants, les villes, terres, lieux, châtellenies et communes devaient au chef de l'église; il ordonna que les forteresses qui existaient en Flandre, seraient maintenues, sans pouvoir les démolir en aucun temps; il rendit au comte, pour être réunies à ses domaines, les villes de Lille, Douay, Béthune, Orchies et leurs châtellenies, ainsi que le comté d'Artois qui, de toute ancienneté, appartenait au comte de Flandre; et renonça à tous droits de possession que lui et ses prédécesseurs, rois de France, y avaient; il abandonna encore, au comte de Flandre, la ville et la châtellenie de Tournay, avec les seigneuries, émoluments et profits qui en dépendaient, pour les tenir en fief et hommage du roi de France, comme seigneur suzerain; il confirma tous les priviléges, franchises et libertés dont les villes et les châtellenies de Flandre étaient en possession, et tels qu'elles en jouissaient du temps de Robert de Béthune; il promit que lui et ses successeurs, rois de France, n'imposeraient jamais de tailles ni de contributions sur les Flamands ni sur le pays de Flandre; il promit encore de faire forger, dans son royaume de France, ainsi que dans le Brabant et la Flandre, une monnaie commune d'or et d'argent, qui aurait cours dans les deux royaumes de France et d'Angleterre, et dans la Flandre et leBrabant, cette monnaie devait être équivalente à celle que fit frapper Philippe-le-Bel; Edouard III prit

aussi sous sa protection et sauvegarde, dans toute l'étendue de ses états de France, les Flamands et les Brabançons, et il voulut que jamais ils ne pussent y être arrêtés pour dettes anciennes ou communes des villes et châtellenies de la province de Flandre, sauf dans le cas où les personnes arrêtées se seraient obligées personnellement au paiement de ces dettes. Le roi d'Angleterre ne se borna point à faire jouir les Flamands de tous les avantages qu'ils auraient pu attendre de sa munificence, il répandit aussi ses largesses sur les Aquitains, car aussitôt qu'il eût pris le titre de roi de France, ceux-ci s'en allarmèrent, parce que la décadence rapide des communes de Languedoc devait nécessairement occasionner la ruine de toute liberté municipale; mais pour leur ôter tout sujet de crainte, il leur promit que, malgré sa prise de possession du royaume de France qui, disait-il, lui appartenait, il ne leur ôterait ni leurs libertés, privilèges et coutumes, ni leurs autres droits quelconques (1).

Les auteurs que nous avons consultés n'étant point entrés dans le détail de toutes les concessions faites par Edouard III au comte de Flandre et à ses sujets, pour les engager à épouser sa querelle avec Philippe de Valois, nous avons cru qu'il ne serait pas indifférent aux amateurs de notre histoire nationale de les connaître : l'analyse qui précède a été extraite d'un document original et inédit, qui porte la date du mercredi après la mi-carême de l'an 1340, et qui se trouve déposé dans les archives de la ville d'Ypres.

La guerre entre Edouard III et Phillippe VI durait encore en 1350, année en laquelle ce dernier mourut.

LAMBIN.

(1) Thierry, Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands, tom. IV, pag. 103.

Tombeau de Henri de Witthem,

A BEERSELE, PRÈS DE BRUXELLES.

Ce débris curieux du moyen-âge, qui va nous occuper un instant, se trouve dans l'église du village de Beersele, à deux lieues de Bruxelles, endroit devenu célèbre à cause de son ancien château. Il fut épargné dans les guerres civiles et les troubles religieux qui désolèrent le pays au seizième siècle, mais il n'a pu échapper au vandalisme des iconoclastes destructeurs du dix-neuvième, qui l'ont réduit à l'état où il est aujourd'hui. Ce mausolée, dont il n'existe plus que deux statues à demi-mutilées, a été placé dans une niche contre la muraille, à gauche, en entrant dans l'église; il est fait d'une pierre grise, imitant assez bien le marbre et artistement exécuté pour l'époque : les deux petites niches, placées au-dessous des têtes, sont d'un travail gothique délicat et curieux. Le lion et le chien que l'on voit dans presque tous les anciens tombeaux, ont été mutilés à tel point qu'on a peine à les reconnaître. Ces statues étaient couchées autrefois sur une tombe, maintenant détruite, élevée de quelques pieds au-dessus du sol, et presque semblable à celle de Josse de Joigny, baron de Pamele, dans l'église de Pamele, à Audenarde.

Le croquis que nous donnons ci-joint et qui a été exac-



Boussard del.

tement dessiné sur les lieux, par M. Boussard fils, de Bruxelles, jeune paysagiste et dessinateur de beaucoup d'espérance, suffira pour donner une juste idée de la situation actuelle du monument.

Les armoiries ou quartiers, qui n'étaient pas l'un des moindres ornements de ce tombeau, ont été incrustés dans le mur au-dessous (1). On n'y trouve aucune inscription ni épitaphe; nous pensons qu'il n'en a jamais existé : du moins aucun auteur, à notre connaissance, n'en fait mention.

Henri de Witthem, sire de Beersele, Braine-Laleud, Ruysbrouck, Plancenoit, etc., à la mémoire duquel ce tombeau a été élevé, était arrière-petit-fils de Jean de Corselaer ou Cosselaere, sire de Witthem (2), Wailwilre et Machelen, fils naturel de Jean II, duc de Brabant et de Lothier, et de Catherine de Cosselaere. Il était fils de Henri de Witthem, chevalier, sire de Beersele, mort en 1444, qui avait été élu échevin de Bruxelles, comme membre de la famille patricienne de Sweerts, en 1402; il eut deux femmes: l'une, Catherine de Berchem, dame de Routs, mourut sans lui donner postérité; il épousa en secondes noces, en 1406, Marguerite d'Enghien de Havré, dame de Braine-Laleud et Plancenoit, veuve de Godefroid, sire de Sombreffe, morte le 27 janvier 1445; fille de Jacques, sire de Fagneules, mort le 12 décembre 1427, et de Marie, comtesse de Coucy, morte en 1416. Ils sont tous trois inhumés dans l'église de Beersele, mais leur tombeau n'existe plus.

(1) Plusieurs membres de la même famille ayant été inhumés dans cette église, ces armoiries sont les seuls indices, qui nous ont servi à reconnaître exactement les noms des personnages qui nous occupent.

(2) Le château de Witthem, situé dans le duché de Limbourg, fut assiégé sans succès, en 1285, par le comte de Gueldre, les sires de Wesemael et de Walhain. Voy. Butkens, *Trophées du Brabant*, tom. Ier, 308.

Henri de Witthem, qui fait le sujet de la cette notice, épousa, en 1438, Jacqueline de Glymes, fille de Jean, sire de Glymes (1), et de Jeanne, dame de Berges et de Grimberghe; il mourut en 1454, elle en 1462; laissant quatre enfants, parmi lesquels, l'aîné, nommé Henri (2), fut créé Amman de Bruxelles, en 1492, et chevalier de la Toison d'or en 1491. Il était chambellan de Philippe-le-Beau et gouverneur de ses enfants. En 1488, il fit la guerre aux Bruxellois qui s'étaient révoltés, pilla et saccagea le pays; mais ceux-ci ayant réuni leurs forces, allèrent mettre le siége devant le château de Beersele, qui, après une vigoureuse résistance, fut contraint de se rendre; les vainqueurs y mirent le feu, ils incendièrent également celui de Braine-l'Aleud, et sa maison de Bruxelles. Il avait épousé Isabeau Desponts, dame d'Arquennes et Petit-Rœulx; il mourut le 17 septembre 1515, elle le 3 juin 1503. Ils gisent à Beersele. On trouve une longue épitaphe en vers sur ce seigneur dans le *Théâtre sacré du Brabant,* par le baron Le Roy. Cette épitaphe est aujourd'hui détruite, mais il en existe une autre, que nous avons découverte, devant le petit autel; c'est une simple pierre sépulcrale. Nous la transcrivons, ici, fidèlement :

HIC JACET
HENRICUS DE WITTHEM, DOMINUS
DE BEERSELE, AUREI VELLERIS
EQUES. OBIIT XVII SEPT. MDXV.
ET
ISABELLA DESPONTS, EJUS
UXOR, OBIIT III JUNII MDIII.
R. I. P.

(1) Aussi arrière-petit-fils de Jean de Cordekein, fils naturel de Jean II, duc de Brabant, et de Isabeau de Cordekein.

(2) C'est le même Henri de Witthem que nous voyons parmi les commissaires nommés par la princesse Marie, en 1476, pour juger Hugonet et Himbercourt. Voy. *Messager des Sciences,* 1839; pag. 364.

Une particularité singulière dans les armoiries de Witthem, c'est l'absence de la colice de gueules, marque distinctive des bâtards de Brabant, quoique cette famille ait eu la même origine que celles de Dongelberghee, Brouts ou Van Brecht, Van den Tymple, Van Mechelen., etc., etc.

J. Gautier.

Analyses critiques d'Ouvrages.

MENGELPOEZY *van F. J. Blieck, lid der Maetschappy van Rhetorica te Wervick.* Kortryk, by Jaspin. In-8°, p. 140.

BLOEMEN MYNER LENTE, *door Ch. Ledeganck.* Gent, by Vanderhaeghen-Hulin. In-8°, p. 156.

Les progrès que notre pays a faits, depuis trente ans, dans le champ autrefois si inculte des arts, sont très-sensibles. Le XVIII[e] siècle ne produisit aucun peintre de renom, aucun poète dont les mélodies patriotiques relevassent l'esprit abattu des Flamands; pleins d'admiration pour les œuvres littéraires d'une nation voisine, ils semblaient avoir oublié leur gloire passée et se soucier peu de l'avenir.

Maintenant un changement total s'est operé dans l'esprit des Belges. L'amour de la patrie s'est retrempé dans l'enthousiasme, que produisit la victoire de Waterloo. Nous avons jeté les yeux sur nos propres annales, et les faits héroïques de nos ancêtres ont trouvé des historiens pour les répandre, des peintres pour les reproduire et des poètes pour les célébrer.

Ce sont surtout les peintres et les poètes qui agissent avec le plus de force sur l'esprit d'une nation, qui répandent dans tous les rangs les mêmes désirs, les mêmes sen-

timents d'indépendance, si nécessaires à un peuple, surtout quand ce peuple se relève et secoue l'influence anti-nationale qui le retint long-temps enchaîné. Aussi grâce aux pinceaux de Palinck, Van Bree, Wappers, De Keyzer, Wouters, Verbouckhoven, Gallait et de tant d'autres maîtres illustres, l'école flamande de peinture reprendra bientôt la place où Rubens et Van Dyck l'avaient élevée. La littérature ressuscita en même temps, et déjà des écrivains du premier ordre se sont fait connaître : leurs productions ne se recommandent pas moins par l'élégance et la force de la diction, que par la marche des idées et les sentiments qui y sont répandus. Si nous jetons les regards sur les ouvrages que cette année a vu paraître, nous citerons avec orgueil les deux poëmes de M. P. Van Duyse, dont l'un, *De Gentsche Vaderbeul,* nous retrace un récit populaire de la ville de Gand; l'autre, *De dood van graef Egmont* (la mort du comte d'Egmont) en quatre chants, ne remet pas seulement en scène la mort de ce héros, que le sanguinaire duc d'Albe sacrifia à sa jalousie; mais toute cette époque des troubles, si désastreuse pour le pays, y est résumée en épisodes remarquables. M. Conscience nous a donné son roman *De Leeuw van Vlaenderen* (Le Lion de Flandre), dont nous avons fait connaître la tendance et le contenu dans la livraison précédente de ce recueil. M. C. Duvilliers, de Middelburg, a publié un poème descriptif sur les poldres, intitulé *Lofspraek der Polders,* où il peint ce pays conquis sur l'Océan avec ses digues, ses étangs et ses riches moissons; il rend sous leurs véritables couleurs les sites pittoresques de cette contrée, les occupations du cultivateur et les agréments de la chasse. Si sa phrase n'est pas toujours concise, son vers est au moins mélodieux et suave. M. F. Rens a placé dans le Musée belge (*het Belgisch Museum*) une belle romance contenant la fin malheureuse du comte de Flandre Charles-

le-Bon, massacré à Bruges. Il fera paraître sous peu une édition complète de ses œuvres. Enfin les poésies de MM. Blieck et Ledeganck sur lesquelles nous attirons particulièrement l'attention du lecteur, forment deux volumes, qui se distinguent autant par la vivacité du récit que par le choix des sujets, puisés généralement dans les chroniques flamandes.

Le premier volume contient un beau poème sur les Belges, considérés sous le point de vue de la culture des sciences et des arts. Il rehausse d'abord la gloire qu'ils ont obtenue comme poètes, passe rapidement du siècle de Van Maerlant au XVIIe siècle, admire les œuvres de Poirters et de De Swaen, mais s'arrête plus long-temps à l'époque actuelle. De la poésie il passe à la peinture, célèbre Van Eyck, Rubens et l'école moderne. Puis il passe en revue les musiciens de renom, les grands mathématiciens et astronomes; il admire les produits de l'industrie belge, les tapis de Bruxelles, les toiles de Courtrai et les dentelles de Malines. Parmi les grandes pièces de poésies, nous avons distingué une ode sur la mort du poète J. B. Hofman, mort à Courtrai, le 2 août 1835, et une autre sur l'indépendance et l'avenir de notre patrie. Mais les morceaux les plus agréables à la lecture et les mieux achevés, sont sans doute les ballades et les romances historiques, parmi lesquelles nous avons remarqué le juge Herkenbald à Bruxelles, en 1020 (*Herkenbalds vonnis*); la sainte Dymphne, patronne de Gheel; Edouard et Berthe; le Jugement de Dieu; la Roche du Maudit; le médecin de Cosme, etc. Toutes ces pièces sont écrites avec grand soin, et le poète y exprime avec une aisance peu commune les idées les plus élevées. Il rend ces dernières avec d'autant plus de naturel, qu'il appropie le rythme aux sentiments qu'il veut rendre. Essayons de traduire ici quelques strophes de l'élégie, *Mes adieux à Ada* :

« Chère amie, les lieus, qui unirent si étroitement nos ames, sont donc rompus pour jamais; oublions le bonheur de ces instants, où je me jetais dans vos bras, où un baiser imprimé sur vos lèvres, vous faisait connaître tout mon amour. Alors nos ravissements étaient tels, qu'aucune langue ne pourrait les dépeindre; nos joies n'étaient point de ce monde, le poète les sent, mais ses accords sont impuissants pour les redire.

» Malheur à moi, Ada, dont le cœur brûla d'une flamme véritable, et qui vis, malgré l'espoir le mieux fondé, mon bonheur s'évanouir comme un songe et se changer en un chagrin amer. — J'avais erré long-temps de malheur en malheur, ne trouvant personne dont le sourire portât la consolation dans mon cœur; je vous vis et me sentis revivre, mais, hélas! pour tomber dans de plus profonds regrets. Car après un court espace, malgré vos promesses, je vous vis passer dans les bras d'un amant plus heureux.

» Bon Dieu! comment puis-je encore soutenir cette vie? Les sentiers où je me traîne ne sont plus parsemés de fleurs, et les doux songes qui voltigeaient autour de ma couche, ont fui, ils ont fait place aux noirs soucis. N'essayez pas de me consoler; toute ma vie, j'errerai seul, loin de vous, j'éviterai vos regards, car si mes yeux en pleurs rencontraient les vôtres, mon cœur se briserait et je croirais sentir la froide lame du poignard me percer le sein. »

Les poésies de M. Ledeganck ne sont ni moins soignées, ni moins polies. Les pièces qui se recommandent le plus, par le fini et la force du coloris, sont celles qui portent pour titres : L'avenir de la patrie; Sur la mort de mon père; Baudouin de Constantinople; Frédéric et Mathilde; Le piano (*Het Klavier*). Tâchons de rendre quelques passages de ce dernier morceau; l'harmonie du vers et du rythme sur-

passe peut-être en beautés les sentiments qu'il y a exprimés (1).

« Quand vos doigts, divin artiste, errent sur les touches harmonieuses du piano, et mêlent avec élégance des sons, qui se succèdent et changent rapidement, savez-vous que ces accords, semblables à des paroles magiques, portent le trouble dans mon ame et l'entrainent loin de la terre?

» Souvent aux beaux jours du printemps, quand le soleil couchant jette ses derniers reflets, je parcours les plaines fleuries de nos bords; là, j'entends le murmure gazouillant du ruisseau, qui s'échappe à travers les vertes prairies; mais bientôt le vent du soir s'empare de l'atmosphère et le feuillage ému se balance et laisse échapper des sons plaintifs, comme de long soupirs.

» Ou, j'entends, dans le lointain, le tintement de la sonnette et le mugissement des troupeaux; ou les soupirs

(1) Kunstenaer! wanneer uw vingren,
Zwevende over 't glad klavier,
Toonen door elkandren slingren,
In verwisselenden zwier;
Weet gy dat in uwe accoorden
Als in wondre tooverwoorden,
Dan een tael zich hooren laet,
Die ons hevig kan ontroeren
En den geest aen de aerde ontvoeren,
Maer die 't hart alleen verstaet?

'k Wandel, in de lentedagen,
Dikwijls langs het open veld,
Als de gouden zonnewagen
Naer het koele westen snelt.
Langs de groenbewassem zoomen
Hoor ik 't murmlend beekjen stroomen
Dat al kabblend henen vlugt;
En by 't somber avondnaedren
Ruischt de westwind door de blaedren,
Treurig, als een diep gezucht.

Of de halsbel, in de verte,
Klinkt, by 't loeyen van het vee,
Of de tortel klaegt van smerte,
En met haer klaegt de echo meê.
Of, gelijk een levend orgel,
Zingt, met onvermoeibren gorgel,
Philomeel de vooglen voor,
Die met haer het bosch bewoonen,
En de vloed van hare toonen
Stroomt de breede wouden door!

By die duizend maetklankwyzen,
By die stemmen der natuer,
Die uit dank ten hemel ryzen,
Als de smook van 't outervuer,
Treft me een zalig zielsverrukken,
Door geen woorden uittedrukken;
En wat my alsdan vervoert,
Wat me in hoger kring doet zweven,
Voel ik, kunstenaer, weêr herleven,
Als uw hand de snaren roert!

de la tourterelle, que l'écho ne rend pas; ou les doux refrains du rossignol infatigable, qui fait retentir de ses chants la forêt entière.

» A entendre ces voix si variées de la nature, qui montent aux cieux, en signe de reconnaissance, comme l'encens du feu sacré, je me sens l'ame émue, et je me crois transporté dans les régions célestes; le même trouble me saisit, artiste, quand vos doigts font vibrer les cordes sonores de votre intrument.

» Oui, quand vos mains agiles errent sur les touches harmonieuses du piano, et marient des sons avec une élégance sans cesse changeante, alors vos accords, comme des paroles magiques me révèlent des images, tantôt tendres, tantôt sombres et effrayantes.

» Les notes légères, les tons gais nous peignent la folle jeunesse, la marche guerrière des héros et le bruit de la joie.

Ja, wanneer uw vlugge vingren,
Zwevende over 't glad klavier,
Toonen door elkandren slingren,
In verwisselenden zwier,
Dan ontstaen uit uwe accoorden,
Als uit de wondre tooverwoorden,
Beelden, nu eens overschoon,
Dan eens somber of ontzettend,
Of vertroostend, of verplettend,
Naer de wending van uw toon!

Dikwijls als de galmen stroomen,
Ongekunsteld, lief en teêr,
Zie ik, als in zachte droomen,
Lang verleden dagen weêr.
Hoop en vrees van vroeger leven
Komen voor myne oogen zweven;
Soms houdt my de vreugd geboeid;
Maer meest voel ik op mijn wangen
Eenen traen van weêmoed hangen
Die voor vroeger rampen vloeit!

Ligte noten, blyde toonen
Schildren 't hupplen van de jeugd,
Of den marsch van heldenzonen,
Of het schertsen van de vreugd.
Trager maetzang, angstig stenend,
Schetst een hart dat zuchtend, weenend,
Kermt om een ellendig lot;
Of een teêrder klankenmenglen
Leert ons de eeuwige tael der englen,
Eene vuerge beê tot God!

Zeg my, kunstnaer, wat 's de reden
Van de kracht dier melody?
Kunt gy het geheim ontleden,
Van uw kunst, uw melody?
Neen — natuerlijk is uw spelen,
Als de zang der Philomelen,
By het ryzen van de zon,
Als het suizen der Zephieren,
Door de kruin der populieren,
Als het murmlen van de bron!

Une mesure plus lente, plus pénible rend les gémissements d'une ame, qui se lamente de son sort; des accords plus doux nous apprennent le chant des anges, une prière fervente qui s'élève vers Dieu.

» Souvent quant l'instrument bourdonne sans art, et laisse échapper des thèmes nouveaux, alors je revois, comme en songe, mes beaux jours qui ont fui, l'espérance et les craintes de ma jeunesse. Parfois des idées riantes me tiennent enchaîné, mais plus souvent je sens une larme mouiller mes joues, témoignage de mes malheurs passés.

» Dites-moi, artiste, où vos mélodies puisent-elles cette puissance et cette force? savez-vous découvrir le secret de votre art? Non! — Tel que le chant du rossignol, le bruissement du ruisseau, ou le murmure des zéphyrs, qui se jouent dans le feuillage du peuplier, votre art vous a été donné par la nature. »

Ph. Blommaert.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

La bataille de Woeringen, récit historique, par A. Voisin, avec le dessin du tableau de N. De Keyzer, gravé par H. Brown. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts, 1839; in-8°, pag. 40.

Notice sur les archives des comtes, déposées au château de Rupelmonde, par J. D. S. G. Gand, Hebbelynck, 1839 ; in-8°, pag. 14.

[Extrait du *Messager des Sciences*, 1re liv. 1839]

Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, publiées par la Soc. des Bibliophiles de Mons. Bruxelles, lib. polytechn., 1839; in-8°.

Mélanges historiques et littéraires par M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liége. Liége, Jeunehomme, 1839; in-12, pag. 359.

Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par M. Arthur Dinaux (Trouvères de la Flandre et du Tournaisis). Paris, Techener, 1839; in-8°, pag. 374.

Mémoire sur la part que les Flamands et d'autres Belges ont prise à la conquête de l'Angleterre, par les Normands, par J. Gantrel. Gand, Annoot-Braeckman, 1839; pag. 85.

Vlaemsche Kronijk, of Dagregister van al het gene gedenkweerdig voorgevallen is, binnen de stad Gent, sedert den 15 july 1566 tot 15 juny 1585; onderhouden in 't latijn door Ph. De Kempenare, overgezet door J. P. Van Male, pastor van Bovekerke, thans voor de eerste mael uitgegeven, door

Ph. B(lommaert). Gent, by L. Hebbelynck; in-8°, pag. 375.

Chronique de l'abbaye de St-André, d'après un manuscrit inédit; suivie de mélanges historiques et littéraires sur Bruges, par O. Delepierre, avocat, archiviste de la Flandre occid. Bruges, in-8°; pag. 340.

[Ce volume contient les 12 premiers chapitres de la chronique de l'abbaye de St-André-lez-Bruges, jusqu'à l'an 1240; suivent quelques chartes accordées à cette abbaye et des mélanges sur Bruges.]

LITTÉRATURE.

Feestkrans voor den weledelen heer Emmanuel-Bruno Quaetfaslem (door P. Van Duyse). Gent, 1839, Van der Haeghen-Hulin; in-8°, pag. 8.

L'Écuelle et la Besace, scènes historiques de XVIe siècle, par E. Buschmann. Bruxelles, lib. polytechn., 1839; in-8°, de X et 254 pag., avec une lithographie.

Le Vœu du Héron, poème publié d'après un MS. de la biblioth. de Bourgogne, par la Soc. des bibliophiles de Mons. Bruxelles, lib. polytechn., 1839; in-8°.

Digt- en proza-stukken, uytgegeven door het tael- en letterlievend genootschap der katholyke hoogeschool te Leuven. Leuven, Van Linthout et Van den Zande, 1839; X et 135 pag. in-12.

[Vingt-six membres, tant honoraires qu'ordinaires, ont concouru à la rédaction de ce recueil.]

Mengelpoëzy van F. J. Blieck, lid der maetschappy van Rhethorica te Wervik. Kortryk, Jaspin; in-8°, pag. 140.

Mitraille. Poésies, par Eugène Gaussoin. Bruxelles, Hauman; in-18, pag. 220.

Nuées blanches, par Antonin Roques et F. Bogaerts. Anvers, Jacobs, 1839; pag. 246.

Keus van dicht- en proza-stukken, of tael- en letterkundige verzameling voor allen. Kortryk, Gernaey-Hassaert.

[La 3e livraison vient de paraître et contient des pièces de poésie de MM. J. F. Willems, Dhaene, Mussely et d'autres.]

Jules Vanard. Liége, Leroux, 1839; in-12, 2 vol.

Breydel, le boucher de Bruges, ou la bataille de Courtrai roman historique, par Jaspin aîné. Courtrai, Jaspin, 1839; 2 beaux vol., gr. in-18, avec six gravures.

[Cet ouvrage est la traduction du dramatique et remarquable roman flamand de M. H. Conscience, intitulé : *De leeuw van Vlaenderen*].

Notice biographique sur Winand Nuyen, peintre hollandais, par Felix Bogaerts. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts, 1839; in-8°.

Souvenirs d'un voyage en l'honneur de Schiller, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Muquardt, 1839; in-8°.

[Avec une planche].

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Oeuvres complètes de L. Euler, publiées par MM. Du Bois et Drapiez, Moreau, Weiler et Steichen et Philippe Van der Maelen, accompagnées de figures exécutés par M. Madou. Bruxelles, 1839, établiss. géograph; 3 vol. in-8°, de XLIV, 347, 498 et 474. pag.

Meetkunde, inhoudende de manier om begank- en onbegankelyke landen, bosschen, weilanden, vyvers en andere voorwerpen te meten en te verdeelen; tevens de dryhoekmeting, door de sinus en logarithmus, door P. F. Verbockhaven, oud gezworen landmeter. Brussel, B. Landrien, 1839; in-12, pag. 260.

BIBLIOGRAPHIE.

Seconde partie du catalogue des livres et manuscrits rares et précieux de la bibliothèque de feu M. P.-P.-C. Lammens, Gand, Vanderhaeghen-Hulin, 1839; in-8°, pag. 425.

[Ce second volume contient pour les livres imprimés 6397 numéros, pour les manuscrits 152.]

MÉDECINE.

Autoplastie après l'amputation des cancers, par Ch. Philips, de Liége. Bruxelles, Soc. encycl., 1839; pag. 54.

De la parturition des principales femelles domestiques, par L. V. Delwart, méd. vétér. de 1re cl., prof. à l'école vétér. et d'agriculture de l'État, à Cureghem-lez-Bruxelles. Bruxelles, Soc. encycl., 1839 ; pag. 186.

Traité de chirurgie vétérinaire par A. J. Brogniez, orné de planches, exécutées par D. Meulenbergh. Bruxelles, Soc. encyclogr., 1839 ; in-8°.

[Première livraison avec planches coloriées.]

PHILOSOPHIE.

Ethnicæ seu philosophiæ moralis elementa, secunda edit., auctore N. J. De Cock. Lovanii, Van Linthout, 1839 ; in-8°.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Description de la fabrication des bouches à feu en fonte de fer et des projectiles à la fonderie de Liége, par le général Huguenin, ex-directeur de la fonderie de Liége, traduit du hollandais, par le cap. d'artillerie Neuens. Liége, A. Le Roux et compe, 1839 ; pag. 290.

Guide du commerçant, ou conseils aux personnes qui veulent s'adonner au négoce, publié par l'association nationale pour le progrès de l'industrie linière. Bruxelles, 1839 ; in-12, pag. 188.

La tenue des livres à parties doubles. Cours pratique en dix leçons, par E. X. Renaudière, prof. à l'école centrale de commerce et d'industrie à Bruxelles. Bruxelles, J. Jamar ; in-8°, pag. 136.

Des courbes des chemins de fer, par Aug. Xav. Van der Elst, géometre, ingénieur civil ; système brévеté en Belgique ; suivi du calcul et du tracé des courbes sur le terrain. Bruxelles, Deprez-Parent, 1839 ; in-8°.

Industrie des chemins de fer, ou dessins et descriptions des principales machines locomotives, des tenders, waggons de transports et de terrassements, voitures, diligences, rails, supports, plateformes mobiles, aiguilles, machines accessoires,

en usage sur les routes en fer de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, etc., publié sous les auspices du ministre des travaux publics. Liége, A. Le Roux, 1839; 6 livr. in-folio de planches et autant de texte.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue des revues de droit. Recueil trimestriel, tome I, première livraison. Bruxelles, Ad. Wahlen, 1839.

Revue de Bruxelles, publiée par MM. A. Deschamps et P. De Decker. Juin, juillet et août. Bruxelles, De Wasme et Laurent, 1839; in-18.

[Principaux articles : De la politique et des intérêts de l'Allemagne en Belgique, par W. Menzel. — Notice sur la biblioth. de Bourgogne, par A. Voisin. — La Gaule à la fin du IVe siècle, par J. Kervyn. — Le chapitre et l'église de Ste-Waudru, par A. G. B. Schayes. — État de la philosophie moderne en Allemagne, par N. Mœller. — Le comte d'Egmont. — Légendes. — Sur un MS. de J. de Winghe. — Les Romances espagnoles, par L. Bellefroid. — Quelques anecdotes sur Charles-Quint. Nous remarquons avec plaisir que depuis le mois de juillet, qui commence la troisième année, il y a une amélioration sensible dans la partie typographique de ce recueil. Chaque livraison aura dorénavant une lithographie. Déjà les portraits du comte d'Egmont et de Charles-Quint ont paru.]

Magasin belge universel et pittoresque. Recueil de bonnes lectures. 2e année. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts, 1839 (janvier à août). Avec vignettes.

La Renaissance, nos IX, X et XI. Bruxelles, De Wasme, in-fo. 1839.

[Chaque livraison a une lithographie.]

Revue belge, publ. par l'assoc. nat., 5e année, juin et juillet; Liége, Jeunehomme, 1839.

[Ces livraisons contiennent entre autres : 1o Quelques journées de la révolution belge, à Louvain. — Compte rendu des travaux de la commission d'histoire, par A. Van Hasselt. — Everard T' Serclaes (suite et fin), par Ph. Lesbroussart. — Analyse critique de *Richilde,* de M. Coomans, par J. De Saint-Genois. — Au trou du Han, par Faider. — Sur quelques localités du duché de Luxembourg, par D. Marlin.]

Revue nationale de Belgique, 1re livr. Bruxelles, libr. polytechnique, 1839; in-8°, pag. 144.

[Ce recueil périodique nouveau, dont jusqu'ici les articles ne portent point de signatures, paraîtra dix ou douze fois par an. La première livraison contient : 1° Introduction. 2° Du caractère de quelques événements et des hommes de la révolution du XVIe siècle. Dans ce travail rédigé avec impartialité, l'auteur présente sous un jour, neuf pour le public, les causes premières de la haine des Espagnols contre les Flamands. Cet aperçu historique nous semble fort remarquable : les positions de Charles-Quint et de son fils Philippe II y sont bien dessinées. 3° De l'avenir de la littérature en Belgique. 4° Politique étrangère. France : de la dernière situation.]

Journal historique et littéraire, 64e et 65e liv., annnée 1839. Liége, Kersten.

Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, Nos 7 et 8. Bruxelles, Hayez, 1839; in-8°.

[Pour l'Histoire, ces bulletins contiennent, le 1er : Le supplice d'Hugonet et d'Himbercourt, par le chan. De Smet; le 2e sur la bataille de Noville, par le même; sur la population de quelques-unes de nos villes au moyen-âge, par Willems; sur la découverte des îles flamandes, par Voisin; sur la compétence de la juridiction à laquelle furent soumis Hugonet et Himbercourt, par J. De Saint-Genois; quelques documents communiqués contradictoirement sur ce dernier point d'histoire, par Gachard.]

GRAMMAIRE.

Nederduitsche spraekkunst, door Willem Van West. Eerste en tweede deel. St-Truiden, Van West-Pluymers, 1839; in-8°, pag. 136.

Nouvelle grammaire française, à l'usage des écoles belges, avec l'application des règles à l'histoire de la Belgique, par R. Willequet et A. F. Guillerez. Gand, Lebrun-Devigne, 1839; in-12, pag. 436.

Recueil de thèmes, d'exercices et de versions pour faciliter l'étude de la langue flamande, par H. Somershausen, docteur en philosophie, etc. Bruxelles, Hauman, 1839; 3 vol. in-12.

Nouveau Dictionnaire flamand-français et français-flamand, par l'abbé Olinger, 2e édit., revue, corrigée et augm. par l'auteur. Malines, P. J. Hanicq, 1839; 2 vol. gr. in-8°.

Suite de l'Alphabet français, ou second livre de lecture, d'après la méthode de non-épellation, à l'usage de mes jeunes élèves, par A. F. Van den Driessche. Bruxelles, Soc. nat., 1839; in-32.

Le même ouvrage, par le même, pour le flamand. Ibid.

BOTANIQUE.

Observations sur la fleur du *Marica Corulea* et sur la circulation des sucs dans ses poils, par Ch. Morren. Bruxelles, Muquardt, in-8°, 1839.

Recherches sur les hydrophites de la Belgique, par le même. Ibid., in-4°.

Recherches sur les mouvements et l'anatomie du style des *Goldfussia anisophylla*, par le même. Ibid., in-4°.

Recherches sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium gramini solium*, par le même. Ibid., in-4°.

[Chacun de ces opuscules est accompagné de planches].

Mémoire sur la formation de l'indigo dans les feuilles du Polygonum Tinctorium ou renouée tinctoriale, par Ch. Morren. Bruxelles, 1839 ; in-4°.

ARCHITECTURE.

Histoire de l'architecture de Th. Hope, traduite de l'anglais par A. Baron. Bruxelles, lib. polytech., 1839; 2 vol., dont un de planches, in-8°.

De l'existence de l'ogive dans les monuments des temps les plus reculés, par A. V. L. Gand, Hebbelynck, 1839; in-8°, pag. 29.

[Extrait du *Messager des Sciences*, 1re liv. 1839.]

SCIENCES JURIDIQUES.

Supplément au manuel de justice militaire, par P. A. F. Gérard. Bruxelles, Hauman, 1839; in-18, pag. 484.

Archives de droit et de législation, tom 1, 3e liv. Bruxelles, Hauman, 1839; in-18, pag. 241.

Loi du 21 mars 1839 sur le timbre, annotée par L. Guilliaume, 1er commis à la direction de l'enregistrement de la province de Luxembourg. Arlon, P. A Bruck, 1839.

POLITIQUE.

Recueil des traités politiques territoriaux et de commerce, concernant le royaume des Pays-Bas, de 1814 à 1830. Bruxelles, lib. polytech., 1839; 1er vol., in-18.

OUVRAGES DIVERS.

Notice sur l'aveugle sourde-muette, élève de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, par l'abbé C. Carton. Bruges, Van de Casteele, 1839; in-8°, pag. 80.

[Cette notice, aussi curieuse qu'instructive, témoigne des soins que M. Carton ne cesse de donner à cette classe de malheureux, à qui la nature a refusé la vue, l'ouïe et la parole. Elle est accompagnée du portrait d'Anne Timmermans, qui fait l'objet de cet opuscule.]

Rapport sur les travaux de la commission administrative de l'institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liége, de 1830 à 1838. Liége, Dessain, 1839; in-8°, pag. 52.

Répertoire administratif du Hainaut, par J. B. Bivort, précédé d'une introduction, par C. H. Delecourt. Bruxelles, libr. polytechn., 1839; in-8°.

Carte topographique de la province du Limbourg, par M. Groetaers, ingénieur des ponts et chaussées. Bruxelles, établ. géogr., 1839; 2 feuilles grand-aigle.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Musée d'Antiquités de Bruxelles. — La ci-devant chapelle de Nassau-Orange, fondée en 1346, supprimée au siècle dernier et convertie depuis en magasin de bierres, va bientôt recevoir une plus noble destination. Cet antique oratoire du palais des Nassau et des gouverneurs-généraux des Pays-Bas autrichiens, sera entièrement restauré pour servir de local au nouveau cabinet d'antiquités.

Les armures de nos vieux paladins et nos antiquités nationales seront bien mieux placées sous ces voûtes gothiques que dans une salle basse et rétrécie du palais de l'industrie. La chapelle de Nassau, d'un style d'architecture tout particulier, sera elle-même un petit monument fort curieux, lorsqu'on aura fait disparaître les nombreuses dégradations qu'elle a éprouvées depuis cinquante ans, lorsque sa voûte offrira un ciel azuré, parsemé d'étoiles d'or, et que ses grandes fenêtres en ogive, aujourd'hui muraillées, reparaîtront ornées de magnifiques vitraux peints (1).

Le cabinet d'antiquités, dont la création date à peine de deux ans, contient déjà bon nombre d'objets remarquables, tels que plusieurs armures du moyen-âge et des armes à feu des XVe, XVIe et XVIIe siècles, d'un très-beau travail; des armes de sauvages de l'Amérique; le berceau de Charles-Quint; les chevaux que montaient les archiducs Albert et Isabelle; les fonts baptismaux, dont nous avons donné la description dans

(1) Au moment où nous publions cet article, le Musée d'Antiquités vient d'être ouvert au public, qui peut admirer les changements apportés à cette chapelle.

le *Messager des Sciences et des Arts*, 1838; un grand bassin de bronze, orné d'un magnifique bas-relief, représentant une marche guerrière, etc. En antiquités romaines, le nouveau musée est très-pauvre encore; le seul objet de cette époque qu'on y voie jusqu'ici, est une grande amphore en terre, trouvée près de Tournai. Lorsque le nouveau local sera arrangé on y transférera sans doute les autres antiquités romaines (1); la pierre sépulcrale de Juste-Lipse, enlevée par les Français à l'ancienne église des Recollets à Louvain; les débris de la fontaine de la porte de Hal, qui datait du règne de Charles-Quint, et le tombeau en pierres bleues qui existait autrefois dans la chapelle de Nassau, le tout presqu'abandonné aujourd'hui dans la cour du musée de Bruxelles.

Nouvel Hôpital civil de Louvain. — Dans la notice sur l'hôpital civil de Louvian, par M. Piot (*Messager des Sciences*, 1838), il est parlé du projet de rebâtir cet édifice. Ce projet étant aujourd'hui en pleine exécution, nous allons donner, comme complément de la notice de M. Piot, la description des nouvelles constructions qui feront de l'hôpital de Louvain, un des établissements de ce genre les plus beaux et les plus étendus de la Belgique.

Le nouvel hôpital de Louvain ne s'élèvera point sur l'emplacement même de l'ancien, mais à côté de celui-ci, et à cet effet on s'est vu dans la nécessité de détourner le cours de la Dyle, et de démolir un assez grand nombre de maisons,

(1) Ces antiquités consistent en plusieurs inscriptions sépulcrales et en deux petits monuments votifs de la déesse gauloise ou germanique Nehalennia, trouvés avec plusieurs monuments semblables à Dombourg, dans l'île de Walcheren. Sur l'un des deux premiers, donnés au siècle dernier à l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, par un M. Van der Perre, de Zélande, la déesse Nehalennia, qui paraît avoir été une divinité protectrice du commerce et de la navigation, est représentée assise, une corbeille de fruits sur les genoux et un chien à ses côtés. Au-dessous on lit : *Deæ Nehallenniæ S. Calvius secundinus ob meliores actus*. (Schayes, les Pays-Bas avant et durant la dom. rom., tom. 2, pag. 269).

appartenant aux hospices, et donnant sur la rue de Bruxelles, à laquelle l'édifice neuf fera face. De l'ancien hôpital on laissera subsister l'église et la grande salle des malades, qui sera convertie en oratoire, derrière lesquel se trouveront les cuisines, qui communiqueront avec les bâtiments principaux de l'établissement, au moyen de galeries couvertes. A la suite de l'oratoire, on plaçera le bâtiment des bains qui aura au centre une cour, et dont la façade, sur la rue, offrira un soubassement ou rez-de-chaussée rustique, surmonté d'un étage à fenêtres cintrées. A droite du bâtiment des bains, une longue grille en fer séparera de la rue une cour, en forme de trapèze, à gauche de laquelle on trouvera la pharmacie, à droite les bureaux de l'administration, et au centre une salle de consultations gratuites, et la salle destinée aux malades entrant à l'hôpital.

Les bâtiments qui borderont trois faces de cette cour, se composeront d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, destiné aux élèves internes et d'un étage éclairé de croisées cintrées. La façade du bâtiment central sera ornée d'un avant-corps, percée d'une porte cintrée, flanquée de quatre colonnes isolées, de l'ordre dorique grec, qui s'élèveront jusqu'à l'imposte où prendra naissance l'archivolte de la porte. Les tympans du cintre de la porte seront décorés de deux bustes, placés dans des encadrements ronds. Au-dessus de cette partie régnera un balcon, auquel communiqueront les croisées de l'étage, couronnées de corniches; le tout sera terminé par un fronton. Aux quatre coins de la cour, seront quatre pavillons, par lesquels on entrera aux salles des malades, au nombre de quatre, et séparées chacune par un préau, destiné aux promenades des convalescents.

Derrière cette cour se trouvera une seconde cour, dont les bâtiments latéraux formeront avant-corps sur la première. Les bâtiments de cette cour auront un rez-de-chaussée et un étage à fenêtres cintrées. La façade centrale aura un avant, corps, composé de trois arcades, surmonté d'un étage à fenêtres cintrées et couronné par un fronton. Ces bâtiments serviront à la clinique et au traitement des ophthalmiques. On y établira un amphithéâtre de dissection et un oratoire pour les convalescents.

Toutes les constructions nouvelles couvriront une surface de 96 mètres de longueur sur 90 de largueur : il y aura place pour 250 malades. Les distributions intérieures sont arrangées on ne peut plus commodément. Les malades auront des salles aérées de quatre côtés; leurs lits seront placés de manière à permettre une libre circulation autour de chacun d'eux.

C'est M. Van Aerenberg, de Louvain, architecte de beaucoup de mérite et professeur à l'Académie de cette ville, qui a donné les plans du nouvel hôpital et qui est chargé de la direction des travaux.

Statue en bronze de Rubens. — M. Buckens, professeur de sculpture et de ciselure à l'Académie de peinture de Liége, chargé du moulage et de la fonte de la statue colossale de Rubens pour la ville d'Anvers, vient de couler à la fonderie de canons de Liége, en présence du directeur et des officiers de cet établissement, les principales parties de cette statue. Cet habile artiste a jeté en moule, de la manière la plus heureuse, les parties les plus difficiles de l'œuvre de Geefs.

Bientôt la ville d'Anvers pourra montrer avec d'autant plus d'orgueil un monument digne du grand peintre, à la gloire duquel il aura été élevé, que ce monument sera exécuté par deux Anversois, élèves de son Académie.

M. Buckens, statuaire, ciseleur et fondeur, qui, avant d'arriver à Liége, était attaché à la fonderie royale de Munich, où il a exécuté plusieurs ouvrages en bronze remarquables, entre autres le magnifique monument colossal du roi Maximilien, promet à la Belgique un artiste digne de marcher sur les traces des Keller, des Bouchardon et des Girardon.

M. Buckens doit aussi couler, à la fonderie de canons, la statue colossale en bronze de Grétry.

A. S.

Bibliographie. — Un nouveau journal périodique, ayant pour but la connaissance des livres, vient d'être fondé à Paris, sous le titre de *Revue Bibliographique,* dirigé par le savant M. Querard; cette revue est destinée surtout à faire connaî-

tre tout ce qui se publie en langue française en Europe. Nous voyons avec plaisir que la Belgique n'y est point négligée, et que la plupart de nos nouveaux livres de science y sont mentionnés. Nous ferons remarquer que les directeurs de ce recueil tirent principalement leurs notes bibliographiques du *Messager des Sciences historiques* et de la *Revue de Bruxelles.*

— M. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai, connu par plusieurs publications intéressantes, a aussi fait paraître le 1er numéro d'un recueil bibliographique, intitulé *le Bibliologue de la Belgique et du Nord de la France.* Il se propose d'y insérer des notices sur les livres rares. A cet effet, il demande la collaboration de tous ceux qui s'occupent de bibliographie ou de bibliologie. Nous désirerions que cette entreprise réussît : jamais on a autant senti l'utilité de cette science toute neuve, qui a pour but la connaissance des livres.

Diplôme de Charles-le-Gros. — Il existe au greffe du tribunal de première instance de Namur, une pièce fort curieuse, que nous croyons inédite jusqu'aujourd'hui. Charles-le-Gros, qui obtint l'Empire en 881 et fut déposé en 887, confirme le 5 des kalendes, de novembre (26 octobre) de cette dernière année une donnation faite à Sanction, père de St-Gérard, et qualifié dans l'acte de *Vir vitæ venerabiles.* Cette charte est parfaitement conservée, seulement le sceau qui était plaqué sur le parchemin, est détruit. C'est une des pièces les plus anciennes qui renferment nos dépôts d'Archives.

Découvertes numismatiques. — On a fait, dans les premiers jours du mois de juillet dernier, dans un village du Brabant septentrional, aux confins de la province d'Anvers, une trouvaille numismatique qui n'est pas sans intérêt. Elle consiste en 118 anciennes monnoies belgiques, toutes en argent. Ce petit trésor, après avoir été vendu à Bruxelles, a été apporté ensuite à Gand.

Voici l'indication des pièces qui le composaient :

1 Double patard (ou double sol) de Philippe-le-Bon, connu sous le nom de *Vierlander,* frappé pour le Brabant. Cette

pièce était très-usée et la moins bien conservée de toutes.

1 Demi-patard de Maximilien et Philippe, frappé à Anvers, en 1490.

2 Toisons de Philippe-le-Beau, de l'année 1498.

1 Double patard, frappé à Malines pendant la minorité du même prince (connu sous le nom de double Malinois).

1 *Vieryzer* du même pour la Gueldre, de 1492.

37 Doubles patards du même Philippe-le-Beau, dont 10 pour la Flandre, sans indication de millésime; 3 pour Namur, dont un de 1499 et deux de 1503; 8 pour la Hollande, de 1499, dont quelques-uns avec co HOL, les autres avec CO HO; 21 pour le Brabant, dont 4 de 1496, 2 de 1498, 6 de 1500, 3 de 1505, et un frappé à Maestricht, en 1503 (*Trajecti in Vrohof*).

93 Doubles patards, frappés pendant la minorité de Charles, dont 2 de 1507, 2 de 1512, 1 de 1513, 4 dont le millésime était plus lisible. Enfin

12 Patards, dont six frappés pour le Brabant, 4 pendant le règne de Philippe-le-Beau, et deux sous celui de Charles-Quint; 1 pour Maestricht, de 1518; 2 pour la Hollande, l'un de Philippe et l'autre de Charles; 1 pour la Flandre, de Philippe; 2 pour Namur, de 1499.

21 Réaux de Charles-Quint, tous frappés à Anvers.

8 Demi-réaux du même, dont 3 frappés à Anvers, 4 en Hollande et 1 en Flandre.

4 Patards du même, dont 3 frappés en Hollande et 1 à Anvers.

21 Pièces de quatre patards (*Vierstuiverspenningen* ou *Vliegers*), de Charles-Quint; 6 de l'année 1536 (1), dont 4 frappés à Anvers et 2 en Flandre; 5 de l'année 1539, dont 3 frappées à Anvers, 1 en Flandre et 1 en Hollande; 10 de l'année 1540, tous frappées à Anvers.

Enfin 2 exemplaires de la monnoie de l'évêque de Liége, Erard de la Mark, semblable à celle qui se trouve représentée dans l'ouvrage de M. le comte De Renesse, Pl. 21, N° 6.

(1) C'est la première année que l'on a frappé cette espèce de monnoie.

Toutes ces pièces étaient fortement oxidées, à l'exception toutefois des toisons de Philippe-le-Beau et des réaux de Charles-Quint, dont l'argent, étant d'un meilleur aloi, n'avait nullement souffert d'un long enterrement.

On remarquera que les plus recentes des pièces trouvées, sont de l'année 1540; ainsi c'est apparemment vers cette époque que ce petit trésor a été perdu ou enterré.

C. P. S.

Sociétés de littérature flamande. — La société de littérature flamande de Gand (*De tael is gantsch het volk*) vient d'ouvrir un concours et demande un mémoire en prose sur le règne de Marie de Bourgogne (1476-1482); une pièce de poésie, contenant l'éloge de Jacques d'Artevelde, ruwart de Flandre. Une médaille, de la valeur de 300 francs, sera décernée à l'auteur dont le mémoire en prose aura été satisfaisante; une médaille de la valeur de 150 francs à celui du poème. Les réponses doivent être envoyées, avant le 1er mars 1841, au secrétaire de la société.

La société de littérature à Nieuport, portant pour devise: *Van vroeschepe dinne,* a célébré, le 18 du mois d'août, le jubilé de la 350e année de son institution. A cette occasion la société a donné un représentation théâtrale en langue flamande : *De Landsoldat* (le Soldat), opéra en 3 actes, dont la musique était composée par M. P. Van den Bussche, de la même ville. Le président, M. De Jagher, a prononçé un discours en vers, dans lequel il a fait ressortir l'utilité et l'influence civilisatrice des chambres de rhétorique.

Orthographe flamande. — *Réunion de la commission instituée en exécution de l'arrêté royal du 6 septembre 1836, pour juger des mémoires adressés au gouvernement au sujet des différends existants par rapport à l'orthographe et aux déclinaisons de la langue flamande.*

Présents les membres dont les noms suivent :

M. Willems, membre de l'Académie à Bruxelles, membre de l'Institut royal néerlandais (nederlandsch, etc.), président;

27



M. J.-H. Bormans, professeur à l'université de Liége, secrétaire rapporteur;

Le révérend M. le chanoine J. David, professeur à l'université de Louvain, etc.;

Le révérend M. le chanoine J.-J. De Smet, membre de l'Académie royale de Bruxelles, etc.;

M. L. d'Hulster, professeur à l'Athénée de Gand;

M. J.-F.-C. Verspreeuwen, professeur à l'Athénée d'Anvers.

La commission étant convoquée par dépêche de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, du 15 de ce mois, à l'effet d'entendre la lecture d'un rapport sur les mémoires, qui ont concouru pour le prix d'honneur, prend connaissance de ce rapport général et raisonné, présenté par M. le secrétaire rapporteur, émet le vœu qu'il soit aussitôt que possible publié par la voie de l'impression, et communiqué à tous les membres de la société pour le progrès de la langue et de la littérature flamandes.

Dans l'entretemps, et pour que le gouvernement et le public instruit ne restent pas plus long-temps dans le doute relativement à l'opinion particulière de la commission, au sujet des différends existants, elle déclare (y étant expressément invitée) qu'elle propose et recomande l'adoption des principes suivants de langue et d'orthographe, comme déjà légitimés par l'autorité des meilleurs écrivains et conformes à l'usage très-ancien de nos ancêtres, et comme étant en même temps le moyen le plus propre pour parvenir à l'unité dans l'orthographe de la langue flamande :

1° La simple épellation vocale dans toutes les syllabes où la voyelle est la lettre finale, à l'exception de l'*é* et de l'*o* longs aigus (*scherplange*).

2° L'omission des accents, à l'exception de ceux de ces signes qui sont en usage pour donner plus de force dans les expressions ou contractions.

3° La formation des deux voyelles *ei* et *ui* avec le simple *i*, ainsi que dans les diphtongues telles que *vlein, schreien, knien, luiaerd*.

Dans les deux voyelles *ooy* et *ay* ou *aey*, l'*y* est nécessaire

et l'*a* s'allonge quand l'*y* n'est pas suivi d'une voyelle, comme *strooy*, *strooyen*, *gestooyd*, *drayen*, *draey*, *gedraeyd*.

4° L'usage du *ch* avant la lettre *t*, partout où le *g* n'est pas radical.

5° L'usage des articles *de* et *een* dans le premier cas masculin singulier, en omettant l'*n* ou *en* dans les adjectifs, qui cependant prennent l'*n* au pluriel quand ils sont employés substantivement.

6° Le maintien du *dt* dans la conjugaison des verbes qui se terminent en *den*, comme *gy wordt*, *bindt; bondt*, *hy wordt*, *vindt*.

7° Le maintien de l'*n* dans les adjectifs composés.

8° Écrire *paerd* ou *peerd*, *waerd* ou *weerd*, etc., indistinctement.

La commission espère que ces règles de langue et d'orthographe, qui sont presque toutes déjà admises par les écrivains les plus renommés de la Belgique, seront suivies par tous, et peuvent être partout introduites dans les écoles, à l'effet de rétablir ainsi l'unité et de la conserver dorénavant dans la langue écrite de toutes les contrées des Pays-Bas.

Fait à Bruxelles, en l'hôtel de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, le 8 août 1839.

J.-F. Willems, *président*; J.-J. De Smet, *chanoine*;
J. David, *professeur*; J.-F.-C. Verspreeuwen;
L. d'Hulster, J.-H. Bormans, *secrétaire rapp.*

L'écriture ci-dessus est approuvée dans toutes ses parties, par le soussigné membre de la commission qui n'a pu être présent à l'assemblée

Gand, le 21 août 1839. C. Ledeganck.

Immédiatement après le prononcé de la décision relatée plus haut, toutes les règles qui y sont proposées pour la langue et l'orthographe, ont été admises par les 18 révérends professeurs de la première division du séminaire archiépiscopal de Malines, pour y être introduites, ainsi que dans tous les colléges et écoles alliés à cette institution. Déjà tout un système de livres classiques, conforme à cette décision, est sous presse pour paraître dans peu de semaines avec approbation de l'autorité ecclésiastique.

Le rapport de M. le professeur Bormans sera livré au premier jour à l'impression et formera un gros volume in-8°. On y traite des points moins importants que la commission a laissés intacts comme étant d'un intérêt secondaire. Entretemps un extrait de ce rapport sera inséré dans le *Belgisch Museum,* pour éclairer le système par rapport à la formation des diphtongues *ei, ou, oey, aey*, etc. Nous pouvons toutefois annoncer, dès à présent, que MM. les membres de la commission considérant l'*y* dans cette dernière consonnance comme le *w* dans les mots, *vrouw, trouw, schaduw,* etc., et que l'*e* long disparaît des mots de même nature ayant plusieurs syllabes, afin de simplifier l'épellation vocale, de manière qu'on ne dit pas *draeyen*, mais *drayen.*

Écrire *ei, ui* et *de man* (au lieu de *den man*), ne peut pas être considéré comme une innovation, ou comme un emprunt fait aux Hollandais, puisque cette règle est déjà admise par les meilleurs écrivains de notre pays, surtout par les poëtes, à l'exemple des temps antérieurs et d'après l'opinion des révérends pères G. Smits et P. van Hove, dans leur traduction de la Ste-Écriture, imprimée à Anvers de 1744 à 1777, en 22 vol. in-8°.

Ruines de Saint-Bavon, a Gand. — Les derniers vestiges de l'antique abbaye de Saint-Bavon, fondée en 618, enfermées maintenant dans l'enceinte de la Vieille Citadelle, sont aujourd'hui visitées par tous les amateurs d'archéologie. La chapelle octogone de St-Macaire, bâtie au XIe siècle, y est entièrement conservée. On a eu soin de la restaurer sans rien changer au caractère primitif de l'édifice. Une partie de l'antique crypte de Ste-Marie est pavée d'une mosaïque fort curieuse, mais qui se déteriore de jour en jour. Parmi ces ruines il y a des constructions qui remontent aux premiers siècles du christianisme. On reconnaît dans les murailles encore existantes des traces d'architecture de toutes les époques du moyen-âge; le style roman, le plein-cintre, l'ogive, le gothique fleuri y sont réunis de la manière la plus bizarre. On pourrait faire un cours complet d'architecture religieuse en allant visiter ces derniers débris d'une autre époque.

Ruines

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS, EN GLAIN.

Parmi les restes d'architecture lombarde qui sont encore debout dans les environs de la vieille cité liégeoise, l'un des plus curieux, sans contredit, sous le rapport de l'art à cette époque reculée, est celui dont nous offrons ici la reproduction fidèle. Située dans un des sites les plus pittoresques, cette ruine couronne un immense vallon, dont la Meuse baigne les pieds, et vient donner plus de poésie encore à ce paysage si remarquable par les nombreux accidents de terrain qu'il présente.

Le prieuré de St-Nicolas en Glain, auquel appartiennent les ruines qui font l'objet de cet article, paraît remonter à un temps assez loin de nous; au moins le père Fisen, dans son *Historia ecclesiæ leodiensis*, part. I, pag. 241, rapporte-t-il sa fondation à l'année 1147, l'attribuant à deux frères, de la famille de Warfusée, appelés Conrad et Antoine.

L'historien de l'abbaye de St-Laurent, dont le savant Martène a inséré l'ouvrage dans le quatrième volume de l'*Amplissima collectio*, dit à la page 1088,

§ 45, que l'église fut consacrée, le 22 juillet 1151, par l'évêque de Liége Henri II; qu'en mémoire de cette consécration, Gozelon de Hambrug et Emma, son épouse, affectèrent à l'autel principal de cette église deux bonniers de terre, en retour de quoi l'abbé et le couvent de St-Laurent les firent participer à leurs bonnes œuvres, ce qui fut confirmé par l'évêque. Selon ce même écrivain, ce furent deux frères nommés Gérard et Antoine, chevaliers, appartenant à la famille de Bolzeez, qui firent bâtir cette église et qui y furent enterrés; il avoue cependant que les archives de sa maison, ne lui ont offert aucun document qui pût constater d'une manière précise et absolue la date de la fondation de ce monument. D'un autre côté, le père Martène a publié dans le volume que je viens de citer, pag. 1181-1183, trois chartes relatives au prieuré de St-Nicolas en Glain, et se fondant sur ces documents, M. Ernst, dans son *Tableau historique et chronologique des suffragants ou co-évêques de Liége*, p. 291, émet l'opinion que la première des chartes imprimées par D. Martène, pourrait peut-être donner la date de la fondation du monument qui nous occupe; il appuie cette assertion sur ce que la ressemblance des noms, énoncés dans la charte de 1203, avec ceux des fondateurs de l'église, aurait induit en erreur l'historien de l'abbaye de St-Laurent. Je ne peux admettre cette conjecture du savant chanoine de Rolduc, et je pense, au contraire, que la charte vient confirmer la date de 1151, donnée par l'auteur cité. Cette charte de 1203 nous fait connaître qu'un nommé Bauduin donne à l'église de St-Nicolas en Glain, soixante bonniers de terre situés à *Ans*, *Bolezeies*, *Montegneies;* que par cette donation confirmée par Gui, cardinal évêque de Palestrine et légat du Saint-Siége, il est


A
B
A

relevé du vœu qu'il avait fait d'aller en Terre-Sainte, vœu que des empêchements légitimes et des souffrances corporelles l'avaient forcé de ne pas accomplir jusqu'alors. Le prélat ajoute ensuite : *Ita quod quidquid possidebat extra civitatem leodiensem, nominatim sexaginta bonnaria terræ, vel plura in Ans, in Bolezeies, in Montegneies jacentia ecclesiæ beati Nicolay in Glano,* QUÆ PRIUS PAUPERCULA EXTITERAT, AD RELEVANDAM EAM ET SUSTENTANDOS MONACHOS *in ea Deo servientes, erogavit....... ut ita prædictæ pauperculæ ecclesiæ per ipsum Balduinum subveniretur, et Deo honeste ibi serviretur.* Ce passage prouve certainement que l'église existait alors, et que de plus elle était dans un tel état de délabrement et de misère, si je puis m'exprimer ainsi, que la donation de Bauduin arrivait fort à propos pour la sauver d'une ruine complète. Il demeure donc bien établi, je pense, que ces restes datent au moins de 1147; le caractère de l'architecture semble même lui donner une existence plus reculée encore, car elle appartient essentiellement à la même époque que l'église Ste-Croix, à Liége, qui fut bâtie dans le commencement du onzième siècle; et l'église de St-Nicolas qui nous occupe ici, pourrait bien être de ce temps, car selon la plupart des historiens et des chroniqueurs qu'il serait trop long de citer ici, c'était à cette époque que l'architecture lombarde florissait dans l'ancien pays de Liége.

Ce monument religieux resta dans la possession de l'abbaye de St-Laurent jusqu'à la réunion du pays de Liége à la France; deux prêtres y célébraient le service divin et y remplissaient les fonctions pastorales. Quand la vente des biens des monastères fut décrétée, l'église de St-Nicolas passa dans des mains particulières; son inutilité instantanée et le peu de soins qu'on

apportait à cette époque a la conservation des monuments, et surtout des monuments chrétiens, furent la cause première de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui ces restes précieux.

L'édifice, dans sa plus grande hauteur, a 50 pieds; l'élevation du pourtour de l'abside, est de 40 pieds. La muraille du côté droit renferme un escalier de 2 1/2 pieds de largeur sur une hauteur de 5 1/2 pieds, conduisant à la galerie qui couronne l'abside; cette galerie, qui est d'une hauteur de 7 pieds sur 3 de largeur, est formée de colonnettes de 3 pieds de hauteur sur 3 1/2 pouces de diamètre, qui supportent des petites voûtes à plein-cintre; chaque colonnette est couronnée alternativement des chapiteaux que nous reproduisons ici. Les fenêtres ouvertes à la même hauteur que les colonnettes de l'abside, sont en plein-cintre, supportées par deux colonnettes de chaque côté, et reposent sur une corniche figurée litt. B.

Sept fenêtres de grande dimension forment l'abside; trois d'entr'elles ont seules été ouvertes, les quatre autres n'ont été qu'indiquées; elles sont séparées par de grands pilastres plats, qui se lient entre eux par de fausses voûtes, figurées au-dessus des fenêtres. Ce genre de construction, en ménageant un jour plus favorable et plus en harmonie avec la sainteté du lieu, donne à l'extérieur plus de grâce et de légèreté; celles qui ont été ouvertes sont fermées aujourd'hui par une maçonage de briques.

L'intérieur a été tout aussi maltraité que la partie exposée immédiatement à l'action destructive de l'air et du temps; le pavé du temple, qui contenait peut-être quelques pierres tumulaires curieuses, a été détruit; une seule de ces pierres, d'une assez grande étendue, existe encore; mais elle est enterrée sous

une telle quantité de marchandises dont l'église est remplie, qu'il nous a été impossible d'en apercevoir une seule lettre. M. Grisard, à qui appartiennent ces débris, a bien voulu nous promettre de nous faire savoir quand cette pierre, qu'il croit avoir été consacrée à la mémoire d'un abbé de St-Laurent, serait dégagée des entraves qui la cachent et nous mettre ainsi dans la possibilité de la lire. Les murs latéraux ont été replatrés vers le milieu du siècle dernier; ils ont subi une transformation telle, que le caractère architectural primitif a complètement disparu.

Telles sont les données que nous avons pu recueillir sur ces vieux fragments, si curieux à tant d'égards, surtout pour l'histoire de l'art dans notre pays.

Le propriétaire actuel, M. Grisard, à ce que l'on nous assure, a l'intention de faire réparer ces ruines précieuses; nous formons des vœux sincères pour que l'exécution de cette pensée louable soit réalisée le plus tôt possible, car nous pensons que si l'on tardait quelque temps encore, ce monument serait complètement perdu. Nous ne terminerons pas ces lignes sans remercier M. Grisard de la bonté qu'il a eue de nous laisser visiter sa propriété aussi longuement que nous l'avons voulu, et nous le prions d'agréer ici l'hommage public de notre gratitude.

Ed. L. L. L.

Causes de la guerre (1)

DES

GANTOIS CONTRE LE DUC DE BOURGOGNE.

1450—1453.

Quand le système féodal vint à crouler en Flandre, vers la fin du XIII[e] siècle, les villes s'élevèrent sur ses ruines et parvinrent à un haut degré de puissance. Égales aux villes libres de l'Allemagne, elles formaient, pour ainsi dire, avec leur ressort, des états indépendants, qui avaient le droit de traiter avec d'autres états.

Ce fut à cette époque que se consolida la division de la Flandre en trois membres. Gand, Bruges et Ypres en étaient les chefs-lieu. L'échevinage de ces villes avaient réuni dans ses mains toutes les branches de l'administration et de la judicature, et servait de ressort aux moindres villes de leur membre respectif. Les échevins réunis de Gand, Bruges et Ypres formaient la cour supérieure et bien souvent la représentation nationale de ce pays.

(1) Cette guerre est connue dans nos annales sous le nom de *Guerre de Gavre*.

Dès l'avénement de la maison de Bourgogne au comté de Flandre, celle-ci tâcha de changer la forme administrative établie, afin d'étendre son pouvoir. Durant de longues années elle persista dans ce système, et parvint enfin à son but quand la Flandre, exténuée par des guerres sans cesse renaissantes, avait perdu ses relations commerciales et en même temps ses richesses.

A peine Philippe le Hardi avait-il été reconnu comte, après la mort de Louis de Male, qu'il s'empressa d'établir un conseil permanent à Lille, à l'instar de celui établi en Bourgogne. Cette institution fut la première atteinte portée à l'ancienne constitution du pays, elle bouleversait toute la hiérarchie des tribunaux. En vain les États de Flandre firent-ils des démarches à ce sujet, le conseil fut maintenu.

La seconde atteinte fut l'érection du quatrième membre de Flandre (le Franc de Bruges), et les changements apportés dans l'administration de la ville de Bruges, en 1439.

Jusqu'alors les ducs de Bourgogne avaient dû respecter l'ancienne constitution de Gand; mais vers le milieu du XVe siècle, quand le duc Philippe, qui possédait déjà la Picardie et l'Artois, eut réuni à ses possessions le Hainaut, le Brabant et la Hollande, il résolut d'abattre, à quelque prix que ce fut, ce dernier boulevard des libertés du pays.

A l'occasion d'une gabelle que le duc voulut établir sur le sel et que les États de Flandre refusèrent, Philippe se brouilla avec la ville de Gand, croyant que c'était par l'influence du membre de Gand, que le subside avait été rejeté (1447), et afin de diminuer le pouvoir des Gantois, il résolut de changer le mode de choisir les échevins et prétendit que la charte octroyée par Philippe le Bel, en 1301, fut exécutée à la lettre, sans égard aux changements introduits depuis des siècles et reconnus par les comtes ses dévanciers.

Selon la charte de 1301, l'échevinage de Gand devait

être annuellement renouvelé. Le comte, ou des commissaires délégués par lui, choisissaient quatre électeurs, et les échevins en nommaient également quatre au nom de la ville. Si le comte n'envoyait point ses commissaires en temps utile, les échevins avaient droit de nommer les huit *électeurs*. Ces derniers choisissaient les vingt-six échevins, divisés en deux Bancs, les échevins de la Keure et les échevins des Parchons.

Mais de grands changements s'étaient introduits dans l'administration de la ville de Gand et de toute la Flandre sous la régence de Jacques Van Artevelde. A cette époque, Gand se composait de trois membres : le membre des bourgeois, celui des cinquante-deux métiers et celui des tisserands. Chaque membre avait à sa tête un doyen, et ces représentants des corporations jouissaient du même pouvoir que les échevins; ils siégeaient avec eux. Le membre des bourgeois avait droit d'élire trois échevins pour chaque banc; le membre des métiers, ainsi que celui des tisserands, en choisissaient cinq, et ces candidats étaient présentés aux électeurs par les doyens de chaque membre.

Les tribunaux des villes d'Audenarde, de Courtrai, d'Alost, du pays de Waes, des quatre Métiers, de Biervliet et de Termonde avaient pour ressort l'échevinage de la Keure, de Gand; les bourgeois forains (*haechpoorters*) étaient pareillement placés sous leur jurisdiction.

Les bourgeois forains étaient des habitants de la campagne qui, inscrits dans l'une ou l'autre corporation de Gand, choisissaient Gand pour domicile et n'étaient justiciables que du magistrat de cette ville. Un grand nombre de ces bourgeois étaient disséminés par tout le pays.

Les échevins de Gand entretenaient un corps d'officiers, appelés *Chaperons blancs* (1) (*witte caproenen*), pour exécuter leurs jugements et maintenir la police.

(1) A cause de leur costume.

Ce fut cette organisation que le duc tâcha de changer. Il voulut avoir une influence directe sur la nomination des échevins, et prétendit que le conseil de Flandre, qui émanait directement de lui, servit de ressort à toute la Flandre.

Pour parvenir à son but, il commença par contester le mode établi d'élire les échevins et soutint par ses commissaires que la loi de 1301 fut remise en vigueur. A ce sujet il y eut de grandes discusions, à la mi-août (1) de 1449, entre les électeurs du comte et ceux de la ville. L'assemblée pour le choix des échevins, dura trois jours. Cependant l'élection fut faite selon les coutumes en usage depuis un temps immémorial. Le duc, fâché de se voir déchu de ses prétentions, retira ses baillis et autres officiers de la ville de Gand. Mais les États de Flandre intervinrent, et dans la session qui eut lieu à Malines, il fut convenu entre la ville de Gand et le duc, qu'une nouvelle élection aurait lieu à la mi-carême (1450, nouv. style), *par manière de provision;* il y fut décidé que les huit éliseurs, *sans que les deux grands doyens, ni autre personne quelconque s'en doye ni devra mesler ou entremettre,* choisiraient les échevins, et *pour ce que les ditz de Gand dient et maintiennent que par ci-devant de très-long et ancien temps les éliseurs qui ont été, ont fait leur élection des ditz vingt-six personnes hors des trois membres de la ville de Gand, assavoir les six du membre de la bourgeoisie, dix du membre des mestiers et les autres dix du membre des tisserans, nonobstant que ou devant dit privilége de l'élection, ce ne soit expressé ni contenu. A quoy par le procureur de mon dit seigneur a été respondu entre autres choses, que si la dite élection a été ainsi faite par ci-devant, ce a été de la franche volenté et liberté des esliseurs, et sans aucune*

(1) Époque du renouvellement annuel du magistrat.

contrainte nécessité ; encore par manière de provision et sans préjudice du droit des parties et sans déroguer au privilége comme dessus est dit, iceulx huit éliseurs ou la greigneur partie d'eulx aussi de leur franc vouloir et sans aucune contrainte, pourront eslire et éliront pour cette fois les ditz vingt-six personnes hors des ditz trois membres, assavoir six du membre de la bourgeoisie, dix du membre des métiers et autres dix du membre des tisserans, sans ce toutefois que par ce soit aucun nouveau droit pétitoire ou possessoire acquis ni conferré à l'une ni à l'autre partie.

L'élection des échevins de la mi-août 1450, eut lieu selon cet appointement et transaction. Mais le duc voulut encore enlever tout pouvoir aux doyens, et soumettre le tribunal des échevins de la Keure au ressort du conseil établi par lui.

D'abord il tâcha de perdre les trois doyens, Daniel Sersanders, Liévin Sneevoet et Liévin De Potter, dans la confiance que les corporations avaient en eux, et à cette fin il envoya à Gand quatre commissaires, Pierre Tyncke, Louis D'Hamere, Loy Coolbrant et Liévin Wicke, munis de lettres patentes, par lesquelles le duc déclarait que les trois doyens étaient cause de toutes les difficultés survenues entre lui et la ville de Gand. Le 9 juin 1451, un des députés, Liévin Wicke, produisit ces lettres patentes en plaine chambre des échevins ; ces lettres contenaient entre autres (1) :

« *De voorseide Daniel Sersanders, Lieven de Potter, Lieven Sneevoet ende de huere, hebben gheloepen ende doen loepen,*

(1) Les susnommés Daniel Sersanders, Lievin De Potter, Liévin Sneevoet et leurs adhérents se sont mêlés, eux, leurs gens et alliés, le jour et la nuit, parmi le peuple; lui ont donné avis et renseignements contre nous, dans le sens de leurs mauvais désirs et coupables prétentions, leur assurant que nous voulons et désirons leur infliger des peines par bannissement ou autrement, parce qu'ils refusèrent de consentir à la gabelle sur le sel, que nous demandions, il y a quatre ans environ. Ils

by hueren lieden ende geallieerden, by daghe ende by nachte, onder 't ghemeene volc, ende hebben 't gheadverteert ende onderwesen, ende doen adverteren ende onderwysen al ter contrarien van ons ende tot haren quaden wille ende verdomyder meeninghen, zegghende ende doende stroyen onder 't ghemeene, dat wy se willen hebben ende begheren te hebben ghecorrigeert ende ghepugniert by banne oft andersins, omme dat zy ons wederstonden ende wederseiden de settinghe of bede van den soute, die wy begheerden, dies es nu vier jaer of daer ontrent; oec segghende dat wy de correctie ende pugnitie wel ghedaen willen hebben up hemlieden, maer die ons consenteren wilden de voorseiden beden van den soute, ende die onse voorseide stede van Ghend ghestelt hebben in onser onghenaden, alsoe zy segghen, die draghen ende onderhouden wy; ende en willen niet ghedoeghen datter correxie of pugnitie af ghesciede,

répandent aussi que nous désirerions bien les punir, mais que nous soutenons et défendons ceux qui auraient voulu consentir à ce droit sur le sel, lesquels seraient cause que la ville de Gand a encouru notre disgrâce, et que nous ne voulons pas, qu'on leur inflige les peines qu'ils ont mérité. Ils font aussi courir le bruit que je suis un prince injuste et mauvais justicier. Ils agissent de cette manière, afin que le peuple leur soit soumis et les soutienne, comme Seigneurs et Maîtres de notre ville, et afin qu'ils se maintiennent dans leur gouvernement, à notre préjudice et contre notre volonté. Ils disposent souverainement des offices de notre ville, à leur profit, contrairement aux droits de notre seigneurie et priviléges de notre ville. De cette manière ils possèdent la ville de Gand, contre notre volonté, et agissent comme s'ils en étaient les seigneurs, et commandent au peuple comme s'il leur appartenait; c'est, pour ces causes, que nous n'avons pas tenu notre résidence, ni ne la tenons actuellement dans la dite ville, et surtout parce qu'ils disent et répandent que nous ne voulons pas faire justice, ni permettre qu'on la fasse et qu'on punisse ceux, qui sont cause que la ville de Gand est en désaccord avec nous, et que nous les prenons sous notre protection contre toute justice; cependant dans toute la chrétienté nous sommes réputé pour un prince juste.... Nous avons ordonné et ordonnons à nos aimés sujets Pierre Tyncke, Louis D'Hamere, Eloi Coolbrant et Liévin Wicke, de déclarer, et de faire connaitre, de répandre en notre nom, partout où besoin sera, et aussi bien, en plaine séance des échevins qu'ailleurs, le véritable état des affaires, afin que le peuple voie la verité, et sente combien on l'a trompé et séduit jusqu'à présent.

alsoe als wy se willen hebben up hemlieden, segghende voort, alsoe ons anbrocht es, dat wy prince van ongherechter justicien zjin.... Ende dit doen zy omme te bliven hebbende ende t'onderhoudene onse voorseide ghemeene volc te hueren willen ende in huer subgectie, als Heeren ende Meesters van onser stede, ende te blivene by huerer etinghe, state ende gouvernemente, al ter contrarien van ons ende t'onsen onwille ende ondanke, alsoe voorseit es.... Dat zy van den officien van onser stede ghedaen hebben, t'hueren wille ende ghelieften, omme heur ghesinguleerde profijt ende jeghen ende ter contrarien van onser heerlijcheit ende van den privilegien van onser voorseide stede;... ende jeghen onsen danc ende wille so houden zy besitten ende ghebruken onse voorseide stede van Ghend, ende draghen hemlieden als Heeren van diere, ende misleeden ende bedrieghen ons aerme volc, ghelijc als oft hemlieden al toebehoerde, om dwelke wy ghelaten hebben ende alnoch laten te commen in ons voorseide stede van Ghend; ende ten surpluse daer zy segghen ende stroyen dat wy niet en corrighieren noch pugnieren en willen, noch ghedoeghen dat men corrigiere of pugniere de ghuene, die 't wel verdient hebben, ende die onse voorseide stede van Ghend ghestelt hebben in onser onghenaden, alsoe zy segghen, ende dat wy die draghen ende bescudden jeghen recht, wy en hebben tot noch toe, in alle de regione van kerstenhede anders niet vermaert gheweest, dan over eenen prince, rechtverdich ende van goeder justicien..... Hebben ghelast ende gheordineert onsen gheminden ondersaten Pietren Tijnke, Lodewijc Dhamere, Loy Coolbrant ende Lieven Wicke, dat zy allomme ende overal daer des noot wesen soude, ende alsoe wel in de vulle camere van der wet, als eldre in onse voorseide stede van Ghend, segghen, openbaren ende verclaren souden van onsen weghe de waerheit van allen voorscreven zaken, ten ende dat onsen voorseide ghemeene volc van als onderwijst worde ende daer af weet die gherechte waerheit, ende hoe dat tot noch toe bedroghen ende misleit is gheweest... »

En second lieu, il cita, le 26 juillet 1451, devant son conseil, lesdits doyens et les treize échevins de la Keure de l'année précédente (1450). Les doyens et échevins pro-

testèrent d'abord, soutenant que ces citations étaient contre les priviléges de la ville de Gand, et que le conseil du duc était incompétent pour les juger, que leurs juges naturels étaient leurs pairs, l'échevinage des deux autres membres de Flandre :

« *Quæque etiam hujusmodi litterae et adjournamenta essent et forent contra privilegia, libertates, usus et consuetudines ejusdem oppidi Gandensis, hactenus etiam laudabiliter observata, unde per illas et illa ut sic ac aliis multis modis suis, loco et tempore exprimendis, sentientes se fore et esse oppressos et gravatos, ac in dies plus posse opprimi atque gravari, ideoque à litteris predictis, necnon potestate prefatis servienti et janitori per eas quomodolibet tradita, citationibusque et adjournamentis memoratis, ex certis scientiis et aliis omnibus melioribus modo, via, jure et forma, quibus potuerunt, provocarunt et appellarunt, ac quilibet ipsorum provocavit et appellavit, protestantes expresse de hujusmodi eorum provocatione et appellatione insinuanda, intimanda, notificanda et etiam prosequenda, prout ubi et quando fuerit ac erit oportunum et aliis prout esse moris atque stili.* »

Cependant comme le duc présidait en personne son conseil, ils comparurent à la troisième citation. Les échevins furent accusés d'avoir, sans droit, banni Pierre Beys, Pierre Heuribloc, Liévin Van den Pale et Gillis Hugart, officiers du duc; ce jugement fut annulé, et chacun d'eux fut condamné à un bannissement de vingt ans; mais par l'intercession des échevins qui gouvernaient alors la ville de Gand, le duc ne fit pas exécuter la sentence, qui est conçue en ces termes :

« .... Savoir faisons, que nous oyés et considerées toutes choses dessus declarées les confessions et recognoissances desdiz Ector de Vuerhoute, Liévin Van der Stichelen, Robrecht van Merendré, Pieter Sersymoens, Rogier Everwyn, Jehan De Coninc, Roland de Wedergrate, Jehan Van den Bossche, Liévin Utendale, Gillis Tant, Loy De Pottelsberghe, Jehan De Cupere et Jehan De Vriese par eulx et chacun d'eulx faites,

confessées et recognues sur les impétracion et demande de nostre dit procureur-général en ceste partie et ainsi et par la manière que dit est. Nous voulons nostre droit et seigneurie en ce garder comme raison est, et tenuz y sommes, a nous de notre autorité, seigneurie et puissance le ban par eulx fait et prononcé sur et à l'encontre desdiz Pierre Beys, Pieter Heuribloc, Lievin Van der Pale et Gillis Hugart et de chacun d'eulx, ainsi que dit est, déclare et déclarons par ces présentes nul et de nulle valeur, et pour tel et comme fait par non juge et qui n'avoient auctorité, ne puissance de ce faire, l'avons miz et mettons du tout au néant par ces dites présentes. Et en resumant, ce avons déclaré et déclarons comme dessus, les diz Pierre Beys, Pietre Hueribloc, Liévin Van den Pale et Gillis Hugart et chacun d'eulx, quant à ce estre hommes francs et liges en et partout nostre dit pays et conté de Flandres et partout ailleurs, ainsi qu'ils étoient par avant la publication dudit desraisonnable ban, en ordonnant et commandant aux diz six échevins de Gand illecques présens, pour eulx et leurs compagnons en loy absens, que le dit ban et les diz Pierre Beys, Pierre Hueribloc, Liévin Van den Pale et Gillis Hugart, ainsi nullement et à tort banniz, ilz facent tracier et oster hors des registres de nostre dit ville de Gand. Et en oultre veue et considérée la repentance et grande humilité des dessus nommez Ector de Vuerhoute et de tous lesdiz autres ses consors en ceste partie, en faveur et contemplacion aussi desdiz de la loy présente et de nostre dite ville de Gand, qui moult humblement nous en ont supplié et requiz. Et par espécial pour honneur et reverence de Dieu nostre benoit créateur et voulans en ceste partie extendre nostre grace et miséricorde et la préférer à rigueur de justice, aux dessus nommez Ector de Vuerhoute, Liévin Van der Stichelen, Robrecht Van Merendré, Pierre Sersymoens, Rogier Everwyn, Jehan De Coninc, Roland De Wedergrate, Jehan Van den Bossche, Liévin Utendale, Gillis Tant, Loy Pottelsberghe, Jehan De Cupere et Jehan De Vriese, et a chacun d'eulx, en inclinant favorablement aux supplicacions que dessus, a nous quitié et pardonné et de nostre grace espécial, quitons et pardonnons par ces présentes les cas, offenses, meffais et delicts

dessus déclarez, par eulx commis et perpetrez à l'encontre de nous et de nostre haulteur et seigneurie, bonne fame et renommée et à leurs biens non confisquiez sancuns en y a ainsi qu'ilz estoient par avant, en imposant sur ce silence perpétuel à nostre dit procureur-général et autres noz officiers quelzconques, satisfaction toutevoies faite a partie premièrement. »

Mais le jugement qui condamnait les trois doyens au bannissement, fut maintenu, malgré les promesses contraires du duc; et cet acte de sévérité causa un grand mécontentement dans la ville de Gand.

Dans l'entretemps, les députés du duc, Tyncke et D'Hamere, continuaient leurs machinations, provoquaient des émeutes et tâchaient de dominer les élections par la terreur. Les Gantois envoyèrent une députation au duc, pour lui faire des rémonstrances sur les troubles que ses envoyés excitaient, et le prier de les éloigner de la ville; le duc n'accéda point à leur demande, mais les maintint, ce qui les rendit plus turbulents. Et quand éclata la conspiration, que Tyncke et D'Hamere avaient ourdie, pour massacrer les principaux défenseurs des droits de la cité, les échevins firent en vain des démarches pour que le bailli du duc mit ses officiers en accusation. Le magistrat de Gand, envisageant ce refus comme un deni de justice, traduisit les deux criminels devant l'échevinage de la ville, qui les condamna à mort et les fit exécuter le 12 novembre 1451.

Le bailli et les autres employés du duc quittèrent de nouveau la ville, et Philippe se prépara à la guerre. Il se hâta de mettre des garnisons dans les villes du ressort de Gand : à Audenarde, Alost, Termonde et Courtrai. Les Gantois, de leur côté, fortifièrent leur ville, construisirent des remparts en plusieurs endroits, le long de l'Escaut, dans le pays de Waes, et occupèrent les châteaux-forts qui avoisinaient les villes possedées par le duc. Ils portèrent aussi à la connaissance des États de Flandre le sujet qui

les forçait de recourir aux armes pour se défendre contre l'agression imminente, et demandaient son intervention; ils envoyèrent des messages pour demander appui et secours aux états voisins, à la ville de Liége, aux villes de Hollande, aux gouvernements anglais et français. Nous insérons ici la lettre qu'ils transmirent au roi de France, parce qu'elle contient en partie les causes de cette guerre, et donne un tableau fidèle du gouvernement arbitraire de ce duc, que les écrivains serviles, aux gages de la cour de Bourgogne, n'eurent pas honte de surnommer *le Bon* (1) :

« Très-excellent, très-haut et très-puissant prince, notre très-cher sire et souverain seigneur nous nous recommandons à votre royale Majesté, tant et si très-humblement que selon nature pouvons et vous signifions, très-excellent, très-hault et très-puissant prince, notre très-cher sire et souverain seigneur qui sur touts aultres devez être veritablement et pleinement informé du gouvernement de ce pays de Flandres, ensemble de l'estat, affaires et dispositions de cette ville, comment nous et les autres inhabitans d'icelui pays de Flandres, avons longuement été grevés et chargés en plusieurs divers manières, à scavoir par vendition et prestz de baillages et autres offices, lesquels pour ce ont été mis ez mains des plus offrans, sans avoir eu regard aux personnes y commis ne au bien de justice, icelle justice aussi dissoulant et mettant arrière. Après ce, par augmentation de viels toulieux et institution de nouveaux et les tenir, faire cueillir et recevoir outre les termes consenties et accordées et contre la promesse et scellé de notre très-redoubté seigneur et prince Monsgr. le duc de Bourgogne, comte de Flandres, aussi par tailles que au commencement les a par doulceur et amiableté obtenus, et depuis par subtilité, fraude et malice, et enfin mis force de les obtenir violentement et par rigueur; avec ce par malvaix

(1) Nous sommes tentés de croire que le surnom de *Bon* a été donné par ironie à ce Philippe de Bourgogne, dont le règne est inscrit en lettres de sang dans l'histoire de Liége et dans celle de la Flandre.

gouverneurs de loy en cette dite ville, usans notoirement et publiquement de voulenté, haine et avarice, donnant et discernant d'une seule manière, rendre en ses sentences abusives et contrariant l'un l'autre devant deux parties, dont l'une matière ne puet que l'une d'icelle avoir droit, vendans les petits offices en cette dite ville, et prenant argent beaucoup de fois des deux parties qui avoient à faire devers eulx à loy, rapinant et pillant par l'autorité de leur gouvernement de toutes parts ce qu'ils ont peu; tant les biens de cette ville, comme aultrement, sans rien espagner et sans honte, ne ceulx qui étoient povres à l'entrée de leur gouvernement subitement ainsi enrichans, et délaissant les droits, priviléges, franchises et liberté ou très-grand grief et cession de justice de nous tous, et de plusieurs autres dudit pays (de Flandres), et malvaix gouvernement et griefs, charges et plusieurs autres, desquels l'en fera bien répétition en temps et lieu quant besoing sera, par nous longuement endurées et souffertes et trouve moyen que tels malvaix gouvernemens aient été déboursez et privez dudit gouvernement, il a pleu à notre dit très-redouté seigneur et prince, eulx et leurs adhérans, recevoir devers lui et les faire nommer en une générale congrégation de ses trois États dudit son pays de Flandres, mandés devers lui en sa ville de Malines ses espéciaulx amis, et nous remontrer son indignation, et par leur advertissement oster ses baillis et aultres officiers, nous délaissant et abandonnant sans justice sept mois ou environ, et sans nous vouloir recevoir en sa grace ne à une excusation, quelques humbles suplications, prières et requestes que lui avons sur ce faites et fait faire par plusieurs et diverses fois, et ne pusmes oncques aultres choses obtenir que seulement lesdits baillis et officiers qui nous furent renvoyés par provision. Et quant nous cuisdames iceluy justice estre faite et administrée à ung chacun sans exception de personnes, ainsi qu'il appartenoit, et qu'ils par nous requis ils le refusèrent par charge limitée qu'ils se dirent avoir de notre dit très-redoubté seigneur et prince de non procéder au préjudice de son gouverneur. Ainsi n'étoit-ce que une fiction et umbre de justice pour contenter le monde, que plus est, très-excellent, très-hault et très-puis-

sant prince, notre très-cher sire et souverain seigneur, les malvaix gouverneurs et leurs adhérans, ayant grant crédence devers notre très-redoubté seigneur et prince, ont depuis tout ce envoyé en cette dite ville quatre malvaix garçons, et les telement..... qu'ils avoient en propost de y faire de nuit ung cry par eulx advisé pour tuer leurs adversaires, et obtinrent lesdits malvaix gouverneurs de notre dit très-redoubté seigneur et prince que iceulx malvaix garçons eubrent ses lettres patentes sous son scel de secret, contenant saulvegarde de leurs personnes, et charge de dire et proposer devant son peuple certaines choses au préjudice de notables personnes de ceste diste ville, ce qu'ils feirent en générale congrégation de peuple que nous appellons *collace,* et se advancèrent de jour et de nuit en ce et en plusieurs autres choses de émouvoir ledit peuple et détruire ceste dite ville se ils eussent peu et sceu leur perverse inique et malverse voulenté de faire le mal dont dessus est touchié. Les deux des quatre furent prins et par l'absence desdits baillis et officiers qui ne vouloyent entendre à l'exécution d'iceulx, mais se partirent pour ce de ceste ville (de Gand), examinéz, et depuis publiquement recognoissans leurs mauvaisetiez et dénommant ceulx qui leurs en avoient donné la charge, décapitéz, et lesdits baillis et officiers se sont depuis continuellement tenuz absens, et notre très-redoubté seigneur et prince nous a délaissiez sans justice et de tout abandonnez, auquel état sommes encore. Jaçois ce que depuis nous avons envoyé notables ambassades des trois États de son dit pays de Flandres, et aultres devers lui pour être mis en sa grâce et en justice, à laquelle cause à la fin de éviter les desroys, roberies, grilleries, ensorcemens de femmes et aultres malvaises opérations deshordonnées, qui sans crainte eussent peu sourdre et multiplier en ceste dite ville, veu que multitude de peuple ne puet être conduite ne gouvernée sans justice, ou au moins sans crainte. Il nous a convenu par grande nécessité pour être en crainte et gouverné eslire chievetaignes, lesquels prenans les tenues de justice au plus droiturcement qu'ils ont peu, et selon leurs consciences, ont conduit et encore conduisent ledit peuple, et ont fait et font toutes manières d'exécutions corporelles et

autres. Et combien que toutes extorsions, forces, violences, griefs et exactions, nous avons patiament souffertes, cuidans par ce convaincre, il a enfin pleu à notre dit très-redoubté seigneur et prince, pour nous totalement détruire, faire publier ses mandemens de guerre, assembler son peuple... mettre garnison en plusieurs de ses villes en son dit pays de Flandres et clore les passages par eaue, par lesquels nous sont accoutumés estre ménés bleds et aultres vivres, et ainsi sommes en plaine guerre et nostre dit très-redoubté seigneur et prince, nous par lesdits malvaix gouverneurs et leurs adhérans, laquelle guerre jaçoit ce quelle nous est moult dure griefve et desplaisant, plus que quelconque aultres que pourviesmet avoir comme raison est. Car tous vrays naturelz sujets doivens sur toutes choses bien comprendre et doloir la rigueur et indignation de leur naturel prince, nous avons entention, par l'aide et grace de Dieu, soutenir, puisque par nécessité et les raisons dessus touchées, le nous convient faire à la conservation de notre dit souverain seigneur, estes gardien et conservateur au mieux que pour vous, et nous à ce appliquer de corps, chevance et de tout notre pouvoir, en vous suppliant, très-excellent, très-hault et puissant prince, notre très-cher sire et souverain seigneur en toute humilité, que de votre très-noble et benigne grace vous plaise en ceste matière que vous signiffions, ainsy que naturellement tenus et obligez y sommes, et laquelle vous eussions despiecha signiffiée, se n'eussions épareigné de faire complainte de notre dit très-redoubté seigneur et prince, et espère qu'il se deust avoir ravist de nous conduire en justice et recevoir en sa grace remédier gardant votre haulteur et souveraineté, ainsi que à vous et votre très-noble conseil semblera pertinent et expédient, et nous par ce porteur sur ce signifier votre très-noble responsce, et icelui porteur brief expédier, veu que le cas requiert célérité, afin que nous sceu par icelle votre réponce ce qu'il vous en plaira faire, nous puissions conduire et ordonner selon que besoin nous sera. Au surplus, très-excellent, très-hault, très-puissant prince, nostre très-cher sire et souverain seigneur, vous rendrons très-humblement de la bonne, franche amour à nous remonstrée par ceux de votre cité de Tournay en editz par

eulx publiez à notre proufit, contenant défence que nul de votre dit cité, né du Tournesis, ne nous fasse griefs ni guerre en aulcune manière, pareillement de leurs très-amiables lettres depuis à nous envoyées, et se chose vous plaist nous commander, nous nous offrons prêts et appeiller de l'accomplir de bon loyal cuer à notre pouvoir, ainsy que vrays sujets doivent et sont tenus de faire. Ce le Saint-Esprit qui votre très-excellente, très-haute et très-noble personne ait en sa sainte garde, et vous doint bonne, victorieuse vie et longue, et accomplissement de tous vos bons et très-nobles désirs. Écript en la ville de Gand, le 24[me] jour du moys de may, l'an 52. Soussigné vos très-humbles et obéissans sujets les chévetaines, échevins des deux bans, deux doyens-conseillers et toute la communauté de la ville de Gand. »

Nous avons voulu donner dans cet article la mesure du régime arbitraire d'un prince qui, étranger à nos mœurs, à notre esprit d'indépendance, à tout ce qui nous était cher, inspira aux Flamands une si juste et profonde aversion pour cette domination des ducs de Bourgogne, qui détruisit chez nous priviléges, libertés publiques et langage, qui faussa le caractère national, et nous rendit bâtards au milieu d'un pays où les populations avaient toujours conservé leur cachet d'originalité.

Les élections communales de Gand, de 1449 sont, pour ainsi dire, le premier acte de ce drame sanglant qui ne finit qu'à la mort d'Hugonet et d'Humbercourt, personnification véritable du régime du bon plaisir des ducs de Bourgogne.

Ph. Blommaert.

Notice biographique

SUR LE PEINTRE VERHAGHEN.

Une négligence, qu'on pourrait peut-être qualifier d'impardonnable, a fait oublier un peintre, dont notre patrie peut s'enorgueillir à juste titre; mais cela s'explique facilement : Verhaghen florissait malheureusement à une époque où tout ce qui était national était reprouvé ; et notre vieille École flamande, au coloris brillant et suave, fut oubliée pour la couleur pâle de l'école française de David; nos grâcieuses compositions durent alors céder le pas aux dessins roides et froids du protégé de l'Empereur. Tout ce qui n'était pas de David, tout ce qui n'était pas grec ou romain, paraissait à peine digne d'attention.

Verhaghen, dont le pinceau original et fécond, s'était acquis une réputation méritée sous le gouvernement autrichien, fut entièrement négligé après l'invasion française. Celui qui aurait admiré Verhaghen, lui, si partisan de l'École flamande, aurait été digne de figurer parmi les *Pékins* et les *têtes gothiques;* car son genre facile et léger ne pouvait imiter la raideur exigée par la mode, et son pinceau *gothique* rappelait trop notre vieille École. Verhaghen était tellement négligé, que sa mort même passa inaper-

çue. Je tâcherai de relever la mémoire de cet artiste distingué; peut-être lui assignera-t-on une place honorable dans la galerie de nos peintres.

Pierre-Joseph Verhaghen naquit à Aerschot, le 19 mars 1728. Son père Guillaume, qui était receveur de cette ville, lui donna une éducation, assez soignée pour cette époque. Après avoir appris les premiers éléments de la langue latine, il quitta son école à l'âge de 12 ans, et s'adonna à la peinture par un hasard singulier. Un peintre, nommé Van den Kerkhoven, ayant été appelé à Aerschot pour y nettoyer les tableaux de l'église de Notre-Dame, remarqua le jeune Verhaghen, qui suivait constamment ses travaux avec une attention toute particulière. Après avoir examiné quelques-uns des dessins que Verhaghen avait exécutés sans guide ni conseil, Van den Kerkhoven crut qu'il pourrait en faire un excellent artiste, propre à nettoyer les tableaux. Il lui donna d'abord quelques dessins à copier, et se l'attacha ensuite comme élève ou plutôt comme apprenti. Verhaghen suivit son maître à l'hôpital d'Aerschot, où il nettoya quelques tableaux; de là il se rendit au couvent de Parc-les-Dames, ensuite à Thestel et à Everbode, pour y peindre une maison, appartenant à l'abbaye. Revenu à Aerschot, toujours en compagnie de son maître, il le quitta finalement, parce que les affaires de Van den Kerkhoven le conduisaient trop loin.

Les progrès de Verhaghen, firent songer ses parents à l'envoyer à l'Académie d'Anvers, alors dirigée par Beschey. Il s'y rendit effectivement le 21 octobre, 1741.

Après avoir quitté cette école, il se fixa à Louvain, où il épousa, le 28 janvier 1753, une demoiselle de cette ville, nommée Jeanne Hensmans, qui le rendit père de sept enfants, dont quatre garçons.

Travailleur infatigable, Verhaghen produisit une masse de tableaux, qui se distinguaient par un coloris particulier.

Sa réputation parvint enfin jusqu'au prince Charles de Lorraine, qui le décora du titre de son peintre ordinaire, le 13 mai 1771. Dès lors sa fortune parût assurée. L'impératrice Marie-Thérèse, qui savait si bien encourager et protéger les arts, résolut de le faire voyager aux frais du gouvernement.

Il partit donc pour l'Italie, avec son fils aîné, le 16 mai 1771; il visita la France, la Sardaigne, toute l'Italie et les pays soumis à la domination de l'impératrice. Verhaghen avait laissé de son voyage une description exacte et intéressante, rédigée par son fils; mais malheureusement elle est perdue. Tout ce que j'en connais m'a été communiqué par son petit-fils, M. Quirini, de Louvain, d'après les renseignements tirés des lettres que notre peintre écrivit à son épouse

Arrivé à Paris, il y vit les principaux artistes de cette capitale, entr'autres Pierre, premier peintre du roi; Well, son premier graveur, et Chocin, son premier dessinateur et architecte. Ces artistes l'engagèrent avec instance à peindre l'un ou l'autre sujet; mais Verhaghen s'y refusa, alléguant que l'impératrice ne l'avait pas fait voyager pour rester en France. Il se rendit donc directement à Lyon, et le 15 juin il écrivait à sa femme : « Qu'il avait vu sur la route de très-beaux paysages; qu'il n'en avait jamais rencontré de semblables, ni sur les tableaux, ni sur les estampes; qu'il avait trouvé dans la voiture un monsieur du Canada, resté sauvage jusqu'à l'âge de quatorze ans, et devenu maintenant l'homme le plus poli du monde. » Il se vantait surtout des politesses et des prévenances dont il avait été l'objet pendant toute la route.

Ayant quitté Lyon le 18 juin, il commença deux jours après, à parcourir les Alpes, dont il donne une description simple et naïve. Enfin, il arriva à Rome le 1er août et y reçut

de Denoot la lettre suivante (1) : *Ik heb beyde Ul. brieven, den eersten uyt Milaenen en den tweeden uyt Bologne, wel ontfangen, uyt welkers inhout d'heer Méan een memorie heeft opgesteld en behandigt aen Z. H. den prins Stahrenberg, die my (alsoo Ul. mentie maekt ue. eenige historien voor te stellen om voor de M. te schilderen en welkers compositie ghy in Italie synde soud konnen studeren) belast heeft hem. sommige op te geven.* Il a donc cherché un sujet dans la mythologie, le Testament et l'histoire ancienne, et il s'est finalement arrêté à Joas, mis sur le trône en présence d'Athalie, ou bien au sacrifice d'Iphigénie. Denoot engage Verhaghen à bien étudier et à se pénétrer des chefs-d'œuvre qu'il rencontrera dans l'Italie; et, afin qu'il ne paraisse pas être oisif, il lui conseille de peindre quelque petit sujet, comme une Madone avec S[t]-Jean et S[te]-Thérèse, ou quelqu'autre composition de ce genre.

Il peignit effectivement un Christ sur la croix, tourmenté par les douleurs; cette petite composition fit déjà du bruit dans le monde artistique de Rome; mais ce fut surtout son Christ à Emaüs qui obtint un véritable succès : les Italiens ne voulaient ou plutôt ne pouvaient croire que ce tableau fut de Verhaghen : ils durent s'en assurer de leurs propres yeux. Rome fut tellement charmée de son coloris, que sa réputation parvint jusqu'au pape Clément XIV, qui voulut connaître notre peintre. Après l'audience, le saint-père lui accorda indulgence plénière, à l'heure de la mort, pour lui, ses parents et alliés jus-

(1) *Traduction :* J'ai reçu vos deux lettres, l'une datée de Milan, l'autre de Bologne. M. Méan a rédigé un mémoire, d'après leur contenu, et l'a envoyé à S. A. le prince Stahrenberg, qui m'a chargé de vous indiquer quelques sujets. De cette manière, vous serez à même de peindre pour S. M. l'un et l'autre sujet historique, dont vous pourrez étudier les modèles en Italie.

qu'au troisième degré et pour trente autres personnes à son choix, et il lui donna en outre deux médailles en or.

Les églises de S[t]-Norbert et des Récollets belges, à Rome, voulurent posséder un de ses tableaux; la première eut le Christ à Emaüs, et pour la seconde il exécuta un S[t]-Pierre.

Muni de bonnes lettres de recommandation, il vit à Rome et dans ses environs tout ce qu'il y avait de plus remarquable et de plus curieux. Il y fit quelques acquisitions en tableaux, figures, estampes, dessins d'architecture, reliques, etc. Quelquefois en parlant d'un tableau qu'il a vu, il se hasarde dans les lettres, qu'il écrivait à sa femme, de donner ses opinions sur l'École italienne. C'est ainsi que j'ai remarqué une lettre du 11 juillet 1772, dans laquelle il dit : *Hoe langer hoe meer verwonder ik my over die schoone en corecte schilderinge van de italiaensche meesters, bezonder Raphaël is wonder aengenaem. Hadden se de kloeke ordonnantie gehad van onzen Rubbens, dat had wonderlyk geweest; ieder figuer is wonderlyk geteekend en ook zoo schoon en corekt geschildert; ik zal 't mondelinkx beter expliceren*..... (1). Un peu plus loin dans la même lettre, il parle de l'impression que son tableau a produit à Rome : *Mijn stuk is volmaekt en bevalt ieder zeer wonderlyk; 't is nog wel dat ik het nu maer laten toonen heb, nu ik op het vertrekken staen* (2). Car, con-

(1) *Traduction :* Plus j'examine les tableaux, plus j'admire la manière correcte et belle des peintres italiens. C'est surtout Raphaël qui est admirable. Si ces maîtres avaient produit des compositions aussi vigoureuses que celles de notre Rubens, leurs tableaux seraient admirables; le dessin de chaque figure est supérieurement bien soigné ; je l'expliquerai mieux de vive voix.

(2) Mon œuvre est achevée et plait singulièrement à chacun : c'est encore bien que je ne l'ai exposée que maintenant , au moment de mon départ.

tinue-t-il, si les Italiens m'avaient connu plutôt, j'aurais eu trop de commandes; » et il n'aurait pas pu songer à son retour, que sa femme pressait ardemment. Car chaque lettre qu'elle lui envoyait était écrite dans ce but; et Verhaghen, de son côté, faisait toujours des promesses qu'il ne tenait pas, parce qu'il lui était impossible de quitter ce pays enchanté. Pour ne pas trop la mécontenter, il lui donne de temps à autre une description naïve de tout ce qu'il rencontre, et il n'oublie pas de lui rapporter ces cérémonies et ces spectacles pompeux, qu'on ne rencontre que sous le beau ciel de l'Italie.

Après avoir été reçu de nouveau par le pape, qui lui accorda des indulgences plénières, il quitta enfin Rome, le 24 avril 1773. Ensuite il visita toutes les autres villes de l'Italie, et arriva finalement à Vienne, où l'impératrice le reçut. Il lui présenta son Christ à Emaüs, et un autre tableau, représentant un trait de la vie de Ste-Thérèse, patrone de l'impératrice; elle le trouva si beau, qu'elle le fit mettre dans sa chambre à coucher. Son Christ fut placé dans la chapelle du palais, et un troisième tableau figura dans la galerie impériale, où son St-Étienne brillait déjà avec tant d'éclat.

L'impératrice le nomma son premier peintre et lui donna une tabatière en or, avec le portrait en émail de Marie-Christine. Elle voulut le retenir à sa cour, et lui promit même d'y faire venir toute sa famille; mais il aima mieux retourner dans sa patrie.

Il arriva finalement à Louvain, le 24 octobre 1773. Tant de monde alla à sa rencontre, qu'il n'y eut plus moyen de trouver en ville, ni chevaux, ni voitures. Un de ses amis, le peintre Van Dorne, composa un poème à l'occasion de son retour.

Sa nouvelle fortune ne fit qu'augmenter son courage; il produisit encore une masse de tableaux. Enfin, il mourut

à Louvain le 3 avril 1811, et fut inhumé à Wiltzel.

Il était honnête homme, artiste vertueux, ami des mœurs, bon chrétien, simple et naïf dans sa manière de vivre, et, ce qui était rare pour un artiste de cette époque, il était très-instruit.

Je me permettrai maintenant d'ajouter quelques observations sur les tableaux de Verhaghen et sur son faire.

Ses premiers essais, quoique très-faibles, commencent déjà à se distinguer par un coloris tout particulier, dont lui seul connaissait le secret; car tous ses imitateurs ont été malheureux sous ce rapport. A côté d'une couleur foncée, il aimait à placer son blanc, qu'il savait rendre d'une manière si vive et si éclatante, que l'on a cru long-temps que Verhaghen possédait un secret particulier pour préparer cette couleur; mais son seul secret consistait à employer son blanc à propos.

De même que Rubens aimait à jeter le rouge avec profusion sur ses toiles, de même Verhaghen y répandait largement l'outre-mer. Son coloris devint encore plus brillant et plus clair, lorsqu'il fut de retour de l'Italie. Il sut alors mêler à la couleur de chair une teinte bleuâtre, qui donnait à ses figures un air de santé et de fraicheur, qu'il aurait été difficile d'imiter autrement. Pour ce qui regarde les draperies, les broderies, les habits pontificaux, les tapis et tous les métaux en général, il savait peindre ces objets avec tant de naturel qu'il serait impossible de l'imiter. Sous ce rapport, il pourrait être d'une grande utilité à nos jeunes artistes.

En général, son coloris était toujours poussé au bleu clair, et je ne me ressouviens que de quelques rares tableaux dans lesquels il a employé le rouge; le jaune ne fut appliqué qu'aux métaux. Les ciels de ses tableaux étaient

le plus souvent lourds, compacts et poussés au gris; car s'il y avait mis du bleu, les couleurs bleuâtres de ses compositions n'auraient pas produit d'effet.

Ses compositions sont en général bien groupées, les plans bien distribués; son pinceau léger et flexibe animait toutes ses figures, mais malheureusement les têtes ne disaient jamais rien : on n'y trouve aucune expression (1). On peut seulement déviner les passions de ses figures par la pose qu'il leur a donnée, et surtout par les flexions imprimées aux curieux, qu'il aimait toujours à placer sur ses toiles depuis son retour de l'Italie. Ses têtes de femmes avaient toutes un air de famille et de consanguinité qui finit par ennuyer; mais il n'en était pas de même de celles de ses vieillards, il savait leur donner une noblesse et une dignité que peu d'artistes parvenaient à obtenir.

La fécondité du pinceau de Verhaghen lui faisait négliger très-souvent le dessin et le fini de ses tableaux.

Au reste, je pense que le faire de Verhaghen n'est pas à dédaigner : il a suivi dans son coloris une route toute différente de celle de ses devanciers, et si on ne trouve pas dans ses compositions un haut degré de perfection, on ne contestera pas du moins qu'elles ne soient remplies de génie. D'ailleurs Verhaghen était le seul peintre d'histoire qui, à la fin du siècle passé, soutint la vieille réputation de l'École flamande. « La patrie des Van Dyck, des Rubens et des Crayer, dit le voyageur dans les Pays-Bas, en 1782, peut à peine nommer deux peintres d'histoire, qui puissent espérer d'être comptés parmis les grands hommes qui ont rendu l'École flamande une des plus célèbres de l'Eu-

(1) Verhaghen était aussi un malheureux peintre en portraits; il ne savait jamais saisir une physionomie.

rope. L'un de ces peintres se nomme Verhaghen (1). » Ne serait-il donc pas juste d'assigner à Verhaghen une place parmi les peintres de notre brillante Ecole flamande ?

Pour faire connaître la fécondité de Verhaghen, je me permettrai de donner ici, d'après le poème de Vandorne, une liste des tableaux qu'il peignit avant son départ pour l'Italie :

Au collège de Berg à Louvain, la Naissance du Christ, l'Adoration des Mages, l'offrande de Siméon, la Samaritaine, le Christ nourissant 5000 personnes, le Christ avec S[t]-Pierre près de la mer, le Christ sur le mont Thabor, la Cène, la Résurrection, l'apparition à la Madelaine, la descente du S[t]-Esprit; dans l'église de Tourine, la Madelaine dans la maison du Pharisien; au petit collége à Louvain, l'offrande d'Isaac ; dans l'église des Sœurs-Noires à Louvain, l'Adoration des Mages; au collège Baius à Louvain, l'Assomption et une autre au collége S[t]-Michel; chez M. Franzen, une allégorie sur l'hiver; au collége Pels, un tableau de fleurs avec le Christ et S[t]-Jean; au collége Viglius, la séparation d'Abraham et de Loth, la mort d'Abel; à Etegem dans l'église, la Naissance du Christ, les Liens de S[t]-Pierre; dans l'abbaye de Parc, deux épisodes tirés de la vie de S[t]-Norbert (2); dans l'église de Lenninck, le Christ à Emaüs, S[t]-Pierre recevant les clefs; dans l'église de S[t]-Quintin à Louvain, un purgatoire, qui appartient à ses premiers ouvrages, deux tableaux d'après Crayer, représentant le Calvaire (3) et le martyre de S[t]-Quintin, le Christ au jardin des Oliviers (4) ; dans l'église de Lan-

(1) Le Voyageur, tom. I., pag. 163.

(2) Après son retour de l'Italie, il a peint une foule de tableaux pour cette abbaye.

(3) Il se trouve aujourd'hui dans l'église des Béguines à Louvain.

(4) Dans la suite il y ajouta cinq autres tableaux, dont les sujets sont tirés de la Passion.

den, un Calvaire, qui est un de ses meilleurs tableaux; chez les Frères-Mineurs, à Diest, huit tableaux, représentant des saints de cet ordre; à Louvain chez les Frères-Mineurs, 13 tableaux dans le même genre, et un Christ sur la croix, et dans leur église, la mort de St-François et celle de St-Antoine; à Terbank, près de Louvain, un Christ et un portrait de la supérieure; dans l'église d'Aerschot, le lavement des pieds; au collége Vandael, 11 tableaux, tirés de la vie de St-Pierre, Pierre conduit par André chez le Christ, sa vocation, Pierre chez le Christ, près de la mer, reçoit les clefs, coupe l'oreille de Malchus, renie le Christ, sa pénitence, la Pêche, la mort d'Ananie, la guérison des boiteux, son martyre; chez M. De Bruyn à Louvain, une Assomption; dans l'église des Dominicains à Louvain, une Annonciation, la Visitation, la Naissance du Christ, l'offrande de Siméon, un Calvaire, une Ascension, une Assomption; au collége hollandais, à Louvain, la Présentation, l'Annonciation, la Visitation, la Vierge se reposant en chemin avec Jésus et Joseph, l'Assomption.

Dans l'église de St-Pierre à Louvain, cinq tableaux, dont les sujets sont tirés de la vie de Ste-Marguerite; dans la chapelle de St-Job à Louvain, un St-Job (1); dans l'église

(1) Voici ce que le Voyageur des Pays-Bas en dit : « Dans la chapelle qu'on nomme ici St-Job, j'ai vu avec beaucoup de plaisir un tableau de Verhaghen ; il est composé avec esprit : il représente Job, assis sur une pierre, au milieu d'un fumier; rien de plus naturel que l'attitude du saint : le peintre n'a pas chargé sa composition; elle est simple : on n'y voit point, comme le font ordinairement ceux qui traitent ce sujet, une foule d'esprits infernaux acharnés à tourmenter Job : un seul de ces esprits paraît dans les airs. On regarde ici ce tableau comme un des meilleurs qu'ait fait Verhaghen. L'on m'a dit que M. Josse, de Bruxelles, en possédait deux du même maître qui représentaient la continence de Scipion et celle d'Alexandre ; que M. d'Aguilar, pensionnaire des États, possédait aussi un beau tableau de Verhaghen, qui représentait Abraham renvoyant Agar, et que ce peintre considérait ce morceau comme

des Récollets à Halle, un S[t]-François et un S[t]-Antoine; chez le conseillier Van den Branden, à Bruxelles, un Christ à Emaüs; le même sujet se trouve dans l'église de Turnhout; dans l'église de Cosen, un Calvaire; à Auwaert, une Trinité; dans l'abbaye d'Averbode, différentes toiles très-grandes et qui sont très-estimées; les compositions en sont pleines de vie, mais les ciels méritent quelques reproches; à Gand chez les Dominicains, l'offrande de Siméon; à Hinsbergen, la Trinité couronnant la Vierge; dans la galerie de Vienne, un S[t]-Étienne qu'on fait passer comme le plus remarquable de ses tableaux, et pour lequel l'impératrice lui envoya cinq médailles en or, en témoignage de sa satisfaction; la continence de Scipion, envoyé à l'impératrice à Vienne; les filles de Loth, dont je viens de parler dans la note; Virgile, lisant ses poésies devant Auguste, fut envoyé en Angleterre; une Madelaine aux pieds du Christ dans l'abbaye de S[te]-Gertrude à Louvain. Tous ces tableaux, que j'ai donnés à peu près dans l'ordre dans lequel ils furent peints, ont été achevés depuis 1754 jusqu'en 1771.

Depuis son retour de l'Italie, il peignit une foule de tableaux qu'il serait presqu'impossible d'énumérer; on en voit un dans l'église de S[t]-Rombaut à Malines, plusieurs autres dans l'église des Frères-Cellites à Louvain, où on remarquera surtout le Christ, expliquant la loi nouvelle, qui est d'un effet surprenant. Chez son fils, M. le curé Verhaghen, à Wakkerzeel, on admire un Dieu le Père, dont les habits pontificaux sont un véritable chef-d'œuvre.

un des meilleurs qu'il eut fait : quand je retournerai à Bruxelles, j'irai voir s'il mérite l'éloge qu'il en fait. Je verrai aussi Loth et ses filles qui est dans l'hôtel d'Arenberg, dont plusieurs personnes ici m'ont parlé avantageusement (le Voyageur, tom. II, pag. 287). »

Verhaghen eut un frère, nommé Jean Joseph, et qu'on désigne vulgairement par le nom de Pottekens-Verhaghen. Il s'attacha surtout à peindre des pots et autres ustensils de ménage, qu'il savait rendre avec une vérité frappante; il avait aussi un talent supérieur pour peindre les métaux. Quelquefois il se hasardait à peindre un intérieur d'une maison villageoise avec quelques figures, d'une assez bonne exécution ; mais les pots étaient la principale partie de son tableau. On en trouve deux ou trois d'une exécution supérieure chez M. l'avocat Quirini, à Louvain, et quelques-uns, mais moins bons, dans les serres de M. Plaschart à Wespelaer. On en rencontre très-souvent des copies, et il faut être sur ses gardes pour ne pas se laisser tromper. Il en est de même des tableaux de son frère.

C. Piot, *Avocat.*

Watcant.

(NOTE POUR SERVIR A UNE BIOGRAPHIE TOURNAISIENNE).

Nicolas-Philippe Watcant, chanoine de Tournai, vivait au commencement du XVIII[e] siècle. C'était un homme très-lettré; il entretenait des relations avec plusieurs érudits de l'époque, entre autres avec Jacques Lenfant, Baluze, le P. Lelong, etc. Sa bibliothèque était riche en manuscrits et en curiosités littéraires. Lié d'amitié avec Jean Godefroy, il lui procura plusieurs lettres originales de Louis XII, de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint et de Marguerite de Parme, que celui-ci a insérées dans son ouvrage intitulé : *Lettres du roy Louis XII et du cardinal d'Amboise*, etc., 4 vol. in-12, Bruxelles, Foppens, 1712. Jean Godefroy, qui préparait une édition de la chronique de Jean Molinet, reçut de l'abbé Watcant jusqu'à six MSS. différents de cet ouvrage ( ).

Le 7 décembre 1711, il lui mandait : « Enfin je trouve » à propos de travailler sur les lettres d'*Estienne de* » *Tournai ;* il écrivoit en 1191, première année de son

(1) Parmi ces six manuscrits, il s'en trouvait deux complets : l'un en un seul gros volume in-folio, l'autre provenant de N. Dufief avait trois tomes. Les autres exemplaires étaient des volumes séparés.

»épiscopat, et il est mort en **1203**, au mois d'octobre. »Voyez, je vous prie, si vous n'avez rien qui puisse »être de nature à y entrer. C'étoit un homme hardi; il »a fait du fracas en Flandre; j'ai envie de donner tout »ce qu'il a fait, soit fondation, soit donation, même les »actes où il est intervenu. »

Ailleurs, il dit que ce recueil des lettres et actes d'Étienne de Tournai formera *deux volumes in*-4°. L'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, le pressait vivement de le publier et voulait l'aboucher avec Baluze, qui avait entre les mains trente lettres inédites d'Étienne.

Au mois d'avril 1712, l'ouvrage était sous presse; le titre, dont il existe des épreuves, était ainsi conçu : *Epistolæ Stephani Tornacensis episcopi, ex antiquissimis codicibus MSS. auctiores et notis illustratæ tertiò prodeunt, disciplinam ecclesiasticam, historiam et politiam civitatis Tornacensis, temporum illius præsulis certâ fide exponentes, maximè ab anno MCXCII usquè ad MCCIV. Quibus etiam adjecta est appendix actorum veterum quorum in notis facta mentio est. Operâ et studio Nicolai Philippi Watcant.*

Dans une lettre à M. Godefroy, en date du 5 février, l'abbé Watcant commence à craindre de s'être trop aventuré dans son travail : « Je suis d'avis, dit-il, que mon »*Estienne* sera imparfait tant que je n'aurai point examiné »trois ou quatre MSS. des lettres de ce prélat, qui sont à »Paris. Cependant, je ne négligerai rien de ce que je »pourrai déterrer ici. »

Voilà les seules notions que j'ai pu recueillir sur ce projet de publication. A-t-il été effectué? Non, sans doute, puisqu'il n'en reste pas de trace.

Je trouve encore le titre imprimé d'un autre ouvrage de l'abbé Watcant; il est de format in-folio et conçu en ces termes : *Præcepta Hilperici, Francorum regis, cum epis-*

tolâ CCXXXIX Stephani Tornacensis episcopi pro ecclesiâ cathedrali tornacensi, quibus suprema illius ecclesiæ juridictio stabiliter confirmatur et illustratur : adnotationes adjecit Nicolaus Philippus Watcant, illius ecclesiæ canonicus. Tornaci, è typographiâ Jacobi Vincent, sub signo S. Augustini. MDCCXII.

L'abbé Watcant avait découvert une préface inédite de l'histoire de l'église de Reims, par Flodoard. Je possède cette préface que je ferai imprimer sans doute dans mes *Analectes historiques.*

Puissent ce peu d'indications mettre quelqu'un sur la voie pour faire mieux connaître les titres littéraires de Watcant, dont aucun biographe n'a parlé jusqu'ici.

J'ai à la vérité entre les mains plusieurs lettres adressées par l'abbé Watcant au libraire Foppens, de Bruxelles, et à Jean Godefroy; mais elles n'ajoutent rien aux renseignements ci-dessus. Toutefois, j'en citerai une, ne fut-ce que pour donner une idée du style et du genre d'érudition de ce chanoine. Elle est adressée au même Godefroy, garde des chartes de la chambre des comptes de Lille :

1712, 25 août. Tournai.

« Monsieur,

» En faisant quelques recherches concernant mon *Estien-* » *ne,* j'ai remarqué que Guillaume Hugonet, chancelier de » Marie de Bourgogne, étoit frère de Philibert Hugonet, » évêque de Mâcon en 1484, et tous deux neveux d'Étienne » Hugonet, évêque de Mâcon en 1450. Voici ce qu'en dit » Jacob Severt, *in Chronologiâ historicâ successionis hierar-* » *chicæ antistitum Lugdunensis archiepiscopatus Galliarum* » *primatûs et suffraganearum diocesium, Part.* 2. *de matis-* » *conens. episc. fol.* 214, *n°* 60 : — STEPHANUS II, *cogno-* » *mento Hugonetus, etc., duos nepotes ad virtutem opti-* » *masque scientias direxit, quorum alter Guillelmus major*

» *natu, causidicus primùm Matisconi, tandem effectus* » *est cancellarius ducis Burgundiæ : pro fidâ cujus defen-* » *sione incolæ civitatis Gandavensis in Flandriâ ipsum neci* » *tradiderunt.* Et passant à son successeur dans le n° 62, il » dit : *Philibertus Hugonetus Stephani antistitis nepos suo* » *tempore clarus ac eruditus, adeóque creatus cardinalis* » *S. R. E. dum purpuratus proficisceretur summo pontifici* » *gratias exhibiturus, ibi naturæ satisfecit, ultimo kal.* » *octobris anni* 1484.

» J'ai cru devoir vous communiquer cette petite décou- » verte par rapport à Molinet.

» Marchantius, *in Fland. descript. lib. III, fol.* 308 et » suiv., parle du chancelier. Si je découvre autre chose, je » vous l'envoirai d'abord,

» *At nunc ista tibi quæ tradimus, accipe læto*
» *Intereà vultu, et præsentibus annue cæptis.*

» Je vous prie de me communiquer votre exemplaire » d'Estienne; je vous le renverrai demain.

» Je suis très sincèrement et sans aucune réserve,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

WATCANT. »

La petite découverte dont Watcant se prévaut ici, n'apprit sans doute rien de nouveau à son érudit correspondant. On sait depuis long-temps que Guillaume Hugonet était bourguignon, neveu et frère des évêques de Mâcon, Étienne et Philibert Hugonet. Les auteurs de la *Gallia christiana* parlent avec détail de cette parenté, IV, 1091, et ne la donnent pas comme un fait nouvellement constaté. D'ailleurs, il n'y avait pas grand mérite à *découvrir* une assertion consignée dans un livre connu.

Enfin, il faut dire que le passage de Severt, cité par Watcant, est erroné pour ce qui touche le voyage de Philibert Hugonet à Rome. Ce ne fut pas précisément pour remercier le pape de lui avoir donné le chapeau de cardinal que l'évêque de Mâcon se rendit en Italie. Le véritable motif que le détermina à quitter la France et à accepter le titre de légat de Viterbe, fut la mort de son frère le chancelier, décapité avec Humbercourt par les Gantois sous les yeux mêmes de Marie de Bourgogne, après avoir été mis en jugement suivant un ordre exprès de cette princesse, découvert tout récemment (1).

Nicolas-Philippe Watcant est mort à Tournai, le 5 août 1751.

LE GLAY.

(1) Le *Messager des Sciences*, année 1838, p. 364, rapporte un acte authentique du 28 mars 1476 (v. st.) par lequel Marie de Bourgogne ordonne une instruction en forme sur les faits et griefs imputés à Guillaume Hugonet et à Humbercourt. On doit la découverte de cette commission importante à M. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.

Additions et Corrections

AUX LISTES CHRONOLOGIQUES

DES ANCIENNES IMPRESSIONS DE MAYENCE AVEC DATE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'A CE JOUR.

Déjà le savant *Wurdtwein* publia une liste chronologique des premières impressions mayençaises avec date, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à l'année 1558, dans sa *Bibliotheca moguntina* (Augustae Vindelicorum, 1787 ou 1789, et Ulmae, 1787, in-4° (1). M. *Schaab,* dans celle qui se trouve dans l'histoire de l'imprimerie (en allemand, Mayence, 1830-31, 3 vol. in-8°, tome 1er, p. 329 à 621), y fit plusieurs corrections et l'augmenta de quatre-vingts articles. Cependant son travail n'est pas encore exempt d'erreurs et d'omissions, et le but du présent article est de les indiquer.

1459.

Durandi (*Gulielmi*) *Rationale divinorum officiorum* 6 *octob.,* in-folio goth.

M. *Schaab* indique quarante-trois exemplaires sur par-

(1) M. *de Servais,* bibliographe belge distingué, a aussi laissé un traité manuscrit sur ce sujet, sous le titre de : *Annales typographici Moguntini,* in-folio. Voyez le catalogue de ses livres, Malines, 1808, in-8°, p. 413, n° 5639.

chemin de cet ouvrage (1). Il faut y ajouter un quarante-quatrième, qui est celui de M. *Kloss,* de Francfort. Malheureusement il manque à cet exemplaire trente-deux feuillets à la fin (2).

1460.

Joannis Balbi de Janua Catholicon, in-folio goth.

Parmi les dix exemplaires sur parchemin connus du *Catholicon* imprimé par *Gutenberg,* M. *Schaab* compte en premier lieu celui de la bibliothèque impériale de Vienne (3); c'est une erreur : la bibliothèque de Vienne possède bien un exemplaire sur parchemin de cet ouvrage, de l'édition que *Gunther Zeiner* imprima à Augsbourg en 1469, mais elle ne possède l'édition de Mayence que sur papier (4). On ne connait donc que neuf exemplaires sur parchemin du *Catholicon* de Gutenberg. D'un autre côté, il faut compter quatorze exemplaires connus sur papier, au lieu des douze qu'indique M. *Schaab,* le treizième étant celui de la bibliothèque de Vienne, et le quatorzième, celui de M. *Lammens,* de Gand, qui a été vendu au mois d'avril dernier. Cet exemplaire provenait du prieuré de S[t]-Martin à Louvain. Les initiales en sont ornées d'arabesques en couleurs et en or; il est partagé en deux volumes (5).

1462.

Biblia sacra latina vulgatae editionis; Moguntinae, Joh. Fust et Petr. Schoeffer, 14 aug.; 2 vol in-folio goth.

(1) Hist. de l'invent. de l'imprimerie, t. I, p. 374.

(2) Catalogue of the library of D[r] Kloss of Francfort a/M. London, 1835, in-8°, p. 94, n° 1315. — M. *Kloss* vendit en Angleterre, en 1835, *par spéculation,* sa belle et précieuse collection de livres imprimés, qu'il avait rassemblée avec tant de soins depuis sa tendre jeunesse.

(3) Loc. cit., p. 395.

(4) Geschichte der kaiserl. kœnigl. Hofbibliothek zu Wien, von Ig. Fr. Eelen von Mosel; Wien, 1835, in-8°, p. 330.

(5) Première partie des livres rares et précieux de feu P. P. C. Lammens; Gand, 1839, in-8°, p. 4, n° 24.

Aux dix exemplaires complets et incomplets, imprimés sur papier, de cette bible, dont M. *Schaab* nomme les anciens possesseurs, (on ignore ce que ces exemplaires sont devenus;) (1), il faut ajouter le premier volume que possédait M. *de Servais;* à la vente des livres ce dernier, le libraire *Collaer* acheta ce volume pour la somme de 276 francs (2).

1474.

Herp (Henricus) Speculum aureum decem preceptorum Dei, 4 id. sept.; in-folio goth.

Outre l'exemplaire de cet ouvrage sur parchemin que possède la bibliothèque royale de Paris, il s'en trouve un second très-beau à la bibliothèque du grand-duc, à Darmstadt.

1489.

Legenda et Miracula sancti Goaris edita per Mandalbertum, diaconum ad illustrem virum Marquardum abbatem monasterii Prumie; petit in-4° goth.

Ce petit imprimé, qui est d'une grande rareté, était resté inconnu à M. *Wurdtwein;* M. *Schaab* en indique à peine le titre; il mérite cependant bien une description un peu détaillée.

Cet opuscule n'a quevingt-huit feuillets, avec les signatures *a. b. c. d.* Il est certainement sorti des presses de *Jean Schoeffer*; le titre est imprimé avec les grands caractères du Psautier, et le texte avec ceux du *Durandi Rational,* de 1459. Les lettres des sommaires ressemblent pour la forme à celles du titre, mais elles sont plus petites de moitié. La vie du saint se termine par la souscription suivante :

Impensis Johannis gisen de Nasteden, artium liberalium magis-

(1) L. C., p. 395.

(2) Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. G. F. de Servais Malines; in-8°, p. 3, n° 20.

tri, Legenda diui Goaris confessoris eximij, est impressa Moguncie, anno Domini MCCCCLXXXIX (1).

1497.

(*Joannis abbatis Bursfield*) *Liber de triplici regione claustralium et spirituali exercitio monachorum omnibus religiosis non minus utilis quam necessarius, Joanne Pritemio, abbate Spanheimense emendante opusculum;* petit in-4° goth.

Cette première édition de cet ouvrage est restée inconnue à *Wurdtwein*, à *Panzer*, à *Schaab* et à tous les bibliographes. Elle est imprimée, ainsi que la seconde qui parut l'année suivante et qui a 91 feuillets, par *Pierre Friedberg*. M. le docteur *Kloss* les possédait toutes deux (2); malheureusement son catalogue ne donne pas de description ultérieure de cette rare impression (3). M. *Schaab*, en donnant le titre de l'édition de 1498, nomme par erreur l'abbé Trithème comme l'auteur et en même temps comme le correcteur de cet ouvrage (4); il ne fut que le dernier.

1503.

Mercurius Trismegistus, de potestate ac sapientia Dei, in vigilia psalmorum; in-4° goth.

M. le docteur *Kloss* possédait le seul exemplaire connu de cet ouvrage, sorti des presses de Jean Schoeffer, qui fut imprimé sur parchemin; mais il y manquait la feuille B. 8. 3.)

(1) Voyez le catalogue de livres du duc de la Vallière, par Guillaume de Bure, fils aîné; Paris, 1783, t. 3, p. 101, n° 4752, et Fr. Xav. Laire, Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500; Senonis, 1791, t. 2, p. 125, n° 10.

(2) Catalogue of Dr Kloss, p. 154, nos 2122 et 2123.

(3) Il est à regretter que dans ce catalogue, qui aurait pu être si utile aux bibliographes et qui est d'une si jolie exécution typographique, les ouvrages soient si mal classés et qu'il soit rédigé avec si peu de soins.

(4) Catalogue of Dr Kloss, p. 182, n° 2540.

1520.

* *Missale Moguntinum;* in-folio.

Ouvrage qui est probablement imprimé par Jean Schoeffer (1).

1527.

* *De reformanda Ecclesia;* in-4° (2).

Je pense que Jean Schoeffer est encore l'imprimeur de cet opuscule.

1534.

* *Bauren compas. Zu nutz und gut, all den jenen so-sich auff den compas nit vorstehn, oder den nit alle zeyt bey jnen haben, ist dise son urh in des menschen lincken handt clerlich beschreiben und angezeygt leychtlich zu gebrauchen;* petit in-4°, avec grav. sur bois.

Cet imprimé n'est composé que de huit feuillets; *Jacques Koebel,* secrétaire de la ville d'Oppenheim, se fait connaître dans la préface comme l'auteur de ce petit ouvrage (3).

Le titre est orné d'une gravure sur bois, représentant trois paysans et une paysanne; au-dessus de cette gravure, il y a des vers en langue allemande, et au-dessous on lit: *Getruckt zu Meintz bey* PETER JORDAN *ten jar* MDXXXIIII.

Sur le dernier feuillet, se trouvent les armes ou marques d'imprimeur de *Pierre Jordan,* qui consistent en un sablier posé sur une boule garnie d'ailes; au-dessus de ce sablier se trouvent deux mains, qui tiennent une pierre pour la briser (4).

(1) Catalogus librorum Fr. Jos Bodmann; Moguntiae, 1823, in-12, p. 5, n° 55. — Pour éviter des répétitions, toutes les impressions inconnues à MM. Wurdtwein et Schaab sont marquées d'un astérisque.

(2) Catalogue of Dr Kloss, p. 170, n° 2356.

(3) Un nommé *Jacques Koebet* imprimait à Oppenheim (ancienne ville du Palatinat, à quatre lieues de Mayence), au commencement du XVIe siècle. Si c'est le même que notre auteur, il devait alors avoir cédé son imprimerie.

(4) La description que M. Schaab (l. c., p. 586) donne de ces armes n'est pas très-exacte.

Sous la boule, on lit le dicton suivant :

Das fliegende Glück
Lest nicht seyn dück.

Au-dessus de ces armes, il y a les vers allemands qui suivent :

Fraeflicher Gewalt steht, doch sein zeit,
Solang der Herr *dasselbig leyd.*
Wenn dann des stündlein ist verloffen,
Thut Gott den fraefel zwifach straffen.

Je possède le seul exemplaire connu de cet opuscule, dont la rareté s'explique par le petit nombre de feuillets dont il est composé, et par la raison qu'il se trouvait principalement entre les mains des gens de la campagne, pour lesquelles il était spécialement destiné. Il doit avoir été fort goûté et avoir trouvé un grand débit, car il en parut dans la même année une autre édition (que je crois être la seconde), sous le titre suivant :

Ein new erfunden Sonnen uhr durch den schatten des menschen, die gleychen stunde des tags sampt den ungleychen stunden der planeten on compas zu erfaren. — Item ein son uhr in eines jeden menschen linken handt. Alles durch Jacob Koebele *beschreiben, Mainz,* Peter Jordan, MDXXXIIII, in-8°, avec gravure sur bois (1).

La bibliothèque de la ville de Francfort possède un exemplaire de cette édition, la seule dont les bibliographes aient fait mention.

* *Geomantia. Künstlicher und rechtschaffner ghebrauch der alten kleynen geomancey, mit welcher durch Hilff der Rechnung, und des menschen Tauffnamens, sampt der Planeten wirkung, in jren stunden, allen Adamskinderen, künfftiger zufall des gutten und boesen eroeffnet wird,* etc.; petit in-4°, avec grav. sur bois.

Sous le long titre de cet opuscule on lit : *Getruckt zu*

(1) Würdtwein, Bibl. Mogunt., p. 167, et Schaab, l. c., p. 591.

Mayntz bey PETER JORDAN MCCCCCXXXIIII. Ce titre est orné d'une gravure sur bois, représentant un homme assis à une table et occupé de calculs de géomancie, et deux paysans. Ce petit imprimé qui est d'une grande rareté, car il est demeuré inconnu à tous les bibliographes, n'a en tout que vingt-quatre feuillets. J'en possède un exemplaire, auquel il manque malheureusement 2 feuillets, B 2 et 3. Je soupçonne que l'auteur anonyme de cet ouvrage pourrait bien être également *Jacques Koebel*, qui fit paraître, deux années auparavant, un ouvrage latin chez le même imprimeur, et qui est écrit dans le même goût que celui qui nous occupe (1). La préface est remarquable; l'auteur prétend y prouver, par l'apocalypse de St-Jean, que l'usage de son art n'est point diabolique ni impie, mais que l'on peut s'en servir en bon chrétien comme de tous les autres arts. — Les prophéties sont en vers, qui sont ornés d'encadrements et d'arabesques.

Cet ouvrage parait également avoir eu deux éditions, car je trouve dans le catalogue de M. Kloss un ouvrage qui porte le titre suivant :

Geomantica : ein kunst des warsagens, Mainz, PETER JORDAN; sans date, in-4° (2).

1537.

* *Hessi* (*Helii Eobani*) *Ludus de podagra, e vulgari Germano in latinum carmen coactus, excud. Ivo Schoeffer;* in-4° (3).

(1) Voici le titre de cet ouvrage : Astrolabii declaratio, ejusdem usus mire jucundus, non modo astrologis, medicis, geographis, caeterisque literarum cultoribus : multum utilis et necessarius. Mogunt., 1532, excud. Petr. Jordan, avec grav. sur bois. Voyez *Schaab*, l. c., p. 586; et Panger, Annales typogr., t. VII, p. 420.

(2) Catalogue of Dr Kloss, p. 293, n° 4094.

(3) Ibid., p. 138, n° 1914.

1538.

* *De chyromantia libri tres authoris cujusdam vetustissimi per Joannem Dryandrum restituti Marpurgi, anno* 1538. *Moguntiae excudebat Ivo Schoeffer, anno* 1538, *mense septembris;* in-8°, con fig.

Cet imprimé rarissime fut vendu chez le duc de la Vallière pour le prix modique d'une livre 10 sols (1).

* *Titi Livii Roemische Historien, jegundt mit gangem Fleiss berichtigt, gebessert und gemehrt, gedruckt durch Ivonem Schoeffer,* in-folio avec grav, sur bois.

C'est la cinquième édition de la version allemande de Tite Live, et la seconde de celles ou se trouvent les cinq livres de la cinquième décade. La bibliothèque royale de Dresde en possède un exemplaire (2).

Wurdtwein et *Schaab* n'indiquent aucune impression sous cette année 1538; il n'était cependant pas probable que les différentes presses qui existaient alors à Mayence fussent restées oisives pendant une année entière.

1541.

* *De vera Christi ecclesia quaestio necessaria* (*Joan Cochlaei*) *ad Caes. Majestatem ut Ratisponae in conventu imperiali discutiatur. Moguntiae ad divum Victorem* (*excud. Franciscus Behem*), 1541; in-8° (3).

Bergellannus (*Joannes Arnoldus*). *De chalcographiae inventione poëma encomiasticum. Moguntiae ad Div. Victorem excusum a Franscisco Behem, anno* MDXLI, in-4°.

Il est singulier que *Joannis* (4), *Wurdtwein* (5) et

(1) De Bure, Catalogue du duc de la Vallière, t. 1er, p. 531, n° 1832, et les prix à la fin du tome 3, p. 16

(2) Ebert, Allgem. Bibliograph. Lexicon; Leipzig, 1821-30, in-4°, t. 1, p. 1003.

(3) Catalogue de Servais, p. 36, n° 415.

(4) Scriptores rerum Mognnt. Francof., 1722-27; in-fofio, t. 3, p. 421-28.

(5) Bibliotheca Moguntina, p. 175.

Schaab (1) aient tous trois oublié d'indiquer le format de cet ouvrage, mais il est plus singulier encore que ni *Brunet* ni *Ebert* ne l'aient admis dans leurs ouvrages bibliographiques, tandis que l'on peut hardiment classer cet ouvrage parmi les plus rares et en même temps parmi les plus remarquables par leur contenu.

On trouve des renseignements sur ce poème, qui a été réimprimé dans plusieurs ouvrages, et sur son auteur, dans *Joannis, Script. rerum Mogunt.*, tome. 3, p. 423-28, — *Prosper Marchand, Histoire de l'imprimerie*, p. 11-17, et *Schaab, Hist. de l'impr.*, t. 1, p. 88, 89 et 102.

1546.

* *Statuta et Decreta synodi Dioces. Argentorat. Moguntiae Fr. Behem*, 1546; in-folio (2).

* *De autoritate et potestate generalis Concilii Testimonia XXX solida ac merito irrefragabilia. Per Joan. Cochlaeum, Mogunt. ad D. Vic. impr. per Franc. Behem*, 1546, petit in-8° (3).

1548.

* *Joannis Calvini in acta synodi Tridentinae censura et ejusdem brevis confutatio per Joan. Cochlaeum. Apud D. Vic. prope Mogunt.*, 1548, petit in-8° (4).

1549.

* *De interim brevis responsio Joan. Cochlaei ad prolixum convictiorum et calumniarum librum Joannis Calvini. Aapud D. Vict. prope Mogunt. exc. a Fr. Behem*, 1549; in-8° (5).

(1) Hist. de l'impr., t. I, p. 601.
(2) Catalogus Biblioth. Guill. Baronis de Crassier; Leodii, Everardus Kints, 1754, in-8°, p. 18, n° 144.
(3) Catalogue de Servais,, p. 37, n° 433.
(4) Ibid., p. 38, n° 443.
(5) Ibid., p. 38-39, n° 453.

1550.

D. Conradi Bruni de seditionibus libri sex, rationibus et exemplis ex omni doctrinarum et authorum genere locupletati cura Joannis Cochlaei in publicum editi. Sequitur Ejusdem de seditiosis appendix triplex contra quosdam rebelles hujus temporis. Moguntiae apud. S. Vict. ex officin. Fr. Behem typogruph., 1550; in-folio.

Wurdtwein et *Schaab* donnent *Côchlaeus* comme l'auteur de cet ouvrage, tandis qu'il n'en est que l'éditeur; mais il est l'auteur de l'appendix. Ils ne mentionnent point *Brunus.*

1557.

* *Titi Livii des aller Redsprechsten und hochberümptesten Geschichtscheibers Roemische Historien, jetzundt mit gantzem Fleiss besichtigt, gebessert und gemehrt, etc. Getruckt in der churfurstlichen Statt Meyntz durch Ivonis Schoeffers selige Erben* MDLVII; in-folio, avec grav. sur bois.

Ce titre est imprimé avec des lettres rouges et noires et orné d'une gravure sur bois représentant des guerriers. Sur le second feuillet se trouve la fameuse dédicace à l'empereur Maximilien I, que Jean Schoeffer avait ajoutée à sa première edition de la version allemande de Tite Live, de l'année 1505. On lit sur le recto du dernier feuillet : *Gedruckt in der loeblichen und churfurstlichen Statt Meyntz, durch Ivonis Schoeffers seligen Erben, vollendet am neunten tag des mertzen, als man zalt nach der geburt unsers lieben Herrn Jesu Christi* MDLVII. Sur le verso du même feuillet se trouvent les armes des Schoeffer.

L'ouvrage a en tout 558 feuillets comme l'édition de 1541, et paraît être conforme en tout à cette dernière (1).

(1) On trouve la description de cette édition dans Schaab, Hist. de l'impr., t. I, p. 599

Je possède un exemplaire de l'édition de 1557, dont M. *Schaab* nie l'existence (2).

Il existe donc neuf éditions mayençaises de la version allemande de Tite live, au lieu de sept que compte M. *Schaab*. — Jean Schoeffer imprima les trois premières, dans les années 1505, 1514 et 1523; Ivo Schoeffer, cinq autres, dans les années 1533, 1538, 1541, 1546 et 1551, et les héritiers d'Ivo Schoeffer, la dernière en 1557.

H. HELBIG.

(1) L. c., p. 619, note 4, et p. 620, ainsi que dans les additions et corrections du tome Ier, dans le tome 3, pag. 464.

SUR LES

Monnoies frappées à Rummen.

SUPPLÉMENT.

Peu de mois se sont écoulés depuis la publication de notre notice sur les monnoies frappées à Rummen, par Jean II de Wesemael, et déjà nous pouvons faire paraître un supplément assez important à notre premier travail.

Le champ de la numismatique du moyen-âge est tellement vaste, et il a été si peu exploité jusqu'ici, qu'on est sûr d'y rencontrer du neuf à chaque pas; mais à peine a-t-on signalé une nouveauté, que cette nouveauté devient partout une chose connue. Les pièces qui étaient regardées naguères comme uniques, se trouvent bientôt dans plusieurs collections; les localités auxquelles on n'avait pu attribuer aucune monnoie, offrent bientôt une suite monétaire nombreuse et variée.

Tel a été le cas pour les monnoies frappées à Rummen. Cette seigneurie, dont il y a peu de temps encore les monnoies étaient inconnues, doit figurer dorénavant parmi les baronnies de Belgique qui, au moyen-âge, ont eu un hôtel de monnoie en grande activité.

Dans notre première notice, nous avons attribué deux pièces frappées à Rummen à Arnoul d'Oreille, et douze autres à Jean II, seigneur de Wesemael; aujourd'hui nous avons déjà plusieurs autres monnoies à faire connaître, et ce qu'il y a d'intéressant, c'est que ces nouvelles découvertes remplissent en partie la lacune qui existe dans

la suite des seigneurs de Rummen depuis Arnoul d'Oreille jusqu'à Jean de Wesemael.

Différentes personnes nous ont aidé de leurs lumières, soit en nous adressant des observations sur ce que nous avions écrit précédemment, soit en nous faisant connaître des pièces inédites. C'est grâce à leurs bienveillantes communications que nons pouvons compléter notre premier travail.

Nous citons les amateurs qui ont bien voulu nous donner des renseignements et nous leur témoignons ici notre reconnaissance.

Ajoutons d'abord quelques mots à différents passages de notre première publication.

M. Groebe, d'Amsterdam (1), nous a fait observer que la monnoie de Rummen était mentionnée, non-seulement dans les deux chartes publiées par Van Mieris, mais encore dans une troisième, éditée par ce même auteur, et notamment dans un acte, en date du 12 décembre 1423, émané de Jean de Bavière. Cette pièce porte défense de recevoir les *florins d'or de Rummen.* « On introduit, y est-il dit, ou » on répand dans nos états les florins forgés à Fauquemont, » à Rummen, ainsi que ceux fabriqués à Namur, dont » les deux ne valent guères plus qu'une couronne de » France (2). »

Ce passage vient encore à l'appui de ceux que nous avons déjà cités pour mettre hors de doute l'existence de la monnoie d'or de Rummen.

(1) M. Groebe est connu par une intéressante dissertation sur l'état des monnoies en Belgique, depuis l'année 1500 jusqu'à 1621, ainsi que par différentes publications sur la numismatique. Ce mémoire a été couronné par l'Académie de Bruxelles.

(2) *Dat by sommigen personen in onsen lande gebracht, ende onder de luyden gestroeyt en gesteken werden gulden, die men te Valkenburch ende Rummen slaet, ende die Namensche guldens dier vele niet beter en sijn dan die twee een francoisen crone.*



Ch. Onghena Sc.

La découverte, faite par M. De Coster, d'un troisième exemplaire du gros d'Arnoul d'Oreille, représenté sur notre première planche sous le n° 8, a fait adopter définitivement la lecture de † MONETA. FRAN. D.

Sur l'exemplaire qui a servi à la gravure, il n'était pas possible de distinguer un petit lion qui se trouve dans la bordure au-dessus de la croix, à la place d'un fleuron. On sait que sur les gros de Flandre, la bordure est également disposée de cette manière.

En parlant du *Kromsteert* de Jean de Wesemael, figuré sur la pl. I, sous le n° 3, nous avons dit que ce seigneur avait copié pour ce type la monnoie des grands seigneurs de Belgique. Notre honorable confrère M. Chalon, nous a fait observer que pour cette pièce on ne s'était pas contenté d'imiter la monnoie de Philippe-le-Bon, mais qu'on l'avait copiée de la manière la plus servile, en disposant même la légende d'une manière contraire à l'usage général. En effet, l'inscription, ne commence pas ici au haut de la pièce, au-dessus de la tête du lion. On a eu soin de la reculer un peu, afin de faire correspondre les mots Z PHAL, avec ceux de † PHS, qui se trouvent sur la monnoie de Philippe-le-Bon.

C'est le même motif sans doute qui a fait adopter ici l'orthographe de PHAL (*Phalesium*) Fallais, par *ph,* tandis que le même mot entre les bras de la croix, est écrit par *f.* FAL*e*S*ium.* Mais ici il devait correspondre aux lettres F. L. A. D. que portent la monnoie de Flandre.

Tous les moyens étaient bons aux barons pour faire confondre leur monnoie avec celles des grands seigneurs. Dans leur imitation du type, ils allaient, pour ainsi dire, jusqu'à la supercherie.

Voici maintenant les pièces nouvelles que nous avons à faire connaître et que nous avons fait graver sur une seconde planche :

I. Une troisième monnoie d'argent d'Arnoul d'Oreille.

A l'avers, † ARNLD : DNS : ···· QAECBEHE.

Ce qui veut dire, *Arnoldus dominus de Quaecbehe.*

Il faudra donc lire *Quaecbehe* ou *Quaecbeke,* au lieu de *Quaetbeke,* comme nous l'avions écrit précédemment. Au reste, cette inscription prouve que nous avions bien expliqué les lettres QVC', qui se trouvent sur le gros représenté sur la première planche sous le N° 7.

Au milieu, croix patée, reposant sur quatre globules.

Dans les quatre angles de la croix, il y a eu quatre lettres, dont une seule R est encore visible. Peut-être y a-t-il eu RVME.

Au revers, † MONETA ‡ NOVA ‡ RVM··NCIS.

Au milieu, écusson dont il n'est plus possible de distinguer les armoiries.

L'état un peu fruste de cette pièce nous empêche de pouvoir la décrire entièrement.

L'exemplaire qui a servi à la gravure appartient à la riche collection de M. Van der Meer, à Tongres, qui a bien voulu nous envoyer un dessin très-soigné de cette pièce, ainsi que des n°s 3, 4 et 5 de la planche.

Cette monnoie est évidemment une imitation de celle que la duchesse Jeanne de Brabant a fait frapper à Vilvorde et dont il existe trois dimensions différentes. Il est donc probable que Arnoul d'Oreille ne se sera pas borné à frapper la seule pièce que nous publions.

II. HENRIC : DNS : DE : RIVIA : Z : RVM.

C'est-à-dire, Henri seigneur de Riviere et de Rummen.

Trois fleurs de lys, surmontées d'une couronne.

Au revers, SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.

Au milieu, croix fleurdelisée.

Cette pièce a une ressemblance frappante avec celles des rois de France, ce sont les dernières qui ont sans doute servi de modèle.

Cette intéressante pièce fait aujourd'hui partie de ma collection. Je la dois à l'extrême obligeance de M. H. De Sains, de Saint-Quentin, qui en a fait le sacrifice pour compléter ma série des seigneurs de Rummen.

Voilà donc que la terre de Rummen, dont nous ne connaissions jusqu'ici que deux seigneurs, Arnoul d'Oreille et Jean de Wesemaele, a appartenu à Henri de Riviere.

Butkens (1) fournit quelques renseignements sur ce nouveau seigneur de Rummen.

On remarque dans la généalogie de la maison de Stalle, descendant de celle d'Aerschot :

Henri de Diest, sire de Stalle, Riviere, etc. (2), qui épousa, le 10 janvier 1410, Jeanne de Wesemael. Elle mourut le 24 juillet 1474, et a été enterrée à l'église de Saint-Pierre à Louvain.

Butkens, tout en citant ce seigneur, ne compte pas parmi ses titres celui de seigneur de Rummen. C'est une lacune que la découverte de la monnoie nous permet de remplir.

Mais il nous reste toujours une difficulté à résoudre : c'est de savoir quels ont été les sires de Rummen depuis Arnoul d'Oreille jusqu'à Henri de Riviere, et comment ce dernier en est venu en possession.

Les armoiries de ce seigneur s'expliquent d'elles-mêmes.

Henri de Riviere n'a pas laissé d'enfants mâles; et sa fille unique précéda sa mère au tombeau.

Cela servira à expliquer les pièces suivantes.

III. Avers, IOHANNA : DE WESEMA :

Au milieu, armoirées écartelées de deux lions et de deux fleurs de lys, avec un lion sur le tout.

Revers, MONETA : NOVA : DE RVM.

(1) *Trophées du Brabant*, t. I, pag. 38 et 127.

(2) Riviere est un village très-connu situé sur le Demer, dont il tire son nom. Il est à peu de distance de celui de Wesemael.

Croix patée, au milieu fleur de lys. Voyez planche II, n° 3.

Cette Jeanne de Wesemael est évidemment la femme de Henri de Riviere, dont nous venons de parler. Elle était sœur de Jean II de Wesemael, celui qui nous a presqu'exclusivement occupé dans notre première notice.

A quelle époque a-t-elle frappé monnoie? à quelle époque a-t-elle cédé la terre de Rummen à son frère? Tout cela n'est pas encore établi jusqu'ici.

Il est probable cependant que Henri de Riviere aura précédé sa femme au tombeau, que celle-ci aura continué à frapper monnoie après sa mort, et qu'ensuite elle aura vendu Rummen à son frère.

Cet pièce qui est de cuivre, appartient à la collection de M. Van der Meer.

Il en existe des variétés qui ne diffèrent que par l'inscription.

IV. L'une porte d'un côté :

IOHANNA· DE· WESEMAL,

et de l'autre :

MONETA· NOVA· DE· RVM.

V. Sur une autre, on lit :

IOHANNA· DE· WESEM,

et

MONETA· NOVA· RVMMEN.

Nous devons la connaissance de ces deux pièces à l'obligeance de M. Lelewel.

VI. M. Van der Meer possède encore le cuivre représenté sous le n° 4 de la planche II.

Avers, † IOHANNA : DE : WESMA (1).

Armes écartelées à quatre lions.

(1) La gravure des lettres finales du mot *Wesma* ne répond pas exactement au dessin que nous avait communiqué M. Van der Meer.

Nous ne saurions expliquer pourquoi les armoiries de cette pièce diffèrent de celles qui précèdent.

Revers, † MONETA : NOVA : RVM.

Croix patée, au milieu lion.

VII. Il existe une variété de cette pièce avec :

IOHANNA : DE : WESM.

sur l'avers.

C'est encore M. Lelewel qui nous a signalé cette pièce.

VIII. Le beau double gros de Jean II de Wesemael, gravé sur notre planche II, sous le n° 5, appartient à M. Van der Meer.

Cette pièce pèse 37 décigrammes (1).

Avers, †IOHANNES : DEI : GRA : DNS :WESEMA·Z· RVM.

Au milieu, deux écussons surmontés d'un heaume représentant un oiseau à ailes déployées. Dans le premier écusson, les armes écartelées de deux lions et de deux fleurs de lys; dans le deuxième, un lion debout.

Revers, † SIT.·. NOMEN.·. DOMINI.·. BENEDICTVM.

Croix patée, cantonnée de deux fleurs de lys et de deux lions couronnés.

On connaît des gros, au même type que celui-ci, de Jean IV, duc de Brabant (1415-1427); de Jean-sans-Peur, comte de Flandre (1405-1419), et de Philippe-le-Bon, avant qu'il eut hérité le duché de Brabant (1419-1430).

C'est évidemment l'une ou l'autre de ces monnoies qui a servi de modèle à Jean de Wesemael.

Il est à remarquer que ce seigneur a adopté un heaume plus orné que ceux que l'on voit sur les monnoies dont nous venons de parler; il a également surmonté de couronnes les lions qui sont placés dans les angles de la croix.

(1) Voici le poids en décigrammes des deux gros au lion d'Arnoul d'Oreille, représentés sur la planche I : le n° 7 pèse 23 décigrammes, et le n° 8, 31 décigrammes.

Ce qui n'avait pas été fait ni par Jean-sans-Peur, ni par Philippe-le-Bon.

Cette monnoie est peut-être la seule sur laquelle un baron belge, à une époque si reculée, ait pris le titre de *Dei gratia*.

Ce double gros a eu sans doute des sous-divisions, qu'un heureux hasard fera découvrir l'un ou l'autre jour.

IX. Enfin, M. Van der Meer possède un cuivre de Jean de Wesemael semblable à celui figuré sous le n° 5, pl. I, mais avec un lion sur le tout au lieu d'une fleur de lys.

Cette pièce, est au reste, semblable à ce n° 5, et comme elle est assez fruste, on n'y lit plus d'un côté que le mot WESEMA et de l'autre MONETA.

Depuis l'impression de notre première notice, dans laquelle nous avons indiqué (p. 11) l'année 1464 comme celle de la mort de Jean II de Wesemael, nous avons trouvé le jour précis de son décès, c'est le 26 septembre 1464. Dewez, dans son *Histoire de la Belgique* (1), cite un document officiel qui le prouve (2). Mais cet auteur s'est trompé en plaçant la mort de Jean de Wesemael en 1463; son erreur provient de ce qu'il n'a pas tenu compte que l'année 1464 ne finissait qu'au 31 mars.

Voilà ce que nous avions à ajouter à notre premier travail. Depuis lors on a découvert non-seulement des pièces inédites, mais on nous a signalé de nouveaux exemplaires de celles qui étaient déjà décrites; c'est

(1) Tome IV, p. 400.

(2) En voici le texte : *Na den doot wilen jonkeren Jans, in synen tyd heer tot Wesemale, mynheer den hertoge van Bourgognien ende van Brabant in synen handen heeft doen nemen als haer toebehoorende lant van Mechelen... also geschiet synde tot den sterfdage toe jonkeren Jans, welk was den XXVIsten dach der maent van septemper laestleden.*

Gedaen en gesloten op den VIten dach van meert, int jaer XIIIIc LXIIII.

ainsi que M. Van der Meer nous a informé qu'il possédait encore les n°s 2, 4, 7 et 8 de notre première planche; et que nous avons vu entre les mains de M. Ducas, de Lille, un deuxième exemplaire du n° 1 de la même planche.

En résumé, nous connaissons déjà quatre seigneurs de Rummen:

1° Arnoul d'Oreille, 1331-1365.

2° Henri de Diest, 1410 (1).

3° Jeanne de Wesemael, vers 1415.

4° Jean II, seigneur de Wesemael depuis 1415 (?) jusqu'au 26 septembre 1464.

A ces quatre seigneurs nous pouvons attribuer *vingt-deux* pièces, en y comprenant à la vérité quelques-unes qui n'offrent que de légères variétés.

Ce nombre sera porté bien plus haut par les découvertes ultérieures soit de pièces à d'autres types, soit de sous-divisions de monnoies déjà connues, telles que celles qui figurent sur notre planche II, sous les n°s 1 et 5.

C. P. Serrure.

(1) La plupart de ces dates ne sont qu'approximatives. Des découvertes ultérieures permettront de les établir plus positivement.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Olla-podrida, *par M. Mathieu*. Mons, 1839; in-18, 290 p.

Sous ce titre singulier, l'auteur des *Passe-temps poétiques*, Monsieur Mathieu, de Mons, vient de publier un recueil de poésies, qui constitue en effet, comme le dit le nom, un véritable pot-pourri, où sont réunis le sérieux, le badin, l'acerbe, le burlesque.

Quelques-unes des pièces, imprimées dans ce volume, ont déjà été livrées au public sous forme d'opuscules et de brochures. Le morceau capital du livre est le poème sur *Roland de Lattre*, dans lequel des beautés du premier ordre s'allient à une versification riche et facile. Monsieur Mathieu y a joint une curieuse notice biographique du célèbre musicien montois. Nous félicitons l'auteur d'avoir pris pour sujet une illustration belge, qu'on avait trop long-temps reléguée dans l'ombre chez nous. Il y a beaucoup d'entraînement et de force dans cette belle pièce, qui a toute l'élévation de l'ode, toute la vigueur du dithyrambe.

Roland de Lattre est suivi de quelques élégies, et de quelques poésies légères. *Un Suicide, le mont Panisel, la Neige, à Sainte-Beuve, à M. le comte de Glymes, Byron* et *la Liberté* sont autant d'inspirations chaleureuses, qui attestent une imagination puissante et fortement colorée. Voilà de la bonne et vraie poésie. Nous ne dirons pas la même

chose de quelques pièces de circonstances, qui déparent vraiment ce recueil. Les personnalités, dont Monsieur Mathieu a rempli son adresse *à la Régence de la ville de Mons*, déplairont à la plupart des lecteurs, surtout à ceux pour qui la lutte électorale, entre les partis de Mons à l'occasion du renouvellement des magistrats municipaux, n'a guères d'intérêt.

Cette pasquinade un peu hargneuse fait tache : elle est indigne du beau talent de Monsieur Mathieu. Moins encore aimons-nous les notes explicatives de cette pièce de vers; par respect pour le lecteur, il aurait dû en bannir certaines particularités locales qu'on tolérerait à peine dans un rapport communal. L'*Industriel* est encore une sorte de satyre du même genre. Si l'auteur a inséré ces choses dans l'*Olla-podrida* pour grossir son volume, il a eu tort, à coup sûr : ce n'est pas la quantité, mais la qualité qu'il faut, dit la sagesse des nations. Si nous nous permettons ces observations, un peu crues peut-être, c'est que nous voyons avec regret la fausse route où le poète montois s'élance. Cela est d'autant plus fâcheux que le talent, le génie, l'esprit, grâces à Dieu! n'existent pas en embryons chez lui, mais bien en réalité. Déjà les *Passe-temps poétiques* et d'autres productions l'ont suffisamment prouvé. M. Mathieu joint une diction pure et incisive à une imagination pleine de vivacité et d'originalité piquante.

Le *Lumçon* est une bluette, un à propos d'intérêt local, dont le style n'est guères relevé et les idées encore moins.

Le volume se termine par un vaudeville en vers, intitulé : *Deux mariages pour un*. De la verve, de l'esprit, beaucoup d'animation, une rime aisée, mais ça et là des pensées un peu triviales, voilà ce que nous rencontrons dans cette petite pièce dramatique, qui méritait certes d'avoir plus de retentissement qu'elle ne semble en avoir obtenu.

En somme l'*Olla-podrida*, le livre ne portât-il même pas ce titre bizarre, est une production digne d'être lue et relue; des qualités véritables en rachètent largement les défauts et les imperfections; cent pages de moins, et Monsieur Mathieu eut composé un ouvrage qui aurait plu davantage et qui bien certainement lui eût attiré plus de bienveillance.

GLOIRES ET MISÈRES, *par Adolphe Siret.* Bruxelles, Hauman, 1839; 2 vol. in-18.

M. Adolphe Siret a débuté chez nous, l'an dernier, dans le monde littéraire par un recueil de poésies, dont une versification quelquefois facile, de suaves pensées, certaine élevation dans l'expression constituaient le principal mérite.

Les *Genêts* furent suivis d'un fragment dramatique, intitulé : *Le dernier jour du Christ,* sujet grandiose qui eut dû être traité d'une manière plus complète.

Gloires et Misères est le nouvel ouvrage que le jeune auteur offre au public. Ce livre est un mélange de nouvelles en prose et de pièces de vers, où nous avons trouvé de l'imagination, une tournure de phrase en général incisive, mordante, pleine d'effet, et ce qui est une qualité devenu rare aujourd'hui, du naturel véritable en plusieurs endroits.

Le but de l'écrivain a été de s'emparer de quelques grands noms historiques, hommes, qui, nés avec une intelligence hors de ligne ou avec une puissance de volonté inaltérable, se sont vus repoussés ici bas par le sort et mal compris par le monde, et n'ont trouvé à reposer leur tête

que dans un hôpital ou sur la terre d'exil. Les noms d'Elisa Mercœur, d'Hégesippe Moreau, de Vésale, de Clément Marot, du Camoëns, de Mozart devaient naturellement se glisser ici sous la plume de M. Siret; aussi a-t-il fait d'Elisa Mercœur une histoire aussi touchante que vraie. Sur Hegesippe Moreau, sa verve poétique a exhalé une iambe, qui nous semble un peu pâle de pensée et d'expression. Les infortunes de l'anatomiste belge ont été dépeintes avec une désespérante probabilité. La vie de Camoëns est un drame où l'élégance de la forme s'unit à l'intérêt du récit; le poète portugais vous fait pleurer. Mozart est encore un épisode remarquable par le ton de profonde sensibilité qui le caractérise. Nous avons été étonnés de ne pas voir dans cette série d'hommes malheureux et Chatterton, et Gilbert, et Goldsmith, et Kotzebue, et le Tasse, et tant d'autres célébrités acquises dans les larmes et les douleurs.

Nous ferons cependant ici à l'auteur une observation essentielle. Nous espérons, pour l'humanité, qu'il s'est mépris en supposant que les hautes intelligences soient, dès leur berceau, vouées au malheur. Sous ce rapport, son livre est une erreur grave, où nous regrettons que M. Siret soit tombé. Aussi ne serait-il guères difficile d'écrire la contre-partie de *Gloires et Misères*. Il est plus d'un grand génie à qui toutes les joies matérielles de ce monde étaient échues en partage et qui n'en ont pas moins été de grands génies ! S'il fallait croire sans réserve au titre du livre que nous analysons, on consacrerait une immoralité qui, par bonheur, n'existe pas dans la réalité des choses d'ici-bas.

Tout le monde connait l'horrible anecdote de la révolution française, dont Mlle de Sombreuil est l'héroïne. M. Siret a raconté cette histoire en vers pleins de force et d'entraînement. Nous lui savons gré de nous en avoir épargné les hideux détails.

Pauline ou *la Boîte de fer* nous retrace la vie d'une

sœur ignorée de Van Dyck. Ici encore il y a imagination et intérêt, quoiqu'assez peu de vraisemblance. — L'histoire des haines sanglantes, qui divisaient les ducs de Carrare et leurs ennemis, est détaillée dans une *Maison malheureuse.*

Mais voici un fragment dramatique, où le poète a développé une verve d'une grande puissance. *Le Fils d'un empereur* met en présence dans le monastère de St-Just Charles-Quint et ses deux fils Philippe et Don Carlos. On conçoit qu'il y a là matière à produire de l'effet. Aussi, sauf un peu d'exagération, lisons-nous dans cette pièce des tirades où l'élévation de l'idée se trouve unie à une facture de vers, moins négligée qu'ailleurs. Nous aimons moins son fragment d'un poème biblique, intitulé *Jacob;* cette pièce est raide et inanimée; peut-être est-ce à cause de la sévérité du sujet. Dans *Pauvre fille,* lettres d'une pauvre enfant séduite, qui écrit à sa mère qu'elle croit irritée, il y a je ne sais quoi de naturel, d'entraînant qui vous attache, malgré vous, à cette Gabrielle que le poète laisse cependant dans le vague, sans doute pour nous intéresser davantage à elle. Quand on a lu cette correspondance, qu'on dirait écrite avec des larmes, on se sent tout ému.

Parmi les pièces de vers que M. Siret a insérées dans *Gloires et Misères,* nous avons remarqué surtout les suivantes que nous recommandons à tous ceux qui aiment à lire de la bonne poésie, non de mots, mais de sentiments: *Melodie,* 1839 *Pictura, la Pauvreté honteuse.*

Nous engageons maintenant M. Siret à s'essayer sur une plus grande échelle. Les morceaux de prose qu'il vient de donner au public sont des bluettes, sur lesquelles on ne peut guères juger un écrivain, mais qui servent au moins à constater qu'il y a chez lui de l'avenir et de l'imagination.

Plus d'expérience de la langue, du rythme, de la versification, plus de soin apporté dans la contexture des phrases,

plus de cohésion dans l'ensemble de ses productions, et l'auteur des *Genêts* et de *Gloires et Misères* deviendra un écrivain dont notre pays pourra s'enorgueillir.

Ce qui nous semble manquer un peu à M. Siret, ce sont des connaissances de fond, que jeune et laborieux comme il est, il lui sera facile au reste d'acquérir. Qu'il le sache bien, les publications, entièrement légères, ne sont pas appelées chez nous à former à un écrivain une réputation durable. On est un peu sérieux en Belgique, et peut-être n'a-t-on pas tort.

Gloires et Misères plaira, nous en sommes sûr, à tout ceux qui lisent plus par le cœur que par les yeux; *Gloires et Misères* est une pierre angulaire sur laquelle peut s'édifier un avenir d'écrivain. Courage donc et marchez!...

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE, *à l'usage des Écoles belges, par A. F. Guillerez.* Gand, Lebrun-Devigne, 1839; in-12, pag. VIII et 436.

Si nous voyons encore publier tous les jours des livres qui ont pour objet l'enseignement des éléments de la langue française, c'est qu'en effet, comme toute chose en ce monde, la grammaire subit des changements et des améliorations, qu'il faut consigner dans des écrits. De tous les idiômes qui se parlent en Europe, peu présentent autant de bizarreries, de caprices et de difficultés que la langue de nos voisins du midi. Voltaire lui-même avouait, au lit de mort, qu'il ne la connaissait pas toute entière.

M. Guillerez vient de publier une nouvelle grammaire à l'usage des écoles belges, qui, nous semble-t-il, doit faciliter extrêmement aux élèves la connaissance du français.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de son ouvrage, les bornes de notre recueil ne nous le permettent point. Il suffira de dire que nous y avons remarqué autant de méthode que de clarté, deux qualités qui ne sauraient être trop appréciées et des instituteurs et de ceux qui suivent leurs cours.

Une heureuse innovation distingue le livre de M. Guillerez; tous ses exemples concernent la Belgique. Dans un moment où le sens national cherche à se développer de toutes façons, c'est une idée dont tout le monde saura gré à l'auteur.

Toutes les règles sont appuyées de phrases qui, réunies ensemble, forment une véritable histoire de notre pays. Cette manière d'instruire les élèves est aussi agréable qu'utile; elle ranime l'amour de la patrie, chose qui a été trop long-temps négligée chez nous. Ce que nous nous permettrons cependant de reprocher à M Guillerez, c'est d'avoir donné, sous forme d'exemples grammaticaux, un encens, souvent immérité, et à coup sûr toujours déplacé, a des noms contemporains, qui viennent à peine de surgir en Belgique. Nous n'aimons pas cette exploitation de la vanité! C'est dommage qu'une semblable tache dépare un livre, estimable au reste sous d'autres rapports.

Quelque soit le mérite des poètes belges que M. Guillerez a cités dans son chapitre de la *versification,* nous pensons qu'il eut mieux fait en empruntant aux grands noms de la France des citations qui auraient à la fois plus d'autorité et d'importance. Je sais bien que donner de la couleur nationale à son ouvrage, telle a été l'honorable but de l'auteur; mais aux yeux de critiques sévères, il paraîtra toujours plus rationnel de puiser des exemples de langue dans les écrits qui ont obtenu le plus de renom et qui peuvent être proposés comme modèles dans tous les genres de littérature.

Des exercices orthographiques, appliqués à l'histoire des Belges, terminent le volume. Nous répéterions encore volontiers ici la réflexion que nous avons faite par rapport à la versification, mais les fragments, cités par M. Guillerez, renferment tous des parties de l'histoire de la Belgique, et comme le livre est écrit pour nous, on lui pardonnera, en faveur de sa bonne intention, de n'avoir point cité plutôt Montesquieu, Châteaubriand ou Sand.

Nous finirons cet aperçu, malheureusement trop incomplet pour une publication de ce genre, en émettant le vœu que la *Nouvelle grammaire* de M. Guillerez obtienne tout le succès que mérite une œuvre où l'esprit de nationalité marche en compagnie d'une instruction solide.

L'Inquisiteur, *histoire liégeoise du XVIe siècle, par Alphonse Polain.* Liége, Jeunehomme, 1839; in-8°, 96 pag.

Sous ce titre sombre et terrible, qui rappelle si bien les auto-da-fés et la torture, M. A. Polain, connu déjà par sa collobaration à la *Revue belge*, vient de publier une nouvelle historique qui se distingue par de la verve, de la chaleur, une sage correction de style, une imagination forte et inventive.

Toute la scène se passe au temps de l'évêque Erard de la Marck, vers 1538. Jamolet est un moine dominicain, de la plus hideuse trempe, qui est à la tête d'une sorte de tribunal inquisitorial, devant lequel sont cités sans pitié tous individus soupçonnés d'hérésie. Henri, comte de Jemmeppe, est un de ces jeunes hommes, à l'ame ardente, au courage d'airain, à la volonté inébranlable, tel qu'il en

faut aux époques de commotions politiques en général et aux romans historiques en particulier. Il aime Marguerite de Bierset, pour qui Jamolet brûle de son côté d'un amour délirant. Mathonet, le doyen des Febvres, est un créature flexible comme de la cire, intriguante comme un homme de rien. Ce qu'il veut, c'est être bourgmestre. Il fait cause commune avec Jamolet pour arriver à son but. Mais la vieille commune liégeoise s'émeut contre l'évêque et la tyrannie du tribunal inquisitorial. Henri, déjà chef des Rivageois, espèce de troupes vagabondes, qui avaient arboré la bannière du mécontentement, se met à la tête du peuple, mais il désigne bientôt pour le remplacer un bourgeois, appelé Meunier. Dans l'entretemps, l'infâme Jamolet a su s'emparer de Marguerite et de sa vieille tante au château de Bierset.

Heureusement qu'un certain André, guidé par un esprit de vengeance et aidé du domestique de Henri et quelques autres finit, par pénétrer dans l'habitation où le moine est prêt à triompher par la violence de la résistance de la jeune comtesse. Henri survient. Le peuple furieux conduit Jamolet et son complice, Mathonet, au supplice, le comte de Jemeppe épouse son amante au lit de mort de sa tante, la comtesse de Bierset.

Telle est la charpente de ce drame, où l'on remarque une action qui ne laisse pas se ralentir un instant la curiosité du lecteur. C'est en faveur de l'intérêt qu'il a répandu sur son sujet, qu'il faut pardonner à M. A. Polain d'avoir outré avec tant d'exagération le caractère du dominicain, d'avoir esquissé à peine quelques caractères, dont il eut pu tirer le parti le plus favorable, d'être un peu cru dans les détails des cruautés de Jamolet. Il y a de ces choses qu'il faut laisser deviner au lecteur.

Le passage, sans contredit, le plus remarquable de ce livre, c'est la scène où l'évêque est mort, où le peuple a

envahi le palais, où les torches et les flambeaux éclairent l'émeute populaire. Ce spectacle ferait le sujet d'un magnifique tableau. Si nous avions un vœu à émettre, nous voudrions que M. A. Polain s'emparât d'une de ces grandes et terribles épisodes de l'histoire de Liége pour en faire un roman historique. Le *Sanglier des Ardennes* ou *Jean sans piété* sont des sujets bien beaux à traiter !

J. S.

HISTOIRE DE LA BELGIQUE, *par G. H. Moke. Première partie.* Un volume in-8°, de 236 pages.

M. Moke n'est pas nouveau-venu dans la carrière des lettres. Il y est entré, passé douze à treize ans, par le journalisme, qui, en ces temps de préoccupations politiques, semble devoir servir d'apprentissage aux jeunes talents. Il ne tarda pas à trouver les colonnes d'un journal trop étroites pour son imagination vive, et trop légères pour ses études sérieuses. Il écrivit des romans historiques, dont on a gardé souvenir. Bientôt après il se borna à l'histoire, et nous livra des travaux qui, pour être empreints de quelques idées systématiques, n'en donnaient pas moins de grandes espérances. Ensuite, il se voua à l'enseignement moyen et universitaire, qui forme aujourd'hui la base de ses occupations. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la variété des études nuise à leur succès. Une intelligence bien conformée gagne à étendre son horizon, s'enrichit de tout ce qu'elle voit, et trouve des forces nouvelles dans chaque fait qu'elle recueille, dans chaque pensée que fait jaillir la méditation. Les idées fausses, les élucubrations systématiques (résultats synonymes, la plupart du temps), contre lesquelles les meilleurs esprits ne peu-

vent assez se prémunir, sont le produit net des considérations étroites qu'inspire l'étude d'une seule des faces du mystérieux et sombre édifice des connaissances humaines. Bien savoir, c'est beaucoup savoir, n'en déplaise aux illustrations en *us*, qui, par prudence personnelle sans doute, professent la maxime contraire. Inutile d'établir cette restriction que les diverses branches que l'esprit cultive, doivent correspondre au tronc auquel elles servent d'ornement. Nous ne prétendons pas en effet que des études, pour ainsi dire opposées et sans liaison sensible, puissent se prêter un secours efficace. A parler absolument, cette dernière proposition est loin d'être insoutenable; mais dans l'état présent des sciences et des relations sociales, une universalité trop prononcée serait dangereuse, et il paraîtrait difficile d'en apprécier les résultats. — Qu'il nous soit permis de croire que l'application sérieuse de M. Moke au journalisme, à la littérature d'imagination, à l'histoire et à l'enseignement lui a valu la rectitude de jugement et la puissance de style qui dominent les autres qualités de son dernier ouvrage.

Puisque nous voilà revenu, d'assez loin, à l'*Histoire de la Belgique*, ne quittons plus ce livre, et disons sommairement au lecteur ce que nous en pensons.

On s'aperçoit tout d'abord que M. Moke s'est placé à un autre point de vue que ses devanciers. Au lieu d'écrire l'histoire spéciale des diverses principautés dont la réunion a formé la Belgique actuelle; de se montrer tantôt flamand, tantôt brabançon, tantôt encore liégeois; de suivre l'ordre des faits et de sacrifier l'ordre chronologique, il se pose au centre des provinces, et, adoptant la méthode synchronistique, il efface les limites des petits états belges, les confond comme en un seul royaume, et fait passer sous nos yeux les événements importants sans distinction de sceptre ni de nationalité. Cette méthode offre des

avantages, mais elle est exposée à des inconvénients.

Les avantages sont que le lecteur peu exercé ne confond pas les dates; que les événements se déroulent clairs et rapides, que les enseignements, qui en découlent, sont mieux compris. Les inconvénients consistent en ce que l'auteur s'expose à rapprocher des événements sans liaison, à effacer des oppositions, à laisser dans l'ombre des particularités qui, pour être d'un intérêt secondaire, n'en ont pas moins du prix aux yeux de l'historien. Cette espèce de compensation a servi de prétexte aux esprits étroits pour suivre presque généralement la méthode qu'on pourrait nommer analytique, en opposition avec celle que nous appellerions synthétique, si ces qualifications ne peignaient sous des couleurs trop opposées des manières qu'il est désirable, si non facile d'harmonier. Hâtons-nous de dire que des avantages et des inconvénients signalés plus haut, M. Moke a su s'approprier les uns et éviter les autres. Il saisit habilement les situations culminantes, autour desquelles il groupe avec tact les faits secondaires; les causes sont bien posées, les effets heureusement déduits; le récit est concis et clair; le style est souvent élégant, parfois élevé, toujours correct. Cet éloge général est flatteur, mais, nous le disons en conscience, il n'est pas exagéré. Nous croyons notamment que M. Moke a expliqué avec beaucoup de talent les grandes révolutions sociales et dynastiques, qui ont agité nos provinces lors de l'invasion des Romains, de la conquête des Francs, de la formation de la Lotharingie, et de l'établissement des principautés féodales qui se sont réunies, au XV[e] siècle, sous le sceptre des ducs de Bourgogne. Dans plusieurs endroits de son livre, M. Moke a présenté les événements sous un jour si heureux, que des lecteurs, rompus aux difficultés historiques, lui sauront gré de ses efforts.

Cependant, ce compte rendu étant sincère, nous croyons

devoir, pour notre satisfaction propre et pour celle de M. Moke, formuler ici quelques remarques critiques sur lesquelles il nous est impossible de passer condamnation. Libre à chacun ensuite d'en juger autrement que nous.

L'auteur parle constamment des *Belges* et de la *Belgique*, comme si ces mots avaient eu quelque valeur depuis les Francs jusqu'à l'avènement de Philippe de Bourgogne, dit *le Bon*. Il suppose, que dans cet immense intervalle, nos provinces formaient un tout plus ou moins complet, qui eût un nom général, un caractère commun. Or il n'en est rien, et M. Moke le sait mieux que nous. Au moyen-âge, il n'y avait ni Belges ni Belgique, pas plus que de Hollande, de Prusse, etc. La Belgique actuelle ne comptait que des Flamands, des Hennuyers, des Brabançons, des Liégeois, des Namurois et des Luxembourgeois. Le mot de *Belge* était même inconnu à nos ancêtres. Il nous semble donc faux de leur donner une qualification commune, en dehors de leurs mœurs et de leurs connaissances. On s'expose ainsi à donner au lecteur une idée fausse du véritable état des choses. Nous savons bien que M. Moke destine son livre aux écoles, et qu'il lui a peut-être paru convenable d'imprimer un caractère national à son récit. Il aura craint que l'étranger ne nous reproche de ne pas avoir eu de patrie pendant mille ans. Nous n'acceptons pas cette explication : d'abord en histoire, il faut être vrai avant tout ; ensuite, les noms flamands, brabançons et liégeois sont aussi glorieux, aussi honorables que le nom belge. Nos ancêtres ont possédé assez de vertus pour ennoblir plusieurs noms. La France serait-elle désespérée de savoir qu'elle n'est France que depuis neuf siècles? Qu'était la France sous les premiers successeurs de Charlemagne? Ne formait-elle pas, comme la Belgique, un cahos de provinces sans cohésion, indépendantes les unes des autres, et chacune fière d'elle-même? Il est bon sans

doute d'aider au patriotisme, de flatter les croyances honorables, mais quand on a l'honneur d'écrire au nom de la vérité, c'est envers elle seule qu'il faut garder des ménagements.

M. Moke a glissé par-ci par-là quelques assertions, qu'il n'a pas vérifiées avec sa conscience habituelle. Les remarques que nous pourrions faire à ce propos, sembleraient futiles à bien de personnes, et elles sont en effet peu importantes pour le commun des lecteurs. Cependant, nous en dirons une, qui prouvera du moins que nous avons lu M. Moke avec une scrupuleuse attention.

A la page 64, il est dit que les Normands cessèrent, vers l'an 900, d'attaquer nos provinces. Ce fait est exact, mais la raison qu'en donne l'auteur ne l'est point. En effet, M. Moke pense que les Normands *n'osaient* plus reparaître sur nos côtes. La vérité est *qu'il n'y avait plus* de Normands conquérants. La soif du pillage, la beauté des sites de l'Europe méridionale, l'usage adopté par les cadets de famille de la basse Germanie, du Danemarc et de la Suède de chercher fortune par terre ou par mer, les armes à la main, avaient, pendant plusieurs siècles, poussé des armées de brigands vers la Méditerannée; plus tard, à la suite des conquêtes de Charlemagne en Germanie, le fanatisme religieux des habitants du nord de l'Europe les porta à continuer leurs excursions. A la cupidité était venu se joindre le mobile non moins puissant de la vengeance. Nous croyons fermement que les invasions des barbares dans nos provinces, pendant le neuvième siècle, n'ont pas eu d'autre cause que la haine vouée par eux aux Chrétiens. Nous pourrions, au besoin, appuyer cette opinion de faits remarquables. Qu'arriva-t-il à la mort de Charlemagne? Les sanglantes conquêtes du grand homme furent continuées d'une manière plus douce et plus fructueuse par les prédicateurs chrétiens. Les Nor-

mands se convertirent.... Cet événement grave, qui se compléta à la fin du neuvième siècle, explique naturellement pourquoi les *barbares* cessèrent d'épouvanter l'Europe *civilisée*. Ce serait une grande erreur de croire que les exploits guerriers des Francs, des Flamands et des Brabançons eussent arrêté les Normands. Ceux-ci n'avaient pas moins de courage que ceux-là, et, vraiment, nos pères de l'an 900 n'étaient pas plus redoutables que leurs prédécesseurs. Reconnaissons que le christianisme seul a mis un terme aux massacres qui ont fait, pendant plusieurs siècles, une horrible boucherie de la brillante Europe de nos jours.

Voilà bien des lignes sur une seule ligne de M. Moke. Mais, ainsi que nous l'avons dit, quand nous critiquons un ouvrage, nous tenons à montrer que nous l'avons lu. Encore un mot dans la même intention.

M. Moke a eu le bon esprit d'appeler nos pères des noms qu'on leur connait; pour lui, Charlemagne reste Charlemagne, Clovis Clovis, etc. Nous l'en félicitons. Les terminaisons barbares doivent être reléguées dans les mémoires scientifiques. Mais pourquoi a-t-il fait exception à l'égard de *Carles Martel?* C'est une faute d'impression, à n'en pas douter. Nous en dirons autant de la date de 913, assignée à la bataille d'Hougarde. Il faut lire 1014. A propos de fautes d'impression, nous recommandons la seconde édition de l'*Histoire de la Belgique* à l'attention particulière de M. Moke. L'exemplaire, que nous possédons, laisse à désirer sous ce rapport.

Nous avons fini avec la critique, et nous en sommes charmé. Ce n'est pas sans peine que nous nous étendons sur des points accessoires, alors qu'au total le livre est excellent. Nous résumerons brièvement notre opinion en disant qu'à notre avis, l'histoire de M. Moke est supérieure, sous bien des rapports, à toutes celles que

possède notre littérature. Cette déclaration a d'autant plus de poids, on nous permettra de le dire, que nous avons nous même écrit une *Histoire de la Belgique*, et que cette histoire, ainsi que nous avons l'honneur de le rappeler au lecteur, date de 1836. Nous sommes très-intimement convaincu que notre livre n'est qu'un exercice cacographique auprès de celui de M. Moke.

Avis aux maisons d'éducation qui ont bien voulu adopter provisoirement notre ouvrage... Mais avis inutile, car le travail de M. Moke sera bientôt dans toutes les mains.

COOMANS AÎNÉ.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Dits de cronike ende genealogie van den prinsen ende graven van den foreeste van Buc, dat heet Vlaenderen, van 862 tot 1436, gevolgd naer het oorspronkelyk handschrift van Jan van Dixmude; uitgegeven door J. J. Lambin. Ypre, 1839, Lambin; gr. in-8°, pp. XXXV et 393.

[Cette chronique de Flandre, publiée avec ce soin minutieux auquel M. Lambin nous a habitués depuis long-temps, est précédée d'une préface sur l'économie même de l'ouvrage, et suivie d'un dictionnaire géographique, d'un glossaire de vieux mots flamands et d'une excellente table alphabétique des matières.]

Betoog dat er uit de *Commentarii de Bello Gallico* van Julius Cæsar volstrekt geen bewys kan worden getrokken, als of die veldheer of zyne krygsoversten in Noord-Nederland oorlog zouden hebben gevoerd. Hertoghenbosch, by de Meline, 1839.

Beau traité de la diversité des natures des fiefs en Flandre. Gand, Annoot, 1839; gr. in-8°, III et 94 pag.

[Cet opuscule est publié avec soin par M. Jules Ketele, d'Audenarde, d'après un MS. qui est en la possession de M. le comte Vandermeere, de Cruyshauthem.]

Précis de l'histoire de la Belgique, à l'usage des écoles primaires, tiré des meilleurs auteurs, par H. Thaon. Bruxelles, Deprez-Parent, 1839.

La Belgique illustrée par les sciences, les arts et les lettres, par Octave Delepierre. Bruxelles, Wahlen, 1840; gr. in-12, pag. 208.

[Cet ouvrage est imprimé avec un luxe, un soin typographique, une élégance de formes auxquels nos imprimeurs n'ont guères habitué les

auteurs belges. M. Wahlen n'a rien fait sortir de ses presses qui soit plus beau. L'ouvrage publié est la reproduction de l'*Aperçu des découvertes et inventions des Belges,* livré à l'impression, il y a quatre ans. Quelqu'intéressantes que soient déjà les notes de M. Delepierre, nous eussions voulu les voir plus complètes.]

Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830, précédée d'un coup-d'œil sur notre ancien régime communal, sur les révolutions belges des XVIe et XVIIe siècles et suivie d'une esquisse de l'histoire du royaume de Belgique depuis la révolution de 1830 jusqu'aujourd'hui; accompagnée de discours parlementaires, de notes et de pièces justificatives, par E. C. De Gerlache. Bruxelles, Hayez, 1839; 2 vol. in-8°, de XXXIX et 562 et 311 pag.

[Le 2e volume ne contient que des documents. L'aperçu historique de l'auteur sur la révolution brabançonne de 1789, est un des plus beaux morceaux que l'on ait écrit sur notre histoire. Joseph II y est jugé avec un coup-d'œil aussi sage que profond.]

Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc, par M. S. P. Ernst; publiée par M. E. Lavalleye, tom. IV. Liége, Collardin, 1839; in-8°, pag. 584.

[Des notes aussi savantes que curieuses de l'éditeur accompagnent encore ce 4e volume des œuvres historiques du curé d'Afden.]

Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut. Première partie. Mons, Em. Hoyois, 1839; in-8° de XXVII et 175 pages, avec 3 *fac-simile.*

[C'est le N° 7 des publications de la Société des Bibliophiles de Mons; elle est due à M. De Courtray.]

Reimkronyk von Flandern, nach einer altniederländschen Handschrift mit Anmerkungen zum ersten Mahl herausgegeben von Eduard Kausler, königl. Würtembergischen Archivrath zu Stuttgart. Tübingen, L. F. Fues, 1840; in-8°, pag. 711.

Belgium historical and pictoresque from french of A. Ferrier. Bruxelles, Hauman, 1839.

Cronica monasterii de Dunis, per fratrem Adrianum But. Brugis, 1839; typis Van de Casteele-Werbrouck, in-4°, pag. 181.

[Cette chronique, écrite vers la fin du XVe siècle, est le premier volume du recueil des documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, publié par la Société d'émulation de Bruges. La biographie d'Adrien De Budt précède la chronique, et 45 chartes de l'an 1128 à 1481 servent de pièces justificatives.]

Seconde lettre sur Jacques de Guyse, annaliste du Hainaut, à M. le baron de Stassart, par A. Aubenas. Paris, 1839; in-8°.

Histoire de la Belgique, par H. G. Moke. Gand, Bivort-Crowie, 1839; in-8°, pp. 236.

Révolution belge, 1828 à 1829. Souvenirs personnels avec pièces à l'appui, par De Potter. Bruxelles, Meline, 1839; 2 vol. in-8° et post-scriptum, 371, 325 et 53.

Œuvres complètes de J. J. Raepsaet, revues, corrigées et considérablement augmentées par l'auteur, suivies de ses œuvres posthumes. Gand, C. Annoot-Braeckman, 1839.

[Le quatrième volume vient de paraître.]

Cronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen, gemaect door J, Nicolaes Despars, van 405 tot 1492. Voor de eerste mael in het licht gegeven door J. De Jonghe. Brugge, 1839.

[La 15e livraison est publiée, elle contient le règne de Louis de Male, de l'année 1382 à 1384.]

Tableau historique et pittoresque de Courtrai, par J. L. P. Bruxelles, Hauman, in-18; 1839.

Histoire de la ville de Tournai, par J. B. Flamine. Tournai, Massart, 1839; in-8°.

LITTÉRATURE.

Gedichten van F. Rens. Gent, Vanderhaghen-Hulin, 1839; in-8°, p. 161.

Myne Gevangenissen. Gedenkschriften van Silvio Pellico van Saluzzo; uit het italiaensch vertaeld door A. D. Wouters. Brussel, Desprez-Parent, 1839; in-18, pp. 387.

Hermann de Dronkaert, tooneelspel in een bedryf, vrye navolging, door Em. Rosseels. Antwerpen, P. Van Bouwel, 1839; in-8°, pp. 46.

L'Inquisiteur, histoire liégeoise du XVIe siècle, par Alphonse Polain. Liége, Jeunehomme, 1839; in-8°, pp. 96.

Olla-Podrida, par Adolphe Mathieu. Mons, Pierart, 1839; in-18, pp. 286.

Reinaert de Vos, naer de oudste beryming, ingerigt tot

schoolgebruik, door J. F. Willems. Mechelen, Hanicq, 1839; in-12, pp. VI et 130.

Gloires et Misères, par Adolphe Siret. Bruxelles, Hauman, 1840; 2 vol. in-18, de 252 et 236 pag.

[Recueil de nouvelles en prose et de pièces de poésie.]

Vaderlandsche Poëzy, door Pr. Van Duyse. Gent, L. Hebbelynck, 1839; 3 vol. in-18.

[Le 1er volume vient de paraître.]

Rameaux : Odes, élégies et satyres, par Ernest Buschman. Anvers, De Corte, 1840.

Le Faux Baudouin (Flandre et Hainaut), 1225, par le baron Jules de Saint-Genois. Bruxelles, Meline et Decq, 1840; 2 vol. in-18 de VIII, 300 et 302 pp.

Sidronii Hosschii, e societate Jesu, Elegiarum libri sex; Guillielmi Becani, ex eadem societate, Idyllia et Elegiæ. Bruxelles, Soc. nat. pour la prop. des bons liv., 1839; in-8°.

Dichtstukken voor de Jeugd, door Van Keur. Bruxelles, Soc. nat., 1839; in-8°.

ARCHÉOLOGIE.

Een woord over een der oudste kanonnen in Europa, door F. De Vigne-Avé. Gent, Vanderhaeghen-Hulin, 1839; in-18, pp. 10.

[Avec une gravure sur bois.]

Essai sur la peinture sur verre aux Pays-Bas, par le baron De Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, in-4°, 1839.

NUMISMATIQUE.

Beschrijving en afbeeldingen van nederlandsche gedenkpenningen, welke sedert 1815 tot 1838 aan s' rijks munt tot Utrecht werden geslagen. Bruxelles, Muquardt, 1839; in-4°, avec planches.

VOYAGES.

De Bruxelles à Constantinople, par un touriste flamand (René Spitaels). Bruxelles, 1840, 3 vol. in-18; libr. polytechnique.

[Avec un frontispice gravé.]

Schetsen uit de Nederlanden, door Louis Lax. (Uit het hoogduitsch.) Inhoudende : *De spoorweg. Het matigheids-genootschap. De toonkunstenaer van Amsterdam. Vervallen grootheid. Luik. Van Luik naar Brussel. Brussel. Antwerpen. Gent. Oostende. Nymegen. Arnhem. Utrecht. Hollandsche letterkunde. Amsterdam. Het hollandsche karachter. De Amsterdamsche kermis*, enz. Dordrecht, Van Hoestyne en Breduis, 1839; in-8°.

Beurmans Brüssel und Paris. Cassel, Th. Fischer; 3 vol. in-8°.

HYGIÈNE.

Instruction populaire sur les soins que l'on doit donner à l'enfant nouveau-né et sur les soins hygiéniques que réclament la grossesse et l'accouchement; par F. J. Matthyssens. Anvers, L. J. De Corte, 1839; 37 pag.

[Avec une planche.]

ANATOMIE.

Tableau névrologique du corps humain, par Borremans, ouvrage publié sous la direction particulière de M. Cartel, professeur d'anatomie à l'école de médecine de Bruxelles. Bruxelles, Soc. des beaux-arts, 1839; in-8°, p. 32.

[Avec Atlas contenant 4 planches in plano.]

GÉOLOGIE.

Éléments de géologie, ou seconde partie des éléments d'inorganomie particulière, par J. J. D'Omalius d'Halloy; 3e éd. Paris, 1839; in-8°.

Division de la terre en régions géographiques, d'après les éléments de géologie du même. Paris, 1839; in-8°.

[Avec un Atlas.]

CHIMIE.

Faits et vues détachés sur certains points de théorie chimique, par Van Mons. Bruxelles.

MATHÉMATIQUES.

Introduction à l'arithmétique commerciale, à l'usage de l'enseignement moyen, par A. Dujardin, professeur à l'Athenée royal de Bruxelles. Bruxelles, Deprez-Parent, 1839; première partie, in-8°.

Arithmétique commerciale, par le même. Ibid., 1839; in-8°.

Eléments de trigonométrie rectiligne et sphérique, par Guillery. Ibid., in-8°, avec planches.

Algèbre élémentaire, par J. L. Wezel. Louvain, 1839; in-8°, Van Linthout et Van de Zande.

GÉOGRAPHIE.

Handboek tot het leeren der aerdrykskunde in de lagere scholen, door L. Rysheuvels, onderwyzer. Antwerpen, J. Rysheuvels; in-18, bl. IX en 214.

GRAMMAIRE.

Eerste beginselen der nederduitsche spraekkunst ten gebruike van lagere en middelbare scholen, door J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool te Brussel. Brussel, Deprez-Parent, 1839; in-12, p. 176.

[Cette grammaire est écrite d'après les règles fixées par la commission royale.]

Manuel de la conversation ou de la pureté du langage, recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique avec leurs corrections, et suivi des locutions latines et italiennes habituellement employées, avec leur traduction française. 2e éd., Bruxelles, Deprez-Parent, 1839; in-18.

Un mot sur la question d'ortographe flamande, par Mich. Van der Voort, instituteur, membre de plusieurs sociétés de littérature, auteur du Coup-d'œil sur la langue et la littérature flamande en Belgique. Anvers, J. Jacobs, 1839; in-8°, pp. 12.

Nouvelles remarques sur les patois romans usités en Belgi-

que, par le baron De Reiffenberg. Bruxelles, 1839; in-8°, Hayez.

Beslissing van de koninglyke tael-commissie. Bruxelles, 1839.

Woordenlyst voor spelling en uitspraek, door L. D'Hulster, leeraer aen het Athenaeum van Gent. Gent, C. Annoot-Braeckman, 1839; in-8°, bl. 136.

[Sous ce titre, M. D'Hulster donne un petit dictionnaire où tous les noms non composés de notre langue se trouvent indiqués d'après le système orthographique adopté par la commission royale. Il a eu soin de marquer le genre des substantifs, le passé et participe des verbes, ainsi que l'accentuation des noms-propres étrangers.]

BIOGRAPHIE.

Notice biographique sur le père Ferdinand Verbiest, missionnaire à la Chine, par l'abbé C. Carton, chev. de l'ordre de Léopold, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, etc. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1839; in-8°, p. 76 et 4 planches.

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, 2e livrais. Bruges, Van de Casteele, in-8°, 1839.

[Cette 2e livraison de l'intéressant recueil que les membres de la Société d'Émulation ont fondé à Bruges, renferme : 1° la suite du travail exact et circonstancié de l'abbé Carton sur le missionnaire Verbiest; 2° une notice sur les archives d'Ypres, par Lambin; idem sur les archives de la Flandre occidentale, par O. Delepierre; sur Jean Brandon, le chroniqueur, par l'abbé Carton, etc.]

Journal historique et littéraire, octobre et novembre. Liége, Kersten, 1839; in-8°.

Compte-rendu de la Commission royale d'histoire, tome III, 2e bulletin. Bruxelles, Hayez, 1839; in-8°.

[Ce bulletin contient plusieurs communications historiques intéressantes, entre autres : 1° sur la guerre de Grimberghe, par M. De Ram; 2° sur le Rapiarium d'Adrien De But, par E. Gachet; 3° sur les XXXI rois de Tournai, par le même; enfin un bulletin bibliographique termine le cahier.]

Bulletin de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 10 et 11e bulletins. Bruxelles, Hayez, 1839.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, t. II, 2e livrais. Valenciennes, 1839; in-8o.

[Ce recueil se soutient toujours à la hauteur où l'ont porté les travaux des directeurs MM. A. Le Roy et A. Dinaux et de leurs savants collaborateurs. Nous voyons avec plaisir que la Belgique n'y est point négligée. C'est une des rares publications périodiques de France qui veuille un peu s'occuper sérieusement de notre pays.]

Belgisch Museum, 3e deel, 3e en 4e aflev. Gent, 1839, Gyselynck.

[Ces livraisons contiennent: Nederlandsche Sagen, door Ph. Blommaert; — Overzicht van een oud handschrift, bevattende bybelsche tafereelen, door Lambin; — Beslissing der koninglyke tael-commissie; — Een woord over de protestatien tegen de taelcommissie, door J F. Willems; — over Zevecotius, door Bodel Nyenhuis; — over de vlaemsche bannieren, door F. De Vigne-Avé; — W. Becanus, door P. Van Duyse; plusieurs planches curieuses servent d'*illustrations* à quelques articles.]

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, etc., 3e livr., 2e année. Gand, Annoot, 1839.

[Ce cahier contient un mémoire historique fort remarquable sur la part que les Flamands et d'autres Belges ont prise à la conquête de l'Angleterre, par les Normands; l'auteur est M. Gantrel. — Un prospectus d'une nouvelle histoire de la Belgique, par H. G. Moke, et un travail philosophique sur Bacon, par Fr. Huet, complètent cette livraison.]

Les Belges peints par eux-mêmes. Bruxelles, Raabé, 1839; 5e liv. in-8o.

[Ce recueil, qui contiendra des aperçus piquants sur nos vieux types flamands et wallons, paraît toutes les semaines par livraisons. Les noms de V. Jolly, F. Bogaerts, Labarre, Alfred Nicolas, De Reiffenberg, Siret, Van Hasselt, que nous rencontrons parmi les collaborateurs, promettent un véritable succès à cette publication. De Keyser, Madou, Huart, Coomans, Baugniet, chargés d'illustrer les textes, rendront encore plus intéressant chacun des cahiers qui sont promis aux souscripteurs.]

Revue belge. Août, septembre, octobre et novembre. Liége, Jeunehomme, 1839.

[Voici les principaux articles de ces livraisons: Marguerite d'Autriche, 3e et 4e articles, par Altmeyer; — une Soirée en ville; — l'Inquisiteur, par A. Polain; — un Carbonaro, par A. Pirotte; — Plan d'organisation

d'une nouvelle prison à Liége, par A. Visschers; — Poésie, par R. Marechal; — Idriel et Notger, par M. Polain; — Littérature, Voyages, par Ph. Lesbroussart, etc.]

Annales et bulletins de la Société de Médecine de Gand. Gand, 1839, in-8°.

[Cinquième volume, 7e, 8e et 9e livraisons.]

Annales de la Société des sciences naturelles de Bruges, année 1839. Bruges. Premier volume.

Le Magnétophile, 4e et 5e livr. Bruxelles, 1839; in-4°.

L'Abeille et l'Observateur médical réunis. Annales de médecine belge et étrangère, par J. E. Lequime. Bruxelles, Société encyclog., 1839.

Encyclographie des sciences médicales, publiée sous la direction d'une Société de médecine. Bruxelles, Soc. encycl.

[Douze volumes par an.]

La Renaissance, 17e, 18e, 19e et 20e livr. Bruxelles, Soc. des beaux-arts, 1839; in-4°.

Revue nationale, 2e et 3e livr. Bruxelles, 1839; lib. polytych. In-8°.

Annales d'occulistique, dirigées par Florian Cunier, médecin militaire. Namur, 1839; 2e livr.

[Vingt-quatre livraisons par an.]

STATISTIQUE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

De l'industrie en Belgique, cause de décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par M. N. Briavoinne; tome II. Bruxelles, Eug. Dubois, 1839; in-8°, pag. 570.

État de la marine belge marchande au 31 décembre 1838, publiée par le *Précurseur* d'Anvers. Anvers, tabl. in-fol.

Traité général des emprunts contractés par toutes les puissances de l'Europe, et négociés dans toutes les bourses et places de commerce, par Trioen. Bruxelles, 1839; in-18, chez l'auteur.

The economist's neu Brussels guide, contening à short account of Antwerp, Malines, etc. Bruxelles, Todd et Muquardt, 1839; in-18.

De la Banque de Belgique, par un actionnaire. Bruxelles, Certhot, 1839.

Traité d'économie politique, par O. Rau, professeur de l'université de Heidelberg, traduit de l'allemand, par Fred. De Kemmeter, professeur de l'université de Gand. Bruxelles, 1840; in-8°, pp. 410.

Exposé de la situation de la province de la Flandre Orientale pour l'année 1839. Gand, Van Ryckegem, 1839; in-8°, 108 et CXXXVIII pp.

Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand, lu en séance publique du conseil communal, le 14 oct. 1839. Gand; in-8°, pp. 32.

Loi organique et réglement des universités de l'état, suivis de quelques instructions de M. le ministre de l'intérieur et des réglements des administrations provinciale et communiale concernant la collation des bourses. Gand, Van der Haghen-Hulin, 1839; in-8°, p. 35.

De l'organisation de l'enseignement primaire en Belgique, dans ses rapports avec l'enseignement moyen et supérieur, par C. J. Van Nerum. Gand, Annoot, 1839; in-8°, IV et 126 pag.

[C'est la seconde partie de l'intéressant travail de M. Van Nerum sur cette importante matière.]

Quelques mots sur l'état actuel de l'instruction primaire en Belgique et sur la nécessité de l'améliorer, par Ed. Ducpetiaux. Bruxelles, De Weissenbruch, 1839; in-8°, p. 24.

BIBLIOGRAPHIE.

Souvenirs de la Bibliothèque des princes de Ligne à Belœil; recueillis par A. Voisin. Seconde édition, plus ample que la première. Gand, Annoot-Braeckman, 1839; in-8°, de IV et 24 pages.

[Imprimé à 100 exemplaires, dont 20 sur double papier velin. Cet opuscule bibliographique n'est pas dans le commerce. La première édition fait partie de l'*Histoire des Bibliothèques de la Belgique*, par M. Voisin, volume in-8° d'environ 400 pages et qui doit paraitre chez le même imprimeur, dans le mois de janvier 1840.]

Catalogue de la bibliothèque de la chambre des représentants. Bruxelles, H. Remi; in-8°, p. 77.

OUVRAGES DIVERS.

La lumière sur la crise politique, commerciale et industrielle de la Belgique, par Pauw, 1839.

[Pamphlet sans nom d'imprimeur ou de lieu.]

Épître aux hommes de lettres de Belgique, par M. S..... avocat. Anvers, Janssens, 1839.

Réglement de la Société des sciences naturelles de Bruges. Bruges, 1839 ; in-8°.

Discours prononcé à la salle des promotions, le 22 mars 1839, par P. L. R. De Ram, recteur de l'université de Louvain, à l'occasion de la mort de Ch. J. Windischmann, professeur d'anatomie. Louvain, Van Linthout, 1839; in-8°, pp. 22.

Centième et dernier coup-d'œil sur le salon d'exposition, par Louis Labarre. Bruxelles, Raabé, 1839; in-8°, pp. 22.

[Cet opuscule, adressé sous forme de lettre, au *Feuilletoniste de l'Indépendant,* pétille d'esprit et de verve. C'est une bonne satyre en prose, dirigée contre certains aristarques étrangers, qui prétendent porter le scalpel de la critique sur toutes choses, même sur celles qu'ils ne connaissent pas.]

Considérations sur le théâtre en Belgique et sur les difficultés et les moyens d'y créer une scène nationale, par A. Th. Van Hecke. Bruxelles, 1839; in-8°, p. 69.

Verhandeling over de opvoeding der dochters en voorgegaen van een uittreksel van den bevelbrief van Z. H. den aertsbisschop van Mechelen. Brussel; in-32. Soc. Nation., 1839.

Quelques vues sur l'émission d'une nouvelle monnoie d'or en Belgique, par M. Aug. Hennau. Bruxelles, Eug. Dubois, 1839; in-8°, p. 49.

Les ordonnances royales et ministérielles des 5 avril et 24 juin 1839, sur la police et la surveillance des machines à vapeur en Belgique, considérées dans les dangers et les vices que leurs prescriptions présentent sous le rapport de la sûreté publique et privée, sous celui de l'intérêt privé des industriels, et sous le point de vue des progrès et du développement de la machine à vapeur dans le pays, par Désiré Tack, ingénieur-mécanicien à Gand. Bruxelles, 1839; in-8°, avec une planche.

Statistique Bibliographique.

ANNÉE 1839.

Certains journaux de nos voisins du midi ne cessent de nous accuser d'être des pirates littéraires, de nous livrer exclusivement à la contrefaçon de publications, étrangères à notre pays. Partant de cette assertion, ils nous proclament incapables de rien produire en Belgique, font peser sur quatre millions d'individus le reproche qu'ils ne devraient adresser qu'à certains grands libraires et fabricants de livres de Bruxelles, et nous délivrent, sans plus d'examen, un brevet de Béotiens. Cependant si nous ne sommes pas aussi féconds que d'autres nations, si le goût d'écrire n'a pas encore obtenu chez nous un droit de bourgeoisie aussi général qu'en France, il est faux de dire que nous ne produisions rien d'original, de national, de belge en fait d'écrits nouveaux.

Nous pensons donc faire plaisir à nos lecteurs en donnant dorénavant, à la fin de chaque volume, un tableau statistique des productions nouvelles qui auront paru en Belgique pendant l'année. Ce travail sera facile à mettre à exécution au moyen du *Bulletin bibliographique,* que nous avons tâché de donner aussi complètement que possible dans le *Messager des Sciences.* Nous craignons cependant que tous les ouvrages, surtout les livres d'éducation en flamand, ne soient point cités dans notre travail. Nous n'établissons donc nos calculs que sur le *bulletin* dont nous venons de parler.

Le nombre des différents écrits originaux, qui ont paru en Belgique du 1er janvier 1839, est de 290, ainsi repartis par langue :

En français	192
En flamand	83
En latin	4
En allemand	5
En anglais	5
En italien	1

Voici les différentes branches des connaissances humaines, dont traitent ces publications :

Histoire de Belgique	47
Littérature	69
Voyages	7
Bibliographie	6
Grammaire et lexicographie	30
Archéologie	2
Médecine, chirurgie et anatomie	11
Chimie et botanique	6
Économie politique et statistique	10
Écrits politiques et pamphlets	32
Recueils périodiques	18
Géographie	5
Sciences mathématiques	4
Sciences juridiques	7
Numismatique	1
Biographie	2
Hygiène et géologie	3
Architecture	5
Ascétique	4
Stratégie	1
Beaux-Arts	5
Philosophie	1
Industrie et sciences commerciales	5
Mémoires scientifiques	3
Ouvrages divers	16
TOTAL	290

On remarquera que l'histoire de Belgique occupe une grande place dans cette statistique. En effet, tout le monde sait que c'est dans notre passé qu'il faut surtout chercher des éléments de nationalité. Le chiffre des écrits purement littéraires est encore plus élevé. Car c'est le genre où il est

le plus facile de s'exercer. Celui des écrits politiques s'explique par la position exceptionnelle où la Belgique s'est trouvée cette année. — Le nombre des écrits sur la grammaire est assez remarquable; les discussions auxquelles donnent lieu depuis quelque temps les principes de grammatologie flamande prouvent l'intérêt que l'on porte à la langue, que l'on parle dans les deux Flandres, les provinces d'Anvers, de Brabant et de Limbourg. Encore n'avons-nous pu nous procurer la liste d'opuscules flamands, qui se publient chaque année en grand nombre, à Roulers, Courtrai, St-Nicolas et Malines.

En comparant le relevé de cette année avec celui des deux années précédentes, nous trouvons une différence qui est tout en faveur de 1839.

En effet, en 1837, il a été publié 180 écrits;
et en 1838, » 210 »

On voit que nous avons toujours marché progressivement. On annonce pour l'année 1840 la publication de cinq nouveaux recueils périodiques, scientifiques ou littéraires, dont trois en français et deux en flamand.

J. D. S. G.

Analyse des Bulletins

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Tome 3, 2e Bulletin. — *Séance du* 3 *août* 1839.

M. Dumortier, nommé membre de la commission, est installé en cette qualité.

Le compte de la recette et de la dépense de la commission pour l'exercice 1838 est approuvé et sera transmis au département de l'intérieur.

La commission arrête ensuite l'ordre de ses publications.

Il est décidé qu'on achevera immédiatement l'impression du second volume des chroniques de Flandre, dont M. De Smet est l'éditeur, et que M. De Ram pourra mettre sous presse un volume relatif à l'histoire du pays de Liége, contenant :

1° La chronique de *Jean de Looz;*

2° Celle de Théodoricus Pauli, *De cladibus Leodiensium;*

3° Celle de Henricus de Merica, *Compendiosa Historia de cladibus Leodiensium.*

4° Un poème en vieux français, tiré d'un manuscrit de M. le professeur Serrure, et intitulé : *La Correxion des Liégeois;*

En même temps M. Gachard procédera à la publication d'une relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, relation qu'il a fait suffisamment connaître dans les bulletins précédents.

Ces impressions achevées, il sera loisible à M. Willems de mettre au jour le second volume de la chronique flamande rimée de De Klerk et à M. De Reiffenberg, les monuments historiques du Hainaut et de Namur.

M. De Ram a déjà préparé le De Dynter, qui sera livré incessamment au public.

M. Dumortier propose la publication des mémoires de Renon

de France, président d'Artois, sur la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle.

Il est invité à faire un rapport sur ces mémoires, sur l'intérêt qu'ils offrent et les faits nouveaux qu'ils contiennent.

Dans tous les cas, les publications antérieurement arrêtées, devront être épuisées avant que l'on passe à une nouvelle série.

La commission s'est empressée d'accueillir l'offre de M. le comte J. Coghen, d'une somme de 2000 francs à donner en prix dans un concours ouvert par elle.

Elle propose en conséquence, au nom de M. le comte J. Coghen, un prix de 2000 francs à l'auteur d'un ouvrage, qui réunira au mérite du fond celui de la forme, et où sera traitée d'une manière satisfaisante :

« L'histoire générale de la Belgique sous le gouvernement » de la maison d'Autriche, depuis le mariage de Maximilien » avec Marie de Bourgogne, jusqu'à l'abdication de Charles- » Quint. »

La commission ne demande pas une histoire complète des princes de la maison d'Autriche pendant cette période; mais elle désire qu'on envisage uniquement le sujet dans ses rapports avec la Belgique.

Les réponses rédigées soit en français, soit en flamand, et dont l'étendue sera au moins d'un fort volume in-8°, devront être envoyées, franches de port, avant le 1er juillet 1841, au secrétaire de la commission.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur travail, mais simplement une devise, répétée dans un billet cacheté avec ce nom et leur adresse.

Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont le manuscrit aura été remis après le terme fatal, seront irrévocablement exclus du concours.

Le secrétaire donne lecture d'un arrêté qui charge MM. Emile Gachet, attaché à la commission, et Kreglinger, archiviste de la province d'Anvers, de concourrir à la rédaction de la table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la Belgique, et de se conformer à cet effet aux dispositions de l'arrêté du 16 novembre 1838.

M. le ministre a approuvé un mémoire qui lui a été soumis par le conservateur de la bibliothèque royale et en vertu duquel une partie des ouvrages littéraires et historiques, imprimés aux frais de l'état, sera employée à établir des relations et des cartels d'échange, avec les corps savants et les universités du continent et des contrées transmarines. Jusqu'à présent il se distribue 103 exemplaires des chroniques, tant dans le pays qu'à l'extérieur.

Correspondance.

Le secrétaire du cabinet annonce que le roi a daigné agréer l'hommage du premier volume de la chronique de De Klerk. Divers remercîments pour l'envoi de ce volume sont adressés à la commission.

M. le major Géoffroy qui a eu l'obligeance de confier à la commission l'original du *Cantatorium* de St-Hubert, lequel est encore entre les mains de M. De Reiffenberg, annonce qu'on lui a fait des offres très-considérables de l'étranger pour l'acquisition de ce précieux monument, mais qu'il aime mieux en assurer la propriété à la Belgique. — Ses propositions seront l'objet d'un examen particulier.

Le bulletin donne ensuite des extraits d'une lettre de M. G. G. Vreede, de Gorcum, relative à plusieurs particularités historiques, concernant les Pays-Bas et notamment aux négociations de Henry, comte de Berg, et du comte de Warfusée, de la maison de Renesse, à La Haye au commencement de l'année 1632, etc.

Communications et Lectures.

M. Gachard présente à la commission plusieurs cahiers d'un recueil, formé par M. Lacroix, archiviste à Mons, des particularités les plus curieuses consignées dans la collection des registres aux résolutions du conseil de cette ville, laquelle remonte à l'année 1404.

La commission émet le vœu que les archivistes de nos principales villes se livrent, à l'exemple de M. Lacroix, au dépouillement des registres aux résolutions du magistrat et des corps qui, sous différentes dénominations, y représentaient la commune. Ces documents abondent en détails ignorés et

qui n'intéressent pas seulement l'histoire locale, mais aussi quelquefois l'histoire du royaume, comme le prouvent les extraits tirés des registres du conseil de ville de Mons.

M. De Ram présente la justification de Tilly par rapport à l'incendie de Magdebourg, en 1631 ; il cite un article publié dernièrement dans le troisième volume du recueil, intitulé : *Historisch-Politische Blattre fur das katholische Deutschland.* Cet article renferme plusieurs témoignages, qui justifient entièrement ce célèbre général, que la Belgique compte avec gloire parmi ses enfants, des accusations portées contre lui par la plupart des historiens modernes, qui prétendent qu'il fit mettre le feu à la ville de Magdebourg après l'avoir prise, et qu'il encouragea des soldats au meurtre et au pillage.

Plusieurs rapports officiels et quelques récits d'historiens contemporains, relativement à ces malheureux événements, font partie de la justification présentée, et à ces témoignages d'auteurs catholiques, M. De Ram en ajoute d'autres de plusieurs protestants qui les confirment et qui doivent contribuer à effacer enfin de nos histoires modernes, les accusations injustes contre Tilly et le blâme dont on flétrit encore son nom.

Sur la guerre de Grimberghe, par M. De Ram.

Un des plus anciens monuments de notre littérature nationale, c'est la chronique rimée de la guerre de Grimberghe, composée en partie par un écrivain vivant au XIIIe siècle ; l'autre partie est l'ouvrage d'un continuateur, qui vivait vers 1400, comme il le dit lui-même.

La plupart des historiens modernes ont consulté cette chronique et tous s'accordent à dire qu'elle renferme une foule d'erreurs, de détails fabuleux et d'anachronismes; mais l'un d'eux, le savant auteur des *Trophées du Brabant,* est allé beaucoup plus loin, et a relégué parmi les fables l'histoire tout entière de cette longue guerre.

Quoiqu'il soit seul, ou à peu près seul de son avis, on est cependant forcé d'avouer qu'il le fonde sur des preuves de

plus d'un genre, qui ne laissent pas que d'être fort embarrassantes. Il ne paraît pas que ce point ait été bien éclairci, et que jusqu'à présent on ait pris soin de répondre à tous les arguments de Butkens.

M. De Ram discute et démontre ensuite les erreurs principales qui se trouvent dans la chronique dont il s'agit; mais il fournit en même temps des preuves d'après lesquelles il est impossible de douter de la réalité de la guerre de Grimberghe : il en conclut que cette chronique mérite confiance et que Butkens n'a pas montré une bonne critique, en rangéant cette guerre parmi les fables.

M. Bormans, professeur à l'université de Liége, donne communication d'un vieux fragement d'un poème moderne, en français du XIII[e] siècle. (C'est une demi-feuille de parchemin, détachée d'une couverture, que le relieur a coupée en quatre morceaux; on a pu les réunir et y lire 160 vers qui se trouvent au bulletin).

Sur le Rapiarium *d'Adrien De But, de Saeftinghe, par M. Em. Gachet.*

C'est au hasard que je dois la connaissance du nouveau MS. d'Adrien De But, que je signale à la commission d'histoire. Caché dans le catalogue des MSS. sous l'indication suivante : *Aegidii de Roya, Brandi, Tabula decennalis,* peu de personnes auraient eu la fantaisie d'aller chercher dans ce volume tout ce que j'y ai trouvé, tant il paraissait lourd, indigeste, obscur et d'une lecture difficile. Le nom de *Brand* ou *Brandon* me séduisit. Tout le monde sait que le seul MS. connu de Brandon, fait partie de la bibliothèque de M. Lammens (1). Je conçus l'idée que le MS. que nous possédons, pourrait peut-être nous en tenir lieu. J'allai donc a la découverte dans ce volume, dont j'entrevoyais vaguement les auteurs et dont il me fallait étudier le contenu : mais il est bon que je le fasse mieux connaître.

(1) Il a été acheté à la vente de cette bibliothèque pour compte de la bibliothèque royale de Bruxelles, au prix de 1760 francs.

Coté sous les N°s 7978-79, ce MS. forme un gros volume petit format, in-folio; les premières feuilles sont en parchemin, le reste est en papier. Il a encore ses couvertures ou ais de bois; mais on a été obligé de lui remettre un dos de bazane. Si nous nous en rapportons à une note, placée en tête du premier feuillet contre la couverture, il proviendrait de l'abbaye des Willelmites de Bruges, à qui un abbé des Dunes l'aurait donné. Un peu plus bas on lit : *Tu quicumque es chronicorum ignarus, lege caute quœ in marginibus in hoc volumine scribuntur.* Ces notes marginales sont de la propre main d'Adrien De But, et il les a même souvent signées de son nom dans les termes suivants : *ita est But.* Il y ajoute quelquefois la figure du poisson qui porte en flamand son nom.

Ce MS. contient cinq grandes divisions; mais la partie sur laquelle il faut surtout porter l'attention, c'est la chronique proprement dite.

M. E. Gachet l'examine en détail, et cite les notes d'Adrien De But les plus importantes. D'après une de ces notes, il ne peut plus rester de doutes à personne, touchant la chronique publiée sous son nom dans le *Corpus chronicorum Flandriœ;* elle est bien évidemment de lui.

Sous l'année 1453, se trouve le *Confessionnale* d'Adrien De But; c'est le récit de toutes les incertitudes qu'il éprouva avant de prendre l'habit ecclésiastique. Il y entre dans d'assez grands détails sur sa famille. Tous ces extraits, dit en terminant M. E. Gachet, paraîtront sans doute suffisants pour caractériser les notes d'Adrien De But, et pourront abréger les recherches de M. le chanoine De Smet, qui prépare actuellement le manuscrit d'une autre chronique de ce même auteur pour le second volume des chroniques de Flandre, et qui ne peut manquer de la faire précéder d'une introduction sur la vie et les ouvrages du frère Adrien de Saeftinghe.

Les XXXI rois de Tournay, par le même.

L'an 1330, les plus notables bourgeois de Tournay résolurent de célébrer une belle et noble fête de XXXI rois. Elle fut fixée à l'année suivante, le lundi après la fête du St-Sacrement. Pendant toute l'espace qui la précéda, voici ce qui

fut établi. Les compagnons de la fête se réunissaient chaque dimanche dans un souper ou un dîner qu'ils donnaient chacun à leur tour. Ils avaient fait une bannière et des pennons de trompe de leurs armes, et chaque fois qu'ils dînaient ou soupaient ensemble, la bannière était déployée et en même temps résonnaient trompes, muses et callemeilles. Ils avaient avec eux un héraut et un ménestrel, costumés d'une même façon.

Le plus souvent le jour du dîner ou du souper, on goûtait en ville ou à la campagne, et il n'arrivait pas à Tournay un étranger de distinction qu'on ne s'empressât de l'inviter à faire partie du banquet. S'il lui plaisait même de joûter avec les compagnons, on l'armait et on le montait aux frais de la compagnie.

On peut se figurer les immenses préparatifs qui furent faits dans la ville à l'approche du terme fixé : bien long-temps avant le 4 juin 1331, les bourgeois s'étaient mis à l'œuvre. Ils avaient fait faire un enclos sur la place du marché pour la célébration de la joûte solemnelle, le tout à leurs dépens, et l'on avait surtout remarqué parmi ceux qui prenaient le plus à cœur l'organisation de la fête, le sieur Jacques De Corbry, l'un des plus riches bourgeois de la ville. Il n'y épargnait ni son temps, ni sa peine, ni ses deniers : c'était à lui sans doute que l'on devait l'idée de cette fête, car personne n'encourageait les travailleurs plus vivement que lui, et on le voyait même au besoin mettre la main à l'œuvre.

Tous ces motifs engagèrent les compagnons à lui décerner le nom du principal roi de la fête. On le nomme le roi *Ghalot,* qui jadis conquit trente rois, comme l'ajoute le chroniqueur à qui ces détails sont empruntés.

On s'aperçoit déja que cette fête des XXXI rois n'était qu'une variante des *Tables rondes*, qui étaient depuis long-temps en usage. La chronique de Gilles Li Muisis, que M. le chanoine De Smet imprime actuellement, fait mention de plusieurs fêtes du même genre qui eurent lieu à Tournay, dans les années 1282 et 1290.

Le bulletin donne au surplus les noms de ces XXXI rois, dans l'ordre où ils furent adoptés par les compagnons tournaiiens, avec les noms des bourgeois qui ont joué un rôle dans

cette fête et il y joint même les blasons de chacun, selon la nomenclature fournie par le chroniqueur.

Le lundi et le mardi après la fête du St-Sacrement de l'année 1331, la ville de Tournay put donc jouir du spectacle de cette solemnelle passe d'armes. Il s'y était rendu des compagnons et des bourgeois de quatorze villes différentes pour prendre part à la joûte, et comme c'étaient tous nobles hommes et riches bourgeois, les marchands en tirèrent grand profit. On vit des cavaliers accourir en bien grand nombre de Lille, de Valenciennes et de Bruges surtout. Il y en eut aussi de Paris, de Senlis, de St-Quentin, d'Amiens, de St-Omer, de Compiègne, d'Arras, de Doulens, d'Ardenbourg et de l'Écluse, et l'on compta qu'il y avait en tout cent seize cavaliers courants.

Tous ces détails sont tirés d'une chronique sans nom d'auteur, qui fait partie des manuscrits de l'État, et qui me semble, par son contenu, devoir trouver sa place dans le recueil des *Chroniques de Flandres* que publie M. le chanoine De Smet.

M. X. Heuschling avait communiqué à la commission un extrait d'un manuscrit, appartenant au père Büchen, prêtre, demeurant à Kylbourg, grand duché du Luxembourg, et relatif à l'histoire de cette province. La commission ayant désiré en connaître le contenu, voici le sommaire des trois volumes tel qu'il a été présenté par M. De Reiffenberg :

Tome Ier. Double mémoire sur la succession des souverains du Luxembourg, leurs naissances, leurs familles, etc; mémoire sur le château, la ville et le parc de Luxembourg; liste de tous les gouverneurs, présidents, etc. Liste des événements considérables, concernant le Luxembourg jusqu'en 1750, etc.

Tome IIe : Il traite du Luxembourg ecclésiastique, c'est-à-dire des quatre paroisses et de ses établissements religieux.

Tome IIIe : Il regarde la province du Luxembourg en général, son étendue, sa situation, ses domaines, son gouvernement, son commerce, etc. Cette partie est brièvement traitée et composée de mémoires de différentes mains.

M. Auguste Beaucourt, avocat à Bruges, a fait parvenir à M. De Reiffenberg le deuxième volume d'un ouvrage manus-

crit de son ancêtre, Beaucourt de Noortvelde, dont on a plusieurs ouvrages imprimés.

Ce manuscrit est intitulé :

« Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivées en Flan- » dre et dans ses environs, depuis Charles, dit le Bon, XIII[e] » comte et souverain de la susdite ci-devant province, jusqu'à » l'an 1584. Époque de la réconciliation avec Philippe II, roi » d'Espagne, XXXI[e] comte de Flandre, ouvrage en deux vo- » lumes, qui peut servir d'introduction aux mémoires du » révérend père Strada sur les révolutions dans le XVI[e] et le » XVII[e] siècle. » Ce travail porte la date de 1792,

---

M. De Reiffenberg met encore sous les yeux de la commission vingt cahiers in-folio et manuscrits, renfermant les *Mémoires historiques et politiques de Charles Emmanuel, comte d'Auxy-Neuville.*

M. le comte d'Auxy s'occupe principalement du Hainaut et de ce qui lui est personnel. Sa narration tient moins de place que les pièces justificatives, dont plusieurs ont été publiées. Cependant ces mémoires contiennent quelques faits entièrement neufs.

Le bulletin, comme les précédents, est terminé par la suite des notices sur des manuscrits relatifs à la Belgique conservés, soit dans les dépôts publics, soit par des particuliers; et l'indication de publications récentes, relatives aux travaux de la commission, par M. De Reiffenberg.

Ces dernières publications sont au nombre de vingt-huit, et parmi les manuscrits cités des bibliothèques royales de Bruxelles et de Paris, de la bibliothèque impériale de Vienne, de la *Biblioteca brancatiana* de Naples et de celles de Stuttgard et de Bruges, il en est un (à Paris) qui contient deux pièces relatives à l'histoire de Tournay; un autre (à Vienne) qui contient des priviléges de Bruges et de nombreux documents pour la connaissance de l'ancien droit flamand, et enfin un troisième (à Stuttgard) qui contient une chronique rimée de Flandre depuis Lideric de Buck jusqu'en 1404, dont M. Mone donne une idée dans son livre sur la littérature flamande populaire, et que M. Kausler se propose de mettre au jour.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE BELGIQUE. — Un de nos abonnés de Bruges, dans une lettre adressée à l'un des rédacteurs du *Messager des Sciences historiques,* se plaint de l'inexactitude qu'avait commise ce journal en annonçant (1) la *Bibliothèque historique de Belgique,* par M. De Reiffenberg, comme étant déjà sous presse.

Le *Messager,* en parlant de cet ouvrage, n'a fait que copier ce qui se trouve sur la couverture des *Bulletins de la commission d'histoire*, dont M. De Reiffenberg est le rédacteur. Or l'annonce de la *Bibliothèque historique* se lit encore en toutes lettres sur le dernier de ces *Bulletins,* qui a paru en septembre 1839.

L'inexactitude ne viendrait donc pas de la rédaction du *Messager.*

Mais nous pouvons assurer en outre qu'une ou deux feuilles d'épreuves de cet ouvrage ont été réellement tirées, il y a plus d'un an.

Au reste, nous partageons l'impatience de notre abonné, nous désirons aussi vivement que lui la prompte publication de la *Bibliothèque historique,* que personne n'est plus à même de donner au public que M. De Reiffenberg.

C. P. S.

ANTVERPIA CHRISTO NASCENS ET CRESCENS. — Tous ceux qui s'occupent chez nous d'études historiques, connaissent l'ouvrage publié au siècle dernier par J. C. Diercxsens, curé de l'hôpi-

(1) Vol. 6 de 1838, pag. 108.

tal de Ste-Élisabeth, à Anvers, sous le titre de *Antverpia Christo Nascens et Crescens, seu Acta ecclesiam Antverpiensem ejusque episcopos ac viros pietate et doctrina conspicuos, concernentia.* L'auteur, tout en se proposant de ne faire qu'une histoire ecclésiastique d'Anvers, a cependant mêlé à son récit une foule de détails relatifs aux événements dont cette ville avait été le théâtre, et aux hommes qui s'y sont distingués par leur savoir, leurs talents ou leurs vertus. Par là son livre est resté jusqu'ici le meilleur que nous ayons sur l'histoire d'Anvers.

Diercxsens s'est arrêté au commencement du XVIIIe siècle.

Aujourd'hui M. l'abbé J. Schaeffer, professeur d'histoire et de philosophie au séminaire de Malines et archiviste de l'archevêché, se propose de continuer l'ouvrage de Diercxsens et de le conduire jusqu'au XIXe siècle. M. Schaeffer a fait depuis de longues années une étude toute spéciale de l'histoire ecclésiastique d'Anvers, et le poste qu'il occupe, l'a mis à même de connaître cette partie mieux que tout autre.

Le public verra donc paraître avec plaisir une continuation de l'ouvrage de Diercxsens. Ce livre renfermera l'histoire de l'épiscopat de huit prélats, parmi lesquels les évêques Wellens et De Nelis occupent une place si honorable. En outre, on y trouvera des détails sur les fondations pieuses du XVIIIe siècle. Viendra ensuite la suppression d'un grand nombre de couvents sous Joseph II. Enfin, l'auteur racontera tout ce qui est relatif à la révolution française, à cette grande catastrophe, qui renversa en peu de mois ces nombreuses institutions pieuses que nos ancêtres avaient élevées pendant une longue suite de siècles.

Cette dernière partie de l'ouvrage ne sera pas la moins intéressante, car, quoique ces temps ne soient pas très-reculés encore, nous sommes loin cependant de les connaître d'une manière complète. L'ouvrage de M. Schaeffer ne formera qu'un volume, dont le prix sera fixé d'après le nombre des souscripteurs.

L'auteur fait un appel à tous ceux qui auraient quelques documents inédits, relatifs à la période qu'il se propose de traiter.

C. P. S.



Littérature flamande. — On remarque en ce moment un incroyable mouvement dans la littérature flamande. De toutes parts on rivalise d'efforts pour la remettre en honneur et en rendre le goût populaire. Aussi croyons-nous que toutes ces tentatives seront couronnées d'un succès mérité. Car, ne l'oublions pas, dans la langue que parlaient nos ancêtres, gît un puissant élément de nationalité. A dater du 1er janvier prochain, paraîtra à Gand tous les quinze jours un journal littéraire, portant pour titre *Kunst- en Letterblad.* M. Snellaert, déjà connu dans le monde intellectuel par son excellent mémoire sur la poésie flamande, sera le directeur de cette nouvelle publication. Il sera assisté dans cette entreprise de MM. Willems, Van Duyse, Rens et de quelques autres. Dans le même temps, un autre recueil périodique fera son apparition à Anvers, il portera le nom de *Noord-Star* et aura pour collaborateurs MM. Conscience, De Laet, Van Ryswyck. Le grand nombre de souscripteurs, qui se sont déjà abonnés à ces revues, prouve suffisamment l'intérêt qu'elles inspirent d'avance.

— La société de littérature flamande, qui s'est établie à l'université catholique de Louvain, promet de ne pas rester inactive. Déjà elle a publié un charmant recueil de poésie, dont tout le monde a approuvé l'excellente tendance. Elle vient de mettre maintenant au concours un poème sur l'invasion des Normands en Belgique, en 880. Le lauréat obtiendra une médaille et les honneurs de l'impression. L'œuvre doit être envoyée au secrétaire de la société, avant le 1er juin 1840.

— La société de littérature d'Anvers *de Olyftak,* ayant pour devise *Labore et Constantia,* a décidé, dans sa séance du 17 de ce mois, qu'à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rubens, elle décernera :

1° Une médaille en or de la valeur de deux cents francs, à l'auteur de la meilleure pièce en vers sur : *Antwerpen verheerlykt door de groote mannen die het heeft voortgebracht;*

2° Une médaille de la même valeur, à l'auteur du meilleur morceau en prose, ayant pour sujet : *Lofrede op P. P. Rubens.*

J. D. S. G.

Portrait de Pater De Jonghe. — La commission pour la conservation des monuments de la ville de Gand a acquis dernièrement, dans une vente publique, un beau portrait du dominicain De Jonghe, plus connu sous le nom de *Pater De Jonghe,* auteur d'une chronique éphémeride de Gand, nommée *Gendsche Geschiedenis.* C'est le seul portrait que l'on possède de cet écrivain gantois, mort vers 1740.

Necrologie. B. J. De Bruyn. — Un des bibliophiles les plus zélés de la Belgique, M. Bernard-Joseph De Bruyn, né en 1773, est mort le 26 septembre 1839, à Malines. Il avait passé toute sa vie à réunir des livres, des manuscrits et des curiosités archéologiques. Bien que peu d'ordre régnât dans sa volumineuse bibliothèque, l'amateur de bibliographie était toujours sûr de s'amuser pendant des heures entières parmi les livres, sans nombre, qu'il permettait à l'acheteur de visiter à son aise. Il avait de grandes connaissances en bibliographie, et recherchait constamment la conversation de gens instruits dans cette partie. Doué d'une originalité de caractère, dont le type se trouve raremant, il était bon, plein de complaisance, et se fut mis en quatre pour obliger. Une des gravures, données par la *Renaissance,* le N° 4, intitulé le Bibliomane, reproduit la ressemblance parfaite de cet excellent vieillard.

Monument a élever a Maerlant. — Nous avons vu avec infiniment de plaisir, que dans la derniere session des états-provinciaux de la Flandre occidentale, M. le gouverneur a proposé de porter annuellement au budget une certaine somme, destinée à élever des monuments aux hommes qui ont illustré cette province dans l'histoire. La proposition a été admise, et sur la demande de M. l'abbé Carton, la Société d'émulation a obtenu l'autorisation de faire des fouilles sous la tour de l'église de Damme, afin de rechercher la pierre sépulcrale du tombeau de Jacques Van Maerlant, le père de la poésie flamande. Malheureusement ces fouilles n'ont pas eu le résultat désiré. La pierre tumulaire que l'on croyait trouver, a été vendue il y a quelques années, coupée en deux, retaillée et

placée comme chapiteaux à l'entrée du cimetière de l'église de la ville de l'Écluse (Zélande) (1).

Nous saisissons cette occasion pour exprimer le désir que le gouvernement donne à une de nos locomotives le nom de *Jacques Van Maerlant*. Ce sera un premier témoignage de reconnaissance, donné à la mémoire de cette célébrité nationale qui eut un si grand renom.

TOMBEAU DU COMTE DE HORNE, A WEERT. — Le tombeau du comte de Horne (Philippe de Montmorency), décapité à Bruxelles, le 5 juin 1568, vient d'être découvert le 5 de ce mois, dans l'église de St-Martin, à Weert. On a trouvé le caveau contenant les dépouilles mortelles du comte. Le cercueil, construit en planches, était délabré par vétusté. Le squelette était intact : le crâne se trouvait placé sur la poitrine. A gauche du squelette et à côté du cercueil, était déposé une urne en étain hérmétiquent fermée.

Sur le couvercle on lisait ces mots :

Heer en Grave van Hoorne...., 26 *juny* 1568. Le reste de l'inscription était indéchiffrable.

Le couvercle de l'urne a été, en présence de quelques notabilités de la ville de Weert, scié à l'effet de s'assurer de son contenu : un sable aromatique, répandant une forte odeur, s'est offert aux yeux des assistants. Après en avoir ôté les premières couches, on a découvert le cœur du comte, intact, avec sa forme et sa couleur primitive, mais se réduisant en poudre au toucher.

Un demi-siècle avant nous, la pierre sépulcrale existait encore devant le maître autel de ladite église. Mais par suite de changements survenus, ladite pierre a disparu.

C'est à la sollicitation et sur les instances de MM. les commissaires hollandais que ces recherches ont eu lieu.

Le roi Guillaume est dans l'intention de faire élever un monument au compagnon du Taciturne; il en a donné une assurance formelle à la ville de Weert.

(1) V. l'intéressant rapport fait sur ces fouilles, par l'abbé Carton. Bruges, 1839, in-8°.

Il est à regreter que le gouvernement belge n'ait pas pris l'initiative de l'honneur à rendre aux mânes d'un des premiers martyrs de nos libertés.

Il paraît que le prince de Chimay, allié à la famille du comte, dispute au roi Guillaume l'honneur de contribuer aux frais du monument.

L'ouverture solennelle aura lieu incessamment.

En attendant le tout a été remis dans son état primitif, et l'urne soudée, a été triplement cachetée.

Trois procès-verbaux ont été dressés : 1° pour les archives de l'église ; 2° pour les archives de la commune ; 3° pour l'évêque.

Un mot sur les geoliers — Il paraît que de tout temps ceux qui ont eu la garde des prisonniers, se sont montrés durs et impitoyables, et que ce n'est pas gratuitement que l'épithète de *Geoliers* est devenue une sorte d'injure. Aux XIVme et XVme siècles, l'on rencontre plusieurs documents, constatant que des mesures ont du être employées pour réprimer la rapacité des *Cipiers*, comme l'on disait alors. Nous avons sous les yeux des lettres patentes du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles est reglé ce qu'on peut exiger des prisonniers pour salaire, afin de mettre un terme *au grand et excessif salaire qu'exigent les chatelains et chepiers et autres officiers, ayant garde des prisons au pays de Flandre.*

Les prisonniers pauvres paieront trois sols six deniers parisis, monnoie de Flandre, pour chaque *jour naturel*, de laquelle somme le chatelain aura deux sols, et sera tenu de délivrer aux prisonniers *pain, potage et cervoise ;* les autres dix-huit deniers appartiendront au *chepier* ou garde des prisons pour le lit et les appartenances. Les prisonniers qui ne seront pas détenus aux dépens du prince, et qui auront de quoi payer, donneront six sols parisis par jour. Ils pourront en outre avoir un demi-lot de vin par jour pour deux sols. Cet acte est de 1401.

Redevances de ville a ville. — Au moyen-âge, quantité de villes étaient tributrices d'autres villes plus importantes, pour certains objets en nature. C'était comme une sorte d'hommage

féodal, qui servait à rappeler les obligations auxquelles l'une était tenue vis-à-vis de l'autre, en temps de guerre ou en d'autres circonstances, établies très-souvent par des chartes ou priviléges. Il paraît que de ce chef Bruges recevait annuellement une certaine quantité de vin de la ville de l'Écluse. Une ordonnance du roi catholique de Léon, de Grenade, archiduc d'Autriche etc., de l'année 1519, statue que ceux de Bruges *recevront immédiatement de ceux de l'Écluse, la quantité de vin qu'ils ont de toute anchienneté accoustumé avoir, prendre et lever sur la ville de Lescluze, en la fourme et manière que fait a esté le temps passé.*

Abolition de la confiscation en 1410. — Bien souvent lorsque les comtes de Flandre accordaient des immunités ou priviléges aux villes, c'était dans leur propre intérêt plutôt que dans celui du bien-être des habitants. L'on sait que le duc Jean, en 1410, affranchit les habitants du Franc, de quelqu'état ou condition qu'ils fussent, de la confiscation de leurs biens, tant fiefs et héritages que meubles, *pour quelque fait ou délit criminel qu'ils fassent ou commettent,* excepté pour méfait, qui serait perpétré et commis en et sur la personne du comte, de sa femme et de ses enfants légitimes. Mais ce que l'on ne sait pas aussi généralement, c'est que pour reconnaître cette faveur, les bourgmestres et échevins du Franc accordèrent au duc, du gré et consentement des habitants: 1° Dix mille écus d'or, appelés couronnes de France, payés argent comptant; 2° remise de deux mille nobles, dûs par feu le père du duc, à ceux du Franc, pour cause de certain prêt à lui fait; 3° une rente perpétuelle de cinq cents livres parisis par an. Et afin que ces clauses fussent plus fermemeut observées et accomplies, Jean, abbé de St-André lès-Bruges, y a opposé son scel avec celui des bourgmestres et échevins, *ainsi que le Franc avait coutume d'en user au temps passé en plusieurs cas, touchant obligations et choses perpetuelles.*

Octave Delepierre.

Erreurs et Rectifications.

Année 1839, pag. 403.

Nous avons dit que la chapelle de Nassau était affectée au Musée d'artillerie. Nous nous empressons de rectifier cette assertion. Ce local renferme les sculptures de Kessels.

Pag. 407.

Le diplôme de Charles-le-Gros a été publié dans le bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, par suite de la communication que lui en a faite M. le professeur Borgnet, à Liége, par qui cette pièce a été découverte. Nous renvoyons, au reste, nos lecteurs aux bulletins de l'Académie.

ERRATA.

Page 384,	ligne 13,	*au lieu de*	au-dessous,	*lisez :*	au-dessus.
385,	7,	»	au-dessous,	»	au-dessus.
»	21,	»	Routs,	»	Ranst.
»	27,	»	Coucy,	»	Roucy.
386,	23,	»	hic jacet,	»	hic jacent.
»	au bas,	»	Cordekein,	»	Cordekem.
387,	ligne 2,	»	colice,	»	cotice.
390,	29,	»	Cosme,	»	Côme.
487,	26,	»	Découvertes,	»	Trouvailles.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1839.

Notices et Dissertations.

Analyses critiques.

Bulletin bibliographique.

Commission royale d'histoire.

Chronique des Sciences et des Arts.



